Gouvernement du Canada | Government of Canada

Établis par le
receveur général du Canada

Comptes publics du Canada 2025

Volume I

Revue et états financiers consolidés

Canada

© Ministre des Services publics et Approvisionnement 2025

Ce document est disponible en formats substituts

sur le site web du receveur général du Canada à

https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/services/paiements-comptabilite/comptes-publics/2025.html

Disponible également en format PDF auprès des

Publications du gouvernement du Canada

www.publications.gc.ca

P51-1F-PDF

ISSN 1483-8583

This publication is also available in English

À son Excellence

la très honorable Mary May Simon
C.C., C.M.M., C.O.M., O.Q., C.D.,
Gouverneure générale et
Commandante en chef du Canada

Madame la gouverneure générale,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la gouverneure générale, l'assurance de mon profond respect.

Le président du Conseil du Trésor

Original signé par
Shafqat Ali, c.p., député

À l'honorable Shafqat Ali, c.p., député
Président du Conseil du Trésor

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2025, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le receveur général du Canada,

Original signé par
Joël Lightbound, c.p., député

À l'honorable Joël Lightbound, c.p., député
Receveur général du Canada

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les Comptes publics du Canada de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Ce rapport annuel est présenté en trois volumes :

Volume I – Les états financiers consolidés du Canada sur lesquels la vérificatrice générale a exprimé une opinion; une analyse des états financiers consolidés et une comparaison sur dix exercices d'information financière; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états;

Volume II – Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel; et

Volume III – Informations et analyses supplémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-receveuse générale du Canada,

Original signé par
Arianne Reza

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Volume I

Comptes publics du Canada 2024-2025

Table des matières

Section

		Page	
		Français	*Anglais*
	Introduction		
1.	Analyse des états financiers	7	7
2.	États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport de la vérificatrice générale du Canada	59	55
3.	Revenus, charges et déficit accumulé	135	127
4.	Comptes consolidés	151	143
5.	Créditeurs et charges à payer	183	175
6.	Dette portant intérêt	197	189
7.	Trésorerie et créances	311	299
8.	Comptes d’opérations de change	315	303
9.	Prêts, placements et avances	331	319
10.	Actifs non financiers	375	359
11.	Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel	381	365
12.	Index	465	449

Introduction aux Comptes publics du Canada

Nature des Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

Présentation des Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada sont publiés en trois volumes :

- Le **volume I** présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles
- Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement
- Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires

Section 1

Comptes publics du Canada 2024-2025

Analyse des états financiers

Table des matières

Page

Analyse des états financiers 8
Introduction 8
Aperçu financier de 2025 8
Analyse 9
Contexte économique 9
Le solde budgétaire 11
Revenus 13
Charges 17
Comparaison des résultats réels aux projections 20
Déficit accumulé 23
Flux de trésorerie 45
Obligations contractuelles et droits contractuels 45
Changements comptables à venir 46
Risques et incertitudes 46
Comparaison sur dix exercices d'information financière
État consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités – détaillé 48
État consolidé de la situation financière – détaillé 49
État consolidé des gains et pertes de réévaluation – détaillé 50
État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé 51
État consolidé des flux de trésorerie – détaillé 52
État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé 53
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé 54
Glossaire 55

Note au lecteur

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le ***Rapport financier annuel*** préparé par le ministère des Finances Canada. Celui-ci contient également les états financiers consolidés condensés.

Des tableaux de référence financiers présentant des données historiques et des indicateurs budgétaires connexes destinés au gouvernement fédéral et aux provinces accompagnent ce rapport.

Le ***Rapport financier annuel*** est disponible sur Internet à l'adresse suivante:

www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/rapport-financier-annuel.html

Analyse des états financiers

Introduction

Les Comptes publics du Canada constituent un important rapport de reddition de comptes du gouvernement du Canada. La présente section ainsi que les autres sections du présent volume et les volumes II et III des Comptes publics du Canada fournissent des renseignements supplémentaires détaillés sur les éléments déclarés dans les états financiers consolidés vérifiés figurant à la section 2 du présent volume. Une analyse supplémentaire des résultats financiers du gouvernement se trouve dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2024-2025*, accessible sur le site Web du ministère des Finances Canada.

Les états financiers consolidés et l'analyse des états financiers ont été préparés sous la direction commune du ministre des Finances et du Revenu national, du président du Conseil du Trésor et du receveur général du Canada. C'est le gouvernement qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ainsi que de l'analyse des états financiers. Le lecteur trouvera à la fin de la présente section un glossaire des termes et expressions utilisés dans l'analyse des états financiers.

Aperçu financier de 2025

- Le gouvernement a affiché un déficit lié aux activités annuel de 36,3 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2025, comparativement à un déficit de 61,9 milliards de dollars pour l'exercice précédent. L'amélioration d'une année sur l'autre du solde budgétaire découle de revenus plus élevés, tout particulièrement les rentrées d'impôt sur le revenu et les autres revenus, compensés en partie par des dépenses plus élevées, qui s'expliquent par une hausse des paiements de transfert et des frais de la dette publique.
- Le déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes s'établissait à 32,3 milliards de dollars en 2025, comparativement à 54,4 milliards de dollars en 2024. Cette mesure sert de complément au solde budgétaire traditionnel en isolant l'incidence de la comptabilisation des pertes actuarielles nettes découlant des régimes de retraite du secteur public du gouvernement et des autres avantages des employés et des anciens combattants.
- Le déficit lié aux activités annuel enregistré était inférieur aux prévisions du budget de 2024, soit plus précisément 3,5 milliards de dollars de moins que les 39,8 milliards de dollars prévus, ce qui s'explique par un montant plus élevé que prévu pour les rentrées d'impôt sur le revenu et les autres revenus, compensé en partie par un montant moins élevé que prévu pour les autres taxes et droits ainsi que des charges de programmes plus élevées que prévu. Le déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes était de 4,4 milliards de dollars inférieur aux prévisions.
- Le total des revenus a augmenté de 51,4 milliards de dollars (11,2 %) par rapport à 2024, ce qui est attribuable à des hausses dans toutes les catégories de revenus, notablement en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés et la catégorie des autres revenus.
- Les charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes ont augmenté de 23,2 milliards de dollars (5,0 %) par rapport à 2024, principalement en raison de l'augmentation des paiements de transfert versés aux particuliers, de la croissance prévue par la loi des transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités, et de la croissance des produits retournés du régime de tarification de la pollution et des autres paiements de transferts. Ces hausses ont été compensées en partie par une baisse des charges excluant les pertes actuarielles nettes.
- Les pertes actuarielles nettes, qui reflètent les variations de la valeur des obligations et des actifs du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants enregistrés au cours d'exercices, ont diminué de 3,5 milliards de dollars (46,3 %), sous l'effet conjugué de l'amortissement des gains découlant des évaluations actuarielles des régimes de retraite et d'autres avantages futurs des employés du gouvernement au 31 mars 2024, qui a commencé en 2025, et de la fin de l'amortissement de certaines pertes actuarielles nettes d'exercices précédents.
- Les frais de la dette publique ont augmenté de 6,1 milliards de dollars (13,0 %), principalement sous l'effet des taux effectifs moyens plus élevés sur les obligations négociables en circulation et d'une augmentation de l'encours des obligations négociables.
- Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et le total des actifs), ou la dette fédérale, s'établissait à 1 266,5 milliards de dollars au 31 mars 2025. Le ratio du déficit accumulé au produit intérieur brut (PIB) était de 41,2 %, en baisse par rapport au ratio de 42,1 % de l'exercice précédent.
- Le gouvernement met en place une nouvelle approche de budgétisation des immobilisations, qui distingue les dépenses opérationnelles courantes des dépenses favorisant la formation de capital public et privé. Le cadre de budgétisation des immobilisations améliorera la transparence du processus budgétaire du gouvernement et aidera à clarifier la façon dont les choix financiers visent à soutenir la future capacité économique. Cette nouvelle approche sera appliquée au budget fédéral, tout en préservant la capacité des utilisateurs de comparer l'information incluse dans les *Comptes publics du Canada*.

Analyse

Contexte économique[1]

L'économie canadienne a fait preuve de résilience en 2024, la croissance ayant repris au cours de l'année, soutenue par une demande intérieure vigoureuse, des taux d'intérêt plus bas et une croissance démographique continue. L'inflation a atteint de nouveau la cible de 2,0 % de la Banque du Canada en août 2024 et elle est demeurée dans la fourchette cible de 1 à 3 % depuis. Dans l'ensemble, le PIB réel a augmenté de 1,6 % en 2024, l'économie ayant enregistré un atterrissage en douceur après la période de hausse des taux d'intérêt. Le PIB nominal, la mesure la plus vaste de l'assiette fiscale, a augmenté de 4,7 % en 2024, marquant un retour à un taux de croissance plus typique d'avant la pandémie. Toutefois, au début de 2025, les mesures successives prises par les États-Unis pour restreindre le commerce combinées à l'incertitude croissante ont entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique canadienne, ce qui a entraîné une révision à la baisse des perspectives.

Le marché du travail s'est assoupli tout au long de 2024, principalement en raison de la faiblesse de la demande d'embauche qui a coïncidé avec une croissance démographique continue. L'économie a créé 382 000 emplois au cours de l'année, comparativement à 593 000 en 2023. Le taux de chômage est passé de 5,4 % en 2023 à 6,4 % en 2024. Les postes vacants ont diminué par rapport aux sommets postpandémiques, se rapprochant des normes historiques. Alors que la croissance nominale des salaires a commencé à ralentir, la baisse de l'inflation a permis aux salaires réels d'augmenter de 2,4 % en moyenne en 2024.

L'inflation globale s'est établie en moyenne à 2,4 % en 2024, en baisse par rapport à 3,9 % en 2023. La désinflation a été en grande partie attribuable à la baisse des prix des biens, même si les coûts du logement sont demeurés élevés. La part des composantes de l'indice des prix à la consommation qui avait dépassé 3 % est revenue à des niveaux presque normaux. La suspension temporaire de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), ainsi que l'élimination de la taxe sur le carbone pour les consommateurs à l'égard des produits pétroliers ont aussi contribué à réduire l'inflation au début de 2025.

Au début de 2025, les séries successives de mesures restrictives des États-Unis concernant le commerce et l'incertitude qui en a découlé ont commencé à avoir une incidence importante sur l'économie canadienne. Au premier trimestre, le PIB réel a connu une croissance vigoureuse de 2,2 % du taux annualisé, les exportations ayant été devancées en prévision de l'imposition de nouveaux droits de douane. Cependant, la demande intérieure a été plus faible, en raison du report d'achats importants par les consommateurs, du ralentissement du marché de l'habitation et de l'incertitude croissante pesant sur les investissements des entreprises. La croissance de l'emploi a ralenti et le taux de chômage est passé à 6,9 % en juin 2025.

Les perspectives économiques du Canada ont été révisées à la baisse, en raison des effets négatifs des droits de douane américains et du ralentissement attendu de la croissance mondiale. La croissance du PIB réel devrait ralentir en 2025 avant de s'améliorer progressivement en 2026 et d'atteindre environ 2 % en 2027. L'inflation devrait rester près de la cible de 2 %, bien que l'incertitude demeure grande. Les nouveaux droits de douane et les coûts élevés des intrants pourraient exercer une pression à la hausse sur l'inflation, mais ces effets devraient être contrebalancés par un ralentissement économique et une hausse du chômage, ce qui devrait contribuer à atténuer les pressions sous-jacentes sur les prix.

Ces perspectives sont fondées sur le plus récent sondage du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, qui sert à éclairer la planification économique et budgétaire du gouvernement. Le processus d'enquête, utilisé depuis 1994, apporte indépendance et transparence au cadre de prévision fédéral et garantit des prévisions budgétaires reposant sur une vision équilibrée et crédible de l'environnement économique.

[1] La présente section intègre les données disponibles jusqu'au 7 août 2025 inclusivement. Sauf avis contraire, les résultats annuels correspondent à ceux de l'année civile.

Moyenne des prévisions du secteur privé

(en pourcentage)

	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel				
Budget de 2024	1,1	0,7	1,9	2,2
Énoncé économique de l'automne de 2024	1,5	1,3	1,7	2,1
Données réelles	1,5	1,6	–	–
Croissance du PIB nominal				
Budget de 2024	2,7	3,8	3,9	4,2
Énoncé économique de l'automne de 2024	2,9	4,3	3,7	4,2
Données réelles	2,9	4,7	–	–
Taux des bons du Trésor à 3 mois				
Budget de 2024	4,8	4,5	3,1	2,7
Énoncé économique de l'automne de 2024	4,8	4,4	2,9	2,6
Données réelles	4,8	4,4	–	–
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans				
Budget de 2024	3,3	3,3	3,2	3,3
Énoncé économique de l'automne de 2024	3,3	3,3	3,1	3,2
Données réelles	3,3	3,4	–	–
Taux de chômage				
Budget de 2024	5,4	6,3	6,3	6,0
Énoncé économique de l'automne de 2024	5,4	6,4	6,7	6,2
Données réelles	5,4	6,4	–	–
Inflation de l'indice des prix à la consommation				
Budget de 2024	3,9	2,5	2,1	2,1
Énoncé économique de l'automne de 2024	3,9	2,5	2,0	2,0
Données réelles	3,9	2,4	–	–

Les chiffres ont été redressés pour refléter les révisions historiques des Comptes économiques provinciaux et territoriaux en date du 7 novembre 2024.

Réponse du Canada aux droits de douane imposés par les États-Unis sur les produits canadiens

En mars 2025, les États-Unis ont commencé à appliquer des droits de douane sur certaines marchandises canadiennes. En réponse à cette mesure, le Canada a appliqué ses propres droits de douane sur certains produits américains, comme les automobiles, l'aluminium et l'acier. Le gouvernement a aussi annoncé certains programmes visant à atténuer les répercussions de l'évolution des échanges commerciaux sur les entreprises et les travailleurs canadiens, pour :

- faciliter l'accès à l'assurance-emploi pour les travailleurs touchés et mettre en place des mesures particulières dans le cadre du programme de Travail partagé de l'assurance-emploi afin d'éviter des mises à pied;
- élargir l'accès à des liquidités par l'intermédiaire de sociétés d'État à vocation financière, dont la Banque de développement du Canada, Exportation et développement Canada et Financement agricole Canada, et du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane;
- soutenir les entreprises par l'intermédiaire des agences de développement régional;
- reporter les paiements de l'impôt sur le revenu des sociétés et les versements de la TPS/TVH.

Les revenus tirés des droits de douane perçus par le gouvernement sont comptabilisés à titre d'autres taxes et droits dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités. Les revenus tirés des droits de douane et les programmes mis en place par le gouvernement n'ont pas eu d'incidence importante sur les résultats de 2025.

Le solde budgétaire

Le solde budgétaire, ou excédent ou déficit lié aux activités annuel, représente l'écart entre les revenus et les charges totales du gouvernement au cours d'un exercice. Il s'agit de l'une des principales mesures de la performance financière annuelle du gouvernement. Le gouvernement a affiché un déficit lié aux activités annuel de 36,3 milliards de dollars en 2025, comparativement à un déficit de 61,9 milliards de dollars en 2024.

Le déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes représente la différence entre les revenus et les charges du gouvernement, excluant les pertes actuarielles nettes. Puisqu'elle exclut l'incidence des variations de la valeur des obligations et des actifs du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants enregistrés au cours d'exercices précédents, cette mesure vise à donner une idée plus précise des résultats des opérations du gouvernement tout au long de l'exercice en cours. Le déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes s'établissait à 32,3 milliards de dollars en 2025, comparativement à 54,4 milliards de dollars en 2024.

Le graphique qui suit illustre l'évolution du solde budgétaire du gouvernement depuis 1984 ainsi que le solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes depuis 2009 (données les plus anciennes). Pour faciliter la comparaison des résultats au fil du temps et entre les administrations, le solde budgétaire et ses composantes sont exprimés en pourcentage du PIB. En 2025, le déficit lié aux activités annuel représentait 1,2 % du PIB, comparativement à 2,1 % du PIB au cours de l'exercice précédent. Le déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes représentait 1,0 % du PIB, comparativement à 1,9 % du PIB au cours de l'exercice précédent.

Excédent/déficit lié aux activités annuel

(en pourcentage du PIB)

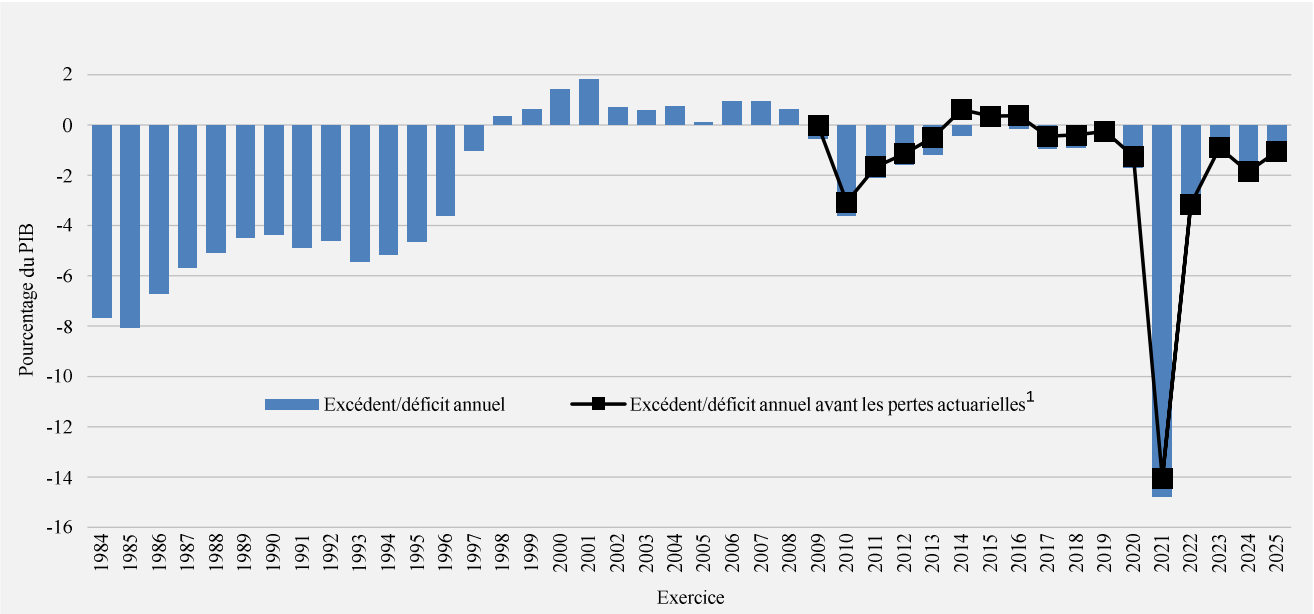

[1] En 2018, le gouvernement a appliqué rétroactivement un changement dans sa méthode de calcul des taux d'actualisation utilisés pour évaluer ses obligations au titre des régimes de retraite non capitalisés. Les résultats budgétaires pour la période allant de 2009 à 2017 ont été redressés pour tenir compte de ce changement. Les données redressées pour la période antérieure à l'exercice 2009 ne sont pas disponibles.

Les revenus ont augmenté de 51,4 milliards de dollars (11,2 %) par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 511,0 milliards de dollars, principalement en raison de la hausse des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, ainsi que d'autres revenus. La croissance plus forte de l'emploi et des salaires ainsi que le calendrier et probablement des incidences d'ordre comportemental, comme la réaction des contribuables face à l'augmentation annoncée du taux d'inclusion des gains en capital, qui a par la suite été reportée, puis annulée, ont soutenu les gains de revenus dans les flux d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Les charges totales ont augmenté de 25,9 milliards (5,0 %) par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 547,3 milliards. Les charges des programmes (hors pertes actuarielles nettes) ont augmenté de 23,2 milliards, soit 5,0 %, pour atteindre 489,9 milliards, en raison de hausses dans toutes les grandes catégories de transferts, partiellement compensées par une baisse des autres charges.

Les pertes actuarielles nettes ont diminué de 3,5 milliards de dollars, soit 46,3 %, par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 4,0 milliards de dollars. Cette réduction s'explique à la fois par l'amortissement des gains découlant des évaluations actuarielles des régimes de retraite et d'autres avantages futurs pour les employés du gouvernement au 31 mars 2024, qui a commencé en 2025, et par la fin de l'amortissement de certaines pertes actuarielles nettes d'exercices antérieurs en 2024.

Les frais de la dette publique ont augmenté de 6,1 milliards de dollars, soit 13,0 %, par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 53,4 milliards de dollars, en raison de la hausse des taux effectifs moyens sur les obligations négociables en circulation, ainsi que de l'augmentation de l'encours des obligations négociables.

Aperçu financier de 2025

(en millions de dollars)

	2025	2024
État consolidé des résultats		
Revenus	510 951	459 549
Charges		
Charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	489 869	466 663
Frais de la dette publique	53 410	47 273
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	543 279	513 936
Déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes	***(32 328)***	***(54 387)***
Pertes actuarielles nettes	(4 020)	(7 489)
Déficit lié aux activités annuel	***(36 348)***	***(61 876)***
Pourcentage du PIB	*(1,2) %*	*(2,1) %*
État consolidé de la situation financière		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	259 725	264 056
Dette portant intérêt	1 869 331	1 745 489
Comptes d'opérations de change passifs	47 697	44 106
Dérivés	5 583	4 131
Total des passifs	2 182 336	2 057 782
Actifs financiers	788 750	705 028
Dette nette	***(1 393 586)***	***(1 352 754)***
Actifs non financiers	127 102	116 603
Déficit accumulé	***(1 266 484)***	***(1 236 151)***
Pourcentage du PIB	*41,2 %*	*42,1 %*

Déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes

Des pertes et des gains actuariels découlent de la réévaluation annuelle des obligations existantes du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, ainsi que des écarts entre les rendements prévus et réels des actifs des régimes de retraite. La mesure de ces obligations et le rendement prévu des actifs des régimes de retraite impliquent l'utilisation exhaustive d'estimations et d'hypothèses sur les circonstances et les événements futurs, comme les taux d'actualisation, l'inflation future, le rendement des investissements, l'augmentation générale des salaires, la composition de l'effectif, les taux de retraite et les taux de mortalité. En particulier, la valeur des obligations non capitalisées est sensible à la variation des taux d'intérêt à court et à long terme, lesquels sont utilisés pour estimer la valeur des paiements des avantages futurs en dollars d'aujourd'hui. Les obligations au titre des prestations non capitalisées sont actualisées en fonction des taux d'intérêt au comptant des obligations du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice (le 31 mars), qui peuvent fluctuer considérablement d'une année à l'autre, ce qui donne lieu au transfert de pertes et de gains actuariels au solde budgétaire. Le déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes isole ces gains et pertes des autres résultats d'operations du gouvernement, offrant ainsi une vision plus claire de leur impact sur le solde budgétaire.

Revenus

Les revenus fédéraux peuvent être répartis dans cinq catégories principales : les impôts sur le revenu, les autres taxes et droits, les revenus au titre des cotisations d'assurance-emploi, les produits issus de la tarification de la pollution et les autres revenus.

Dans la catégorie des impôts sur le revenu, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers constituent la plus importante source de revenus fédéraux; elles se chiffraient à 234,3 milliards de dollars et représentaient 45,9 % du total des revenus en 2025 (en baisse par rapport à 47,4 % en 2024). L'impôt sur le revenu des sociétés constitue la deuxième source de revenus en importance; en 2025, il s'élevait à 97,0 milliards de dollars et représentait 19,0 % du total des revenus (en hausse par rapport à 17,9 % en 2024). Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents sont une source de revenus moins importante; elles se chiffraient à 13,5 milliards de dollars et ne représentaient que 2,6 % du total des revenus en 2025 (en baisse par rapport à 2,7 % en 2024).

Les autres taxes et droits se composent des revenus tirés de la TPS, des taxes sur l'énergie, des droits de douane à l'importation et d'autres taxes et droits d'accise. La plus grande composante de cette catégorie, les revenus tirés de la TPS, s'élevait à 52,5 milliards de dollars et représentait 10,3 % de l'ensemble des revenus fédéraux en 2025 (en baisse par rapport à 11,2 % en 2024). Les autres composantes des autres taxes et droits se chiffraient à 19,4 milliards de dollars et représentaient 3,8 % du total des revenus fédéraux (en baisse par rapport à 3,9 % en 2024).

Les revenus d'assurance-emploi s'élevaient à 31,5 milliards de dollars et représentaient 6,2 % du total des revenus fédéraux en 2025 (en baisse par rapport à 6,4 % en 2024).

Les produits issus de la tarification de la pollution au titre du cadre fédéral sur la tarification de la pollution se chiffraient à 13,6 milliards de dollars et représentaient 2,7 % du total des revenus fédéraux en 2025 (en hausse par rapport à 2,3 % en 2024). Le gouvernement a mis fin à l'application de la redevance fédérale sur les combustibles en date du 1er avril 2025.

Les autres revenus sont composés de trois composantes générales : le revenu net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, les autres revenus de programmes tirés de la vente de biens et de services et autres revenus divers, ainsi que les revenus des opérations de change et de placements. Les autres revenus s'élevaient à 49,2 milliards de dollars et représentaient 9,6 % du total des revenus fédéraux en 2025 (en hausse par rapport à 8,1 % en 2024).

Composition des revenus pour 2025

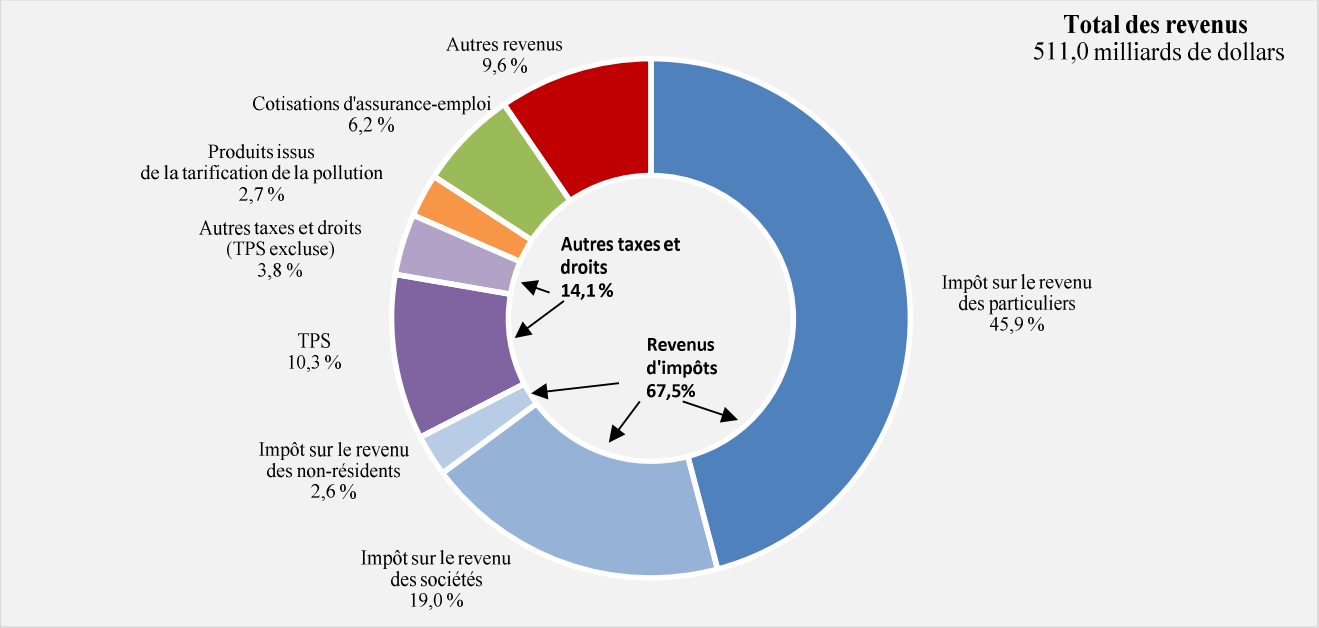

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Cadre sur la tarification de la pollution et élimination de la redevance sur les combustibles à compter du 1er avril 2025

Avant le 1er avril 2025, le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone comportait deux volets, établis en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* :

- une redevance réglementaire sur les combustibles fossiles comme l'essence et le gaz naturel, connue sous le nom de redevance sur les combustibles;
- un système fondé sur le rendement pour les industries, connu sous le nom de système de tarification fondé sur le rendement.

L'un ou les deux volets auraient pu s'appliquer dans les administrations qui en ont fait la demande ou qui ont décidé de ne pas mettre en place un système respectant les normes nationales de rigueur minimales.

Dans les provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'appliquait, soit l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, plus de 90 % des produits de la redevance sur les combustibles dans ces provinces ont été versés directement aux familles au moyen de la Remise canadienne sur le carbone versée trimestriellement aux particuliers (anciennement connu sous le nom de paiement de l'incitatif à agir pour le climat). Les gouvernements du Yukon et du Nunavut ont reçu directement les produits de la redevance fédérale sur les combustibles, qu'ils pouvaient utiliser à leur guise.

En 2025, la redevance sur les combustibles représente 13,5 milliards de dollars sur les 13,6 milliards de dollars en produits totaux provenant de la tarification de la pollution, et 15,5 milliards de dollars sur les 15,6 milliards de dollars en produits totaux de tarification de la pollution redistribués, comme présentée dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités. Le reste se rapporte au système de tarification fondé sur le rendement.

Le gouvernement du Canada a supprimé la redevance sur les combustibles depuis le 1er avril 2025. La redevance sur les combustibles n'a plus à être déclarée ou payée pour tous les types de combustibles et de déchets combustibles par les administrations participantes pour ce qui est des activités postérieures au 31 mars 2025.

Les payeurs de la redevance sur les combustibles doivent toujours s'acquitter des montants dus, continuer de réclamer certains remboursements, et ils demeurent assujettis aux cotisations et nouvelles cotisations pour les périodes de déclaration antérieures. Le système de tarification fondé sur le rendement, prévu à la partie 2 de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, continuera de s'appliquer dans les provinces où il est en vigueur.

L'ensemble des produits provenant directement du système fédéral sont retournés, au fil du temps, dans la province ou le territoire où ils ont été perçus. Compte tenu de l'abandon de la redevance sur les combustibles, les derniers paiements au titre de la Remise canadienne sur le carbone sont effectués depuis avril 2025, et les mécanismes de retour des produits vont progressivement disparaître. Cependant, produits liés aux obligations de redevance jusqu'au 31 mars 2025 continueront d'être retournés au cours des prochains exercices, notamment aux petites et moyennes entreprises et aux gouvernements autochtones.

Revenus comparés à ceux de 2024

Le total des revenus s'élevait à 511,0 milliards de dollars en 2025, en hausse de 51,4 milliards de dollars (11,2 %) comparativement à 2024. Dans le tableau qui suit, les revenus de 2025 sont comparés à ceux de 2024.

Revenus

(en millions de dollars)

			Variation	
	2025	2024	$	%
Revenus d'impôt sur le revenu				
Particuliers	234 319	217 696	16 623	7,6
Sociétés	96 954	82 468	14 486	17,6
Non-résidents	13 528	12 541	987	7,9
Total	**344 801**	**312 705**	**32 096**	**10,3**
Autres taxes et droits				
Taxes sur les produits et services	52 503	51 416	1 087	2,1
Taxes sur l'énergie	5 650	5 599	51	0,9
Droits de douane à l'importation	6 264	5 571	693	12,4
Autres taxes et droits d'accise	7 487	6 829	658	9,6
Total	**71 904**	**69 415**	**2 489**	**3,6**
Cotisations d'assurance-emploi	**31 530**	**29 560**	**1 970**	**6,7**
Produits issus de la tarification de la pollution	**13 552**	**10 503**	**3 049**	**29,0**
Autres revenus	**49 164**	**37 366**	**11 798**	**31,6**
Total des revenus	**510 951**	**459 549**	**51 402**	**11,2**

- Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 16,6 milliards de dollars en 2025, soit 7,6 %, principalement en raison de la croissance de l'emploi et des salaires, tandis que les gains des revenus d'investissement ont également apporté un soutien.
- Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés ont augmenté de 14,5 milliards de dollars (17,6 %), ce qui traduit probablement la réaction des déclarants à la proposition de budget 2024 visant à augmenter du taux d'inclusion des gains en capital (effet de traction), en particulier dans le secteur financier.
- Les impôts sur le revenu des non-résidents sont payés par ces personnes à l'égard de revenus de source canadienne, qui peuvent inclure des dividendes et des revenus d'intérêts. Ces revenus ont augmenté d'un milliard de dollars (7,9 %), en raison de la forte hausse des revenus de placement.
- Les autres taxes et droits ont augmenté de 2,5 milliards de dollars (3,6 %), principalement en raison de la croissance des revenus de TPS, qui ont augmenté de 1,1 milliard de dollars en 2025, soit 2,1 %, en raison de la croissance des ventes au détail qui a contrebalancé l'incidence de l'allègement temporaire de la TPS. Les taxes sur l'énergie ont augmenté de 0,1 milliard de dollars (0,9 %), en raison de la faible croissance de la consommation de carburant. Les droits de douane à l'importation ont augmenté de 0,7 milliard de dollars (12,4 %), en partie en raison de la mise en œuvre des contre-mesures du Canada en réponse aux droits de douane américains. Les autres taxes d'accise et droits ont augmenté de 0,7 milliard de dollars, soit 9,6 %, en raison de la hausse des revenus provenant des taxes d'accise sur les ventes de tabac et par une taxe pour la sécurité des voyageurs du transport aérien plus élevée.
- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 2,0 milliards de dollars (6,7 %), en raison de la hausse du taux de cotisation et de la hausse du nombre de personnes employées.
- Les recettes provenant du cadre fédéral sur la tarification de la pollution par le carbone ont augmenté de 3,0 milliards de dollars, soit 29,0 %, ce qui correspond à un prix de la pollution par le carbone plus élevé, soit 80 $ la tonne en 2025, par rapport à 65 $ la tonne l'année précédente. Depuis le 1er avril 2025, le gouvernement a cessé d'appliquer la redevance fédérale sur les combustibles dans toutes les administrations où elle était appliquée, les taux de la redevance sur les combustibles applicables étant fixés à zéro.
- Les autres revenus ont augmenté de 11,8 milliards de dollars, soit de 31,6 %, ce qui s'explique en grande partie par des bénéfices nets plus élevés des sociétés d'État, des revenus d'intérêts et de pénalités accrus, une croissance des rendements des placements et une hausse des revenus tirés de la vente de biens et de services.

Le ratio des revenus – exprimé en pourcentage du PIB – sert à comparer le total des revenus fédéraux à la taille de l'économie. La modification des taux d'imposition prévus par la loi et l'évolution des conditions économiques influent sur ce ratio. Celui-ci s'est établi à 16,6 % en 2025 (en hausse par rapport à 15,7 % en 2024), reflétant des facteurs transitoires comme la réaction probable des déclarants à la proposition du budget de 2024 d'augmenter le taux d'inclusion des gains en capital et l'application des contre-mesures canadiennes en réponse aux droits de douane imposés par les États-Unis.

Ratio des revenus

(revenus en pourcentage du PIB)

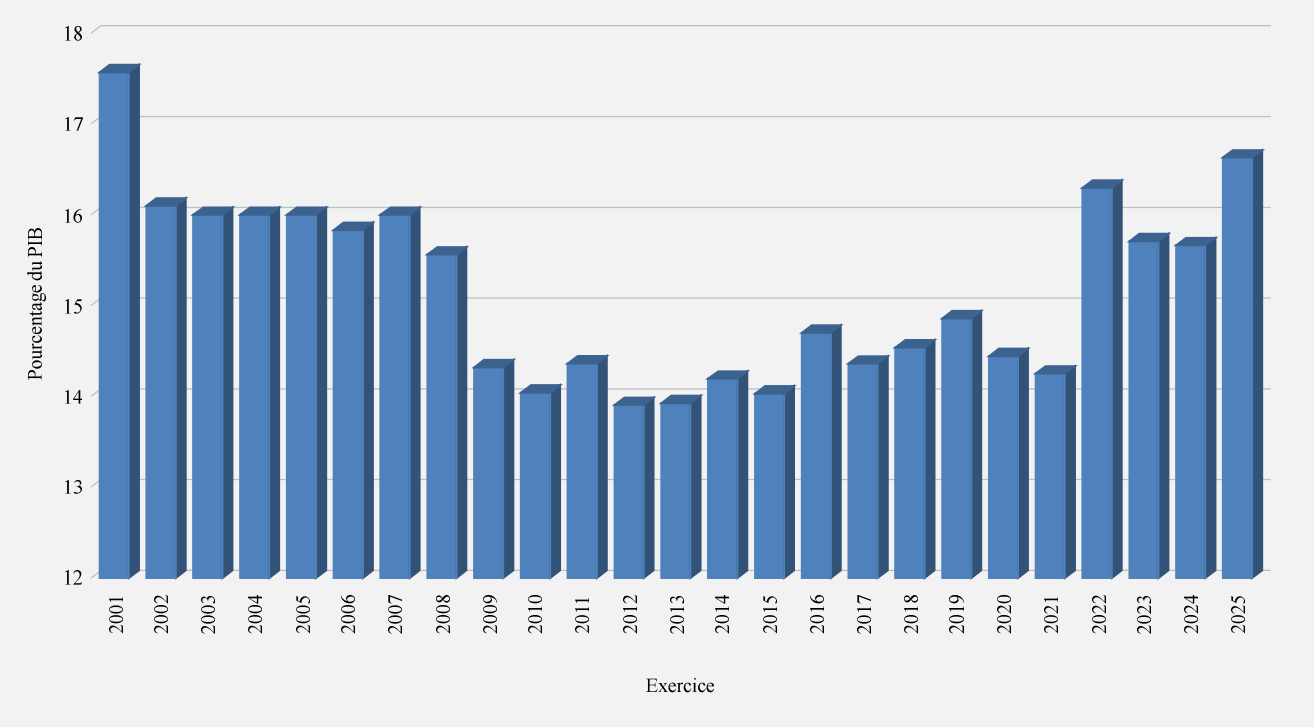

Charges

Les charges fédérales peuvent se répartir en quatre catégories principales : les paiements de transfert, qui représentent la plus grande partie du total des dépenses fédérales, les autres charges, les frais de la dette publique et les pertes actuarielles nettes.

Les paiements de transfert sont aussi répartis en quatre catégories :

- Les principaux paiements de transfert aux particuliers, qui sont prévus par la loi, s'élevaient à 131,6 milliards de dollars et représentaient 24,0 % du total des charges en 2025 (en hausse par rapport à 23,1 % en 2024). Cette catégorie se compose des prestations aux aînés, d'assurance-emploi et de mesures de soutien, des prestations pour enfants et du soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs (la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants et la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement) instauré dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. En 2025, le soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs a entraîné une diminution de 2,2 milliards de dollars (0,4 %) du total des charges en raison des réévaluations des prestations et de la constatation de trop-payés, comptabilisés comme une réduction des charges. Cette composante a représenté une diminution de 0,9 % du total des charges en 2024.

- Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement – qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les transferts du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les accords sur la santé conclus avec les provinces et les territoires, les arrangements fiscaux (péréquation, transferts aux territoires, un certain nombre de transferts plus modestes et l'abattement d'impôt du Québec) et les transferts du Fonds pour le développement des collectivités du Canada – s'élevaient à 105,1 milliards de dollars et représentaient 19,2 % du total des charges en 2025 (même niveau qu'en 2024).

- Le retour des produits issus de la tarification de la pollution s'élevait à 15,6 milliards de dollars et représentait 2,8 % des charges (en hausse par rapport à 1,9 % en 2024). Ces transferts consistent en des paiements visant à restituer les produits directs du système fédéral de tarification de la pollution causée par le carbone aux administrations où ils ont été perçus, en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.

- Les autres paiements de transfert, qui comprennent les transferts aux Autochtones, l'aide aux agriculteurs, aux étudiants et aux entreprises, le soutien à la recherche et développement et l'aide internationale, s'élevaient à 107,1 milliards de dollars et représentaient 19,6 % des charges (en hausse par rapport à 18,4 % en 2024).

Les autres charges, qui représentent les charges de fonctionnement des 137 ministères, organismes, sociétés d'État consolidées et autres entités du gouvernement, s'élevaient à 130,5 milliards de dollars et correspondaient à 23,8 % du total des charges en 2025 (en baisse par rapport à 26,9 % en 2024).

Les frais de la dette publique s'élevaient à 53,4 milliards de dollars et représentaient 9,8 % du total des charges en 2025 (en hausse par rapport à 9,1 % en 2024).

Les pertes actuarielles nettes s'élevaient à 4,0 milliards de dollars et représentaient le 0,7 % restant du total des charges en 2025 (en baisse par rapport à 1,4 % en 2024).

Composition des charges pour 2025

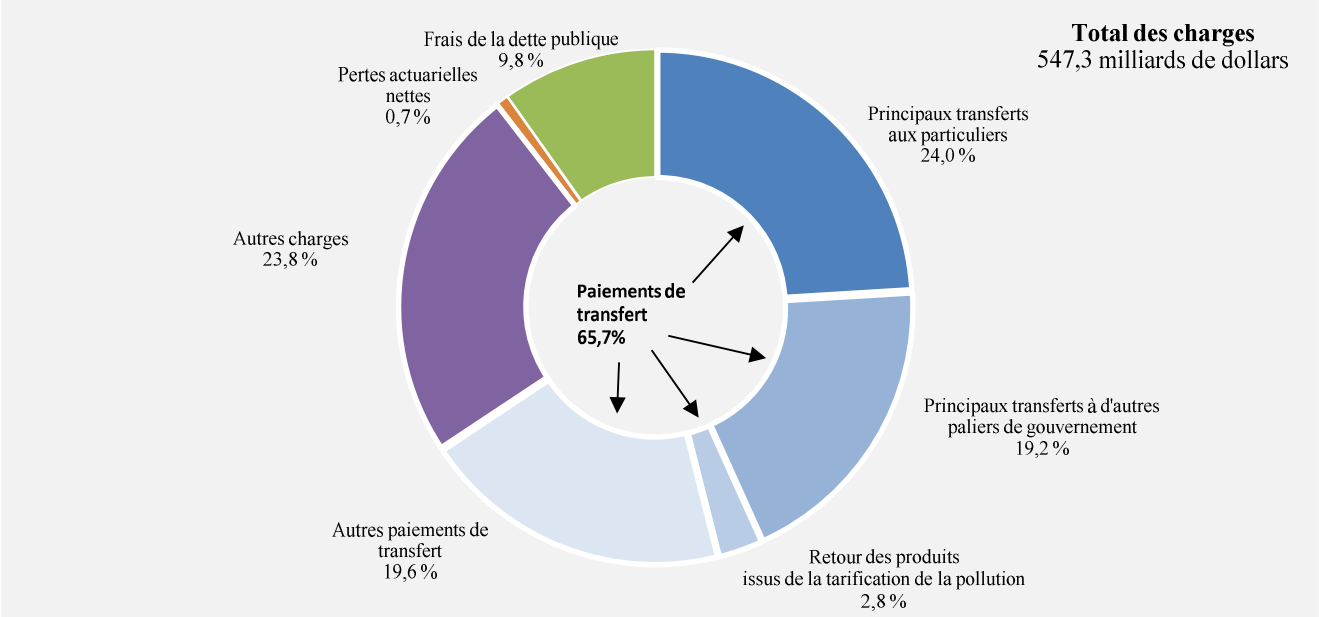

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Comparaison des charges à celles de 2024

Le total des charges a atteint 547,3 milliards de dollars en 2025, en hausse de 25,9 milliards de dollars (5,0 %) par rapport à 2024. Le tableau qui suit compare le total des charges de 2025 à celui de 2024.

Charges

(en millions de dollars)

			Variation	
	2025	2024	$	%
Paiements de transfert				
Principaux paiements de transfert aux particuliers				
Prestations aux aînés	80 294	76 036	4 258	5,6
Assurance-emploi et mesures de soutien	24 880	23 130	1 750	7,6
Prestations pour enfants	28 574	26 339	2 235	8,5
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	(2 169)	(4 838)	2 669	(55,2)
Total	**131 579**	**120 667**	**10 912**	**9,0**
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement				
Transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux	68 979	65 848	3 131	4,8
Accords fiscaux et autres transferts	36 122	34 325	1 797	5,2
Total	**105 101**	**100 173**	**4 928**	**4,9**
Retour des produits issus de la tarification de la pollution	15 595	9 858	5 737	58,2
Autres paiements de transfert	107 140	95 951	11 189	11,7
Total des paiements de transfert	**359 415**	**326 649**	**32 766**	**10,0**
Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes	**130 454**	**140 014**	**(9 560)**	**(6,8)**
Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	**489 869**	**466 663**	**23 206**	**5,0**
Frais de la dette publique	**53 410**	**47 273**	**6 137**	**13,0**
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	**543 279**	**513 936**	**29 343**	**5,7**
Pertes actuarielles nettes	4 020	7 489	(3 469)	(46,3)
Total des charges	**547 299**	**521 425**	**25 874**	**5,0**

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Les détails se trouvent à la note 2 des états financiers consolidés du gouvernement du Canada, à la section 2 du présent volume.

- Les principaux transferts aux particuliers ont augmenté de 10,9 milliards de dollars (9,0 %) en 2025. Les prestations aux personnes âgées ont augmenté de 4,3 milliards de dollars (5,6 %), ce qui reflète l'augmentation du nombre de bénéficiaires et l'évolution des prix à la consommation, en fonction desquels les prestations sont pleinement indexées. Les mesures liées aux prestations et au soutien de l'assurance-emploi ont augmenté de 1,8 milliard de dollars (7,6 %), principalement en raison d'un taux de chômage plus élevé. Les prestations pour enfants ont augmenté de 2,2 milliards de dollars (8,5 %), ce qui est principalement attribuable à l'indexation des prestations selon les prix à la consommation et à une hausse du nombre d'enfants admissibles. Le soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs a entraîné une augmentation des dépenses de 2,7 milliards de dollars par rapport à l'année précédente, en raison d'une baisse du montant révisé des prestations.

- Les principaux transferts à d'autres paliers de gouvernement ont augmenté de 4,9 milliards de dollars (4,9 %) en 2025, principalement en raison de la croissance de 4,7 milliards de dollars prévue par la loi au titre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, des transferts de péréquation et de la formule de financement des territoires, de même que d'une augmentation de 1,1 milliard de dollars des transferts au titre du plan pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, compensées en partie par une hausse des montants recouvrés au titre de l'abattement d'impôt du Québec et une diminution au titre d'autres arrangements fiscaux.

- Le retour des redevances au titre du cadre fédéral sur la tarification de la pollution par le carbone a augmenté de 5,7 milliards de dollars (58,2 %), ce qui s'explique principalement par la mise en place de la Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises et une augmentation du taux de la Remise canadienne sur le carbone pour les particuliers.

- Les autres paiements de transfert ont augmenté de 11,2 milliards de dollars (11,7 %) en 2025. Cette augmentation découle principalement de la hausse des transferts relatifs aux peuples autochtones, ainsi que d'un certain nombre d'autres facteurs, notamment la mise en œuvre du Régime canadien de soins dentaires, une augmentation des paiements de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, l'accroissement des transferts dans le cadre de la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes et une augmentation des transferts à l'appui de l'immigration. Ces augmentations ont été compensées en partie par des diminutions du soutien agricole et de l'aide en cas de catastrophe.

- Les autres charges des ministères, des organismes, des sociétés d'État consolidées et d'autres entités du gouvernement, excluant les pertes actuarielles nettes, ont diminué de 9,6 milliards de dollars (6,8 %). Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des charges liées aux sinistres et aux dépenses de santé publique en 2025, contrebalancée en partie par la hausse des coûts liés au personnel et aux charges des sociétés d'État.

- Les frais de la dette publique ont augmenté de 6,1 milliards de dollars (13,0 %), principalement sous l'effet des taux effectifs moyens plus élevés sur les obligations négociables en circulation et d'une augmentation de l'encours des obligations négociables.

- Les pertes actuarielles nettes, qui reflètent les variations de la valeur des obligations et des actifs du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et d'autres avantages futurs des employés et des anciens combattants constatées au cours des exercices précédents, ont diminué de 3,5 milliards de dollars (46,3 %), en raison de l'amortissement de certains gains découlant des évaluations actuarielles mises à jour des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages futurs des employés du gouvernement au 31 mars 2024 et de la fin de la période d'amortissement des pertes actuarielles nettes de certains exercices antérieurs.

Le ratio des charges – exprimé en pourcentage du PIB – sert à comparer le total des charges fédérales à la taille de l'économie. Ce ratio est influencé par les mesures stratégiques, l'évolution des conditions économiques et les fluctuations des taux d'intérêt. Il s'établissait à 17,8 % en 2025 (même niveau qu'en 2024).

Ratio des charges

(charges en pourcentage du PIB)

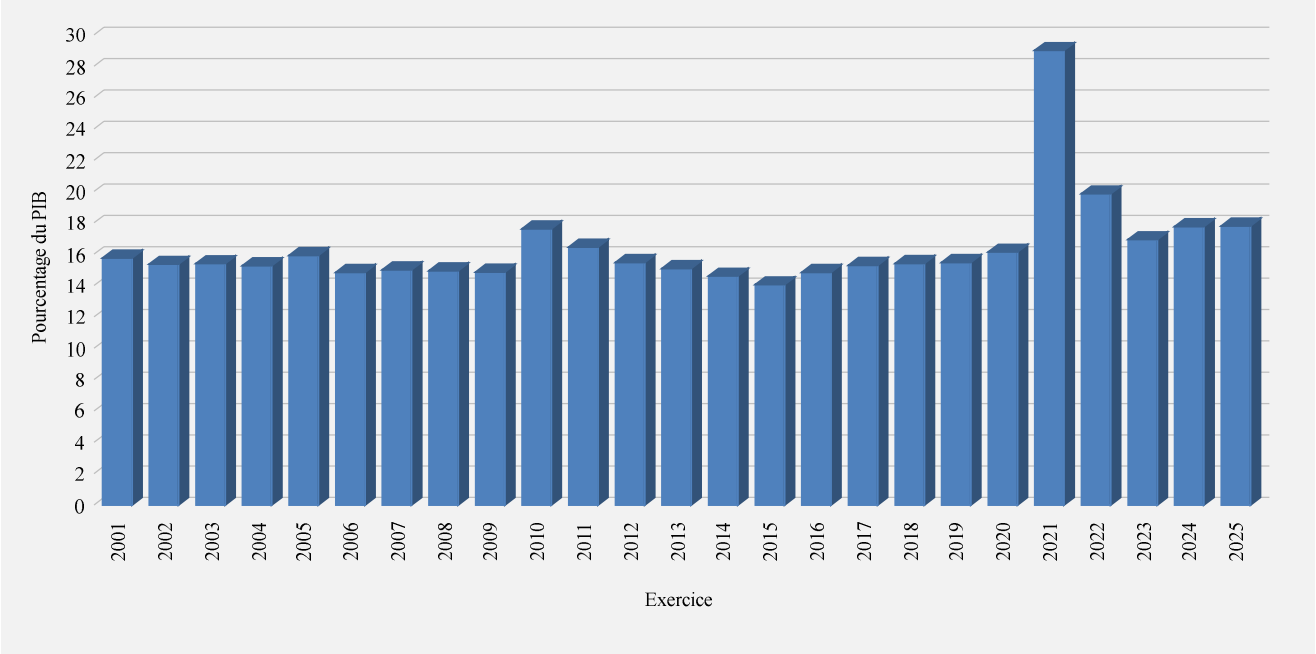

Comparaison des résultats réels aux projections

Comparaison à l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* présenté en décembre

Le déficit de 36,3 milliards de dollars enregistré en 2025 était inférieur de 12,0 milliards de dollars au déficit de 48,3 milliards de dollars prévu dans l'Énoncé économique de l'automne de décembre 2024.

- Dans l'ensemble, les revenus se sont élevés à 15,7 milliards de dollars, soit 3,2 %, en hausse par rapport aux prévisions. Cet écart est principalement attribuable à des revenus fiscaux plus élevés que prévu, en particulier les revenus d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, traduisant la vigueur du marché du travail et la croissance des salaires, ainsi qu'à l'incidence probable de l'augmentation annoncée du taux d'inclusion des gains en capital, qui a ultérieurement fait l'objet d'un report et d'une annulation.
- Les charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes, étaient de 4,1 milliards de dollars (0,9 %) supérieures aux prévisions, principalement en raison de provisions plus élevées que prévu au titre des revendications et des provisions révisées pour les comptes douteux de créances et de prêts, y compris en ce qui concerne les nouvelles réévaluations de prestations versées pendant la pandémie de la COVID-19 et les prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Ces évaluations sont généralement réalisées après la fin de l'exercice et intègrent souvent des renseignements disponibles après le 31 mars.
- Les frais de la dette publique étaient inférieurs de 0,3 milliard de dollars (0,6 %) au montant projeté.
- Les pertes actuarielles nettes étaient inférieures de 26,0 millions de dollars au montant projeté.

Comparaison des résultats de 2025 à l'Énoncé économique de l'automne de décembre 2024

(en millions de dollars)

	Projection	Données réelles	Différence
Revenus	495 213	510 951	15 738
Charges			
Charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	485 729	489 869	4 140
Frais de la dette publique	53 746	53 410	(336)
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	539 475	543 279	3 804
Déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes	**(44 262)**	**(32 328)**	**11 934**
Pertes actuarielles nettes	(4 046)	(4 020)	26
Déficit lié aux activités annuel	**(48 308)**	**(36 348)**	**11 960**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Comparaison au plan budgétaire d'avril 2024

Le déficit budgétaire de 2025 de 36,3 milliards de dollars était de 3,5 milliards de dollars inférieur au déficit de 39,8 milliards de dollars prévu pour 2025 dans le budget fédéral d'avril 2024.

Les revenus se sont établis à 13,1 milliards de dollars, soit 2,6 % de plus que ce qui avait été prévu dans le budget d'avril 2024, sous l'effet de la hausse des revenus provenant de l'impôt sur le revenu, fort probablement en raison d'incidences d'ordre comportemental liées à l'annonce de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital, ainsi que de l'augmentation généralisée d'autres types de revenus.

Les charges totales, sans les pertes actuarielles nettes, ont été supérieures de 8,7 milliards de dollars, soit 1,6 %, par rapport aux prévisions du budget d'avril 2024, les charges de programmes ayant été supérieures de 9,4 milliards de dollars aux prévisions et les frais de la dette publique ayant été inférieurs de 0,7 milliard de dollars aux prévisions.

- Les principaux transferts aux particuliers ont été inférieurs de 3,7 milliards de dollars aux prévisions, en raison en grande partie à la révision des prestations de soutien du revenu liées à la COVID-19 pour les travailleurs et à la baisse des prestations d'assurance-emploi découlant d'un taux de chômage réel moins élevé que prévu.
- Les principaux transferts aux autres paliers de gouvernements ont été de 0,4 milliard de dollars inférieurs aux prévisions, car un transfert au titre de la participation aux bénéfices nets n'a pas été effectué en 2025 et la portion inutilisée du financement de 2021 fourni à l'Alberta pour la restauration des puits inactifs a été remboursée.
- Les produits de la redevance sur la pollution ont été supérieurs de 0,7 milliard de dollars aux prévisions, principalement en raison de montants liés de la Remise canadienne sur le carbone pour les particuliers plus élevés que prévu.
- Les charges de programmes directes, qui comprennent d'autres paiements de transfert, des charges d'amortissement des immobilisations et d'autres coûts de fonctionnement, ont été supérieures de 12,8 milliards de dollars aux prévisions du budget d'avril 2024. L'écart par rapport aux prévisions est en grande partie attribuable à l'évolution de la situation après le budget. Il est notamment question ici de charges plus élevées que prévu liées aux revendications des Autochtones, aux créances irrécouvrables relatives à des impôts à recevoir, aux régimes de retraite et à d'autres avantages futurs selon les projections actuarielles mises à jour, ainsi que de provisions plus élevées pour les paiements excédentaires de prestations liées à la COVID-19 et aux prêts du CUEC.
- Les frais de la dette publique ont été inférieurs de 0,7 milliard de dollars aux prévisions du budget d'avril 2024, en grande partie en raison de taux d'intérêt inférieurs aux prévisions sur les obligations du gouvernement et les bons du Trésor, de rajustements moins élevés de l'indice des prix à la consommation sur les obligations à rendement réel et d'intérêts nets inférieurs aux prévisions sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés du gouvernement, contrebalancés en partie par des besoins financiers plus élevés.
- Les pertes actuarielles nettes ont été supérieures d'un milliard de dollars aux prévisions, en raison de gains moins élevés que prévu selon les évaluations actuarielles préparées aux fins des *Comptes publics du Canada 2024*, qui ont été amorties à compter de 2025.

Comparaison des résultats de 2025 au plan budgétaire d'avril 2024

(en millions de dollars)

	Projection[1]	Données réelles	Différence
Revenus			
Rentrées d'impôt sur le revenu	336 410	344 801	8 391
Autres taxes et droits	75 774	71 904	(3 870)
Cotisations d'assurance-emploi	30 055	31 530	1 475
Produits issus de la tarification de la pollution	12 746	13 552	806
Autres revenus	42 833	49 164	6 331
Total des revenus	**497 818**	**510 951**	**13 133**
Charges			
Charges de programmes			
Principaux paiements de transfert aux particuliers	135 315	131 579	(3 736)
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	105 492	105 101	(391)
Retour des produits issus de la tarification de la pollution	14 901	15 595	694
Charges de programmes directes			
Autres paiements de transfert	103 538	107 140	3 602
Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes	121 208	130 454	9 246
Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	**480 454**	**489 869**	**9 415**
Frais de la dette publique	**54 130**	**53 410**	**(720)**
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	**534 584**	**543 279**	**8 695**
Déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes	**(36 766)**	**(32 328)**	**4 438**
Pertes actuarielles nettes	(3 065)	(4 020)	(955)
Déficit lié aux activités annuel	**(39 831)**	**(36 348)**	**3 483**

[1] Pour améliorer la comparabilité avec les résultats réels de 2025, certains montants du budget de 2024 ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours dans les états financiers consolidés, sans incidence globale sur le déficit annuel prévu de 2025.

Cadre de budgétisation des immobilisations du Canada

Le sous-investissement chronique dans les immobilisations des entreprises est un des principaux facteurs expliquant la faible productivité au Canada. Pour remédier à ce problème et aider à cibler les investissements à prioriser pour renforcer le potentiel économique à long terme du Canada, le gouvernement met en place une nouvelle approche de budgétisation des immobilisations, qui distingue les dépenses opérationnelles courantes des dépenses favorisant la formation de capital public et privé.

Cette nouvelle approche qui sera appliquée au budget fédéral permettra toujours aux utilisateurs de comparer l'information entre les diverses publications financières, y compris les Comptes publics du Canada. Elle a été conçue pour renforcer, et non pour remplacer, les rapports existants. Le cadre de budgétisation des immobilisations améliorera la transparence du processus budgétaire du gouvernement et aidera à clarifier la façon dont les choix financiers visent à soutenir la future capacité économique.

L'objectif principal est de réorienter les dépenses vers de nouveaux investissements qui catalysent l'activité du secteur privé, en augmentant le financement pour la formation de capital et en réduisant les dépenses liées aux activités quotidiennes. Au fil du temps, cette approche devrait jouer un rôle important dans la politique budgétaire.

Déficit accumulé

Le déficit accumulé désigne l'écart entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. Ce montant peut aussi être obtenu en additionnant le déficit accumulé lié aux activités (la somme des déficits et des excédents liés aux activités annuels enregistrés depuis la Confédération) et les gains et pertes de réévaluation accumulés.

Les gains et les pertes de réévaluation représentent les gains et les pertes non réalisés en raison des changements à la juste valeur des dérivés et de certains autres instruments financiers détenus par le gouvernement, à l'exclusion des gains et des pertes dus aux variations des taux de change, qui sont imputés directement au solde budgétaire. La juste valeur des dérivés présentée dans les états financiers du gouvernement représente les montants estimés que le gouvernement recevrait ou paierait, selon les conditions du marché, si les accords étaient résiliés au 31 mars. Le gouvernement a recours à des dérivés, comme des accords de swap et des contrats à terme sur devises, pour gérer les risques financiers et, en règle générale, il conserve ces contrats jusqu'à leur échéance.

Les gains et les pertes nets de réévaluation comprennent également les autres éléments du résultat global déclarés par les sociétés d'État entreprises et les autres entreprises publiques. Les autres éléments du résultat global se composent de certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers des sociétés d'État et de gains et pertes actuariels liés à leurs régimes de retraite et autres futurs avantages des employés.

Le gouvernement a commencé à prendre en compte les gains et les pertes de réévaluation en 2023 à la suite de l'adoption d'une nouvelle série de normes sur les instruments financiers publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Conformément à ces normes, les gains et pertes de réévaluation ne sont pas inclus dans le solde budgétaire annuel du gouvernement et sont plutôt comptabilisés directement dans le déficit accumulé.

Déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2025	2024	Différence
Déficit accumulé au début de l'exercice	**(1 236 151)**	**(1 173 013)**	**(63 138)**
Déficit lié aux activités annuel	(36 348)	(61 876)	25 528
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	6 015	(1 262)	7 277
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	**(1 266 484)**	**(1 236 151)**	**(30 333)**
Le déficit accumulé comprend ce qui suit :			
Déficit accumulé lié aux activités	(1 281 842)	(1 245 494)	(36 348)
Gains de réévaluation accumulés	15 358	9 343	6 015
	(1 266 484)	**(1 236 151)**	**(30 333)**

Le déficit accumulé a augmenté de 30,3 milliards de dollars en 2025, ce qui s'explique par le déficit budgétaire de 36,3 milliards de dollars, compensé en partie par les gains de réévaluation nets de 6,0 milliards de dollars. En pourcentage du PIB, le déficit accumulé a diminué de 0,9 point de pourcentage pour atteindre 41,2 % du PIB au 31 mars 2025.

Déficit accumulé

(en pourcentage du PIB)

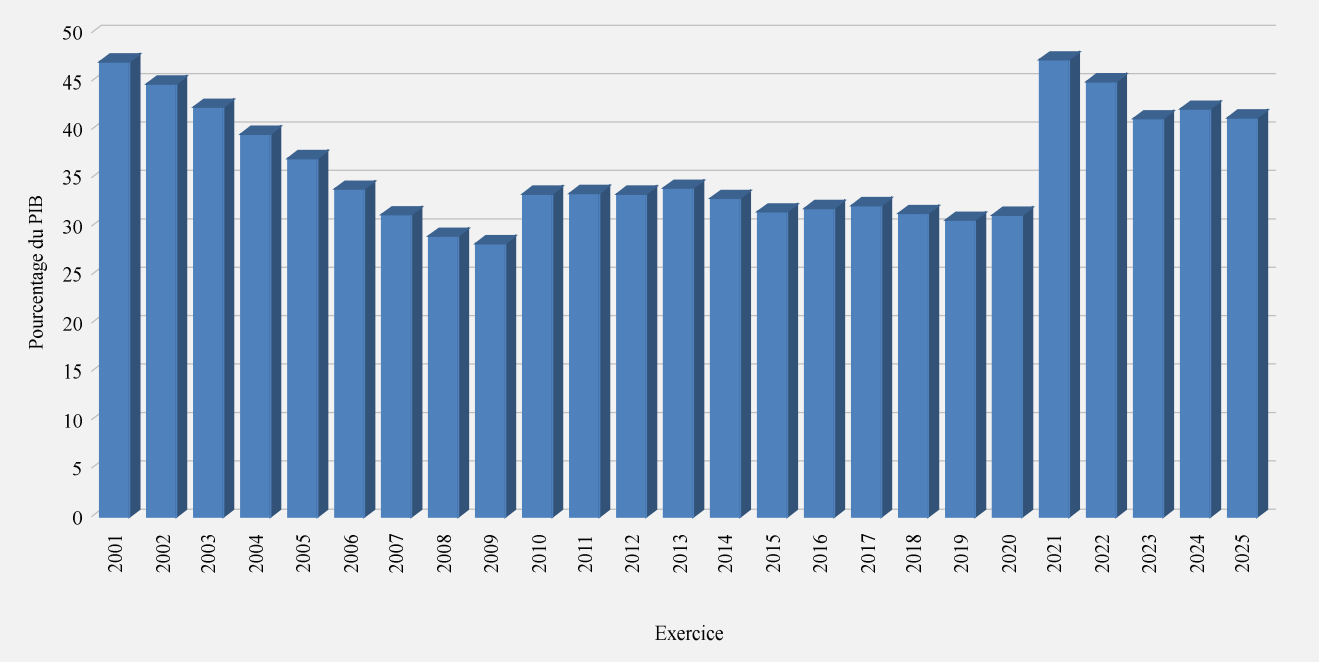

Mesures de la dette fédérale

Il existe plusieurs mesures généralement reconnues de la dette publique.

- Le total des passifs du gouvernement comprend la dette non échue (les titres émis sur les marchés financiers), le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, les autres passifs portant intérêt, les créditeurs et charges à payer, les passifs au titre des comptes d'opérations de change et les passifs dérivés.
- La dette nette correspond au total des passifs du gouvernement moins ses actifs financiers. Ces derniers comprennent les éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances, les actifs au titre des comptes d'opérations de change, les actifs dérivés, les prêts, les placements et avances, et les actifs découlant des régimes de retraite du secteur public.
- Le déficit accumulé correspond au total des passifs moins le total des actifs financiers et non financiers. Les actifs non financiers englobent principalement les immobilisations corporelles comme les terrains et les bâtiments, ainsi que les stocks et les charges payées d'avance. Le déficit accumulé est la principale mesure de la dette du gouvernement fédéral.

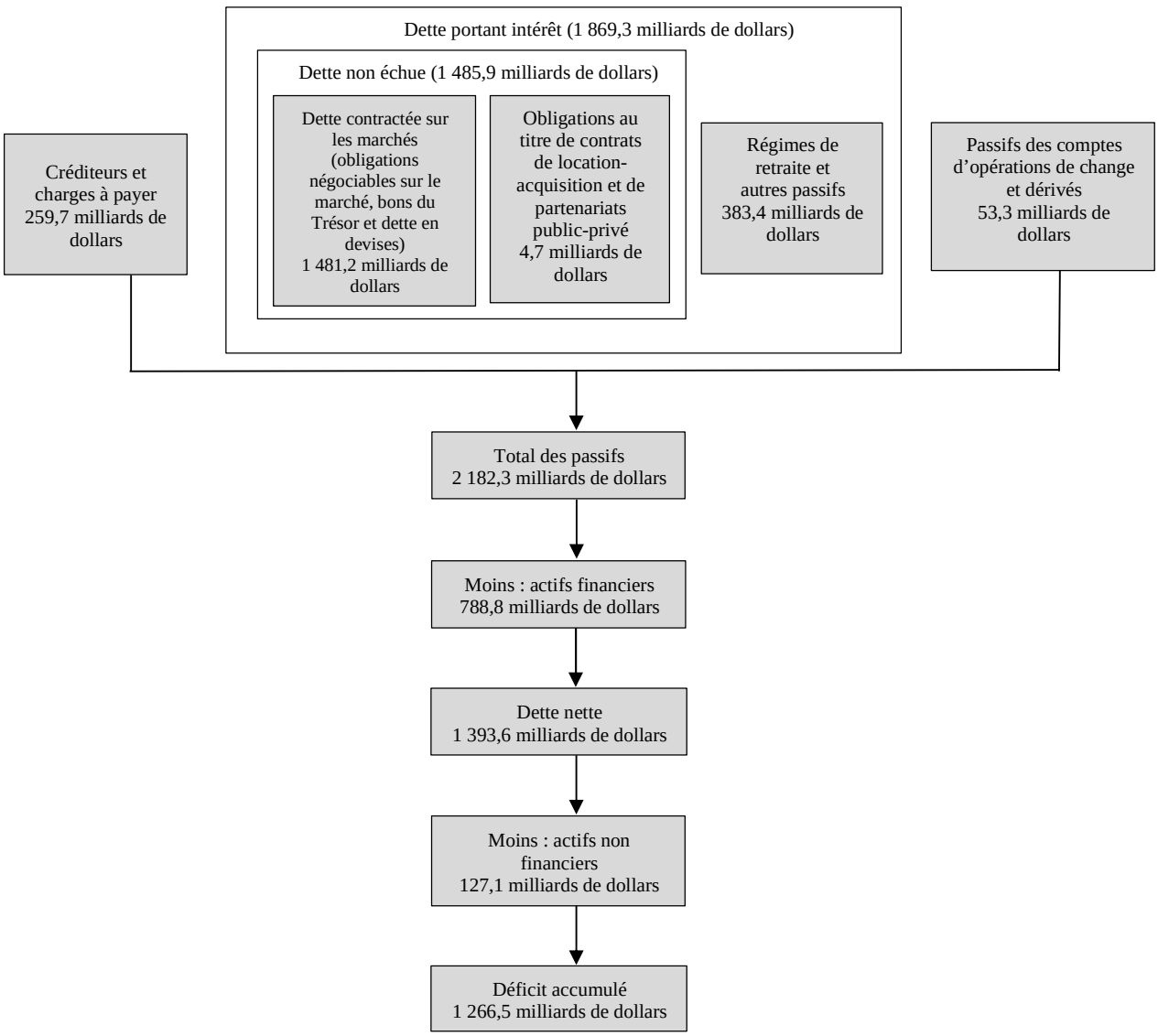

Les sections suivantes renferment des détails supplémentaires sur chacune de ces composantes.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	2025	2024	Différence
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	259 725	264 056	(4 331)
Dette portant intérêt			
Dette non échue	1 485 887	1 376 822	109 065
Régimes de retraite et autres avantages futurs	376 413	361 704	14 709
Autres passifs	7 031	6 963	68
Total	1 869 331	1 745 489	123 842
Comptes d'opérations de change passifs	47 697	44 106	3 591
Dérivés	5 583	4 131	1 452
Total des passifs	**2 182 336**	**2 057 782**	**124 554**
Actifs financiers			
Trésorerie et créances	281 394	292 103	(10 709)
Comptes d'opérations de change actifs	201 362	180 140	21 222
Dérivés	1 752	2 928	(1 176)
Prêts, placements et avances	278 520	209 802	68 718
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public	25 722	20 055	5 667
Total des actifs financiers	**788 750**	**705 028**	**83 722**
Dette nette	***(1 393 586)***	***(1 352 754)***	***(40 832)***
Actifs non financiers	**127 102**	**116 603**	**10 499**
Déficit accumulé	***(1 266 484)***	***(1 236 151)***	***(30 333)***

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer du gouvernement comprennent les éléments suivants : les montants à verser fondés sur les cotisations fiscales et les remboursements estimatifs à l'égard des cotisations qui ne sont pas achevées à la fin de l'exercice; les provisions pour passifs éventuels, y compris les garanties fournies par le gouvernement et les réclamations et causes en instance et imminentes; les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui comprennent les coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés et la mise hors service future de certaines immobilisations corporelles; les revenus reportés; et les autres créditeurs et charges à payer. Les autres créditeurs et charges à payer comprennent notamment les éléments suivants : les salaires et avantages sociaux courus; les montants payables aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones au titre des sommes perçues et administrées pour leur compte aux termes d'accords de perception fiscale; ainsi que les créditeurs à la fin de l'exercice en vertu d'ententes contractuelles ou se rapportant à des travaux effectués ou des marchandises reçues.

Créditeurs et charges à payer par catégorie pour 2025

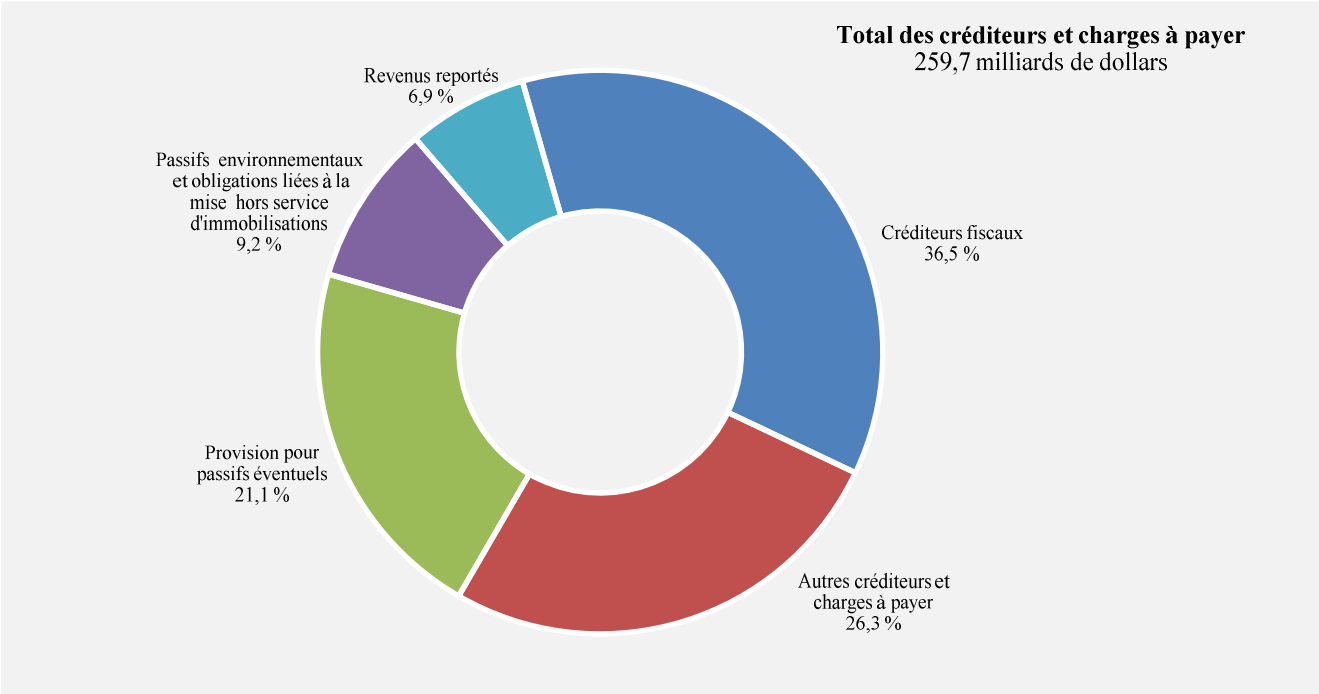

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2025, les comptes créditeurs et les charges à payer totalisaient 259,7 milliards de dollars, en baisse de 4,3 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2024. Cette baisse est attribuable à des diminutions des autres comptes créditeurs et charges à payer et des provisions pour passifs éventuels. Elle est compensée en partie par une hausse des sommes à payer au titre de l'impôt, des passifs environnementaux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et de revenus reportés.

- Les autres comptes créditeurs et charges à payer ont diminué de 11,5 milliards de dollars en 2025. Dans cette catégorie, les comptes créditeurs ont diminué de 6,1 milliards de dollars, en raison de plusieurs facteurs, notamment les paiements effectués en 2025 pour les transferts accumulés à la fin de 2024 dans le cadre d'un certain nombre de programmes, dont le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers, et le financement dans le cadre des accords bilatéraux sur mesure en matière de santé de 2,5 milliards de dollars et des ententes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui ont été signés avec les provinces et les territoires à la fin de 2024. La diminution reflète également le paiement des revendications réglées, le paiement des retenues des entrepreneurs pour les projets en construction, les rajustements aux montants estimatifs dus pour l'aide en cas de catastrophe et les écarts d'une année à l'autre dans le calendrier et le paiement des factures pour les biens et services. Les passifs en vertu d'accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones ont diminué de 5,5 milliards de dollars, principalement en raison de la différence entre l'estimation de la TVH due aux provinces et les paiements réels versés aux à celles-ci. Ces diminutions ont été contrebalancées en partie par une augmentation de 0,2 milliard de dollars des effets à payer à des organismes internationaux, notamment l'émission d'effets à payer à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.
- Les provisions pour passifs éventuels ont diminué de 1,9 milliard de dollars, ce qui tient compte des règlements effectués au cours de l'exercice, contrebalancées en partie par l'ajout de nouvelles revendications et la réévaluation de revendications existantes.

- Les montants à payer liés à l'impôt ont augmenté de 7,1 milliards de dollars en 2025, passant de 87,7 milliards de dollars au 31 mars 2024 à 94,8 milliards de dollars au 31 mars 2025. Cette augmentation reflète en grande partie la hausse des charges à payer liées à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.
- Les passifs environnementaux ont augmenté de 0,3 milliard de dollars en 2025, ce qui s'explique par une augmentation de 1,4 milliard de dollars des passifs découlant de la révision des estimations des coûts d'assainissement, contrebalancée en grande partie par une diminution de 1,2 milliard de dollars des passifs pour les travaux d'assainissement entrepris au cours de l'exercice. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont augmenté d'un milliard de dollars en 2025, principalement en raison des variations d'une année à l'autre quant aux coûts estimatifs et au calendrier des dépenses.
- Les revenus reportés ont augmenté de 0,7 milliard de dollars en 2025, principalement en raison de nouveaux produits provenant des enchères de licences de spectre dans la bande de 3 800 MHz.

Les créditeurs et les charges à payer ont augmenté de façon importante au cours des dernières années, passant de 123,4 milliards de dollars au 31 mars 2017 à 259,7 milliards de dollars au 31 mars 2025. Cette hausse est attribuable en grande partie à la croissance des créditeurs fiscaux, ce qui reflète l'augmentation de l'assiette fiscale, à l'augmentation des provisions pour passifs éventuels et à la croissance des créditeurs et des charges à payer en vertu d'accords contractuels pour des travaux exécutés, des biens reçus et des services rendus.

Créditeurs et charges à payer

(en milliards de dollars)

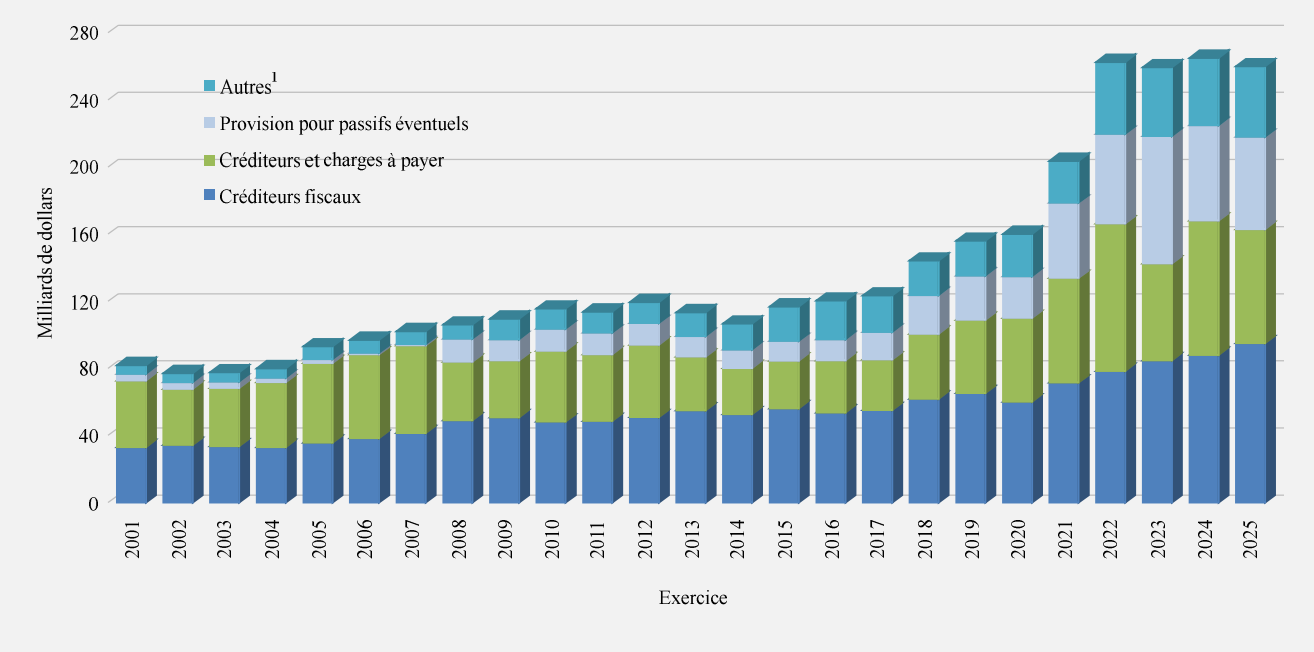

[1] « Autres » comprend les provisions pour les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et les revenus reportés.

Comptabilisation des passifs éventuels

Au 31 mars 2025, le gouvernement avait comptabilisé une provision, ou passif, de 54,7 milliards de dollars pour les passifs éventuels. Les passifs éventuels sont de possibles obligations qui découlent de transactions ou d'événements passés et qui pourraient donner lieu à un paiement. Les passifs éventuels du gouvernement comprennent les revendications, y compris les litiges en cours et les litiges imminents, les revendications particulières et les revendications territoriales globales, les garanties fournies par le gouvernement, les cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel, le capital rachetable détenu dans des organisations internationales et les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires.

L'incertitude quant à l'existence d'une obligation à l'égard d'un passif éventuel à la fin de l'exercice sera résolue lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se produiront ou non. Un événement futur, comme la décision d'un tribunal ou le défaut d'un débiteur sur un prêt garanti, n'est pas entièrement sous le contrôle du gouvernement. Il ne crée pas de passif pour le gouvernement, mais prouve ou réfute plutôt son existence à la date des états financiers.

Conformément aux Normes comptables pour le secteur public, un passif éventuel est comptabilisé à titre de passif et de charge par le gouvernement lorsque l'évaluation de la perte du gouvernement est jugée probable et qu'une estimation fiable de cette perte peut être faite. Dans les cas où l'obligation est jugée probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être faite ou que l'obligation n'est pas déterminable, le passif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers du gouvernement. Les passifs éventuels évalués comme étant improbables n'ont pas d'incidence comptable, mais sont surveillés.

Le gouvernement estime qu'une obligation est probable s'il y a une probabilité supérieure à 70 % qu'un futur événement se produise et qu'un paiement doive être effectué. S'il y a une probabilité de 30 % à 70 % que cela se produise, l'obligation est évaluée comme étant non déterminable. L'obligation est considérée comme étant peu probable si la probabilité que l'événement se produise est de moins de 30 %.

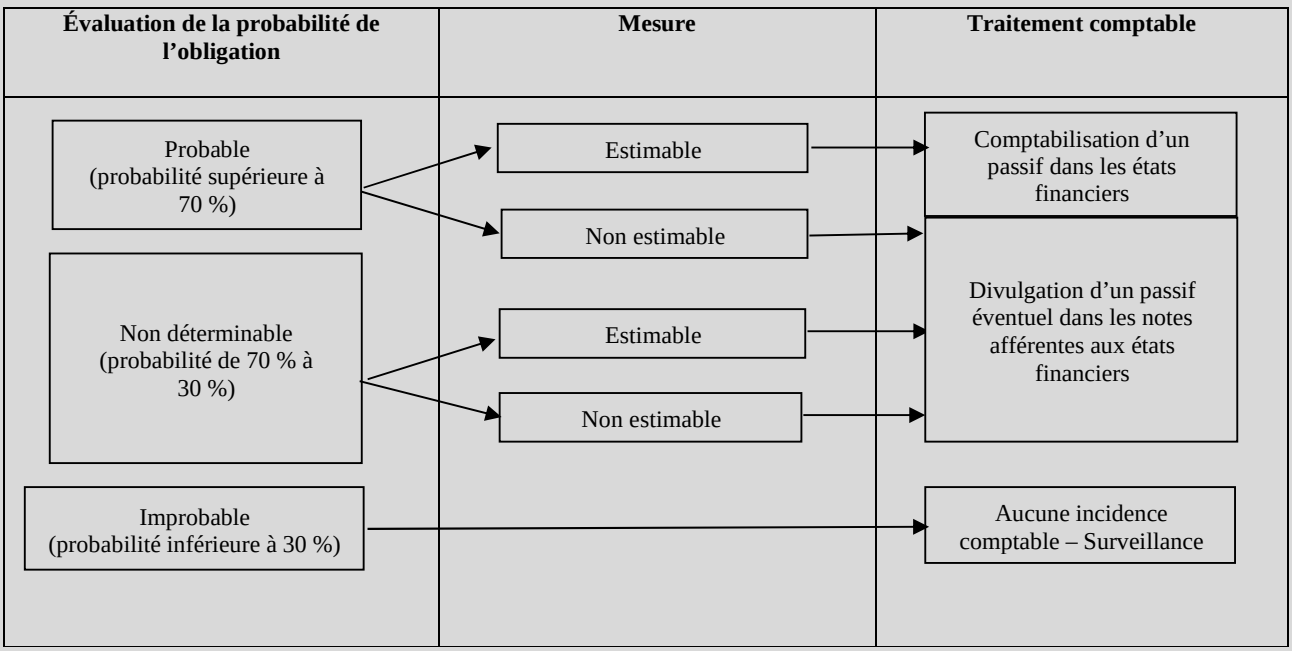

Compte tenu de la nature confidentielle et sensible de bon nombre des passifs éventuels du gouvernement, les provisions pour les passifs éventuels individuels ne sont pas divulguées.

Les provisions pour passifs éventuels sont continuellement examinées et peaufinées à la lumière de nouveaux renseignements et de nouvelles circonstances. Dans le cas des revendications, les modifications apportées aux dispositions d'une année à l'autre peuvent découler de négociations, de règlements ou d'ententes en cours, ainsi que de décisions rendues par les tribunaux judiciaires et administratifs. Pour les garanties, les estimations peuvent être mises à jour en raison de pertes enregistrées ou d'évaluations mises à jour de sociétés individuelles, de marchés particuliers et de l'économie canadienne et mondiale en général. Lors de la préparation des comptes publics annuels, on tient compte de toute l'information pertinente disponible avant l'achèvement des états financiers consolidés. Une variation de l'estimation d'un passif éventuel est comptabilisée comme étant une augmentation ou une diminution des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes, au cours de l'exercice pendant lequel la variation a lieu. Ces changements dans les estimations peuvent différer considérablement des montants initialement enregistrés et peuvent entraîner des répercussions importantes sur le solde budgétaire annuel. Un passif éventuel continuera d'être comptabilisé dans les états financiers jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint, ou jusqu'à ce que la probabilité qu'un événement confirmateur se produise soit jugée peu probable.

Pour de plus amples renseignements sur les passifs éventuels du gouvernement, se reporter à la note 9, Provision pour passifs éventuels, des états financiers consolidés du gouvernement du Canada, à la section 2 du présent volume et à la section 11, Obligations contractuelles, droits contractuels et passifs éventuels, également dans le présent volume.

Dette portant intérêt

La dette portant intérêt comprend la dette non échue (les titres émis sur les marchés financiers), le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, et les autres passifs.

- La dette non échue, qui inclut les obligations négociables à taux nominal fixe, les obligations à rendement réel, les bons du Trésor, les titres libellés en devises et les obligations découlant de contrats de location-acquisition et de partenariats public-privé, représentait 79,5 % de la dette portant intérêt au 31 mars 2025.
- Le passif au titre des régimes de retraite et d'autres avantages futurs comprend le passif découlant des éléments suivants : les régimes de retraite du secteur public fédéral dont le gouvernement est le répondant; les prestations d'invalidité et autres prestations de soutien aux anciens combattants, aux membres actifs ou retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et à leurs personnes à charge; les prestations de soins de santé et de soins dentaires offertes aux employés à la retraite et à leurs personnes à charge; les congés de maladie accumulés; les indemnités de départ; les indemnités pour accidents du travail; et les autres avantages futurs parrainés par certaines sociétés d'État consolidées et autres entités. Le passif au titre des régimes de retraite du secteur public représentait 8,7 % de la dette portant intérêt, comparativement à 11,4 % pour les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.
- La dernière tranche de 0,4 % de la dette portant intérêt se compose des autres passifs portant intérêt du gouvernement, ce qui englobe les comptes de dépôt, les comptes en fiducie et les autres comptes à fins déterminées.

La part de la dette non échue dans la dette portant intérêt était en baisse depuis le milieu des années 1990, le gouvernement étant parvenu à éliminer une partie de cette dette. Cette tendance s'est inversée en 2009 en raison de la hausse des besoins financiers découlant de la récession et des mesures de stimulation mises en œuvre pour atténuer les effets de celle-ci, et de l'augmentation des emprunts en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008. Aux termes du cadre d'emprunt consolidé, le gouvernement comble l'ensemble des besoins d'emprunt de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), de la Banque de développement du Canada et de Financement agricole Canada au moyen de prêts directs pour réduire les coûts d'emprunt globaux et rehausser la liquidité du marché des titres du gouvernement. Plus récemment, l'augmentation des besoins financiers en raison de la pandémie de la COVID-19 et du Plan d'intervention économique du Canada a également contribué à l'augmentation de la dette non échue au titre de la partie de la dette portant intérêt.

Dette portant intérêt par catégorie pour 2025

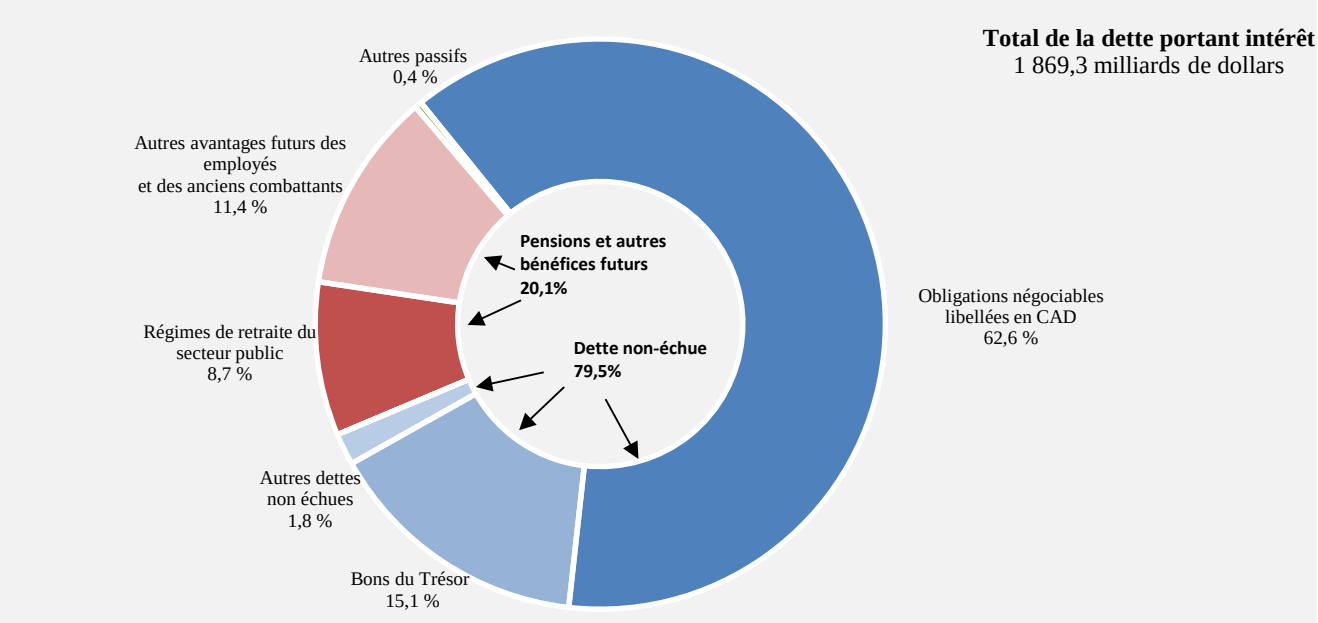

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2025, la dette portant intérêt se chiffrait à 1 869,3 milliards de dollars, en hausse de 123,8 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2024. Dans la composante de la dette portant intérêt, la dette non échue a augmenté de 109,1 milliards de dollars et le passif au titre des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants a augmenté de 17,3 milliards de dollars, et les autres passifs ont augmenté de 0,1 milliard de dollars. Le passif au titre des régimes de retraite du secteur public a diminué de 2,6 milliards de dollars.

L'augmentation de 109,1 milliards de dollars de la dette non échue est en grande partie attribuable à l'augmentation de 101,0 milliards de dollars de la dette contractée sur les marchés et des escomptes et primes non amortis connexes, en raison de l'augmentation des emprunts pour répondre aux besoins financiers du gouvernement à l'appui de ses investissements et activités.

La Banque du Canada et le ministère des Finances Canada gèrent la dette non échue du gouvernement et les risques qui s'y rattachent. L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette consiste à offrir un financement stable et à faible coût afin de permettre au gouvernement de respecter ses obligations financières et de combler ses besoins de liquidités. La plus grande partie de la dette est libellée en dollars canadiens. Certains emprunts sont libellés en dollars américains, pour financer une partie des réserves de change. Les réserves de change sont gérées conformément à l'application du cadre d'appariement des actifs et des passifs; ainsi, les risques liés aux opérations de change et aux taux d'intérêt sont atténués. Des renseignements détaillés sur les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt et les activités de gestion de la dette du gouvernement sont déposés au Parlement chaque année au moyen de la publication *Stratégie de gestion de la dette* et du *Rapport sur la gestion de la dette* du ministère des Finances Canada.

Au 31 mars 2025, la valeur des portefeuilles étrangers dans la dette non échue du gouvernement est estimée à 536,3 milliards de dollars, ce qui représente environ 36,1 % de la dette non échue totale du gouvernement, une hausse par rapport à 31,8 % au 31 mars 2024. Le Canada continue de tirer profit du soutien des non-résidents détenant des titres de dette publique, ce qui reflète l'approche prudente de gestion de la dette et le fort profil de crédit du Canada.

Portefeuilles étrangers de la dette non échue du gouvernement du Canada

(en pourcentage de la dette non échue)

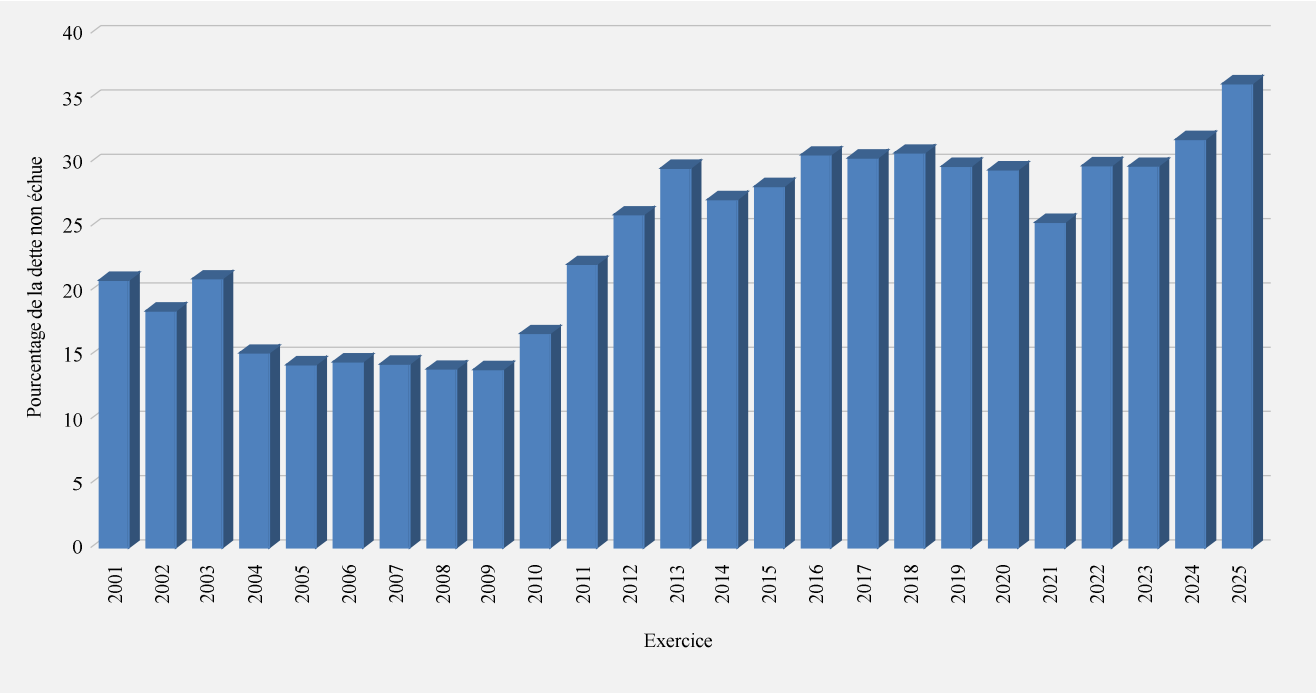

Source : Statistique Canada

Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs s'élevait à 376,4 milliards de dollars au 31 mars 2025, en hausse de 14,7 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce passif représente la valeur actualisée estimative des régimes de retraite et autres avantages futurs accumulés au 31 mars 2025 par les employés et ex-employés, selon les calculs actuariels annuels, déduction faite de la valeur des actifs réservés pour financer ces obligations. Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs ne comprend pas les prestations payables en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC). Le RPC n'est pas consolidé dans les états financiers du gouvernement parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes, et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement. La section 6 du présent volume renferme de plus amples renseignements sur le RPC.

Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Le passif de 376,4 milliards de dollars du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants découle de sa promesse d'offrir certains avantages aux employés, aux anciens combattants, aux députés et aux employés des gouvernements territoriaux pendant ou après leur emploi ou pendant leur retraite, en échange de leur service.

Dans le cas des prestations qui s'accumulent pendant la carrière des employés, comme celles des régimes de retraite, une charge et un passif annuels sont généralement inscrits pour indiquer le coût estimatif des prestations que gagnent les employés durant l'exercice. Le gouvernement a recours à une méthode de coût actuariel (la méthode de répartition des prestations au prorata du service) pour estimer cette charge et ce passif. Selon cette méthode, le gouvernement estime le total prévu des paiements au titre des prestations futures des employés actuels. Ce total est ensuite calculé au prorata de la période d'emploi admissible des employés. Ainsi, une part égale du coût actuel estimatif des services rendus est passée en charges pour chaque exercice de la période de service admissible d'un employé, selon la méthode de la valeur actualisée, en supposant qu'il n'y ait aucune variation des taux d'actualisation et des hypothèses. Plusieurs hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer le coût des services rendus au cours de l'exercice, y compris l'inflation future, les taux d'intérêt, le rendement sur les placements de retraite, les augmentations générales des salaires, la composition de la main-d'œuvre, les taux de retraite et les taux de mortalité.

Dans le cas de prestations ou d'absences rémunérées qui ne sont pas dévolues[1] ou qui ne s'accumulent pas, comme les avantages futurs des anciens combattants ou les indemnités pour accident de travail, une charge et un passif correspondant au coût prévu du versement des prestations futures sont immédiatement constatés dans la période où le fait générateur d'obligation se produit. Par exemple, certaines prestations accordées aux employés en cas d'accident ou de blessure sont inscrites lorsque l'accident ou la blessure survient.

Depuis le 1er avril 2000, des montants égaux aux cotisations moins les paiements et autres frais liés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes (Force régulière) et de la Gendarmerie royale du Canada – et depuis 2007, du régime de retraite des Forces canadiennes (Force de réserve) – qui se situent dans les limites prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* sont transférés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) aux fins d'investissement. Les actifs des régimes de retraite détenus par l'OIRPSP sont évalués à leur valeur liée au marché. Les passifs du gouvernement au titre des prestations accumulées des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont présentés après déduction des actifs des régimes de retraite, des gains et pertes actuariels nets non constatés (expliqués ci-dessous) et des montants liés aux régimes de certaines sociétés d'État consolidées et autres entités, pour déterminer les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs indiqués dans l'état consolidé de la situation financière.

Puisque les passifs du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sont inscrits selon leur valeur actualisée, les charges d'intérêt sont inscrites à chaque exercice et ajoutées à ces passifs pour tenir compte du passage du temps, car les passifs se sont rapprochés alors d'un an d'un règlement. Les charges d'intérêt sont inscrites déduction faite du rendement de marché prévu du capital investi pour financer les prestations de retraite futures, et elles sont déclarées dans les frais de la dette publique. Le coût des services rendus au cours de l'exercice est inscrit dans les autres charges excluant les pertes actuarielles nettes dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités.

Lorsqu'un employé cesse d'être à l'emploi du gouvernement, ce dernier met fin à l'inscription du coût des services rendus au cours de l'exercice à l'égard de cet employé. Les prestations qui sont versées à l'employé par la suite sont inscrites comme des réductions des passifs du gouvernement au titre des prestations.

Les obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et des autres avantages futurs sont estimées de nouveau à chaque exercice en fonction des données réelles et des hypothèses actuarielles mises à jour. Les augmentations et les diminutions de la valeur estimée des obligations sont inscrites comme des gains et pertes actuariels. Les gains et les pertes actuariels sont également attribuables à des écarts entre les rendements réels et prévus des actifs des régimes de retraite. Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, les gains et pertes actuariels ne sont pas immédiatement constatés dans les passifs du gouvernement en raison de leur nature provisoire et du fait que d'autres rajustements peuvent être requis dans l'avenir. Ces montants sont plutôt amortis aux charges et aux passifs du gouvernement au cours de la durée de service moyenne restante prévue des employés, ce qui représente des périodes allant de 4 ans à 23 ans selon le régime en question et l'année lors de laquelle le gain ou la perte actuarielle a été réalisé, ou l'espérance de vie restante moyenne des bénéficiaires en vertu des régimes des anciens combattants en temps de guerre, ce qui représente des périodes allant de 5 ans à 7 ans.

[1] Une prestation est dévolue si, après une date précise ou déterminable, le droit des employés à recevoir la prestation n'est plus conditionnel au fait que les employés demeurent en poste au gouvernement.

À titre d'exemple :

- Les gains et les pertes actuariels découlant des nouvelles estimations du 31 mars 2025 sur les obligations et les écarts entre les retours réels et attendus des actifs des régimes de retraite seront constatés (amortis) au fil du temps, à compter de 2026, dans les pertes actuarielles nettes de l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités.
- Les pertes actuarielles nettes constatées en 2025 reflètent l'amortissement des gains et des pertes actuariels à l'exercice de 2024 et aux exercices antérieurs.

Les gains et pertes actuariels amortis varient chaque année, car certains gains et pertes actuariels d'exercices précédents arrivent à la fin de leur période d'amortissement, et de nouveaux gains et pertes actuariels commencent leur période d'amortissement.

Dans le cas de modifications, de compressions ou de règlements de régimes qui touchent les obligations accumulées au titre des services déjà rendus par les employés et les anciens combattants, la variation des obligations du gouvernement est prise en compte dans la période de la modification, de la compression ou du règlement, et elle est inscrite dans les autres charges excluant les pertes actuarielles nettes.

Le tableau suivant illustre la variation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, déduction faite des actifs des régimes de retraite du secteur public, en 2025.

Passifs nets découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs

(en millions de dollars)

	Régimes de retraite	Autres avantages futurs	Total
Passifs nets découlant des avantages futurs au début de l'exercice	**145 299**	**196 350**	**341 649**
Ajouter :			
Avantages sociaux accumulés pendant l'année	9 577	12 802	22 379
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées, net du rendement prévu sur les placements	1 946	7 679	9 625
Pertes (gains) actuarielles nettes constatées durant l'exercice	(1 920)	5 940	4 020
Provision pour moins-value	139	–	139
	9 742	26 421	36 163
Déduire :			
Prestations versées durant l'exercice[1]	16 631	8 918	25 549
Transferts nets à l'OIRPSP et utilisation nette de fonds détenus dans des fiducies externes[2]	838	–	838
Transferts nets à d'autres régimes et frais d'administration et autres	548	186	734
	18 017	9 104	27 121
(Diminution) augmentation nette	**(8 275)**	**17 317**	**9 042**
Passifs nets découlant des avantages futurs à la fin de l'exercice	**137 024**	**213 667**	**350 691**
Présentés dans l'état consolidé de la situation financière :			
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public			162 746
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants			213 667
Total des passifs découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs			376 413
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public			25 722
Passifs nets découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs			**350 691**

1 Inclut les prestations versées par l'employeur et les fiducies externes des sociétés d'État et autres entités consolidées.

2 Pour ce qui est des prestations de retraite capitalisées du gouvernement, des montants correspondant aux cotisations de l'employeur et des employés ou aux cotisations du gouvernement et des participants, moins les prestations et autres charges, sont transférés à l'OIRPSP à des fins d'investissement. Les fonds se rapportant aux régimes de retraite et autres avantages futurs des sociétés d'État et autres entités consolidées sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes; l'utilisation de ces fonds pour verser des prestations est présentée déduction faite des cotisations transférées aux fiducies.

L'augmentation en 2025 du passif net du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs suit l'ajout de 22,4 milliards de dollars aux prestations futures accumulées par les employés pendant l'exercice, d'une provision pour moins-value de 0,1 milliard de dollars, de même que de frais d'intérêt nets de 9,6 milliards de dollars sur ce passif. Les taux d'actualisation servant à mesurer les obligations non capitalisées des régimes de retraite et autres avantages futurs et à calculer les frais d'intérêt imputés aux obligations sont fondés sur la courbe de rendement réel à coupon zéro des obligations du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice. Dans le cas des prestations de retraite capitalisées se rapportant au service postérieur à mars 2000 et qui se situent à l'intérieur des limites prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* au titre de ses trois principaux régimes de pension (ceux de la fonction publique, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada), de même que des prestations du régime de la Force de réserve des Forces canadiennes, le taux d'actualisation repose sur les taux de rendement prévus profilés des fonds investis.

Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs a augmenté de 4,0 milliards de dollars supplémentaires en 2025 en raison de l'inscription de pertes actuarielles nettes. Au 31 mars 2025, le gouvernement affichait des pertes nettes non amorties de 5,5 milliards de dollars. Ces pertes seront amorties au fil du temps et portées aux autres gains actuariels nets et à la hausse des passifs du gouvernement.

Ces augmentations ont été en partie compensées par une diminution du passif liée aux prestations versées pendant l'exercice (25,5 milliards de dollars), des transferts nets à l'OIRPSP et de l'utilisation nette des fonds détenus dans des fiducies externes (0,8 milliard de dollars), ainsi que des transferts à d'autres régimes et des charges administratives et autres (0,7 milliard de dollars). Il convient de noter que les transferts au PSPIB en 2025 sont nets d'un transfert de 1,9 milliard de dollars de la Caisse de retraite de la fonction publique au Trésor pour éliminer un excédent non autorisé de la Caisse de retraite de la fonction publique.

La section 6 du présent volume contient des précisions sur les régimes de retraite du secteur public fédéral et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

La dette portant intérêt s'établissait à 60,8 % du PIB en 2025, en hausse par rapport au ratio de 59,5 % enregistré en 2024. La forte augmentation de la dette portant intérêt en 2021 que l'on peut voir dans le graphique ci-dessous est le reflet des emprunts contractés pour répondre aux besoins financiers du gouvernement dans le cadre du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19. En 2025, ce ratio est inférieur de 14.1 points de pourcentage au niveau record de 74,9 % atteint en 1996.

Dette portant intérêt

(en pourcentage du PIB)

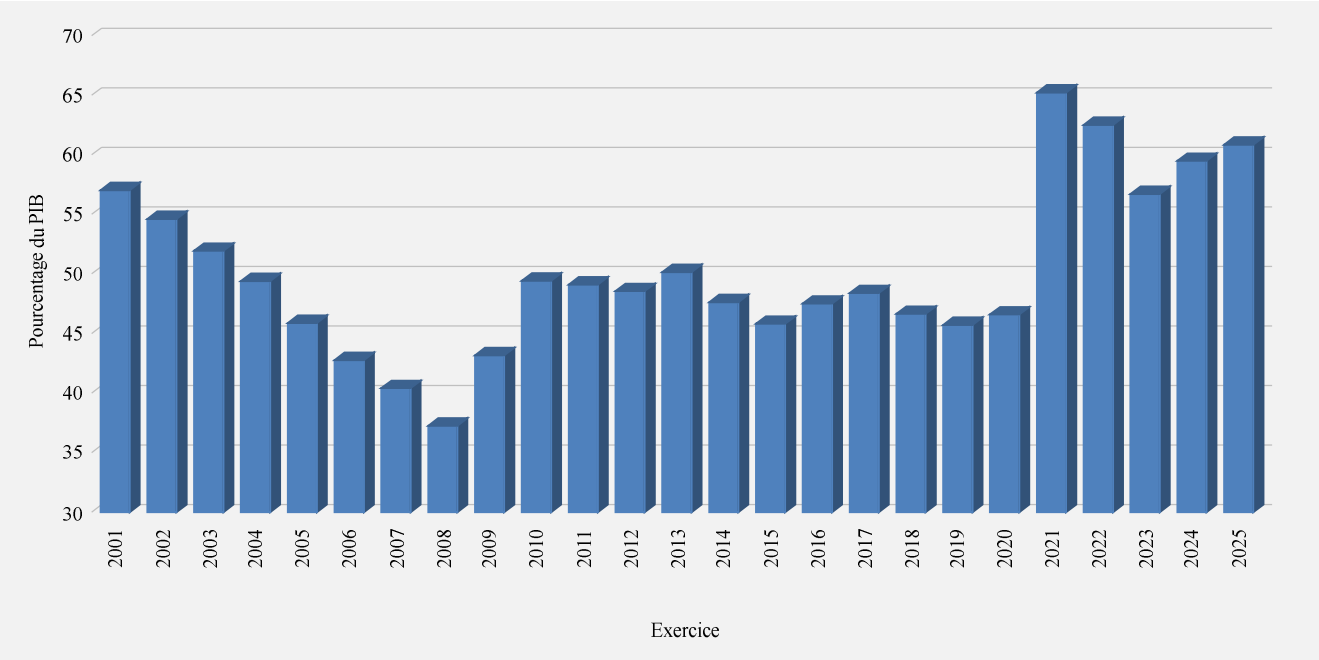

En 2025, le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette publique portant intérêt s'établissait à 3,0 %, en hausse par rapport à 2,8 % en 2024. Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette non échue et les swaps de devises était de 3,0 %, alors que le taux d'intérêt effectif moyen pour les régimes de retraite et autres passifs était de 2,9 %.

Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt

(en pourcentage)

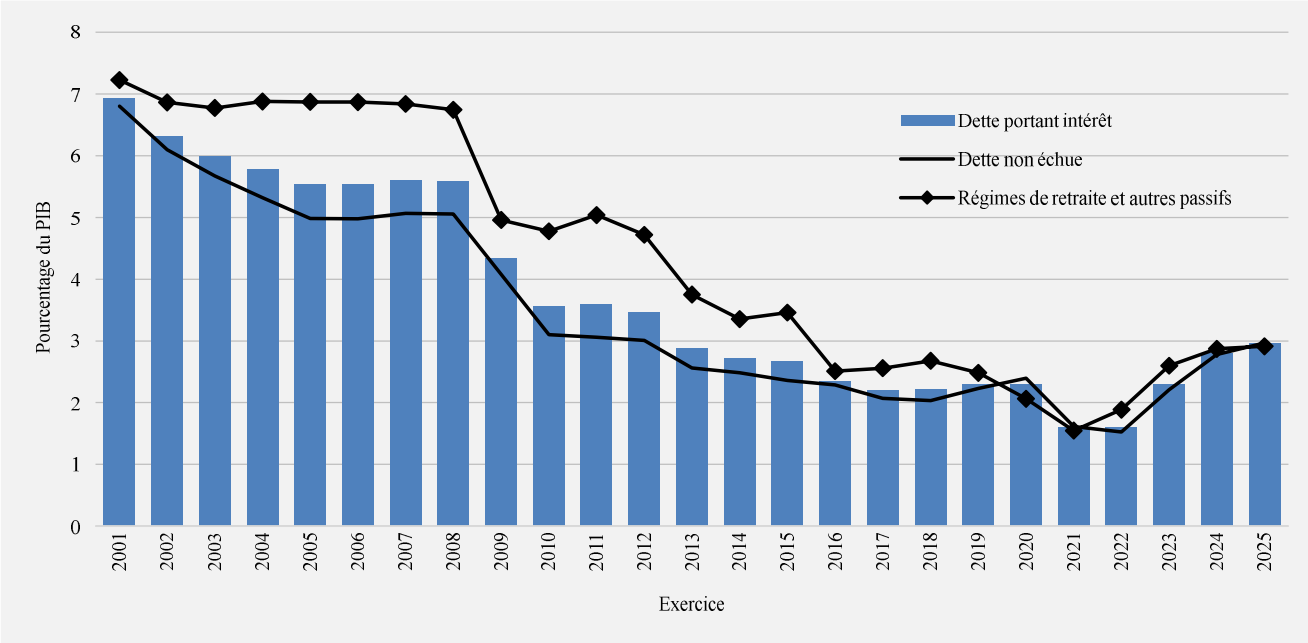

Le ratio des intérêts, soit les frais de la dette publique exprimés en pourcentage des revenus, correspond à la proportion des revenus qui est requise pour payer les intérêts et, par conséquent, n'est pas disponible pour payer les initiatives de programme. Le ratio des intérêts a diminué au cours des dernières années, passant de son sommet de 37,6 % en 1991 à 5,9 % en 2022. Depuis, le ratio a augmenté pour s'établir à 10,5 % en 2025, ce qui s'explique par l'accroissement de l'encours de la dette et une augmentation des taux d'intérêt. Ainsi, en 2025, le gouvernement a consacré un peu plus de 10 % de chaque dollar de revenu au paiement des intérêts sur la dette publique, ce qui s'avère encore relativement faible d'un point de vue historique.

Ratio des intérêts

(frais de la dette publique en pourcentage des revenus)

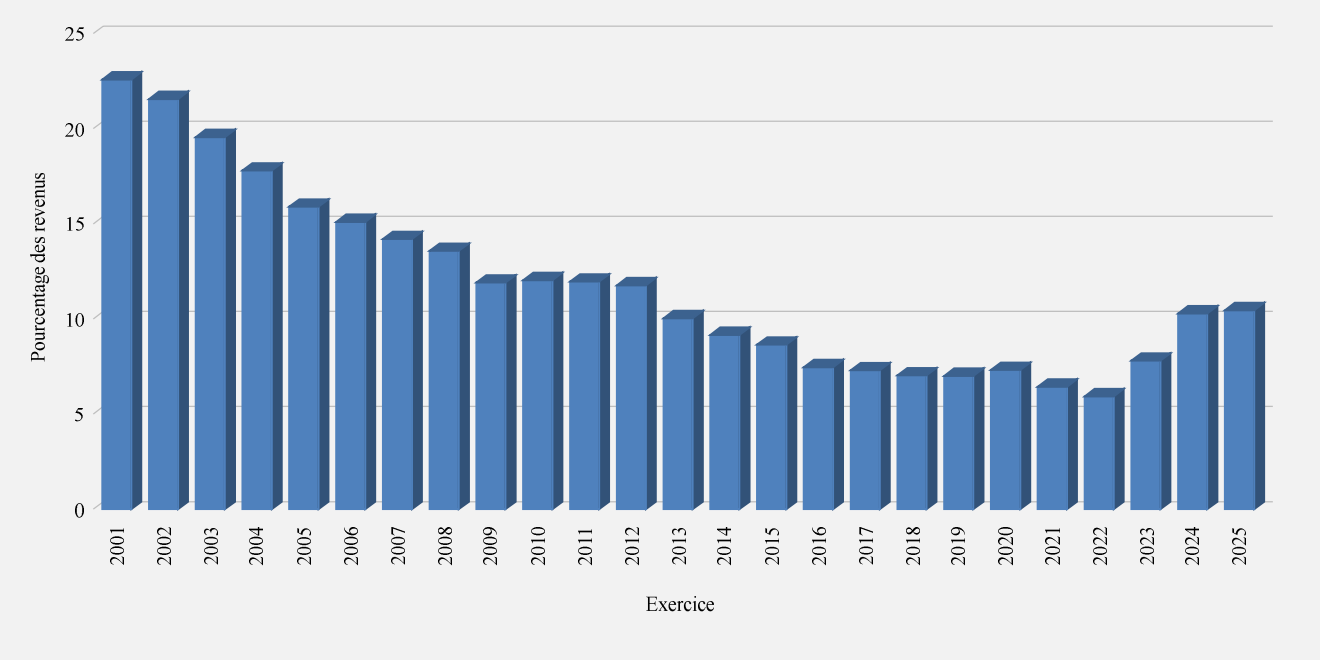

Passifs des comptes d'opérations de change et dérivés

Les passifs des comptes d'opérations de change comprennent les droits de tirage spéciaux (DTS) et les effets à payer au Fonds monétaire international (FMI). Les DTS sont des actifs de réserve internationaux créés par le FMI et alloués aux pays qui participent à son Département des DTS. Les DTS représentent à la fois un actif (un détenteur de DTS a le droit de les échanger contre un montant équivalent de monnaie librement utilisable, ou d'autres avoirs de réserve, d'autres pays participant au Département des DTS du FMI) et un passif (une allocation de DTS par le FMI entraîne l'obligation de fournir, sur demande, un montant équivalent en monnaie librement utilisable à un autre membre du FMI). Les avoirs en DTS sont comptabilisés dans les actifs des comptes d'opérations de change. Au 31 mars 2025, les passifs des comptes d'opérations de change du gouvernement s'établissaient à 47,7 milliards de dollars, en hausse de 3,6 milliards de dollars par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement attribuable aux variations des taux de change, qui ont entraîné une augmentation du passif en dollars canadiens, et à l'émission d'autres effets à payer au FMI.

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est calculée en fonction d'un taux, d'un indice ou d'un actif sous-jacent. Le gouvernement a recours à des dérivés à des fins de couverture pour gérer divers types de risques financiers. Avec l'adoption de nouvelles normes comptables concernant les instruments financiers en 2023, les dérivés sont présentés séparément des autres types de passifs et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les dérivés qui, selon les estimations, nécessiteraient une sortie nette de ressources s'ils venaient à échéance au 31 mars sont présentés comme des passifs, tandis que les dérivés qui entraîneraient une entrée nette de ressources s'ils venaient à échéance au 31 mars sont présentés comme des actifs. Les passifs dérivés ont augmenté de 1,5 milliard de dollars pour atteindre 5,6 milliards de dollars au 31 mars 2025, reflétant les variations de la juste valeur, les taux de change et les contrats arrivés à échéance en 2025.

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent l'encaisse déposée auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières, les créances, les actifs des comptes d'opérations de change, les dérivés, les prêts, placements et avances, ainsi que les actifs découlant des régimes de retraite du secteur public. Les comptes d'opérations de change du gouvernement comprennent les dépôts en devises, les placements dans des titres négociables et les souscriptions et prêts au FMI. Le produit des emprunts en devises du gouvernement est détenu dans le Compte du fonds des changes afin de procurer des liquidités en devises et de fournir les fonds requis pour favoriser les conditions favorables au dollar canadien sur le marché des changes. Le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada*, publié chaque année, contient des renseignements plus détaillés sur la gestion des réserves de liquidités internationales, notamment les risques de taux d'intérêt et les risques de change. Les actifs dérivés du gouvernement comprennent des swaps et des contrats à terme sur devises. Les prêts, placements et avances du gouvernement comprennent les investissements dans les sociétés d'État entreprises et les prêts consentis à celles-ci, les prêts aux gouvernements nationaux principalement au titre de l'aide financière et de l'expansion du commerce d'exportation, les prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et les prêts aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif dans le cadre du programme du CUEC.

Actifs financiers par catégorie pour 2025

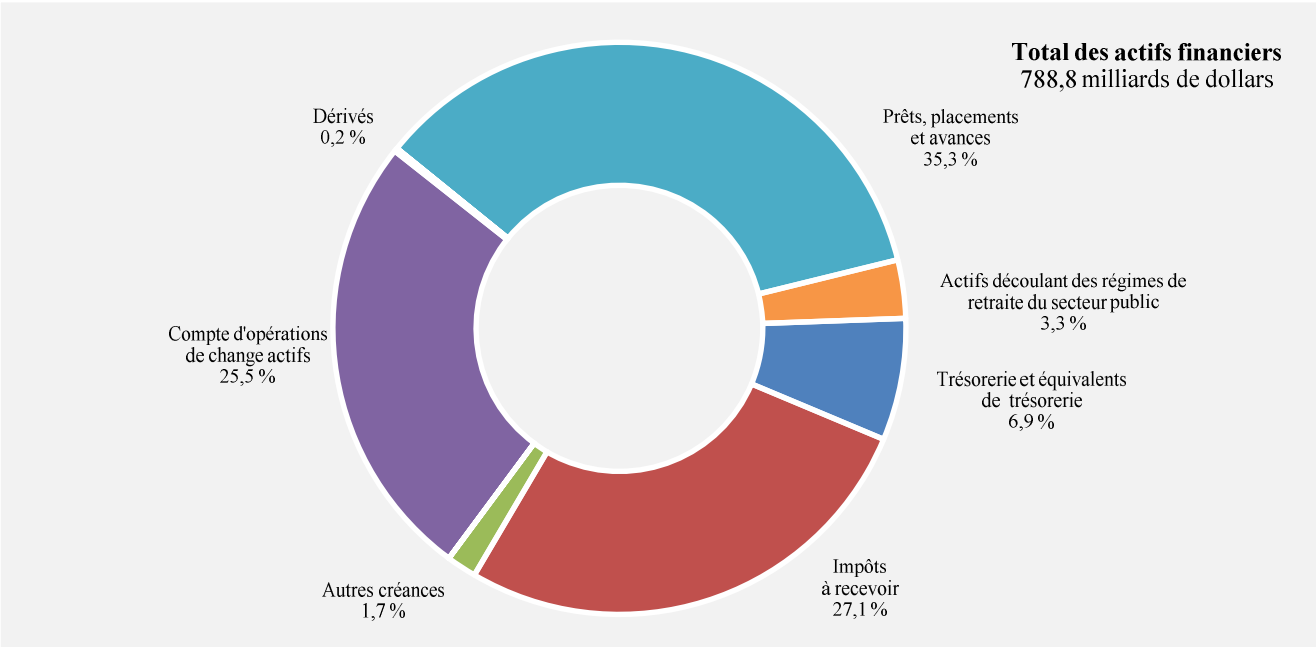

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2025, les actifs financiers s'élevaient à 788,8 milliards de dollars, en hausse de 83,7 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2024. L'augmentation des actifs financiers est attribuable à la croissance des prêts, des placements et des avances, des actifs des comptes d'opérations de change et des actifs découlant des régimes de retraite du secteur public, compensée en partie par une diminution de la trésorerie et des créances ainsi que des dérivés.

Les prêts, les placements et les avances consentis aux sociétés d'État et autres entreprises publiques ont augmenté de 62,0 milliards de dollars en 2025. Les investissements dans les sociétés d'État et autres entreprises publiques ont augmenté de 3,3 milliards de dollars, principalement en raison des bénéfices nets de 3,2 milliards de dollars et des autres éléments du résultat global de 0,9 milliard enregistrés par ces entités en 2025, ainsi que des apports en capital de 0,4 milliard de dollars versés par le gouvernement. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par des dividendes de 1,2 milliard de dollars versés par ces sociétés et entités au gouvernement. De plus, les autres investissements dans les sociétés d'État et d'autres entreprises publiques ont augmenté de 29,0 milliards de dollars au cours de l'exercice en raison des achats d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) réalisés par le gouvernement auprès de la SCHL. Le marché canadien des obligations hypothécaires tient un rôle essentiel dans le financement du logement, fournissant aux prêteurs une source de financement fiable. Pour soutenir le marché, le gouvernement s'est engagé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* à acheter jusqu'à 30 milliards de dollars par année d'OHC à compter de 2024, en ajustant les volumes en fonction des conditions du marché. Les achats ont commencé en février 2024 et les avoirs du gouvernement s'élevaient à 36,6 milliards de dollars au 31 mars 2025. En février 2025, le gouvernement a lancé un programme de prêt de titres pour ses avoirs en OHC. Cette initiative complète le programme d'achat visant à améliorer la liquidité du marché et à assurer le bon fonctionnement du marché hypothécaire du pays. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement rend ses avoirs en OHC disponibles pour des emprunts en fonction du marché.

Les prêts et avances nets aux sociétés d'État et aux autres entreprises publiques ont augmenté de 29,7 milliards de dollars. Cette croissance découle principalement de l'augmentation de 11,0 milliards de dollars quant aux prêts accordés aux sociétés d'État conformément au cadre d'emprunt consolidé pour répondre aux besoins opérationnels de la Banque de développement du Canada, de la SCHL et de Financement agricole Canada, ainsi que de l'augmentation de 18,7 milliards de dollars des prêts accordés à Trans Mountain Corporation (TMC), une filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada, pour remplacer la dette de tiers plus coûteuse de TMC.

Trans Mountain Corporation

Le 25 avril 2022, Trans Mountain Corporation (TMC), une filiale à part entière de la Financière Canada TMP Ltée (la Financière TMP), qui est elle-même une filiale à part entière de la Corporation de développement des investissements du Canada, a été déclarée société d'État non-mandataire, ce qui lui permet d'emprunter ailleurs et non uniquement auprès de l'État. Le 29 avril 2022, TMC a commencé à emprunter auprès d'un syndicat de prêteurs au moyen d'une facilité de prêt de premier rang sans garantie (facilité syndiquée) bénéficiant d'une garantie de prêt du Compte du Canada.

Le 1er mai 2024, c'est un réseau agrandi de pipelines de Trans Mountain qui a commencé à être exploité, triplant la capacité du pipeline de 300 000 barils par jour à 890 000 barils par jour, offrant un débouché unique aux produits pétroliers canadiens sur les marchés mondiaux et soutenant le prix du pétrole canadien. À la suite de plusieurs augmentations de la garantie de prêt du Compte du Canada en 2023, le 17 mai 2024, le gouvernement du Canada a augmenté le montant de la garantie à 20,5 milliards de dollars.

Après le début des opérations, le 13 décembre 2024, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'Exportation et développement Canada, a refinancé la dette de tiers de TMC au moyen d'un prêt non renouvelable à la Financière TMP provenant du Compte du Canada et assorti d'un taux d'intérêt de 3,01 %. Ce refinancement a permis à la Financière TMP d'acquérir des capitaux propres supplémentaires et de prêter plus de fonds à TMC qui, à son tour, a utilisé ces montants pour rembourser intégralement la facilité syndiquée le 20 décembre 2024. La facilité de tiers a ensuite été annulée. TMC utilisera ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour rembourser le principal et les intérêts à la Financière TMP. En outre, TMC versera régulièrement des dividendes à la Financière TMP à titre de rendement sur les capitaux propres investis. Ces paiements permettront à la Financière TMP de s'acquitter de ses obligations en matière de remboursement du prêt du Compte du Canada.

Cette transaction a permis de réduire considérablement les intérêts sur la dette liée à l'agrandissement du pipeline, ce qui aidera à rembourser la dette plus rapidement. Le refinancement ne représentait pas une dette supplémentaire, mais consistait seulement à remplacer par une dette publique la dette de tiers plus coûteuse.

Dans le cadre de la même transaction, la Financière TMP a également conclu une entente avec le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Compte du Canada, pour une facilité de fonds de roulement renouvelable à TMC pour ses besoins généraux et en fonds de roulement.

Les autres prêts, placements et avances ont augmenté de 6,7 milliards de dollars, passant de 44,5 milliards de dollars à 51,2 milliards de dollars, principalement en raison de nouveaux prêts accordés à des gouvernements nationaux, des émissions nettes de prêts d'études canadiens et de l'augmentation des prêts accordés par la Banque de l'infrastructure du Canada. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une diminution des prêts au titre du CUEC, découlant de radiations et de remboursements au cours de l'exercice, ainsi que par une augmentation de la provision pour pertes prévue au 31 mars 2025.

L'actif des comptes de change a augmenté de 21,2 milliards de dollars en 2025, pour atteindre 201,4 milliards de dollars au 31 mars 2025, principalement en raison de la croissance du Compte du fonds des changes (CFC). Les réserves internationales détenues dans le CFC ont augmenté de 18,2 milliards de dollars en 2025, ce qui indique des gains de change de 10,4 milliards de dollars attribuables à l'appréciation de la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises étrangères détenus dans le Compte, ainsi que des recettes de 4,1 milliards de dollars obtenues par le Compte au cours de l'exercice. Le reste de l'augmentation est attribuable à la croissance des avances au CFC, déduction faite des remboursements et du transfert du revenu net du CFC au Trésor pour l'exercice précédent. La croissance restante de l'actif des comptes de change, qui comprend les souscriptions du Canada au FMI et les prêts au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du FMI, est principalement attribuable aux émissions et aux rajustements découlant de la réévaluation des opérations de change.

Les actifs découlant des régimes de retraite du secteur public ont augmenté de 5,7 milliards de dollars, en grande partie sous l'effet des augmentations des actifs nets de la Caisse de retraite de la fonction publique et de la Caisse de retraite des Forces canadiennes, relativement au service qui a été accumulé depuis le 1er avril 2000 et qui est assujetti aux limites prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, respectivement.

Au 31 mars 2025, la trésorerie et les créances s'élevaient à 281,4 milliards de dollars, en baisse de 10,7 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2024. Dans cette composante, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 21,0 milliards de dollars, en raison de soldes de trésorerie plus élevés au 31 mars 2024 en prévision de l'échéance d'une dette importante le 1er avril 2024. Le solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au 31 mars 2025 comprend 20,0 milliards de dollars qui ont été désignés comme dépôt détenu au titre de la gestion de la liquidité prudentielle, ainsi que 15,9 milliards de dollars en dépôts à terme provenant de la récente réintroduction des séances du matin pour l'adjudication des soldes de trésorerie du Receveur général. Les adjudications du matin sont menées par la Banque du Canada dans son rôle d'agent financier pour le gouvernement du Canada, et elles permettent au gouvernement d'investir les soldes de trésorerie excédentaires de façon prudente et rentable. Les impôts à recevoir ont augmenté de 10,6 milliards de dollars en 2025, pour atteindre 213,7 milliards de dollars. Cette augmentation est le reflet d'un certain nombre de facteurs, notamment la croissance des revenus fiscaux et l'augmentation des arriérés des sociétés, en partie en raison du report sans intérêt de versements d'impôt sur le revenu des sociétés et de TPS/TVH du 2 avril 2025 au 30 juin 2025, dans le cadre de mesures de soutien du gouvernement pour les entreprises relativement aux droits de douane imposés. Les autres comptes débiteurs ont diminué de 0,4 milliard de dollars, sous l'effet d'une diminution des trop-payés nets versés à des particuliers et des entreprises relativement à des prestations liées à la COVID-19, contrebalancée en partie par l'augmentation nette des liquidités données en nantissement à des contreparties et d'autres créances.

Les actifs dérivés ont diminué de 1,2 milliard de dollars pour s'établir à 1,8 milliard de dollars au 31 mars 2025.

Depuis que le déficit accumulé a atteint son sommet de l'après-Deuxième Guerre mondiale (66,6 % du PIB) au 31 mars 1996, les actifs financiers ont augmenté de 687,7 milliards de dollars, en raison surtout de hausses touchant les prêts, placements et avances (hausse de 283,2 milliards de dollars), la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances (hausse de 228,8 milliards de dollars) et les actifs des comptes d'opérations de change (hausse de 175,6 milliards de dollars). La hausse touchant les prêts, placements et avances est attribuable à plusieurs facteurs, notamment l'accumulation de bénéfices nets des sociétés d'État entreprises, la prise en charge par le gouvernement en 2000 du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants (qui relevait jusque-là des banques à charte), l'octroi de prêts directs aux sociétés d'État en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008 et, plus récemment, les achats d'Obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et l'octroi de prêts à la Trans Mountain Corporation afin de réduire les coûts d'emprunt globaux du gouvernement. La hausse au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des créances est en grande partie attribuable à la croissance des soldes de trésorerie et des impôts à recevoir – ces derniers suivent de près la croissance des assiettes fiscales. La croissance de la trésorerie reflète une augmentation des soldes détenus dans le cadre du plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement annoncé dans le budget de 2011. La croissance des actifs des comptes d'opérations de change découle de la décision prise par le gouvernement, à la fin des années 1990 et dans la *Stratégie de gestion de la dette* de 2012, d'y détenir davantage de liquidités.

Actifs financiers

(en milliards de dollars)

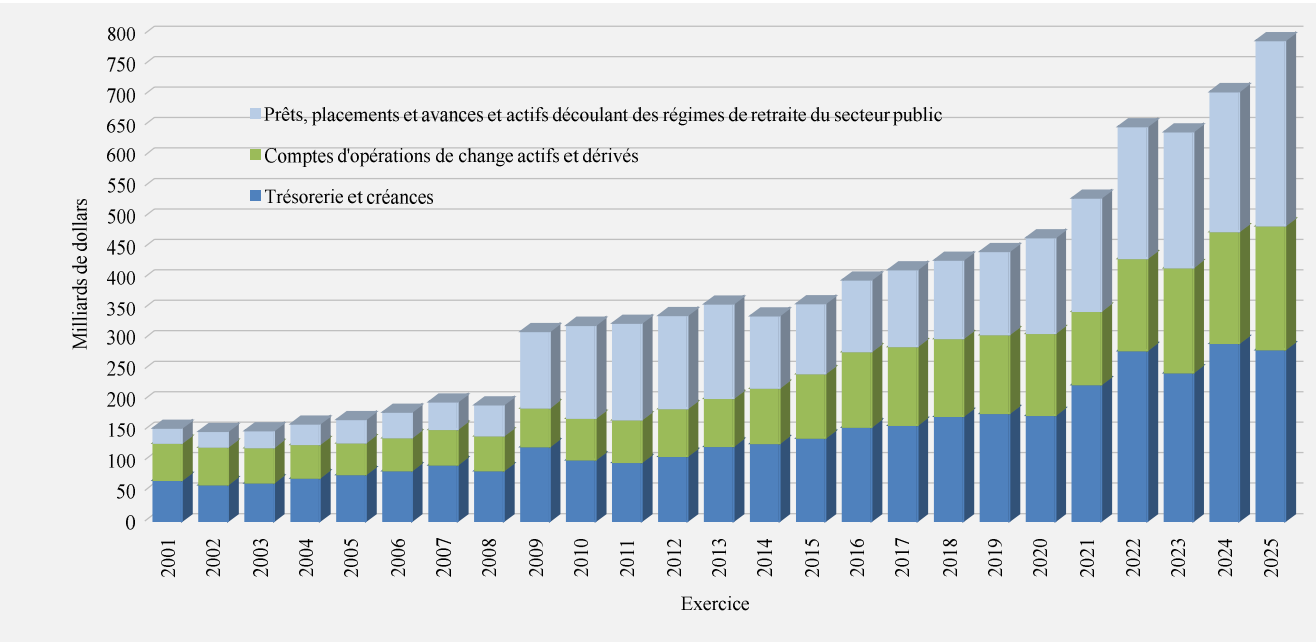

Dette nette

La dette nette du gouvernement – soit le total de son passif moins ses actifs financiers – s'établissait à 1 393,6 milliards de dollars au 31 mars 2025. Elle représentait 45,4 % du PIB, en baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, et en baisse de 26,6 points de pourcentage depuis le 31 mars 1996, alors qu'elle culminait à 72,0 %. Depuis 2020, l'augmentation de la dette nette, en pourcentage du PIB, est le reflet des emprunts contractés pour répondre aux besoins financiers du gouvernement dans le cadre du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19.

Ce ratio constitue une mesure de la dette par rapport à la capacité des contribuables du pays de la financer. On déduit du total du passif uniquement les actifs financiers, étant donné qu'en temps normal, il n'est pas possible de convertir des actifs non financiers en espèces afin de rembourser la dette sans perturber du même coup les activités du gouvernement.

Dette nette

(en pourcentage du PIB)

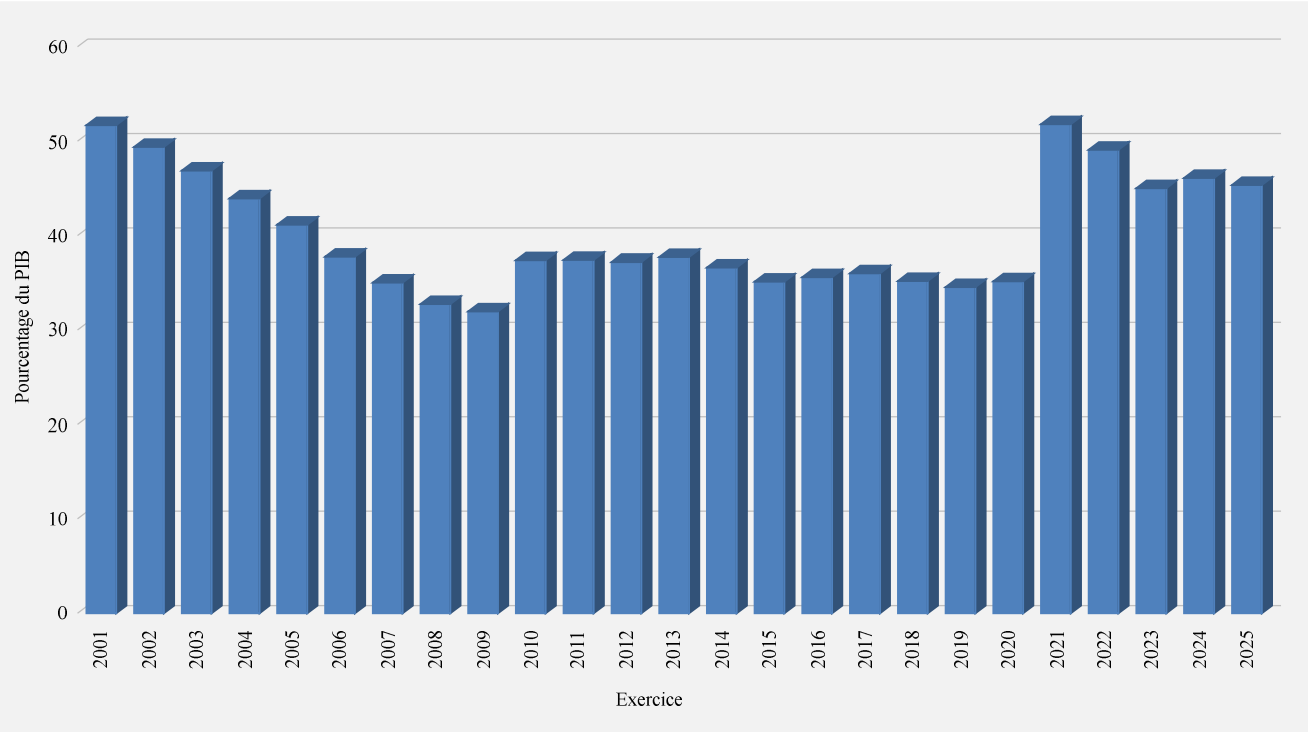

Comparaisons internationales de la dette nette

La répartition des compétences (entre les administrations nationales, infranationales et locales) liées aux programmes publics varie d'un pays à l'autre. En conséquence, les comparaisons internationales des finances publiques s'appuient sur l'ensemble des administrations publiques de chaque pays, selon les comptes nationaux. Au Canada, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques comprend celle des administrations fédérale, provinciales, territoriales, locales et autochtones, ainsi que les actifs nets détenus dans le RPC et le Régime de rentes du Québec (RRQ).

Le Canada affiche le plus faible fardeau de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques parmi les pays du G7

Dette nette de l'ensemble des administrations publiques des pays du G7 en 2024

(en pourcentage du PIB)

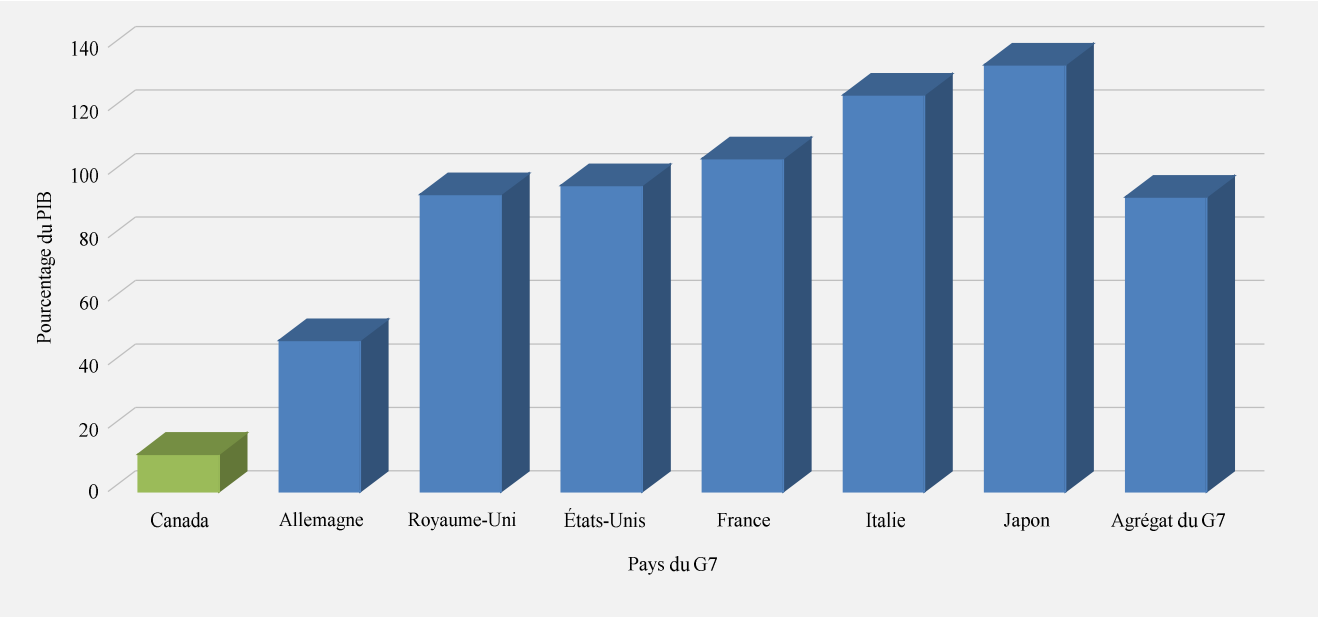

Source : FMI, *le Moniteur des finances publiques* d'avril 2025.

Selon le FMI, le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada s'établissait à 11,9 % en 2024. Il s'agit du niveau le plus faible parmi les pays du G7, dont la moyenne, en 2024, devrait s'élever à 92,9 % du PIB, selon les estimations du FMI.

Les organisations internationales comme le FMI et l'Organisation de coopération et de développement économiques publient des chiffres sur la dette brute (équivalente au total des passifs) et la dette nette (total des passifs moins les actifs financiers). Lors de l'évaluation de la situation financière globale du gouvernement, la dette nette est la mesure privilégiée, car elle reflète mieux la situation financière du pays en tenant compte à la fois de ce qu'il doit et de ce qu'il a mis de côté. Plus précisément, la mesure de la dette nette prévoit que les investissements publics dans des actifs financiers généreront des revenus futurs ou ont été accumulés précisément pour compenser les passifs actuels et futurs. Cela est particulièrement pertinent dans la situation du Canada, étant donné les importants actifs financiers qu'il détient. Notamment, le Canada a pris des mesures concrètes pour financer ses régimes de retraite publics, en atténuant les risques budgétaires futurs. Le RPC détenait à lui seul plus de 710 milliards de dollars en actifs au 31 mars 2025, garantissant que le régime est solide sur le plan actuariel pour les Canadiens et les Canadiennes, à tout le moins pour les 75 prochaines années. Ces actifs et autres actifs financiers devraient être pris en compte lors de l'évaluation de la situation financière du pays, en particulier au moment de procéder à des comparaisons entre les pays pairs qui n'ont pas accumulé autant d'actifs financiers, y compris ceux permettant de faire face à de futurs passifs des régimes de retraite publics.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le ratio du déficit accumulé au PIB et le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada utilisé aux fins de comparaison internationale de la dette nette. Il importe de signaler que le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada inclut la dette nette des administrations fédérale, provinciales, territoriales, locales et autochtones ainsi que les actifs nets du RPC et du RRQ, mais qu'il ne tient pas compte des passifs au titre des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés. Compte tenu des importantes incohérences entre les pays dans le traitement comptable des passifs non financés pour les régimes de retraite du secteur public et les autres avantages sociaux des employés futurs, les organisations internationales les retirent des estimations de la dette pour les pays qui, de façon proactive, les incluent (comme le Canada) afin de faciliter la comparabilité internationale.

Rapprochement du ratio du déficit accumulé au PIB de 2025 et du ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques de l'année civile 2024

(en pourcentage du PIB)

	% du PIB
Déficit accumulé	**41,2**
Plus : actifs non financiers	4,1
Dette nette (selon les comptes publics)	**45,4**
Moins :	
Obligations au titre des régimes de retraite du secteur public	(5,3)
Obligations au titre des autres avantages futurs	(7,0)
Différences méthodologiques entre les comptes nationaux et les comptes publics et ajustements de périodes[1]	(4,4)
Total de la dette nette fédérale (selon les comptes nationaux)	**28,7**
Plus : dette nette des administrations provinciales, territoriales, locales et autochtones	11,3
Moins : actifs nets du RPC et du RRQ	(27,5)
Total de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques[2]	**12,5**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Statistique Canada; Comptes publics du Canada

[1] Incluent les écarts attribuables au décalage entre les périodes visées (les données des comptes nationaux sont en date du 31 décembre) et aux différences entre les périmètres comptables des deux méthodes ainsi qu'aux différences concernant la comptabilisation de diverses opérations, telles que la constatation des gains en capital.

[2] Statistique Canada a révisé le montant de la dette nette depuis la publication du *Moniteur des finances publiques* du FMI d'avril 2025, qui est la source du graphique « Dette nette de l'ensemble des administrations publiques des pays du G7 en 2024 ». La dette nette a été revue à la hausse, passant de 11,9 % à 12,5 %.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les travaux et les infrastructures comme les routes et les ponts, le matériel et l'outillage, les navires, les aéronefs et les autres véhicules. Ils comprennent également les stocks, les charges payées d'avance et autres.

Actifs non financiers par catégorie pour 2025

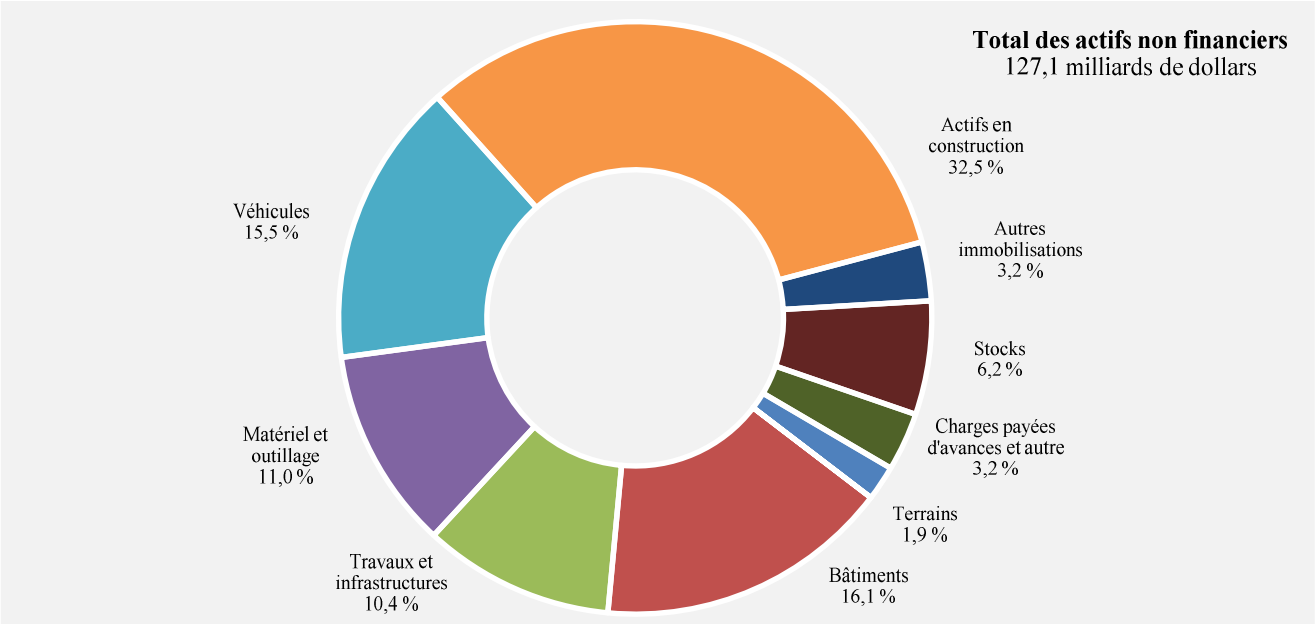

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2025, les actifs non financiers s'établissaient à 127,1 milliards de dollars (4,1 % du PIB), en hausse de 10,5 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance s'explique principalement par une augmentation des immobilisations corporelles, en grande partie attribuable à une augmentation des actifs en construction. Les charges payées d'avance et autres ont augmenté de 0,2 milliard de dollars, tandis que les stocks ont diminué de 0,3 milliard de dollars.

Au 31 mars 2025, 60,7 % du coût initial des immobilisations corporelles amortissables du gouvernement avaient été amortis, soit une baisse de 0,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles amortissables ne comprennent pas les terrains ni les actifs en construction qui ne peuvent pas encore être utilisés.

Immobilisations corporelles

(en milliards de dollars)

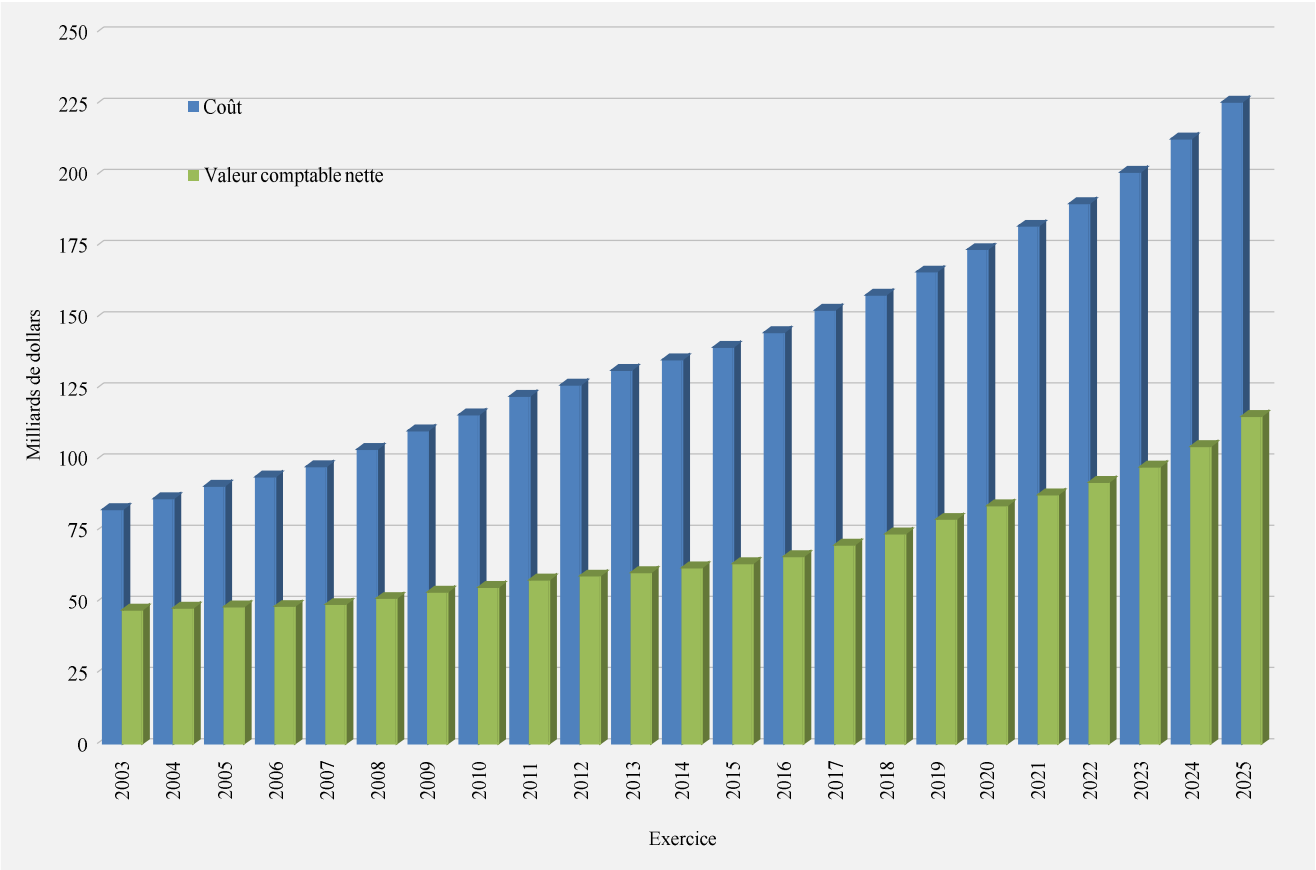

Les montants indiqués pour l'exercice 2022 ont été redressés pour l'exercice 2023 afin de tenir compte de l'adoption par le gouvernement de la nouvelle norme comptable pour le secteur public, SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les montants des exercices précédents n'ont pas été redressés.

Les actifs en construction totalisaient 41,3 milliards de dollars au 31 mars 2025. Certains des projets sont réalisés dans le cadre de partenariats public-privé dans lesquels le partenaire du secteur privé conçoit, construit, finance et/ou exploite et entretient un grand projet d'infrastructure. Le passif du gouvernement lié à ces arrangements de financement à long terme est inclus dans les obligations en vertu de partenariats public-privé indiquées à la note complémentaire 11 des états financiers consolidés.

Le gouvernement dispose d'un cadre de politique robuste sur la gestion des biens et des services acquis. Ce cadre établit l'orientation pour la gestion des biens, pour que la tenue de ces activités entraîne l'optimisation des ressources et montre une saine gérance dans l'exécution de programmes.

Flux de trésorerie

L'excédent ou le déficit lié aux activités annuel est présenté selon la comptabilité d'exercice, les revenus étant constatés lorsqu'ils sont gagnés et les charges, lorsqu'elles sont engagées, peu importe le moment des entrées ou sorties de fonds correspondantes. En revanche, les flux de trésorerie nets du gouvernement mesurent l'écart entre les encaissements et les décaissements de l'État.

En 2025, le gouvernement a enregistré des besoins financiers totalisant 114,2 milliards de dollars avant ses activités de financement, comparativement à 70,9 milliards de dollars en 2024. Les activités de fonctionnement ont donné lieu à des besoins financiers nets de 23,0 milliards de dollars en 2025, en baisse par rapport à 47,0 milliards de dollars en 2024, en raison d'un nombre de facteurs, notamment les paiements effectués au cours de l'année précédente dans le cadre des règlements des revendications, le plus important étant le paiement de 23,3 milliards de dollars dans le cadre de la convention de règlement définitive relative aux Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. La trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation a entraîné des besoins de trésorerie nets de 17,2 milliards de dollars en 2025, comparativement à des besoins de 13,5 milliards de dollars en 2024. Les activités de placement ont entraîné des besoins de trésorerie nets de 74,1 milliards de dollars en 2025, comparativement à des besoins nets de 10,5 milliards de dollars en 2024. La variation d'une année à l'autre reflète l'augmentation des sorties de fonds en 2025 découlant d'une hausse des achats d'Obligations hypothécaires du Canada et de la facilité de refinancement de 19 milliards de dollars mise à disposition de Trans Mountain Corporation, de même que les rentrées de fonds accrues de l'année précédente en raison du remboursement de prêts au titre du CUEC.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2025	2024
Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement	(22 958)	(46 950)
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation	(17 157)	(13 498)
Trésorerie utilisée par les activités de placement	(74 070)	(10 478)
Total de la trésorerie utilisée avant les activités de financement	*(114 185)*	*(70 926)*
Trésorerie générée par les activités de financement	93 235	96 979
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(20 950)	26 053
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	75 059	49 006
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	54 109	75 059

Les activités de financement ont généré une source de trésorerie de 93,2 milliards de dollars en 2025, donnant lieu à une diminution nette globale des soldes de trésorerie de 21,0 milliards de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 54,1 milliards de dollars au 31 mars 2025.

Obligations contractuelles et droits contractuels

De par leur nature, les opérations du gouvernement donnent lieu à des ententes et à des contrats pluriannuels importants qui deviendront des charges, des passifs et des sorties de fonds au cours des prochaines années. Les obligations contractuelles de grande envergure du gouvernement sont liées aux paiements de transfert, aux immobilisations et aux achats, aux contrats de location-exploitation, et aux paiements effectués à des organisations internationales. Au 31 mars 2025, les paiements futurs en vertu d'obligations contractuelles s'élevaient à 340,6 milliards de dollars (comparativement à 257,1 milliards de dollars au 31 mars 2024). Cette augmentation par rapport à l'année précédente reflète en grande partie l'augmentation des obligations contractuelles liées aux accords de paiements de transfert et aux immobilisations et aux achats.

De même, les activités du gouvernement peuvent également comprendre la négociation de contrats ou d'ententes avec des tiers qui donneront lieu, à l'avenir, à des droits à l'égard des actifs et des revenus pour le gouvernement. Ces arrangements sont habituellement liés aux ventes de biens et de services, aux locations de biens ainsi qu'aux redevances et aux ententes relatives au partage des bénéfices. Les modalités de ces contrats et de ces ententes ne permettent pas toujours d'établir une estimation raisonnable des revenus à venir. Pour les contrats et les ententes qui permettent de faire une estimation raisonnable, les revenus totaux à recevoir à l'avenir en vertu de droits contractuels importants sont estimés à 45,0 milliards de dollars au 31 mars 2025 (comparativement à 35,6 milliards au 31 mars 2024).

De plus amples renseignements sur les obligations contractuelles et les droits contractuels du gouvernement sont présentés à la section 11, Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel, du présent volume.

Changements comptables à venir

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié un cadre conceptuel révisé et un nouveau modèle de rapport qui seront en vigueur pour l'exercice de 2027 du gouvernement. Le cadre conceptuel est un ensemble de concepts interdépendants qui constituent le fondement de l'élaboration des normes comptables et de l'application du jugement professionnel. Le modèle de rapport établit les exigences générales et particulières de présentation de l'information dans les états financiers du secteur public à usage général, notamment les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. La norme comptable pour le secteur public SP 1202, Présentation des états financiers, établit le nouveau modèle de présentation de l'information financière et devrait entraîner plusieurs changements clés aux états financiers consolidés du gouvernement, notamment :

- L'état consolidé de la situation financière sera restructuré afin de présenter le total de l'actif et du passif pour arriver au passif net. Le passif net mesurera la situation financière nette globale du gouvernement, qui comprend le déficit accumulé ainsi que les gains et pertes de réévaluation accumulés. De plus, un nouvel état consolidé de l'évolution du passif net sera utilisé pour présenter le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de chaque composante du passif net du gouvernement. Cet état indiquera également quels revenus et charges sont comptabilisés dans l'excédent ou le déficit et lesquels sont comptabilisés directement dans une composante du passif net.
- Les passifs seront scindés en catégories financières et non financières.
    - Un passif financier est un passif qui devrait être réglé au moyen d'actifs financiers existants ou futurs (p. ex., une dette non échue).
    - Un passif non financier est un passif qui ne répond pas à la définition d'un passif financier (p. ex., certains types de revenus reportés ou non gagnés).
- L'indicateur de la dette nette courante (total du passif moins les actifs financiers) sera remplacé par le passif financier net, représentant la différence entre les actifs financiers et les passifs financiers. Une situation de passif financier net signifie qu'il faut des actifs financiers supplémentaires pour aider à régler les passifs financiers passés.

Des travaux sont en cours pour s'assurer que ces changements seront prêts à être mis en œuvre en 2027.

Risques et incertitudes

Les résultats financiers du gouvernement sont entourés de risques et d'incertitudes inhérents à la nature de certains éléments des états financiers et des activités du gouvernement, y compris :

- les variations de la conjoncture, et particulièrement celles de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt;
- les résultats des poursuites, de l'arbitrage et des négociations avec des tiers, et du règlement d'oppositions fiscales;
- la détermination et la quantification des passifs environnementaux;
- les immobilisations corporelles vieillissantes, y compris l'infrastructure de la technologie de l'information, et les coûts liés au démantèlement d'immobilisations à la fin de leur durée de vie utile;
- le risque de crédit et le risque de devises associés aux actifs financiers du gouvernement, notamment les prêts, placements et avances et les actifs des comptes d'opérations de change;
- les situations imprévues, comme les catastrophes naturelles, la situation géopolitique, les incidents de cybersécurité ou les pandémies;
- les effets des innovations et des mesures liées aux changements climatiques, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur des actifs et des passifs existants.

Les états financiers du gouvernement intègrent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses importantes liées aux risques et aux incertitudes qui servent à évaluer ses actifs, ses passifs, ses revenus et ses charges. L'un des éléments les plus importants en ce qui a trait à la mesure de l'incertitude se rattache aux prestations des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, pour lesquels le montant des paiements qui seront effectués par la suite dépend de l'évolution de facteurs comme les augmentations salariales, l'inflation, la composition de l'effectif, les taux de départ à la retraite, les taux de mortalité ainsi que le rendement des placements des régimes. Au cours de l'élaboration de ses meilleures estimations et hypothèses, qui sont établies à la date du rapport, le gouvernement prend en considération l'expérience historique, les circonstances et faits actuels et les développements futurs prévus. Les résultats financiers du gouvernement sont aussi assujettis à la volatilité imputable aux changements d'une année à l'autre des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs au titre de ses régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants. Ces taux d'actualisation sont influencés par les taux d'intérêt et les taux de rendement prévus des actifs, et les changements apportés à ces taux d'actualisation donnent lieu à des pertes et des gains non réalisés amortis dans les charges.

Le passif éventuel est un autre élément important dont la mesure est source d'incertitude. Comme mentionné précédemment dans la présente analyse des états financiers, le passif éventuel représente les obligations possibles pouvant donner lieu à des paiements futurs advenant la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements. Au 31 mars 2025, le gouvernement était exposé à un passif éventuel s'élevant à plus de 3,0 billions de dollars. La grande majorité de ce montant représente toutefois des situations où il est improbable qu'un paiement futur soit effectué ou il est impossible de le déterminer. Au 31 mars 2025, la provision pour le passif éventuel du gouvernement s'élevait à 54,7 milliards de dollars. Toutefois, comme il a déjà été souligné, on peut constater une incertitude inhérente dans ce montant.

Les hypothèses du gouvernement liées aux risques et aux incertitudes utilisées pour déterminer ses résultats financiers sont réévaluées au terme de chaque exercice et mises à jour au besoin. L'exposition aux incertitudes relatives à la mesure découlant de l'utilisation d'estimations comptables ou autres en ce qui a trait à la constatation de certaines opérations fait l'objet d'une explication dans les notes des états financiers consolidés, y compris la note 1 (Sommaire des méthodes comptables importantes). Des détails concernant la mesure de certains éléments particuliers des états financiers, comme les revenus fiscaux (note 4), les créances (note 16 et note 17), la provision pour passifs éventuels (note 9), les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10), les régimes de retraite du secteur public et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 12), ainsi que les prêts, placements et avances (note 19 et note 20), figurent également dans les états financiers consolidés. La note 22 des états financiers consolidés fournit des renseignements sur les instruments et les stratégies utilisés par le gouvernement pour gérer les risques financiers associés aux actifs et passifs financiers.

Les revenus et les charges du gouvernement sont très sensibles aux variations de la conjoncture, et particulièrement à celles de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt.

Pour illustrer l'incidence des variations des conditions économiques, le ministère des Finances Canada publie périodiquement des analyses de sensibilité du solde budgétaire. Il s'agit de règles empiriques, car l'incidence réelle de ces variations dépend aussi de nombreux autres facteurs. Par exemple, selon les analyses présentées dans le budget du 16 avril 2024 :

– Une baisse de 1 point de pourcentage sur un an de la croissance du PIB réel ferait reculer le solde budgétaire de 4,9 milliards de dollars la première année, de 4,8 milliards de dollars la deuxième année et de 5,6 milliards de dollars la cinquième année.

– Une baisse de 1 point de pourcentage sur un an de l'inflation du PIB ferait reculer le solde budgétaire de 2,3 milliards de dollars la première année, de 2,6 milliards de dollars la deuxième année et de 1,9 milliard de dollars la cinquième année, en supposant que l'indice des prix à la consommation suive l'inflation.

– Une hausse soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt ferait reculer le solde budgétaire de 3,7 milliards de dollars la première année, de 5,5 milliards de dollars la deuxième année et de 7,7 milliards de dollars la cinquième année.

Bien que ces règles empiriques générales donnent une bonne idée de la sensibilité du solde budgétaire aux variations économiques mineures, il convient de signaler que certaines fluctuations économiques modifieraient certaines de ces projections.

Rapport de 2024 sur la gestion des risques financiers liés au climat du gouvernement du Canada

En janvier 2025, le ministre des Finances, en collaboration avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, a préparé et publié le premier rapport annuel sur les principales mesures prises par l'administration publique fédérale pour gérer les occasions et les risques d'ordre financier liés aux changements climatiques. Il est accessible au public sur le site Web du ministère des Finances Canada sous le titre de *Rapport de 2024 sur la gestion des risques financiers liés au climat du gouvernement du Canada*, à l'adresse suivante : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/rapport-sur-gestion-risques-financiers-lies-au-climat-au-sein-gouvernement-canada/2024.html.

Comme l'exige l'article 23 de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, le rapport de 2024 résume :

- les principaux canaux par lesquels les risques physiques et de transition des changements climatiques peuvent nuire à la santé financière du gouvernement fédéral (notamment les répercussions sur les actifs fédéraux, sur l'exécution des programmes et la prestation des services et sur les fonctionnaires fédéraux);
- la façon dont l'administration publique fédérale s'appuie sur des décennies de pratiques de gestion intégrée des risques pour cerner et évaluer les risques, prendre des mesures pour les atténuer, les rendre publics et intégrer l'information sur les risques dans les activités de planification et de prise de décisions.

Le rapport illustre également que, dans un environnement opérationnel dynamique et complexe, la gestion des risques tient un rôle important dans le renforcement de la capacité du gouvernement à comprendre les nouvelles possibilités et les nouveaux défis à relever, y compris ceux que posent les changements climatiques.

Comparaison sur dix exercices d'information financière

Les tableaux suivants présentent une comparaison sur dix exercices d'information financière et reflètent les méthodes comptables énoncées à la note 1 aux états financiers consolidés vérifiés de la section 2 de ce volume.

Tableau 1.1

Gouvernement du Canada

État consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars[6, 7, 8]									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023[4, 5]	2024	2025[1]
Revenus										
Revenus fiscaux										
Revenus d'impôt sur le revenu										
Particuliers	144 897	143 680	153 619	163 881	167 576	174 755	198 385	207 872	217 696	234 319
Sociétés	41 444	42 216	47 805	50 368	50 060	54 112	78 815	93 945	82 468	96 954
Non-résidents	6 505	7 071	7 845	9 370	9 476	8 107	10 789	13 187	12 541	13 528
	192 846	*192 967*	*209 269*	*223 619*	*227 112*	*236 974*	*287 989*	*315 004*	*312 705*	*344 801*
Autres taxes et droits										
Taxe sur les produits et services	32 952	34 368	36 751	38 221	37 386	32 415	46 165	45 962	51 416	52 503
Taxes sur l'énergie	5 565	5 634	5 739	5 802	5 683	4 894	5 355	5 657	5 599	5 650
Droits de douane à l'importation	5 372	5 478	5 416	6 881	4 853	4 254	5 237	6 057	5 571	6 264
Autres taxes et droits d'accise	5 916	5 868	5 913	6 323	5 958	5 391	5 923	6 548	6 829	7 487
	49 805	*51 348*	*53 819*	*57 227*	*53 880*	*46 954*	*62 680*	*64 224*	69 415	*71 904*
Total des revenus fiscaux	***242 651***	***244 315***	***263 088***	***280 846***	***280 992***	***283 928***	***350 669***	***379 228***	***382 120***	***416 705***
Cotisations d'assurance-emploi	***23 070***	***22 125***	***21 140***	***22 295***	***22 219***	***22 392***	***23 856***	***26 914***	***29 560***	***31 530***
Produits issus de la tarification de la pollution	**–**	**–**	**–**	**–**	***2 655***	***4 380***	***6 341***	***8 041***	***10 503***	***13 552***
Autres revenus										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	7 916	5 655	7 731	7 101	5 059	(10 542)	12 804	6 452	3 217	8 048
Revenus nets des opérations de change et revenus de placements	3 403	3 296	2 789	3 473	4 218	2 572	1 272	2 374	4 290	6 768
Autres revenus de programmes	15 568	15 477	16 468	18 503	18 988	13 716	18 335	24 806	29 859	34 348
Total des autres revenus	***26 887***	***24 428***	***26 988***	***29 077***	***28 265***	***5 746***	***32 411***	***33 632***	***37 366***	***49 164***
Total des revenus	**292 608**	**290 868**	**311 216**	**332 218**	**334 131**	**316 446**	**413 277**	**447 815**	**459 549**	**510 951**
Charges										
Charges de programmes										
Paiements de transfert										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	45 461	48 162	50 644	53 366	56 227	58 529	60 774	69 392	76 036	80 294
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement										
Transfert canadien en matière de santé	34 025	36 057	37 124	38 568	40 872	45 880	45 133	47 141	49 431	52 070
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	12 959	13 348	13 748	14 161	14 585	15 023	15 474	15 938	16 417	16 909
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	–	–	–	–	–	–	2 948	4 489	5 612	6 639
Accords fiscaux	16 893	17 145	17 575	17 929	18 030	19 299	19 121	19 731	21 738	22 915
Autres principaux transferts	1 973	2 102	2 072	5 267	5 688	26 451	5 710	3 485	6 975	6 568
	65 850	*68 652*	*70 519*	*75 925*	*79 175*	*106 653*	*88 386*	*90 784*	*100 173*	*105 101*
Assurance-emploi et mesures de soutien	19 419	20 711	19 715	18 888	21 750	58 356	38 923	21 836	23 130	24 880
Prestations pour enfants	18 025	22 065	23 432	23 882	24 344	27 370	26 226	24 553	26 339	28 574
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	–	–	–	–	4 739	55 832	15 582	(3 544)	(4 838)	(2 169)
Subvention salariale d'urgence du Canada	–	–	–	–	–	80 166	22 291	(257)	–	–
Retour des produits issus de la tarification de la pollution	–	–	–	664	2 636	4 566	3 814	6 996	9 858	15 595
Autres paiements de transfert	34 874	41 580	47 138	51 753	54 405	97 961	88 478	99 199	95 951	107 140
Total des paiements de transfert	***183 629***	***201 170***	***211 448***	***224 478***	***243 276***	***489 433***	***344 474***	***308 959***	***326 649***	***359 415***
Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes	**79 939**	**77 519**	**86 488**	**90 077**	**95 191**	**119 089**	**124 445**	**129 596**	**140 014**	**130 454**
Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	***263 568***	***278 689***	***297 936***	***314 555***	***338 467***	***608 522***	***468 919***	***438 555***	***466 663***	***489 869***
Frais de la dette publique	***21 837***	***21 232***	***21 889***	***23 266***	***24 447***	***20 358***	***24 487***	***34 955***	***47 273***	***53 410***
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	**285 405**	**299 921**	**319 825**	**337 821**	**362 914**	**628 880**	**493 406**	**473 510**	**513 936**	**543 279**
Déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes	**7 203**	**(9 053)**	**(8 609)**	**(5 603)**	**(28 783)**	**(312 434)**	**(80 129)**	**(25 695)**	(54 387)	**(32 328)**
Pertes actuarielles nettes	(10 064)	(9 904)	(10 352)	(8 361)	(10 609)	(15 295)	(10 186)	(9 627)	(7 489)	(4 020)
Déficit lié aux activités annuel	**(2 861)**	**(18 957)**	**(18 961)**	**(13 964)**	**(39 392)**	**(327 729)**	**(90 315)**	**(35 322)**	**(61 876)**	**(36 348)**
Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice – tel qu'établi antérieurement (ajusté)	**(612 330)**	**(615 986)**	**(631 899)**	**(671 254)**	**(685 450)**	**(721 360)**	**(1048 746)**	**(1 148 296)**	**(1 183 618)**	**(1 245 494)**
Changements comptables et redressement										
Régimes de retraite du secteur public	**(16 580)**	**(18 454)**	**(19 641)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	**–**
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(5,379)**	**–**	**–**	**–**
Autres éléments du résultat global	**(2 669)**	**1 857**	**(753)**	**(232)**	**3 482**	**343**	**4 465**	**–**	**–**	**–**
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	**(634 440)**	**(651 540)**	**(671 254)**	**(685 450)**	**(721 360)**	**(1048 746)**	**(1 139 975)**	**(1 183 618)**	**(1 245 494)**	**(1 281 842)**

Tableau 1.2
Gouvernement du Canada
État consolidé de la situation financière – détaillé

(en millions de dollars)

	Au 31 mars[6, 7, 8]									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023[4, 5]	2024	2025
Passifs										
Créditeurs et charges à payer										
Créditeurs fiscaux	53 697	55 077	61 876	65 200	60 186	71 516	78 463	84 747	87 737	94 790
Autres créditeurs et charges à payer	31 113	30 130	38 740	43 678	49 875	62 358	87 852	57 771	79 894	68 392
Provision pour passifs éventuels	12 562	16 511	23 030	26 447	24 928	44 815	53 436	75 999	56 588	54 721
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	13 282	12 599	12 291	13 192	14 646	14 484	23 886	23 134	22 643	23 905
Revenus reportés	9 684	9 066	8 220	7 500	10 522	10 424	18 892	17 789	17 194	17 917
Total des créditeurs et charges à payer	***120 338***	***123 383***	***144 157***	***156 017***	***160 157***	***203 597***	***262 529***	***259 440***	***264 056***	***259 725***
Dette portant intérêt										
Dette non échue										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables	513 016	545 382	582 501	576 128	603 639	889 137	1 043 240	1 044 997	1 087 686	1 169 397
Bons du Trésor	137 894	136 464	110 264	133 555	151 285	218 664	186 877	198 899	262 983	282 252
Titres au détail	5 076	4 533	2 586	1 237	497	299	–	–	–	–
	655 986	*686 379*	*695 351*	*710 920*	*755 421*	*1 108 100*	1 230 117	*1 243 896*	*1 350 669*	*1 451 649*
Payable en devises	22 498	17 626	16 089	16 068	15 982	15 469	14 473	16 034	21 246	29 557
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	3 477	3 226	3 203	2 893	2 913	2 708	2 786	2 546	2 366	2 188
Obligation en vertu des partenariats public-privé	1 570	2 199	2 393	3 511	2 590	2 531	2 581	2 564	2 541	2 493
Total de la dette non échue	*683 531*	*709 430*	*717 036*	*733 392*	*776 906*	*1 128 808*	*1 249 957*	*1 265 040*	*1 376 822*	*1 485 887*
Régimes de retraite et autres avantages futurs										
Régimes de retraite du secteur public	170 681	171 447	170 914	168 782	168 596	168 761	167 666	166 425	165 354	162 746
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	85 681	93 568	104 793	113 862	126 378	144 186	159 705	177 949	196 350	213 667
Total des régimes de retraite et autres avantages futurs	*256 362*	*265 015*	*275 707*	*282 644*	*294 974*	*312 947*	*327 371*	*344 374*	*361 704*	*376 413*
Compte du Régime de pensions du Canada	35	106	32	163	279	139	101	306	159	465
Autres passifs	5 567	5 583	5 638	5 742	5 772	6 572	7 606	7 033	6 804	6 566
Total de la dette portant intérêt	***945 495***	***980 134***	***998 413***	***1 021 941***	***1 077 931***	***1 448 466***	***1 585 035***	***1 616 753***	***1 745 489***	***1 869 331***
Comptes d'opérations de change passifs	***29 288***	***28 888***	***29 914***	***28 507***	***28 660***	***24 797***	***42 252***	***44 151***	***44 106***	***47 697***
Dérivés	***9 232***	***9 419***	***8 786***	***8 265***	***11 331***	***3 245***	***2 471***	***4 689***	***4 131***	***5 583***
Total des passifs	**1 104 353**	**1 141 824**	**1 181 270**	**1 214 730**	**1 278 079**	**1 680 105**	**1 892 287**	**1 925 033**	**2 057 782**	**2 182 336**
Actifs financiers										
Trésorerie et créances										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 570	36 500	34 642	37 635	37 242	64 101	100 822	49 006	75 059	54 109
Impôts à recevoir	105 848	110 514	123 035	127 561	121 098	142 023	167 588	180 982	203 045	213 657
Autres créances	10 139	10 316	14 380	11 845	15 375	18 072	11 642	13 532	13 999	13 628
Total de la trésorerie et des créances	***154 557***	***157 330***	***172 057***	***177 041***	***173 715***	***224 196***	***280 052***	***243 520***	***292 103***	***281 394***
Comptes d'opérations de change actifs										
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes	101 379	106 668	105 430	107 200	112 017	97 589	127 099	148 866	159 415	177 591
Fonds monétaire international – Souscriptions	20 170	19 892	20 647	20 449	21 178	19 633	19 052	20 043	19 757	21 070
Fonds monétaire international – Prêts	1 278	1 125	775	546	368	197	132	67	–	–
Fonds monétaire international – Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	–	–	–	–	–	–	–	–	494	1 911
Fonds monétaire international – Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	–	–	–	–	–	–	–	414	474	790
Total des comptes d'opérations de change actifs	***122 827***	***127 685***	***126 852***	***128 195***	***133 563***	***117 419***	***146 283***	***169 390***	***180 140***	***201 362***
Dérivés	***764***	***1 649***	***979***	***1 052***	***810***	***3 067***	***4 974***	***3 260***	***2 928***	***1 752***
Prêts, placements et avances										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	91 116	99 427	100 775	108 169	125 108	119 994	143 717	151 051	165 344	227 356
Autres prêts, placements et avances	24 841	24 579	25 596	25 743	27 394	59 284	63 314	62 059	44 458	51 164
Total des prêts, placements et avances	***115 957***	***124 006***	***126 371***	***133 912***	***152 502***	***179 278***	***207 031***	***213 110***	***209 802***	***278 520***
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public	***1 639***	***1 900***	***2 124***	***2 406***	***4 598***	***6 320***	***9 203***	***12 996***	***20 055***	***25 722***
Total des actifs financiers	**395 744**	**412 570**	**428 383**	**442 606**	**465 188**	**530 280**	**647 543**	**642 276**	**705 028**	**788 750**
Dette nette	**(708 609)**	**(729 254)**	**(752 887)**	**(772 124)**	**(812 891)**	**(1 149 825)**	**(1 244 744)**	**(1 282 757)**	**(1 352 754)**	**(1 393 586)**
Actifs non financiers										
Immobilisations corporelles	65 838	69 676	73 835	78 942	83 682	87 583	92 785	97 337	104 552	115 091
Stocks	7 221	6 842	6 679	6 601	6 171	9 764	9 026	9 405	8 214	7 933
Charges payées d'avance et autre	1 110	1 196	1 119	1 131	1 678	3 732	2 958	3 002	3 837	4 078
Total des actifs non financiers	**74 169**	**77 714**	**81 633**	**86 674**	**91 531**	**101 079**	**104 769**	**109 744**	**116 603**	**127 102**
Déficit accumulé	**(634 440)**	**(651 540)**	**(671 254)**	**(685 450)**	**(721 360)**	**(1 048 746)**	**(1 139 975)**	**(1 173 013)**	**(1 236 151)**	**(1 266 484)**
Déficit accumulé comprend:										
Déficit accumulé lié aux activités	(634 440)	(651 540)	(671 254)	(685 450)	(721 360)	(1 048 746)	(1 139 975)	(1 183 618)	(1 245 494)	(1 281 842)
Gains de réévaluation accumulés	–	–	–	–	–	–	–	10 605	9 343	15 358
	(634 440)	**(651 540)**	**(671 254)**	**(685 450)**	**(721 360)**	**(1 048 746)**	**(1 139 975)**	**(1 173 013)**	**(1 236 151)**	**(1 266 484)**

Tableau 1.3

Gouvernement du Canada

État consolidé des gains et pertes de réévaluation – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars[2]									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5 758**	**10 605**	**9 343**
Gains (pertes) nets non réalisés imputables aux :										
Dérivés	–	–	–	–	–	–	–	3 350	(1 075)	4 995
Autres prêts, placements et avances – placements de portefeuille	–	–	–	–	–	–	–	(122)	40	149
Total gains (pertes) nets non réalisés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 228**	**(1 035)**	**5 144**
Montants reclassés au cours de l'exercice à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités										
Dérivés	–	–	–	–	–	–	–	(12)	(8)	–
Autres prêts, placements et avances – placements de portefeuille	–	–	–	–	–	–	–	3	2	(49)
Total des montants reclassés au cours de l'exercice à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(9)**	**(6)**	**(49)**
Autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises										
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers évalués à la juste valeur le biais des autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–	–	(51)	146	401
Variation nette de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures	–	–	–	–	–	–	–	48	–	(1)
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés	–	–	–	–	–	–	–	1,631	(367)	520
Total des autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1,628**	**(221)**	**920**
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4 847**	**(1 262)**	**6 015**
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10 605**	**9 343**	**15 358**

Tableau 1.4

Gouvernement du Canada

État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars[6, 7, 8]									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023[4, 5]	2024	2025
Dette nette au début de l'exercice – telle qu'établie antérieurement	**(686 959)**	**(693 751)**	**(714 457)**	**(752 887)**	**(772 124)**	**(812 891)**	**(1 149 825)**	**(1 247 307)**	**(1 282 757)**	**(1 352 754)**
Changements comptables et redressement										
Régimes de retraite du secteur public	(16,580)	(18,454)	(19,641)	–	–	–	–	–	–	–
Changement à la comptabilisation des revenus	2 826	3 596	4 844	–	–	–	–	–	–	–
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	–	–	–	–	–	–	(6 328)	–	–	–
Dette nette au début de l'exercice – telle que redressée	**(700 713)**	**(708 609)**	**(729 254)**	**(752 887)**	**(772 124)**	**(812 891)**	**(1 156 153)**	**(1 247 307)**	**(1 282 757)**	**(1 352 754)**
Variation de la dette nette au cours de l'exercice										
Déficit lié aux activités annuel	**(2 861)**	**(18 957)**	**(18 961)**	**(13 964)**	**(39 392)**	**(327 729)**	**(90 315)**	**(35 322)**	**(61 876)**	**(36 348)**
Variation due aux immobilisations corporelles										
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(8 015)	(8 547)	(9 793)	(11 134)	(10 286)	(10 127)	(9 588)	(10 703)	(13 585)	(16 808)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 049	5 168	5 261	5 643	5 790	5 969	5 514	5 644	5 633	6 044
Produits de cession d'immobilisations corporelles	610	373	236	433	41	15	28	26	62	12
Perte (gain) nette sur cession et radiation d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	(135)	(832)	137	(49)	(285)	242	(207)	481	675	213
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	*(2 491)*	*(3 838)*	*(4 159)*	*(5 107)*	*(4 740)*	*(3 901)*	*(4 253)*	*(4 552)*	*(7 215)*	*(10 539)*
Variation due aux stocks	**29**	**379**	**163**	**78**	**430**	**(3 593)**	**738**	**(379)**	**1 191**	**281**
Variation due aux charges payées d'avance	**96**	**(86)**	**77**	**(12)**	**(547)**	**(2 054)**	**774**	**(44)**	**(835)**	**(241)**
Augmentation nette de la dette nette excluant gains (pertes) de réévaluation	**(5 227)**	**(22 502)**	**(22 880)**	**(19 005)**	**(44 249)**	**(337 277)**	**(93 056)**	**(40 297)**	**(68 735)**	**(46 847)**
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4 847**	**(1 262)**	**6 015**
Autres éléments du résultat global	**(2 669)**	**1 857**	**(753)**	**(232)**	**3 482**	**343**	**4 465**	**–**	**–**	**–**
Augmentation nette de la dette nette	**(7 896)**	**(20 645)**	**(23 633)**	**(19 237)**	**(40 767)**	**(336 934)**	**(88 591)**	**(35 450)**	**(69 997)**	**(40 832)**
Dette nette à la fin de l'exercice	**(708 609)**	**(729 254)**	**(752 887)**	**(772 124)**	**(812 891)**	**(1 149 825)**	**(1 244 744)**	**(1 282 757)**	**(1 352 754)**	**(1 393 586)**

Tableau 1.5

Gouvernement du Canada – État consolidé des flux de trésorerie – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars[6, 7, 8]									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023[4, 5]	2024[3]	2025
Activités de fonctionnement										
Déficit lié aux activités annuel	**(2 861)**	**(18 957)**	**(18 961)**	**(13 964)**	**(39 392)**	**(327 729)**	**(90 315)**	**(35 322)**	**(61 876)**	**(36 348)**
Éléments sans effet sur la trésorerie										
Quote-part des (bénéfices) pertes annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	(7 316)	(4 920)	(6 959)	(5 920)	(3 588)	11 638	(11 535)	(3 878)	660	(3 239)
Taux d'intérêt effectif	2 374	1 936	1 999	3 044	4 649	1 559	3 416	9 329	15 082	14 574
Provision pour évaluation des autres prêts, placements et avances	1 034	869	(109)	2 080	425	17 175	2 563	6 688	3 431	2 871
Amortissement des immobilisations corporelles	5 049	5 168	5 261	5 643	5 790	5 969	5 514	5 644	5 633	6 044
(Gain) perte net sur cession et la radiation d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	(135)	(832)	137	(49)	(285)	242	(207)	481	675	213
(Gain) perte net de change et intérêts courus sur dérivés	1 722	(627)	71	(561)	3 318	(10 142)	(2 696)	6 444	(224)	7 829
Charges et intérêts au titre des prestations des régimes de retraite et autres avantages futurs	26 491	25 884	29 588	25 662	28 954	35 152	32 127	33 720	32 363	30 991
Provision pour créances douteuses	4 325	2 566	2 323	4 024	4 403	6 257	5 571	6 249	12 638	12 905
Pertes nettes sur les radiations et réductions pour moins-value des stocks et charges payées d'avance	698	370	613	400	307	486	2 236	1 524	1 499	1 012
Gain (perte) net(te) de change sur des opérations de change et sur d'autres soldes en devises	(2 471)	214	(771)	(589)	(5 298)	7 199	3 450	(5 969)	(237)	(7 629)
(Gain) perte net sur cession de placements et intérêts nets sans effet sur la trésorerie, des comptes d'opérations de change	–	–	–	–	–	–	–	(170)	(1 350)	(896)
Variation des impôts à recevoir	(11 182)	(7 425)	(15 846)	(8 292)	2 198	(26 049)	(30 653)	(18 162)	(30 015)	(18 974)
Paiements effectués au titre des prestations des régimes de retraite et autres avantages futurs	(15 889)	(17 492)	(19 120)	(19 007)	(18 816)	(18 901)	(20 586)	(20 510)	(22 092)	(23 892)
Transfert adressant un surplus non autorisé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 943
Variation des comptes d'opérations de change actifs	(15 691)	(5 200)	2 873	(859)	610	5 564	(13 569)	–	–	–
Variation des comptes d'opérations de change passifs	9 493	(394)	882	(1 400)	(682)	(1 526)	(1 173)	–	–	–
Variation des créditeurs et charges à payer	3 488	2 824	20 849	11 908	4 126	43 564	52 641	(3 221)	4 242	(4 194)
Variation nette des liquidités données en nantissement	(6 557)	(349)	(1 841)	1 622	(2 825)	9 286	1 802	(2 623)	(249)	(1 596)
Variation nette des autres comptes	(3 068)	(720)	(516)	1 118	1 036	(9 517)	(3 340)	(4 577)	(7 130)	(4 572)
Trésorerie (utilisée) générée par les activités de fonctionnement	**(10 496)**	**(17 085)**	**473**	**4 860**	**(15 070)**	**(249 773)**	**(64 754)**	**(24 353)**	**(46 950)**	**(22 958)**
Activités d'investissement en immobilisations										
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 379)	(7 834)	(9 220)	(10 010)	(9 598)	(10 030)	(8 886)	(10 891)	(13 560)	(17 169)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	610	373	236	433	41	15	28	26	62	12
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	**(6 769)**	**(7 461)**	**(8 984)**	**(9 577)**	**(9 557)**	**(10 015)**	**(8 858)**	**(10 865)**	**(13 498)**	**(17 157)**
Activités de placement										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Dividendes reçus et autres opérations portant sur les capitaux propres	4 975	2 195	7 993	6 302	1 992	(13 989)	13 187	11 505	1 515	839
Achats d'autres placements	–	–	–	–	–	–	–	–	(7 569)	(28 245)
Émission de prêts et avances	(54 542)	(52 213)	(42 756)	(48 889)	(54 334)	(48 985)	(67 331)	(63 334)	(65 098)	(90 585)
Remboursement de prêts et avances	52 699	48 703	39 884	41 086	42 648	47 837	54 205	52 058	57 332	61 620
Émission d'autres prêts, placements et avances et prêts des comptes d'opérations de change	(7 601)	(5 978)	(7 483)	(7 446)	(8 158)	(54 548)	(14 316)	(13 773)	(12 971)	(16 634)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances et prêts des comptes d'opérations de change	5 383	4 708	3 120	4 555	4 699	5 010	7 693	8 737	26 999	7 589
Émission d'avances au Compte du fonds des changes	–	–	–	–	–	–	–	(47 464)	(41 234)	(39 108)
Remboursement d'avances du Compte du fonds des changes	–	–	–	–	–	–	–	33 331	30 548	30 454
Trésorerie (utilisée) générée par les activités de placement	**914**	**(2 585)**	**758**	**(4 392)**	**(13 153)**	**(64 675)**	**(6 562)**	**(18 940)**	**(10 478)**	**(74 070)**
Total de la trésorerie (utilisée) générée avant les activités de financement	**(16 351)**	**(27 131)**	**(7 753)**	**(9 109)**	**(37 780)**	**(324 463)**	**(80 174)**	**(54 158)**	**(70 926)**	**(114 185)**
Activités de financement										
Émission d'emprunts en monnaie canadienne	452 850	507 483	441 307	437 135	468 722	1 048 574	710 292	587 867	773 261	969 450
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne	(435 143)	(477 549)	(433 801)	(424 926)	(430 279)	(698 130)	(592 308)	(584 412)	(681 572)	(883 059)
Émission d'emprunts en devises	26 817	21 702	15 847	19 631	17 821	34 185	31 377	23 825	24 573	26 652
Remboursement d'emprunts en devises	(24 602)	(26 575)	(17 458)	(19 738)	(18 877)	(33 307)	(32 466)	(23 900)	(18 195)	(19 602)
Rentrée en monnaie canadienne sur les swaps de devises	–	–	–	–	–	–	–	7 324	9 808	8 813
Paiement en monnaie canadienne sur les swaps de devises	–	–	–	–	–	–	–	(22 893)	(17 603)	(10 760)
Rentrée en devises sur les swaps de devises	–	–	–	–	–	–	–	22 879	17 603	10 767
Paiement en devises sur les swaps de devises	–	–	–	–	–	–	–	(8 348)	(10 896)	(9 026)
Trésorerie générée (utilisée) par les activités de financement	**19 922**	**25 061**	**5 895**	**12 102**	**37 387**	**351 322**	**116 895**	**2 342**	**96 979**	**93 235**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**3 571**	**(2 070)**	**(1 858)**	**2 993**	**(393)**	**26 859**	**36 721**	**(51 816)**	**26 053**	**(20 950)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**34 999**	**38 570**	**36 500**	**34 642**	**37 635**	**37 242**	**64 101**	**100 822**	**49 006**	**75 059**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**38 570**	**36 500**	**34 642**	**37 635**	**37 242**	**64 101**	**100 822**	**49 006**	**75 059**	**54 109**

Tableau 1.6

Gouvernement du Canada

État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars[6, 7, 8]									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023[4, 5]	2024	2025
Prêts, placements et avances										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Prêts et avances										
Société canadienne d'hypothèques et de logement	177	720	1 124	592	(6 282)	(907)	(2 024)	(2 510)	(2 310)	(2 117)
Banque de développement du Canada	(1 266)	(1 869)	(1 659)	(1 765)	(1 170)	5 179	(1 848)	(6 793)	(2 626)	(4 311)
Financement agricole Canada	(748)	(2 245)	(2 318)	(1 850)	(2 794)	(1 699)	(3 106)	(2 821)	(2 829)	(4 406)
Corporation de développement des investissements du Canada	–	–	–	(4 790)	(1 465)	(3 725)	(6 290)	138	(764)	(18 707)
Autres	(11)	(117)	(18)	9	17	(12)	154	(26)	(2)	(79)
	(1 848)	*(3 511)*	*(2 871)*	*(7 804)*	*(11 694)*	*(1 164)*	*(13 114)*	*(12 012)*	*(8 531)*	*(29 620)*
Placements										
Quote-part des pertes (bénéfices) annuels	(7 316)	(4 920)	(6 959)	(5 920)	(3 588)	11 638	(11 535)	(3 878)	660	(3 239)
Autres éléments du résultat global	2 669	(1 857)	753	232	(3 482)	(343)	(4 465)	(1 628)	221	(920)
Dividendes	4 002	2 320	8 058	6 427	3 618	13 592	6 050	1 695	1 423	1 184
Capitaux propres	973	(125)	(65)	(125)	(1 816)	(18 470)	(435)	8 717	(290)	(356)
Ajustement de transition et autres	–	–	–	–	190	(24)	2	(27)	(13)	11
Obligations hypothécaires du Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	(7 580)	(36 557)
	328	*(4 582)*	*1 787*	*614*	*(5 078)*	*6 393*	*(10 383)*	*4 879*	*(5 579)*	*(39 877)*
Total	**(1 520)**	**(8 093)**	**(1 084)**	**(7 190)**	**(16 772)**	**5 229**	**(23 497)**	**(7 133)**	**(14 110)**	**(69 497)**
Moins :										
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	221	218	264	204	167	115	225	201	183	95
Total	**(1 741)**	**(8 311)**	**(1 348)**	**(7 394)**	**(16 939)**	**5 114**	**(23 722)**	**(7 334)**	**(14 293)**	**(69 592)**
Autres prêts, placements et avances										
Placements de portefeuille	351	286	1235	(616)	(385)	(165)	390	(166)	(247)	150
Souscriptions au capital - organisations internationales	–	–	(257)	257	–	–	–	–	–	–
Prêts et avances										
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	–	–	–	–	–	(28 789)	344	3 864	21 016	1 161
Prêts canadiens aux étudiants et prêts canadiens aux apprentis	(694)	(504)	(913)	(1 156)	(637)	(1 120)	(115)	(510)	1 683	(2 205)
Contributions remboursables sans condition	(1 177)	47	(139)	(147)	(389)	(1 619)	(1 098)	(948)	(622)	(658)
Autres prêts et avances	985	433	(943)	1 515	(240)	(197)	(3 550)	(984)	(4 229)	(5 154)
Total des prêts et avances	(886)	(24)	(1 995)	212	(1 266)	(31 725)	(4 419)	1 422	17 848	(6 856)
Total	**(535)**	**262**	**(1 017)**	**(147)**	**(1 651)**	**(31 890)**	**(4 029)**	**1 256**	**17 601**	**(6 706)**
Total des prêts, placements et avances	**(2 276)**	**(8 049)**	**(2 365)**	**(7 541)**	**(18 590)**	**(26 776)**	**(27 751)**	**(6 078)**	**3 308**	**(76 298)**
Régimes de retraite et autres avantages futurs										
Régimes de retraite du secteur public	1 061	505	(757)	(2 414)	(2 378)	(1 557)	(3 979)	(5 034)	(8 130)	(8 275)
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	9 541	7 887	11 225	9 069	12 516	17 808	15 519	18 244	18 401	17 317
Total des régimes de retraite et autres avantages futurs	**10 602**	**8 392**	**10 468**	**6 655**	**10 138**	**16 251**	**11 540**	**13 210**	**10 271**	**9 042**
Autres passifs										
Compte du Régime de pensions du Canada	(177)	71	(74)	131	115	(139)	(38)	204	(146)	306
Autres passifs	(223)	16	55	104	31	800	1 034	(573)	(230)	(238)
Total des autres passifs	**(400)**	**87**	**(19)**	**235**	**146**	**661**	**996**	**(369)**	**(376)**	**68**
Actifs non financiers										
Immobilisations corporelles	(2 491)	(3 838)	(4 159)	(5 107)	(4 740)	(3 901)	(5 202)	(4 552)	(7 214)	(10 539)
Stocks	29	379	163	78	430	(3 593)	738	(379)	1 191	281
Charges payées d'avance et autre	96	(86)	77	(12)	(547)	(2 054)	774	(44)	(835)	(241)
Total des actifs non financiers	**(2 366)**	**(3 545)**	**(3 919)**	**(5 041)**	**(4 857)**	**(9 548)**	**(3 690)**	**(4 975)**	**(6 858)**	**(10 499)**
Autres opérations										
Impôts à recevoir	(7 349)	(4 666)	(12 521)	(4 526)	6 463	(20 925)	(25 565)	(13 394)	(22 063)	(10 612)
Autres créances	(7 108)	(177)	(4 064)	2 535	(3 530)	(2 697)	6 430	(1 890)	(467)	371
Actifs dérivés	406	(885)	670	(73)	242	(2 257)	(1 907)	1 714	332	1 176
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones	2 780	(1 942)	5 034	(351)	(4 710)	7 691	16 140	(20 942)	11 285	(5 484)
Créditeurs fiscaux	(2 501)	1 380	6 799	3 324	(5 014)	11 330	6 947	6 285	2 990	7 053
Passifs dérivés	1 516	187	(633)	(521)	3 066	(8 086)	(774)	2 218	(558)	1 452
Autres passifs	3 262	3 607	8 941	8 888	13 863	24 419	35 845	11 568	(9 659)	(5 901)
Total des autres opérations	**(8 994)**	**(2 496)**	**4 226**	**9 276**	**10 380**	**9 475**	**37 116**	**(14 441)**	**(18 140)**	**(11 945)**
Total des opérations non budgétaires et des actifs non financiers	**(3 434)**	**(5 611)**	**8 391**	**3 584**	**(2 783)**	**(9 937)**	**18 211**	**(12 653)**	**(11 795)**	**(89 632)**

Tableau 1.7

Gouvernement du Canada

État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars[6]									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023[5]	2024	2025
Comptes d'opérations de change										
Actifs										
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes	(9 418)	(5 289)	1 238	(1 770)	(4 817)	14 427	(29 510)	(21 767)	(10 549)	(18 176)
Fonds monétaire international – Souscriptions	(9 041)	278	(755)	198	(729)	1 546	581	(992)	286	(1 313)
Fonds monétaire international – Prêts	75	153	350	229	178	171	65	65	67	–
Fonds monétaire international – Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	–	–	–	–	–	–	–	–	(494)	(1 417)
Fonds monétaire international – Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	–	–	–	–	–	–	–	(414)	(60)	(316)
	(18 384)	*(4 858)*	*833*	*(1 343)*	*(5 368)*	*16 144*	*(28 864)*	*(23 108)*	*(10 750)*	*(21 222)*
Passifs										
Passifs du Compte du fonds des changes										
Du au courtier	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(316)
Fonds monétaire international										
Allocations de droits de tirages spéciaux	(493)	150	(409)	107	(396)	840	(17 945)	(1 489)	430	(1 973)
Effets à payer	(9 370)	250	(617)	1 300	243	3 023	490	(411)	(385)	(1 303)
	(9 863)	*400*	*(1 026)*	*1 407*	*(153)*	*3 863*	*(17 455)*	*(1 900)*	*45*	*(3 592)*
Total des comptes d'opérations de change	**(8 521)**	**(5 258)**	**1 859**	**(2 750)**	**(5 215)**	**12 281**	**(11 409)**	**(21 208)**	**(10 795)**	**(17 630)**
Dette non échue										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables	16 553	32 366	37 119	(6 373)	27 511	285 498	154 103	1 757	42 689	81 711
Bons du Trésor	2 533	(1 430)	(26 200)	23 291	17 730	67 379	(31 787)	12 022	64 084	19 269
Titres au détail	(584)	(543)	(1 947)	(1 349)	(740)	(198)	(299)	–	–	–
	18 502	*30 393*	*8 972*	*15 569*	*44 501*	*352 679*	*122 017*	*13 779*	*106 773*	*100 980*
Payable en devises	2 221	(4 872)	(1 537)	(21)	(86)	(513)	(996)	1 561	5 212	8 311
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(233)	(251)	(23)	(310)	20	(205)	78	(240)	(180)	(178)
Obligation en vertu des partenariats public-privé	565	629	194	1 118	(921)	(59)	50	(17)	(23)	(48)
Total de la dette non échue	**21 055**	**25 899**	**7 606**	**16 356**	**43 514**	**351 902**	**121 149**	**15 083**	**111 782**	**109 065**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice										
En monnaie canadienne	36 022	35 353	34 110	36 840	36 400	63 685	100 166	47 891	73 809	52 423
En devises	2 548	1 147	532	795	842	416	656	1 115	1 250	1 686
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**38 570**	**36 500**	**34 642**	**37 635**	**37 242**	**64 101**	**100 822**	**49 006**	**75 059**	**54 109**

1 Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. En particulier, le gouvernement a modifié la présentation de l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités afin de regrouper la Subvention salariale d'urgence du Canada dans les autres paiements de transfert. Cela reflète la réduction progressive continue des mesures de soutien temporaires liées à la COVID-19 qui ont pris fin.

2 Les chiffres des années antérieures à 2023 n'ont pas été redressées suite à l'adoption de l'ensemble de normes sur les instruments financiers en 2023.

3 Les chiffres de 2023 ont été redressés afin de refléter la modification de la méthode comptable pour classer certains flux de trésorerie des comptes d'opérations de change et swaps de devises. Les années antérieures à 2023 n'ont pas été redressées.

4 Les années antérieures à 2022 n'ont pas été redressées afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable du secteur public SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en 2023.

5 Le déficit accumulé liés aux activités de 2023 au début de l'année a été ajusté pour tenir compte des changements résultant de l'adoption de l'ensemble de normes sur les instruments financiers en 2023.

6 Ces chiffres, jusqu'à 2022, ont été reclassés à l'exercice 2023 afin de refléter les changements de l'ensemble de normes sur les instruments financiers. À l'exception des montants redressés de 2022, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

7 Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés à l'exercice 2019 afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

8 Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers consolidés contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des sources suivantes :

TERMIUM Plus à l'adresse btb.termiumplus.gc.ca

Manuel de comptabilité *de CPA Canada pour le secteur public*

Glossaire de termes courants, du ministère des Finances

Actifs financiers
: Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment la trésorerie et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

Actifs non financiers
: Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.

Autres éléments du résultat global
: Les autres éléments du résultat global accumulé comprennent les gains et les pertes non réalisés qui découlent de la variation de la valeur du marché des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture, ou les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.

Comptabilité d'exercice
: Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Compte du Canada
: Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances et du Revenu national, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à procéder à une opération ou à une catégorie d'opérations lorsque le ministre estime que cela servirait l'intérêt national et lorsqu'EDC a informé le ministre qu'il ne procédera pas à de telles opérations sans une autorisation de la sorte. Le financement de telles opérations est fourni par le ministre des Finances et du Revenu national à partir du Trésor et les opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada. Ensemble, ces opérations sont appelées Compte du Canada.

Comptes du Canada
: Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.

Comptes nationaux
: Fait allusion aux Comptes économiques nationaux (CEN) du Canada, un ensemble de comptes (ou d'états statistiques économiques) compilés par Statistique Canada, offrant une vue regroupée de l'activité économique pendant une période donnée. Le « Système de comptabilité nationale 2008 » (SCN2008) sert de cadre pour structurer la compilation des CEN. Le SCN2008 met de l'avant les concepts, les classifications et les méthodes recommandés à l'échelle internationale pour mesurer la richesse, la production, les revenus, l'épargne, l'investissement et les opérations financières. L'utilisation du SCN2008 fait en sorte que les CEN du Canada sont comparables à ceux d'autres pays.

Contrat de location-acquisition
: Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

Contrat de location-exploitation
: Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.

Crédit
: Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.

Déficit
: Montant par lequel les charges de l'État excèdent les revenus dans un exercice donné.

Déficit accumulé
: Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération plus les autres éléments du résultat global. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs – à la fois financiers et non financiers.

Dérivés
Les dérivés sont des instruments financiers ou d'autres contrats qui réunissent les trois caractéristiques suivantes :

a) leur valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable;

b) ils ne requièrent aucun placement net initial ou encore requièrent un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des facteurs de marché; et

c) ils sont réglés à une ou plusieurs dates futures.

Dette nette
Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.

Droits de tirage spéciaux (DTS)
Le DTS est un avoir de réserve international créé par le Fonds monétaire international pour compléter les réserves officielles de ses pays membres. La valeur du DTS repose sur un panier de cinq devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois, le yen japonais et la livre sterling.

Évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité
Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime disponibles pour faire face aux passifs au titre des régimes et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. Elle évalue les obligations et attribue les coûts des prestations pour la période et détermine les gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.

Excédent
Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.

Fonds publics
Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou toute autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.

Groupe des sept (G7)
Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G7, renforcent leurs initiatives.

Immobilisations corporelles
Actifs non financiers ayant une existence matérielle : *a)* qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services; *b)* dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et *c)* qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.

Indice des prix à la consommation (IPC)
Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.

Instruments financiers
Un instrument financier désigne tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre.

Juste valeur
La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Obligation à rendement réel
Ces obligations du gouvernement du Canada sont assorties d'un intérêt nominal réel payable chaque semestre. Contrairement aux obligations négociables à taux d'intérêt nominal fixe, l'intérêt versé sur les obligations à rendement réel est rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation.

Obligation au titre des prestations constituées
Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

Obligation contractuelle
Obligation par écrit envers des organismes tiers ou des particuliers résultant d'un marché.

Paiement de transfert
: Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant : *a)* ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente; *b)* ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou *c)* ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

Passif éventuel
: Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.

Produit intérieur brut (PIB)
: Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement. Les valeurs du PIB réel prennent en compte les rajustements au titre de l'inflation, contrairement à celles du PIB nominal.

Provision
: Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.

Régime de retraite à prestations déterminées
: Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Société d'État entreprise
: Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.

Swap
: Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex. un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).

Titres au détail
: Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada.

Trésor
: Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle
: Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-values dont elle a fait l'objet.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 2

Comptes publics du Canada
2024-2025

États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport de la vérificatrice générale du Canada

Table des matières

Page

Préface 61
Énoncé de responsabilité 62
Vérificatrice générale du Canada
Rapport de l'auditeur indépendant 63
États financiers consolidés du gouvernement du Canada
État consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités 72
État consolidé de la situation financière 73
État consolidé des gains et pertes de réévaluation 74
État consolidé de la variation de la dette nette 75
État consolidé des flux de trésorerie 76
Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada 77

Note au lecteur

Les observations de la vérificatrice générale du Canada sur les états financiers consolidés sont publiées dans le ***Commentaire sur les audits financiers de 2024-2025*** du Bureau du vérificateur général. Ce rapport est disponible sur le web à l'adresse suivante : oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_lpf_f_42210

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Préface des états financiers consolidés du gouvernement du Canada

Le but fondamental de ces états financiers consolidés est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ces états financiers consolidés présentent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats et déficit accumulé lié aux activités, des gains et pertes de réévaluation, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de percevoir des impôts et des revenus est inscrit dans les lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses liées aux activités, pour les prêts, placements et avances et pour le remboursement de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État détenues en propriété exclusive qui sont mandataires de Sa Majesté en vertu d'une loi du Parlement peuvent emprunter si expressément autorisées à le faire par une loi du Parlement. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un moment donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique, mais ces emprunts sont assujettis à la loi habilitante de l'entité. Les emprunts des sociétés d'État non-mandataires peuvent également être garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada comportent cinq états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités**, lequel présente les revenus, les charges, le déficit lié aux activités et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits liés aux activités annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état consolidé de la situation financière**, lequel présente la trésorerie et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état consolidé présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état consolidé des gains et pertes de réévaluation**, lequel présente les gains et les pertes de réévaluation pour les instruments financiers évalués à la juste valeur et les autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Le quatrième est l'**état consolidé de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre le déficit ou l'excédent lié aux activités annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état consolidé présente la mesure dans laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi ou n'ont pas suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans le déficit ou l'excédent annuel.

Le cinquième est l'**état consolidé des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur la trésorerie du gouvernement générée ou utilisée par les activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que les volumes II et III des Comptes publics du Canada, fournissent des renseignements supplémentaires plus détaillés à l'égard de l'information présentée dans les états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés ne porte pas sur ces informations supplémentaires.

Énoncé de responsabilité

Le gouvernement est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables mentionnées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles sont fondées sur les normes comptables du secteur public canadien, et sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Ces états financiers consolidés sont préparés selon la comptabilité d'exercice intégrale. L'information comprise dans ces états financiers consolidés est fondée, tout en tenant compte du seuil de signification, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations soient autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement. De l'information supplémentaire, si nécessaire, est obtenue des ministères, organismes, sociétés d'État, autres entreprises publiques et autres entités pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers consolidés à la vérificatrice générale du Canada, qui les audite et fournit une opinion d'audit indépendante à la Chambre des communes. Les fonctions de la vérificatrice générale du Canada à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Chaque année, les états financiers consolidés sont déposés à la Chambre des communes par l'entremise des Comptes publics du Canada et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut y avoir à l'égard des états financiers consolidés et de l'opinion d'audit indépendante qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

Le secrétaire du Conseil du Trésor du Canada,

Original signé par
Bill Matthews

Le sous-ministre des Finance

Original signé par
Chris Forbes

La sous-receveuse générale du Canada

Original signé par
Arianne Reza

La contrôleure générale du Canada

Original signé par
Annie Boudreau

Le 9 septembre 2025

Bureau du vérificateur général du Canada | Office of the Auditor General of Canada

Rapport de l’auditeur indépendant

À la Chambre des communes

Rapport sur l’audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l’audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada et de ses entités contrôlées (le « groupe »), qui comprennent l’état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l’état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités, l’état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l’état consolidé de la variation de la dette nette et l’état consolidé des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation consolidée de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l’exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Questions clés de l’audit

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Rapport de l'auditeur indépendant – *suite*

Évaluation des revenus fiscaux *Se référer à la note 4 : Revenus fiscaux*	**La façon dont la question a été traitée dans le cadre de notre audit**
Le groupe a constaté des revenus fiscaux totalisant 416 705 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Il faut estimer un montant important de revenus fiscaux provenant des particuliers et des sociétés, car l'impôt sur le revenu final dû pour l'année est connu seulement lorsqu'une déclaration de revenus est produite. Dans certains cas, la production d'une déclaration peut avoir lieu plus d'un an après l'année d'imposition visée. L'estimation des revenus fiscaux est une question clé de l'audit, car le processus et les modèles d'estimation sont complexes et nécessitent une application uniforme, mais ne sont pas entièrement automatisés, et ils exigent que la direction porte des jugements importants et formule des hypothèses. L'hypothèse importante utilisée dans l'estimation des revenus fiscaux est que les acomptes provisionnels, les déductions à la source retenues et les renseignements historiques sur les taux de remboursement, et les paiements reçus lors de la production des déclarations de revenus sont tous des indicateurs des revenus fiscaux gagnés pour l'année, mais pas encore cotisés.	Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre et testé l'efficacité du fonctionnement d'une sélection de contrôles liés au système du grand livre général des revenus utilisé pour enregistrer les opérations fiscales. Nous avons évalué l'efficacité du processus et des modèles d'estimation de la direction en nous fondant sur l'examen par la direction du caractère raisonnable des estimations comptables des revenus fiscaux pour les périodes antérieures par rapport aux déclarations réelles. Nous avons évalué la validité et l'application uniforme du processus et des modèles d'estimation et avons vérifié que les changements requis avaient été apportés aux modèles, le cas échéant. Nous avons évalué le caractère raisonnable des jugements et des hypothèses importants de la direction qui lui ont servi à établir les estimations. Nous avons également évalué la sensibilité des estimations aux changements des hypothèses importantes. Nous avons évalué l'exhaustivité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles d'estimation et avons effectué des tests sur celles-ci. Nous avons aussi évalué l'exactitude des calculs de la direction à l'appui des estimations.

Rapport de l’auditeur indépendant – *suite*

Exactitude des charges liées au personnel, excluant les pertes actuarielles nettes *Se référer à la note 6h) : Charges par article*	**La façon dont la question a été traitée dans le cadre de notre audit**
Le groupe a constaté un montant de 76 283 millions de dollars au titre des charges liées au personnel, excluant les pertes actuarielles nettes pour l’exercice clos le 31 mars 2025. L’exactitude des charges liées au personnel, excluant les pertes actuarielles nettes repose sur des systèmes informatiques complexes qui traitent un volume élevé de paiements, l’application de règles de rémunération complexes qui tiennent compte des conventions collectives, et des conditions d’emploi de nombreux groupes de membres du personnel du secteur public. L’exactitude des charges liées au personnel, excluant les pertes actuarielles nettes est une question clé de l’audit en raison de ce qui suit : • des déficiences du contrôle interne dans le processus qui relie l’information entre les systèmes des ressources humaines et le système de paye. En raison de ces déficiences, il y a un plus grand risque d’erreurs dans les états financiers consolidés découlant de paiements inexacts au personnel; • des diverses règles de rémunération des conventions collectives complexes, qui exigent une compréhension commune et une application uniforme de la part des conseillères et des conseillers en rémunération qu’emploie le Centre des services de paye de la fonction publique et ceux des ministères et organismes.	Nous avons recalculé la rémunération de base et la rémunération d’intérim de membres du personnel pour les périodes de paie sélectionnées. Nous avons retracé les données de rémunération pertinentes dans la documentation à l’appui, ce qui comprenait des lettres d’offre, des demandes d’affectation intérimaire, les modalités des conventions collectives et les conditions d’emploi. Nous avons évalué si les paiements au titre des charges liées au personnel avaient été approuvés conformément aux articles pertinents de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Nous avons testé l’exactitude des estimations de fin d’exercice pour les charges liées au personnel à payer à l’égard de la paye ordinaire, des vacances et des cotisations de l’employeur en vérifiant que ces montants se situaient dans une fourchette d’estimations que nous jugions raisonnables pour ces soldes, et ce, à l’aide des données sur le personnel détenues par la direction.

Rapport de l'auditeur indépendant – *suite*

Comptabilisation et évaluation des passifs éventuels *Se référer à la note 9 : Provision pour passifs éventuels*	**La façon dont la question a été traitée dans le cadre de notre audit**
Le groupe a constaté une provision pour passifs éventuels de 54 721 millions de dollars au 31 mars 2025. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle selon le résultat d'événements futurs qui échappent en partie au contrôle exercé par le groupe. La comptabilisation des passifs éventuels est une question clé de l'audit en raison de l'ampleur du jugement qu'il faut exercer pour l'appréciation de la probabilité que l'événement futur déterminant se produise ainsi que la complexité inhérente des méthodes d'estimation qui nécessitent une application uniforme. L'évaluation des passifs éventuels est une question clé de l'audit en raison de ce qui suit : • l'incertitude liée aux coûts de règlement potentiels utilisés dans les estimations et de la subjectivité inhérente lorsqu'on utilise une fourchette de coûts pour déterminer la meilleure estimation; • les révisions et les améliorations continues des estimations requises à la lumière des négociations en cours, des règlements ou des accords récents et antérieurs et des décisions prises par les tribunaux judiciaires et administratifs.	Nous avons évalué le caractère approprié des critères de comptabilisation utilisés et des méthodes employées pour calculer la provision. Nous avons évalué l'application uniforme des méthodes d'estimation. Nous avons vérifié l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées dans les estimations, comme les populations de demandeuses et de demandeurs et les résultats des règlements antérieurs, y compris les indemnisations versées. Nous avons évalué le caractère raisonnable des jugements importants portés par la direction pour déterminer la provision pour passifs éventuels. Nous avons également testé l'exactitude des calculs à l'appui de la meilleure estimation de la provision par la direction, ce qui comprenait, dans certains cas, la détermination d'une fourchette des montants raisonnablement possibles. Nous avons obtenu des confirmations du conseiller juridique du groupe pour déterminer l'exhaustivité et l'évaluation des réclamations faites au groupe. En outre, nous avons examiné les communiqués de presse et vérifié les paiements traités après le 31 mars 2025.

Rapport de l'auditeur indépendant – *suite*

Évaluation des régimes de retraite du secteur public et des passifs des autres avantages futurs *Se référer à la note 12 : Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants*	**La façon dont la question a été traitée dans le cadre de notre audit**
Au 31 mars 2025, les passifs des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs et les actifs découlant des régimes de retraite du secteur public constatés par le groupe s'élevaient respectivement à 376 413 millions de dollars et à 25 722 millions de dollars. Les actifs et les passifs des régimes de retraite sont comptabilisés au titre des régimes de retraite à prestations déterminées. Les passifs des autres avantages futurs comprennent notamment les avantages offerts aux anciens combattants et les prestations de soins de santé et de soins dentaires pour les employés. L'évaluation des actifs découlant des régimes de retraite et des passifs des régimes de retraite et autres avantages futurs des régimes de retraite est une question clé de l'audit en raison des méthodes complexes et des hypothèses importantes utilisées pour les mesurer. La direction fait appel à des spécialistes en actuariat pour évaluer ces actifs et ces passifs. Les actifs découlant des régimes de retraite et les passifs liés aux régimes de retraite et aux autres avantages futurs sont assujettis à une incertitude relative à la mesure élevée, car ils sont très sensibles aux changements dans les hypothèses à long terme et, compte tenu de l'ampleur de ces estimations, l'incidence de tout changement pourrait être importante. Ces hypothèses comprennent des hypothèses économiques, comme les taux d'actualisation, le taux d'inflation à long terme et l'augmentation générale des salaires à long terme ainsi que des hypothèses démographiques, comme les taux de mortalité. Le choix d'hypothèses à long terme repose largement sur le jugement de la direction.	Nous avons évalué le travail entrepris par les spécialistes en actuariat choisis par la direction en évaluant le caractère approprié des méthodes d'évaluation utilisées et le caractère raisonnable des hypothèses économiques et démographiques de la direction qu'elle avait appliquées pour estimer les passifs et déterminer la valeur liée au marché des actifs découlant des régimes de retraite. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes de certains régimes qui ont été mises à jour au cours de l'année et utilisées dans les évaluations. Nous avons également testé le calcul de l'obligation au titre de certains régimes de retraite et d'autres avantages futurs. De plus, nous avons testé le caractère raisonnable des cotisations aux régimes de retraite et avons testé les prestations versées dans le cadre de régimes importants. Nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris la sensibilité des passifs des régimes de retraite et des autres avantages futurs aux changements apportés aux hypothèses de la direction. Nous avons retenu les services d'un spécialiste en actuariat de notre choix pour nous aider à l'audit de ces estimations complexes.

Rapport de l'auditeur indépendant – *suite*

Évaluation des prêts et des avances *Se référer à la note 20 : Autres prêts, placements et avances*	**La façon dont la question a été traitée dans le cadre de notre audit**
Le Groupe a constaté une provision pour moins-value de 24 056 millions de dollars sur la valeur comptable 64 330 millions de dollars de prêts et d'avances au 31 mars 2025. Ces soldes comprennent les provisions pour moins-value et les valeurs comptables des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (du « CUEC »), des prêts canadiens aux étudiants et prêts canadiens aux apprentis (des « prêts aux étudiants ») et autres prêts et avances. Une provision pour moins-value réduit la valeur comptable des prêts et avances en cours à un montant qui reflète la valeur nette recouvrable estimée. L'évaluation des prêts et avances est une question clé de l'audit en raison des jugements importants portés par la direction lors de la sélection des hypothèses importantes appliquées dans les méthodes utilisées par la direction pour estimer les provisions pour moins-value et le coût des conditions avantageuses. L'estimation des provisions pour moins-value comprend des hypothèses importantes telles que les taux de pertes sur prêts et l'évaluation d'autres facteurs qualitatifs incluant la notation du risque de crédit et les conditions économiques. En outre, pour certaines catégories de prêts et avances, l'incertitude relative à la mesure est plus grande étant donné le peu d'expérience historique disponible pour aider à estimer la valeur recouvrable nette. L'estimation du coût des conditions avantageuses comprend des hypothèses importantes concernant les flux de trésorerie projetés et les taux d'actualisation.	Pour les prêts du CUEC : • nous avons évalué la conception et la mise en œuvre, et testé l'efficacité du fonctionnement, d'une sélection de contrôles liés au système de gestion des prêts utilisé pour enregistrer la valeur comptable des prêts; • nous avons effectué un rapprochement entre les données relatives aux prêts provenant du système de gestion des prêts et les informations fournies par les institutions financières afin de vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de la valeur comptable des prêts en cours et la catégorisation des prêts en fonction de leur profil de risque. Pour les prêts du CUEC et les autres prêts et avances : • nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction pour estimer les provisions pour moins-value, y compris l'examen des pièces justificatives relatives aux taux de pertes sur prêts appliqués; • nous avons examiné des sources d'information externes pour évaluer le caractère raisonnable des taux de pertes sur prêts appliqués et l'évaluation par la direction d'autres facteurs qualitatifs, tels que l'évaluation de la notation du risque de crédit et les conditions économiques; • nous avons vérifié l'exactitude des données relatives aux prêts utilisées dans les estimations; • nous avons recalculé la provision pour moins-value en utilisant les méthodes de la direction pour en vérifier l'exactitude.

Rapport de l'auditeur indépendant – *suite*

Évaluation, classement et existence de stocks et des éléments d'actif groupés militaires *Se référer à la note 21 : Immobilisations corporelles et stocks*	**La façon dont la question a été traitée dans le cadre de notre audit**
Les actifs non financiers du groupe comprennent les actifs qui soutiennent les forces armées, incluant les stocks et les éléments d'actif groupés, comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. L'évaluation et l'existence de ces actifs sont des questions clés de l'audit en raison des faiblesses continues des contrôles internes dans les processus du groupe et des difficultés liées à la gestion et à la comptabilisation de ces types d'actifs. Les actifs qui soutiennent les forces armées sont gérés de façon décentralisée et à divers endroits, ce qui rend difficile la quantification exacte des soldes au 31 mars 2025. Le classement des stocks et des éléments d'actif groupés demande également que la direction porte un jugement important, ce qui a une incidence sur la façon dont ces actifs sont évalués. La direction doit également porter un jugement important pour déterminer la valeur appropriée en raison de la complexité des méthodes d'établissement des coûts, de la détermination des indicateurs de dépréciation et de la détermination de la durée de vie utile appropriée.	Nous avons effectué des dénombrements des stocks et des éléments d'actif groupés afin de vérifier l'exactitude de la quantité en stock par rapport au système comptable. Nous avons testé le classement entre les stocks, les dépenses et les éléments d'actif groupés en évaluant la pertinence des jugements de la direction appliqués à l'inscription à l'actif. Nous avons testé l'exactitude des prix des stocks et des éléments d'actif groupés en retraçant les éléments probants à l'appui des coûts constatés. Nous avons testé les évaluations par la direction de la dépréciation d'actifs désuets. Nous avons testé les taux d'amortissement appliqués aux éléments d'actif groupés afin d'évaluer le caractère raisonnable des charges d'amortissement liées à ces actifs.

Rapport de l’auditeur indépendant – *suite*

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des *Comptes publics du Canada – 2025 – Volume I*, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l’auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s’étend pas aux autres informations et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s’il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l’audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d’une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n’avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles s’appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers consolidés exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il existe une intention de liquider le groupe ou de cesser ses activités ou qu’il n’y a pas d’autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière du groupe.

Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant – *fin*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Opinion

Conformément aux exigences de l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, nous déclarons qu'à notre avis les méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Canada,

Original signé par
Karen Hogan, FCPA

Ottawa, Canada
Le 9 septembre 2025

Gouvernement du Canada

État consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités
Exercice clos le 31 mars 2025

(en millions de dollars)

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel
	(note 3d)		
Revenus (note 4, note 5 et note 24)			
Revenus fiscaux			
Revenus d'impôt sur le revenu			
Particuliers	232 609	234 319	217 696
Sociétés	90 749	96 954	82 468
Non-résidents	13 052	13 528	12 541
Total des revenus d'impôt sur le revenu	***336 410***	***344 801***	***312 705***
Autres taxes et droits	**75 774**	**71 904**	**69 415**
Total des revenus fiscaux	***412 184***	***416 705***	***382 120***
Cotisations d'assurance-emploi	***30 055***	***31 530***	***29 560***
Produits issus de la tarification de la pollution	***12 746***	***13 552***	***10 503***
Autres revenus			
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	8 704	8 048	3 217
Revenus nets des opérations de change et revenus de placements	3 542	6 768	4 290
Autres revenus de programmes	30 587	34 348	29 859
Total des autres revenus	***42 833***	***49 164***	***37 366***
Total des revenus	**497 818**	**510 951**	**459 549**
Charges (note 6 et note 24)			
Charges de programmes			
Paiements de transfert			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	80 554	80 294	76 036
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	105 492	105 101	100 173
Assurance-emploi et mesures de soutien	26 640	24 880	23 130
Prestations pour enfants	28 121	28 574	26 339
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	–	(2 169)	(4 838)
Retour des produits issus de la tarification de la pollution	14 901	15 595	9 858
Autres paiements de transfert	103 538	107 140	95 951
Total des paiements de transfert	***359 246***	***359 415***	***326 649***
Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes	**121 208**	**130 454**	**140 014**
Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	***480 454***	***489 869***	***466 663***
Frais de la dette publique	***54 130***	***53 410***	***47 273***
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	**534 584**	**543 279**	**513 936**
Déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes	**(36 766)**	**(32 328)**	**(54 387)**
Pertes actuarielles nettes (note 12 et note 24)	(3 065)	(4 020)	(7 489)
Déficit lié aux activités annuel	**(39 831)**	**(36 348)**	**(61 876)**
Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice	**(1 245 494)**	**(1 245 494)**	**(1 183 618)**
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice (note 7)	**(1 285 325)**	**(1 281 842)**	**(1 245 494)**

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (note 2).
Des précisions sont fournies dans d'autres sections (non auditées) de ce volume.

Gouvernement du Canada

État consolidé de la situation financière au 31 mars 2025

(en millions de dollars)

	2025	2024
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Créditeurs fiscaux	94 790	87 737
Autres créditeurs et charges à payer (note 8)	68 392	79 894
Provision pour passifs éventuels (note 9)	54 721	56 588
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	23 905	22 643
Revenus reportés (note 5)	17 917	17 194
Total des créditeurs et charges à payer	***259 725***	**264 056**
Dette portant intérêt		
Dette non échue (note 11)	1 485 887	1 376 822
Régimes de retraite et autres avantages futurs (note 12)		
Régimes de retraite du secteur public	162 746	165 354
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	213 667	196 350
Total des régimes de retraite et autres avantages futurs	*376 413*	*361 704*
Autres passifs (note 14)	7 031	6 963
Total de la dette portant intérêt	***1 869 331***	***1 745 489***
Comptes d'opérations de change passifs (note 18)	***47 697***	***44 106***
Dérivés (note 13)	***5 583***	***4 131***
Total des passifs	**2 182 336**	**2 057 782**
Actifs financiers		
Trésorerie et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15)	54 109	75 059
Impôts à recevoir (note 16)	213 657	203 045
Autres créances (note 17)	13 628	13 999
Total de la trésorerie et des créances	***281 394***	***292 103***
Comptes d'opérations de change actifs (note 18)	***201 362***	***180 140***
Dérivés (note 13)	***1 752***	***2 928***
Prêts, placements et avances		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 19)	227 356	165 344
Autres prêts, placements et avances (note 20)	51 164	44 458
Total des prêts, placements et avances	***278 520***	***209 802***
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public (note 12)	***25 722***	***20 055***
Total des actifs financiers	**788 750**	**705 028**
Dette nette	**(1 393 586)**	**(1 352 754)**
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 21)	115 091	104 552
Stocks (note 21)	7 933	8 214
Charges payées d'avance et autre	4 078	3 837
Total des actifs non financiers	**127 102**	**116 603**
Déficit accumulé (note 7)	**(1 266 484)**	**(1 236 151)**
Déficit accumulé comprend:		
Déficit accumulé lié aux activités	**(1 281 842)**	**(1 245 494)**
Gains de réévaluation accumulés	**15 358**	**9 343**
	(1 266 484)	**(1 236 151)**
Obligations contractuelles et droits contractuels (note 23)		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
Des précisions sont fournies dans d'autres sections (non auditées) de ce volume.

Gouvernement du Canada

État consolidé des gains et pertes de réévaluation
Exercice clos le 31 mars 2025

(en millions de dollars)

	2025	2024
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	**9 343**	**10 605**
Gains (pertes) nets non réalisés imputables aux :		
Dérivés	4 995	(1 075)
Autres prêts, placements et avances – placements de portefeuille	149	40
Total gains (pertes) nets non réalisés	**5 144**	**(1 035)**
Montants reclassés au cours de l'exercice à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités		
Dérivés	–	(8)
Autres prêts, placements et avances – placements de portefeuille	(49)	2
Total des montants reclassés au cours de l'exercice à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités	**(49)**	**(6)**
Autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises		
Variation nette des gains non réalisés sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	401	146
Variation nette de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures	(1)	–
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés	520	(367)
Total des autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises	**920**	**(221)**
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	**6 015**	**(1 262)**
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	**15 358**	**9 343**

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
Des précisions sont fournies dans d'autres sections (non auditées) de ce volume.

Gouvernement du Canada

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice clos le 31 mars 2025

(en millions de dollars)

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel
Dette nette au début de l'exercice	**(1 352 754)**	**(1 352 754)**	**(1 282 757)**
Variation de la dette nette au cours de l'exercice			
Déficit lié aux activités annuel	**(39 831)**	**(36 348)**	**(61 876)**
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 467)	(16 808)	(13 585)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 311	6 044	5 633
Produits de cession d'immobilisations corporelles	26	12	62
Perte nette sur cession et radiation d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	108	213	675
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	***(5 022)***	***(10 539)***	***(7 215)***
Variation due aux stocks	**300**	**281**	**1 191**
Variation due aux charges payées d'avance et autres	**200**	**(241)**	**(835)**
Augmentation de la dette nette excluant les gains (pertes) de réévaluation	**(44 353)**	**(46 847)**	**(68 735)**
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	**–**	**6 015**	**(1 262)**
Augmentation nette de la dette nette	**(44 353)**	**(40 832)**	**(69 997)**
Dette nette à la fin de l'exercice	**(1 397 107)**	**(1 393 586)**	**(1 352 754)**

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
Des précisions sont fournies dans d'autres sections (non auditées) de ce volume.

Gouvernement du Canada

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2025

(en millions de dollars)

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Déficit lié aux activités annuel	**(36 348)**	**(61 876)**
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Quote-part des (bénéfices) pertes annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	(3 239)	660
Taux d'intérêt effectif	14 574	15 082
Provision pour évaluation des autres prêts, placements et avances	2 871	3 431
Amortissement des immobilisations corporelles	6 044	5 633
Perte nette sur cession et radiation d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	213	675
Perte (gain) net de change et intérêts courus sur dérivés	7 829	(224)
Charges et intérêts au titre des prestations des régimes de retraite et autres avantages futurs	30 991	32 363
Provision pour créances douteuses	12 905	12 638
Pertes nettes sur les radiations et réductions pour moins-value des stocks et charges payées d'avance	1 012	1 499
Gain net de change sur des opérations de change et sur d'autres soldes en devises	(7 629)	(237)
Gain net sur placements et intérêts sans effet sur la trésorerie des comptes d'opérations de change	(896)	(1 350)
Variation des impôts à recevoir	(18 974)	(30 015)
Paiements effectués au titre des prestations des régimes de retraite et autres avantages futurs	(23 892)	(22 092)
Transfert adressant un surplus non autorisé (note 12b)i)	1 943	–
Variation des créditeurs et charges à payer	(4 194)	4 242
Variation nette des liquidités données en nantissement	(1 596)	(249)
Variation nette des autres comptes	(4 572)	(7 130)
Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement	***(22 958)***	***(46 950)***
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(17 169)	(13 560)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	12	62
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	***(17 157)***	***(13 498)***
Activités de placement		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Dividendes reçus et autres opérations portant sur les capitaux propres	839	1 515
Achats d'autres placements	(28 245)	(7 569)
Émission de prêts et avances	(90 585)	(65 098)
Remboursement de prêts et avances	61 620	57 332
Émission d'autres prêts, placements et avances et prêts des comptes d'opérations de change	(16 634)	(12 971)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances et prêts des comptes d'opérations de change	7 589	26 999
Émission d'avances au Compte du fonds des changes	(39 108)	(41 234)
Remboursement d'avances du Compte du fonds des changes	30 454	30 548
Trésorerie utilisée par les activités de placement	***(74 070)***	***(10 478)***
Activités de financement		
Émission d'emprunts en monnaie canadienne	969 450	773 261
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne	(883 059)	(681 572)
Émission d'emprunts en devises	26 652	24 573
Remboursement d'emprunts en devises	(19 602)	(18 195)
Rentrée en monnaie canadienne sur les swaps de devises	8 813	9 808
Paiement en monnaie canadienne sur les swaps de devises	(10 760)	(17 603)
Rentrée en devises sur les swaps de devises	10 767	17 603
Paiement en devises sur les swaps de devises	(9 026)	(10 896)
Trésorerie générée par les activités de financement	***93 235***	***96 979***
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(20 950)**	**26 053**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	***75 059***	***49 006***
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 15)	***54 109***	***75 059***
Renseignement supplémentaire		
Trésorerie utilisée pour les intérêts	43 194	31 090

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
Des précisions sont fournies dans d'autres sections (non auditées) de ce volume.

Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada

1. Sommaire des méthodes comptables importantes

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend toutes les organisations du gouvernement qui constituent l'entité légale du gouvernement ainsi que les autres organisations du gouvernement, incluant les sociétés d'État, qui sont des entités légales distinctes, mais qui sont sous le contrôle du gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un organisme de sorte que les activités de celui-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. Toutes les organisations désignées comme ministères et sociétés d'État dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* sont incluses dans le périmètre comptable. La définition de contrôle aux fins de présentation de l'information financière peut être satisfaite par d'autres organisations non énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces organisations sont donc incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Certaines sociétés d'État et certains organismes sans but lucratif dépendent du gouvernement pour une portion de leur financement. Des exemples de sociétés d'État consolidées qui ont reçu un financement important du gouvernement incluent : l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, la Banque de l'infrastructure du Canada, Énergie atomique du Canada Limitée, la Société Radio-Canada, l'Autorité du pont Windsor-Détroit et VIA Rail Canada Inc. Les organismes sans but lucratif consolidés qui reçoivent un financement important sont la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans les présents états financiers ligne par ligne et selon une méthode de comptabilité uniforme après élimination des principales opérations et principaux soldes réciproques. Des précisions sont fournies sur ces entités consolidées à la section 4 (non auditée) de ce volume.

Les sociétés d'État entreprises sont des entreprises publiques en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et sont par conséquent considérées financièrement autonomes. Les principales sociétés d'État entreprises comprennent la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada. En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement. Celles-ci comprennent les diverses administrations portuaires canadiennes. Les participations dans les entreprises publiques sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Des précisions sont fournies sur ces sociétés d'État entreprises à la section 9 (non auditée) de ce volume.

Le Régime de pensions du Canada (RPC), qui comprend les actifs du RPC sous l'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, est exclu du périmètre comptable parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Méthode de comptabilité

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux méthodes comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des méthodes comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Le gouvernement a choisi de reconnaître les gains et les pertes découlant de la conversion des devises, y compris ceux qui ont été réalisés avant le règlement ou la décomptabilisation de l'instrument financier, directement à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités pour tous les instruments financiers.

Les gains et les pertes nets résultant de la conversion de devises sont présentés en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de change, de la dette étrangère, des swaps de devises, des contrats à terme sur devises, et aux prêts, placements et avances sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre de revenus nets des opérations de change et revenus de placements. Les gains et les pertes nets liés aux paiements de transfert sont présentés avec les charges de paiements de transfert à titre d'autres paiements de transfert. Les gains et les pertes nets liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises par les ministères sont présentés dans les autres charges. Les valeurs comptables des instruments financiers libellées en devises sont communiquées dans leurs notes respectives aux états financiers.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Aux fins des rapports financiers, les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 1, 2 ou 3 selon le degré d'observabilité et l'importance des données dans ces évaluations. Les trois niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques, qui représentent les opérations réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (p. ex., prix d'instruments similaires, prix sur des marchés inactifs) ou indirectement (p. ex., taux d'intérêt, écarts de taux).
- Niveau 3 : Données non observables relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (p. ex., hypothèses sur les participants du marché).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables, lorsque ces données existent. De plus, dans l'évaluation de la juste valeur, un instrument financier est classé au plus bas niveau de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été examinée.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige que le gouvernement effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés et communiqués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rendent compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées chaque année au 31 mars. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période de révision des estimations si elles ne touchent que cette période ou au cours de la période de révision et des périodes ultérieures si elles touchent à la fois la période actuelle et les périodes ultérieures.

Une incertitude relative à la mesure importante existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'un écart important survienne dans l'année quant au montant constaté ou communiqué. Dans l'année s'entend d'une période qui n'excède pas un an à compter du 31 mars. Le gouvernement a déterminé qu'il existe une incertitude relative à la mesure importante en ce qui a trait à/aux :

- revenus fiscaux et des sommes connexes à recevoir, autres créances, et de la provision pour créances douteuses (note 4, note 16 et note 17)
- revenus non fiscaux (note 5)
- charges (note 6)
- la provision pour passifs éventuels (note 9)
- passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)
- montants constatés au titre des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 12)
- sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 19)
- autres prêts, placements et avances (note 20)
- la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles (note 21)
- stocks (note 21)
- obligations contractuelles et droits contractuels (note 23)

Il est raisonnablement possible que la réévaluation par le gouvernement de ces estimations et hypothèses puissent nécessiter une modification importante des montants constatés et/ou des renseignements communiqués dans les états financiers consolidés. Se reporter aux notes spécifiques pour plus d'informations sur l'incertitude relative à la mesure.

Des incertitudes relatives à la mesure existent au 31 mars 2025 à la lumière de la grande incertitude qui persiste à l'échelle mondiale et des tensions géopolitiques accrues. Les états financiers consolidés reflètent les impacts dans la mesure où ils sont connus et estimables à la date du rapport. Le gouvernement continue d'évaluer et de surveiller les effets de ces incertitudes relatives à la mesure sur sa situation financière, y compris les estimations et les hypothèses connexes utilisées dans la préparation de ses états. L'impact potentiel total sur les hypothèses utilisées pour l'année est inconnu, car il dépendra de développements futurs qui sont incertains.

De plus, ces incertitudes relatives à la mesure ont eu un impact sur diverses estimations, hypothèses et jugements dans ces états financiers consolidés; les domaines les plus critiques sont discutés dans les notes spécifiques ci-dessous.

Méthodes comptables importantes supplémentaires

Afin de faciliter la compréhension de ces états financiers consolidés, les méthodes comptables importantes relatives aux postes suivants des états financiers sont détaillées dans la note de référence.

- revenus fiscaux (note 4)
- revenus non fiscaux (note 5)
- charges (note 6)
- autres comptes créditeurs et charges à payer (note 8)
- passifs éventuels (note 9)
- passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)
- dette non échue (note 11)
- régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 12)
- dérivés (note 13)
- impôts à recevoir (note 16)
- autres créances (note 17)
- comptes d'opérations de change (note 18)
- sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 19)
- autres prêts, placements et avances (note 20)
- immobilisations corporelles et stocks (note 21)
- instruments financiers (note 22)
- obligations contractuelles et droits contractuels (note 23)
- informations sectorielles (note 24)

2. Information comparative

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours. En particulier, le gouvernement a modifié la présentation de l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités afin de regrouper la Subvention salariale d'urgence du Canada dans les autres paiements de transfert. Cela reflète la réduction progressive continue des mesures de soutien temporaires liées à la COVID-19 qui ont pris fin.

3. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter

a) Pouvoirs de dépenser

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles approuvées, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Au cours de l'exercice 2025, il n'y a eu aucune exigence d'émettre des mandats spéciaux pour soutenir les dépenses. Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de son budget et des présents états financiers consolidés. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont établis selon une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations indiquées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement	225 107	249 276
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois	271 115	259 825
Total des dépenses budgétaires autorisées	496 222	509 101
Moins : montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et montants devenus périmés	21 790	34 220
Total des dépenses budgétaires nettes	474 432	474 881
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale, excluant les pertes actuarielles nettes	68 847	39 055
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	543 279	513 936
Pertes actuarielles nettes	4 020	7 489
Total des charges	547 299	521 425

Le total des dépenses budgétaires nettes présenté dans le tableau qui précède diffère du total des charges comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les opérations des comptes à fins déterminées consolidés et de certaines sociétés d'État et autres entités contrôlées sont consolidées dans les états financiers, mais ne sont pas comprises dans les autorisations budgétaires de dépenser disponibles pour emploi. Les paiements de transfert à des organisations comprises dans le périmètre comptable du gouvernement sont portés contre une autorisation budgétaire de dépenser au cours de l'exercice où ils sont versés à l'organisation, mais ils ne sont comptabilisés comme une charge consolidée que lorsque le transfert est autorisé et que le bénéficiaire ultime à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement répond à tous les critères d'admissibilité. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 376 123 millions de dollars (332 454 millions de dollars en 2024) ont été autorisées à titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 129 355 millions de dollars (47 245 millions de dollars en 2024) a été utilisé, un montant de 54 741 millions de dollars (1 millions de dollars en 2024) est devenu périmé et un montant de 192 027 millions de dollars (285 208 millions de dollars en 2024) est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs. Un montant de 5 128 millions de dollars (21 714 millions de dollars en 2024) engagé au travers de garanties et d'ententes de prêts a été inclus dans la détermination du montant disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs, résultant en une réduction correspondante du solde total disponible.

Des précisions sont fournies dans le volume II des Comptes publics du Canada concernant la provenance et l'utilisation des autorisations (non auditées) ainsi que les détails concernant les dépenses ministérielles.

b) Dépassement de la limite autorisée

Au cours de l'exercice, Affaires mondiales Canada a dépassé sa limite d'autorisation de 50 millions de dollars pour les avances de fonds de roulement relativement aux avances consenties aux missions à l'étranger, conformément au crédit 630 de la Loi de crédits no 2, 1954, modifié par le crédit L12 de la Loi de crédits no 3 de 1989-1990. Les détails (non vérifiés) de ce dépassement d'autorisation se trouvent dans les sections ministérielles du volume II des Comptes publics du Canada.

c) Pouvoirs d'emprunt

En vertu de la *Loi autorisant certains emprunts* (LACE) et de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le Parlement autorise la ministre des Finances (la « ministre ») à emprunter pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada.

Loi autorisant certains emprunts : Montant maximal

L'autorisation d'emprunter est accordée par l'entremise de l'article 3 de la LACE jusqu'au montant maximal de l'encours total de la dette prévu à l'article 4 de la Loi.

Sous réserve d'exceptions limitées, les emprunts contractés par la ministre – ainsi que les sommes empruntées par les sociétés d'État mandataires et les obligations hypothécaires du Canada (OHC) garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, excluant ces achats effectués par le ministre et non revendues—ne peuvent dépasser le montant maximal des emprunts stipulé dans la LACE, qui était de 1 831 000 millions de dollars depuis le 6 mai 2021. Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 a reçu la sanction royale pour modifier le LCE, ce qui a fait augmenter le montant maximal à 2 126 000 millions de dollars.

Au 31 mars 2025, l'encours des emprunts soumis au montant maximal était de 1 787 450 millions de dollars (1 688 386 millions de dollars au 31 mars 2024).

Loi sur la gestion des finances publiques : Pouvoirs d'emprunt annuels

En plus du montant maximal de l'encours total de la dette, conformément à la partie IV de la LGFP, le gouverneur en conseil (GC) précise une somme maximale globale du principal que la ministre des Finances est autorisée à emprunter.

Pour l'exercice 2025, le GC a précisé un montant maximal de 604 000 millions de dollars (contre 517 000 millions de dollars pour l'exercice 2024). Le pouvoir du GC est calculé comme la somme des montants suivants : *i)* l'encours maximal des bons du Trésor qui devraient être en circulation au cours de l'année, *ii)* la valeur totale des nouvelles émissions d'obligations négociables et *iii)* la valeur totale des nouvelles émissions pour le Compte du fonds de changes, plus une marge pour s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique. Au cours de l'exercice 2025, la ministre a emprunté 544 477 millions de dollars (contre 475 268 millions de dollars au cours de l'exercice 2024).

d) Source des montants du budget

Les montants du budget inclus à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé liés aux activités et à l'état consolidé de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés pour l'exercice 2025 dans le plan budgétaire d'avril 2024 (Budget de 2024). Pour améliorer la comparabilité avec les résultats réels de 2025, les montants du Budget de 2024 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours dans les états financiers consolidés, sans aucune incidence globale sur le déficit annuel budgétisé de 2025.

Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé lié aux activités et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget de 2024, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été ajustés aux soldes d'ouverture redressés.

4. Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux comprennent les revenus provenant des impôts sur le revenu des particuliers, des sociétés et des non-résidents, ainsi que d'autres taxes et droits.

Méthodes comptables importantes

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu et lorsque ceux-ci sont approuvés par l'entremise de lois ou que la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordée par une convention législative. La méthode comptable est appliquée de la manière suivante pour les sources de revenus fiscaux ci-dessous :

- Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujetti à l'impôt. Le revenu est calculé net des déductions fiscales et des crédits autorisés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, y compris les impôts remboursables résultant de l'activité de l'année en cours. Pour les contribuables non-résidents (particuliers et sociétés), les revenus sont constatés lorsque les contribuables reçoivent un revenu dont l'impôt est retenu sur le revenu actif et inactif qu'ils ont gagné au Canada.
- Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services (TPS) qui inclue la partie fédérale de la taxe de vente harmonisée (TVH) sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services. Ces revenus sont présentés après déduction des crédits de taxe sur les intrants, des remboursements de la TPS et des crédits trimestriels de TPS. Le crédit trimestriel de TPS pour les particuliers et les familles à faible revenu est comptabilisé dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu au crédit trimestriel de TPS.
- Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.
- Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés au moment où le contribuable vend des marchandises taxables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.
- Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique des marchandises taxables en vertu de la *Loi sur l'accise* et la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Les revenus fiscaux sont évalués d'après les montants faisant l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, et des montants estimatifs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, en fonction des paiements reçus qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars. Les revenus comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des impôts et taxes non déclarés ou l'incidence des cotisations futures qui ne peuvent pas encore être déterminées de façon fiable.

Les impôts et taxes faisant l'objet d'opposition sont des cas où le contribuable a produit un avis d'opposition suite à une cotisation. Un montant pour impôts fédéraux faisant l'objet d'un avis d'opposition est constaté en réduction des revenus fiscaux pour les cas où il a été déterminé que le gouvernement avait peu ou aucune possibilité d'éviter un règlement. Les montants faisant l'objet d'opposition pour lesquels un passif n'a pas été comptabilisée sont présentés à la note 4b).

Les dépenses fiscales qui réduisent les impôts et taxes payés ou payables sont considérées comme un dégrèvement et sont déduites des revenus fiscaux correspondants. Les crédits d'impôt remboursables, les déductions ou exonérations prévus par le gouvernement sont considérés des dégrèvements lorsqu'ils offrent un allègement fiscal aux contribuables et portent sur les types de revenus fiscaux qui sont une source de revenus. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liées à l'allègement des impôts et taxes payés ou payables, sont enregistrées comme des paiements de transfert et ne sont pas déduites des revenus fiscaux.

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir (note 16) et créditeurs fiscaux à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants comprennent également d'autres créances et créditeurs ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les impôts et taxes des provinces et des territoires, ainsi que les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada à recevoir des particuliers et employeurs.

Les impôts et taxes perçus au nom des autorités provinciales et territoriales ne sont pas inclus dans les revenus fiscaux. Ils sont comptabilisés comme dus aux autorités provinciales et territoriales, présentés dans les créditeurs et charges à payer, et distribués par le ministère des Finances selon les conditions des accords correspondants.

Incertitude relative à la mesure

Les revenus fiscaux sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de montants estimés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation en fonction des paiements reçus ainsi que des avis d'opposition aux cotisations d'impôts et de taxes fédéraux produits par les contribuables. Les hypothèses clés utilisées dans l'estimation des revenus fiscaux sont les acomptes provisionnels, les retenues à la source, les renseignements historiques sur les taux de remboursement ainsi que les paiements reçus lors de la production des déclarations de revenus. Des facteurs pertinents tels de nouvelles activités administrées, des modifications législatives et des facteurs économiques peuvent aussi être considérés. Celles-ci sont aussi des indicateurs des revenus fiscaux gagnés, mais non cotisés au 31 mars. Les estimations sont révisées dans les années subséquentes et comparées aux résultats réels afin d'évaluer si une amélioration de la méthodologie d'estimation est requise.

Des incertitudes relatives à la mesure au 31 mars 2025 existent en raison des incertitudes entourant les perspectives économiques. Ces incertitudes relatives à la mesure vont avoir un impact sur l'estimation des revenus fiscaux. Les expériences historiques liées aux estimations des revenus fiscaux non évaluées peuvent ne pas être pertinentes afin de prévoir les résultats futurs, ce qui peut entraîner une plus grande possibilité d'un écart important au cours de l'année à venir.

a) Autres taxes et droits

(en millions de dollars)

	2025	2024
Taxe sur les produits et services[1]	52 503	51 416
Taxes sur l'énergie	5 650	5 599
Droits de douane à l'importation	6 264	5 571
Autres taxes et droits d'accise	7 487	6 829
Total des autres taxes et droits	71 904	69 415

[1] Les revenus de la taxe sur les produits et services reflètent le congé temporaire de deux mois de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée sur les articles admissibles du 14 décembre 2024 au 15 février 2025.

b) Impôts et taxes fédéraux faisant l'objet d'un avis d'opposition

En date du 31 mars 2025, 29 428 millions de dollars d'impôts et taxes fédéraux font l'objet d'avis d'opposition (23 686 millions de dollars en 2024).

5. Revenus non fiscaux

Les revenus non fiscaux comprennent des opérations avec contrepartie et sans-contrepartie ainsi que d'autres revenus non fiscaux. Le gouvernement dispose de trois grands types d'opérations avec contrepartie et sans contrepartie : les cotisations d'assurance-emploi, les produits issus de la tarification de la pollution et les autres revenus de programmes.

Les opérations avec ou sans contreparties comprennent des opérations avec contrepartie (où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation), et des opérations sans contrepartie (où il n'existe pas d'obligation de prestation pour fournir un bien ou un service). De par leur nature, ces opérations peuvent être récurrentes ou non récurrentes. Les opérations récurrentes sont considérées comme des activités courantes et continues qui font partie du cours normal des opérations et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles se reproduisent dans les années à venir.

Les autres revenus non fiscaux, qui ne sont pas définies comme des opérations avec ou sans contrepartie, comprennent les revenus des sociétés d'État entreprises et d'autres entreprises publiques, ainsi que les intérêts sur les dépôts bancaires, les revenus sur les prêts, les investissements et les avances, et les autres revenus constatés sur les investissements.

Méthodes comptables importantes

Les opérations avec ou sans contrepartie sont constatés dans l'exercice où elles sont gagnées, c'est-à-dire lorsque les obligations de prestation sont remplies et/ou lorsqu'ils sont autorisés par la législation et l'opération passé est survenue. La méthode comptable est appliquée de manière suivant pour les opérations avec ou sans contrepartie :

- Les cotisations d'assurance-emploi sont des opérations sans contrepartie qui sont prélevées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont constatées en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les gains assurables ont été gagnés. Cela se produit lorsque les travailleurs, par le biais de leur emploi, ont générés les cotisations et la contribution de l'employeur.
- Les produits issus de la tarification de la pollution sont des opérations sans contrepartie et comprennent les revenus tirés de la redevance sur les combustibles et les produits de la redevance pour les émissions excédentaires en vertu du système de tarification fondé sur le rendement (STFR). Dans le contexte du cadre fédéral sur la tarification de la pollution par le carbone, les redevances sur les combustibles et les excès d'émissions sont perçues conformément à la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* et s'appliquent aux administrations qui demandent à bénéficier du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone, en tout ou en partie, et à celles qui ne satisfont pas aux exigences du modèle fédéral en matière de rigueur.
    - Les produits de la redevance sur les combustibles sont comptabilisés comme un revenu dans la période au cours de laquelle la redevance est gagnée, c'est-à-dire à la production et à la livraison du carburant par un distributeur enregistré en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*. À compter du 1er avril 2025, le gouvernement a cessé d'appliquer la redevance fédérale sur les carburants dans toutes les juridictions concernées, les taux de la redevance ayant été fixés à zéro.
    - Les compensations pour les émissions excédentaires prévus par la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* sont comptabilisées lors de la confirmation par l'installation assujettie que la compensation sera versée.
- Les autres revenus de programmes provenant de la vente de biens et services sont des opérations avec contreparties et comprennent : les gains sur la vente de droits et privilèges, la location et l'utilisation de biens publics, les services de nature réglementaire et non réglementaire, les ventes de biens et de produits d'information et les autres frais et droits. Les autres revenus de programmes sont constatés lorsqu'ils sont acquis au fur et à mesure que les biens et services sont fournis, soit à un moment donné, soit sur une période donnée en fonction de la livraison des biens et services et quand l'obligation de prestation est satisfaite.
- Les autres revenus divers sont principalement compris des intérêts et pénalités (qui sont des opérations sans contrepartie), mais comprennent également d'autres revenus divers avec ou sans contrepartie. Les autres revenus divers tel que les intérêts et pénalités sont constatés comme autres revenus lorsqu'ils sont acquis. Les intérêts sont imputés aux soldes en souffrance en utilisant des taux déterminés trimestriellement, qui, dans la plupart des cas, est sur la base des taux des bons du Trésor, à quatre-vingt-dix jours arrondis à 4 %. Le taux d'intérêt applicable au 31 mars 2025 sur le solde est de 8 % (10 % en 2024).

Les principaux revenus constatés sur une période donné comprennent :

- Les droits de licence de spectre sont constatés en tant que droits et privilèges sous ventes de biens et de services dans les autres revenus de programmes au fur et à mesure que l'accès à la fréquence est fourni, répondant ainsi à l'obligation de prestation, sur une base linéaire pendant la durée de la licence. Les revenus reportés se composent de droits de licence de spectre et d'autres montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services, qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur au fur et à mesure qu'ils seront gagnés.
- Les revenues des services policiers sont présentés en tant que services de nature non réglementaire sous les ventes de biens et de services dans les autres revenus de programme et sont constatés à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite. Les services policiers sont accordés en vertu de diverses ententes sur les services de police.

Méthodes comptables importantes – *suite*

Les méthodes comptables suivantes s'appliquent pour les autres revenus non fiscaux :

- Les revenus des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques reflète la participation du gouvernement des gains et pertes de ces organisations qui font partie du périmètre comptable du gouvernement consolidé selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Le cas échéant, des ajustements sont également effectués pour présenter les comptes de ces organisations sur une base cohérente avec les méthodes comptables du gouvernement et pour éliminer les comptes et opérations inter-organisations significatifs.
- Les autres revenus des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques comprennent les intérêts perçus sur les prêts consentis aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques. Les intérêts perçus sur les prêts aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et conformément aux conditions sous-jacentes des prêts, et sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les revenus nets des opérations de change comprennent les revenus provenant des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes et le Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus nets des opérations de change comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant de dettes étrangères et des réévaluations des swaps de devises. Les revenus nets des opérations de change sont déterminés par référence aux taux de change en vigueur au moment de la transaction et à la date de clôture de l'exercice, le cas échéant, pour les éléments libellés en devises.
- Les intérêts des dépôts bancaires, les revenus des autres prêts, placements et avances et les autres revenus sont constatés en tant que revenus de placements au fur et à mesure et sont gagnés conformément aux conditions de l'instrument financier sous-jacent, mesuré à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Incertitude relative à la mesure

Les cotisations d'assurance-emploi sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de montants estimés des cotisations gagnées qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation ainsi que de l'estimation du taux d'exactitude des paiements annuels liés aux prestations de chômage et de travail indépendant. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de ces estimations. Les estimations établies par la gestion sont revues périodiquement et les changements d'estimations sont comptabilisés, le cas échéant, lorsqu'ils sont connus.

Il n'y a pas d'autre incertitude importante relative à la mesure afférente aux revenus non fiscaux.

a) Revenus non fiscaux ventilés

(en millions de dollars)

	2025	2024
Opérations avec ou sans contrepartie		
Cotisations d'assurance-emploi (sans contrepartie)	31 530	29 560
Produits issus de la tarification de la pollution (sans contrepartie)	13 552	10 503
Autres revenus de programmes (avec et sans contrepartie)		
Ventes de biens et de services (avec contrepartie)		
Droits et privilèges	3 569	2 848
Location et utilisation de biens publics	995	912
Services de nature réglementaire	2 998	2 959
Services de nature non réglementaire	6 625	5 273
Ventes de biens et de produits d'information	1 124	998
Autres frais et charges	488	996
Total des ventes de biens et services	15 799	13 986
Divers (avec et sans contrepartie)		
Intérêts et pénalités (sans contrepartie)	16 273	14 390
Autres (avec et sans contrepartie)	2 276	1 483
Total divers	18 549	15 873
Total des autres revenues de programmes	34 348	29 859
Autres revenus non fiscaux		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	8 048	3 217
Revenus nets des opérations de change et revenus de placements	6 768	4 290
Total autres revenus non fiscaux	14 816	7 507
Total revenus non fiscaux	94 246	77 429

Il n'y a pas de revenus importants provenant d'opérations non récurrentes. Les revenus non récurrents proviennent habituellement de gains sur la vente d'actifs, des montants adjugés par une cour et des revenus provenant de la confiscation de licences.

Il n'y a pas de revenus importants qui n'ont pas été constaté par le gouvernement parce qu'il ne s'attendait pas à percevoir le paiement.

b) Produits issus de la tarification de la pollution

Au 31 mars 2025, les produits des redevances sur les carburants constatés s'élevaient à 13 537 millions de dollars (10 278 millions de dollars en 2024).

Au 31 mars 2025, les revenus des redevances sur les émissions excédentaires conformément au système de tarification basé sur le rendement pour les installations industrielles à fortes émissions s'élevaient à 15 millions de dollars (225 millions de dollars en 2024).

c) Revenus reportés

Les revenus reportés comprennent :

(en millions de dollars)

	2025				2024
	Solde d'ouverture	Revenus et autres crédits	Gagnées et autres charges	Solde de clôture	Solde de clôture
Revenus reportés					
Droits de licences de spectre	15 451	1 898	1 283	16 066	15 451
Autres revenus reportés	1 660	3 768	3 641	1 787	1 660
Autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées	83	69	88	64	83
Total	17 194	5 735	5 012	17 917	17 194

Des informations détaillées figurent à la section 5 (non auditée) du présent volume

La majorité des revenus reportés proviennent de la vente aux enchères de fréquences radio. Les montants des ventes aux enchères sont payés immédiatement dans leur intégralité et sont constatés habituellement en tant que revenus sur une période de 20 ans (10 ans pour certaines ventes aux enchères plus anciennes) pour les licences issues des ventes aux enchères de spectre.

6. Charges

Le gouvernement a trois principaux types de charges : les paiements de transfert, les autres charges et les frais de la dette publique.

Les paiements de transfert sont des paiements monétaires ou des transferts de biens, de services ou d'actifs à des tiers. Ces transferts n'entraînent pas l'acquisition par le gouvernement de biens, de services ou d'actifs.

Les autres charges comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, aux services professionnels et spéciaux, à la réparation et à l'entretien, aux services publics, aux fournitures et à l'approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent aussi des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, placements et avances. Les charges au titre des prestations des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont comprises dans les charges liées au personnel à l'exception des pertes actuarielles nettes qui sont présentées séparément à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités.

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts effectifs calculés sur la dette de marché, y compris les montants découlant de l'extinction de la dette ainsi que les intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

Méthodes comptables importantes

Les paiements de transfert sont passés en charge durant l'année où le transfert est autorisé et lorsque le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité. Certains paiements de transfert aux particuliers sont soumis à des seuils de revenus imposés par la loi, en vertu desquels les bénéficiaires à revenus élevés sont tenus de rembourser une partie des prestations qu'ils ont reçues. Les montants en trop ou en moins payés identifiés suite à une vérification après paiement sont enregistrés dans l'année où l'existence et les montants ont été déterminés.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus.

Les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont comptabilisés à mesure que les employés rendent leurs services selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les avantages futurs des anciens combattants et les indemnités des accidents du travail pour lesquels les avantages sont comptabilisés lorsque survient un événement donnant lieu à un passif; et les avantages relatifs aux droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui sont comptabilisés selon une méthode de répartition des prestations. Les coûts ou les réductions de coûts ponctuels des services passés liés aux modifications et compressions de régimes sont comptabilisés lorsque les modifications et les compressions sont approuvées. Les coûts ou les réductions de coûts ponctuels des services passés liés aux règlements de régimes sont comptabilisés lorsque les prestations sont payées.

Afin d'améliorer la présentation de l'information financière et la prise de décisions pour les utilisateurs des états financiers consolidés, les impacts des réévaluations des obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et aux autres avantages futurs des employés et des anciens combattants ont été isolés, car ils sont souvent importants et pourraient éventuellement masquer les événements sous-jacents et les tendances des dépenses courantes du gouvernement. Ces montants sont présentés dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités au poste des pertes actuarielles nettes.

Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés. Les intérêts sur la dette de marché et l'amortissement des primes et escomptes sont comptabilisés dans les charges de la dette publique selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts liées aux régimes de retraite du secteur public et aux autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont calculées sur la base des obligations moyennes au titre des prestations constituées des différents régimes et sont présentées nettes du rendement prévu sur la valeur moyenne des placements de retraite liée au marché.

Incertitude relative à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure qui ont un impact sur certaines charges sont décrites dans les notes afférentes aux états financiers consolidés suivantes : Provisions pour passifs éventuels (note 9), Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10), Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 12), Impôts à recevoir (note 16), Autres créances (note 17), Autres prêts, placements et avances (note 20) et Immobilisations corporelles et stocks (note 21).

Les charges apparaissant à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités comprennent :

a) Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement

Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement incluent le transfert canadien en matière de santé, le transfert canadien en matière de programmes sociaux, les accords pancanadiens sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et les accords fiscaux en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les autres principaux transferts incluent les contributions dans le cadre du programme fédéral du Fonds pour le développement des collectivités du Canada, et le transfert en matière de soins à domicile et services de santé mentale.

(en millions de dollars)

	2025	2024
Transfert canadien en matière de santé	52 070	49 431
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	16 909	16 417
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	6 639	5 612
Accords fiscaux	22 915	21 738
Autres principaux transferts	6 568	6 975
Total des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	105 101	100 173

Des précisions sont fournies à la section 3 (non auditée) de ce volume et à la section 1 (non auditée) du volume II des Comptes publics du Canada.

b) Assurance-emploi et mesures de soutien

En vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, l'assurance-emploi inclut des prestations de chômage et de travail indépendant et mesures de soutien payées aux/pour les particuliers de 23 133 millions de dollars (21 141 millions de dollars en 2024) et des paiements aux provinces et territoires reliés aux ententes sur le développement du marché du travail de 1 947 millions de dollars (2 374 millions de dollars en 2024). La *Loi sur l'assurance-emploi* a été modifiée pour autoriser les prestations d'urgence dans le cadre du Plan d'intervention économique du gouvernement. Au 31 mars 2025, des trop-payés de prestations à recouvrir de 200 millions de dollars (385 millions de dollars en 2024) ont été enregistrés pour la Prestation d'assurance-emploi d'urgence (PAEU). Se reporter à la note 6c) pour obtenir des renseignements sur la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

c) Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs

Le gouvernement a fourni le soutien financier aux travailleurs pendant la pandémie de COVID-19 par l'entremise de la Prestation canadienne d'urgence (qui a pris fin le 3 octobre 2020), de la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (qui a pris fin le 7 mai 2022) et des Prestations canadiennes de la relance économique. Les Prestations canadiennes de la relance économique comprenaient trois prestations de la relance économique temporaires à compter du 27 septembre 2020 : la Prestation canadienne de la relance économique (qui a pris fin le 23 octobre 2021), la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (qui a pris fin le 7 mai 2022) et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (qui a pris fin le 7 mai 2022). Les activités de vérification après paiement ont commencé peu après l'émission des paiements et ont été principalement achevées au 31 mars 2025.

Les détails de l'aide au revenu liée à la COVID-19 pour les travailleurs ainsi que les trop-payés à être recouverts sont les suivants :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Prestation canadienne d'urgence – trop-payés	(942)	(3 019)
Prestation canadienne de la relance économique	2	5
Prestation canadienne de la relance économique – trop-payés	(1 205)	(1 818)
Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement	–	1
Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement – trop-payés	(24)	(7)
Total de l'aide au revenu liée à la COVID-19 pour les travailleurs	(2 169)	(4 838)

d) Retour des produits issus de la tarification de la pollution

Tous les produits directs provenant du système fédéral de tarification du carbone sont restitués dans les provinces et territoires où ils ont été perçus. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, ces dépenses pour les produits retournés comprennent 12 719 millions de dollars (9 648 millions de dollars en 2024) en paiement à la Remise canadienne sur le carbone pour les particuliers et en nouveau paiement à la Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises de 2 569 millions de dollars.

e) Autres paiements de transfert

Les autres paiements de transfert, totalisant 107 140 millions de dollars (95 951 millions de dollars en 2024), comprennent les montants divers versés ou payables dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, d'effectuer de la recherche, de fournir de l'aide au développement international, de soutenir les soins de santé et les infrastructures des collectivités des Premières Nations et Inuits, de soutenir le logement social et les familles et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées ainsi que d'autres paiements divers. Les divers types de paiements de transfert sont fournis par les ministères en fonction de leurs mandats législatifs ministériels.

Les mesures de soutien liées à la pandémie de la COVID-19 ayant pris fin, les dépenses liées aux paiements de transfert en 2025 comprennent:

- des trop-payés de prestations à recouvrir de 167 millions de dollars (420 millions de dollars en 2024) pour la Subvention salariale d'urgence du Canada ; et
- des paiements de transfert de 173 millions de dollars à titre d'incitatif à la renonciation dans le cadre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (une reprise de 2 574 millions de dollars en 2024). Le montant de la reprise en 2024 a été surestimé de 173 millions de dollars en raison d'un retard dans l'obtention des chiffres définitifs concernant les montants de renonciation et a été ajusté en 2025. Se référer à la note 20 pour plus de détails sur le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Des précisions sont fournies au tableau 3.6 de la section 3 (non auditée) de ce volume.

f) Frais de la dette publique

(en millions de dollars)

	2025	2024
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue et aux swaps de devises		
Intérêts sur la dette de marché	41 864	36 247
Intérêts nets sur swaps de devises	321	183
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	143	151
Intérêts sur les obligations en vertu des partenariats public-privé	127	129
Total	42 455	36 710
Charges d'intérêts relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	9 623	9 139
Autres passifs	1 332	1 424
Total des frais de la dette publique	53 410	47 273

Des précisions sont fournies à la section 3 (non auditée) de ce volume.

g) Charges totales par secteur

Le gouvernement a défini les secteurs par portefeuilles ministériels, lesquels regroupent les activités des ministères, organismes et les sociétés d'État et autres entités consolidées dont les ministres sont responsables devant le Parlement. Des informations sectorielles supplémentaires sont fournies à la note 24. Le tableau suivant présente les charges totales par secteur après l'élimination des opérations internes :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Portefeuilles ministériels		
Affaires mondiales[2]	9 452	8 269
Agriculture et Agroalimentaire	3 953	5 424
Anciens Combattants	546	532
Bureau du secrétaire du gouverneur général	29	26
Conseil du Trésor	11 748	4 956
Conseil privé[2]	414	414
Défense nationale	36 026	33 063
Emploi et Développement de la main-d'œuvre	130 264	124 372
Énergie et Ressources naturelles	6 694	4 816
Environnement et Changement climatique[2]	3 102	2 396
Finances	147 112	135 130
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	7 326	6 802
Innovation, Sciences et Industrie[2]	11 876	11 733
Institutions démocratiques[2]	304	253
Justice	2 782	2 443
Logement, Infrastructure et Collectivités	14 088	13 654
Parlement[2]	954	932
Patrimoine canadien[1 2]	7 386	6 797
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	3 699	3 654
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord	12 612	20 864
Revenu national	69 371	59 914
Santé	14 055	14 645
Sécurité publique[2]	18 452	18 519
Services aux Autochtones[2]	26 737	23 824
Services publics et Approvisionnement	7 029	6 884
Transports	6 006	5 356
Provision pour évaluation et autres éléments	(8 738)	(1 736)
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	543 279	513 936
Pertes actuarielles nettes[3]	4 020	7 489
Total des charges	547 299	521 425

Des précisions sont fournies sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non auditée) de ce volume.

1 À compter du 14 mars 2025, le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada et du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres est le ministre du Patrimoine canadien. Parcs Canada et Femmes, Égalité des genres et Jeunesse sont présentés comme un portefeuille distinct de Patrimoine canadien dans toutes les autres sections des Comptes publics du Canada.

2 Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

3 La répartition par secteur est fournie à la note 24.

h) Charges par article

Le tableau suivant présente le total des charges selon les principaux articles de charges :

(en millions de dollars)

Articles de charges	2025	2024
Paiements de transfert	359 415	326 649
Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes		
Personnel, excluant les pertes actuarielles nettes	76 283	71 902
Transports et communications	2 908	3 379
Information	565	473
Services professionnels et spéciaux	19 598	17 776
Location	4 156	4 029
Réparation et entretien	4 284	4 257
Services publics, fournitures et approvisionnements	4 464	6 468
Autres subventions et charges	12 098	26 039
Amortissement des immobilisations corporelles	6 044	5 633
Perte nette sur cession de biens	54	58
Total des autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes	130 454	140 014
Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	489 869	466 663
Frais de la dette publique	53 410	47 273
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	543 279	513 936
Pertes actuarielles nettes	4 020	7 489
Total des charges	547 299	521 425

Des précisions sont fournies sur le rapprochement des articles de charges et des articles de dépenses à la section 3 (non auditée) de ce volume et des précisions sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 (non auditée) du volume II des Comptes publics du Canada.

7. Déficit accumulé

Le déficit accumulé englobe le déficit accumulé lié aux activités et les gains et pertes de réévaluation accumulés.

Déficit accumulé lié aux activités

Le déficit accumulé lié aux activités correspond aux passifs nets du gouvernement moins les gains et pertes de réévaluation accumulés. Certains comptes à fins déterminées sont compris dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus reçus pour les fins déterminées dans les lois soient crédités à ces comptes et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces comptes. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs ou les virements crédités à ces comptes. Le tableau suivant présente le solde de ces comptes consolidés qui sont inclus dans le déficit accumulé lié aux activités :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Déficit accumulé lié aux activités, excluant les comptes à fins déterminées consolidés	(1 269 377)	(1 228 654)
Comptes à fins déterminées consolidés		
Compte des opérations de l'assurance-emploi	(14 250)	(18 437)
Autres comptes d'assurance	928	722
Autres comptes consolidés	857	875
Déficit accumulé lié aux activités	(1 281 842)	(1 245 494)

Gains et pertes de réévaluation accumulés

Les gains et pertes de réévaluation sont les revenus et les charges comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation découlant de la réévaluation des instruments financiers dans la catégorie de juste valeur. Lorsqu'un instrument financier est décomptabilisé, les gains et pertes de réévaluation présentés précédemment sont reclassés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités. Les autres éléments (revenus ou pertes) du résultat des sociétés d'État d'entreprise et autres entreprises publiques sont également présentés dans les gains et pertes de réévaluation accumulés.

8. Autres comptes créditeurs et charges à payer

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont principalement composés de montants dus aux fournisseurs et aux employés qui ont été facturés ou courus.

Méthodes comptables importantes
Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont constatés lorsque le gouvernement devient parti aux dispositions contractuelles du passif financier et sont évalués au coût du règlement de l'obligation, parce qu'ils sont dus à court terme ou payables sur demande.
Incertitude relative à la mesure
Il n'y a pas d'incertitude importante relative à la mesure afférente aux autres comptes créditeurs et charges à payer.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Créditeurs	48 532	54 689
Salaires et avantages sociaux courus	6 855	6 872
Dette échue	626	666
Effets à payer à des organisations internationales[1]	310	91
Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones	11 049	16 533
Autre	1 020	1 043
Total des autres comptes créditeurs et charges à payer	68 392	79 894

[1] Les effets à payer à des organisations internationales sont libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens au 31 mars.

9. Provision pour passifs éventuels

Un passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle exercé par le gouvernement.

Méthodes comptables importantes

Pour les revendications, s'il est probable que l'événement futur surviendra ou ne surviendra pas et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision et une charge sont comptabilisées. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que l'événement est probable, mais il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant de la perte, l'éventualité est présentée.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et que le montant de la provision peut être estimé. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Incertitude relative à la mesure

Les passifs éventuels sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations reliées à la réalisation de l'événement futur ainsi qu'à la valeur de la perte potentielle. Le montant estimé de la provision pour les revendications est continuellement examiné et affiné en fonction de plusieurs facteurs, y compris les négociations en cours, les règlements ou ententes et les décisions rendues par la cour et les tribunaux administratifs. Les décisions de la magistrature contenant des éléments qui s'appliquent à d'autres réclamations déposées contre le Canada pourraient également entraîner des modifications importantes des passifs éventuels enregistrés.

En ce qui concerne les garanties, la méthode d'estimation tient compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes, des évaluations des entreprises individuelles, des marchés ou domaines particuliers, ainsi que de l'économie canadienne et mondiale qui peuvent résulter en des changements aux passifs éventuels enregistrés.

Le tableau suivant présente les différentes composantes de la provision pour passifs éventuels :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Revendications		
Causes en instance et imminentes et autres réclamations	16 142	19 725
Revendications particulières	27 781	26 336
Revendications territoriales globales	10 348	9 957
Provision pour garanties accordées par le gouvernement	450	570
Total de la provision enregistrée	54 721	56 588

a) Revendications

Lorsque le gouvernement a évalué une revendication comme probable et mesurable, une provision estimée est déterminée en utilisant l'expérience historique, les faits et les circonstances qui sont pertinents. Dans les cas où l'estimation de la perte est fondée sur une fourchette de montants, le montant comptabilisé à l'intérieur de la fourchette est la meilleure estimation de la direction de la perte éventuelle qui peut être un montant inférieur au maximum de la fourchette. Il pourrait exister un risque significatif que le passif soit supérieur au montant qui a été comptabilisé.

Le gouvernement a des revendications pour lesquelles le dénouement est susceptible de donner lieu à un passif, mais la direction ne peut raisonnablement en évaluer le montant à la date des états financiers. Ces revendications sont continuellement réévaluées à mesure qu'elles progressent dans le processus juridique. Jusqu'à ce que plus d'informations soient disponibles permettant de faire une estimation raisonnable du passif ou de l'étendue, aucun montant n'est comptabilisé ou divulgué.

Les revendications pour lesquelles le dénouement ne peut être déterminé et pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé s'élèvent à 3 652 millions de dollars (3 314 millions de dollars en 2024). Le règlement de ces revendications peut donner lieu à un passif qui, le cas échéant, peut différer du montant estimé.

Causes en instance et imminentes et autres réclamations

Il existe des milliers de causes en instance et imminentes ainsi que des cas de réclamations en cours contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et d'autres cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement n'est pas connu dans tous les cas. Par conséquent, les provisions comptabilisées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction des pertes potentielles.

Revendications particulières

Les revendications particulières portent sur d'anciens griefs des Premières Nations concernant les obligations du Canada en vertu de traités historiques ou la manière dont il a géré les fonds et les autres biens des Premières Nations. Ces griefs passés peuvent être transmis par l'intermédiaire du système juridique ou du programme de règlement des revendications particulières. Le gouvernement du Canada négocie des règlements avec la Première Nation lorsqu'une revendication démontre une obligation légale non résolue. Il y a présentement 828 (747 en 2024) revendications particulières en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif a été estimé et comptabilisé pour les revendications qui ont progressé au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend également des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires ainsi qu'une estimation pour les griefs soumis, mais qui n'ont pas encore été évalués.

Revendications territoriales globales

Les revendications territoriales globales visent des régions du Canada où les droits fonciers des Autochtones n'ont pas encore fait l'objet de traités ni d'autres mesures juridiques. Il y a présentement 103 (104 en 2024) revendications territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif a été estimé et comptabilisé pour les revendications qui ont progressé au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend aussi des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires.

b) Garanties accordées par le gouvernement

Les garanties accordées par le gouvernement comprennent les garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, les garanties de prêts, les programmes d'assurance gérés par le gouvernement ou sociétés d'État mandataires entreprises et d'autres garanties explicites. Au 31 mars, les garanties accordées par le gouvernement incluent :

(en millions de dollars)

	2025	2024
	Principal non remboursé	Principal non remboursé
Garanties avec une limite autorisée (limite 2025 : 382 347 $; limite 2024 : 409 628 $)	293 264	299 789
Garanties qui n'ont aucune limite autorisée (y compris les emprunts des sociétés d'État mandataires entreprises et autres entreprises publiques)	311 934	319 212
Total	605 198	619 001
Moins : provision pour garanties	450	570
Risque net en vertu des garanties	604 748	618 431
Les emprunts détenus par le gouvernement du Canada		
Garanties qui n'ont aucune limite autorisée – obligations hypothécaires du Canada[1]	36 557	7 580

Des précisions sont fournies à la section 11 (non auditée) de ce volume.

[1] Obligations hypothécaires du Canada (OHC) sont des obligations à coupon garanti achetées par le ministère des Finances du Canada. Les obligations sont vendues à l'échelle mondiale à des investisseurs et le produit est utilisé pour acheter des prêts résidentiels éligibles assurés. Des détails supplémentaires sont inclus dans la note 19 et la section 9 (non auditée) de ce volume.

La limite autorisée représente le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisés par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans des lois, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à n'importe quel moment. Le principal non remboursé représente le montant total des garanties accordées à la fin de l'exercice.

c) Autres

Cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel

Les passifs éventuels comprennent les impôts fédéraux qui ont déjà fait l'objet de cotisations, mais pour lesquels il y a un appel devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour d'appel fédérale ou la Cour suprême du Canada. En date du 31 mars 2025, un montant de 7 796 millions de dollars (7 354 millions de dollars en 2024) faisait l'objet d'appels devant les tribunaux, pour lequel la probabilité d'un résultat défavorable n'était pas déterminable ou pour lequel un montant ne pouvait être raisonnablement estimé. Le gouvernement a comptabilisé au poste des créditeurs fiscaux ou en réduction des sommes à recevoir des contribuables, selon le cas, les montants estimatifs faisant l'objet d'appels qu'il est probable de perdre et qui peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Organisations internationales

Le gouvernement détient du capital rachetable à l'égard duquel certaines organisations internationales ont le pouvoir d'exiger des paiements. Au 31 mars 2025, le capital rachetable s'élève à 43 557 millions de dollars (40 949 millions de dollars en 2024). Aucun montant (aucun en 2024) n'a été demandé par les organisations internationales ou payé par le gouvernement au cours de l'année par rapport au capital rachetable.

Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires

Quatre sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour s'acquitter de leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant, les dépôts assurables effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts qui en sont membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de garanties des titres hypothécaires qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* par l'entremise du Programme des titres hypothécaires et des obligations émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation par l'entremise du Programme des obligations hypothécaires du Canada, dont le gouvernement a acheté 36 557 million de dollars (incluant les intérêts courus) au cours de l'année (7 580 millions de dollars en 2024) – se référer à Autres placements dans la note 19a); Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter le commerce d'exportation; et Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et de l'assurance-accidents collectives du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance, et ce programme d'assurances représente un risque limité pour Financement agricole Canada.

Au 31 mars 2025, le total des assurances en vigueur s'élève à 2 288 032 millions de dollars (2 165 120 millions de dollars en 2024). Le gouvernement prévoit que les quatre sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

10. Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs environnementaux représentent le montant nécessaire pour assainir les sites contaminés aux normes environnementales minimales actuelles.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent le montant estimatif des coûts légalement obligatoires nécessaires pour mettre hors service les immobilisations corporelles.

Méthodes comptables importantes

Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination dépasse la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité, il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation de la direction concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme environnementale minimale d'exploitation précédant leur contamination.

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu au renoncement d'avantages économiques futurs.

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée quand tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une obligation légale à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle contrôlée par le gouvernement, l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu, il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le montant estimatif de mise hors service est normalement capitalisé à l'immobilisation corporelle connexe et amorti sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas comptabilisée ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation serait passé en charge. Le solde du passif est la meilleure estimation du gouvernement du montant requis pour retirer l'immobilisation à la date des états financiers.

Lorsque les flux de trésorerie futurs requis pour régler un passif sont estimables, prévisibles et devraient se produire dans le futur, une technique de valeur actuelle est utilisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement, associé au nombre estimé d'années pour terminer l'assainissement ou la mise hors service.

Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, pour tenir compte du passage du temps sous forme de charges de désactualisation, d'ajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Incertitude relative à la mesure

Les passifs environnementaux sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités d'assainissement des sites contaminés, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs, des taux de l'inflation et du fait que les sites n'ont pas tous fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature des coûts de remise en état. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée, des révisions aux normes environnementales ou des changements de réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont également assujetties à une incertitude relative à la mesure, car les coûts de mise hors service d'immobilisations sont généralement fondés sur des estimations à long terme. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant le calendrier et le coût des futures activités de mise hors service d'immobilisations, l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs et les taux d'inflation. Le gouvernement utilise diverses techniques, y compris des modèles, une analyse des coûts historiques et des avis d'experts pour faire ces estimations. Des modifications de ces techniques ou hypothèses pourraient avoir un impact significatif sur les passifs comptabilisés.

Les efforts continus du gouvernement pour évaluer les sites contaminés, les sites touchés par les UXO et les obligations liées à la mise hors service des immobilisations pourraient entraîner des passifs supplémentaires.

Les passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations incluent :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Passifs d'assainissement pour les sites contaminés	10 299	10 037
Autres éléments de passifs environnementaux	121	120
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	13 485	12 486
Total des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	23 905	22 643

a) Assainissement des sites contaminés

« L'approche fédérale en matière de lieux contaminés » du gouvernement établit un cadre de gestion des sites contaminés en utilisant une approche fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés identifiés qui sont situés sur des terres fédérales ou sur des terres où le gouvernement a assumé la responsabilité du nettoyage, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter les ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour la santé humaine et pour l'environnement.

Le gouvernement a relevé environ 5 365 sites (5 939 sites en 2024) qui pourraient être contaminés et faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le gouvernement a recensé 2 194 sites (2 314 sites en 2024) pour lesquels des mesures sont requises et un passif de 10 027 millions de dollars (9 762 millions de dollars en 2024) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée d'après l'évaluation des sites par des experts environnementaux. De plus, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts courants et historiques est utilisé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. Ce groupe comprend 2 410 sites non évalués (2 709 sites en 2024) dont 1 125 sites (1 264 sites en 2024) sont prévus passer à l'étape des travaux d'assainissement et pour lesquels un passif estimé de 272 millions de dollars (275 millions de dollars en 2024) a été comptabilisé. La combinaison de ces deux estimations, totalisant 10 299 millions de dollars (10 037 millions de dollars en 2024), constitue la meilleure estimation de la direction concernant les coûts nécessaires pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale environnementale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue en date du 31 mars. Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 761 sites restants (916 sites en 2024). Certains de ces sites sont à différents stades de tests et d'évaluations, et si l'assainissement est nécessaire, un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Pour d'autres sites, le gouvernement ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs (il y a absence probable de toute incidence environnementale significative ou menace pour la santé humaine). Ces sites seront réexaminés et un passif pour assainissement sera comptabilisé si l'on prévoit renoncer à des avantages économiques futurs.

Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2,0 % (2,0 % en 2024). L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. On a utilisé le coût d'emprunt du gouvernement du Canada qui s'appuie sur la courbe de rendement des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux d'actualisation de mars 2025 vont de 2,50 % (4,53 % en 2024) pour les emprunts qui échoient à 1 an à 3,27 % (3,29 % en 2024) pour les emprunts qui échoient à 30 ans ou plus.

(en millions de dollars)

	2025				2024			
	Nombre total de sites	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Nombre total de sites	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives
Anciens sites d'exploration minérale[1]	128	104	6 385	9 821	129	104	6 129	9 945
Matières radioactives[2]	7	6	1 008	1 106	7	6	1 177	1 336
Sites militaires et anciens sites militaires[3]	380	197	686	788	409	203	615	735
Pratiques relatives aux combustibles[4]	1 463	929	538	564	1 684	1 031	442	477
Installations marines/sites aquatiques[5]	1 508	1 018	728	808	1 682	1 085	707	821
Décharges[6]	959	514	379	408	1 084	579	372	409
Autre[7]	920	551	575	612	944	570	595	648
Total	5 365	3 319	10 299	14 107	5 939	3 578	10 037	14 371

1 Contamination associée aux anciennes activités d'exploitation minière, p. ex., métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

2 Contamination associée aux anciennes activités nucléaires, p. ex., déchets radioactifs de faible activité, isotopes radioactifs.

3 Contamination associée à l'exploitation de sites militaires et anciens sites militaires, où les activités comme la manipulation et l'entreposage des combustibles, les décharges, et la peinture à base de métaux ou de BPC utilisée pour les bâtiments ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., hydrocarbures pétroliers, BPC, métaux lourds. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

4 Contamination principalement associée à l'entreposage et à la manipulation des combustibles, p. ex., déversements accidentels liés aux cuves de stockage des combustibles ou aux anciennes pratiques de manipulation des combustibles, comme les hydrocarbures pétroliers, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène).

5 Contamination associée à l'exploitation des biens maritimes, comme les installations portuaires, les ports, les systèmes de navigation, les stations de phare, les stations hydrométriques, où les activités comme l'entreposage et la manipulation des combustibles, l'utilisation de peinture à base de métaux sur les stations de phare ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et autres contaminants organiques. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

6 Contamination associée aux anciennes décharges ou à la lixiviation des matériaux déposés dans les décharges, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, autres contaminants organiques, etc.

7 Contamination provenant d'autres sources, comme l'utilisation de pesticides, d'herbicides ou d'engrais aux sites agricoles, l'utilisation de BPC, les zones d'entraînement à la lutte contre les incendies, les champs de tir et les installations d'entraînement, l'exploitation de biens comme les aéroports, les chemins de fer et les routes où des activités comme l'entreposage ou la manipulation des combustibles, les décharges et les zones d'entreposage des produits chimiques ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX et autres contaminants organiques.

De plus, durant l'année, 768 sites (588 sites en 2024) ont été fermés, car ils ont été soit assainis, soit évalués et ne répondent plus aux critères de comptabilisation d'un passif. Les recouvrements estimés liés aux passifs environnementaux s'élevaient à 27 millions de dollars à la fin de l'année (27 millions de dollars en 2024) et sont déclarés comme autres créances.

b) Autres éléments de passifs environnementaux

Le gouvernement a relevé environ 481 sites (512 en 2024) où l'on soupçonne la présence de munitions explosives non explosées (UXO) pour lesquels des actions de déminage pourraient s'avérer nécessaires. De ces sites, 38 (37 en 2024) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations de la direction, on a comptabilisé un passif de 121 millions de dollars (120 millions de dollars en 2024) en vue des activités d'élimination sur 8 des sites à UXO confirmés (8 en 2024). À la suite d'une évaluation et d'un examen des risques, 16 sites suspects (35 en 2024) ont été fermés. Les 457 sites suspects restants (469 en 2024) sont actuellement soit encore en phase d'évaluation, soit l'évaluation est terminée, mais aucune décision n'a encore été prise concernant l'atténuation des risques ou la fermeture du site. De ces sites, l'obligation d'activités d'élimination impossible à déterminer pour 54 (51 en 2024) et improbable pour les 403 autres (418 en 2024).

c) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le gouvernement a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisation pour le retrait de l'amiante et autres matières dangereuses dans les bâtiments, déclassement d'installation nucléaires, démilitarisation ou désarmement et autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

(en millions de dollars)

	2025					2024				
	Amiante et autres matières dangereuses	Déclassement d'installation nucléaire	Démilitarisation ou désarmement	Autres	Total	Amiante et autres matières dangereuses	Déclassement d'installation nucléaire	Démilitarisation ou désarmement	Autres	Total
Solde d'ouverture	2 483	8 671	759	573	12 486	2 641	8 723	780	736	12 880
Nouveaux passifs	9	–	45	3	57	24	–	50	10	84
Passifs réglés	(17)	(597)	–	(15)	(629)	(27)	(595)	–	(2)	(624)
Révision des estimations	81	1 112	59	(92)	1 160	(233)	276	(106)	(191)	(254)
Charge de désactualisation[1]	80	285	25	21	411	78	267	35	20	400
Solde de clôture	2 636	9 471	888	490	13 485	2 483	8 671	759	573	12 486

[1] La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 24 822 millions de dollars (24 067 millions de dollars en 2024). Les recouvrements estimés liés aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'élevaient à néant à la fin de l'exercice (néant en 2024).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	2025				2024			
	Amiante et autres matières dangereuses	Déclassement d'installation nucléaire	Démilitarisation ou désarmement	Autres	Amiante et autres matières dangereuses	Déclassement d'installation nucléaire	Démilitarisation ou désarmement	Autres
Taux d'actualisation	1,0 % - 4,5 %	3,3 %	2,0 % - 3,0 %	1,0 % - 4,5 %	3,3 % - 4,5 %	3,3 %	3,3 % - 4,5 %	3,3 % - 4,5 %
Période pendant laquelle les dépenses non actualisées doivent être engagées	1-50 ans	160 ans	3-39 ans	1-68 ans	1-58 ans	161 ans	1-40 ans	1-69 ans
Taux d'inflation à long terme	2,0 % - 2,3 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %

d) Analyse de sensibilité

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des passifs environnementaux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 % dans les hypothèses principales.

(en millions de dollars)

	2025		2024	
	Passifs environnementaux	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Passifs environnementaux	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
Effet potentiel causé par:				
Une hausse de 1% des taux d'actualisation	(645)	(1 891)	(642)	(1 737)
Une baisse de 1% des taux d'actualisation	832	2 488	830	2 298
Une hausse de 1% du taux d'inflation	776	2 333	781	2 145
Une baisse de 1% du taux d'inflation	(608)	(1 835)	(611)	(1 681)

11. Dette non échue

La dette non échue comprend la dette contractée sur les marchés, les obligations de location-acquisition et l'obligation en vertu des partenariats public-privé.

Méthodes comptables importantes

La dette contractée sur les marchés est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière lorsque le gouvernement devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et est évaluée au coût amorti. À la comptabilisation initiale, le coût amorti est calculé en prenant en compte les coûts de transactions, y compris les coûts d'émission de dette, et tout escompte ou toute prime découlant de l'émission de dette lorsque la valeur nominale de l'instrument émis diffère des produits reçus. Subséquemment, la méthode du taux d'intérêt effectif est appliquée pour déterminer le coût amorti de l'instrument et réaffecter la portion non amortie et l'intérêt aux frais de la dette publique sur la durée à courir jusqu'à l'échéance, ou une période plus courte s'il y a lieu. La dette non échue est décomptabilisée lorsque l'obligation est juridiquement éteinte ou autrement annulée.

Lorsque l'échange ou le rachat d'une obligation négociable se traduit par l'extinction de la dette, la différence entre la valeur comptable de l'instrument d'emprunt et la contrepartie nette qui est versée est considérée comme un gain ou une perte à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités et l'instrument d'emprunt est décomptabilisé. Une extinction survient au rachat de l'obligation. La détention par le gouvernement de ses propres titres, le cas échéant, est déduite de la dette contractée sur les marchés jusqu'à ce qu'ils soient légalement annulés afin de comptabiliser la dette non échue due à des tierces parties.

Les obligations découlant de contrat de location-acquisition représentent la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-acquisition.

Les obligations en vertu des partenariats public-privé (PPP) sont des passifs financiers qui découlent des ententes que le gouvernement a conclues avec des partenaires du secteur privé pour concevoir, construire, acquérir, ou améliorer certaines immobilisations corporelles. Ces passifs sont initialement mesurés au même montant que la portion de l'actif afférent à un élément d'infrastructure financé, moins toute contrepartie déjà cédée au partenaire du secteur privé. Le gouvernement évalue ensuite les obligations au titre des PPP au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux contractuel implicite est utilisé pour comptabiliser les charges d'intérêts.

Incertitude relative à la mesure

Il n'y a pas d'incertitude importante relative à la mesure afférente à la dette non échue.

La dette non échue comprend :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Dette contractée sur les marchés		
Payable en monnaie canadienne	1 451 649	1 350 669
Payable en devises	29 557	21 246
Total	1 481 206	1 371 915
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	2 188	2 366
Obligation en vertu des partenariats public-privé	2 493	2 541
Total de la dette non échue	1 485 887	1 376 822

Des intérêts courus à payer de 8 315 millions de dollars (7 033 millions de dollars en 2024) sont inclus dans la dette contractée sur les marchés.

a) Dette contractée sur les marchés

Le tableau suivant présente l'échéance contractuelle et les taux d'intérêt des émissions de titres d'emprunt par devise et par catégorie d'instruments à leur valeur brute et les taux d'intérêt effectifs annuels moyens pondérés au 31 mars 2025 :

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor	Bons du Canada	
Exercice d'échéance	CAD	USD	CAD	USD	Total
2026	186 373	5 035	285 200	4 210	480 818
2027	169 064	5 035	–	–	174 099
2028	66 361	–	–	–	66 361
2029	60 500	5 754	–	–	66 254
2030	90 899	9 349	–	–	100 248
2031 et ultérieurs	589 848	–	–	–	589 848
	1 163 045	25 173	285 200	4 210	1 477 628
Moins : Titres détenus par le gouvernement sur la dette non échue et redressements de consolidation[1]	(137)	–	260	–	123
Total des remboursements en principal futurs à l'échéance	1 163 182	25 173	284 940	4 210	1 477 505
Moins : rajustement au coût amorti[2]	6 215	191	(2 688)	(17)	3 701
Total de la dette contractée sur les marchés	1 169 397	25 364	282 252	4 193	1 481 206
Nature du taux d'intérêt[3]	Fixe[4]	Fixe	Variable	Variable	
Taux d'intérêt effectif annuel moyen pondéré	2,63	3,31	3,24	4,29	
Fourchette des taux d'intérêt	0,43 - 9,05	0,86 - 4,80	2,60 - 4,18	4,03 - 4,58	

Des précisions sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

1 Comprend 281 millions de dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 158 millions de dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées.

2 Le rajustement au coût amorti représente les différences entre la valeur comptable de la dette évaluée au coût amorti et le principal à payer à l'échéance. La valeur comptable de la dette non échue comprend les intérêts courus et les escomptes et primes non amortis.

3 Une dette ayant une échéance de moins d'un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords de swaps.

4 Comprend des obligations à rendement réel qui ont une composante variable en fonction de l'indice des prix à la consommation. Le tableau ci-dessus n'inclut pas les fluctuations futures associées à la composante variable du portefeuille d'obligation à rendement réel.

b) Obligation découlant de contrats de location-acquisition

L'obligation nette en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2025 s'élève à 2 188 millions de dollars (2 366 millions de dollars en 2024). Les intérêts de 143 millions de dollars (151 millions de dollars en 2024) liés à cette obligation sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités et font partie des frais de la dette publique. Au 31 mars 2025, les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats se résument ainsi :

(en millions de dollars)

Exercice	Montant
2026	366
2027	345
2028	341
2029	312
2030	299
2031 et ultérieurs	1 320
Total des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats	2 983
Moins : intérêts théoriques au taux d'actualisation moyen de 4,78 %	795
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	2 188

Des précisions sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

Un nombre important de contrats de location-acquisition ont une durée depuis leur entrée en vigueur qui se retrouve dans un intervalle de 10 à 25 ans.

c) Obligation en vertu des partenariats public-privé

Dans le cadre des PPP, les partenaires du secteur privé financent les immobilisations corporelles construites, acquises ou améliorées. Le financement peut être partiel ou total, en fonction de l'accord conclu. L'obligation en vertu des PPP représente des passifs financiers dus aux partenaires du secteur privé pour la composante immobilisations corporelles des PPP. L'obligation totale pour les passifs financiers en vertu des PPP au 31 mars 2025 s'élève à 2 493 millions de dollars (2 541 millions de dollars en 2024). Les intérêts de 127 millions de dollars (129 millions de dollars en 2024) liés à cette obligation sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités et font partie des frais de la dette publique, et les intérêts de 17 millions de dollars (17 millions de dollars en 2024) sont capitalisés comme immobilisations corporelles. Les périodes de remboursement s'échelonnent entre 25 et 35 ans après que les actifs soient prêts à être utilisés. Au 31 mars 2025, les paiements minimaux exigibles des passifs financiers en vertu des partenariats public-privé se résument ainsi :

(en millions de dollars)

Exercice	Montant
2026	193
2027	193
2028	193
2029	193
2030	193
2031 et ultérieurs	3 368
Total des paiements minimaux exigibles en vertu des partenariats public-privé	4 333
Moins : intérêts théoriques au taux d'actualisation moyen de 5,67 %	1 840
Obligation en vertu des partenariats public-privé	2 493

Des précisions sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

12. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Les obligations au titre des prestations constituées en vertu des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont présentées nettes des actifs de retraite, des gains actuariels nets non constatés ou des pertes actuarielles nettes non constatées, et des provisions pour moins-value ainsi que des cotisations et des prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars, à l'état consolidé de la situation financière.

Méthodes comptables importantes

Les prestations de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et anciens combattants sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette évaluation actuarielle vise à déterminer la valeur actualisée des prestations acquises et se fonde sur diverses hypothèses actuarielles. Lorsque les données réelles des régimes diffèrent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, des gains ou pertes actuariels surviennent. Les gains et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais plutôt constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés, laquelle varie selon les régimes, ou sur l'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants en temps de guerre. La constatation commence dans l'exercice qui suit la détermination des gains et pertes actuariels. De plus, suite à une modification de régime, les pertes actuarielles nettes non constatées sont comptabilisées immédiatement, pour un montant n'excédant pas la réduction correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées; similairement, les gains actuariels nets non constatés sont comptabilisés immédiatement pour un montant n'excédant pas l'augmentation correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées. À la suite d'une compression ou règlement de régime, les gains ou pertes actuariels nets non constatés, reliés à l'obligation qui a subi une compression ou un règlement, sont comptabilisés immédiatement.

Les régimes de retraite et des autres avantages futurs comprennent essentiellement des placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) qui sont évalués à des valeurs liées au marché. Selon cette méthode d'évaluation, le rendement prévu des placements est comptabilisé immédiatement alors que la différence entre le rendement prévu et réel des placements est comptabilisée dans les gains et pertes actuariels sur une période de cinq ans. La valeur liée au marché des placements est ajustée, si nécessaire, afin de s'assurer qu'elle ne dépasse pas les limites de plus ou moins 10 % de la valeur de marché des placements à la fin de l'exercice; tout montant en dehors de cette limite est comptabilisé immédiatement par le biais des gains et pertes actuariels.

Les cotisations à recevoir des employés pour les rachats de services passés sont actualisées à leur juste valeur approximative.

Incertitude relative à la mesure

Étant donné que les obligations au titre des prestations constituées relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont déterminées par calcul actuariel, la réalité peut diverger de façon importante des hypothèses utilisées dans le calcul des obligations au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont présentées à la section g) ci-dessous, et une analyse de sensibilité montrant les obligations au titre des prestations constituées qui aurait été affectées par les changements des hypothèses actuarielles principales se trouvent à la section h).

L'environnement économique reste soumis à une grande incertitude qui persiste à l'échelle mondiale et aux tensions géopolitiques accrues, ce qui pourraient avoir une incidence sur les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées et la valeur de marché du portefeuille de l'OIRPSP. Les obligations au titre des prestations constituées et les placements détenus par l'OIRPSP au 31 mars 2025, ainsi que le rendement des placements pour l'exercice, tiennent compte des facteurs macroéconomiques susmentionnés dans la mesure où celles-ci sont connues à la date de clôture de l'exercice.

a) Aperçu des régimes

i. Prestations de retraite

Le gouvernement parraine un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées couvrant presque tous les employés de la fonction publique fédérale ainsi que ceux de certains organismes de la fonction publique tels que définis dans la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les gouvernements territoriaux, les membres des Forces canadiennes (incluant la force de réserve), les membres de la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires, y compris les sénateurs. Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada constituent les trois principaux régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement. De plus, certaines sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la présente note, l'expression « employés » est utilisée d'une manière générale et s'applique aux participants des régimes de tous ces groupes.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont conçus pour fournir aux employés un revenu de retraite au cours de leur vie et, dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, sont indexés au taux d'inflation. L'indexation pour les régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées varie selon les différents régimes. En cas de décès, les régimes de retraite fournissent un revenu aux survivants et aux personnes à charge admissibles du participant.

Les prestations de retraite s'accumulent généralement comme suit :

Pour les trois principaux régimes de retraite, l'accumulation des prestations de retraite se base généralement sur la rémunération moyenne d'un participant durant les cinq meilleures années consécutives de rémunération ainsi que sur les années de service ouvrant droit à pension. Les participants des régimes peuvent accumuler jusqu'à un maximum de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec à l'âge de 65 ans, sans tenir compte des bonifications qui ont été échelonnées entre 2019 et 2025.

Pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, les prestations s'accumulent à un taux de 1,5 % par année jusqu'à un maximum de 35 années sur la base du total du service ouvrant droit à pension et des gains ouvrant droit à pension sur la période de service, et sont coordonnés aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec dès l'âge de 65 ans, sans tenir compte des bonifications qui ont été échelonnées entre 2019 et 2025.

Pour le régime d'allocations de retraite des parlementaires, les allocations de base s'accumulent à un taux de 3 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension du participant, selon le cas. Pour le service accumulé après le 31 décembre 2015, les allocations de retraite sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec dès l'âge de 60 ans. Les parlementaires ont droit à des prestations après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans.

Pour les juges de nomination fédérale, les prestations de retraite ne comportent pas de taux explicite de constitution. Cependant, les juges de nomination fédérale peuvent prendre leur retraite avec une pension équivalente aux deux tiers du traitement salarial attaché à leur bureau lorsque le participant a accumulé 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à au moins 80.

Dans le cas des régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées, les prestations s'accumulent selon les conditions des régimes et sont généralement basées sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne des gains ouvrant droit à pension selon les conditions du régime. Certains des régimes ne sont pas offerts aux nouveaux entrants.

ii. Autres avantages futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement et les sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent différents types de régimes d'avantages futurs dont les conditions peuvent varier. Les employés peuvent se prévaloir des prestations pendant ou après l'emploi ou à la retraite. Les autres avantages futurs incluent les prestations d'invalidité et autres indemnités accordées aux anciens combattants, aux membres actifs et aux membres retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et personnes à charge, les prestations de soins de santé et de soins dentaires offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les droits à des prestations de congés de maladie cumulés, les indemnités de départ et les indemnités d'accidents de travail.

b) Modalités de financement

Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine. Conformément aux lois sur les pensions, les transactions de prestations de retraite capitalisées et non capitalisées sont comptabilisées dans les comptes de pension à même les comptes du Canada. Des précisions sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

i. Prestations de retraite capitalisées

Les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations des employés et des employeurs ainsi que par des revenus de placements. Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement sont liées aux services postérieurs à mars 2000 qui s'inscrivent dans les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public ainsi qu'à tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve. Un montant égal aux cotisations nettes des prestations payées et autres frais est investi par l'OIRPSP. Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les actifs des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités consolidées.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, l'OIRPSP a transféré 1 943 millions de dollars (néant en 2024) du Compte de la caisse de retraite de la fonction publique au Trésor du gouvernement du Canada afin d'éliminer un surplus non autorisé dans le Compte de la caisse de retraite de la fonction publique (pour des services rendus à compter du 1er avril 2000), selon la recommandation du président du Conseil du Trésor en vertu de l'alinéa 44.4(2)b) de la *Loi sur la pension de la fonction publique.*

ii. Prestations de retraite non capitalisées

Pour les prestations de retraite non capitalisées, des investissements séparés ne sont pas maintenus. Ceux-ci sont liés aux services antérieurs à avril 2000 et seulement aux services postérieurs à mars 2000 qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, à toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi qu'aux régimes de retraite de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées. Les cotisations des employés et de l'employeur pour les régimes de retraite non capitalisés parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux du gouvernement. Les cotisations se chiffrent à 6 722 millions de dollars (3 590 millions de dollars en 2024) dont 209 millions de dollars (180 millions de dollars en 2024) représentent les cotisations régulières versées par l'employeur, 6 425 millions de dollars (3 333 millions de dollars en 2024) représentent les cotisations spéciales, et 88 millions de dollars (77 millions de dollars en 2024) représentent les cotisations versées par les employés.

iii. Autres avantages futurs

Les autres régimes d'avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement et presque tous ceux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas capitalisés. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires des employés retraités sont des régimes contributifs pour lesquels les cotisations des participants à la retraite sont versées afin d'obtenir une couverture. Ces cotisations se sont élevées à 545 millions de dollars (536 millions de dollars en 2024). Les coûts des prestations acquises et des prestations versées sont présentés nets de ces cotisations. Des précisions additionnelles sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

c) Évaluations actuarielles

i. Aux fins de financement

En vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, des évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont établies au moins tous les trois ans afin de déterminer l'état des régimes de retraite, ainsi que pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le financement des obligations au titre des prestations de retraite du gouvernement. Le rapport d'évaluation actuarielle relatif à un régime de retraite doit être présenté au ministre responsable de ce régime de retraite dans un délai de dix-huit mois suivant la date d'évaluation. Le ministre a alors trente jours de séance pour déposer le rapport d'évaluation actuarielle au Parlement. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes aux évaluations pour fins de financement sont basées sur les meilleures estimations de l'actuaire.

Les plus récentes évaluations triennales des régimes de retraite ont été effectuées au 31 mars 2023 pour le régime de la fonction publique; au 31 mars 2022 pour les régimes des Forces canadiennes – Force régulière et Force de réserve, des parlementaires et des juges de nomination fédérale; et au 31 mars 2021 pour le régime de la Gendarmerie royale du Canada.

Les régimes de retraite privés fédéraux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et tenus de respecter les directives du surintendant des institutions financières. Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans, ou plus souvent selon la situation financière du régime.

ii. Aux fins de comptabilisation

Des évaluations actuarielles des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont effectuées chaque année pour évaluer et présenter les obligations et imputer les coûts des prestations pour la période. Les évaluations actuarielles sont effectuées au 31 mars, sauf celles de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées qui sont menées au 31 décembre. Les évaluations actuarielles sont basées sur les évaluations actuarielles les plus récentes pour fins de financement lorsque nécessaire, par rapport à la majorité des hypothèses démographiques. Les autres hypothèses sous-jacentes aux évaluations sont basées sur les meilleures estimations du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées.

d) Changement aux régimes

Aucune modification, restriction ou règlement de régime n'a eu lieu cette année.

e) Passifs et actifs nets découlant des avantages futurs

Les passifs et les actifs nets découlant des avantages futurs comprennent divers éléments. Les précisions se détaillent comme suit :

i. Obligations au titre des prestations constituées

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées sont les suivants :

(en millions de dollars)

	2025				2024			
	Prestations de retraite				Prestations de retraite			
	Capitalisées	Non capitalisées	Total	Autres avantages futurs	Capitalisées	Non capitalisées	Total	Autres avantages futurs
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	211 333	157 939	369 272	227 911	199 295	167 272	366 567	223 206
Prestations acquises	9 149	428	9 577	12 802	8 605	416	9 021	12 036
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées	12 943	5 198	18 141	7 679	12 409	4 943	17 352	6 835
Prestations versées	(6 758)	(9 873)	(16 631)	(8 918)	(6 135)	(9 684)	(15 819)	(7 548)
Frais d'administration	(144)	(62)	(206)	(181)	(150)	(70)	(220)	(127)
Transferts nets à d'autres régimes	(322)	(24)	(346)	–	(293)	(24)	(317)	–
Coûts (réduction de coûts) liés à la modification	–	–	–	–	–	–	–	–
(Gains) pertes actuariels	7 523	6 445	13 968	15 697	(2 398)	(4 914)	(7 312)	(6 491)
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	233 724	160 051	393 775	254 990	211 333	157 939	369 272	227 911

Des précisions sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

ii. Actifs de retraite et des autres avantages futurs

Les actifs de retraite et des autres avantages futurs comprennent les placements détenus par l'OIRPSP et les fiducies externes des sociétés d'État et autres entités consolidées ainsi que des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat de services passés.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les placements de retraite sont les suivants :

(en millions de dollars)

	2025		2024	
	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs
Placements au début de l'exercice	265 281	–	241 394	–
Rendement prévu sur la valeur moyenne des placements liée au marché	16 195	–	15 048	–
Cotisations				
Employés	4 843	–	4 695	–
Sociétés de la fonction publique, gouvernements territoriaux, sociétés d'État et autres entités	233	–	215	–
Gouvernement	4 838	–	4 805	–
Prestations versées, transferts et autres	(7 133)	–	(6 663)	–
Transfert adressant un surplus non autorisé	(1 943)	–	–	–
Gains actuariels	11 444	–	5 787	–
Placements à la fin de l'exercice	293 758	–	265 281	–
Cotisations à recevoir des employés pour des services passés	293	–	327	–
Total des actifs de retraite et des autres avantages futurs à la fin de l'exercice	294 051	–	265 608	–

Des précisions sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

Au 31 mars, la valeur de marché des placements s'élève à 312 539 millions de dollars (277 141 millions de dollars en 2024). Le rendement réel des placements est de 34 585 millions de dollars (18 512 millions de dollars en 2024) et le taux de rendement net réel des placements, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, est de 12,5 % (7,2 % en 2024) pour l'exercice.

iii. Passifs et actifs nets découlant des avantages futurs

Le rapprochement des obligations au titre des prestations constituées et du montant des passifs et des actifs nets découlant des avantages futurs se détaille comme suit :

(en millions de dollars)

	2025				2024			
	Prestations de retraite				Prestations de retraite			
	Capitalisées	Non capitalisées	Total	Autres avantages futurs	Capitalisées	Non capitalisées	Total	Autres avantages futurs
Obligations au titre des prestations constituées	233 724	160 051	393 775	254 990	211 333	157 939	369 272	227 911
Moins : actifs de retraite et des autres avantages futurs	294 051	–	294 051	–	265 608	–	265 608	–
Total partiel	(60 327)	160 051	99 724	254 990	(54 275)	157 939	103 664	227 911
Plus : gains (moins pertes) actuariels nets non constatés	33 164	2 695	35 859	(41 321)	32 918	7 415	40 333	(31 560)
Moins :								
Cotisations de la date d'évaluation au 31 mars	–	–	–	–	–	–	–	–
Prestations versées de la date d'évaluation au 31 mars	–	–	–	2	–	–	–	1
Total partiel	(27 163)	162 746	135 583	213 667	(21 357)	165 354	143 997	196 350
Plus : Provision pour moins-value	1 441		1 441		1 302	–	1 302	–
Passifs (actifs) nets découlant des avantages futurs	(25 722)	162 746	137 024	213 667	(20 055)	165 354	145 299	196 350
Les passifs et actifs nets découlant des avantages futurs sont constatés et présentés à l'état consolidé de la situation financière comme suit :								
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public[1]	–	162 746	162 746	–	–	165 354	165 354	–
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	–	–	–	213 667	–	–	–	196 350
Moins : actifs découlant des régimes de retraite du secteur public[1]	25 722	–	25 722	–	20 055	–	20 055	–
Passifs (actifs) nets découlant des avantages futurs	(25 722)	162 746	137 024	213 667	(20 055)	165 354	145 299	196 350

Des précisions sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

[1] Les passifs découlant des régimes de retraite du secteur public représentent les régimes de retraite qui sont dans une position de passif net au 31 mars, tandis que les actifs de retraite du secteur public représentent les régimes de retraite qui se trouvent dans une position d'actif net au 31 mars.

f) Charges au titre des prestations et des intérêts

Les composantes des charges relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2025				2024			
	Prestations de retraite				Prestations de retraite			
	Capitalisées	Non capitalisées	Total	Autres avantages futurs	Capitalisées	Non capitalisées	Total	Autres avantages futurs
Charges au titre des prestations								
Prestations acquises, nettes des cotisations des employés	4 072	333	4 405	12 802	3 697	333	4 030	12 036
Coûts (réduction de coûts) liés à la modification	–	–	–	–	–	–	–	–
Provision pour moins-value	139	–	139	–	(332)	–	(332)	–
Total des charges au titre des prestations incluses dans les charges de personnel	4 211	333	4 544	12 802	3 365	333	3 698	12 036
(Gains) pertes actuariels constatés durant l'exercice	(3 643)	1 723	(1 920)	5 940	(3 063)	3 348	285	7 205
Total des charges au titre des prestations	568	2 056	2 624	18 742	302	3 681	3 983	19 241
Charges d'intérêts								
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées	12 943	5 198	18 141	7 679	12 409	4 943	17 352	6 835
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur liée au marché des placements	(16 195)	–	(16 195)	–	(15 048)	–	(15 048)	–
Total des charges d'intérêts	(3 252)	5 198	1 946	7 679	(2 639)	4 943	2 304	6 835

Des précisions sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

Les pertes actuarielles nettes de 4 020 millions de dollars (7 489 millions de dollars en 2024) sont présentées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités. Les pertes actuarielles nettes incluent les gains actuariels de 3 643 millions de dollars (3 063 millions de dollars en 2024) sur les prestations de retraite capitalisées, les pertes actuarielles de 1 723 millions de dollars (3 348 millions de dollars en 2024) sur les prestations de retraite non capitalisées et les pertes actuarielles de 5 940 millions de dollars (7 205 millions de dollars en 2024) sur les autres avantages futurs.

g) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles aux fins de comptabilisation sont fondées sur les meilleures estimations des expériences à long terme et des prévisions à court terme du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées, ainsi que sur la majorité des hypothèses démographiques sous-jacentes aux évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de financement lorsque nécessaire. Les hypothèses incluent notamment des estimations relatives aux taux d'actualisation, aux taux d'inflation, aux taux de rendement des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, aux taux de départ à la retraite et aux taux de mortalité.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuarielle des obligations pour les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement se détaillent comme suit :

- Pour les prestations de retraite capitalisées, les taux d'actualisation correspondent aux taux de rendement nivelés prévus sur les placements.
- Pour les prestations de retraite et autres avantages futurs non capitalisées, les taux d'actualisation correspondent au coût d'emprunt du gouvernement fondé sur la courbe de rendement réelle des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent les flux de trésorerie futurs estimatifs.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées au 31 mars pour les régimes parrainés par le gouvernement ainsi que pour établir les charges connexes au titre des prestations et des intérêts pour l'année se détaillent comme suit :

	2025		2024	
	Obligations au titre des prestations constituées	Charges au titre des prestations et des intérêts	Obligations au titre des prestations constituées	Charges au titre des prestations et des intérêts
Taux d'actualisation				
Prestations de retraite capitalisées[1]	6,1 %	6,1 %	6,1 %	6,2 %
Prestations de retraite non capitalisées[2]	3,1 %	3,4 %	3,4 %	3,0 %
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants[2]	3,2 %	3,3 %	3,3 %	3,0 %
Taux de rendement prévu des placements	–	6,1 %	–	6,2 %
Taux d'inflation à long terme	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Augmentation générale des salaires à long terme	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,6 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	3,5 %	5,5 %	5,5 %	6,5 %
Niveau auquel le taux tendanciel devrait se stabiliser	4,1 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %
Année prévue où le taux devrait se stabiliser	2039	2039	2039	2039

[1] En ce qui concerne les prestations de retraite capitalisées, les taux d'actualisation nivelés utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées correspondent aux taux d'actualisation fixes présentés dans le tableau. Les taux d'actualisation initiaux utilisés pour évaluer les charges au titre des prestations et des intérêts sont présentés dans le tableau tandis que les taux d'actualisation finaux devraient atteindre 6,1 % en 2035 (6,1 % en 2032 en 2024).

[2] En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages futurs non capitalisées, les taux d'actualisation présentés dans le tableau tiennent compte de la moyenne pondérée dérivée du calcul du taux d'actualisation fixe équivalent de chaque régime d'avantages sociaux. Le taux d'actualisation fixe équivalent est utilisé pour évaluer les coûts des prestations acquises et les frais d'intérêt, ainsi que toutes modifications des régimes, toutes compressions des régimes ou tous règlements des régimes.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les catégories importantes de régimes de retraite et autres avantages futurs parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont basés sur une variété de méthodologies. Pour évaluer la valeur actuarielle de leurs obligations au titre des prestations constituées, ces sociétés d'État et autres entités consolidées utilisent des taux de rendement prévus sur les placements allant de 5,0 % à 6,2 % (de 5,2 % à 6,2 % en 2024) pour les prestations de retraite capitalisées, des taux d'actualisation allant de 3,1 % à 4,7 % (de 3,1 % à 4,9 % en 2024) pour les prestations de retraite non capitalisées, et des taux d'actualisation allant de 3,1 % à 4,8 % (de 3,1 % à 4,9 % en 2024) pour les autres avantages futurs des employés. L'augmentation générale des salaires à long terme a varié de 2,5 % à 3,5 % (de 2,5 % à 4,0 % en 2024). Le taux d'inflation à long terme est demeuré constant à 2,0 % (2,0 % en 2024).

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés correspond à des périodes variant de 4 à 23 ans (4 à 23 ans en 2024) selon le régime; plus spécifiquement, de 11 à 15 ans (11 à 15 ans en 2024) pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public. L'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants en temps de guerre est de 5 à 7 ans (5 à 7 ans en 2024).

h) Analyse de sensibilité

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 % dans les hypothèses actuarielles principales.

(en millions de dollars)

	2025			2024		
	Prestations de retraite			Prestations de retraite		
	Capitalisées	Non Capitalisées	Autres avantages futurs	Capitalisées	Non Capitalisées	Autres avantages futurs
Effet potentiel sur les obligations au titre des prestations constituées causé par :						
Une hausse de 1 % des taux d'actualisation	(33 700)	(16 400)	(40 700)	(30 000)	(16 000)	(35 800)
Une baisse de 1 % des taux d'actualisation	43 600	19 900	53 800	38 600	19 200	48 100
Une hausse de 1 % du taux d'inflation	29 400	18 800	46 000	26 700	18 300	43 300
Une baisse de 1 % du taux d'inflation	(24 400)	(15 900)	(34 600)	(22 000)	(15 600)	(31 200)
Une hausse de 1 % de l'augmentation générale des salaires	10 900	400	400	8 700	200	300
Une baisse de 1 % de l'augmentation générale des salaires	(9 600)	(400)	(400)	(7 500)	(400)	(300)
Une hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé	–	–	6 000	–	–	6 000
Une baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé	–	–	(4 500)	–	–	(4 500)

13. Dérivés

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des mouvements d'un ou plusieurs actifs, indices, taux d'intérêt, taux de change ou autres facteurs liés au marché sous-jacents. Le gouvernement utilise des dérivés à des fins de couverture et conjointement avec ses autres activités de gestion des risques.

Méthodes comptables importantes

Les dérivés sont évalués à la juste valeur et comptabilisés comme des actifs dérivés ou des passifs dérivés à l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes à la juste valeur non réalisés découlant de dérivés, à l'exclusion de ceux qui sont liés aux changements dans les taux de change, sont présentés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Tous les gains et toutes les pertes de change découlant de la réévaluation ou du règlement de swaps de devises ou de contrats à terme sur devises sont comptabilisés dans les revenus nets des opérations de change à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités. Les intérêts nets payés ou à payer et reçus ou à recevoir sur toutes les opérations de swaps sont comptabilisés dans les frais de la dette publique. Lorsque des dérivés sont décomptabilisé, le cumul des gains ou des pertes de réévaluation associée à l'instrument décomptabilisé est inversé et reclassé à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités.

La juste valeur des accords de swaps et des contrats à terme sur devises correspond au montant estimé que le gouvernement recevrait ou paierait, en fonction des facteurs du marché, si les accords ou contrats étaient résiliés le 31 mars. Elle est établie en actualisant les flux de trésorerie attendus des accords de swaps et des contrats à terme sur devises en calculant les valeurs contractuelles ou les valeurs nominales de référence, au moyen des taux d'intérêt du marché et des taux de change Une juste valeur positive (négative) indique que le gouvernement recevrait (verserait) un paiement si les accords ou les contrats étaient résiliés le 31 mars. Le gouvernement classe l'évaluation de la juste valeur des swaps de devises et des contrats à terme sur devises au niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Incertitude relative à la mesure

L'évaluation des swaps de devises et des contrats à terme sur devises est basée sur des données observables liées aux taux d'intérêt du marché et aux taux de change et classée au niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur. Par conséquent, il n'y a pas d'incertitude importante relative à la mesure afférente à ces dérivés.

Le tableau suivant illustre les dérivés au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025	2024
	Juste Valeur	Juste Valeur
Passifs		
Swaps de devises	5 398	4 125
Contrats à terme sur devises et autres dérivés	185	6
Total	5 583	4 131
Actifs		
Swaps de devises	1 741	2 872
Contrats à terme sur devises et autres dérivés	11	56
Total	1 752	2 928

a) Accords de swaps de devises

Le gouvernement a conclu des accords individuels de swaps de devises avec différentes contreparties, ce qui lui permet de gérer plus facilement la structure de sa dette. Les modalités de ces accords non réglés sont établies à l'aide des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), qui sont en place avec chacune des contreparties. Les swaps de devises servent principalement à financer des niveaux d'actifs en devise étrangère dans les comptes d'opérations de change. Dans les accords de swap de devises, on convertit la dette en dollars canadiens et d'autres devises en dollars américains ou en d'autres devises à un taux d'intérêt fixe ou un taux d'intérêt variable. Habituellement, les positions de swap du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

La juste valeur des swaps de devises au 31 mars 2025 selon la date d'échéance, exprimée en dollars canadiens, est la suivante :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	Montant
2026	407
2027	(709)
2028	(209)
2029	(832)
2030	(38)
2031 et ultérieurs	(2 276)
Total	(3 657)

b) Contrats à terme sur devises

Les ententes de prêt du gouvernement avec le Fonds monétaire international (FMI), y compris dans les comptes d'opérations de change, sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Cependant, le gouvernement finance certains de ces prêts avec des dollars américains, tandis que d'autres sont effectués directement en DTS. Par conséquent, le fait que la valeur des DTS soit fondée sur un panier des grandes monnaies internationales (le dollar américain, l'euro, le yen japonais, la livre sterling britannique et le renminbi chinois) entraîne une disparité des devises étrangères; ainsi, la fluctuation de la valeur de l'actif de prêt n'est pas compensée de manière égale par la fluctuation de la valeur des emprunts finançant cet actif. Conséquemment, le gouvernement conclut des contrats à terme afin de couvrir ce risque de change.

Le montant nominal de référence d'un contrat à terme sur devises s'entend du montant utilisé pour calculer les flux de trésorerie contractuels. Les contrats à terme sur devises non réglés au 31 mars, dont le montant nominal libellé en dollars canadiens s'élève à 5 239 millions de dollars (5 106 millions de dollars au 31 mars 2024), arrivent à échéance au cours du prochain exercice.

14. Autres passifs

Les autres passifs comprennent :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Comptes du Régime de pensions du Canada	465	159
Autres		
Compte des rentes sur l'État	53	60
Comptes de dépôt et en fiducie	1 706	2 016
Autres comptes à fins déterminées	4 807	4 728
Total partiel	6 566	6 804
Total des autres passifs	7 031	6 963

Des précisions et les états financiers consolidés audités du Régime de pensions du Canada sont fournis à la section 6 (non auditée) de ce volume.

a) Comptes du Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada (RPC) ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés.

Le RPC est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et leur famille une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office). En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé de l'actif net du RPC. Au 31 mars, la juste valeur de l'actif net consolidé du RPC se chiffre à 662 288 millions de dollars (600 471 millions de dollars en 2024) pour le Compte du RPC et à 59 903 millions de dollars (39 742 millions de dollars en 2024) pour le Compte supplémentaire du RPC.

Aux termes de la Loi sur le *Régime de pensions du Canada*, les transactions du RPC sont comptabilisées dans les Comptes du Régime de pensions du Canada (les Comptes) inclus dans les comptes du Canada. Les Comptes comptabilisent également les montants transférés à l'Office ou reçus de ce dernier. Le solde des Comptes de 465 millions de dollars (159 millions de dollars en 2024) correspond au dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada, et conséquemment, est présenté à titre de passif. Le dépôt auprès du receveur général du Canada est composé du solde du Compte du RPC de 389 millions de dollars (126 millions de dollars en 2024) et du solde du Compte supplémentaire du RPC de 76 millions de dollars (33 millions de dollars en 2024).

b) Autres

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passifs représentant les obligations financières du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à débourser selon le cas. Le passif net du gouvernement est présenté après réduction des comptes applicables pour les titres détenus en fiducie. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Certains des plus importants comptes de dépôt et en fiducie sont notamment le compte des dépôts de garantie pour échanges de devises d'un montant de 255 millions de dollars (687 millions de dollars en 2024) et le compte du Fonds des bandes indiennes d'un montant de 587 millions de dollars (571 millions de dollars en 2024). Ces comptes ont été établis afin de comptabiliser l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec des institutions financières et comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Les autres comptes à fins déterminées sont des comptes de passifs utilisés pour comptabiliser les opérations faites en vertu d'autorisations obtenues du Parlement au moyen de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Le plus important des autres comptes à fins déterminées est le Compte de prestation de décès de la fonction publique qui totalise un montant de 4 314 millions de dollars (4 222 millions de dollars en 2024). Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit moins les chèques et mandats en circulation. Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme n'excédant normalement pas 31 jours.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Trésorerie[1]	38 259	67 059
Équivalents de trésorerie	15 850	8 000
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	54 109	75 059

Des précisions sont fournies à la section 7 (non auditée) de ce volume.

[1] Comprend un montant de 20 000 millions de dollars (20 000 millions de dollars en 2024) désigné comme un dépôt détenu à la Banque du Canada ayant trait à la gestion du fonds de la liquidité prudentielle du gouvernement.

16. Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent les revenus fiscaux, les intérêts, les pénalités et les autres revenus cotisés ou estimés, mais qui n'ont pas encore été perçus au 31 mars. Ils comprennent également d'autres créances ayant trait à des sommes percevables par l'entremise du régime fiscal, telles que les impôts des provinces et territoires, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada à recevoir des particuliers et employeurs selon le cas.

Méthodes comptables importantes

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice sont présentés comme impôts à recevoir à l'état consolidé de la situation financière.

Les impôts à recevoir sont évalués à la valeur nette réalisable. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée pour les créances dont le recouvrement est jugé incertain. La dotation annuelle pour la provision pour créances douteuses est passée en charge et imputée aux autres charges.

La provision pour créances douteuses d'impôts à recevoir est la meilleure estimation faite par la direction des montants non recouvrables qui ont été cotisés ainsi que les intérêts et pénalités reliés.

La provision pour créances douteuses pour les réclamations financières facturées ou à recevoir représente la meilleure estimation par la direction du montant à recevoir irrécouvrable. La provision est déterminée sur la base d'une analyse de l'expérience historique des pertes, des caractéristiques de la dette, des activités de recouvrement prévues et/ou d'une évaluation des conditions économiques actuelles. Les soldes des trop-payés à recevoir sont radiés lorsque la direction détermine que ces trop-payés sont irrécouvrables.

Incertitude relative à la mesure

Les impôts à recevoir et la provision pour créances douteuses sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de montants estimés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation en fonction des paiements reçus ainsi que des avis d'opposition aux cotisations d'impôts et de taxes fédéraux produits par les contribuables.

Les hypothèses clés utilisées dans l'estimation des revenus fiscaux sont les acomptes provisionnels, les retenues à la source, les renseignements historiques sur les taux de remboursement ainsi que les paiements reçus lors de la production des déclarations de revenus.

Des incertitudes relatives à la mesure au 31 mars 2025 existent en raison des incertitudes entourant les perspectives économiques. Les expériences historiques liées aux estimations des impôts à recevoir et à la provision pour créances douteuses peuvent ne pas être pertinentes pour prévoir les résultats futurs, ce qui peut entraîner une plus grande possibilité d'un écart important au cours de l'exercice à venir.

Les impôts à recevoir et autres sommes recouvrables par l'entremise du système fiscal et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2025			2024		
	Total des impôts et taxes à recevoir	Provision pour créances douteuses[1]	Net	Total des impôts et taxes à recevoir	Provision pour créances douteuses[1]	Net
Impôts sur le revenu à recevoir						
Particuliers	117 232	12 140	105 092	107 183	10 565	96 618
Employeurs	34 638	2 990	31 648	34 930	2 284	32 646
Sociétés	44 522	7 106	37 416	40 787	6 212	34 575
Non-résidents	5 262	626	4 636	4 436	643	3 793
Taxes sur les produits et services à recevoir	38 669	7 144	31 525	38 972	6 764	32 208
Droits de douane à l'importation à recevoir	1 039	196	843	821	196	625
Autres taxes et droits d'accise à recevoir	3 446	949	2 497	3 157	577	2 580
Total	244 808	31 151	213 657	230 286	27 241	203 045

Des précisions sont fournies à la section 7 (non auditée) de ce volume.

[1] Le gouvernement a comptabilisé des charges pour créances douteuses de 8 362 millions de dollars (7 952 millions de dollars en 2024) sous les autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités.

17. Autres créances

Les autres créances représentent les réclamations financières facturées ou à recevoir découlant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice, y compris les trop-payés de prestations liées à la COVID-19 consignés à titre de créances, et les liquidités données en nantissement à des contreparties.

Méthodes comptables importantes

Les revenus (autres que les revenus fiscaux) non perçus à la fin de l'exercice sont présentés comme autres créances à l'état consolidé de la situation financière.

Un bénéficiaire d'un paiement de prestations liées à la COVID-19 est obligé de le rembourser s'il n'y était pas admissible. Ces trop-payés sont présentés comme autres créances lorsqu'ils sont déterminés et lorsque la direction dispose d'une base de mesure appropriée.

Les autres créances sont évaluées au coût amorti. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée pour les créances dont le recouvrement est jugé incertain. La dotation annuelle pour la provision pour créances douteuses est passée en charge et imputée aux autres charges.

La provision pour créances douteuses pour les réclamations financières facturées ou à recevoir représente la meilleure estimation par la direction du montant à recevoir irrécouvrable. La provision est déterminée sur la base d'une analyse de l'expérience historique des pertes, des caractéristiques de la dette, des activités de recouvrement prévues et/ou d'une évaluation des conditions économiques actuelles. Les soldes des trop-payés à recevoir sont radiés lorsque la direction détermine que ces trop-payés sont irrécouvrables.

Incertitude relative à la mesure

Des incertitudes relatives à la mesure au 31 mars 2025 existent en raison des incertitudes entourant les perspectives économiques.

Les expériences historiques liées aux estimations des autres créances et à la provision pour créances douteuses peuvent ne pas être pertinentes pour prévoir les résultats futurs, ce qui peut entraîner une plus grande possibilité d'un écart important au cours de l'année à venir.

Il n'y a pas d'incertitude importante relative à la mesure concernant les liquidités données en nantissement à des contreparties.

Les autres créances et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2025			2024		
	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nette	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nette
Autres créances	10 258	2 557	7 701	8 854	2 214	6 640
Trop-payés de prestations COVID-19	12 962	10 491	2 471	11 356	6 291	5 065
Total partiel	23 220	13 048	10 172	20 210	8 505	11 705
Liquidités données en nantissement à des contreparties[1]	3 456	–	3 456	2 294	–	2 294
Total	26 676	13 048	13 628	22 504	8 505	13 999

Des précisions sont fournies à la section 7 (non auditée) de ce volume.

[1] Les liquidités données en nantissement à des contreparties représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) relativement aux accords de swaps de devises en cours. Plus de précisions sont fournies à la note 22.

Le tableau qui suit présente une analyse chronologique des réclamations financières facturées ou à recevoir.

(en millions de dollars)

	2025	2024[2]
Réclamations financières facturées ou à recevoir		
Pas en souffrance et pas douteux	5 548	4 754
Nombre de jours de retard		
1 à 30	195	641
31 à 60	208	428
61 à 90	373	122
91 à 365	664	2 108
Plus de 365	3 126	3 580
Total net en retard	4 566	6 879
Douteux[1]	58	72
Total	10 172	11 705

[1] Cela exclut les trop-payés des prestations COVID-19 car ils ne sont pas des actifs financiers puisqu'ils sont des dettes législatives de nature non contractuelle.

[2] Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

18. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent les actifs et passifs financiers du gouvernement liés aux réserves officielles internationales du Canada, détenues principalement dans le Compte du fonds des changes (CFC), et l'adhésion du Canada au Fonds monétaire international (FMI).

Méthodes comptables importantes

Les achats et les ventes de titres détenus dans le CFC sont comptabilisés à la date de transaction. Les dépôts à court terme et les titres négociables sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte les coûts de transaction et tout escompte ou toute prime découlant de l'achat des titres. Les DTS sont comptabilisés au coût.

Le gouvernement détermine, à la fin de chaque période de déclaration, s'il y a eu une perte dans la valeur des placements détenus dans le CFC. Lorsque la détermination, qui tient compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, indique une perte de valeur qui n'est pas une baisse temporaire, la valeur comptable du placement est réduite pour refléter le montant recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un placement a été réduite pour tenir compte d'une moins-value, aucune reprise de la moins-value n'est comptabilisée au cours des périodes ultérieures. Une perte de valeur d'un placement de portefeuille qui n'est pas une baisse temporaire survient lorsque la valeur réelle du placement pour le gouvernement devient inférieure à la valeur comptable et que l'on s'attend à ce que la dépréciation persiste longtemps ou la valeur comptable ne pourrait ne pas être réalisable.

Les actifs des comptes d'opérations de change englobent également les souscriptions du Canada au capital du FMI et les prêts à recevoir du FMI et des fonds fiduciaires établis par le FMI, qui sont comptabilisés au coût.

Les passifs des comptes d'opérations de change comprennent les allocations de DTS et les effets à payer au FMI, qui sont comptabilisés au coût.

Les revenus de placements gagnés afférents aux comptes d'opérations de change, les réductions pour refléter une moins-value durable de la valeur des titres, ainsi que les revenus et les frais associés aux soldes du FMI, sont inclus dans les revenus nets des opérations de change.

Incertitude relative à la mesure

Il n'y a pas d'incertitude importante relative à la mesure afférente aux comptes d'opérations de change.

Le tableau suivant présente les soldes des actifs des comptes d'opérations de change :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes		
Dépôts		
Dollar américain	8 706	11 710
Euro	107	552
Livre sterling britannique	743	431
Yen japonais	282	93
Dépôts à court terme	1 603	218
Total	11 441	13 004
Titres négociables[1]		
Dollar américain	92 964	77 649
Euro	20 299	18 344
Livre sterling britannique	13 595	12 128
Yen japonais	6 517	6 298
Total	133 375	114 419
Avoirs de droits de tirage spéciaux	32 775	31 992
Total des réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes	177 591	159 415
Fonds monétaire international actifs		
Souscriptions	21 070	19 757
Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	1 911	494
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	790	474
Total des comptes d'opérations de change actifs	201 362	180 140

Des précisions sont fournies à la section 8 (non auditée) de ce volume.

[1] La juste valeur des titres négociables détenus dans le CFC s'établit à 129 532 millions de dollars au 31 mars 2025 (108 711 millions de dollars en 2024), et elle est calculée en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. Plus de précisions sont fournies sur ces placements dans les états financiers non audités du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume. Les intérêts gagnés sur les titres négociables se sont élevés à 3 587 millions de dollars (2 743 millions de dollars en 2024).

Le tableau suivant présente les soldes des passifs des comptes d'opérations de change :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Compte du fonds des changes passifs		
Dû au courtier	316	–
Fonds monétaire international passifs		
Allocations de droits de tirage spéciaux	31 640	29 668
Effets à payer	15 741	14 438
Total	47 381	44 106
Total des comptes d'opérations de change passifs	47 697	44 106

Des précisions sont fournies à la section 8 (non auditée) de ce volume.

a) Réserves internationales du Canada détenues dans le Compte du fonds des changes

Les objectifs législatifs du CFC, aux termes de la *Loi sur la monnaie*, sont d'aider à contrôler et à protéger la valeur du dollar canadien sur les marchés internationaux et de fournir une source de liquidités au gouvernement, au besoin. Le CFC représente la plus importante composante des réserves officielles internationales du Canada avec un portefeuille principalement constitué de titres liquides de haute qualité libellés en devises étrangères, de dépôts et d'avoir de droits de tirage spéciaux (DTS).

Les avoirs de DTS sont des actifs des réserves internationales productifs d'intérêts créés par le FMI. Les DTS ne sont pas considérés comme une monnaie, et ne constituent pas une créance directe sur le FMI; les DTS représentent plutôt une créance potentielle sur les monnaies librement utilisables des autres membres du FMI. Le FMI alloue des DTS à ses membres qui participent à son département des DTS, comme le Canada. Lors d'une allocation de DTS par le FMI, un participant reçoit des avoirs de DTS (actifs) et assume un montant égal d'allocations de DTS (passifs). En tant que détenteur de DTS, le Canada a le droit de les échanger contre un montant équivalent de monnaies librement utilisables, ou d'autres actifs des réserves internationales, avec des autre pays membres. La valeur de change du DTS est fondée sur un panier pondéré de cinq grandes devises internationales (le dollar américain, l'euro, le renminbi chinois, le yen japonais et la livre sterling britannique). Les DTS peuvent aussi être utilisés pour effectuer des transactions diverses entre le détenteur et d'autres participants du département des DTS, le FMI, et d'autres détenteurs de DTS prescrits. Les DTS servent également d'unité de compte pour le FMI et certaines autres organismes internationaux.

Il n'y a pas eu de moins-values durables de titres négociables détenues dans le CFC en 2025 (néant en 2024).

b) Fonds monétaire international actifs

En tant que membre du FMI, le Canada a souscrit au capital du FMI pour un montant correspondant à sa quote-part, qui reflète largement sa position relative dans l'économie mondiale. Les quotes-parts sont libellées en DTS. La souscription au FMI du Canada, ou sa quote-part, est de 11 024 millions de DTS, soit 21 070 millions de dollars, au 31 mars 2025 (11 024 millions de DTS, soit 19 757 millions de dollars en 2024). Les souscriptions au FMI sont également un facteur déterminant du droit de vote d'un membre au sein du FMI, de la part d'un membre dans les nouvelles allocations générales de DTS, du montant maximum de prêts qu'un membre peut obtenir du FMI dans le cadre de l'accès normal et du montant maximum de ressources financières qu'un membre peut être obligé de fournir au FMI.

Le Canada prête des fonds au FMI et à certains fonds fiduciaires établis par le FMI, qui sont utilisés par le FMI pour fournir du financement à d'autres membres. Le Canada, ainsi que certains autres pays membres du FMI, participe à des accords de prêt avec le FMI (les Nouveaux accords d'emprunt, ou NAE; et les Accords d'emprunt bilatéraux, ou AEB) et avec le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) et le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) du FMI. Les prêts résultant de ces accords qui sont considérés comme faisant partie des réserves officielles internationales du Canada sont inclus dans les actifs des comptes d'opérations de change.

Collectivement, le montant maximal des prêts directs consentis dans le cadre des NAE et des AEB du FMI est limité à l'équivalent de 11 279 millions de DTS, soit 21 558 millions de dollars au 31 mars 2025 (11 279 millions de DTS, soit 20 214 millions de dollars en 2024). Le montant des prêts consentis dans le cadre du FFRPC est de 2 700 millions de DTS au 31 mars 2025 (2 700 millions de DTS en 2024). L'encours total des prêts au FFRPC est de 1 656 millions de DTS, soit 3 165 millions de dollars au 31 mars 2025 (960 millions de DTS, soit 1 720 millions de dollars en 2024), dont 1 000 millions de DTS, soit 1 911 millions de dollars sont inclus dans les actifs des comptes d'opérations de change (276 millions de DTS, soit 494 millions de dollars en 2024) et 656 millions de DTS, soit 1 254 millions de dollars sont inclus dans les autres prêts, placements et avances (684 millions de DTS, soit 1 226 millions de dollars en 2024). L'engagement de prêt dans le cadre du FFRD est de l'équivalent de 2 000 millions de dollars (2 000 millions de dollars en 2024).

c) Fonds monétaire international passifs

Le Canada est un participant au département des DTS du FMI (participant) et, à ce titre, il a reçu des allocations de DTS du FMI. Lors d'une allocation de DTS par le FMI, un participant assume les obligations liées à ses allocations de DTS (passif) et reçoit un montant égal d'avoirs en DTS (actif). Les allocations de DTS représentent une obligation de fournir, sur demande, des monnaies librement utilisables à un autre participant en échange d'un montant équivalent de DTS, lorsque cet autre participant en a besoin à cause de sa balance des paiements, ou de la situation ou de l'évolution de ses réserves. Le marché du DTS fonctionne généralement sur une base volontaire et les accords d'échange volontaire se font par l'entremise du FMI, qui traite la plupart des transactions de DTS entre un groupe de participants au DTS qui ont accepté d'échanger des DTS contre des monnaies spécifiques dans des limites d'échange fixées. L'obligation du Canada de fournir des monnaies en échange d'un montant équivalent de DTS est généralement limitée, car le Canada a conclu un arrangement permanent avec le FMI qui précise l'étendue des avoirs de DTS du Canada et le nombre maximum de transactions par semaine. Les allocations de DTS du Canada sont de 16 554 millions de DTS, soit 31 640 millions de dollars au 31 mars 2025 (16 554 millions de DTS, soit 29 668 millions de dollars en 2024).

En contrepartie partielle de sa souscription au capital du FMI, le Canada a émis des effets non négociables, non productifs d'intérêts au FMI, qui sont payables à vue et qui peuvent être remboursés ou réémis, selon les besoins du FMI pour la monnaie canadienne. Ces effets à payer est de 8 236 millions de DTS, soit 15 741 millions de dollars au 31 mars 2025 (8 056 millions de DTS, soit 14 438 millions de dollars en 2024).

19. Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

L'actif et le passif nets des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques sont comptabilisés à titre de placement par le gouvernement. Le gouvernement détient d'autres investissements émis par des sociétés d'État et d'autres entreprises publiques. De plus, le gouvernement a des prêts et avances à recevoir de ces entités.

Méthodes comptables importantes

Les participations dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation en vertu de laquelle le coût de la participation du gouvernement est réduit par les dividendes et redressé pour refléter le résultat net annuel de ces sociétés, et l'élimination des gains et des pertes inter organismes non réalisés. Toutes ces sociétés suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés aux méthodes comptables du gouvernement et les autres éléments du résultat global sont comptabilisés au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

Les autres placements comprennent l'achat d'instruments financiers sur le marché primaire, tels que des obligations émises par des sociétés d'État entreprises et d'autres entreprises publiques. Les autres placements sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le transfert temporaire d'un actif d'instrument financier dans le cadre des accords de prêt de titres ne donne pas lieu à sa décomptabilisation si le gouvernement conserve presque tous les risques et avantages de la propriété. L'instrument financier continue d'être reconnue comme un actif par le gouvernement.

Certaines sociétés d'État entreprises offrent des prêts à des emprunteurs à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Certains de ces prêts seront recouvrés au moyen de crédits ultérieurs du gouvernement en vertu de divers programmes de subvention qui fournissent des fonds directement liés au remboursement du prêt. Pour ces prêts à recevoir, le montant qui devrait être remboursé par des crédits ultérieurs est comptabilisé afin de ramener la valeur comptable des prêts à un montant qui se rapproche du montant à recouvrer auprès de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

Incertitude relative à la mesure

Chaque société d'État entreprise et autre entreprise publique a des incertitudes liées à la mesure qui sont inhérentes à leur organisation, telles que celles liées à la pension et aux avantages sociaux futurs et autres passifs. Il existe une incertitude relative à la mesure quant à l'estimation du montant des prêts qui doivent être remboursés par voie des crédits ultérieurs du gouvernement qui est basée sur les montants que devraient recevoir les emprunteurs qualifiés en vertu de divers programmes de subventions gouvernementales et le pourcentage de ces subventions qui devrait être appliqué au solde impayé des prêts.

a) Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau suivant présente les prêts, participations et avances comptabilisés par le gouvernement pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques significatives :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Société canadienne d'hypothèques et de logement[1]	14 614	12 831
Exportation et développement Canada	11 340	12 157
Financement agricole Canada	8 650	8 736
Banque de développement du Canada	15 328	16 527
Administrations portuaires canadiennes	5 038	4 723
Société d'assurance-dépôts du Canada	8 060	6 849
Corporation de développement des investissements du Canada	(874)	(686)
Fonds de croissance du Canada	4 462	1 359
Société canadienne des postes	5 045	5 257
Banque du Canada	(8 970)	(6 660)
Autres	942	842
Redressements interorganismes	(12 465)	(14 085)
Total des placements	51 170	47 850
Autres placements		
Obligations hypothécaires du Canada[1]	36 557	7 580
Prêts et avances		
Financement agricole Canada	47 503	43 097
Banque de développement du Canada	33 801	29 490
Société canadienne d'hypothèques et de logement	24 245	22 128
Corporation de développement des investissements du Canada[2]	35 603	16 896
Autres	376	297
Total des prêts et avances	141 528	111 908
Moins :		
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	1 899	1 994
Total des prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	227 356	165 344

Des précisions sont fournies à la section 9 (non auditée) de ce volume.

1 Les Obligations hypothécaires du Canada (OHC) sont des obligations à coupon garanti de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les OHC sont vendues à l'échelle mondiale à des investisseurs, et le produit de la vente est affecté à l'achat de prêts à l'habitation admissibles assurés, regroupés en blocs des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) négociables, dans le cadre du Programme des TH LNH de la SCHL. La garantie sur ces obligations est présentée à la note 9. Depuis le 10 février 2025, le gouvernement a rendu disponible ses Obligations hypothécaires du Canada pour emprunt par le biais d'un programme de prêt de titres. Au 31 mars 2025, 1 834 millions de dollars d'obligations hypothécaires du Canada étaient prêtés à des tiers. La valeur de marché des titres garanties détenues s'élevait à 1 926 millions de dollars, représentant 105 % de la valeur de marché des titres prêtés.

2 Durant l'année, une facilité de refinancement de 19 000 millions de dollars a été mise à la disposition de Financière TMP pour fournir des fonds afin de rembourser la dette de CTM dans le cadre de la facilité consortiale existante et de rembourser les commissions de garantie correspondantes. Le refinancement a compris une restructuration des prêts intergroupes de Financière TMP à CTM, en plus de l'acquisition par Financière TMP de capitaux propres supplémentaires de CTM.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière et des résultats financiers des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

(en millions de dollars)

	2025			2024		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
Actifs						
Actifs financiers	532 051	262 694	794 745	497 112	315 574	812 686
Actifs non financiers	51 360		51 360	49 193		49 193
Total des actifs	583 411	262 694	846 105	546 305	315 574	861 879
Passifs	577 113	205 357	782 470	623 868	176 076	799 944
Capitaux propres du Canada déclaré			63 635			61 935
Redressements interorganismes			(12 465)			(14 085)
Capitaux propres du Canada			51 170			47 850
Revenus	36 992	9 589	46 581	34 631	9 949	44 580
Charges	40 407	4 798	45 205	42 814	4 265	47 079
Profit déclaré			1 376			(2 499)
Redressements et autres			1 863			1 839
Profit (perte)			3 239			(660)
Autres variations des capitaux propres						
Redressements de capitaux propres et autres			(11)			13
Autres éléments du résultat global			920			(221)
Dividendes[1]			(1 184)			(1 423)
Capital[2]			356			290
			3 320			(2 001)
Capitaux propres du Canada au début de l'exercice			47 850			49 851
Capitaux propres du Canada à la fin de l'exercice			51 170			47 850
Passifs éventuels			9 396			8 652
Obligations contractuelles			62 253			

Des précisions sont fournies à la section 9 (non auditée) de ce volume.

1 Les montants présentés comme dividendes comprennent 145 millions de dollars (830 millions de dollars en 2024) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 690 millions de dollars (210 millions de dollars en 2024) de Financement agricole Canada et 337 millions de dollars (337 millions de dollars en 2024) de la Banque de développement du Canada. De ces montants, il n'y a pas de dividendes déclarés, mais non encore versés au 31 mars 2025 (néant en 2024).

2 Les montants présentés comme capital comprennent une vente nette d'actions ordinaires de 1 400 millions de dollars (350 millions de dollars d'un achat en 2024) de la Banque de développement du Canada, un achat d'actions ordinaires de 3 000 millions de dollars du Fonds de croissance du Canada (1 390 millions de dollars d'un achat en 2024), et une vente d'actions ordinaires de 1 244 millions de dollars (1 200 millions de dollars d'une vente en 2024) à Exportation et développement Canada.

b) Biens non publics

Les biens non publics (BNP), tels que définis par la *Loi sur la défense nationale*, comprennent les fonds et les biens fournis aux membres des Forces canadiennes ou par ces derniers et ils sont administrés pour leur bénéfice et leur bien-être par les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC). Certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral pour les familles des militaires sont fournis à travers le Canada et outre-mer par l'intermédiaire des entités des BNP, incluant les SBMFC, les Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), les Économats des Forces canadiennes (CANEX), les Programmes de soutien du personnel et les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP sont spécifiquement exclus de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit certains services reliés aux activités liées aux BNP tels que les locaux et la sécurité pour lesquels aucun frais n'est exigé en retour. Le coût pour fournir ces services est inclus dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. En 2025, les BNP ont administré des revenus et des charges estimés respectivement à 543 millions de dollars (462 millions de dollars en 2024) et 470 millions de dollars (420 millions de dollars en 2024) et avaient des capitaux propres nets estimés à 989 millions de dollars au 31 mars 2025 (897 millions de dollars au 31 mars 2024). Ces montants sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

20. Autres prêts, placements et avances

Les autres prêts, placements et avances sont des réclamations financières par le biais des instruments d'emprunt détenus par des tiers qui sont dus au gouvernement et des titres de participation obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception des participations dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Méthodes comptables importantes

Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et, le cas échéant, sont actualisés pour refléter les conditions avantageuses. Les conditions avantageuses comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, ou inclus des clauses libératoires, et sont comptabilisé comme une dépense de paiement de transfert au moment de la comptabilisation initiale. Les autres prêts et avances sont ensuite évalués au coût après amortissement.

Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des autres prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette. La provision pour moins-value des autres prêts, placements et avances reflète la possibilité de recouvrement et le risque de perte sur la base des événements passés, des conditions actuelles, et des circonstances connues, et une provision pour la renonciation le cas échéant. L'estimation de la provision pour moins-value tient compte de la cote de crédit de l'emprunteur ou du groupe d'emprunteurs, du nantissement fourni, de l'historique, des recouvrements récents, de la situation économique du pays ou du secteur d'activité, les mécanismes de remboursement en place et de toute autre circonstance connue ayant une incidence sur la possibilité de recouvrement. Les changements aux provisions pour moins-value sont enregistrés en tant que charges. Quand il est déterminé que les autres prêts, placements et avances sont irrécouvrables, sans perspective réaliste de recouvrement, ils sont radiés. Les recouvrements subséquents sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus.

Les placements de portefeuille sont évalués au coût après amortissement, sauf s'ils sont cotés sur un marché actif, auquel cas ils sont évalués à leur juste valeur.

Incertitude relative à la mesure

Les autres prêts, placements et avances sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations relatives à la provision pour moins-value qui reflète la possibilité de pertes liées aux défauts éventuels ainsi que pour déterminer si les placements sont assortis de conditions avantageuses et l'évaluation de ces conditions avantageuses.

L'estimation de la provision pour autres prêts, placements et avances est régulièrement revue et affinée en fonction de plusieurs facteurs, notamment : les taux de pertes historiques, les valeurs résiduelles, le jugement d'experts, les hypothèses de la direction et des approches fondées sur des modèles qui tiennent compte des conditions économiques actuelles. L'exposition au risque de crédit pour les prêts aux gouvernements nationaux peut entraîner des écarts importants dans la provision pour moins-value des autres prêts et avances. De même, toute modification des conditions des placements du Canada (telles que les modifications du taux d'intérêt, les conditions de renonciation, le rendement attendu des placements et le montant du capital initial qui devrait être restitué) entraînerait un examen des estimations utilisées pour déterminer les conditions avantageuses associées. L'expérience historique est limitée en ce qui concerne le recouvrement des prêts consentis dans le cadre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), ce qui pourrait entraîner un écart important dans l'évaluation des prêts à recevoir.

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par catégorie :

(en millions de dollars)

	2025			2024		
	Valeur Comptable	Provision pour moins-value	Valeur Nette	Valeur Comptable	Provision pour moins-value	Valeur Nette
Placements de portefeuille[1]	2 240	66	2 174	2 394	70	2 324
Souscriptions au capital – organisations internationales	19 039	19 039	–	18 350	18 350	–
Prêts et avances						
Prêts compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	7 758	5 354	2 404	8 507	4 942	3 565
Prêts canadiens aux étudiants et prêts canadiens aux apprentis	25 351	5 258	20 093	22 814	4 926	17 888
Contributions remboursables sans condition	9 828	1 112	8 716	9 053	995	8 058
Autres prêts et avances	31 221	13 444	17 777	25 799	13 176	12 623
Total des prêts et avances	74 158	25 168	48 990	66 173	24 039	42 134
Total des autres prêts, placements et avances	95 437	44 273	51 164	86 917	42 459	44 458

Des précisions sont fournies à la section 9 (non auditée) de ce volume.

[1] Du montant de 2 174 millions de dollars (2 324 millions de dollars en 2024) inclus dans les investissements de portefeuille, 1 115 millions de dollars (1 511 millions de dollars en 2024) sont évalués à la juste valeur. Le solde est évalué au coût amorti y compris une provision pour moins-value, afin de refléter la valeur nette.

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par devise :

(en millions de dollars)

	2025			2024
	Prêts, placements et avances en devise de base	Taux de change	Prêts, placements et avances CAD	Prêts, placements et avances CAD
Dollar canadien	86 278		86 278	78 827
Dollar américain	5 253	1,4385	7 556	6 751
Droits de tirage spéciaux	656	1,9113	1 254	1 226
Autres devises diverses			349	113
Total			95 437	86 917

Les placements de portefeuille comprennent des placements tels que des obligations, des placements en actions, des fonds du marché monétaire, des titres à revenu fixe, et des capitaux hybrides.

Les souscriptions au capital se composent de capital émis et rachetable des banques multilatérales de développement. Ces placements sont traités comme étant assortis de conditions avantageuses, car ils ne fournissent pas de rendement, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors de son retrait.

Les prêts accordés dans le cadre du programme CUEC ne portaient pas intérêt jusqu'au 18 janvier 2024. Ces prêts comprenaient des incitations au remboursement sous la forme d'une remise de prêt jusqu'à concurrence de 20 000 dollars pour les prêts de 60 000 dollars, lorsque le remboursement du prêt était effectué en totalité au 18 janvier 2024 (le 28 mars 2024 avec une demande de refinancement). Les prêts qui ne sont pas remboursés au 18 janvier 2024 ne sont plus éligibles à la renonciation, mais font l'objet d'une prolongation unique de trois ans et d'un taux d'intérêt de 5 % par an à compter du 19 janvier 2024. Aucun remboursement de capital n'est requis avant le 31 décembre 2026, date à laquelle la totalité du prêt devient du et exigible. En 2025, 258 millions de dollars de prêts ont été remboursés et une provision pour moins-value de 5 354 millions de dollars au titre des pertes de crédit estimées a été appliquée aux prêts en cours (21 339 millions de dollars de prêts remboursés en 2024 et une provision pour moins-value de 4 942 millions de dollars). La provision pour moins-value comprend des prêts d'un montant de 5 006 millions de dollars (4 842 millions de dollars en 2024), qui ont été jugés douteux en raison d'événements de défaut, notamment des retards de paiement et des faillites. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts du programme CUEC:

(en millions de dollars)

	2025	2024
Prêts compte d'urgence pour les entreprises canadiennes		
Pas en souffrance et pas douteux	2 752	3 665
En souffrance	–	–
Douteux	5 006	4 842
Sous-total	7 758	8,507
Moins : provision	5 354	4 942
Total	2 404	3 565

À partir du 1er avril 2023, les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien d'aide financière aux étudiants et prêts canadiens aux apprentis sont consentis sans intérêts et ne produisent plus d'intérêts. Un montant de conditions avantageuses de 1 108 millions de dollars (1 016 millions de dollars en 2024) est comptabilisé comme une charge de paiement de transfert dans l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités. Les prêts sont comptabilisés nets du montant de conditions avantageuses, qui sera amorti sur la durée des prêts. La période de remboursement est habituellement de 10 ans, jusqu'à concurrence de 15 ans. Les remboursements ne sont pas exigés pendant que les emprunteurs terminent leurs études, sont inscrits dans leur programme d'apprentissage, ou pendant une période de 6 mois après l'achèvement. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts canadiens aux étudiants et de prêts canadiens aux apprentis:

(en millions de dollars)

	2025	2024
Prêts d'études canadiens et de prêts canadiens aux apprentis		
Pas en souffrance et pas douteux	21 589	19 113
Nombre de jours en souffrance		
1 à 90	818	977
91 à 365	184	154
Douteux	2 760	2 570
Sous-total	25 351	22 814
Moins : provision	5 258	4 926
Total	20 093	17 888

Les contributions remboursables sans condition sont administrées dans le cadre d'un programme de paiements de transfert afin d'atteindre des objectifs tels que la stimulation du développement économique et la fourniture d'une aide internationale à l'appui des objectifs de développement durable. Les bénéficiaires sont censés rembourser la totalité ou une partie des avances. Étant donné qu'il y a un rendement financier prévu, ces contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts. Certaines contributions ne portent pas intérêt et d'autres prêts portent intérêt à des taux variant entre 0,3 % et 7,0 %. En règle générale, les contributions remboursables sans condition sont assorties de conditions avantageuses, leurs versements finaux étant exigibles entre 1 et 30 ans après le déboursé initial. Les contributions remboursables sans condition sont comptabilisées en partie comme des dépenses de paiement de transfert dans l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités lorsque leur valeur économique est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Les autres prêts et avances se composent principalement de prêts à des organisations internationales et de prêts à des gouvernements nationaux. Les prêts et avances aux organisations internationales sont principalement consentis à des banques et à des associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement à des conditions très avantageuses. Les prêts aux gouvernements nationaux consistent principalement en des prêts afin de soutenir la résilience économique, l'aide au développement ou l'expansion du commerce d'exportation. En 2025, le gouvernement a octroyé à l'Ukraine une aide financière de 2 900 millions de dollars (2 000 millions en 2024) sous la forme de prêts portant intérêts. Au 31 mars 2025, le solde impayé du prêt à l'Ukraine s'élevait à 9 842 millions de dollars (6 908 millions au 31 mars 2024). Certains prêts ne portent pas intérêt et d'autres prêts portent intérêt à des taux variant entre 0,6 % et 10,3 %. Ces prêts sont remboursables sur une période de 1 à 55 ans avec des versements finaux exigibles en 2071.

21. Immobilisations corporelles et stocks

Les immobilisations corporelles comprennent les actifs matériels acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Les immobilisations corporelles comprennent : les terrains; les bâtiments; les travaux et infrastructures; le matériel et l'outillage incluant le matériel informatique et les logiciels; les véhicules incluant les navires, aéronefs et autres; les améliorations locatives et les actifs en construction. Les immobilisations corporelles incluent aussi des actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition. Les options de renouvellement pour les actifs sous contrats de location-acquisition sont typiquement pour des périodes de 3 à 5 ans et sont exercées au choix du locataire. Certaines immobilisations corporelles sont liées à des partenariats public-privé (PPP), le gouvernement conclut des ententes à long terme avec des partenaires du secteur privé pour concevoir, construire, acquérir ou améliorer des immobilisations corporelles, et exploiter et/ou entretenir ces immobilisations une fois qu'elles sont prêtes à être utilisées. Les partenaires du secteur privé, qui financent partiellement ou totalement les transactions, ne se voient pas accorder de droits de propriété sur les actifs.

Les stocks sont constitués de pièces de rechange et fournitures détenues pour utilisation lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente.

Méthodes comptables importantes

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis par passation en charges sur la durée de vie utile estimative des actifs. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétroactivement d'une manière systématique et logique pour estimer les coûts d'origine. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation ont des durées de vie utile différentes, elles peuvent être comptabilisées comme des parties distinctes (composantes principales) des immobilisations corporelles et amorties sur la durée de vie utile de chacune des composantes principales. Les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location en utilisant le taux d'actualisation approprié qui est habituellement le plus faible du taux d'intérêt implicite du contrat ou du taux d'intérêt marginal du gouvernement à la date d'entrée en vigueur du contrat. Ces actifs sont amortis sur la durée du contrat ou sur la durée de vie utile estimative de l'actif selon la catégorie d'actifs lorsque les modalités permettent la transmission de la propriété au gouvernement. L'obligation correspondante est comptabilisée dans la dette non échue à l'état consolidé de la situation financière.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; les œuvres d'art, les collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et les éléments incorporels créés ou non achetés. Le coût d'acquisition des œuvres d'art et des collections de musées comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est passé en charge dans l'exercice au cours duquel ces actifs sont acquis.

Les stocks sont évalués au coût. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible sont évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer le coût d'origine selon l'information disponible.

Incertitude relative à la mesure

Les immobilisations corporelles sont sujettes à une incertitude relative à la mesure en raison de l'estimation de la durée de vie utile des actifs. L'estimation de la durée de vie utile attendue prend en considération les facteurs suivants : l'expérience, les tendances dans l'industrie, l'évolution des technologies et la période d'exploitation attendue des immobilisations corporelles.

Les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et la méthode d'amortissement appliquée sont évaluées périodiquement pour voir si elles sont encore pertinentes. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective. La révision des estimations des durées de vie utile pourrait modifier les charges d'amortissement futures et les valeurs comptables futures des immobilisations corporelles.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau adéquat de composantes lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de plusieurs éléments pour lesquels il est approprié d'appliquer des taux d'amortissement différents.

Les stocks sont sujets à l'incertitude relative à la mesure en raison de l'estimation de la valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice, et tient notamment compte de l'estimation de la valeur des stocks désuets.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles utilisées pour les activités du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Bâtiments	10 à 125 ans
Travaux et infrastructures	5 à 100 ans
Matériel et outillage	1 à 40 ans
Véhicules	2 à 50 ans
Améliorations locatives	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Actifs en construction	lorsque mis en service et selon la catégorie d'actifs
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition	selon la catégorie d'actifs ou sur la durée du contrat

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

(en millions de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé						
	Solde d'ouvertur	Acqui-sitions	Cessions	Ajuste-ments[1]	Solde de clôture	Solde d'ouvertur	Charge d'amortis sement	Cessions	Ajuste-ments	Solde de clôture	Valeur comptable nette 2025[2]	Valeur comptable nette 2024
Terrains	2 386	13	(4)	16	2 411	–	–	–	–	–	2 411	2 386
Bâtiments	42 822	211	(136)	1 611	44 508	23 143	1 052	(107)	1	24 089	20 419	19 679
Travaux et infrastructures	25 391	136	(67)	949	26 409	12 536	687	(53)	20	13 190	13 219	12 855
Matériel et outillage	47 379	1 063	(2 691)	1 269	47 020	33 787	2 333	(2 651)	(426)	33 043	13 977	13 592
Véhicules	52 281	435	(696)	2 796	54 816	33 757	1 540	(580)	345	35 062	19 754	18 524
Améliorations locatives	4 531	21	(77)	225	4 700	2 895	225	(63)	7	3 064	1 636	1 636
Actifs en construction	33 403	14 730 [3]	(121)	(6 759)	41 253	–	–	–	–	–	41 253	33 403
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 374	199 [3]	(42)	(97)	4 434	1 897	207	(42)	(50)	2 012	2 422	2 477
Total	212 567	16 808	(3 834)	10	225 551	108 015	6 044	(3 496)	(103)	110 460	115 091	104 552

[1] Les ajustements incluent des actifs en construction de 6 154 millions de dollars (5 405 millions de dollars en 2024) qui ont été virés à d'autres catégories suite à leur achèvement.

[2] Le gouvernement a une valeur comptable nette des immobilisations de 59 millions de dollars (121 millions de dollars en 2024), avec un coût d'acquisition initial de 1 249 millions de dollars (1 653 millions de dollars en 2024) qui a été déclaré excédentaire. À la cession physique, l'investissement du gouvernement dans l'immobilisation corporelle sera supprimé.

[3] Les acquisitions de 17 millions de dollars (17 millions de dollars en 2024) des actifs en construction en vertu d'ententes de partenariats public-privé, incluant 17 millions de dollars (17 millions de dollars en 2024) d'intérêts, et de 199 millions de dollars (105 millions de dollars en 2024) d'actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition sont des opérations sans effet sur la trésorerie et doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie.

22. Instruments financiers

Le gouvernement utilise des instruments financiers variés pour gérer les risques financiers associés à ses actifs et passifs financiers. Il ne détient pas ou n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de transaction ou spéculation.

a) Aperçu de la classification et des risques

Les instruments financiers du gouvernement, leur classification et la nature de certains risques auxquels ils peuvent être exposés sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)

	Millions $	Note	Crédit	Liquidité	Devise	Intérêts
Passifs financiers par classe						
Évalués au coût amorti						
Autres comptes créditeurs et charges à payer	68 392	8		X		
Dette de marché						
Dette intérieure[1]	1 451 649	11		X		X
Dette étrangère	29 557	11		X	X	X
Dépôt de garantie pour les swaps	255	14		X		
Garanties de prêts	604 748	9	X			
Évalués à la juste valeur						
Passifs dérivés	5 583	13		X	X	X
Actifs financiers par classe						
Évalués au coût ou coût amorti						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 109	15	X			
Autres créances, nettes d'une provision[2]	11 157	17	X			
Liquidités données en nantissement	3 456	17	X		X	X
Comptes d'opérations de change		18	X		X	X
Compte du fonds des changes						
Dépôts	11 441		X		X	
Titres négociables	133 375		X		X	X
Investissement en Obligations hypothécaires du Canada – prêtés	1 834	19	X			
Autres prêts, placements et avances		20				
Contributions remboursables sans condition	8 716		X		X	
Prêts à recevoir						
Prêts étudiant	20 093		X			
Prêts du CUEC	2 404		X			
Souscriptions au capital – organisations internationales	–		X			
Autre	17 777		X		X	
Évalués à la juste valeur						
Actifs dérivés	1 752	13	X		X	X
Placements de portefeuille[3]	1 115	20	X		X	X

[1] Les obligations à rendement réel, qui sont une composante de la dette intérieure, sont soumises à d'autres risques de prix. Se référer à la section d)*iii* de cette note pour plus d'informations.

[2] Les autres créances, nettes d'une provision, excluent les autres créances qui sont basées sur la législation et d'origine non contractuelle, p. ex., les trop-payés de prestations COVID-19.

[3] Des 2 174 millions de dollars compris dans les placements de portefeuille indiqués à la note 20, 1 115 millions de dollars sont évalués à la juste valeur. Le solde restant est évalué au coût amorti.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière.

Sauf en ce qui concerne les garanties de prêts, l'exposition maximale du gouvernement au risque de crédit est la valeur comptable des actifs financiers. L'exposition maximale au risque de crédit relative aux garanties est le principal non remboursé, comme il est indiqué à la note 9b).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le gouvernement a déposé des fonds à la Banque du Canada, et la direction estime que le risque de perte qui s'y rattache est faible. Le solde de la trésorerie prudentielle est détenu par la Banque du Canada.

Compte du fonds des changes

Tel que stipulé dans l'Énoncé de politique de placement (EPP) du gouvernement du Canada qui régit l'acquisition, la gestion et la cession d'actifs détenus dans le Compte du fonds des changes (CFC), afin de contribuer à la réalisation de l'objectif qui consiste à préserver la valeur du capital, une entité doit être réputée comme ayant une cote de crédit de A- ou plus afin d'être admissible aux placements dans le CFC. La détermination de la qualité de crédit s'appuie sur les cotes de crédit externes et les analyses de crédit internes.

Investissement en Obligations hypothécaires du Canada – prêtés

Le gouvernement a rendu disponible ses Obligations hypothécaires du Canada pour emprunt par le biais d'un programme de prêt de titres. Au 31 mars 2025, 1 834 millions de dollars d'Obligations hypothécaires du Canada étaient prêtés à des tiers. La valeur de marché des titres garanties détenues s'élevaient à 1 926 millions de dollars, représentant 105 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Au 31 mars 2025, la majorité de ces placements s'étaient vu attribuer une cote de AAA par les agences de cotation externes. Les cotes externes sont fondées sur la deuxième cote la plus élevée parmi celles fournies par Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Service.

(en millions de dollars)

	Exposition maximale au risque de crédit
AAA	108 022
AA- à AA+	18 298
A- à A+	7 055
Total	133 375

Concentration du risque de crédit

La concentration du risque de crédit se produit quand une proportion importante du portefeuille est investie dans des titres sujets au risque de crédit, avec des caractéristiques similaires ou sujets à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre. Le CFC peut détenir des titres à revenu fixe émis par des États souverains, des banques centrales, des entités à financement public ainsi que par des organisations supranationales jouissant d'une notation de crédit élevée. Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations, dans les limites des plafonds prescrits et sujet au critère de notation, auprès d'institutions financières commerciales. L'EPP assure que le portefeuille d'actifs du CFC est prudemment diversifié par rapport au risque de crédit, en imposant des limites sur les titres détenus par classe d'émetteur (État souverain, agence, organisme supranational, société ou institution financière commerciale), par émetteur individuel ou contrepartie, et par type d'instrument. Il précise en outre le traitement des titres détenus qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité ou aux limites en raison de circonstances exceptionnelles telles que des diminutions de cotes. Le tableau suivant présente la juste valeur des placements détenus dans le CFC au 31 mars 2025, par devise et par classe d'émetteur :

(en millions de dollars)

	EUR		GBP		JPY		USD		Total	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Titres émis par :										
États souverains	8 717	44	7 867	60	6 274	100	55 582	62	78 440	61
Entités infranationales	752	4	565	4	–	–	3 938	4	5 255	4
Organismes supranationaux	5 960	31	3 483	26	–	–	20 316	22	29 759	23
Agences implicites	3 994	21	1 287	10	–	–	10 797	12	16 078	12
Valeur juste des titres détenus par le CFC	19 423	100	13 202	100	6 274	100	90 633	100	129 532	100
Valeur comptable des titres détenus par CFC	20 299	–	13 595	–	6 517	–	92 964	–	133 375	–

Autres créances

Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit relative aux réclamations financières facturées ou à recevoir. Une analyse de la chronologie de ces actifs financiers et des provisions pour évaluation connexes utilisées pour montrer ces comptes à leur valeur de recouvrement nette est présentée à la note 17.

Les autres créances comprennent aussi les liquidités données en nantissement à des contreparties aux accords de swaps. Le risque de crédit associé à ces accords est discuté vis-à-vis des instruments financiers dérivés ci-dessous.

Autres prêts, placements et avances

Le gouvernement prend délibérément un risque de contrepartie relatif aux autres prêts, placements et avances avec des conditions avantageuses afin d'appuyer la réalisation de ses divers objectifs stratégiques. D'autres prêts sont consentis en vertu de dispositions législatives ou selon les critères établis dans le cadre de divers programmes de prêts. Ces prêts ont été consentis à divers emprunteurs tels que de petites entreprises et des organisations à but non lucratif, des étudiants, des gouvernements nationaux et des organisations internationales.

Les prêts consentis aux petites entreprises et aux organisations à but non lucratif dans le cadre du programme CUEC avaient pour but d'aider ces entités à faire face à la pandémie et à demeurer résilientes. Les prêts aux étudiants consentis dans le cadre du Programme canadien d'aide financière aux étudiants sont destinés à aider les étudiants à financer leurs études postsecondaires. D'autres prêts et contributions remboursables sans condition sont accordés à divers bénéficiaires, y compris des organisations internationales, des banques, des associations et des gouvernements nationaux en vertu de diverses lois ou de divers programmes; ces instruments peuvent être assortis de conditions avantageuses. Ces instruments ne sont pas accordés en fonction d'une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur, mais en fonction de critères propres à chaque programme. Dans le cadre de ces programmes, divers niveaux de risque de crédit sont présumés. Le risque de crédit est réduit pour les prêts accordés aux gouvernements nationaux dans le cadre du mécanisme de l'accélération de l'utilisation des recettes. Le capital et les intérêts seront remboursés par les recettes extraordinaires générées par l'immobilisation d'actifs souverains russes.

Des provisions pour moins-value sont appliquées en conséquence afin de tenir compte de leur valeur de réalisation nette. Des provisions pour moins-value tiennent compte de la cote de crédit de l'emprunteur ou du groupe d'emprunteurs, de l'historique récent des recouvrements, de la situation économique du pays ou du secteur d'activité, les mécanismes de remboursement en place et de toute autre circonstance connue ayant une incidence sur la possibilité de recouvrement. Ces comptes sont décrits en détail à la note 20.

Dérivés

En ce qui concerne les swaps de devises et les contrats à terme sur devises, le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des contreparties ayant une qualité de crédit acceptable.

Le risque de crédit associé aux swaps de devises est atténué par des dispositions de compensation dans les ententes maîtresses de l'ISDA, qui régissent les swaps de devises conclus par le gouvernement et qui donnent au gouvernement le droit, en cas de défaut d'une contrepartie, de régler tous les contrats avec cette contrepartie dans le cadre des ententes maîtresses ISDA en question sur une base nette. Cela réduit l'exposition maximale au risque de crédit sur les swaps de devises en cas de défaut d'une contrepartie, dans la mesure où le gouvernement peut compenser les montants dus par cette contrepartie avec les obligations dues à cette dernière au titre de tous les contrats dérivés couverts par l'entente maîtresse de l'ISDA en question.

Le risque de crédit est également géré au moyen de dispositions sur le nantissement dans les accords de swaps et les contrats à terme sur devises. Le gouvernement conclut des accords bilatéraux, appelés annexes sur le soutien au crédit, pour les swaps de devises avec certaines contreparties conformément aux ententes maîtresses de l'ISDA. Selon les modalités de ces ententes, le gouvernement peut être tenu de donner en nantissement et/ou de recevoir des garanties admissibles. Dans le cours normal des activités, ces montants donnés en nantissement (lesquels peuvent inclure des liquidités et/ou des titres) seront remis au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été réglées. Les garanties détenues en titres de contreparties n'ont pas été comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière, parce que le gouvernement n'acquiert pas de propriété économique à moins que le constituant du gage ne respecte pas ses obligations. Les montants donnés en nantissement par les contreparties au gouvernement peuvent être liquidés si les pertes sur créances ne sont pas atténuées.

Les montants donnés en nantissement par les contreparties en vertu d'accords bilatéraux « annexes sur le soutien au crédit » au 31 mars 2025 sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)

	Montant nominal	Juste valeur
Trésorerie	255	255
Titres	4 006	4 138
Total	4 261	4 393

Les montants donnés par les contreparties sont suffisants pour couvrir la totalité de l'exposition nette du gouvernement à la perte de crédit en vertu des contrats dérivés. Le gouvernement n'a pas de concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte sur créances d'une contrepartie en ce qui a trait aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises.

Le tableau suivant présente les valeurs contractuelles ou les valeurs nominales de référence des accords de swaps et des contrats à terme sur devises par cote de crédit, en fonction des cotes de crédit publiées par Standard & Poor's et des profils de crédit indépendants à la fin de l'exercice :

(en millions de dollars)

Cotes de crédit	2025	2024
A+	27 515	37 190
A	80 316	64 310
A-	23 201	20 105
Total	131 032	121 605

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette du gouvernement est de fournir un financement stable à faible coût pour remplir ses obligations financières et ses besoins en liquidité. Le gouvernement a accès à de multiples programmes d'emprunt sur le marché canadien et sur les marchés des devises étrangères. Aux termes de la *Loi autorisant certains emprunts* (LACE) et de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le Parlement autorise le ministre des Finances à emprunter de l'argent au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. Les détails de ces programmes sont fournis à la note 3c) Pouvoir d'emprunter.

Dans le cadre de son plan de liquidité prudentielle, les niveaux globaux de liquidité du gouvernement sont gérés de manière à maintenir un niveau permettant de couvrir au moins un mois des flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements de coupons et les besoins en refinancement de la dette. Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens, dont 20 milliards de dollars en espèces expressément destinés à la liquidité prudentielle, et de réserves de change afin d'être en mesure de respecter ses obligations de paiement, dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé.

Les emprunts en devises du gouvernement sont détenus dans le Compte du fonds des changes afin de procurer des liquidités et de fournir les fonds requis pour favoriser les conditions favorables au dollar canadien sur le marché des changes.

Le tableau suivant détaille les échéances contractuelles des passifs financiers importants du gouvernement. Les montants représentent les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers selon la date la plus rapprochée à laquelle le gouvernement peut être tenu de payer. Le tableau comprend le principal et les flux de trésorerie des intérêts :

(en millions de dollars)

Flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers	Dans moins d'un an ou sur demande	Dans plus d'un an, mais moins de cinq ans	Dans plus de cinq ans	Total
Dette contractée sur les marchés[1] (note 11)	510 073	486 946	724 262	1 721 281
Dérivés[2] (note 13)	17 421	51 560	81 343	150 324
Autres passifs financiers[3] (note 8)	67 438	803	476	68 717
Total	594 932	539 309	806 081	1 940 322

1 La différence entre la dette contractée sur les marchés telle que présentée dans ce tableau et la Note 11 réside dans le fait que le montant ci-dessus inclut les paiements de coupon, tandis que la Note 11 ne les inclut pas.

2 Les dérivés sont présentés à leur valeur nominale, tandis que la Note 13 les présente à leur juste valeur. Les échéances des flux de trésorerie non actualisés des créances dérivées sont les suivantes : 17 388 millions de dollars dans moins d'un an, 47 454 millions de dollars dans plus d'un an, mais moins de cinq ans, 74 328 millions de dollars dans plus de cinq ans, soit un total de 139 170 millions de dollars.

3 Comprend les autres comptes créditeurs et charges à payer non actualisés de 68 392 millions de dollars, et le passif du dépôt de garantie pour les swaps de 255 millions de dollars.

d) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande. Le risque de marché comprend trois catégories de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autres risques de prix.

i. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le gouvernement est exposé au risque de change en raison des fluctuations des flux de trésorerie futurs en devises, à savoir ceux qui sont associés aux placements dans le Compte du fonds des changes, à la dette étrangère, aux prêts aux organisations internationales et aux dérivés, y compris les garanties.

Compte du fonds des changes

Le risque de change est géré suivant une stratégie de mise en concordance de la devise et de la durée des actifs du Compte du fonds des changes avec les emprunts connexes en devises du gouvernement. Au 31 mars 2025, les répercussions des variations des taux de change touchant les actifs du Compte du fonds des changes et les passifs finançant les actifs se compensent naturellement entre eux, ce qui fait qu'il n'y a pas de répercussions importantes sur la dette nette du gouvernement. Les actifs associés au FMI ne sont que partiellement égalés par les emprunts en devises, car les actifs sont libellés en DTS. Toutefois, les risques de change résiduels relatifs aux prêts au FMI ont été atténués par la conclusion de contrats à terme sur devises.

La majorité des actifs et des passifs en devises du compte d'opérations de change du gouvernement sont détenus dans quatre portefeuilles de devises, soit le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Le tableau suivant présente l'incidence nette sur le Compte du fonds des changes ainsi que sur la dette en devises, les swaps de devises et les contrats à terme sur devises connexes d'une hausse de 1% du dollar canadien au 31 mars 2025 par rapport au dollar américain, à l'euro, à la livre sterling britannique et au yen japonais.

(en millions de dollars)

	2025	2024
Devise		
Dollar américain	(7)	(2)
Euro	1	2
Livre sterling britannique	(5)	(4)
Yen japonais	(2)	(1)
Incidence nette (perte ou gain) d'une hausse de 1 % du dollar canadien par rapport aux devises	(13)	(5)

Le gain net de change incluse dans les revenus nets des opérations de change, dans les autres revenus et dans les autres charges à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités s'élève à 303 millions de dollars (gain net de change de 158 millions de dollars en 2024).

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition du gouvernement au risque de taux d'intérêt découle principalement de fluctuations possibles des flux de trésorerie futurs associés à des swaps de devises à taux variables en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant montre l'analyse de sensibilité de l'impact net possible d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base au 31 mars sur les swaps de devises.

(en millions de dollars)

	2025
Diminution dans les dérivés[1]	1 558
Augmentation dans la charge d'intérêt	263

[1] L'impact net d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur les swaps de devises est l'effet net sur la juste valeur des actifs et des passés dérivés à la date de clôture.

Le risque de taux d'intérêt pour le Compte du fonds des changes est géré suivant une stratégie de mise en concordance de la durée des actifs avec les emprunts du gouvernement, la dette étrangère et les swaps de devises, selon la stratégie de mise en concordance des actifs et des passifs. En faisant correspondre la durée des actifs à celle des passifs, une variation des taux d'intérêt a un effet similaire sur la juste valeur des actifs et des passifs.

La dette intérieure du gouvernement, les équivalents de trésorerie et certains autres prêts, placements et avances ont généralement des taux d'intérêt fixes. Bien qu'il existe un risque de taux d'intérêt parce que la juste valeur de ces instruments sera influencée par les changements dans les taux d'intérêt du marché, il n'y aura pas d'effet sur les états financiers consolidés, car ces instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti.

iii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

En 2022, le gouvernement a interrompu l'émission de nouvelles obligations à rendement réel. Cependant, il est exposé à un risque d'inflation lié à ses obligations à rendement réel existantes, car les paiements d'intérêts et de principal sont rajustés en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation (IPC). Si l'IPC applicable aux obligations à rendement réel augmentait de 5 % au 31 mars 2025, la valeur comptable des obligations à cette date augmenterait de 3 831 millions de dollars (3 769 millions de dollars en 2024), le rajustement étant immédiatement comptabilisé comme une charge. Un tel changement ferait aussi augmenter les charges d'intérêt annuelles de 81 millions de dollars. Une diminution de l'IPC aurait l'effet contraire, c'est-à-dire qu'elle entraînerait une baisse de la valeur comptable des obligations, le rajustement étant immédiatement comptabilisé comme un revenu, et entraînerait une diminution des charges d'intérêt annuelles.

Outre le risque d'inflation, le gouvernement n'est pas exposé à un autre risque de prix important.

23. Obligations contractuelles et droits contractuels

a) Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants contrats et accords à caractère pluriannuel, incluant des traités internationaux, des protocoles et des accords d'envergure et d'importance variées. Le détail des obligations contractuelles est fourni à la section 11 (non auditée) de ce volume.

Méthodes comptables importantes

Les obligations contractuelles sont des obligations financières du gouvernement envers des tiers qui deviendront des passifs lorsque les conditions de ces contrats ou accords en vue de l'acquisition de biens et de services ou de la fourniture de paiements de transfert seront respectées. Les principales obligations contractuelles sont communiquées lorsqu'on peut établir des estimations raisonnables pour celles-ci. Dans le cas des accords perpétuels, la divulgation est prévue pour une durée de dix ans malgré l'obligation existant à perpétuité. Les obligations contractuelles ne comprennent pas les obligations du gouvernement liées à des programmes continus, comme les programmes en matière de santé, d'aide sociale, d'éducation et les transferts majeurs aux provinces et personnes. Dans de tels cas, le gouvernement n'a pas d'obligations contractuelles envers des tiers et dispose d'un pouvoir discrétionnaire complet quant à la modification de la mise en œuvre de ces programmes.

Incertitude relative à la mesure

Alors qu'il n'y a pas d'incertitude importante relative à la mesure des obligations contractuelles, une certaine incertitude relative à la mesure est inhérente à toutes les estimations. Les obligations contractuelles pour les accords de paiement de transfert et les organisations internationales sont soumises à des incertitudes relatives à la mesure lorsque les obligations dépendent d'une activité future de l'autre partie sous-jacentes à l'accord, nécessitant l'utilisation d'estimations pour la présentation des charges futures. Les estimations peuvent être basées sur des facteurs tels que l'expérience ou les conditions économiques générales. Pour les accords perpétuels spécifiquement, il existe des incertitudes relatives à la mesure due à la sélection d'une base de mesure sur dix ans, ainsi qu'à l'utilisation d'un indice de prix pour développer l'estimation.

Le tableau suivant présente un sommaire des principales obligations contractuelles qui donneront lieu à des dépenses au cours d'exercices futurs et pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

(en millions de dollars)

Paiements minimaux prévus à effectuer en :	Accords de paiements de transfert[1]	Acquisitions d'immobilisation et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales[2]	Total
2026	65 971	30 260	478	2 084	98 793
2027	40 194	21 237	456	1 035	62 922
2028	31 731	18 048	429	589	50 797
2029	23 049	11 263	367	371	35 050
2030	18 366	7 321	270	261	26 218
2031 et ultérieurs	37 695	27 177	1 329	638	66 839
Total	217 006	115 306	3 329	4 978	340 619

[1] Inclut 945 millions de dollars de dépenses futures auxquelles le gouvernement s'est engagé dans le cadre de règlements judiciaires.

[2] Inclut des paiements de transfert ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir.

b) Droits contractuels

Les activités du gouvernement comprennent parfois la négociation de contrats ou d'accords avec des tiers lui donnant droit à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Les droits se rattachent principalement à la vente de biens et de services, à la location de biens, et à des ententes de redevances et de partage des revenus et des bénéfices, tandis que les autres droits contractuels sont combinés aux fins de la présentation de l'information financière. Le gouvernement a des ententes qui prévoient des droits contractuels sur les revenus futurs en fonction d'un pourcentage du revenu ou des bénéfices de l'autre partie à l'entente, ou en fonction de la réception d'un montant pour chaque unité de biens vendue. Les conditions de ces contrats ou accords peuvent ne pas permettre une estimation raisonnable des revenus futurs.

Méthodes comptables importantes
Les droits contractuels aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir sont présentés lorsqu'on peut établir des estimations raisonnables.
Incertitude relative à la mesure
Les droits contractuels sont soumis à une incertitude relative à la mesure en raison des conditions de certains accords qui donnent lieu à des droits contractuels. Certains droits dépendent des ventes ou de toute autre activité future de l'autre partie à l'accord, nécessitant l'utilisation d'estimations pour la présentation des revenus futurs. Les estimations peuvent être basées sur des facteurs tels que l'expérience ou les conditions économiques générales.

Dans les cas où les conditions des contrats et des accords permettent une estimation raisonnable, les principaux droits contractuels sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le détail des droits contractuels est fourni à la section 11 (non auditée) de ce volume.

(en millions de dollars)

Revenus prévus à recevoir en :	Ventes de biens et de services	Locations de biens	Redevances et ententes de partage des revenus et des bénéfices	Autres	Droits contractuels assujettis à une clause de non-divulgation	Total
2026	3 590	631	4	591	2	4 818
2027	3 836	662	2	488	2	4 990
2028	4 036	694	2	773	3	5 508
2029	4 293	723	5	816	3	5 840
2030	4 547	736	4	919	3	6 209
2031 et ultérieurs	10 207	918	6	6 308	165	17 604
Total	30 509	4 364	23	9 895	178	44 969

24. Informations sectorielles

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure des portefeuilles ministériels, laquelle regroupe les activités des ministères, organismes et sociétés d'État et autres entités consolidées dont les ministres sont responsables, et les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques telles que décrites à la note 1 et à la note 19.

Méthodes comptables importantes
La présentation par secteur est préparée conformément aux méthodes comptables adoptées pour la préparation et la présentation des états financiers consolidés du gouvernement. Les transferts intersectoriels sont évalués à la valeur d'échange.
Incertitude relative à la mesure
Il n'y a pas d'incertitude importante relative à la mesure afférente à l'information sectorielle.

Dans le tableau ci-dessous, les cinq principaux portefeuilles ministériels sont présentés séparément, et la colonne Autres portefeuilles ministériels comprend les montants pour tous les autres portefeuilles ministériels ainsi que la provision pour évaluation et autres éléments. Les tableaux suivants présentent les informations sectorielles par portefeuille ministériel et sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques avant l'élimination des opérations internes qui sont éliminées dans la colonne des redressements, avant de parvenir au total pour l'exercice clos le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025								
	Emploi, et développement de la main d'œuvre	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique	Autres portefeuilles ministériels	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Redressements[1]	Total
Revenus									
Revenus fiscaux									
Revenus d'impôt sur le revenu	–	–	–	344 801	–	–	–	–	344 801
Autres taxes et droits	–	–	–	30 207	41 697	–	–	–	71 904
Total des revenus fiscaux	***–***	***–***	***–***	***375 008***	***41 697***	***–***	***–***	***–***	***416 705***
Cotisations d'assurance-emploi	32 104	–	–	–	–	–	–	(574)	31 530
Produits issus de la tarification de la pollution	–	–	–	13 537	–	15	–	–	13 552
Autres revenus									
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	–	–	–	–	–	–	8 048	–	8 048
Revenus nets des opérations de change et revenus de placements	15	5 792	(9)	–	–	970	–	–	6 768
Autres revenus de programmes	4 748	1 051	377	17 154	3 757	29 572	–	(22 311)	34 348
Total des autres revenus	***4 763***	***6 843***	***368***	***17 154***	***3 757***	***30 542***	***8 048***	***(22 311)***	***49 164***
Total des revenus	***36 867***	***6 843***	***368***	***405 699***	***45 454***	***30 557***	***8 048***	***(22 885)***	***510 951***
Charges									
Charges de programmes									
Paiements de transfert									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	80 294	–	–	–	–	–	–	–	80 294
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	6 639	91 794	–	–	–	6 668	–	–	105 101
Assurance-emploi et mesures de soutien	24 880	–	–	–	–	–	–	–	24 880
Prestations pour enfants	1	–	–	28 573	–	–	–	–	28 574
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	(2 169)	–	–	–	–	–	–	–	(2 169)
Retour des produits issus de la tarification de la pollution	–	–	–	15 450	–	145	–	–	15 595
Autres paiements de transfert	10 581	832	1 592	9 257	737	84 776	–	(635)	107 140
Total des paiements de transfert	***120 226***	***92 626***	***1 592***	***53 280***	***737***	***91 589***	***–***	***(635)***	***359 415***
Autres charges, excluant les pertes (gains) actuarielles nettes	**12 598**	**3 219**	**34 733**	**16 719**	**18 233**	**67 188**	**–**	**(22 236)**	**130 454**
Total des charges de programmes, excluant les pertes (gains) actuarielles nettes	***132 824***	***95 845***	***36 325***	***69 999***	***18 970***	***158 777***	***–***	***(22 871)***	***489 869***
Frais de la dette publique	–	53 153	63	–	1	207	–	(14)	53 410
Total des charges, excluant les pertes (gains) actuarielles nettes	***132 824***	***148 998***	***36 388***	***69 999***	***18 971***	***158 984***	***–***	***(22 885)***	***543 279***
Pertes (gains) actuarielles nettes	–	–	4 698	–	1 141	(1 819)	–	–	4 020
Total des charges	***132 824***	***148 998***	***41 086***	***69 999***	***20 112***	***157 165***	***–***	***(22 885)***	***547 299***

Des précisions sont fournies sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non auditée) de ce volume.

[1] Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

(en millions de dollars)

	2024								
	Emploi, et dévelop-pement de la main d'œuvre	Finances	Défense nationale	Revenu national[2]	Sécurité publique[2]	Autres porte-feuilles minis-tériels[2]	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Redresse ments[1]	Total
Revenus									
Revenus fiscaux									
Revenus d'impôt sur le revenu	–	–	–	312 705	–	–	–	–	312 705
Autres taxes et droits	–	–	–	29 507	39 908	–	–	–	69 415
Total des revenus fiscaux	***–***	***–***	***–***	***342 212***	***39 908***	***–***	***–***	***–***	***382 120***
Cotisations d'assurance-emploi	30 156	–	–	–	–	–	–	(596)	29 560
Produits issus de la tarification de la pollution	–	–	–	10 278	–	225	–	–	10 503
Autres revenus									
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	–	–	–	–	–	–	3 217	–	3 217
Revenus nets des opérations de change et revenus de placements	16	3 949	2	–	–	323	–	–	4 290
Autres revenus de programmes	4 441	827	402	15 204	3 624	26 869	–	(21 508)	29 859
Total des autres revenus	***4 457***	***4 776***	***404***	***15 204***	***3 624***	***27 192***	***3 217***	***(21 508)***	***37 366***
Total des revenus	***34 613***	***4 776***	***404***	***367 694***	***43 532***	***27 417***	***3 217***	***(22 104)***	***459 549***
Charges									
Charges de programmes									
Paiements de transfert									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	76 036	–	–	–	–	–	–	–	76 036
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	5 612	87 893	–	–	–	6 668	–	–	100 173
Assurance-emploi et mesures de soutien	23 130	–	–	–	–	–	–	–	23 130
Prestations pour enfants	1	–	–	26 338	–	–	–	–	26 339
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	(4 838)	–	–	–	–	–	–	–	(4 838)
Retour des produits issus de la tarification de la pollution	–	–	–	9 783	–	75	–	–	9 858
Autres paiements de transfert[2]	14 474	(604)	1 131	8 259	1 757	71 452	–	(518)	95 951
Total des paiements de transfert	***114 415***	***87 289***	***1 131***	***44 380***	***1 757***	***78 195***	***–***	***(518)***	***326 649***
Autres charges, excluant les pertes (gains) actuarielles nettes	**12 562**	**2 319**	**32 187**	**16 169**	**17 241**	**81 108**	**–**	**(21 572)**	**140 014**
Total des charges de programmes, excluant les pertes (gains) actuarielles nettes	***126 977***	***89 608***	***33 318***	***60 549***	***18 998***	***159 303***	***–***	***(22 090)***	***466 663***
Frais de la dette publique	–	47 007	64	–	1	216	–	(15)	47 273
Total des charges, excluant les pertes (gains) actuarielles nettes	***126 977***	***136 615***	***33 382***	***60 549***	***18 999***	***159 519***	***–***	***(22 105)***	***513 936***
Pertes (gains) actuarielles nettes	–	–	6 540	–	1 503	(554)	–	–	7 489
Total des charges	***126 977***	***136 615***	***39 922***	***60 549***	***20 502***	***158 965***	***–***	***(22 105)***	***521 425***

Des précisions sont fournies sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non auditée) de ce volume.

[1] Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

[2] Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 3

Comptes publics du Canada
2024-2025

Revenus, charges et déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars

Table des matières

Page

Revenus 136
- Revenus fiscaux 136
- Cotisations d'assurance-emploi 137
- Autres revenus 138
- Revenus de placements 139

Charges 140
- Comptabilisation des charges 140
- Charges par secteur 142
- Coûts des opérations du gouvernement 142
- Charges par article 147
- Dépenses en vertu d'autorisations législatives 148

Revenus, charges et déficit accumulé lié aux activités

Tableau 3.1
Revenus, charges et déficit accumulé lié aux activités

(en millions de dollars)

	2025	2024
Revenus		
Revenus fiscaux, tableau 3.2	416 705	382 120
Cotisations d'assurance-emploi	31 530	29 560
Produits issus de la tarification de la pollution	13 552	10 503
Autres revenus, tableau 3.4	49 164	37 366
Total des revenus	**510 951**	**459 549**
Charges		
Paiements de transfert	359 415	326 649
Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes	130 454	140 014
Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	***489 869***	***466 663***
Frais de la dette publique, tableau 3.8	53 410	47 273
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes, tableau 3.6	**543 279**	**513 936**
Déficit lié aux activités annuel avant les pertes actuarielles nettes	**(32 328)**	**(54 387)**
Pertes actuarielles nettes	(4 020)	(7 489)
Déficit lié aux activités annuel	**(36 348)**	**(61 876)**
Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice	**(1 245 494)**	**(1 183 618)**
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	**(1 281 842)**	**(1 245 494)**

Revenus

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

Revenus fiscaux

Tableau 3.2
Revenus fiscaux

(en millions de dollars)

	2025	2024
Revenus fiscaux		
Revenus d'impôt sur le revenu		
Particuliers	234 319	217 696
Sociétés	96 954	82 468
Non-résidents	13 528	12 541
Total des revenus d'impôt sur le revenu	***344 801***	***312 705***
Autres taxes et droits		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3	52 503	51 416
Taxes sur l'énergie		
Taxe d'accise – Essence	4 361	4 333
Taxe d'accise – Essence d'aviation et combustible diesel	1 289	1 266
Total des taxes sur l'énergie	*5 650*	*5 599*
Droits de douane à l'importation	6 264	5 571
Autres taxes et droits d'accise		
Droits d'accise	5 656	5 333
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien	1 159	827
Autres taxes et droits d'accise	672	669
Total des autres taxes et droits d'accise	*7 487*	*6 829*
Total des autres taxes et droits	***71 904***	***69 415***
Total des revenus fiscaux[1]	**416 705**	**382 120**

[1] Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

Impôt sur le revenu des particuliers

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Impôt sur le revenu des sociétés

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Impôt sur le revenu des non-résidents

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cet impôt prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, les intérêts, les loyers, les redevances et les pensions alimentaires ainsi que sur les revenus des non-résidents au titre de successions et de fiducies.

L'impôt sur le revenu des non-résidents inclut aussi des retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

Autres taxes et droits

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur l'accise*, la *Loi de 2001 sur l'accise*, la *Loi sur la taxe d'accise*, du *Tarif des douanes* (loi),et d'autres lois. Ils englobent la taxe sur les produits et services, les taxes sur l'énergie, les droits de douane à l'importation ainsi que d'autres droits et taxes d'accise.

Taxe sur les produits et services

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1er janvier 1991. Elle s'applique à un taux de 5 % sur la plupart des produits et services offerts au Canada, avec un nombre limité d'exclusions qui comprend certains instruments médicaux, des médicaments sur ordonnance, des aliments de base, des loyers résidentiels ainsi que la majorité des services de santé et de soins dentaires. Le taux applicable aux articles admissibles du 14 décembre 2024 au 15 février 2025 a été fixé à zéro.

Tableau 3.3
Taxe sur les produits et services

(en millions de dollars)

	2025	2024
TPS	62 334	60 743
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers	3 565	3 352
TPS brute de tiers	58 769	57 391
Moins : crédits d'impôt trimestriels	6 266	5 975
TPS nette de tiers	52 503	51 416

Taxes sur l'énergie

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

Droits de douane à l'importation

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

Autres droits et taxes d'accise

Les droits et taxes d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques, les produits du tabac, de vapotage et de cannabis. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les climatiseurs des voitures de passagers, des taxes de luxe s'appliquent sur certains biens de luxe, et la taxe sur les logements vacants ou sous-utilisés. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est perçu par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

Cotisations d'assurance-emploi

Les cotisations des employés et des employeurs sont prélevées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

Autres revenus

Tableau 3.4
Autres revenus

(en millions de dollars)

	2025	2024
Autres revenus		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Quote-part des bénéfices (pertes) annuels	3 239	(660)
Intérêt et autres	4 809	3 877
Total des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	*8 048*	*3 217*
Revenus nets des opérations de change et revenus de placements		
Revenus nets des opérations de change		
Compte du fonds des changes	4 150	2 951
Fonds monétaire international	471	453
Autres	82	1
Total – revenus nets des opérations de change	*4 703*	*3 405*
Revenus de placements, tableau 3.5	2 065	885
Total – revenus nets des opérations de change et revenus de placements	*6,768*	*4,290*
Revenus d'autres programmes		
Ventes de biens et de services	15 799	13 986
Divers	18 549	15 873
Total des revenus d'autres programmes	*34 348*	*29 859*
Total des autres revenus[1]	49 164	37 366

[1] Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les revenus comprennent les intérêts perçus sur les prêts consentis aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques, ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéfices accumulés ou aux pertes des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Autres programmes

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés par chaque portefeuille ministériel dans le volume II des Comptes publics du Canada.

Revenus nets des opérations de change et revenus de placements

Les revenus nets des opérations de change comprennent les revenus provenant des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes et le Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus nets des opérations de change comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant de dettes étrangères et des réévaluations des swaps de devises.

Les revenus de placements comprennent les intérêts sur les dépôts bancaires, les revenus sur les prêts, les investissements et les avances, ainsi que d'autres rendements. Des détails supplémentaires sur les revenus de placements sont inclus dans le tableau 3.5.

Tableau 3.5
Revenus de placements[1]

(en millions de dollars)

	2025	2024
Trésorerie et créances		
Intérêts des dépôts bancaires	821	491
Autres prêts, des placements et des avances	780	395
Autres comptes	5	3
Total ministériel des revenus de placements	1 606	889
(Perte) gain net de change	473	3
Total des revenus de placements	2 079	892
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement	(14)	(7)
Total des revenus de placements externes	2 065	885

[1] Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 4a de la section 1 du volume II et à la section 10 du volume III des Comptes publics du Canada.

Charges

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

Comptabilisation des charges

Le gouvernement comptabilise toutes les charges selon la comptabilité d'exercice.

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont comptabilisés comme charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les frais de la dette publique comprennent l'intérêt calculé sur la dette contractée sur les marchés ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

Tableau 3.6
Charges externes par secteur et par type

(en millions de dollars)

	Principaux paiements de transfert[1,2]		Autres paiements de transfert[2,3]	
	2025	2024	2025	2024
Portefeuilles ministériels				
Affaires mondiales[5]	–	–	6 232	5 225
Agriculture et Agroalimentaire	–	–	2 799	4 300
Anciens Combattants	–	–	56	50
Bureau du secrétaire du gouverneur général	–	–	–	–
Conseil du Trésor	–	–	1	1
Conseil privé[5]	–	–	1	1
Défense nationale	–	–	1 592	1 131
Emploi et Développement de la main-d'œuvre	109 645	99 941	10 581	14 474
Énergie et Ressources naturelles	–	–	3 276	2 392
Environnement et Changement climatique[5]	–	–	1 563	936
Finances	91 794	87 893	832	(604)
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	–	–	3 568	2 981
Innovation, Sciences et Industrie[5]	–	–	7 881	7 896
Institutions démocratiques[5]	–	–	2	2
Justice	–	–	710	671
Logement, Infrastructure et Collectivités	2 368	2 368	10 717	10 389
Parlement[5]	–	–	2	2
Patrimoine canadien[4,5]	–	–	2 250	2 185
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	–	–	740	565
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord	–	–	12 971	9 588
Revenu national	28 573	26 338	24 707	18 042
Santé	4 300	4 300	4 665	2 834
Sécurité publique[5]	–	–	737	1 757
Services aux Autochtones[5]	–	–	24 858	19 590
Services publics et Approvisionnement	–	–	–	1
Transports	–	–	2 089	1 583
Provision pour évaluation et autres éléments	–	–	(95)	(183)
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	236 680	220 840	122 735	105 809
Pertes actuarielles nettes	–	–	–	–
Total des charges[6]	236 680	220 840	122 735	105 809

1 Comprend des paiements de transfert de 80 294 millions de dollars (76 036 millions de dollars en 2024) pour les prestations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; 105 101 millions de dollars (100 173 millions de dollars en 2024) aux autres paliers de gouvernement; 24 880 millions de dollars (23 130 millions de dollars en 2024) pour l'assurance-emploi et les mesures de soutien; 28 574 millions de dollars (26 339 millions de dollars en 2024) pour les prestations aux enfants; et trop-perçu à récupérer de 2 169 millions de dollars (4 838 millions de dollars des charges en 2024) pour le soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs. Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.7 de cette section.

2 En 2025, la Subvention salariale d'urgence du Canada a été reclassée de principaux paiements de transfert à autres paiements de transfert. Des informations supplémentaires sont fournies à la note 2, section 2 de ce volume.

3 Comprend des paiements de transfert de 15 595 millions de dollars (9 858 millions de dollars en 2024) pour le retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution, plusieurs autres mesures de soutien liées à la COVID-19, notamment 167 millions de dollars de trop-perçu à récupérer (420 millions de dollars des charges en 2024) pour la subvention salariale d`urgence du Canada; et 173 millions de dollars à titre d'incitatif à la renonciation dans le cadre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (une reprise de 2 574 millions de dollars en 2024).

4 À compter du 14 mars 2025, le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada et du ministère des Femmes et l'Égalité des genres est le ministre du Patrimoine canadien. Parcs Canada et Femmes, Égalité des genres et Jeunesse sont présentés comme un portefeuille distinct de Patrimoine canadien dans toutes les autres sections des Comptes publics du Canada.

5 Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

6 Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 2a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

7 Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.8 de cette section.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, pour les prêts, placements et avances, ainsi que pour la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, l'utilisation des stocks, ainsi que les charges payées d'avance et autres.

Les organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement font affaire entre eux au quotidien et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges comptabilisées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers consolidés, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente un résumé comparatif des charges externes par type. Il fait également état des charges externes par secteur.

Total des paiements de transfert		Autres charges		Frais de la dette publique[7]		Total des charges	
2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
6 232	5 225	3 220	3 044	–	–	9 452	8 269
2 799	4 300	1 154	1 124	–	–	3 953	5 424
56	50	490	482	–	–	546	532
–	–	29	26	–	–	29	26
1	1	11 747	4 955	–	–	11 748	4 956
1	1	413	413	–	–	414	414
1 592	1 131	34 371	31 868	63	64	36 026	33 063
120 226	114 415	10 038	9 957	–	–	130 264	124 372
3 276	2 392	3 417	2 423	1	1	6 694	4 816
1 563	936	1 539	1 460	–	–	3 102	2 396
92 626	87 289	1 333	834	53 153	47 007	147 112	135 130
3 568	2 981	3 758	3 821	–	–	7 326	6 802
7 881	7 896	3 995	3 837	–	–	11 876	11 733
2	2	302	251	–	–	304	253
710	671	2 072	1 772	–	–	2 782	2 443
13 085	12 757	957	850	46	47	14 088	13 654
2	2	952	930	–	–	954	932
2 250	2 185	5 124	4 600	12	12	7 386	6 797
740	565	2 959	3 089	–	–	3 699	3 654
12 971	9 588	(359)	11 276	–	–	12 612	20 864
53 280	44 380	16 091	15 534	–	–	69 371	59 914
8 965	7 134	5 090	7 511	–	–	14 055	14 645
737	1 757	17 714	16 761	1	1	18 452	18 519
24 858	19 590	1 879	4 234	–	–	26 737	23 824
–	1	6 929	6 775	100	108	7 029	6 884
2 089	1 583	3 869	3 725	48	48	6 006	5 356
(95)	(183)	(8 629)	(1 538)	(14)	(15)	(8 738)	(1 736)
359 415	326 649	130 454	140 014	53 410	47 273	543 279	513 936
–	–	4 020	7 489	–	–	4 020	7 489
359 415	326 649	134 474	147 503	53 410	47 273	547 299	521 425

Charges par secteur

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels. Elle regroupe les activités des ministères et organismes et sociétés d'État et autres entités consolidées sous la responsabilité des ministres telles que décrites dans la note 1 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

Coûts des opérations du gouvernement

Les coûts des opérations du gouvernement se composent de trois types principaux : les paiements de transfert, les autres charges et les frais de la dette publique.

Paiements de transfert

Les principaux paiements de transfert comprennent les paiements aux particuliers et les paiements aux provinces et territoires.

Les paiements aux particuliers comprennent les paiements de soutien du revenu ou de supplément au revenu. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi.

Les paiements aux provinces et territoires sont effectués en vertu des programmes principaux suivants :

- les accords fiscaux permettent les paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des lois constitutionnelles;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux permettent de fournir la quote-part fédérale appuyant des programmes sociaux administrés par les provinces.

Les autres paiements de transfert comprennent les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, de faire avancer la recherche, de créer des emplois au moyen de programmes de formation et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées et d'autres paiements divers.

Autres charges

Les autres charges comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance et autres. Les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont compris dans les charges de personnel.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent l'intérêt effectif calculé sur la dette contractée sur les marchés y compris les montants découlant de l'extinction de la dette ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

Tableau 3.7
Principaux paiements de transfert par province et territoire

(en millions de dollars)

	Exercice	Prestations de sécurité de la vieillesse[1]	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Accords fiscaux	Abattement du Québec[2]
Terre-Neuve-et- Labrador	2025	1 569	688	224	228	–
	2024	1 495	698	223	10	–
Île-du-Prince-Édouard	2025	395	225	73	610	–
	2024	375	219	70	562	–
Nouvelle-Écosse	2025	2 567	1 359	440	3 287	–
	2024	2 443	1 362	436	2 805	–
Nouveau-Brunswick	2025	2 212	1 075	349	2 899	–
	2024	2 104	1 066	341	2 633	–
Québec	2025	21 716	11 381	3 700	13 322	(7 542)
	2024	20 671	11 363	3 622	14 043	(7 103)
Ontario	2025	30 790	20 363	6 611	586	–
	2024	29 003	20 058	6 406	431	–
Manitoba	2025	2 653	1 885	612	4 355	–
	2024	2 505	1 870	597	3 513	–
Saskatchewan	2025	2 262	1 564	508	2	–
	2024	2 147	1 531	488	2	–
Alberta	2025	7 479	6 161	1 999	5	–
	2024	6 963	5 979	1 908	581	–
Colombie-Britannique	2025	11 603	7 202	2 339	4	–
	2024	10 935	7 118	2 273	4	–
Total des provinces	2025	83 246	51 903	16 855	25 298	(7 542)
	2024	78 641	51 264	16 364	24 584	(7 103)
Territoires du Nord-Ouest	2025	54	56	18	1 699	–
	2024	50	57	18	1 611	–
Nunavut	2025	16	52	17	2 110	–
	2024	15	52	17	1 971	–
Territoire du Yukon	2025	47	59	19	1 350	–
	2024	45	58	18	1 252	–
Internationaux	2025	412	–	–	–	–
	2024	308	–	–	–	–
Total des charges pour les provinces et les territoires	2025	83 775	52 070	16 909	30 457	(7 542)
	2024	79 059	51 431	16 417	29 418	(7 103)
Courus et autres redressements	2025	(3 481)	–	–	–	–
	2024	(3 023)	(2 000)	–	(577)	–
Total partiel	2025	80 294	52 070	16 909	30 457	(7 542)
	2024	76 036	49 431	16 417	28 841	(7 103)
Transferts effectués à travers le système fiscal	2025	–	–	–	–	–
	2024	–	–	–	–	–
Total des principaux paiements de transfert	2025	80 294	52 070	16 909	30 457	(7 542)
	2024	76 036	49 431	16 417	28 841	(7 103)

1 Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.
2 L'abattement du Québec est composé de l'impôt fédéral abattu en matière des paiements de remplacement pour les programmes permanents et le programme des allocations aux jeunes de cette province.
3 Comprend des trop-payés à recouvrir de 200 millions de dollars pour la Prestation d`assurance-emploi d`urgence (385 millions de dollars en 2024).
4 Comprend les contributions de 2 368 millions de dollars (2 368 millions de dollars en 2024) au programme fédéral du Fonds pour le développement des collectivités du Canada.
5 En 2025, la Subvention salariale d'urgence du Canada a été reclassée de principaux paiements de transfert à autres paiements de transfert. Des information supplémentaires sont fournies à la note 2, section 2 de ce volume.

Exercice	Assurance-emploi et mesures de soutien[3]	Prestations pour enfants	COVID-19 Soutien du revenu pour les travailleurs	Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	Autres principaux transferts[4]	Total[5]
2025	1 228	–	–	–	318	4 255
2024	1 198	–	–	–	555	4 179
2025	308	–	–	–	56	1 667
2024	297	–	–	–	56	1 579
2025	1 011	–	–	–	211	8 875
2024	972	–	–	–	213	8 231
2025	1 091	–	–	–	178	7 804
2024	1 052	–	–	–	180	7 376
2025	4 762	–	–	–	1 420	48 759
2024	4 500	–	–	–	1 433	48 529
2025	8 836	–	–	–	2 431	69 617
2024	7 884	–	–	–	2 421	66 203
2025	851	–	–	–	268	10 624
2024	805	–	–	–	268	9 558
2025	710	–	–	–	232	5 278
2024	682	–	–	–	234	5 084
2025	2 955	–	–	–	630	19 229
2024	2 728	–	–	–	762	18 921
2025	3 017	–	–	–	889	25 054
2024	2 902	–	–	–	867	24 099
2025	24 769	–	–	–	6 633	201 162
2024	23 020	–	–	–	6 989	193 759
2025	35	–	–	–	28	1 890
2024	35	–	–	–	28	1 799
2025	28	–	–	–	28	2 251
2024	29	–	–	–	28	2 112
2025	36	–	–	–	28	1 539
2024	35	–	–	–	28	1 436
2025	12	–	–	–	–	424
2024	11	–	–	–	–	319
2025	24 880	–	–	–	6 717	207 266
2024	23 130	–	–	–	7 073	199 425
2025	–	–	(2 169)	6 639	(149)	840
2024	–	–	(4 838)	5 612	(98)	(4 924)
2025	24 880	–	(2 169)	6 639	6 568	208 106
2024	23 130	–	(4 838)	5 612	6 975	194 501
2025	–	28 574	–	–	–	28 574
2024	–	26 339	–	–	–	26 339
2025	24 880	28 574	(2 169)	6 639	6 568	236 680
2024	23 130	26 339	(4 838)	5 612	6 975	220 840

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs et les autres passifs.

Le tableau 3.8 fait état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique, présentés à la section ministérielle des Finances de la section 8 du volume II des Comptes publics du Canada, et le total des charges nettes relatives à la dette publique inscrit au tableau 3.6 de ce volume. Les postes de rapprochement comprennent les charges d'intérêts provenant des contrats de location-acquisition ainsi que des courus et autres redressements.

Tableau 3.8
Service de la dette publique[1]

(en millions de dollars)

	2025	2024
Dette non échue		
Intérêts sur obligations négociables	41 864	36 247
Intérêts nets sur swaps de devises	321	183
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	143	151
Intérêts sur les obligations en vertu des partenariats public-privé	127	129
Total des frais de la dette publique relativement à la dette non échue	42 455	36 710
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public – Comptes de pension de retraite	4 465	4 606
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(2 297)	(2 082)
Pensions des sociétés d'État consolidées et autres entités	(223)	(220)
Total des intérêts sur les régimes de retraite du secteur public	1 945	2 304
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants		
Régimes de soins de santé de la fonction publique et de services dentaires pour les pensionnés	984	925
Indemnités de cessation d'emploi et autres	66	59
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés	69	62
Indemnisation des accidents du travail	76	66
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants	5 276	4 658
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada	1 199	1 055
Sociétés d'État consolidées et autres entités	8	10
Total des intérêts sur les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	7 678	6 835
Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres avantages futurs	9 623	9 139
Autres passifs		
Régime de pensions du Canada	21	23
Compte des rentes sur l'État	3	4
Comptes de dépôt et en fiducie	52	60
Autres comptes à fins déterminées	132	132
Autres passifs	1 124	1 205
Total des frais de la dette publique relativement aux autres passifs	1 332	1 424
Comptes à fins déterminées consolidés		
Intérêts	13	15
Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés	13	15
Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation	53 423	47 288
Moins : redressements de consolidation	13	15
Total des frais de la dette publique[1] [2]	53 410	47 273
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de courus et autres et redressements de consolidation	47 995	42 475
Courus et autres redressements	5 428	4 813
Redressements de consolidation	(13)	(15)
Total des frais de la dette publique	53 410	47 273

[1] Un sommaire est fourni au tableau 2a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.
[2] Des informations supplémentaires sont fournies à la section 7 du volume III des Comptes publics du Canada.

Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des dépenses nettes par article, rapporté initialement par les ministères selon la méthode de comptabilité d'exercice partielle au total des charges, rapporté selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les éléments de conciliation représentent l'effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale.

Tableau 3.9
Charges totales par article[1]

(en millions de dollars)

	Total des dépenses nettes	Conciliation	Total des charges
Paiements de transfert	297 067	62 348	359 415
Autres charges			
Personnel, excluant les pertes actuarielles nettes	71 370	4 913	76 283
Transports et communications	3 587	(679)	2 908
Information	541	24	565
Services professionnels et spéciaux	23 145	(3 547)	19 598
Location	4 947	(791)	4 156
Réparation et entretien	4 392	(108)	4 284
Services publics, fournitures et approvisionnements	4 108	356	4 464
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	2 916	(2 916)	–
Acquisition de machinerie et matériel	9 038	(9 038)	–
Autres subventions et charges	19 862	(7 764)	12 098
Amortissement des immobilisations corporelles	–	6 044	6 044
Perte nette sur cession de biens	–	54	54
Total des autres charges, excluant les pertes actuarielles	143 906	(13 452)	130 454
Frais de la dette publique	48 205	5 205	53 410
Total des charges brutes	489 178	54 101	543 279
Revenus affectés aux dépenses	(14 747)	14 747	–
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	474 431	68 848	543 279
Pertes actuarielles nettes	–	4 020	4 020
Total des charges	474 431	72 868	547 299

[1] Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

Dépenses en vertu d'autorisations législatives

Les autorisations de dépenser conférées par les autorisations législatives sont consenties à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des périodes telles que définies par les lois. Ces autorisations ne s'annulent généralement pas à la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été accordées. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent environ la moitié du total des charges de programmes à chaque exercice.

Tableau 3.10
Dépenses en vertu d'autorisations législatives

(en millions de dollars)

	2025	2024
Versements de la pension de la sécurité de la vieillesse (*Loi sur la sécurité de la vieillesse*)	60 648	57 445
Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	52 070	51 431
Frais de la dette publique	47 995	42 474
Péréquation fiscale (Partie I – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	25 253	23 963
Versements du supplément de revenu garanti (*Loi sur la sécurité de la vieillesse*)	18 910	18 031
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	16 909	16 417
Versements pour l'incitatif à agir pour le climat	12 664	9 600
Financement territorial (Partie I.1 – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	5 159	4 834
Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*	2 584	2 674
Retour d'une partie des produits de la redevance sur les combustibles aux petites et moyennes entreprises	2 569	–
Fonds de la taxe sur l'essence	2 400	2 400
Paiements à la Banque de l'infrastructure du Canada en vertu de l'article 403 de la *loi no 1 d'exécution du budget de 2017*	2 363	1 478
Paiements de contributions pour le Programme Agri-protection	1 280	1 212
Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*	1 267	1 464
Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	1 199	1 057
Paiements au Fonds terre-neuvien des revenus provenant des ressources en hydrocarbures extracôtiers en vertu de la Partie IV de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*	985	637
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat	788	738
Subvention canadienne pour l'épargne – invalidité	646	498
Versements d'allocations pour personnes âgées (*Loi sur la sécurité de vieillesse*)	632	609
Dépense des recettes perçues en vertu du paragraphe 5.2(2) de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*	502	453
Acquittement des obligations et renonciation de prêts non-budgétaires en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*	492	10 307
Paiements à l'Association internationale de développement	487	487
Versements d'allocations spéciales pour enfants en application de la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants*	430	390
Paiements de subventions et de contributions pour le Programme Agri - stabilité	421	484
Stabilisation Fiscale en application de la Partie II de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*	–	577
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (*Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	(1 358)	(1 284)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	(6 183)	(5 820)
Total[2]	251 112	242 556

Tableau 3.10
Dépenses en vertu d'autorisations législatives – *fin*

(en millions de dollars)

	2025	2024
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions[1]		
Fonction publique		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et au compte des régimes compensatoires	3 603	3 452
Ajustement actuariel	6 425	–
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	1 457	1 509
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi	453	483
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès	18	17
Total	11 956	5 461
Forces canadiennes		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et au compte des régimes compensatoires	1 030	4 465
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	308	297
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi	93	87
Paiements législatifs en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*	1	1
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès	3	3
Total	1 435	4 853
Gendarmerie royale du Canada		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires	366	323
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	102	85
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi	28	26
Paiements législatifs en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*	2	2
Total	498	436
Services partagés Canada		
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	1	1
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires	3	3
Total	4	4
Toutes autres dépenses législatives[2]	4 815	5 131
Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives[3]	269 820	258 441

1 Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.
2 Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.
3 Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournis au tableau 7 de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 4

Comptes publics du Canada 2024-2025

Comptes consolidés au 31 mars

Table des matières

Page

Sociétés d'État et autres entités consolidées 153
États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées 153
Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées 158
Passifs éventuels des sociétés d'État et autres entités consolidées 158
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires 159
Comptes à fins déterminées consolidés 160
Comptes d'assurance 162
Autres comptes à fins déterminées consolidés 164
Dotations 165
État supplémentaire
Compte des opérations de l'assurance-emploi 166

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Sociétés d'État et autres entités consolidées

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État et autres entités consolidées. Les entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement et sont sous son contrôle.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés et autres entités selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Par conséquent, les comptes des sociétés et autres entités doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. Toutes les sociétés et autres entités sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ou aux normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les tableaux sommaires qui suivent a été préparée et présentée selon les normes comptables canadiennes du secteur public par toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non-mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public.*

États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées

Ces tableaux comprennent l'information financière concernant les sociétés d'État « mères » et les autres entités consolidées de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont donc directement consolidées dans les états financiers consolidés du gouvernement et exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ». Le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux* présente une liste complète de toutes les organisations fédérales et les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts.

Pour les sociétés et autres entités ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Le tableau 4.1 et le tableau 4.2 présentent un sommaire de l'information financière des sociétés d'État et autres entités consolidées. Les montants provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent ceux entre apparentés. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés et autres entités. Les revenus sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les redressements de l'avoir comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés et autres entités. Les gains et pertes de réévaluation comprennent certains gains non réalisés et certaines pertes non réalisées sur les instruments financiers exclus du bénéfice (déficit) annuel. Ces gains et pertes sont inclus dans le bénéfice (déficit) annuel à leur réalisation. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés ou des transferts de profits au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne « Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation » représente les redressements nécessaires pour convertir les politiques comptables des sociétés et autres entités à celles du gouvernement.

Tableau 4.1
Situation financière des sociétés d'État et autres entités consolidées
Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Actifs			
	Financiers			
Sociétés d'État et autres entités consolidées	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Non financiers	Total des actifs
Sociétés d'État[1]				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	227 225	71 913	422 412	721 550
Autorité du pont Windsor-Détroit	163 691	922	4 715 696	4 880 309
Banque de l'infrastructure du Canada	5 561 402	10 199 415	3 460	15 764 277
Centre de recherches pour le développement international	84 309	3 162	9 981	97 452
Commission canadienne du lait	22 075	–	161 968	184 043
Commission canadienne du tourisme	38 928	1 004	5 068	45 000
Commission de la capitale nationale	214 481	7 359	1 047 783	1 269 623
Conseil canadien des normes	15 409	1 553	3 714	20 676
Conseil des Arts du Canada	636 103	598	27 227	663 928
Construction de Défense (1951) Limitée	98 461	21 451	4 129	124 041
Corporation commerciale canadienne	632 272	36 600	8 033	676 905
Corporation de développement des investissements du Canada				
Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada[2]	2 231 303	–	–	2 231 303
Énergie atomique du Canada Limitée	407 946	280 946	1 238 783	1 927 675
Fondation canadienne des relations raciales	35 254	37	454	35 745
La Société des ponts fédéraux Limitée	32 712	3 233	342 691	378 636
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.	36 739	13 659	677 614	728 012
Marine Atlantique S.C.C.	214 680	16 325	383 932	614 937
Musée canadien de l'histoire	104 055	18 134	180 293	302 482
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	21 734	216	4 696	26 646
Musée canadien de la nature	49 377	558	137 692	187 627
Musée canadien des droits de la personne	32 577	102	220 867	253 546
Musée des beaux-arts du Canada	33 131	681	59 609	93 421
Musée national des sciences et de la technologie	26 486	606	231 751	258 843
Société du Centre national des Arts	60 978	339	184 845	246 162
Société Radio-Canada	2 052 820	197 250	1 255 941	3 506 011
Téléfilm Canada	4 763	86 361	7 299	98 423
VIA Rail Canada Inc.	610 877	134 843	2 425 514	3 171 234
VIA HFR – VIA TGF Inc.[3]	5 786	6 575	1 455	13 816
Total – Sociétés d'État	13 655 574	11 103 842	13 762 907	38 522 323
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation	(5 358)	(10 199 415)	(86 007)	(10 290 780)
Sociétés d'État nettes selon la comptabilité du gouvernement	13 650 216	904 427	13 676 900	28 231 543
Autres entités[4]				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent	284 781	15 191	15 339	315 311
Fonds de capital en fiducie	21 731	–	–	21 731
Fonds pour prestations de cessation	201	7	–	208
Fondation canadienne pour l'innovation	69 057	300	1 631	70 988
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable[5]	–	–	–	–
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations	358 035	42 536	297	400 868
Total – Autres entités	733 805	58 034	17 267	809 106
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation	–	–	–	–
Autres entités nettes selon la comptabilité du gouvernement	733 805	58 034	17 267	809 106
Total	14 384 021	962 461	13 694 167	29 040 649

1 Toutes les sociétés d'État mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ».

2 La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC) est une société d'État fédérale, constituée en mai 2020 et détenue à 100 % par la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), une société d'État mère. La CFUEC est chargée d'administrer le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE).

3 VIA HFR – VIA TGF Inc. (VIA Train à grande fréquence) est une société d'État fédérale, constituée en novembre 2022 et détenue à 100 % par VIA Rail Canada Inc.

4 Ces entités, bien que n'étant pas des sociétés d'État ou mandataires de l'État, sont considérées comme autres entités consolidées.

5 La Fondation canadienne pour l'appui technologique au développement durable a été dissoute le 31 mars 2025 et transférée au Conseil national de recherches Canada.

Passifs								
Tiers								
Emprunts	Autres	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital-actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
–	217 450	1 055	218 505	503 045	–	–	503 045	721 550
–	809 170	–	809 170	4 071 139	–	–	4 071 139	4 880 309
–	23 380	764	24 144	15 740 133	–	–	15 740 133	15 764 277
–	74 058	19 173	93 231	4 221	–	–	4 221	97 452
11 310	60 017	112 634	183 961	82	–	–	82	184 043
–	13 791	9 666	23 457	21 543	–	–	21 543	45 000
–	176 626	24 974	201 600	1 068 023	–	–	1 068 023	1 269 623
–	4 385	47	4 432	16 244	–	–	16 244	20 676
–	173 842	1 990	175 832	488 096	–	–	488 096	663 928
–	64 790	3 013	67 803	56 238	–	–	56 238	124 041
–	89 484	512 100	601 584	65 321	10 000	–	75 321	676 905
–	263	286	549	2 230 754	–	–	2 230 754	2 231 303
–	10 795 702	1 898	10 797 600	(9 334 637)	449 712	15 000	(8 869 925)	1 927 675
–	298	4 469	4 767	30 978	–	–	30 978	35 745
28 933	13 809	–	42 742	335 894	–	–	335 894	378 636
–	165 563	–	165 563	562 449	–	–	562 449	728 012
–	152 592	–	152 592	462 345	–	–	462 345	614 937
–	44 799	187 601	232 400	70 082	–	–	70 082	302 482
–	10 818	4 181	14 999	11 647	–	–	11 647	26 646
–	30 162	130 494	160 656	26 971	–	–	26 971	187 627
–	121 880	117 326	239 206	14 340	–	–	14 340	253 546
–	7 681	76 915	84 596	8 825	–	–	8 825	93 421
–	6 717	233 925	240 642	18 201	–	–	18 201	258 843
–	20 758	182 187	202 945	43 217	–	–	43 217	246 162
118 209	742 729	20 507	881 445	2 624 566	–	–	2 624 566	3 506 011
–	52 691	156	52 847	45 576	–	–	45 576	98 423
–	441 428	2 290 953	2 732 381	429 553	–	9 300	438 853	3 171 234
–	10 899	1 765	12 664	1 152	–	–	1 152	13 816
158 452	14 325 782	3 938 079	18 422 313	19 615 998	459 712	24 300	20 100 010	38 522 323
–	(2 171)	(1 398 922)	(1 401 093)	(8 405 675)	(459 712)	(24 300)	(8 889 687)	(10 290 780)
158 452	14 323 611	2 539 157	17 021 220	11 210 323	–	–	11 210 323	28 231 543
–	115 095	8 355	123 450	191 861	–	–	191 861	315 311
–	7	21 724	21 731	–	–	–	–	21 731
–	8	200	208	–	–	–	–	208
–	1 374	69 614	70 988	–	–	–	–	70 988
–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	97 234	303 634	400 868	–	–	–	–	400 868
–	213 718	403 527	617 245	191 861	–	–	191 861	809 106
–	–	(394 964)	(394 964)	394 964	–	–	394 964	–
–	213 718	8 563	222 281	586 825	–	–	586 825	809 106
158 452	14 537 329	2 547 720	17 243 501	11 797 148	–	–	11 797 148	29 040 649

Tableau 4.2
Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État et autres entités consolidées pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Revenus			
		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
Sociétés d'État et autres entités consolidées	Tiers	Aide financière	Autres	Total
Sociétés d'État				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	3 459	1 078 666	53	1 082 178
Autorité du pont Windsor-Détroit	20 025	1 164 757	–	1 184 782
Banque de l'infrastructure du Canada	131 073	2 983 664	–	3 114 737
Centre de recherches pour le développement international	115 346	161 470	9 823	286 639
Commission canadienne du lait	205 522	5 155	1 519	212 196
Commission canadienne du tourisme	13 892	121 802	133	135 827
Commission de la capitale nationale	54 024	164 310	10 504	228 838
Conseil canadien des normes	13 519	25 591	2 386	41 496
Conseil des Arts du Canada	35 403	364 283	1 155	400 841
Construction de Défense (1951) Limitée	3 009	–	201 345	204 354
Corporation commerciale canadienne	41 715	13 792	3 681	59 188
Corporation de développement des investissements du Canada				
Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada	150 684	–	–	150 684
Énergie atomique du Canada Limitée	166 088	1 433 600	5 351	1 605 039
Fondation canadienne des relations raciales	1 754	9 907	20	11 681
La Société des ponts fédéraux Limitée	52 328	17 953	–	70 281
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.	2 952	189 604	1 189	193 745
Marine Atlantique S.C.C.	125 154	194 110	–	319 264
Musée canadien de l'histoire	20 654	96 579	1 189	118 422
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	4 107	10 877	84	15 068
Musée canadien de la nature	13 603	42 509	1 033	57 145
Musée canadien des droits de la personne	10 184	34 613	–	44 797
Musée des beaux-arts du Canada	24 804	55 952	237	80 993
Musée national des sciences et de la technologie	12 875	49 074	1 517	63 466
Société du Centre national des Arts	42 391	80 876	3 610	126 877
Société Radio-Canada	584 486	1 425 237	4 182	2 013 905
Téléfilm Canada	20 886	158 302	111	179 299
VIA Rail Canada Inc.	484 273	514 487	1 144	999 904
VIA HFR – VIA TGF Inc.	413	70 284	–	70 697
Total – Sociétés d'État	2 354 623	10 467 454	250 266	13 072 343
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation	796 730	(558 481)	–	238 249
Total selon la comptabilité du gouvernement	3 151 353	9 908 973	250 266	13 310 592
Redressements de consolidation	891	(9 908 973)	(250 266)	(10 158 348)
Montant net – Sociétés d'État	3 152 244	–	–	3 152 244
Autres entités				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent	98 944	1 654	73 758	174 356
Fonds de capital en fiducie	852	74 239	–	75 091
Fonds pour prestations de cessation	10	–	–	10
Fondation canadienne pour l'innovation	6 689	560 150	21	566 860
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	493	87 536	–	88 029
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations	13 425	–	1 207	14 632
Total – Autres entités	120 413	723 579	74 986	918 978
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation	(28 138)	3 328	–	(24 810)
Total selon la comptabilité du gouvernement	92 275	726 907	74 986	894 168
Redressements de consolidation	633	(726 907)	(74 986)	(801 260)
Montant net – Autres entités	92 908	–	–	92 908
Total	3 245 152	–	–	3 245 152

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.

Charges							Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total	Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Gains (pertes) de réévaluation	Dividendes	Capital	Avoir à la fin de l'exercice
1 054 714	1 011	1 055 725	26 453	476 592	–	–	–	–	503 045
174 886	–	174 886	1 009 896	3 056 123	–	5 120	–	–	4 071 139
293 075	–	293 075	2 821 662	12 918 471	–	–	–	–	15 740 133
297 432	3 631	301 063	(14 424)	18 645	–	–	–	–	4 221
207 829	4 315	212 144	52	(17)	(52)	99	–	–	82
122 458	3 354	125 812	10 015	11 520	1	7	–	–	21 543
159 945	14 888	174 833	54 005	1 014 018	–	–	–	–	1 068 023
35 106	597	35 703	5 793	10 451	–	–	–	–	16 244
369 937	957	370 894	29 947	439 766	–	18 383	–	–	488 096
192 190	839	193 029	11 325	44 496	–	417	–	–	56 238
30 146	4 961	35 107	24 081	61 240	–	–	(10 000)	–	75 321
486 413	543 904	1 030 317	(879 633)	3 052 015	–	58 372	–	–	2 230 754
2 060 276	7 135	2 067 411	(462 372)	(8 418 154)	–	10 601	–	–	(8 869 925)
37	10 591	10 628	1 053	28 237	141	1 547	–	–	30 978
51 325	–	51 325	18 956	317 187	(249)	–	–	–	335 894
171 395	–	171 395	22 350	540 099	–	–	–	–	562 449
294 483	–	294 483	24 781	438 308	–	(744)	–	–	462 345
103 131	14 332	117 463	959	68 475	–	648	–	–	70 082
10 472	2 736	13 208	1 860	9 479	(294)	602	–	–	11 647
46 769	3 754	50 523	6 622	19 947	–	402	–	–	26 971
39 003	5 634	44 637	160	14 180	–	–	–	–	14 340
74 255	9 349	83 604	(2 611)	11 436	–	–	–	–	8 825
58 518	5 754	64 272	(806)	19 007	–	–	–	–	18 201
114 151	1 228	115 379	11 498	31 719	–	–	–	–	43 217
2 066 277	12 836	2 079 113	(65 208)	2 689 774	–	–	–	–	2 624 566
175 580	2 946	178 526	773	44 803	–	–	–	–	45 576
951 140	15 366	966 506	33 398	405 455	–	–	–	–	438 853
72 050	4 930	76 980	(6 283)	7 435	–	–	–	–	1 152
9 712 993	675 048	10 388 041	2 684 302	17 330 707	(453)	95 454	(10 000)	–	20 100 010
(6 321)	(433 537)	(439 858)	678 107	(9 574 391)	3 040	(6 443)	10 000	–	(8 889 687)
9 706 672	241 511	9 948 183	3 362 409	7 756 316	2 587	89 011	–	–	11 210 323
6 811	(241 511)	(234 700)	(9 923 648)	–	9 923 648	–	–	–	–
9 713 483	–	9 713 483	(6 561 239)	7 756 316	9 926 235	89 011	–	–	11 210 323
113 345	–	113 345	61 011	130 850	–	–	–	–	191 861
14	75 077	75 091	–	–	–	–	–	–	–
16	(6)	10	–	–	–	–	–	–	–
566 557	303	566 860	–	–	–	–	–	–	–
88 029	–	88 029	–	–	–	–	–	–	–
13 425	1 207	14 632	–	–	–	–	–	–	–
781 386	76 581	857 967	61 011	130 850	–	–	–	–	191 861
(902)	(10 722)	(11 624)	(13 186)	410 385	(2 235)	–	–	–	394 964
780 484	65 859	846 343	47 825	541 235	(2 235)	–	–	–	586 825
633	(65 859)	(65 226)	(736 034)	–	736 034	–	–	–	–
781 117	–	781 117	(688 209)	541 235	733 799	–	–	–	586 825
10 494 600	–	10 494 600	(7 249 448)	8 297 551	10 660 034	89 011	–	–	11 797 148

Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

Tableau 4.3
Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

(en milliers de dollars)

	1er avril 2024	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	31 mars 2025
Commission canadienne du lait	11 088	138 029	137 807	11 310
La Société des ponts fédéraux Limitée	36 524	–	7 591	28 933
Société Radio-Canada	140 381	22 679	44 851	118 209
Total	187 993	160 708	190 249	158 452

Ces renseignements sont publiés pour répondre aux exigences de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) qui stipule qu'un relevé annuel de toutes les opérations d'emprunts pour le compte de Sa Majesté doit être inclus dans les Comptes publics du Canada. Les emprunts proviennent de sources autres que du gouvernement. Conformément à l'article 54 de la LGFP, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même le Trésor.

Passifs éventuels des sociétés d'État et autres entités consolidées

Les passifs éventuels des sociétés d'État sont inclus dans les états financiers du Gouvernement du Canada comme suit, se référer à la section 2 pour de plus amples détails.

Tableau 4.4
Passifs éventuels des sociétés d'État et autres entités consolidées

(en milliers de dollars)

	2025
Provision accumulée	
Causes en instance et imminentes et autres réclamations	26 778
Garanties de prêts	103
Total – provision accumulée	26 881
Divulgué seulement	
Causes en instance et imminentes et autres réclamations	9 168

Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.5 présente les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.5 résulte de l'utilisation de différentes méthodes comptables et d'éléments en transit.

Tableau 4.5
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses du Programme	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires[1]
Sociétés d'État mandataires				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	1 079 165	–	–	1 079 165
Commission canadienne du lait	5 150	–	–	5 150
Commission canadienne du tourisme	115 968	–	–	115 968
Commission de la capitale nationale	–	90 355	60 465	150 820
Corporation commerciale canadienne	13 792	–	–	13 792
Énergie atomique du Canada Limitée	1 433 600	–	–	1 433 600
Fondation canadienne des relations raciales	12 092	–	–	12 092
La Société des ponts fédéraux Limitée	17 864	–	–	17 864
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.	189 642	–	–	189 642
Musée canadien de l'histoire	83 227	–	–	83 227
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	10 024	–	–	10 024
Musée canadien de la nature	36 378	–	–	36 378
Musée canadien des droits de la personne	28 590	–	–	28 590
Musée des beaux-arts du Canada	–	42 020	8 000	50 020
Musée national des sciences et de la technologie	38 441	–	–	38 441
Société Radio-Canada	–	1 309 339	115 898	1 425 237
Téléfilm Canada	158 302	–	–	158 302
Total – Sociétés d'État mandataires	3 222 235	1 441 715	184 363	4 848 313
Sociétés d'État non-mandataires				
Autorité du pont Windsor-Détroit	944 189	–	–	944 189
Banque de l'infrastructure du Canada	2 363 429	–	–	2 363 429
Centre de recherches pour le développement international	160 270	–	–	160 270
Conseil canadien des normes	25 591	–	–	25 591
Conseil des Arts du Canada	364 283	–	–	364 283
Marine Atlantique S.C.C.	194 974	–	–	194 974
Société du Centre national des Arts	59 525	–	–	59 525
VIA Rail Canada Inc.	878 574	–	–	878 574
VIA HFR – VIA TGF Inc.	69 825	–	–	69 825
Total – Sociétés d'État non-mandataires	5 060 660	–	–	5 060 660
Total	8 282 895	1 441 715	184 363	9 908 973

[1] Exclut les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

Comptes à fins déterminées consolidés

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories particulières de revenus et de charges selon lesquelles la loi exige que les revenus perçus aux fins spécifiées par la loi soient portés au crédit de ces comptes, et que les paiements connexes soient imputés aux comptes. Ils sont utilisés principalement quand les activités sont analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais, consistent essentiellement en des revenus et des charges du gouvernement.

Les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.6 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi, de même que le Rapport de l'auditeur indépendant, sont présentés à la fin de cette section.

Tableau 4.6
Comptes à fins déterminées consolidés

(en dollars)

		Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		
	1er avril 2024	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	31 mars 2025
Comptes d'assurance						
Agriculture et Agroalimentaire						
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire						
Caisse de réassurance-récolte	457 821 485	109 256 335	–	(85 280 922)	–	652 358 742
Moins : prêts portant intérêt	277 514 751	–	–	–	–	277 514 751
	180 306 734	*109 256 335*	–	*(85 280 922)*	–	*374 843 991*
Comptes de stabilisation des produits agricoles	646 510	–	–	–	–	646 510
	180 953 244	*109 256 335*	–	*(85 280 922)*	–	*375 490 501*
Emploi et Développement de la main-d'œuvre						
Ministère de l'Emploi et du Développement social						
Compte des opérations de l'assurance-emploi, tableau 4.7	(18 436 976 410)	31 667 474 569	552 992 470	25 373 078 480	2 660 867 262	(14 250 455 113)
Énergie et Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
Compte de la responsabilité en matière nucléaire	5 207 849	169 686	–	–	–	5 377 535
Finances						
Ministère des Finances						
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement	45 303	–	–	–	–	45 303
Santé						
Ministère de la Santé						
Caisse supplémentaire d'assurance-santé	28 386	–	–	–	–	28 386
Transports						
Ministère des Transports						
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires	429 640 333	715 347	12 850 986	5 858 192	1 728 654	435 619 820
Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées	106 361 992	3 411 284	3 235 746	1 588 455	750	111 419 817
	536 002 325	*4 126 631*	*16 086 732*	*7 446 647*	*1 729 404*	*547 039 637*
Total des comptes d'assurance	(17 714 739 303)	31 781 027 221	569 079 202	25 295 244 205	2 662 596 666	(13 322 473 751)
Autres comptes à fins déterminées consolidés						
Énergie et Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
Fonds pour l'étude de l'environnement	4 615 174	2 152 896	–	397 919	2 945 398	3 424 753
Environnement et Changement climatique						
Agence canadienne de l'eau						
Compte de dépôts – Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement	–	396 122	–	–	–	396 122
Ministère de l'Environnement						
Compte de dépôts – Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement	105 606 048	–	–	–	3 624 648	101 981 400
Fonds pour dommages à l'environnement	237 341 376	4 658 488	17 320 881	40 718 142	677 964	217 924 639
Fonds de mesures économiques pour l'environnement	–	364	–	–	–	364
	342 947 424	*4 658 852*	*17 320 881*	*40 718 142*	*4 302 612*	*319 906 403*
	342 947 424	*5 054 974*	*17 320 881*	*40 718 142*	*4 302 612*	*320 302 525*

Tableau 4.6
Comptes à fins déterminées consolidés – *fin*

(en dollars)

		Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		
	1er avril 2024	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	31 mars 2025
Finances						
Ministère des Finances						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland	246 223 464	–	–	–	–	246 223 464
Parcs Canada						
Agence Parcs Canada						
Compte des nouveaux parcs et sites historiques	211 252 773	30	35 650 130	27 715 229	3 103 746	216 083 958
Patrimoine canadien						
Commission des champs de bataille nationaux						
Fonds de fiducie	1 528 121	147 290	71 833	22 006	–	1 725 238
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne						
Ministère des Pêches et des Océans						
Compte d'amendes additionnelles pour poissons	2 420 982	29 300	–	21 426	–	2 428 856
Compte d'amendes supplémentaires *Loi sur les espèces en péril*	35 000	–	–	–	–	35 000
	2 455 982	*29 300*	–	*21 426*	–	*2 463 856*
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord						
Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord						
Fonds pour l'étude de l'environnement	51 187	–	46 059	–	51 187	46 059
Services publics et Approvisionnement						
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis	56 193 041	27 693 170	–	25 635 664	–	58 250 547
Transports						
Ministère des Transports						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses	3 247 772	–	–	201 629	433 300	2 612 843
Total des autres comptes à fins déterminées consolidés	868 514 938	35 077 660	53 088 903	94 712 015	10 836 243	851 133 243
Dotations						
Innovation, Sciences et Industrie						
Conseil national de recherches du Canada						
Fonds de H.L. Holmes	5 707 016	50 890	–	–	–	5 757 906
Fonds de W.G. Schneider	30 000	–	–	–	–	30 000
	5 737 016	*50 890*	–	–	–	*5 787 906*
Conseil de recherches en sciences humaines						
Fonds pour les boursiers de la Reine	250 000	–	–	–	–	250 000
	5 987 016	*50 890*	–	–	–	*6 037 906*
Parcs Canada						
Agence Parcs Canada						
Compte de fiducie de Mackenzie King	225 000	–	–	–	–	225 000
Santé						
Instituts de recherche en santé du Canada						
Dotations pour la recherche en santé	75 000	–	–	–	–	75 000
Total des dotations	6 287 016	50 890	–	–	–	6 337 906
Total	(16 839 937 349)	31 816 155 771	622 168 105	25 389 956 220	2 673 432 909	(12 465 002 602)

Comptes d’assurance

Caisse de réassurance-récolte

Ce compte restera en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*, laquelle assure les provinces participantes contre les déficits qu’elles peuvent encourir dans leurs fonds d’assurance agricole. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent d’un pourcentage des primes totales reçues par les provinces pour l’assurance des productions agricoles qui proviennent des contributions des gouvernements fédéral, provincial et des producteurs. Les revenus perçus par la Caisse ainsi que les dépenses versées aux provinces sont aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d’intérêt crédité aux surplus de la Caisse ainsi que l’intérêt appliqué aux avances sont présentement fixés par le ministère des Finances à zéro pour cent.

Comptes de stabilisation des produits agricoles

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1er avril 1991.

Compte des opérations de l’assurance-emploi

La Commission de l’assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l’annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l’assurance-emploi* (la Loi). La Commission est administrée conjointement par les commissaires représentant le gouvernement, les travailleurs et travailleuses et les employeurs. L’objectif de la Loi est d’offrir des prestations d’assurance-emploi, des programmes d’emploi et des services aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l’assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d’administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le taux de cotisation pour chaque 100 $ de rémunération assurable s’élevait à 1,66$ du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les employés n’étant pas couverts par un régime provincial d’assurance parentale et 1,32$ pour les autres. Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025, le taux de cotisation était de 1,64 $ pour les employés n’étant pas couverts par un régime provincial d’assurance parentale et de 1,31$ pour les autres. La cotisation patronale est calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière. Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour l’année civile 2025 est de 65 700$ (63 200$ en 2024).

Tableau 4.7
Opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi

(en millions de dollars)

	2025	2024
Revenus		
Cotisations		
Employeurs et employés[1]	32 104	30 156
Financement provenant du gouvernement du Canada – Prestation d'assurance-emploi d'urgence	(21)	(226)
Pénalités et produit de l'intérêt	137	117
	32 220	30 047
Charges		
Prestations	23 133	21 141
Prestations selon la Partie II – transferts aux provinces	1 947	2 374
Assurance-emploi – Prestation canadienne d'urgence	(200)	(385)
Frais d'administration	2 655	2 702
Frais d'administration transférés aux provinces	191	188
Créances douteuses	307	287
	28 033	26 307
Variation nette	4 187	3 740
Solde au début de l'exercice	(18 437)	(22 177)
Solde à la fin de l'exercice	(14 250)	(18 437)

[1] L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, au montant de 574 millions de dollars (596 millions de dollars en 2024).

Compte de la responsabilité en matière nucléaire

Ce compte, établi aux termes du paragraphe 32(1) de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire*, sert à comptabiliser les droits d'indemnisation payés par les exploitants et à payer les demandes d'indemnisation découlant des accords d'indemnisation conclus entre le gouvernement et les exploitants d'établissements nucléaires. Ce compte est une suite du compte de réassurance de la responsabilité nucléaire en vertu de l'ancienne *Loi sur la responsabilité nucléaire*, maintenant abrogée.

Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 $, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tous les montants recouvrés en réparation des pertes visées à l'article 58 de la Loi. Cette somme a été augmentée à 50 000 $, suite à la soumission no 817667 du Conseil du Trésor datée du 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la Loi, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour réparer les pertes subies par les souscripteurs qui ont acquitté en tout ou en partie du prix de titres mais ne les ont pas reçus ou n'en ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

Caisse supplémentaire d'assurance-santé

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n*^{o} *2 de 1973 portant affectation de crédits*, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral/provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 2001, ch.6 de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* (antérieurement la *Loi sur la marine marchande du Canada*), afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire dans les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution maritime, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la sécurité et l'imputabilité en matière ferroviaire* afin de créer un fonds d'indemnisation pour couvrir les pertes, dommages et frais résultant d'un accident ferroviaire impliquant du pétrole brut ou d'autres marchandises désignées, qui excèdent la couverture minimale d'assurance responsabilité. Ce compte est financé par une contribution sur les expéditions de pétrole brut par voie ferroviaire.

Autres comptes à fins déterminées consolidés

Fonds pour l'étude de l'environnement – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ce fonds a pour objet de financer les études environnementales et sociales portant sur les procédures et les conditions d'exécution des activités d'exploration, de mise en valeur et de production du pétrole sur les terres domaniales, prévues sous le régime de la présente loi ou de tout autre loi fédérales.

Compte de dépôts – Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnisations accordées au ministère de l'Environnement qui ne sont pas sous l'autorité juridique du fonds pour dommages à l'environnement.

Fonds pour dommages à l'environnement

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnisations accordées au ministère de l'Environnement pour dommages causés à l'environnement.

Fonds de mesures économiques pour l'environnement

Ce compte a été établi afin de gérer les contributions au Programme d'avancement des réductions d'émissions, une option de conformité alternative sous le Règlement sur les combustibles propres.

Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

Compte des nouveaux parcs et sites historiques

Ce compte à fins déterminées a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* afin de réserver des fonds pour de nouveaux ou l'expansion de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation ou d'autres aires patrimoniales protégées. Des fonds sont déposés dans ce compte afin de protéger le financement requis pour honorer l'engagement de l'Agence, aujourd'hui et à l'avenir, pour la création, l'agrandissement ou la désignation de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation ou d'autres aires patrimoniales protégées ainsi que pour leur développement et leur entretien.

Fonds de fiducie – Commission des champs de bataille nationaux

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. Les fonds proviennent de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres, versées pour les buts de la Commission, comme prévu dans sa loi constitutive.

Compte d'amendes additionnelles pour poissons

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de l'alinéa 79.2 (*f*) de la *Loi sur les pêches*.

Compte d'amendes supplémentaires – *Loi sur les espèces en péril*

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, selon l'alinéa 105 *h*) de la Loi.

Fonds pour l'étude de l'environnement – Ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer des études environnementales et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploration, l'exploitation et la production des terres domaniales, autorisées en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

Le Fonds est géré conjointement par Ressources naturelles Canada et le ministre des Affaires du Nord, qui détient l'autorité administrative sur les terres domaniales situées dans les régions situées au nord du 60e parallèle nord.

Compte du produit de l'aliénation des biens saisis

Ce compte a été établi en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, pour comptabiliser le produit net de l'aliénation de biens saisis et confisqués au nom de Sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les fonds reçus de gouvernements étrangers conformément aux accords aux fins de la Loi. La Loi stipule aussi que les fonds suivants soient portés au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l'application de la Loi, les fonds payés pour des réclamations et les remboursements d'avances du ministre des Finances, l'encaissement d'intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autorités en cause du gouvernement et au Trésor.

Amendes pour le transport des marchandises dangereuses

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses* et des règlements qui y sont liés afin de comptabiliser les amendes perçues par les tribunaux.

Dotations

Compte de fiducie de Mackenzie King

Feu le très honorable W. L. Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison-Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 $. Ce montant a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations pour études et recherches.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1) *f)* de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés annuellement afin de financer les prix de H.L. Holmes. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Fonds de W.G. Schneider

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1) *f)* de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire un legs testamentaire reçu de la succession de W.G. Schneider. Le bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé afin de financer la médaille Schneider. Ce prix souligne la contribution exceptionnelle d'un employé du Conseil national de recherches du Canada.

Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention de 250 000 $ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n^{o} 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

État supplémentaire

Compte des opérations de l’assurance-emploi

Responsabilité de la direction à l’égard des états financiers

Les états financiers du Compte des opérations de l’assurance-emploi (le Compte) sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la direction d’Emploi et Développement Social Canada (EDSC). La Commission de l’assurance-emploi du Canada, par l’entremise des représentants et du personnel d’EDSC, est responsable de la prestation du programme de l’assurance-emploi et de l’administration courante du Compte. Le président, en tant qu’administrateur des comptes, et la dirigeante principale des finances d’EDSC sont responsables de la préparation de ces états financiers ainsi que de l’intégrité et de l’objectivité de l’information présentée dans ceux-ci, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s’acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l’information, la direction d’EDSC a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d’information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l’information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l’assurance emploi* et à ses règlements, la *Loi sur la prestation Canadienne d’urgence* ainsi qu’à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

La vérificatrice générale du Canada, l’auditrice externe du Compte, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport à la ministre de l’Emploi et des Familles.

Les états financiers du Compte font partie intégrante des Comptes publics du Canada, lesquels sont déposés à la Chambre des communes et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics aux fins d’examen

Le sous-ministre
d’Emploi et Développement social Canada
et le président de la Commission de l’assurance-emploi du Canada,
Paul Thompson

La dirigeante principale des finances
d’Emploi et Développement social Canada
Serena Francis, MBA, CPA, CMA

Gatineau, Canada
Le 28 août 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre de l'Emploi et des Familles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi (le « Compte »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Original signé par
Dennis Fantinic, CPA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 28 août 2025

Compte des opérations de l'assurance-emploi – *suite*

État de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2025	2024
Actifs financiers		
Cotisations à recevoir (note 8)	2 884 550	3 558 475
Versements excédentaires de prestations et pénalités à recevoir (note 3)	678 050	587 182
Versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir (note 4)	419 145	647 841
Remboursements de prestations à recevoir des prestataires à revenus élevés	498 515	436 702
	4 480 260	5 230 200
Passifs		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada	17 842 495	22 591 448
Prestations à payer	785 450	1 022 465
Autres charges à payer (note 5)	102 769	53 263
	18 730 714	23 667 176
Dette nette et déficit accumulé	**(14 250 454)**	**(18 436 976)**

Obligations contractuelles (note 11)
Passif éventuel (note 13)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

Le sous-ministre
d'Emploi et Développement social Canada
et le président de la Commission de l'assurance-emploi du Canada
Paul Thompson

La dirigeante principale des finances
d'Emploi et Développement social Canada
Serena Francis, MBA, CPA, CMA

Compte des opérations de l'assurance-emploi – *suite*

État des résultats et du déficit accumulé pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Budget 2025 (note 7)	Réel 2025	Réel 2024
Revenus			
Cotisations (note 8)	30 606 276	32 104 423	30 156 573
Pénalités (note 3)	78 690	83 496	72 520
Intérêts (note 3)	41 000	53 761	43 999
	30 725 966	32 241 680	30 273 092
Charges			
Prestations et mesures de soutien (Tableau I)			
Prestations de chômage et de travail indépendant	23 348 070	23 333 031	21 282 382
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail (EDMT)	1 950 000	1 946 694	2 373 791
Mesures de soutien	156 960	149 794	150 307
Remboursements de prestations des prestataires à revenus élevés	(303 032)	(349 694)	(291 043)
Prestation d'assurance-emploi d'urgence	–	(200 080)	(385 150)
	25 151 998	24 879 745	23 130 287
Frais d'administration (note 10)	2 543 188	2 846 991	2 889 759
Créances douteuses	85 000	307 210	287 192
	27 780 186	28 033 946	26 307 238
Excédent net de l'exercice avant le financement du gouvernement du Canada	2 945 780	4 207 734	3 965 854
Financement du gouvernement du Canada			
Prestation d'assurance-emploi d'urgence (note 9)	–	(21 212)	(225 845)
Excédent net de l'exercice	2 945 780	4 186 522	3 740 009
Déficit accumulé – début de l'exercice	**(18 436 976)**	**(18 436 976)**	**(22 176 985)**
Déficit accumulé – fin de l'exercice	**(15 491 196)**	**(14 250 454)**	**(18 436 976)**

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

État de la variation de la dette nette pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Budget 2025 (note 7)	Réel 2025	Réel 2024
Excédent net de l'exercice	2 945 780	4 186 522	3 740 009
Dette nette – début de l'exercice	(18 436 976)	(18 436 976)	(22 176 985)
Dette nette – fin de l'exercice	**(15 491 196)**	**(14 250 454)**	**(18 436 976)**

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – *suite*

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds		
Cotisations	32 778 348	29 550 329
Recouvrements de versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts	453 339	314 595
Recouvrements de versements excédentaires de la prestation d'assurance-emploi d'urgence	296 539	561 991
Remboursements de prestations des prestataires à revenus élevés	287 881	305 167
	33 816 107	30 732 082
Sorties de fonds		
Prestations de chômage et de travail indépendant	(24 072 704)	(21 436 467)
Frais d'administration	(2 832 906)	(2 881 800)
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux EDMT	(1 946 694)	(2 373 791)
Mesures de soutien	(146 579)	(150 530)
Prestation d'assurance-emploi d'urgence	(47 059)	(39 657)
Financement du gouvernement du Canada – Prestation d'assurance-emploi d'urgence	(21 212)	(225 845)
	(29 067 154)	(27 108 090)
Variation nette du solde du compte auprès du receveur général du Canada	**4 748 953**	**3 623 992**
Solde du compte auprès du receveur général du Canada		
Au début de l'exercice	(22 591 448)	(26 215 440)
À la fin de l'exercice	**(17 842 495)**	**(22 591 448)**

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Compte des opérations de l’assurance-emploi – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l’exercice terminé le 31 mars 2025

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l’assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l’annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l’assurance emploi* (la Loi). La Commission est administrée conjointement par les commissaires représentant le gouvernement du Canada, les travailleurs et travailleuses et les employeurs. L’objectif de la Loi est d’offrir des prestations d’assurance-emploi, des programmes d’emploi et des services aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont rapportées dans le Compte des opérations de l’assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d’administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte. Dans les états financiers du Compte, le Trésor est représenté par le solde du compte auprès du receveur général du Canada.

La Commission, par l’entremise des représentants et du personnel du ministère de l’Emploi et du Développement social Canada (EDSC), est responsable de l’exécution du programme de l’assurance-emploi et de l’administration courante du Compte. La Commission établit le taux de cotisation de l’assurance-emploi, le maximum annuel de la rémunération assurable et les réductions des cotisations liées aux régimes d’assurance-salaire des employeurs, sous réserve des dispositions législatives de la Loi.

La Commission est responsable de fixer le taux de cotisation de l’assurance-emploi pour chaque année afin de couvrir les coûts prévus du programme de l’assurance-emploi sur une période de sept ans et d’éliminer tout déficit ou excédent cumulé au Compte. Les variations annuelles du taux de cotisation font l’objet d’une limite réglementée de 5 cents.

Le ministre du Revenu national est responsable de la perception des cotisations patronales et ouvrières ainsi que de l’administration et de l’application des dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise la Commission, avec l’approbation de la ministre responsable d’EDSC, à conclure des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) avec chaque province et territoire. En vertu de ces ententes, le gouvernement du Canada verse des contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux leur permettant de couvrir tout ou une partie des frais liés à leurs prestations et mesures si celles-ci sont similaires aux prestations de chômage et de travail indépendant et mesures de soutien établies en vertu de la Loi. Les contributions peuvent aussi servir à couvrir les frais d’administration liés aux prestations et mesures similaires.

La Loi exige aussi que la Commission effectue des règlements prévoyant un mode de réduction des cotisations patronales et ouvrières lorsque des paiements en vertu d’une loi provinciale auraient pour effet de réduire ou de supprimer les prestations spéciales payables en vertu de la Loi.

La *Loi sur les mesures d’urgence visant la COVID-19*, partie 2, a promulgué la *Loi sur la prestation canadienne d’urgence* pour autoriser le versement d’allocations de soutien du revenu aux travailleurs et travailleuses qui subissent une perte de revenus pour des raisons liées à la COVID-19. La partie 18 de la *Loi sur les mesures d’urgence visant la COVID-19* a été utilisée pour créer la prestation d’assurance-emploi d’urgence. La prestation d’assurance-emploi d’urgence était disponible du 15 mars 2020 au 3 octobre 2020 avec une date limite du 2 décembre 2020 pour présenter une demande.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

2. Principales conventions comptables

Le Compte est une composante faisant partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement du Canada et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada.

a) Méthode de comptabilisation

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

b) Cotisations

Les cotisations d'assurance-emploi, qui comprennent les cotisations des employeurs et des employés, sont des revenus provenant d'activités récurrentes qui ne créent pas d'obligations de prestation et résultent d'opérations sans contrepartie qui sont perçues en vertu des dispositions de la Loi.

Les cotisations sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées, lorsque les travailleurs et travailleuses, par leur emploi, génèrent ces cotisations et la contribution afférente de l'employeur. Les cotisations gagnées durant l'exercice sont évaluées à partir des montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) plus une estimation des montants non cotisés. Les revenus de cotisations comprennent également les ajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices antérieurs.

c) Financement du gouvernement du Canada – Prestation d'assurance-emploi d'urgence

Conformément à l'article 153.111 de la Loi, le Compte est crédité de la somme déterminée par le ministre des Finances qui correspond au coût total de la prestation d'assurance-emploi d'urgence, incluant les coûts liés à cette prestation et celui de son administration. La disposition de cette section est entrée en vigueur en septembre 2020. Le financement du gouvernement du Canada est constaté dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé. Le financement comptabilisé comprend les charges relatives à la prestation d'assurance-emploi d'urgence, les coûts supplémentaires associés à l'administration de la prestation d'assurance-emploi d'urgence, les versements excédentaires établis et la charge liée aux créances douteuses.

d) Prestations et mesures de soutien

Prestations de chômage et de travail indépendant

Les prestations de chômage et de travail indépendant sont comptabilisées lorsque les bénéficiaires sont admissibles aux prestations. Une estimation des prestations gagnées par les bénéficiaires relatives à l'exercice financier courant, mais non encore payées, est comptabilisée comme prestations à payer. Cette estimation est basée sur les paiements effectués ultérieurement à la fin d'exercice.

Les prestations de chômage et de travail indépendant offrent un soutien du revenu temporaire aux prestataires pendant qu'ils cherchent un emploi. Ces prestations incluent également les pêcheurs autonomes et des ententes de travail partagé conclues en période de manque de travail temporaire. Elles incluent aussi des prestations spéciales, telles que les prestations de maternité, parentales, de maladie, pour proches aidants et de compassion. Les charges de prestations de chômage et de travail indépendant représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice financier, selon les semaines auxquelles les prestataires étaient admissibles aux paiements.

Les taux des prestations de chômage sont établis en fonction de l'année civile. À compter du 1er janvier 2025, le taux maximum est de 695 $ par semaine et de 668 $ par semaine pour la période de janvier à décembre 2024, (650 $ par semaine en 2023). Les prestations sont payées selon le moindre de 55% de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum. Pour les prestataires faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants, le taux peut être augmenté jusqu'à un maximum du moindre de 80% de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum.

La vérification des demandes de prestations de chômage et de travail indépendant est effectuée avant et après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations, en utilisant une combinaison de mesures de contrôle préalables et automatisées ainsi que des activités de vérification d'après-paiement. Les versements excédentaires sur les demandes de prestations de chômage et de travail indépendant établis au cours de l'exercice sont reconnus comme des versements excédentaires de prestations à recevoir.

Afin d'évaluer l'exactitude des paiements de prestations de chômage et de travail indépendant, EDSC a mis en place un programme de vérification annuelle d'un échantillon de versements de prestations. Cette vérification conduit à une estimation du taux annuel d'exactitude des paiements, par extrapolation statistique des versements inexacts identifiés par le biais de l'exercice d'échantillonnage. Pour les prestations payées durant l'exercice, le taux annuel estimé d'exactitude des paiements était de 93,3% (93,6% en 2023 2024).

La majorité des paiements inexacts estimés non détectés étaient liés à des versements excédentaires, mais ne sont pas directement liés aux versements excédentaires réels comptabilisés et rapportés à la note 3. La vérification annuelle est utilisée par EDSC pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer les systèmes et les pratiques de traitement des demandes de prestations.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

Prestation d'assurance-emploi d'urgence

Un soutien financier de 500 $ par semaine a été versé aux prestataires qui se sont identifiés comme des salariés ayant subi une perte de revenu pour des raisons liées à la COVID-19 au cours de la période commençant le 15 mars 2020 et se terminant le 3 octobre 2020. Les paiements de la prestation d'assurance-emploi d'urgence peuvent être augmentés d'un montant pour le supplément familial pour les prestataires qui se qualifient comme une famille à faible revenu avec un ou plusieurs enfants. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont reconnus comme des versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir.

Paiements de transfert aux provinces et territoires en vertu des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT)

Les paiements de transfert aux provinces et territoires en vertu des EDMT sont effectués conformément à la Loi. Tout comme les prestations de chômage et de travail indépendant, ces paiements de transfert sont comptabilisés comme charges dans l'exercice au cours duquel les provinces ou les territoires ont satisfait aux critères d'admissibilité et où les transferts sont autorisés. Les versements excédentaires aux provinces et territoires sont recouvrés lorsqu'ils sont établis.

Mesures de soutien

Les mesures de soutien offrent un soutien financier, notamment sous forme de paiements de transfert, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs et à des employés s'ils risquent de perdre leur emploi. Ces charges incluent les coûts directs des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert et où le transfert est autorisé.

Remboursements de prestations des prestataires à revenus élevés

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser une partie des prestations reçues autres que les prestations spéciales et les prestations pour les travailleurs indépendants. Les remboursements de prestations reçus et les remboursements estimatifs à recevoir sont établis par l'ARC, selon les déclarations de revenus traitées et une estimation des déclarations de revenus non encore traitées. Ces remboursements de prestations sont divulgués dans l'État des résultats et du déficit accumulé et dans le Tableau I comme remboursements de prestations des prestataires à revenus élevés. La prestation d'assurance-emploi d'urgence n'est pas assujettie à ces remboursements.

e) Frais d'administration

Les frais d'administration sont chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente. Le Compte n'a pas d'employés et EDSC administre la Loi. En plus d'EDSC, d'autres ministères fédéraux fournissent également des services au Compte. Selon les divers protocoles d'entente, le Compte est facturé au coût et les transactions sont évaluées à la valeur d'échange.

De plus, les frais d'administration payés aux provinces et territoires pour gérer les EDMT sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice selon les dispositions dans les ententes et sont aussi évalués à la valeur d'échange.

f) Solde du compte auprès du receveur général du Canada

Le Compte fonctionne au sein du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue et créditée au Compte est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits et débités au Compte sont prélevés sur le Trésor. Le solde du compte auprès du receveur général du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères au sein du gouvernement du Canada et celles reliées au financement de la prestation d'assurance-emploi d'urgence.

g) Versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir

Une personne qui a reçu ou obtenu, au titre de prestation d'assurance-emploi d'urgence, un versement auquel elle n'est pas admissible ou un versement supérieur à celui auquel elle est admissible est tenue de rembourser la prestation. Les versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir sont comptabilisés lorsqu'ils sont établis et lorsque la direction dispose d'une base de mesure appropriée. Les demandes de prestation d'assurance-emploi d'urgence sont assujetties à des mesures d'intégrité d'après-paiement et tout paiement excédentaire détecté est reconnu lorsque ces mesures sont terminées. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée pour les créances dont le recouvrement est jugé incertain. La provision pour créances douteuses représente la meilleure estimation par la direction du montant à recevoir irrécouvrable. La provision est déterminée sur la base d'une analyse de l'expérience historique des pertes de prestations de chômage et de travail indépendant et d'une évaluation des conditions économiques actuelles. Les soldes des versements excédentaires à recevoir sont radiés lorsque la direction détermine que ces versements excédentaires sont irrécouvrables.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025– *suite*

h) Opérations entre apparentés

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Le Compte est une composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada et est donc lié à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Les opérations interentités sont comptabilisées à leur montant brut et sont évaluées à la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

i. Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsque les coûts fournis sont recouvrés.

ii. Les biens ou services reçus gratuitement entre entités sous contrôle commun ne sont pas enregistrés.

Autres opérations entre apparentés

Les apparentés comprennent les personnes qui sont parmi les principaux dirigeants ou les proches parents de ces personnes, ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé d'un des principaux dirigeants ou d'un proche parent de l'un d'eux. Les principaux dirigeants sont des individus ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Compte. Les opérations entre apparentés, autres que les transactions interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

i) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pour l'exercice. Au moment de la préparation de ces états, la direction croit à la raisonnabilité de ces estimations et hypothèses. Les principales estimations sont reliées aux revenus et montants à recevoir de cotisations, aux frais d'administration, aux prestations à payer, aux remboursements de prestations par les prestataires à revenus élevés, à la provision pour créances douteuses, au taux annuel estimé d'exactitude des paiements relatifs aux prestations de chômage et de travail indépendant, aux passifs éventuels et aux montants présentés dans le Tableau II. Les montants réels pourraient différer de façon importante de ces estimations. Les estimations de la direction sont révisées périodiquement et, lorsque des changements dans les estimations s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont comptabilisés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Versements excédentaires de prestations et pénalités à recevoir

(en milliers de dollars)

	2025	2024
Versements excédentaires de prestations à recevoir	998 524	905 786
Pénalités à recevoir	247 158	205 743
	1 245 682	1 111 529
Moins : provision pour créances douteuses	567 632	524 347
	678 050	587 182

Compte des opérations de l'assurance-emploi – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

Une provision pour créances douteuses est enregistrée sur les versements excédentaires de prestations et pénalités à recevoir. La provision est estimée en effectuant un classement par échéance des sommes à recevoir et en appliquant au total de chaque échéance un coefficient établi selon l'expérience de recouvrement, avec un ajustement pour les conditions économiques actuelles.

Des pénalités peuvent être imposées lorsqu'un prestataire ou un employeur effectue une fausse déclaration ou une déclaration trompeuse. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas. Des intérêts sont imputés aux dettes découlant de fausses déclarations. Ceci inclut les versements excédentaires et les pénalités. Selon le Règlement sur l'assurance-emploi, le taux d'intérêt appliqué aux prestataires, aux employeurs ou aux tiers sur les créances en souffrance est égal à 3% de plus que le taux d'escompte moyen.

(en milliers de dollars)

	2025	2024
Versements excédentaires de prestations à recevoir – début de l'exercice	**905 786**	**808 414**
Versements excédentaires de prestations établis	631 686	470 445
Ajustements aux versements excédentaires établis	(95 519)	(62 809)
Intérêts courus	38 352	31 098
Remboursements	(419 417)	(289 749)
Versements excédentaires de prestations non recouvrables radiés	(62 364)	(51 613)
Versements excédentaires de prestations à recevoir – fin de l'exercice	**998 524**	**905 786**
Pénalités à recevoir – début de l'exercice	**205 743**	**164 556**
Pénalités imposées	88 655	76 143
Ajustements aux pénalités imposées	(5 159)	(3 619)
Intérêts courus	15 409	12 901
Remboursements	(33 922)	(24 846)
Pénalités non recouvrables radiées	(23 568)	(19 392)
Pénalités à recevoir – fin de l'exercice	**247 158**	**205 743**

Les ajustements réduisent les versements excédentaires de prestations établis et pénalités imposées à la suite d'un réexamen ou d'une réévaluation de l'établissement initial de la créance.

4. Versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir

(en milliers de dollars)

	2025	2024
Versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir – début de l'exercice	**1 077 642**	**1 215 507**
Versements excédentaires de prestation établis	287 687	436 579
Ajustements aux versements excédentaires établis	(41 852)	(11 454)
Remboursements	(296 539)	(561 991)
Versements excédentaires de prestation non recouvrables radiés et remis	(8 365)	(999)
Versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir – fin de l'exercice	**1 018 573**	**1 077 642**
Moins : provision pour créances douteuses	599 428	429 801
	419 145	647 841

Aucune pénalité ni intérêt ne peut être imposé sur un montant à recevoir en raison d'un versement excédentaire de la prestation d'assurance-emploi d'urgence.

Les ajustements réduisent les versements excédentaires de prestation établis à la suite d'un réexamen ou d'une réévaluation de l'établissement initial de la créance.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

5. Autres charges à payer

(en milliers de dollars)

	2025	2024
Apparentés		
Frais d'administration payables à des ministères fédéraux	39 154	35 017
Retenues d'impôt sur les prestations payables à l'ARC	35 686	4 885
Sommes à payer à EDSC relatives aux EDMT	21 253	11 305
Autres déductions	1 055	234
	97 148	51 441
Parties externes		
Retenues d'impôt sur les prestations payables au Québec	5 059	1 278
Cessions de prestations payables à des organismes de services sociaux	562	544
	5 621	1 822
	102 769	53 263

6. Actifs financiers et passifs

Les justes valeurs des cotisations à recevoir, des remboursements de prestations à recevoir des prestataires à revenus élevés, des prestations à payer et des autres charges à payer sont comparables, selon la direction, à leurs valeurs comptables en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Ces actifs financiers et passifs devraient être perçus ou versés au cours du prochain exercice financier.

Le recouvrement des versements excédentaires de prestations et des pénalités à recevoir ainsi que des versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence est prévu sur une période supérieure à un an. La provision pour créances douteuses réduit la valeur comptable des comptes à recevoir afin de refléter leurs justes valeurs.

Tous ces actifs financiers et passifs sont survenus dans le cours normal des affaires.

7. Comparaison des résultats avec le budget

Les montants du budget présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état de la variation de la dette nette et au Tableau I – Prestations et mesures de soutien, font partie des montants présentés dans l'état des résultats prospectif consolidé d'Emploi et Développement social Canada lequel est inclus dans le Plan ministériel 2024-2025.

8. Cotisations à recevoir et revenus de cotisations

Les cotisations pour l'exercice financier sont collectées et évaluées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers, plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais non encore cotisés ou re-cotisés. Le Compte détient également un solde significatif de cotisations à recevoir qui sont exigibles de l'ARC. L'ARC perçoit, au nom du Compte, les cotisations des employeurs et des employés. Les cotisations à recevoir sont encaissées mensuellement en fonction des revenus de prestations prévus et sont ajustées lorsque les montants réels sont connus.

Les revenus de cotisations de 32 104 millions de dollars (30 156 millions de dollars en 2023-2024) incluent une estimation des cotisations gagnées dans l'exercice financier mais qui ne sont pas encore cotisées ou re-cotisées au moment de la préparation des états financiers. L'exercice financier 2024-2025 inclut 10 622 millions de dollars en revenus de cotisations prévues pour la période de 3 mois de janvier à mars 2025 (10 167 millions de dollars en 2024), soit environ 32,51 % (32,71% en 2024) du total des revenus de cotisations prévus de 32 676 millions de dollars pour l'année civile 2025 (31 082 millions de dollars en 2024), net des réductions et remboursements. Cette estimation est basée sur le total des gains assurables prévus de 916 013 millions de dollars pour l'année civile 2025 (862 573 millions de dollars en 2024). Les prévisions totales des gains assurables dépendent principalement à la fois de la croissance prévue de l'emploi (0,95% en 2025 et 2024) ainsi que des salaires moyens (3,03% en 2025 et 2,84% en 2024).

Une variation de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur le total des gains assurables prévus et, par conséquent, sur le revenu de cotisations prévues. L'analyse de sensibilité ci-dessous a été déterminée sur la base des modifications apportées aux hypothèses respectives tout en maintenant toutes les autres hypothèses constantes:

Variable	Variation	Prévision des revenus de cotisations Janvier-Mars 2025
Croissance de l'emploi	+/- 1,0 %	+/- 102 millions de dollars
Croissance des salaires moyens	+/- 1,0 %	+/- 44 millions de dollars

Les revenus de cotisations réels pour les années civiles 2024 et 2025 ne seront connus que lorsque l'ARC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel les résultats réels des cotisations ou des nouvelles cotisations seront connus. La différence entre les revenus de cotisations estimés et réels pour l'année civile 2023 déterminés et enregistrés au moment de la préparation des états financiers, est une augmentation des revenus de 96,3 millions de dollars (augmentation des revenus de 154,3 millions de dollars pour 2022 dans les états financiers 2023-2024).

Pour l'année civile 2025, le taux de cotisation par tranche de 100 $ de rémunération assurable a été fixé à 1,64 (1,66 en 2024 et 1,63 en 2023) conformément à la Loi pour les employés résidents d'une province sans régime provincial. Pour les employés résidents dans une province avec un régime provincial, le taux de cotisation a été fixé à 1,31 pour 2025 (1,32 en 2024 et 1,27 en 2023). Les employeurs doivent payer 1,4 fois le montant des cotisations de l'employé. Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour 2025 est de 65 700 $ (63 200 $ en 2024 et 61 500 $ en 2023).

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent un montant de 574,2 millions de dollars (596,7 millions de dollars en 2023-2024) de cotisations versées par le gouvernement du Canada en tant qu'employeur pour les employés de l'administration fédérale.

9. Financement du gouvernement du Canada – Prestation d'assurance-emploi d'urgence

Le tableau suivant résume le montant total du financement du gouvernement du Canada lié à la prestation d'assurance-emploi d'urgence qui a été constaté à l'état des résultats et du déficit accumulé :

(en milliers de dollars)

	2025	2024	2023 et exercices antérieurs	Total
Charges de prestation				
Prestations établies	45 770	39 975	29 597 001	29 682 746
Versements excédentaires établis et ajustements	(245 850)	(425 125)	(3 301 390)	(3 972 365)
	(200 080)	(385 150)	26 295 611	25 710 381
Charges de créances douteuses				
Prestations non recouvrables radiées et remises	8 365	999	9 809	19 173
Provision pour créances douteuses	169 628	157 378	272 406	599 412
	177 993	158 377	282 215	618 585
Frais d'administration	875	928	175 532	177 335
	(21 212)	(225 845)	26 753 358	26 506 301

Compte des opérations de l'assurance-emploi – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

10. Frais d'administration

(en milliers de dollars)

	2025	2024
Apparentés		
Emploi et Développement social Canada		
Frais relatifs au personnel	1 650 192	1 720 110
Frais non reliés au personnel	599 063	563 335
Agence du revenu du Canada		
Perception des cotisations et décisions	251 899	252 969
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Assurances de la fonction publique	139 488	151 126
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Tribunal de la sécurité sociale	19 013	20 172
Service administratif des tribunaux judiciaires		
Service administratif des tribunaux judiciaires	1 212	1 685
	2 660 867	2 709 397
Moins : Recouvrement des frais auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) pour la gestion du registre des numéros d'assurance social	5 360	7 046
	2 655 507	2 702 351
Parties externes		
Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires relatifs aux EDMT	191 484	187 408
	2 846 991	2 889 759

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Compte peuvent donner lieu à des ententes en vertu desquelles le Compte sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030 et exercices ultérieurs	Total
Apparentés						
Frais d'administration	3 134 902	–	–	–	–	3 134 902
Parties externes						
Transferts aux provinces et territoires, incluant les frais d'administration relatifs aux EDMT	2 141 756	–	–	–	–	2 141 756
Autres paiements de transfert	130 675	127 332	123 289	123 289	–	504 585
	5 407 333	127 332	123 289	123 289	–	5 781 243

Les frais d'administration sont chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente (PE) avec des parties liées. Les PE peuvent être résiliés avec un avis écrit et l'un des plus importants PE requiert un avis écrit d'un an. Par conséquent, les frais d'administration divulgués sont une estimation des coûts qui seront imputés au Compte au cours du prochain exercice. Des frais d'administration devraient continuer à être imputés au Compte au cours des prochains exercices financiers, mais ne peuvent être raisonnablement estimés en ce moment.

Les EDMT exigent un préavis d'un an ou de deux ans pour la résiliation des ententes selon la province ou le territoire. Les obligations de 2027 ne peuvent être raisonnablement estimées.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

12. Opérations entre apparentés

Le Compte effectue des opérations avec des ministères et des entités du gouvernement fédéral dans le cours normal de ses activités. Le détail de ces transactions est présenté à la note 5, la note 8, la note 9, la note 10 et la note 11.

Aucune transaction significative avec les principaux dirigeants et leurs proches parents n'a été conclue à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Le Compte reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. La valeur de ces services d'audit n'est pas significative aux fins des états financiers du Compte et n'a donc pas été enregistrée.

13. Passif éventuel

Dans le cours normal des activités, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme charge dans l'exercice au cours duquel le résultat de la cause sera déterminable. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte puisque le montant total du passif éventuel, incluant les demandes relatives à la prestation d'assurance-emploi d'urgence, est estimé à 228,6 millions de dollars au 31 mars 2025 (37,7 millions de dollars au 31 mars 2024).

Tableau I – Prestations et mesures de soutien pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Budget 2025 (note 7)	Réel 2025	Réel 2024
Prestations d'assurance-emploi aux particuliers			
Prestations de chômage			
Soutien du revenu			
Régulières	14 585 615	14 228 349	12 834 498
Travail partagé	37 524	55 033	39 843
Prestations spéciales			
Parentales	3 669 389	3 826 155	3 576 610
De maladie	2 865 940	3 032 922	2 778 953
De maternité	1 563 846	1 562 789	1 462 543
Proches aidants	112 115	146 058	133 712
De compassion	54 933	57 299	53 788
D'adoption	19 000	16 794	16 948
	22 908 362	22 925 399	20 896 895
Travail indépendant			
Pêche	423 547	386 483	367 708
Travailleurs indépendants	16 161	21 149	17 779
	439 708	407 632	385 487
Total des prestations de chômage et de travail indépendant	**23 348 070**	**23 333 031**	**21 282 382**
Moins : remboursements de prestations des prestataires à revenus élevés	303 032	349 694	291 043
Total des prestations d'assurance-emploi aux particuliers	**23 045 038**	**22 983 337**	**20 991 339**
Prestations d'emploi et mesures de soutien			
Prestations d'emploi			
Paiements de transfert aux provinces et territoires relatifs aux EDMT	1 950 000	1 946 694	2 373 791
Mesures de soutien			
Mesures de soutien	156 960	149 794	150 307
Total des prestations d'emploi et mesures de soutien	**2 106 960**	**2 096 488**	**2 524 098**
Prestation d'assurance-emploi d'urgence			
Prestation d'assurance-emploi d'urgence	–	(200 080)	(385 150)
Total des prestations et mesures de soutien	**25 151 998**	**24 879 745**	**23 130 287**

Compte des opérations de l’assurance-emploi – *fin*

Notes afférentes aux états financiers pour l’exercice terminé le 31 mars 2025 – *fin*

Tableau II – État des résultats et de l’excédent accumulé pour la période du 1er janvier au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Revenus		
Cotisations	31 620 275	29 275 553
Pénalités	81 083	51 639
Intérêts	54 050	40 146
	31 755 408	29 367 338
Charges		
Prestations de chômage et de travail indépendant	22 919 456	20 380 366
Transfert aux provinces et territoires relatifs aux EDMT	2 052 944	2 373 791
Mesures de soutien	146 006	147 144
Prestation d’assurance-emploi d’urgence	(299 593)	(385 372)
Remboursements de prestations des prestataires à revenus élevés	(327 888)	(251 861)
	24 490 925	22 264 068
Frais d’administration	2 858 134	2 844 430
Créances douteuses	302 205	127 773
	27 651 264	25 236 271
Excédent net de la période avant le financement du gouvernement du Canada	4 104 144	4 131 067
Financement du gouvernement du Canada		
Prestation d’assurance-emploi d’urgence	(125 616)	(369 348)
Excédent net de la période	3 978 528	3 761 719
Déficit accumulé – début de la période	**(20 899 494)**	**(24 661 213)**
Déficit accumulé – fin de la période	**(16 920 966)**	**(20 899 494)**

Les montants fournis dans ce tableau pour l’année civile 2024, lequel est préparé selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont utilisés par la Commission pour établir le taux de cotisation à l’assurance-emploi pour l’année civile subséquente.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 5

Comptes publics du Canada
2024-2025

Créditeurs et charges à payer au 31 mars

Table des matières

Page

Créditeurs et charges à payer 184
Revenus reportés 188
Créditeurs fiscaux 192
Passifs environnementaux 193
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations 194

Créditeurs et charges à payer

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique Créditeurs et charges à payer. L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provisions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée au président du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La plupart des tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

Tableau 5.1
Créditeurs et charges à payer

(en dollars)

	2025	2024
Autres créditeurs et charges à payer, tableau 5.2	68 392 173 477	79 894 571 485
Revenus reportés, tableau 5.5	17 916 655 450	17 193 806 768
Créditeurs fiscaux, tableau 5.6	94 790 038 499	87 737 535 593
Provision pour passif éventuel	54 720 726 230	56 588 362 325
Passifs environnementaux, tableau 5.7	10 420 560 423	10 156 403 049
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, tableau 5.9	13 484 791 974	12 486 206 160
Total	259 724 946 053	264 056 885 380

Autres créditeurs et charges à payer

Tableau 5.2
Autres créditeurs et charges à payer

(en dollars)

	2025	2024
Créditeurs	46 792 289 796	52 256 841 932
Plus : redressement de consolidation[1]	1 739 572 007	2 432 507 509
	48 531 861 803	*54 689 349 441*
Salaires et avantages sociaux courus	6 854 637 995	6 871 906 851
Dette échue	626 183 764	666 694 976
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3	309 773 690	90 746 275
Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones, tableau 5.4	11 049 000 637	16 532 788 069
Retenues salariales diverses	259 119 582	215 683 777
Autres	761 596 006	827 402 096
Total	68 392 173 477	79 894 571 485

[1] Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État et autres entités consolidées.

Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

Dette échue

Ce compte inscrit les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente.

Effets à payer aux organisations internationales

Des souscriptions au capital-actions, des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces, d'effets à payer, ou des deux, qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, prêts et avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.12 de la section 9 de ce volume.

Tableau 5.3
Effets à payer aux organisations internationales

(en dollars)

		Rentrées et autres crédits		Paiements et autres débits		
	1er avril 2024	Émissions d'effets	Réévaluation[1]	Encaissement d'effets	Réévaluation[1]	31 mars 2025
Ministère des Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements	4 344 444	–	270 500	–	–	4 614 944
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	53 924 244	–	3 356 070	–	–	57 280 314
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	–	202 693 985	10 685 060	–	–	213 379 045
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)	32 477 587	–	2 021 800	–	–	34 499 387
Total	90 746 275	202 693 985	16 333 430	–	–	309 773 690

[1] Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones

Ce compte comptabilise l'administration des impôts ou des taxes par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, des territoires et des gouvernements autochtones, au titre des accords signés par le ministre des Finances en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et, dans le cas de la taxe sur les produits et services des Premières Nations, en vertu de la *Loi sur la taxe sur les produits et services des Premières Nations*.

Le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Finances, a conclu des accords avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt sur le revenu des particuliers, de même qu'avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec et de l'Alberta) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt des sociétés, et du paiement des montants cotisés en conformité avec les modalités au titre desdits accords.

Des accords ont également été conclus avec certains gouvernements autochtones en vue de la perception de l'impôt sur le revenu des particuliers des Premières Nations; de la taxe de vente des Premières Nations perçue sur les carburants, le tabac et l'alcool; et de la taxe sur les produits et services des Premières Nations perçue sur la même gamme de produits et services que la taxe fédérale sur les produits et services. Le versement de paiements aux gouvernements autochtones se fait en conformité aux modalités contenues dans chacun des accords.

Ce compte comptabilise également les opérations relatives à la taxe de vente harmonisée effectuées au titre des accords qu'a signés le gouvernement du Canada avec les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador. Il renferme également les paiements versés aux provinces au titre de ces ententes.

De plus, ce compte comptabilise les transactions liées aux accords de coordination de la taxation du cannabis conclus avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Manitoba). Les provinces et les territoires tirent des revenus des droits d'accise sur le cannabis imposés en vertu de la *Loi de 2001 sur l'accise*.

De même, le compte enregistre les opérations relatives à l'Accord de coordination de la taxation des produits de vapotage (l'Accord) conclu avec toutes les provinces et tous les territoires (sauf Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique). Le Québec, l'Ontario, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont conclu l'Accord le 1er juillet 2024, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Alberta et le Yukon ont conclu l'entente le 1er janvier 2025. Les provinces et les territoires tirent des revenus du droit sur les produits de vapotage imposé en vertu de la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Le gouvernement du Canada paie les provinces mensuellement, à la fois pour les droits sur le cannabis et les produits de vapotage; en fonction des droits évalués, conformément aux accords.

Les Comptes publics du Canada présentent des renseignements pour l'exercice allant d'avril à mars, tandis que l'impôt est généralement calculé selon une année civile. Certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être liées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice, des versements de l'impôt sur le revenu en vertu des accords actuels avec les provinces et les territoires sont effectués, en fonction des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années civiles précédentes.

Tableau 5.4
Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Total de l'impôt sur le revenu des particuliers géré par le gouvernement du Canada	7 001 864 892	108 692 811 672		115 694 676 564
Moins : versements aux provinces, territoires et gouvernements autochtones				
Terre-Neuve-et-Labrador			1 994 743 472	1 994 743 472
Île-du-Prince-Édouard			596 204 471	596 204 471
Nouvelle-Écosse			4 724 324 151	4 724 324 151
Nouveau-Brunswick			2 448 857 592	2 448 857 592
Ontario			59 598 902 029	59 598 902 029
Manitoba			4 788 611 839	4 788 611 839
Saskatchewan			3 348 691 085	3 348 691 085
Alberta			16 025 614 024	16 025 614 024
Colombie-Britannique			16 863 939 130	16 863 939 130
Yukon			118 896 383	118 896 383
Territoires du Nord-Ouest			108 498 899	108 498 899
Nunavut			44 440 246	44 440 246
Gouvernements autochtones			38 772 890	38 772 890
			110 700 496 211	*110 700 496 211*
Total de l'impôt sur le revenu des particuliers, en main	**7 001 864 892**	**108 692 811 672**	**110 700 496 211**	**4 994 180 353**
Total de l'impôt des sociétés géré par le gouvernement du Canada	9 161 139 250	36 517 153 908		45 678 293 158
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador			307 141 626	307 141 626
Île-du-Prince-Édouard			234 358 562	234 358 562
Nouvelle-Écosse			1 056 916 141	1 056 916 141
Nouveau-Brunswick			730 391 827	730 391 827
Ontario			23 252 264 452	23 252 264 452
Québec			61 827 745	61 827 745
Manitoba			1 151 541 986	1 151 541 986
Saskatchewan			1 455 499 521	1 455 499 521
Alberta			100 471 846	100 471 846
Colombie-Britannique			6 687 980 073	6 687 980 073
Yukon			1 490 486	1 490 486
Territoires du Nord-Ouest			39 477 303	39 477 303
Nunavut			27 549 742	27 549 742
			35 106 911 310	*35 106 911 310*
Total de l'impôt des sociétés, en main	**9 161 139 250**	**36 517 153 908**	**35 106 911 310**	**10 571 381 848**
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par le gouvernement du Canada	4 112 362	43 763 212 179		43 767 324 541
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador			1 669 091 550	1 669 091 550
Île-du-Prince-Édouard			511 780 110	511 780 110
Nouvelle-Écosse			3 308 489 169	3 308 489 169
Nouveau-Brunswick			2 596 132 469	2 596 132 469
Ontario			40 697 655 649	40 697 655 649
			48 783 148 947	*48 783 148 947*
Total de la taxe de vente harmonisée, en main	**4 112 362**	**43 763 212 179**	**48 783 148 947**	**(5 015 824 406)**

Tableau 5.4
Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones – *fin*

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Total de la taxe sur le cannabis gérée par le gouvernement du Canada	365 671 565	956 188 201		1 321 859 766
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador			15 485 472	15 485 472
Île-du-Prince-Édouard			4 343 780	4 343 780
Nouvelle-Écosse			18 916 060	18 916 060
Nouveau-Brunswick			13 455 205	13 455 205
Ontario			368 488 589	368 488 589
Québec			103 914 359	103 914 359
Saskatchewan			34 515 643	34 515 643
Alberta			220 027 054	220 027 054
Colombie-Britannique			118 656 583	118 656 583
Yukon			1 716 971	1 716 971
Territoires du Nord-Ouest			1 852 408	1 852 408
Nunavut			905 806	905 806
			902 277 930	*902 277 930*
Total de la taxe sur le cannabis, en main	**365 671 565**	**956 188 201**	**902 277 930**	**419 581 836**
Total de la taxe sur les produits de vapotage gérée par le gouvernement du Canada	–	130 362 144		130 362 144
Moins : versements aux provinces et territoires				
Ontario			40 781 305	40 781 305
Québec			9 897 313	9 897 313
Territoires du Nord-Ouest			945	945
Nunavut			1 575	1 575
			50 681 138	*50 681 138*
Total de la taxe sur les produits de vapotage, en main	**–**	**130 362 144**	**50 681 138**	**79 681 006**
Total de la taxe de vente des Premières Nations gérée par le gouvernement du Canada	**–**	9 911 656	–	9 911 656
Moins : versements aux gouvernements autochtones	–	–	9 911 656	9 911 656
Total de la taxe de vente des Premières Nations, en main	**–**	**9 911 656**	**9 911 656**	**–**
Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations gérée par le gouvernement du Canada	**–**	39 547 904	–	39 547 904
Moins : versements aux gouvernements autochtones	–	–	39 547 904	39 547 904
Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations, en main	**–**	**39 547 904**	**39 547 904**	**–**
Total	16 532 788 069	190 109 187 664	195 592 975 096	11 049 000 637

Retenues salariales diverses

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

Autres

Divers créditeurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes sont comptabilisés dans ce compte.

Revenus reportés

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice, mais dont les marchandises ou les services seront livrés où rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir. Les revenus reportés principaux de 50 millions de dollars ou plus sont rapportés individuellement. Il présente aussi séparément les revenus encaissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

Tableau 5.5
Revenus reportés

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Revenus reportés				
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté	904 218 790	1 795 777 205	1 684 969 287	1 015 026 708
Innovation, Sciences et Industrie				
Ministère de l'Industrie				
Droits de licence de spectre	15 450 821 553	1 897 810 941	1 282 646 435	16 065 986 059
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	182 705 924	93 992 209	73 067 268	203 630 865
	15 633 527 477	*1 991 803 150*	*1 355 713 703*	*16 269 616 924*
Autres revenus reportés	573 264 931	1 878 078 149	1 883 461 226	567 881 854
Total	17 111 011 198	5 665 658 504	4 924 144 216	17 852 525 486
Autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées				
Comptes de dons et de legs				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Ententes relatives aux frais partagés – Recherches	22 820 089	12 823 115	19 321 875	16 321 329
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Dons désignés				
Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy	3 605 237	–	221 578	3 383 659
Fonds pour les soldats blessés	699	–	–	699
	3 605 936	–	*221 578*	*3 384 358*
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Dons – Rideau Hall	19 821	–	–	19 821
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Parrainage collectif et dons	73 066	356 722	277 964	151 824
Emploi et Développement de la main-d'œuvre				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail				
Libéralités	103 986	–	85 986	18 000
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Espèces en voie de disparition – Dons	14 863	26 927	17 050	24 740
Agence canadienne de l'eau				
Dépôts pour projets divers	47 185 469	40 301 057	57 186 866	30 299 660
	47 200 332	*40 327 984*	*57 203 916*	*30 324 400*
Innovation, Sciences et Industrie				
Ministère de l'Industrie				
Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales	3 984 681	7 313 602	3 034 142	8 264 141
Agence spatiale canadienne				
RADARSAT-2	2 198	–	–	2 198
RADARSAT-2 – Données de satellite	–	1 285 498	1 285 498	–
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds de fiducie – Conseil de recherches en sciences humaines	175 118	6 451	10 000	171 569
	4 161 997	*8 605 551*	*4 329 640*	*8 437 908*

Tableau 5.5
Revenus reportés – *fin*

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Patrimoine canadien				
Bibliothèque et Archives du Canada				
Compte spécial de fonctionnement	1 366 944	773 333	963 297	1 176 980
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dons désignés	1 247	–	–	1 247
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dons aux fins de recherches	3 129 593	3 720 486	3 831 691	3 018 388
Sécurité publique				
Gendarmerie royale du Canada				
Entente de parrainage – Contributions	168 454	–	168 454	–
Fondation de la police montée	1	–	–	1
	168 455	–	*168 454*	*1*
Transports				
Ministère des Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Recherche et développement sur le transport	44 666	2 708 755	1 583 132	1 170 289
Total des comptes de dons et de legs	82 696 132	69 315 946	87 987 533	64 024 545
Intérêts provenant des comptes de dotations				
Innovation, Sciences et Industrie				
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds pour les boursiers de la Reine	90 812	22 878	20 000	93 690
Conseil national des recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes	–	70 000	70 000	–
	90 812	*92 878*	*90 000*	*93 690*
Parcs Canada				
Agence Parcs Canada				
Intérêts – Maison-Laurier				
(Compte de fiducie de Mackenzie King)	–	7 493	7 493	–
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dotations pour la recherche en santé	8 626	3 103	–	11 729
Total des intérêts provenant des comptes de dotations	99 438	103 474	97 493	105 419
Total des autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées	82 795 570	69 419 420	88 085 026	64 129 964
Total des revenus reportés	17 193 806 768	5 735 077 924	5 012 229 242	17 916 655 450

Frais de service pour l’immigration, la citoyenneté et les passeports

Ce compte a été établi afin d’inscrire les frais pour les services d’immigration et de citoyenneté, les droits et privilèges, et les droits de passeport à être rendus par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada en vertu de la *Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés* et de ses règlements, de la *Loi sur la citoyenneté* et de ses règlements, ainsi que le *Décret sur les passeports canadiens*.

Droits de licence de spectre

Ce compte a été établi afin d’inscrire : *a)* les fonds reçus par les ventes aux enchères de spectre, qui sont constatés aux revenus selon la période des licences; et *b)* les fonds provenant des droits de licence de spectre reçus vers la fin de l’exercice mais applicables à l’exercice suivant.

Fonds renouvelable de l’Office de la propriété intellectuelle du Canada

Ce compte a été établi afin d’inscrire les fonds provenant des sources telles que les frais d’examen et d’enregistrement des brevets et marques de commerce qui seront comptabilisés dans les revenus des années subséquentes.

Ententes relatives aux frais partagés – Recherches

Ce compte a été établi afin d’inscrire les sommes d’argent déposées par des tiers aux fins de projets à frais partagés, et pour tous les paiements futurs liés à un programme provincial qui seront effectués au nom de la province par le ministère de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire dans le cadre d’un projet connexe. Les fonds sont versés au nom des déposants au fur et à mesure que les projets précis sont engagés.

Dons désignés – Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons ayant pour but d'apporter une aide à la construction d'un centre d'accueil au Mémorial national du Canada à Vimy.

Dons désignés – Fonds pour les soldats blessés

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé visant à appuyer le projet pilote conçu pour aider les Anciens Combattants privés de leurs droits qui sont en situation de crise.

Dons – Rideau Hall

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cadeaux, les dons ou les legs à Rideau Hall, reçus d'organismes privés et de particuliers afin de financer des initiatives particulières.

Parrainage collectif et dons

Ce compte a été établi par le ministère de la Défense nationale afin de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres paliers de gouvernement ou d'individus pour des événements, la conduite d'opérations et la construction d'immobilisations, conformes au mandat du ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

Libéralités – Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* afin d'inscrire les fonds, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de débourser ces libéralités à la discrétion du Centre.

Dépôts pour projets divers

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches et d'efforts d'assainissements.

Espèces en voie de disparition – Dons

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d'organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les clients afin d'être utilisés comme paiements pour les services fournis par le ministère.

RADARSAT-2

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées pour l'installation et l'aménagement du personnel de MacDonald, Dettwiler and Associates.

RADARSAT-2 – Données de satellite

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de MacDonald, Dettwiler and Associates pour la réception, l'archivage, le catalogage et l'acquisition de services de satellite.

Fonds de fiducie – Conseil de recherches en sciences humaines

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* afin d'inscrire les fonds reçus sous forme de dons aux fins de la Bibliothèque et Archives Canada. Les fonds requis aux fins de la Loi peuvent être versés à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

Dons désignés – Ministère des Pêches et des Océans

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons désignés destinés aux activités de recherche, de développement, de gestion et de promotion des enjeux relatifs aux pêches et océans.

Dons aux fins de recherches

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d'inscrire les dons et les contributions provenant d'organisations et de particuliers aux fins de recherches en santé.

Entente de parrainage – Contributions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

Fondation de la police montée

Ce compte est utilisé pour inscrire les fonds provenant de la Fondation de la police montée pour la vente de chevaux excédentaires de la Gendarmerie royale du Canada. Les produits de la vente sont utilisés afin de couvrir les dépenses liées à l'amélioration du Programme d'élevage du Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada.

Ententes relatives aux frais partagés – Recherche et développement sur le transport

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire; *a)* les fonds provenant d'ententes à frais partagés ayant pour but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et *b)* les fonds provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention de 250 000 $ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n^{o} 5 de 1973-74 portant affectation de crédits*. L'intérêt accumulé est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1) *f)* de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés annuellement afin de financer les prix de H.L. Holmes. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Compte de fiducie de Mackenzie King

Feu le très honorable W. L. Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison-Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000$. Ce montant a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations pour études et recherches.

Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

Créditeurs fiscaux

Les créditeurs fiscaux sont basés sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

Tableau 5.6
Créditeurs fiscaux

(en dollars)

	2025	2024
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents	55 140 549 642	51 423 227 768
Impôt sur le revenu des sociétés	19 013 990 895	16 173 078 861
Taxe sur les produits et services	20 484 430 578	19 980 755 155
Droits de douanes à l'importation et taxes et droits d'accise	151 067 384	160 473 809
Total	94 790 038 499	87 737 535 593

Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

Douanes et accises

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif environnemental est fondé sur la meilleure estimation du gouvernement pour le montant requis afin d'assainir le site aux normes environnementales minimales actuelles. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts estimatifs du gouvernement associés à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre hors service les immobilisations corporelles.

Tableau 5.7
Passifs environnementaux

(en dollars)

	2025	2024
Passifs d'assainissement pour les sites contaminés		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	17 952	17 600
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	7 829 152	14 760 739
Défense nationale		
Ministère de la Défense nationale	785 274 752	736 358 661
Énergie et Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles	1 850 178	1 776 203
Énergie atomique du Canada limitée	1 000 856 000	1 172 128 000
	1 002 706 178	*1 173 904 203*
Environnement et Changement climatique		
Ministère de l'Environnement	263 970 661	283 601 186
Innovation, Sciences et Industrie		
Ministère de l'Industrie	765 587	1 301 743
Conseil national de recherches du Canada	2 494 750	3 291 949
	3 260 337	*4 593 692*
Logement, Infrastructure et Collectivités		
Autorité du pont Windsor-Détroit	8 921 000	8 394 000
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.	116 002 000	112 688 000
	124 923 000	*121 082 000*
Parcs Canada		
Agence Parcs Canada	162 225 702	154 833 597
Patrimoine canadien		
Commission des champs de bataille nationaux	890 045	999 921
Société Radio-Canada	119 000	119 000
	1 009 045	*1 118 921*
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne		
Ministère des Pêches et des Océans	307 526 325	294 313 309
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord		
Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord	6 446 976 295	6 211 786 057
Sécurité publique		
Agence des services frontaliers du Canada	6 345 278	513 895
Gendarmerie royale du Canada	6 435 909	6 273 063
Service correctionnel du Canada	678 111	1 794 526
	13 459 298	*8 581 484*
Services aux Autochtones		
Ministère des Services aux Autochtones	603 475 521	488 323 850
Services publics et Approvisionnement		
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	203 181 844	173 272 742
Commission de la capitale nationale	74 000 000	72 113 000
	277 181 844	*245 385 742*
Transports		
Ministère des Transports	295 939 621	291 418 492
VIA Rail Canada Inc.	3 726 000	6 779 000
	299 665 621	*298 197 492*
Passifs d'assainissement total pour les sites contaminés	10 299 501 683	10 036 858 533
Autres éléments de passif environnemental		
Défense nationale		
Ministère de la Défense nationale (sites touchés par des munitions explosives non explosées)	121 058 740	119 544 516
Total du passif environnemental	10 420 560 423	10 156 403 049

Variations du passif relatif à l’assainissement des sites contaminés

Tableau 5.8
Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	10 036 858 533	10 118 201 468
Moins : Dépenses reliées à la réduction des passifs d'ouverture	1 173 654 047	976 424 073
Plus :		
Changement dans les coûts de remise en état estimés	1 383 966 057	817 590 347
Nouveau passif relatif à des sites non inscrits antérieurement	52 331 140	77 490 791
Solde de clôture	10 299 501 683	10 036 858 533

En plus des dépenses réduisant des passifs comptabilisés précédemment, le gouvernement a dépensé 38 816 599 $ (43 317 392 $ en 2024) en coûts de remise en état des sites contaminés au moment où ils furent connus au cours de l’exercice.

Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations

Tableau 5.9
Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations

(en dollars)

	2025	2024
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	12 020 341	11 172 592
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	30 106 707	27 840 283
Défense nationale		
Ministère de la Défense nationale	2 721 388 018	2 465 119 754
Énergie et Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles	24 533 809	22 577 781
Commission canadienne de sûreté nucléaire	537 797	511 226
Énergie atomique du Canada, Limitée	9 471 288 000	8 672 132 000
	9 496 359 606	*8 695 221 007*
Environnement et Changement climatique		
Ministère de l'Environnement	13 880 847	12 827 270
Innovation, Sciences et Industrie		
Ministère de l'Industrie	755 710	774 049
Agence spatial canadienne	137 688	133 806
Commission canadienne du tourisme	112 000	112 000
Conseil national de recherches du Canada	24 732 900	20 685 417
	25 738 298	*21 705 272*
Justice		
Service administratif des tribunaux judiciaires	20 000	20 000
Logement, Infrastructure et Collectivités		
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	163 000	6 368 000
Parcs Canada		
Agence Parcs Canada	79 992 474	79 239 401
Patrimoine canadien		
Musée canadien de l’histoire	4 385 000	5 164 000
Musée canadien de la nature	919 000	845 000
Musée des beaux-arts du Canada	616 000	598 000
Société du Centre national des Arts	1 612 000	1 598 000
Société Radio-Canada	4 591 000	4 907 000
	12 123 000	*13 112 000*
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne		
Ministère des Pêches et des Océans	432 037 872	513 106 751
Santé		
Ministère de la Santé	2 796 276	2 427 933
Agence canadienne d’inspection des aliments	7 408 286	7 531 399
Agence de la santé publique du Canada	1 215 329	423 469
	11 419 891	*10 382 801*

Tableau 5.9
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations – *fin*

	2025	2024
Sécurité publique		
Gendarmerie royale du Canada	45 744 335	38 602 759
Service correctionnel du Canada	119 988 270	127 810 925
	165 732 605	*166 413 684*
Services aux Autochtones		
Ministère des Services aux Autochtones	8 749 827	694 395
Services publics et Approvisionnement		
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	395 805 245	385 442 144
Commission de la capitale nationale	29 184 000	26 498 000
	424 989 245	*411 940 144*
Transports		
Ministère des Transports	17 346 243	15 959 806
Marine Atlantique S.C.C.	28 500 000	30 893 000
VIA Rail Canada Inc.	4 224 000	4 190 000
	50 070 243	*51 042 806*
Total des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	13 484 791 974	12 486 206 160

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 6

Comptes publics du Canada
2024-2025

Dette portant intérêt au 31 mars

Table des matières

Page

Dette non échue
- Obligations négociables 199
- Bons du Trésor 201
- Bons du Canada 202
- Taux d'intérêt 202
- Échéance de la dette du gouvernement 204
- Obligation découlant de contrats de location-acquisition 204
- Obligation en vertu des partenariats public-privé 208

Régimes de retraite et autres avantages futurs
- Régimes de retraite du secteur public 210
- Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants 231

Autres passifs
- Régime de pensions du Canada 233
- Compte des rentes sur l'État 235
- Comptes de dépôt et en fiducie 236
- Autres comptes à fins déterminées 244

États supplémentaires
- Régime de pensions du Canada 256
- Compte des rentes sur l'État 291
- Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charges) 301

Dette portant intérêt

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les Rapports de l'auditeur indépendant y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

Tableau 6.1
Dette portant intérêt

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Dette non échue[1]				
À payer en monnaie canadienne				
Obligations négociables, tableau 6.2	1 087 685 071 157	275 407 760 234	193 696 133 355	1 169 396 698 036
Bons du Trésor, tableau 6.3	262 983 485 411	746 214 285 757	726 945 548 210	282 252 222 958
	1 350 668 556 568	*1 021 622 045 991*	*920 641 681 565*	*1 451 648 920 994*
À payer en devises				
Obligations négociables, tableau 6.2	19 088 249 097	10 931 175 434	4 655 104 477	25 364 320 054
Bons du Canada, tableau 6.4	2 158 060 270	16 778 070 552	14 743 628 374	4 192 502 448
	21 246 309 367	*27 709 245 986*	*19 398 732 851*	*29 556 822 502*
Total – Dette contractée sur les marchés	1 371 914 865 935	1 049 331 291 977	940 040 414 416	1 481 205 743 496
Obligation découlant de contrats de location-acquisition, tableau 6.8	2 365 537 038	127 133 715	304 681 480	2 187 989 273
Obligation en vertu des partenariats public-privé, tableau 6.11	2 541 358 747	17 195 476	65 814 053	2 492 740 170
Total – Dette non échue	1 376 821 761 720	1 049 475 621 168	940 410 909 949	1 485 886 472 939
Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs				
Régimes de retraite du secteur public, tableau 6.13	165 353 678 533	33 663 605 356	36 271 073 728	162 746 210 161
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, tableau 6.26	196 350 015 000	27 115 892 000	9 798 457 000	213 667 450 000
Autres passifs				
Comptes du Régime de pensions du Canada, tableau 6.27	159 250 527	10 617 303 960	10 311 574 618	464 979 869
Compte des rentes sur l'État	59 357 401	4 054 721	9 924 946	53 487 176
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.28	2 016 098 184	3 234 939 373	3 545 330 541	1 705 707 016
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.31	4 727 934 510	2 800 262 512	2 721 715 700	4 806 481 322
	6 962 640 622	16 656 560 566	16 588 545 805	*7 030 655 383*
Total – Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs	368 666 334 155	77 436 057 922	62 658 076 533	383 444 315 544
Total	1 745 488 095 875	1 126 911 679 090	1 003 068 986 482	1 869 330 788 483

[1] Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, étaient de 311 934 millions de dollars (319 212 millions de dollars en 2024) avec des rentrées et autres crédits de 78 144 millions de dollars et des paiements et autres débits de 85 422 millions de dollars.

Obligations négociables

La dette contractée sur les marchés est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière lorsque le gouvernement devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et est évaluée au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, le coût amorti est calculé en tenant compte des coûts de transaction, y compris les frais d'émission de la dette, et de toute décote ou prime résultant de l'émission de la dette lorsque la valeur nominale de l'instrument émis diffère du produit reçu. Par la suite, la méthode du taux d'intérêt effectif est appliquée pour déterminer le coût amorti de l'instrument et affecter la partie non amortie et les intérêts aux frais de la dette publique sur la durée jusqu'à l'échéance de l'instrument ou sur une période plus courte, le cas échéant.

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupon ou sous forme enregistrée;
- valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endossement et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement. Les totaux des obligations négociables incluent les montants des obligations à rendement réel (ORR). Pour les ORR, les intérêts à payer sont indexés à l'indice des prix à la consommation (IPC), alors qu'ils ne le sont pas pour les autres obligations négociables. En outre, la valeur nominale des obligations à rendement réel est ajustée pour tenir compte de l'inflation à l'échéance (indexée à l'IPC).

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2025.

Tableau 6.2
Obligations négociables

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits[1]	Paiements et autres débits[1]	31 mars 2025
À payer en monnaie canadienne				
Échues 2024-2025	155 390 381 000	–	155 390 381 000	–
Échéance				
2025–2026	195 608 858 000	–	9 236 000 000	186 372 858 000
2026–2027	92 434 757 500	77 679 182 500	1 050 000 000	169 063 940 000
2027–2028	49 860 841 000	16 500 000 000	–	66 360 841 000
2028–2029	60 500 000 000	–	–	60 500 000 000
2029–2030	27 898 959 000	63 000 000 000	–	90 898 959 000
2030–2031	84 200 000 000	–	–	84 200 000 000
2031–2032	84 047 224 000	2 190 182 000	–	86 237 406 000
2032–2033	45 000 000 000	–	–	45 000 000 000
2033–2034	55 988 905 000	2 000 000 000	–	57 988 905 000
2034–2035	14 000 000 000	50 000 000 000	–	64 000 000 000
2035–2036	–	18 000 000 000	–	18 000 000 000
2036–2037	8 991 567 000	170 235 000	–	9 161 802 000
2037–2038	11 730 774 000	–	–	11 730 774 000
2041–2042	23 161 187 000	176 522 500	–	23 337 709 500
2044–2045	10 544 226 000	199 584 000	–	10 743 810 000
2045–2046	16 300 000 000	–	–	16 300 000 000
2047–2048	9 886 492 000	187 187 000	–	10 073 679 000
2048–2049	14 900 000 000	–	–	14 900 000 000
2050–2051	9 256 800 000	175 256 000	–	9 432 056 000
2051–2052	51 816 529 000	–	–	51 816 529 000
2053–2054	32 000 000 000	–	–	32 000 000 000
2054–2055	2 380 119 000	45 045 000	–	2 425 164 000
2055–2056	16 750 000 000	12 000 000 000	–	28 750 000 000
2057–2058	–	5 000 000 000	–	5 000 000 000
2064–2065	8 750 000 000	–	–	8 750 000 000
	1 081 397 619 500	247 323 194 000	165 676 381 000	1 163 044 432 500
Moins :				
Ajustement au coût amorti[2]	(6 107 972 657)	(27 923 858 234)	(27 816 550 355)	(6 215 280 536)
Redressement de consolidation[3]	(179 479 000)	(160 708 000)	(203 202 000)	(136 985 000)
	(6 287 451 657)	*(28 084 566 234)*	*(28 019 752 355)*	*(6 352 265 536)*
Total des obligations négociables en monnaie canadienne	1 087 685 071 157	275 407 760 234	193 696 133 355	1 169 396 698 036
À payer en devises				
Échues 2024-2025	4 062 600 000	–	4 062 600 000	–
Échéance				
2025-2026	4 739 700 000	295 050 000	–	5 034 750 000
2026-2027	4 739 700 000	295 050 000	–	5 034 750 000
2028-2029	5 416 800 000	337 200 000	–	5 754 000 000
2029-2030	–	9 350 250 000	–	9 350 250 000
	18 958 800 000	10 277 550 000	4 062 600 000	25 173 750 000
Moins: Ajustement au coût amorti[2]	(129 449 097)	(653 625 434)	(592 504 477)	(190 570 054)
Total des obligations négociables en devises	19 088 249 097	10 931 175 434	4 655 104 477	25 364 320 054
Total des remboursements futurs du principal à l'échéance contractuelle	1 106 773 320 254	286 338 935 668	198 351 237 832	1 194 761 018 090
Total de la dette contractée sur les marchés	1 106 773 320 254	286 338 935 668	198 351 237 832	1 194 761 018 090

[1] Ces colonnes comprennent la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

[2] L'ajustement au coût amorti représente la différence entre la valeur comptable de la dette évaluée au coût amorti et le principal payable à l'échéance

[3] Le solde de clôture de 2025 comprend 21 467 000 $ de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 158 452 000 $ d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées. De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État et autres entités consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de débourser des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes : 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables;
- achetés et vendus sur le marché.

Tableau 6.3
Bons du Trésor

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Bons à trois mois	93 800 000 000	340 300 000 000	340 300 000 000	93 800 000 000
Bons à six mois	58 800 000 000	122 100 000 000	119 600 000 000	61 300 000 000
Autres bons	114 800 000 000	272 100 000 000	256 800 000 000	130 100 000 000
	267 400 000 000	734 500 000 000	716 700 000 000	285 200 000 000
Moins:				
Ajustement au coût amorti[1]	4 249 657 589	(11 807 091 757)	(10 245 548 210)	2 688 114 042
Redressement de consolidation[2]	166 857 000	92 806 000	–	259 663 000
	4 416 514 589	*(11 714 285 757)*	*(10 245 548 210)*	*2 947 777 042*
Total	262 983 485 411	746 214 285 757	726 945 548 210	282 252 222 958

[1] L'ajustement au coût amorti représente la différence entre la valeur comptable de la dette évaluée au coût amorti et le principal payable à l'échéance.
[2] Représente des titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidés. De l'information supplémentaire est fournie à la section 4 de ce volume.

Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;
- transférables;
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars américains a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2025.

Tableau 6.4
Bons du Canada

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Bons du Canada avant réévaluation	1 976 509 564	16 593 685 943	14 592 700 954	3 977 494 553
Redressement de change	195 398 376	36 811 151	–	232 209 527
Moins : Ajustement au coût amorti[1]	13 847 670	(147 573 458)	(150 927 420)	17 201 632
Total	2 158 060 270	16 778 070 552	14 743 628 374	4 192 502 448

[1] L'ajustement au coût amorti représente la différence entre la valeur comptable de la dette évaluée au coût amorti et le principal payable à l'échéance.

Taux d'intérêt

Le tableau 6.5 présente la dette contractée sur les marchés au 31 mars, pour chacun des exercices de 2021 à 2025 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Aux fins de comparaison, la dette contractée sur les marchés a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor et bons du Canada.

Tableau 6.5
Dette contractée sur les marchés au 31 mars, de 2021 à 2025, et taux d'intérêt moyen en vigueur

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Bons du Canada		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %
2025.....	1 194 761	2,64	282 252	3,24	4 193	4,29	1 481 206	2,76
2024.....	1 106 774	2,39	262 983	5,04	2 158	5,28	1 371 915	2,90
2023.....	1 058 572	1,90	198 899	4,28	2 459	4,64	1 259 930	2,28
2022.....	1 055 141	1,49	186 877	0,60	2 573	0,33	1 244 591	1,37
2021.....	886 616	1,63	218 775	0,21	4 054	0,07	1 109 445	1,35

Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

Tableau 6.6
Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication

(en pourcentage)

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
Bons à trois mois			
2025	4,98	2,64	2,64
2024	5,16	4,44	5,00
2023	4,57	1,02	4,41
2022	0,77	0,04	0,77
2021	0,73	0,06	0,12
Bons à six mois			
2025	4,90	2,65	2,65
2024	5,25	4,52	4,94
2023	4,69	1,48	4,44
2022	1,36	0,14	1,36
2021	0,43	0,10	0,17
Bons à 364 jours			
2025	4,77	2,58	2,60
2024	5,35	4,45	4,74
2023	4,79	2,10	4,35
2022	1,99	0,18	1,99
2021	0,50	0,13	0,21
Autres bons			
2025	5,00	2,73	2,75
2024	5,06	4,51	5,00
2023	-	-	-
2022	0,12	0,06	0,06
2021	0,23	0,19	0,19

Échéance de la dette du gouvernement

Tableau 6.7
Échéance de la dette du gouvernement

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Bons du Canada		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %
2026	191 408	2,41	285 200	3,24	4 210	4,29	480 818	2,91
2027	174 098	2,85	–	–	–	–	174 098	2,85
2028	66 361	2,96	–	–	–	–	66 361	2,96
2029	66 254	3,38	–	–	–	–	66 254	3,38
2030	100 249	2,41	–	–	–	–	100 249	2,41
2031-2035	337 426	2,41	–	–	–	–	337 426	2,41
2036-2040	38 892	3,49	–	–	–	–	38 892	3,49
2041-2045	34 082	2,42	–	–	–	–	34 082	2,42
2046-2050	41 274	2,24	–	–	–	–	41 274	2,24
2051-2055	95 674	1,69	–	–	–	–	95 674	1,69
2056-2060	33 750	3,33	–	–	–	–	33 750	3,33
2061-2065	8 750	2,45	–	–	–	–	8 750	2,45
	1 188 218	2,64	285 200	3,24	4 210	4,29	1 477 628	2,76
Moins :								
Titres de créances non échus détenus par le gouvernement – redressement de consolidation	(137)		260		–		123	
Ajustement au coût amorti[1]	(6 406)		2 688		17		(3 701)	
Total	1 194 761	2,64	282 252	3,24	4 193	4,29	1 481 206	2,76

[1] L'ajustement au coût amorti représente la différence entre la valeur comptable de la dette évaluée au coût amorti et le principal payable à l'échéance.

Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un contrat en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition représentent les valeurs actualisées des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats.

Tableau 6.8
Obligation découlant de contrats de location-acquisition

(en dollars)

	1er avril 2024	Variation nette	31 mars 2025
Bâtiments	2 003 239 840	(203 344 484)	1 799 895 356
Travaux et infrastructure	302 295 847	(31 411 356)	270 884 491
Matériel et outillage	60 001 351	57 208 075	117 209 426
Total	2 365 537 038	(177 547 765)	2 187 989 273

Contrats de location-acquisition

Tableau 6.9
Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du contrat en années	Taux d'actualisation %[1]	Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
Défense nationale						
Ministère de la Défense nationale						
Contrat de performance énergétique, Bagotville	Avr 2024	11	0,03	4 438	720	3 718
Contrat de performance énergétique, Esquimalt	Avr 2021	12	1,05	1 000	3	997
Contrat de performance énergétique, Greenwood	Avr 2021	13	1,11	1 236	5	1 231
Contrat de performance énergétique, Petawawa	Avr 2021	9	0,86	747	5	742
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe, Montréal	Nov 1994	31	11,89	335	140	195
Hôpital Montfort, Ottawa – Services de santé	Fév 2009	17	5,26	3 569	13	3 556
Manège militaire d'Edmonton nord	Avr 2023	12	0,00	18 411	2 062	16 349
				29 736	*2 948*	*26 788*
Énergie et Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
183, chemin Longwood, Hamilton	Nov 2010	25	1,65	*46 415*	*3 865*	*42 550*
Patrimoine canadien						
Musée canadien de la nature						
Édifice du patrimoine naturel, Gatineau	Sep 1996	35	9,88	*22 750*	*6 037*	*16 713*
Musée canadien des droits de la personne						
Contrats de location-acquisition						
inférieurs à 10 000 000 $				*1 581*	*255*	*1 326*
Société Radio-Canada						
Maison de Radio-Canada, Montréal	Fév 2020	30	2,95	*232 978*	*66 846*	*166 132*
Sécurité publique						
Gendarmerie royale du Canada						
Détachement GRC, Cornwall	Août 2009	25	5,54	10 792	2 397	8 395
Contrats de location-acquisition						
inférieurs à 10 000 000 $				566	126	440
				11 358	*2 523*	*8 835*
Services publics et Approvisionnement						
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
111, avenue Lombard, Winnipeg	Nov 2014	20	2,69	11 085	1 323	9 762
1501, rue de Bleury, Montréal	Oct 2019	20	4,50	47 343	12 620	34 723
1550, avenue d'Estimauville, Québec	Nov 2011	20	8,24	28 727	6 614	22 113
191, avenue Laurier Ouest, Ottawa	Juil 2022	10	3,20	24 641	2 707	21 934
2, rue Victoria, Miramichi	Jan 2018	20	3,46	38 122	7 336	30 786
200, promenade du Portage, Gatineau	Nov 2019	10	4,36	6 965	662	6 303
22, rue Eddy, Gatineau	Mai 2013	25	6,19	141 805	44 753	97 052
2575, boulevard Sainte-Anne, Québec	Avr 2015	20	10,32	22 014	8 316	13 698
280, rue Slater, Ottawa	Sep 2023	15	3,51	40 291	8 232	32 059
30, rue Victoria, Gatineau	Juin 2013	25	6,74	147 824	50 021	97 803

Tableau 6.9
Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – *fin*

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du contrat en années	Taux d'actualisation %[1]	Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 1 de 3)	Juil 2011	25	5,28	40 819	10 148	30 671
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 2 de 3)	Déc 2011	25	7,33	10 670	3 446	7 224
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 3 de 3)	Août 2014	12	2,45	1 331	23	1 308
395, avenue Terminal, Ottawa	Jan 2013	15	2,67	12 250	452	11 798
455, boulevard de la Carrière, Gatineau	Nov 2012	25	4,84	104 347	26 315	78 032
550, boulevard de la Cité, Gatineau	Déc 2021	15	2,34	49 959	6 372	43 587
90, rue Elgin, Ottawa	Nov 2014	25	7,23	284 912	109 162	175 750
Centre Mercury, Ottawa	Jan 2007	25	4,50	43 883	6 104	37 779
Complexe Guy Favreau, Montréal	Jan 2004	30	3,17	22 010	2 810	19 200
Complexe judiciaire, Toronto	Avr 2006	20	11,4	6 667	395	6 272
Complexe Skyline, Ottawa	Oct 2007	25	4,44	122 610	19 053	103 557
Édifice Canada Place, Edmonton	Oct 2007	25	4,44	157 894	24 521	133 373
Édifice de la GRC, Montréal	Oct 2007	25	4,44	27 319	4 248	23 071
Édifice Harry Hays, Calgary	Oct 2007	25	4,44	156 381	24 288	132 093
Édifice Joseph Shepard, Toronto	Oct 2007	25	4,44	108 141	16 796	91 345
Édifice Revenu Canada, Montréal	Oct 2007	25	4,44	55 330	8 595	46 735
Édifice Thomas D'Arcy McGee, Ottawa	Oct 2007	25	4,44	95 299	14 798	80 501
Édifice Trusco, Ottawa	Sep 2006	20	4,28	9 841	309	9 532
Place Montcalm, Tour II, Gatineau	Avr 2012	15	2,57	3 153	83	3 070
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 $				166 798	31 447	135 351
				1 988 431	*451 949*	*1 536 482*
Services partagés Canada						
IBM – Ordinateurs centraux	Juil 2021	4	3,07	7 844	40	7 804
Superordinateur – Service météorologique du Canada, Dorval	Juil 2017	11	1,44	109 943	1 880	108 063
				117 787	*1 920*	*115 867*
Transports						
Ministère des Transports						
Pont de la Confédération, Borden-Carleton	Mai 1997	35	6,16	*528 921*	*258 037*	*270 884*
Autres ministères						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 $				*2 616*	*204*	*2 412*
Total				2 982 573	794 584	2 187 989

[1] Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujetti à des modifications tout au cours de la durée du contrat.

Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

Tableau 6.10
Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles au 31 mars						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs	Total
Défense nationale							
Ministère de la Défense nationale							
Solde des paiements	8 790	1 870	1 940	2 072	2 081	12 983	29 736
Intérêts théoriques	616	414	380	341	300	897	2 948
	8 174	*1 456*	*1 560*	*1 731*	*1 781*	*12 086*	*26 788*
Énergie et Ressources naturelles							
Ministère des Ressources naturelles							
Solde des paiements	4 372	4 372	4 372	4 372	4 372	24 555	46 415
Intérêts théoriques	674	613	550	487	422	1 119	3 865
	3 698	*3 759*	*3 822*	*3 885*	*3 950*	*23 436*	*42 550*
Patrimoine canadien							
Musée canadien de la nature							
Solde des paiements	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	5 250	22 750
Intérêts théoriques	1 754	1 574	1 373	1 152	184	–	6 037
	1 746	*1 926*	*2 127*	*2 348*	*3 316*	*5 250*	*16 713*
Musée canadien des droits de la personne							
Solde des paiements	376	376	376	282	171	–	1 581
Intérêts théoriques	100	76	50	24	5	–	255
	276	*300*	*326*	*258*	*166*	–	*1 326*
Société Radio-Canada							
Solde des paiements	9 382	9 382	9 382	9 382	9 382	186 068	232 978
Intérêts théoriques	4 730	4 617	4 476	4 331	4 182	44 510	66 846
	4 652	*4 765*	*4 906*	*5 051*	*5 200*	*141 558*	*166 132*
Sécurité publique							
Gendarmerie royale du Canada							
Solde des paiements	1 206	1 206	1 206	1 206	1 206	5 328	11 358
Intérêts théoriques	471	429	385	338	289	611	2 523
	735	*777*	*821*	*868*	*917*	*4 717*	*8 835*
Services publics et Approvisionnement							
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux							
Solde des paiements	227 221	213 608	209 226	209 521	205 249	923 606	1 988 431
Intérêts théoriques	74 716	67 409	60 509	53 210	45 608	150 497	451 949
	152 505	*146 199*	*148 717*	*156 311*	*159 641*	*773 109*	*1 536 482*
Services partagés Canada							
Solde des paiements	28 923	39 495	39 495	9 874	–	–	117 787
Intérêts théoriques	444	1 005	447	24	–	–	1 920
	28 479	*38 490*	*39 048*	*9 850*	–	–	*115 867*
Transports							
Ministère des Transports							
Solde des paiements	80 890	69 884	70 940	72 011	73 099	162 097	528 921
Intérêts théoriques	48 048	35 547	35 040	34 477	33 856	71 069	258 037
	32 842	*34 337*	*35 900*	*37 534*	*39 243*	*91 028*	*270 884*
Autres portefeuilles ministériels							
Solde des paiements	1 315	1 301	–	–	–	–	2 616
Intérêts théoriques	135	69	–	–	–	–	204
	1 180	*1 232*	–	–	–	–	*2 412*
Total	234 287	233 241	237 227	217 836	214 214	1051 184	2187 989
Sommaire							
Solde des paiements	365 975	344 994	340 437	312 220	299 060	1 319 887	2 982 573
Intérêts théoriques	131 688	111 753	103 210	94 384	84 846	268 703	794 584
Obligation nette	234 287	233 241	237 227	217 836	214 214	1 051 184	2 187 989

Obligation en vertu des partenariats public-privé

Dans le cadre des partenariats public-privé, les partenaires du secteur privé financent partiellement ou totalement les immobilisations corporelles construites, acquises ou améliorées sous les partenariats. Les obligations en vertu des partenariats public-privé représentent les passifs financiers associés à payer aux partenaires du secteur privé.

Tableau 6.11
Obligation en vertu des partenariats public-privé

(en dollars)

	1er avril 2024	Variation nette	31 mars 2025
Ponts et infrastructures connexes			
Logement, Infrastructure et Collectivités			
Bureau de l'infrastructure du Canada			
Corridor du pont Samuel-De Champlain, Montréal	751 089 541	(751 089 541)	–
Ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités			
Corridor du pont Samuel-De Champlain, Montréal	–	743 095 034	743 095 034
Autorité du pont Windsor-Détroit			
Pont international Gordie-Howe, Windsor	671 193 000	(13 819 000)	657 374 000
Total des ponts et infrastructures connexes	1 422 282 541	(21 813 507)	1 400 469 034
Bâtiments			
Défense nationale			
Centre de la sécurité des télécommunications			
Édifice Edward Drake, Ottawa	767 816 803	(15 770 512)	752 046 291
Patrimoine canadien			
Bibliothèque et Archives du Canada			
Édifice d'entreposage et de préservation, Gatineau	129 429 890	(2 835 856)	126 594 034
Services publics et Approvisionnement			
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux			
Immeuble de la division E de la Gendarmerie royale du Canada, Surrey	116 144 221	(4 146 228)	111 997 993
Services partagés Canada			
Centre de données d'entreprise, Borden	105 685 292	(4 052 474)	101 632 818
Total des bâtiments	1 119 076 206	(26 805 070)	1 092 271 136
Total	2 541 358 747	(48 618 577)	2 492 740 170

Tableau 6.12
Paiements en vertu des partenariats public-privé

(en millions de dollars)

	Année d'échéance du contrat	Taux implicite du contrat %	Paiements estimatifs 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et ultérieurs	Total	Moins : intérêts théoriques	Obligation en vertu des partenariats public-privé
Ponts et infrastructures connexes											
Affaires intergouvernementales, Infrastructure et Collectivités											
Ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités	2049	5,59	50	50	50	50	50	1 044	1 294	551	743
Autorité du pont Windsor-Détroit	2055	3,24	35	35	35	35	35	829	1 004	347	657
Total des ponts et infrastructures connexes			85	85	85	85	85	1 873	2 298	898	1 400
Bâtiments											
Défense nationale											
Centre de la sécurité des télécommunications	2044	7,96	76	76	76	76	76	1 095	1 475	723	752
Patrimoine canadien											
Bibliothèque et Archives du Canada	2052	2,50	8	8	8	8	8	182	222	95	127
Services publics et Approvisionnement											
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	2037	10,52	16	16	16	16	16	120	200	88	112
Services partagés Canada	2042	3,67	8	8	8	8	8	98	138	36	102
Total des bâtiments			108	108	108	108	108	1 495	2 035	942	1 093
Total			193	193	193	193	193	3 368	4 333	1 840	2 493

Régimes de retraite et autres avantages futurs

Les obligations découlant des prestations de retraite du secteur public et des autres régimes d'avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement ou par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées sont mesurées sur une base actuarielle et sont présentées nettes des actifs de retraite, des gains actuariels nets non constatés ou des pertes actuarielles nettes non constatées et la provision pour moins-value ainsi que des cotisations et prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars.

Régimes de retraite du secteur public

Le gouvernement parraine un nombre de régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous ses employés; principalement les membres de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes incluant la force de réserve et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les employés de certains organismes de la fonction publique et des gouvernements territoriaux. Le gouvernement parraine également plusieurs autres régimes de retraite; les deux régimes les plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale. Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine.

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement sont initialement inscrites par le biais de comptes de pension généralement établis en vertu de lois. Les comptes de pension suivent les transactions, telles les cotisations, les intérêts portés au crédit, les paiements de prestations, les virements et les dépenses administratives. Tous redressements comptables requis aux termes des politiques comptables du gouvernement sont enregistrés par le biais de provisions pour redressements au titre des régimes de retraite. Les comptes de provision reflètent les écarts existants entre la comptabilité de caisse et d'exercice, constatés au fil des ans. Ils reflètent également le différentiel cumulé dans le calcul des intérêts portés au crédit et des redressements actuariels reliés aux montants de crédits de taxe remboursables versés ou remboursés par l'Agence de Revenu du Canada.

Les régimes de retraite du gouvernement sont généralement financés par les cotisations de l'employeur et des employés ou par des cotisations du gouvernement et des membres. Les cotisations font soit partie des fonds généraux ou sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) aux fins de placements. Depuis le 1er avril 2000, des virements de montants égaux aux cotisations moins les paiements de prestations et autres débits reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada, et depuis 2007, pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, n'excédant pas les limites fiscales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont effectués à l'OIRPSP. Ce processus représente le flux régulier de fonds jusqu'à ce que les régimes de retraite soient bien établis. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements en évitant des risques de pertes indus, et compte tenu du financement, et des principes et des exigences et des obligations financières de chacun des régimes de retraite. Lorsque les régimes seront bien établis et que la somme des prestations versées sera supérieure à celle des cotisations perçues, comme c'est normalement le cas pour les régimes de retraite bien établis, l'OIRPSP transférera des montants au Trésor pour le paiement des prestations et des frais administratifs, ou, le cas échéant, en cas de surplus non autorisé. L'OIRPSP, une société de la Couronne établie sous la *Loi de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, présente les résultats des placements détenus dans son rapport annuel déposé au Parlement. Les cotisations de tous les autres régimes de retraite parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux.

D'autres renseignements sur les régimes de retraite précités sont disponibles dans les rapports annuels de l'administration des régimes de retraite déposés au Parlement.

De plus, certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la majorité des cas, les régimes de retraite à prestations déterminées consistent en des régimes de retraite contributifs. Les cotisations de l'employeur et des employés sont versées conformément aux dispositions des régimes. Les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités.

i. Régimes de retraite

Régime de retraite de la fonction publique, régime de retraite des Forces canadiennes incluant le *régime de retraite de la force de réserve* et *régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*

Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada prévoient le paiement d'une rente à vie et une prestation de raccordement temporaire payable normalement jusqu'à 65 ans, l'âge auquel les membres deviennent habituellement admissibles au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime de rentes du Québec (RRQ). La rente viagère annuelle est basée sur la moyenne des cinq années consécutives les plus élevées de rémunération et sur les années de service ouvrant droit à pension. Pour le régime des Forces canadiennes – Force de réserve, la rente annuelle viagère est basée sur un pourcentage des gains ouvrant droit à pension indexés avec une prestation de raccordement temporaire payable normalement jusqu'à 65 ans, l'âge auquel les membres deviennent habituellement admissibles au RPC ou au RRQ. Les prestations de retraite sont indexées annuellement le 1er janvier pour prendre en considération le coût de la vie.

Les prestations de retraite s'accumulent au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de 35 années de service, sauf dans le cas de celles offertes dans le cadre du régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve. Ces prestations s'accumulent au taux de 1,5 % jusqu'à un maximum de 35 années de service. Les prestations de retraite sont coordonnées à celles du RPC ou du RRQ à l'âge de 65 ans, sans tenir compte des bonifactions qui ont été échelonnées entre 2019 et 2025. Les prestations de retraite pour les membres du régime de retraite de la fonction publique s'accumuleront soit pour les employés du Groupe 1 qui étaient membres du régime avant le 1er janvier 2013, soit pour les employés du Groupe 2 qui ont joint le régime de la fonction publique depuis et après cette date. L'âge normal de la retraite pour les membres du Groupe 1 est 60 ans. Pour les membres du Groupe 2, l'âge normal de la retraite est 65 ans et les autres seuils liés à l'âge ont augmenté de 5 ans.

Les membres de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada cotisent à des taux différents de ceux des membres de la fonction publique du Groupe 2. Les taux des cotisations des membres sont les suivants :

Les membres des régimes de retraite de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada ont cotisé :

- pour les neufs premiers mois de l'exercice financier (EF) 2025 : 9,4 % (9,4 % en 2024) du salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du RPC ou du RRQ et 12,3 % (12,4 % en 2024) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'EF 2025 : 9,1 % (9,4 % en 2024) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 11,6 % (12,3 % en 2024) du salaire au-delà du MGAP.

Les membres du régime de retraite de la fonction publique du Groupe 2 ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'EF 2025: 7,9 % (7,9 % en 2024) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 11,5 % (11,7 % en 2024) du salaire au-delà au MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'EF 2025 : 8,0 % (7,9 % en 2024) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 10,5 % (11,5 % en 2024) du salaire au-delà du MGAP.

Les taux de cotisation pour les participants du Groupe 2 ont été plus faibles que ceux du Groupe 1 en raison de la baisse du coût des avantages liés à un âge normal de la retraite plus élevé pour les participants du Groupe 2 de 65 ans comparativement à 60 ans pour les participants du Groupe 1.

Le taux de cotisation des membres des Forces canadiennes – Force de réserve se situe à 5,2 % des gains ouvrant droit à pension jusqu'à concurrence de 66 2/3 fois la limite de prestation définie, telle que déterminée en vertu du *Règlement sur l'impôt sur le revenu*.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Pour 2025, les taux de cotisation de l'employeur ont été d'environ 1,0, 1,5, 1,9 et 1,2 (1,0, 1,6, 2,3 et 1,2 respectivement en 2024) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (régimes de retraite de la Force régulière et de la force de réserve) et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, respectivement.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service rendu avant le 1er avril 2000 sont crédités avec de l'intérêt à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux moyen d'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite était de 3,0 % environ (3,1 % en 2024).

Les comptes des caisses de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service depuis le 1er avril 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à l'OIRPSP. En attendant que les régimes de retraite soient bien établis, un montant équivalant au total des cotisations qui excède la somme des prestations versées et des frais administratifs est régulièrement transféré à l'OIRPSP aux fins de placements. Lorsque les régimes de retraite seront bien établis et que la somme des prestations versées sera supérieure à celle des cotisations perçues, comme c'est normalement le cas pour les régimes de retraite bien établis, l'OIRPSP transférera des montants au Trésor pour le paiement des prestations et des frais administratifs, ou, le cas échéant, en cas de surplus non autorisé. Le solde de ces comptes de la caisse de retraite à la fin de l'exercice représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

Les comptes des régimes compensatoires (RC) inscrivent les opérations relatives aux prestations de retraite supérieures aux limites en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les comptes RC nº 1 et nº 2 sont enregistrés auprès de l'Agence de Revenu du Canada (ARC) et un virement annuel est effectué entre ces comptes et l'ARC, soit pour une remise de taxe remboursable de 50 % à l'égard des cotisations nettes et des intérêts créditeurs ou pour l'obtention d'un remboursement basé sur les prestations nettes versées.

Allocations de retraite des parlementaires

Les parlementaires sont admissibles à un certain âge à recevoir des allocations de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'âge de retraite est fixé à 55 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé avant le 1er janvier 2016 et à 65 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé le ou après le 1er janvier 2016, avec l'option d'une prestation de retraite réduite pour retraite anticipée à l'âge de 55 ans. L'allocation de base s'accumule à un taux de 3 % par année de service ouvrant droit à pension, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Pour le service cumulé avant le 1er janvier 2016, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne de l'indemnité de session pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne de l'indemnité de session du membre. Pour le service cumulé après le 31 décembre 2015, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne des gains ouvrant droit à pension du membre. Les allocations de base sont indexées annuellement le 1er janvier au coût de la vie lorsque les bénéficiaires atteignent 60 ans. Le service ouvrant droit à pension cumulé à partir du 1er janvier 2016 ou après en vertu du régime de pension des parlementaires est coordonné avec le RPC et le RRQ à l'âge de 60 ans.

Les taux de cotisation ont augmenté au cours des années pour faire passer la part des membres du régime à 50 % le 1er janvier 2018. Pour l'exercice 2025, les membres du régime ont cotisé au taux de 22,2 % (23,3 % en 2024) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 21,8 % (22,2 % en 2024) pour les trois derniers.

Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement sont égales aux cotisations des membres depuis le 1er janvier 2017 conformément à la Loi sur les allocations de retraite des membres parlementaires.

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés, soit le Compte d'allocations de retraite des parlementaires ou le Compte de convention de retraite des parlementaires. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2025 était de 3,2 % environ (3,1 % en 2024).

Régime de retraite des juges de nomination fédérale

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils ou elles répondent aux exigences minimales d'âge et d'années de service. Le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service équivaut à 80.

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 % de leur traitement. Tous les autres juges versent des cotisations équivalentes à 7 % de leur traitement.

La loi n'exige pas qu'un compte de pension particulier soit maintenu pour inscrire les transactions relatives à ce régime. Par conséquent, sauf pour la partie inscrite dans le Compte de prestations de retraite supplémentaires, l'obligation relative à ce régime est inscrite par le biais d'un compte de provision. Au cours de l'exercice, les prestations payées sont inscrites contre l'autorisation de paiement législative. La charge est ajustée en fin d'exercice par un compte de provision afin de l'amener d'une base de comptabilité de caisse à une base de comptabilité d'exercice, semblable au traitement des autres régimes de retraite. Les paiements de prestations imputés aux autorisations de dépenser au cours de l'exercice ont totalisé 261 millions de dollars (237 millions de dollars en 2024). Au 31 mars 2025, la partie de l'obligation liée à la pension inscrite par le biais du compte de provision pour le régime de retraite des juges se chiffre à 5 533 millions de dollars (5 207 millions de dollars en 2024).

Régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées

Les prestations de retraite versées aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées s'accumulent selon les conditions des régimes. Généralement, elles sont basées sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne d'un certain type de gains ouvrant droit à pension. Certains des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas offerts aux nouveaux participants.

ii. Évaluations actuarielles

Comme l'exige la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont effectuées au moins tous les trois ans pour des besoins de financement. Les évaluations actuarielles sont effectuées par le bureau de l'actuaire en chef, soumis au président du Conseil du Trésor et déposé au Parlement.

La date de l'évaluation actuarielle la plus récente pour chaque régime de retraite parrainé par le gouvernement est établie comme suit :

- Fonction publique – 31 mars 2023;
- Forces canadiennes – Force régulière et Force de réserve – 31 mars 2022;
- Parlementaires – 31 mars 2022;
- Juges de nomination fédérale – 31 mars 2022;
- Gendarmerie royale du Canada – 31 mars 2021.

Les évaluations actuarielles pour la fonction publique, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada et les parlementaires incluent l'évaluation de la composante des régimes compensatoires (RC) reliée à chaque plan.

Là où il y a lieu, ces évaluations, pour les besoins de financement, fournissent au gouvernement des recommandations pour fixer les taux de cotisation de l'employeur et des employés, ainsi que la situation financière et le montant de redressement actuariel lorsqu'un déficit ou un excédent actuariel existe. Les redressements actuariels sont effectués par versements annuels égaux échelonnés sur une période ne dépassant pas 15 ans à partir de l'exercice au cours duquel le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement. Les redressements actuariels effectués au cours de l'exercice de planification 2025 sont les suivants :

- 6 425 millions de dollars (aucun ajustement en 2024) au Compte de pension de retraite de la fonction publique;
- aucun ajustement (3 298 millions de dollars en 2024) au Compte de pension de retraite de la force régulière;
- 4,1 millions de dollars (4,1 millions de dollars en 2024) au Compte de la caisse de retraite de la force de réserve;
- aucun ajustement (8,3 millions de dollars en 2024) aux allocations de retraite des députés; et
- aucun ajustement (26,9 millions de dollars en 2024) aux conventions de retraite des députés.

Ces transactions du redressement actuariel sont comptabilisées dans les comptes appropriés. En ce qui concerne les Comptes des caisses de retraite, un montant net équivalant au total des redressements actuariels et des cotisations qui excède la somme des prestations versées et des frais administratifs peut être transféré à l'OIRPSP aux fins de placements. Pour traiter les insuffisances actuarielles, les sociétés d'État et autres entités consolidées ont effectué aucuns paiements spéciaux de solvabilité (1 millions de dollars en 2024).

Lorsqu'il existe un surplus actuariel (y compris un surplus non autorisé), les législations donnent au gouvernement le pouvoir de soit réduire la cotisation des employeurs, soit réduire les cotisations des employeurs et des employés, soit effectuer des retraits. Conformément à la demande faite en vertu du paragraphe 44.4 (5) de la Loi sur la retraite des fonctionnaires, le Rapport actuariel spécial sur la situation financière du Compte de la caisse de retraite de la fonction publique au 31 mars 2024 a été demandé par la présidente du Conseil du trésor pour confirmer si un surplus non autorisé existe dans le Compte de la caisse de retraite de la fonction publique au 31 mars 2024. Suite à la présentation de ce rapport spécial, la présidente du Conseil du trésor a déterminé que le régime de pension de la fonction publique présente un surplus non autorisé au sens de la Loi sur la retraite des fonctionnaires. En complément de cette déclaration, le gouvernement a transféré le surplus non autorisé lié au Compte de la caisse de retraite de la fonction publique d'un montant de 1 943 millions de dollars de l'OIRPSP au Trésor.

Le tableau 6.13 présente un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. En particulier, les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les cotisations des participants aux régimes, du gouvernement du Canada, des organismes participants de la fonction publique et des gouvernements territoriaux ainsi que les virements d'autres fonds de pension, les redressements actuariels pour amortir les insuffisances, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les versements de rentes, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les remboursements de cotisations, le paiement de section des pensions, les paiements de la valeur de transfert, les virements à d'autres fonds, les remises d'impôt remboursable, les paiements de charges administratives, les redressements actuariels pour amortir les excédents et les virements à l'OIRPSP. Les inscriptions aux comptes de provision du gouvernement découlent des différences avec les évaluations actuarielles annuelles effectuées pour des besoins comptables. Celles-ci comprennent les différences entre les prestations constituées et les cotisations et les calculs d'intérêts, ainsi que d'autres redressements requis en vertu des politiques comptables du gouvernement tels que la constatation de gains ou de pertes actuariels et les ajustements de consolidation reliés aux montants de l'impôt remboursable.

Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement ont trait aux services rendus après mars 2000 qui respectent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, ainsi qu'à tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, puisque les fonds sont investis par l'entremise de l'OIRPSP. Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités. Pour les prestations de retraite non capitalisées, aucune caisse de retraite distincte n'est maintenue. Elles ont trait à tous les services rendus avant avril 2000 et seulement aux services rendus après mars 2000, qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, à toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires ainsi qu'à certains des régimes de retraite de sociétés d'État et autres entités consolidées.

Tableau 6.13
Régimes de retraite du secteur public

(en millions de dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Prestations de retraite capitalisées				
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.16	29	9 573	9 572	30
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(15 236)	5 863	9 785	(19 158)
Total partiel	*(15 207)*	*15 436*	*19 357*	*(19 128)*
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.18	40	1 661	1 697	4
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(1 632)	1 183	2 275	(2 724)
Total partiel	*(1 592)*	*2 844*	*3 972*	*(2 720)*
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve, tableau 6.19	(55)	83	135	(107)
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	39	164	276	(73)
Total partiel	*(16)*	*247*	*411*	*(180)*
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.21	3	697	700	–
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(403)	435	866	(834)
Total partiel	*(400)*	*1 132*	*1 566*	*(834)*
Total des comptes de la caisse de retraite	17	12 014	12 104	(73)
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(17 232)	7 645	13 202	(22 789)
Passifs nets au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement	(17 215)	19 659	25 306	(22 862)
Actifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées	(2 840)	224	244	(2 860)
Passifs nets au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés	(20 055)	19 883	25 550	(25 722)
Prestations de retraite non capitalisées				
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.15	88 212	9 018	5 973	91 257
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	3 645	1 926	6 427	(856)
Total partiel	*91 857*	*10 944*	*12 400*	*90 401*
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.17	46 170	1 365	2 652	44 883
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	1 891	79	216	1 754
Total partiel	*48 061*	*1 444*	*2 868*	*46 637*
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.20	13 552	400	812	13 140
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(25)	255	1	229
Total partiel	*13 527*	*655*	*813*	*13 369*
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.22	644	43	34	653
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	174	7	17	164
Total partiel	*818*	*50*	*51*	*817*
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.23	268	29	40	257
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	381	28	13	396
Total partiel	*649*	*57*	*53*	*653*
Comptes des régimes compensatoires, tableau 6.24	2 514	328	268	2 574
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	2 284	172	153	2 303
Total partiel	*4 798*	*500*	*421*	*4 877*
Compte de prestations de retraite supplémentaires (juges), tableau 6.25	315	19	–	334
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	5 207	326	–	5 533
Total partiel	*5 522*	*345*	–	*5 867*
Compte de prestations de retraite supplémentaires (autres), tableau 6.25	1	–	–	1
Total des comptes de pension de retraite	151 676	11 202	9 779	153 099
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite	13 557	2 793	6 827	9 523
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par le gouvernement	165 233	13 995	16 606	162 622
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées	121	10	7	124
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés	165 354	14 005	16 613	162 746
Passifs nets au titre des prestations de retraite	145 299	33 888	42 163	137 024
Les passifs nets au titre des prestations de retraite ont été constatés et présentés à l'État consolidé de la situation financière comme suit :				
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public[1]	165 354	33 663	36 271	162 746
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public[2]	(20 055)	225	5 892	(25 722)
Passifs nets au titre des prestations de retraite	145 299	33 888	42 163	137 024

[1] La portion qui correspond à « autres crédits » comprend le reclassement des actifs découlant des régimes de retraite du secteur public à la fin de l'exercice reliés aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement.

[2] La portion qui correspond à « autres débits » comprend le reclassement des actifs découlant des régimes de retraite du secteur public à la fin de l'exercice reliés aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement.

Le tableau 6.14 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont donné lieu à des imputations aux charges. L'intérêt est calculé selon les obligations au titre des prestations de retraite constituées des divers régimes. Les charges d'intérêts nettes relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt de 4 466 millions de dollars (4 606 millions de dollars en 2024) crédité aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pensions, une provision de 13 176 millions de dollars (12 253 millions de dollars en 2024) et l'intérêt de 498 millions de dollars (488 millions de dollars en 2024) sur les obligations des sociétés d'État et autres entités consolidées, présentés après une déduction de 16 195 millions de dollars (15 048 millions de dollars en 2024) du rendement prévu sur les placements de retraite.

Tableau 6.14
Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges

(en millions de dollars)

	2025										2024	
	Cotisations du gouvernement et autres[1]	Redressement	Prestations acquises nettes	Redressements actuariels[2]	Coûts inscrits des exercices précédents[3]	Provision pour moins value	Charges au titre des prestations de retraite incluses dans les charges de personnel	Pertes (gains) actuariels constatés	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes
Prestations de retraite capitalisées												
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique	3 480	(729)	2 751	–	–		2 751	(2 709)	42	(2 427)	80	(1 990)
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes	935	(47)	888	–	–		888	(681)	207	(419)	275	(307)
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve	51	(10)	41	4	(4)		41	(24)	17	(19)	67	2
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	368	(60)	308	–	–		308	(213)	95	(158)	196	(119)
Sociétés d'État et autres entités consolidées	1	83	84	–	–	139	223	(16)	207	(229)	(316)	(225)
Total des prestations de retraite capitalisées	4 835	(763)	4 072	4	(4)	139	4 211	(3 643)	568	(3 252)	302	(2 639)

Tableau 6.14
Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges – *suite*

(en millions de dollars)

	2025										2024	
	Cotisations du gouvernement et autres[1]	Redressement	Prestations acquises nettes	Redressements actuariels[2]	Coûts inscrits des exercices précédents[3]	Provision pour moins value	Charges au titre des prestations de retraite incluses dans les charges de personnel	Pertes (gains) actuariels constatés	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes
Prestations de retraite non capitalisées												
Compte de pension de retraite de la fonction publique[4]	1	(2)	(1)	6 425	(6 425)		(1)	1 589	1 588	2 928	2 111	2 793
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes[4]	2	(4)	(2)	–	–		(2)	(212)	(214)	1 441	764	1 384
Loi sur la continuation de la pension des services de défense	1		1				1		1		1	
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	1	(1)	–	–	–		–	211	211	443	292	421
Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada	2		2	–	–		2		2		2	
Compte d'allocations de retraite des parlementaires	11	4	15	–	–		15	(17)	(2)	23	8	22
Compte de convention de retraite des parlementaires	10	1	11	–	–		11	(13)	(2)	19	3	17
Comptes des régimes compensatoires	166	(113)	53	–	–		53	26	79	147	95	132
Compte de prestations de retraite supplémentaires	5		5				5		5		4	–
Loi sur les juges	261	4	265	–	–		265	141	406	191	413	169
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.)	3	–	3	–	–		3		3		3	
Sociétés d'État et autres entités consolidées		2	2	–	–		2	2	4	5	4	5
Total partiel	463	(109)	354	6 425	(6 425)	–	354	1 727	2 081	5 197	3 700	4 943

Tableau 6.14
Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges – *fin*

(en millions de dollars)

	2025										2024	
	Cotisations du gouvernement et autres[1]	Redressement	Prestations acquises nettes	Redressements actuariels[2]	Coûts inscrits des exercices précédents[3]	Provision pour moins value	Charges au titre des prestations de retraite incluses dans les charges de personnel	Pertes (gains) actuariels constatés	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes
Cotisations provenant du régime des juges enregistrées aux revenus	(22)	–	(22)	–	–	–	(22)	–	(22)	–	(20)	–
Total des prestations de retraite non capitalisées	441	(109)	332	6 425	(6 425)	–	332	1 727	2 059	5 197	3 680	4 943
Total présenté à l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités	5 276	(872)	4 404	6 429	(6 429)	139	4 543	(1 916)	2 627	1 945	3 982	2 304

[1] « Autres » comprend les cotisations aux régimes de retraite et les paiements législatifs faits aux bénéficiaires par les sociétés d'État et autres entités consolidées, ainsi que les paiements législatifs effectués aux bénéficiaires en vertu de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, la *Loi sur les juges* et autres lois relatives aux services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.

[2] Représente les redressements actuariels pour amortir les insuffisances et les excédents.

[3] Représente les renversements de coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents.

[4] Comprend les paiements en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* et de lois diverses.

Compte de pension de retraite de la fonction publique

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la fonction publique jusqu'au 31 mars 2000.

Tableau 6.15
Compte de pension de retraite de la fonction publique

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	88 211 601 722	91 343 666 054
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement	298 499	305 608
Employés retraités	1 369 358	1 797 783
Employés de sociétés de la fonction publique	39 531	25 445
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement	1 312 331	1 802 686
Sociétés de la fonction publique	23 663	19 207
Redressement actuariel	6 425 000 000	–
Virements provenant d'autres fonds de pension	4 663	–
Intérêt	2 590 533 469	2 746 693 842
Total des rentrées et autres crédits	9 018 581 514	2 750 644 571
Total partiel	97 230 183 236	94 094 310 625
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes	5 903 566 155	5 797 972 550
Prestations minimales	10 676 877	19 247 313
Paiements de section des pensions	7 534 491	5 766 454
Paiements de la valeur de transfert de pension	1 025 191	1 410 107
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement	18 929	25 926
Employés de sociétés de la fonction publique	4 107	642
Virements à d'autres fonds de pension	406 849	768 640
Charges administratives	49 750 372	57 517 271
Total des paiements et autres débits	5 972 982 971	5 882 708 903
Solde de clôture	91 257 200 265	88 211 601 722

Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. En attendant que le régime de retraite soit bien établi, un virement du montant égal aux cotisations, moins les paiements de prestations et autres débits est effectué à l'OIRPSP aux fins de placements. Lorsque le régime de retraite sera bien établi et que la somme des prestations versées sera supérieure à celle des cotisations perçues, comme c'est normalement le cas pour les régimes de retraite bien établis, l'Office transférera des montants au Trésor pour le paiement des prestations et des frais administratifs ou, le cas échéant, en cas de surplus non autorisé. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

Tableau 6.16
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	28 765 424	11 659 233
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement	3 481 997 322	3 353 919 838
Employés retraités	53 357 194	52 129 068
Employés de sociétés de la fonction publique	263 276 404	238 206 294
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement	3 479 773 532	3 351 070 821
Sociétés de la fonction publique	233 789 626	212 498 631
Virements provenant d'autres fonds de pension	118 145 308	147 679 357
Total des rentrées et autres crédits	7 630 339 386	7 355 504 009
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes	4 399 393 807	3 963 923 546
Prestations minimales	32 107 254	36 066 001
Paiements de section des pensions	34 865 773	35 438 659
Paiements de la valeur de transfert de pension	169 281 701	147 353 228
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement	34 279 929	35 186 851
Employés de sociétés de la fonction publique	5 968 071	5 507 695
Virements à d'autres fonds de pension	37 612 590	28 709 806
Transfert adressant un surplus non autorisé	1 942 500 005	–
Charges administratives	93 333 816	98 525 244
Total des paiements et autres débits	6 749 342 946	4 350 711 030
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	880 996 440	3 004 792 979
Virements à l'OIRPSP	2 822 067 779	2 987 686 788
Virements provenant de l'OIRPSP	1 942 500 005	–
Solde de clôture	30 194 090	28 765 424

Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants des Forces armées canadiennes jusqu'au 31 mars 2000.

Tableau 6.17
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	46 169 652 261	44 157 822 558
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés	1 735 333	1 778 734
Cotisations du gouvernement	1 735 333	1 778 734
Redressement actuariel	–	3 298 000 000
Intérêt	1 361 594 290	1 330 681 026
Autres[1]	344 529	260 865
Total des rentrées et autres crédits	1 365 409 485	4 632 499 359
Total partiel	47 535 061 746	48 790 321 917
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite	2 637 235 640	2 603 553 563
Prestations minimales	237 557	387 470
Paiements de section des pensions	8 581 776	10 297 279
Paiements de la valeur de transfert de pension	4 135	5 135
Retour de cotisations	(6 696)	–
Charges administratives	6 074 457	6 426 209
Total des paiements et autres débits	2 652 126 869	2 620 669 656
Solde de clôture	44 882 934 877	46 169 652 261

[1] Comprend des renonciations de rentes lors d'une adhésion à un régime de retraite du gouvernement.

Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 conformément à la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. En attendant que le régime de retraite soit bien établi, un virement du montant égal aux cotisations moins les paiements de prestations et autres débits est effectué à l'OIRPSP aux fins de placements. Lorsque le régime de retraite sera bien établi et que la somme des prestations versées sera supérieure à celle des cotisations perçues, comme c'est normalement le cas pour les régimes de retraite bien établis, l'Office transférera des montants au Trésor pour le paiement des prestations et des frais administratifs ou, le cas échéant, en cas de surplus non autorisé. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

Tableau 6.18
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	40 140 966	25 027 599
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés	622 837 996	662 964 198
Cotisations du gouvernement	935 330 165	1 060 048 956
Virements provenant d'autres fonds de pension	102 133 142	6 526 786
Autres[1]	595 889	504 495
Total des rentrées et autres crédits	1 660 897 192	1 730 044 435
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite	1 329 771 196	1 202 323 444
Prestations minimales	2 034 091	2 177 371
Paiements de section des pensions	27 209 435	32 420 462
Paiements de la valeur de transfert de pension	105 527 157	123 833 368
Retour de cotisations	2 163 578	1 804 192
Virements à d'autres fonds de pension	3 365 282	1 113 376
Charges administratives	37 190 908	38 231 256
Total des paiements et autres débits	1 507 261 647	1 401 903 469
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	153 635 545	328 140 966
Virements à l'OIRPSP	190 000 000	313 027 599
Solde de clôture	3 776 511	40 140 966

[1] Comprend des chèques non réclamés.

Compte de la caisse de retraite de la force de réserve

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er mars 2007 conformément à la Partie I.1 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Lorsque le solde de clôture de ce compte est en position de trésorerie nette positive, un montant égal aux cotisations moins les paiements de prestations et autres débits est généralement transféré à L'OIRPSP aux fins de placements.

Tableau 6.19
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	(55 919 581)	(110 498 464)
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés	28 248 632	28 435 887
Cotisations du gouvernement	51 215 335	63 153 292
Redressement actuariel	4 100 000	4 100 000
Total des rentrées et autres crédits	83 563 967	95 689 179
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite	16 580 167	14 856 756
Prestations minimales	151 491	207 080
Paiements de la valeur de transfert de pension	10 011 517	12 857 464
Retour de cotisations	114 341	190 391
Virements à d'autres fonds de pension	101 802 191	6 195 520
Charges administratives	6 619 755	6 803 085
Total des paiements et autres débits	135 279 462	41 110 296
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	(51 715 495)	54 578 883
Solde de clôture	(107 635 076)	(55 919 581)

Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la Gendarmerie royale du Canada jusqu'au 31 mars 2000.

Tableau 6.20
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	13 552 008 331	13 920 882 906
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés (services courants et arrérages)	303 952	306 369
Cotisations du gouvernement	230 470	250 569
Intérêt	399 192 867	419 816 708
Total des rentrées et autres crédits	399 727 289	420 373 646
Total partiel	13 951 735 620	14 341 256 552
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations	802 451 499	779 637 443
Allocations de cessation en espèces et gratifications	320 756	–
Paiements de section des pensions	2 233 098	2 742 534
Paiements de la valeur de transfert de pension	–	23
Charges administratives	6 706 615	6 868 221
Total des paiements et autres débits	811 711 968	789 248 221
Solde de clôture	13 140 023 652	13 552 008 331

Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. En attendant que le régime de retraite soit bien établi**,** un virement du montant égal aux cotisations moins les paiements de prestations et autres débits est effectué à l'OIRPSP aux fins de placements. Lorsque le régime de retraite sera bien établi et que la somme des prestations versées sera supérieure à celle des cotisations perçues, comme c'est normalement le cas pour les régimes de retraite bien établis, l'Office transférera des montants au Trésor pour le paiement des prestations et des frais administratifs ou, le cas échéant, en cas de surplus non autorisé. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

Tableau 6.21
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	3 754 197	5 483 476
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés (services courants et arrérages)	301 736 705	270 105 420
Cotisations du gouvernement	367 996 661	326 870 896
Virements provenant d'autres fonds de pension	26 805 778	16 824 727
Total des rentrées et autres crédits	696 539 144	613 801 043
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations	446 213 412	396 224 298
Prestations minimales	696 519	215 985
Paiements de section des pensions	11 204 993	11 592 570
Paiements de la valeur de transfert de pension	21 073 074	18 210 546
Retour de cotisations		
Employés	530 621	409 093
Intérêt	127 776	41 204
Virements à d'autres fonds de pension	4 224 565	3 427 812
Charges administratives	6 443 611	6 327 207
Total des paiements et autres débits	490 514 571	436 448 715
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	206 024 573	177 352 328
Virements à l'OIRPSP	209 650 888	179 081 607
Solde de clôture	127 882	3 754 197

Compte d’allocations de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par « parlementaire », on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour les survivants admissibles ou les enfants à charge admissibles des parlementaires ayant servi à partir d’une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

Tableau 6.22
Compte d’allocations de retraite des parlementaires

(en dollars)

	2025	2024
Solde d’ouverture	644 187 341	630 156 633
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des parlementaires		
Services courants	10 818 467	11 067 075
Arrérages de capital, intérêts et assurance mortalité	12 607	15 553
Cotisations du gouvernement (services courants)	11 043 237	11 067 075
Redressement actuariel	–	8 300 000
Intérêt	20 296 337	16 064 462
Total des rentrées et autres crédits	42 170 648	46 514 165
Total partiel	686 357 989	676 670 798
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles	32 785 642	32 307 980
Retour de cotisations		
Retraits	19 040	135 147
Intérêt	2 377	40 330
Virements à d'autres fonds de pension	815 769	–
Total des paiements et autres débits	33 622 828	32 483 457
Solde de clôture	652 735 161	644 187 341

Compte de convention de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour les survivants admissibles ou les enfants à charge admissibles des parlementaires.

Tableau 6.23
Compte de convention de retraite des parlementaires

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	268 210 780	239 875 279
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des parlementaires		
Services courants	9 479 615	8 961 687
Arrérages de capital, intérêts et assurance mortalité	62 604	67 525
Cotisations du gouvernement (services courants)	10 095 858	8 961 688
Redressement actuariel	–	26 900 000
Intérêt	8 677 222	6 103 869
Total des rentrées et autres crédits	28 315 299	50 994 769
Total partiel	296 526 079	290 870 048
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles	22 795 149	21 726 772
Retour de cotisations		
Retraits	170 113	94 657
Intérêt	5 793	7 628
Virements à d'autres fonds de pension	1 317 465	–
Impôt remboursable	15 410 609	830 211
Total des paiements et autres débits	39 699 129	22 659 268
Solde de clôture	256 826 950	268 210 780

Comptes des régimes compensatoires

Les comptes des régimes compensatoires (RC) ont été établis par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* pour fournir des prestations de retraite supplémentaires à certains employés du secteur public.

Le Règlement nº 1 sur le régime compensatoire (RC nº 1) prévoit le versement de prestations de retraite excédent celles permises sous la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les pensions payées dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Le RC nº 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le Règlement nº 2 sur le régime compensatoire (RC nº 2) prévoit le versement de prestations de retraite des employés de la fonction publique qui ont été déclarés excédentaires dans le cadre du programme d'encouragement à la retraite anticipée de 3 ans qui se terminait le 31 mars 1998. Il sert à verser la différence entre une pension non réduite et une pension réduite pour un départ anticipé provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Le RC nº 2 est entré en vigueur le 1er avril 1995 et est entièrement financé par le gouvernement.

Tableau 6.24
Comptes des régimes compensatoires

(en dollars)

	RC nº 1						RC nº 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Solde d'ouverture	1 447 857 912	1 404 077 730	536 764 527	514 800 278	36 092 013	36 331 403	493 322 182	528 295 402	2 514 036 634	2 483 504 813
Rentrées et autres crédits										
Cotisations des										
Employés du gouvernement	27 163 696	19 402 359	5 687 122	6 146 852	529 128	240 168	–	–	33 379 946	25 789 379
Employés retraités	611 927	405 978	–	–	882	(117)	–	–	612 809	405 861
Employés des sociétés de la fonction publique	2 890 756	2 332 252	–	–	–	–	–	–	2 890 756	2 332 252
Cotisations patronales										
Gouvernement	128 155 546	100 961 142	37 332 342	38 005 999	1 110 837	490 620	–	–	166 598 725	139 457 761
Sociétés de la fonction publique	12 757 212	11 887 576	–	–	–	–	–	–	12 757 212	11 887 576
Virements provenant d'autres fonds de pension	–	(88)	–	–	–	–	–	–	–	(88)
Impôt remboursable	–	–	–	–	–	114 963	36 293 596	35 560 994	36 293 596	35 675 957
Intérêt	43 976 102	43 853 448	16 435 440	16 188 227	1 075 311	1 100 725	13 876 898	15 281 885	75 363 751	76 424 285
Autres	–	–	–	–	–	–	–	1 421 280	–	1 421 280
	215 555 239	178 842 667	59 454 904	60 341 078	2 716 158	1 946 359	50 170 494	52 264 159	327 896 795	293 394 263
	1 663 413 151	1 582 920 397	596 219 431	575 141 356	38 808 171	38 277 762	543 492 676	580 559 561	2 841 933 429	2 776 899 076
Paiements et autres débits										
Paiements de Rentes	87 684 693	80 266 051	16 867 491	15 303 664	2 416 685	2 182 957	88 027 444	87 237 379	194 996 313	184 990 051
Prestations minimales	12 628	167 093	–	–	–	–	–	–	12 628	167 093
Paiements de section des pensions	487 849	127 977	2 094	1 182 763	–	–	–	–	489 943	1 310 740
Paiements de la valeur de transfert de pension	261 909	564 448	352 611	1 682 225	32	1 773	–	–	614 552	2 248 446
Retour de cotisations										
Employés du gouvernement	45 656	13 917	6	35	–	–	–	–	45 662	13 952
Employés des sociétés de la fonction publique	31 054	13 948	–	–	–	–	–	–	31 054	13 948
Virements à d'autres fonds de pension	650 554	1 000 444	–	–	–	1 019	–	–	650 554	1 001 463
Impôt remboursable	51 369 890	52 908 607	19 532 969	20 208 142	120 199	–	–	–	71 023 058	73 116 749
	140 544 233	135 062 485	36 755 171	38 376 829	2 536 916	2 185 749	88 027 444	87 237 379	267 863 764	262 862 442
Solde de clôture	1 522 868 918	1 447 857 912	559 464 260	536 764 527	36 271 255	36 092 013	455 465 232	493 322 182	2 574 069 665	2 514 036 634

Compte de prestations de retraite supplémentaires

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* afin de pourvoir aux augmentations des prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation. Le compte continue de pourvoir aux augmentations des prestations provenant de l'indexation pour les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois connexes.

Tableau 6.25
Compte de prestations de retraite supplémentaires

(en dollars)

	Juges		Autres[1]		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Solde d'ouverture	314 918 747	295 762 840	1 323 717	1 151 646	316 242 464	296 914 486
Rentrées et autres crédits						
Cotisations des employés						
Gouvernement	4 809 749	4 566 458	53 137	62 506	4 862 886	4 628 964
Cotisations de l'employeur						
Gouvernement	4 802 310	4 573 897	53 137	62 506	4 855 447	4 636 403
Intérêt	9 772 444	10 015 552	43 256	43 031	9 815 700	10 058 583
Total des rentrées et autres crédits	19 384 503	19 155 907	149 530	168 043	19 534 033	19 323 950
Total partiel	334 303 250	314 918 747	1 473 247	1 319 689	335 776 497	316 238 436
Paiements et autres débits						
Retour de cotisations	–	–	–	(44 313)	–	(44 313)
Rentes	–	–	17 906	40 285	17 906	40 285
Solde de clôture	334 303 250	314 918 747	1 455 341	1 323 717	335 758 591	316 242 464

[1] Comprend les lieutenants-gouverneurs et autres personnes nommées par le ou la gouverneur en conseil.

Provision pour redressements au titre des régimes de retraite

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles des régimes de retraite de la fonction publique parrainés par le gouvernement.

Des gains actuarielles de 1 902 millions de dollars (343 millions pertes actuarielles de dollars en 2024), résultant d'écarts par rapport aux résultats prévus et de modifications des hypothèses actuarielles, ont été constatées au compte et ont eu pour conséquence d'augmenter les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 6 429 millions de dollars (3 337millions de dollars en 2024) a été inscrit au compte afin de compenser l'amortissement des insuffisances chargées aux comptes de caisses de retraite et aux comptes de pension de retraite durant l'exercice, mais déjà inscrit dans les exercices précédents ou dans les gains ou les pertes actuariels.

Un montant de 957 millions de dollars (1 241 millions de dollars en 2024) a été débité de ce compte et a diminué les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des prestations acquises.

Un montant de 13 176 millions de dollars (12 253 millions de dollars en 2024) a été crédité au compte afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations de retraite au titre des prestations constituées et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite. De plus, un montant de 15 473 millions de dollars (14 335 millions de dollars en 2024) a été débité au compte afin d'enregistrer le rendement prévu des placements de retraite.

Également, un redressement de consolidation de 51 millions de dollars (38 millions de dollars en 2024) a été crédité au compte et débité aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt débités aux comptes RC, lesquels avaient été précédemment constatés comme revenus fiscaux.

Les gains actuariels nets non constatés de 35 849 millions de dollars (gains de 40 581 millions de dollars en 2024) seront constatés au compte et auront une incidence sur les charges des prochains exercices.

En raison des évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations de retraite au titre des prestations constituées de 385 111 millions de dollars (360 778 millions de dollars en 2024) moins les actifs de retraite de 281 200 millions de dollars (253 341 millions de dollars en 2024) se sont avérées inférieures de 49 115 millions de dollars (44 256 millions de dollars supérieures en 2024) au solde des comptes de caisse de retraite de (23) millions de dollars ((17) millions de dollars en 2024) et aux comptes de pension de retraite de 153 100 millions de dollars (151 676 millions de dollars en 2024). L'excédent ou l'insuffisance se compose comme suit :

(en millions de dollars)

	(Insuffisance) excédent	
	2025	2024
Régime de retraite de la fonction publique		
Compte de pension de retraite de la fonction publique	1 487	(888)
Caisse de retraite de la fonction publique	43 123	40 639
Régimes compensatoires	(2 101)	(1 379)
Total de la provision pour le régime de retraite de la fonction publique	42 509	38 372
Régime de retraite des Forces canadiennes		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	906	2 214
Caisse de retraite des Forces canadiennes	9 449	7 028
Caisse de retraite de la force de réserve	(595)	(476)
Régimes compensatoires	161	172
Total de la provision pour le régime de retraite des Forces canadiennes	9 921	8 938
Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	(376)	79
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	3 213	2 562
Régimes compensatoires	(40)	(35)
Total de la provision pour le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	2 797	2 606
Régime de retraite des parlementaires		
Allocations de retraite des parlementaires	(76)	(49)
Régimes compensatoires	(335)	(293)
Total de la provision pour le régime de retraite des parlementaires	(411)	(342)
Régime de retraite des juges de nomination fédérale	(5 701)	(5 318)
Total	49 115	44 256

Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Le gouvernement et les sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent une multitude de régimes d'avantages sociaux dont les modalités peuvent varier. Ces avantages sont offerts aux employés et aux anciens employés (y compris les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite en vertu desquels des prestations doivent être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérées comme des avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels des prestations doivent être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadiennes encore à l'emploi. Les prestations pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont versées aux membres actuels ainsi qu'aux anciens. Celles-ci constituent essentiellement des avantages postérieurs à l'emploi, mais certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux membres toujours en service. Elles comprennent les prestations d'invalidité et les prestations connexes versées aux anciens combattants ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, ou à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent les avantages visant les soins de santé et les soins dentaires à la disposition des employés retraités, des militaires retraités et des membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada. Ils incluent aussi les droits à des prestations de congés de maladie cumulés et des avantages postérieurs à l'emploi telles que les indemnisations des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent.

Tableau 6.26
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

(en millions de dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants	120 700	18 647	6 641	132 706
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada	26 752	5 173	815	31 110
Régime de soins de santé de la fonction publique	36 100	1 907	1 270	36 737
Régime de services dentaires pour les pensionnés	5 944	346	211	6 079
Indemnités de cessation d'emploi et autres	1 859	237	196	1 900
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés	2 306	462	378	2 390
Indemnisation des accidents du travail	2 375	320	254	2 441
Sociétés d'État et autres entités consolidées	314	24	34	304
Total	196 350	27 116	9 799	213 667

Tous les régimes parrainés par le gouvernement et la plupart des régimes parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont non capitalisés. Les régimes de soins de santé et dentaires constituent des régimes contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime sont versées pour obtenir une couverture. Par conséquent, les passifs et les coûts sont présentés nets, après déduction des cotisations des membres des régimes. Le montant des obligations au titre des prestations constituées est établi de façon actuarielle aux fins comptables. Au 31 mars, les passifs comptabilisés comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2025					2024
	Obligations au titre des prestations constituées	Autres actifs liés aux avantages sociaux futurs	(Pertes) gains actuariels nets non constatés	Avantages payés après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars	Passifs découlant des avantages futurs	Passifs découlant des avantages futurs
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants	176 930	–	(44 224)	–	132 706	120 699
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada	41 271	–	(10 161)	–	31 110	26 752
Régime de soins de santé de la fonction publique	24 399	–	12 337	–	36 736	36 099
Régime de services dentaires pour les pensionnés	4 956	–	1 121	–	6 077	5 943
Indemnités de cessation d'emploi et autres	2 066	–	(162)	–	1 904	1 861
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés	2 301	–	88	–	2 389	2 306
Indemnisation des accidents du travail	2 817	–	(376)	–	2 441	2 376
Sociétés d'État et autres entités consolidées	250	–	56	(2)	304	314
Total	254 990	–	(41 321)	(2)	213 667	196 350

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Un montant d'intérêt est imputé à la charge en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2025								2024
	Prestations acquises inclus dans les charges de personnel	Coûts liés aux modifications (Réductions des coûts)	Réductions des coûts (Réductions des coûts)	Coûts liés aux règlements (Réductions des coûts)	Pertes (gains) actuariels constatés	Total des charges au titre des prestations	Charges d'intérêts	Total	Total
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants	7 897	–	–	–	5 474	13 371	5 276	18 647	18 066
Prestations d'invalidité et autres avantages avantage futurs de la Gendermerie royale du Canada	2 837	–	–	–	1 137	3 974	1 199	5 173	5 023
Régime de soins de santé de la fonction publique	1 084	–	–	–	(660)	424	823	1 247	1 460
Régime de services dentaires pour les pensionnés	185	–	–	–	(4)	181	161	342	378
Indemnités de cessation d'emploi et autres	150	–	–	–	22	172	66	238	239
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés	392	–	–	–	(24)	368	69	437	434
Indemnisation des accidents du travail	242	–	–	–	2	244	76	320	463
Sociétés d'État et autres entités consolidées	15	–	–	–	(7)	8	9	17	13
Total	12 802	–	–	–	5 940	18 742	7 679	26 421	26 076

Autres passifs

Les autres passifs comprennent des passifs établis en vertu de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées ouverts en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois. Les comptes à fins déterminées sont une classification aux fins comptables servant à inscrire les opérations et les dépenses liées à des argents pour lesquels des autorisations législatives permettent le paiement sur le Trésor, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965. Le RPC a commencé ses activités en 1966. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et leur famille une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office).

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces. À ce titre, les opérations financières du RPC ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada parce que les changements au RPC nécessitent l'accord d'au moins deux tiers des provinces représentant au moins les deux tiers de la population de l'ensemble des provinces et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

La ministre du l'Emploi et des Familles est chargé d'administrer le RPC selon la Loi sur le *Régime de pensions du Canada*, à l'exception de la perception des cotisations, qui relève du ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement. L'Office est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu des articles 108.1 et 108.3 de la Loi sur le *Régime de pensions du Canada*. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis par cette loi.

Les dispositions législatives relatives à l'application de la bonification du RPC sont entrées en vigueur le 3 mars 2017, modifiant le *Régime de pensions du Canada*, et ont pris effet le 1 janvier 2019. La bonification du RPC augmentera les montants des pensions et prestations après retraite qui seront versés sur les cotisations au RPC versées après 2018, et entraînera une augmentation correspondante sur le taux de cotisation. En effet, la bonification du RPC servira de complément aux prestations calculées sous le RPC existant. Au contraire du RPC existant, la bonification du RPC sera entièrement financée selon les exigences législatives.

Le Compte du RPC existant et le Compte supplémentaire du RPC pour la bonification du RPC, collectivement dénommés les Comptes du RPC, ont été établis dans les comptes du Canada conformément à la Loi sur le *Régime de pensions du Canada*. Les transactions de chaque composante du RPC sont comptabilisées dans le Compte auquel elles se rapportent. Les revenus et les charges du RPC tels que les cotisations, les intérêts, les revenus ou les pertes de placements faits par l'Office, les prestations et les charges d'exploitation sont portés en augmentation et en diminution du passif. Les Comptes du RPC enregistrent également les sommes transférées à l'Office ou reçues de ce dernier. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifiés.

En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC. Au 31 mars 2025, la juste valeur consolidée des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC se chiffre à 662 288 millions de dollars (600 471 millions de dollars en 2024) pour le Compte du RPC et 59 903 millions de dollars (39 742 millions de dollars en 2024) pour le Compte supplémentaire du RPC.

Le détail des revenus, des charges, des actifs et des passifs des activités financières du RPC est disponible dans les états financiers consolidés distincts du RPC. Le dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada de 465 millions de dollars (159 millions de dollars en 2024) correspond au solde des Comptes du RPC et est présenté à titre de passif du gouvernement envers le RPC au 31 mars 2025. Le dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada est composé du solde du Compte du RPC de 389 millions de dollars (126 millions de dollars en 2024) et du solde du Compte supplémentaire du RPC de 76 millions de dollars (33 millions de dollars en 2024).

Le tableau 6.27 présente un rapprochement entre les actifs disponibles pour les paiements de prestations présentés dans les états financiers consolidés du RPC et les Comptes du RPC, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent aux Comptes du RPC et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

Tableau 6.27
Comptes du Régime de pensions du Canada

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers consolidés vérifiés				
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	600 470 648 118	136 716 979 587	74 899 880 067	662 287 747 638
Moins :				
Sommes à recevoir, après déduction du passif	6 514 582 928	6 046 773 137	6 514 582 928	6 046 773 137
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada	429 470 000 000	65 194 000 000	9 369 000 000	485 295 000 000
	164 486 065 190	*65 476 206 450*	*59 016 297 139*	*170 945 974 501*
Moins : Virements à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada	164 359 493 687	54 267 751 713	48 070 344 664	170 556 900 736
Total Régime de pensions du Canada	126 571 503	11 208 454 737	10 945 952 475	389 073 765
Solde du Compte supplémentaire du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers consolidés vérifiés				
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	39 742 194 322	21 181 389 961	1 020 386 479	59 903 197 804
Moins :				
Sommes à recevoir, après déduction du passif	1 172 270 372	1 235 831 809	1 172 270 372	1 235 831 809
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada	2 883 000 000	4 433 000 000	473 000 000	6 843 000 000
	35 686 923 950	*15 512 558 152*	*(624 883 893)*	*51 824 365 995*
Moins : Virements à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada	35 654 244 926	16 103 708 929	9 493 964	51 748 459 891
Total Compte supplémentaire du Régime de pensions du Canada	32 679 024	(591 150 777)	(634 377 857)	75 906 104
Dépôt auprès du receveur général du Canada	159 250 527	10 617 303 960	10 311 574 618	464 979 869

Certaines données peuvent ne pas correspondre aux montants dans l'état financier du RPC dans cette section due à l'arrondissement.

Les rentrées et autres crédits comprennent :

a) les cotisations des employés, des employeurs, et des travailleurs autonomes;

b) les revenus sur le solde quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;

c) les fonds reçus de l'Office;

d) les gains sur les placements détenus par l'Office;

e) les paiements effectués sur les trop-payés établis.

Les paiements et autres débits comprennent :

a) les pensions et les prestations en vertu du RPC telles les pensions de retraite et les prestations après retraite, les pensions et les prestations de survivant payables à l'époux ou au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, les pensions et prestations d'invalidité aux cotisants admissibles et à leurs enfants, et les prestations d'invalidité après retraite;

b) les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le RPC, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;

c) les paiements qui doivent être imputés au RPC, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;

d) les frais d'administration du RPC;

e) les fonds transférés à l'Office;

f) les pertes sur les placements détenus par l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers consolidés du RPC présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du RPC peuvent également être obtenus en consultant le *31e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada* préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

Compte des rentes sur l’État

L’objectif de la *Loi relative aux rentes sur l’État* était d’encourager les particuliers et groupes de Canadiens à se préparer financièrement pour leur retraite en achetant des rentes sur l’État. En 1975, la *Loi sur l’augmentation du rendement des rentes sur l’État* a mis fin à la vente des contrats de rentes sur l’État. Les rentes sont reportées jusqu’à leur date d’échéance. À cette date, les versements aux rentiers débutent.

Les obligations au titre des prestations de retraite sont initialement inscrites par le biais du Compte des rentes sur l’État, qui a été établi en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l’État*. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, en utilisant les taux prescrits de mortalité et d’intérêt, et le déficit ou l’excédent est imputé ou crédité au Trésor. Tout redressement requis aux termes des politiques comptables du gouvernement est alors enregistré par le biais d’un compte de provision pour redressement. Le compte de provision reflète le redressement aux obligations dû à l’écart existant entre les taux prescrits et les meilleures estimations des tables de mortalité ajustées pour l’expérience et les taux d’actualisation. Les taux d’actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuelle sont basés sur le coût d’emprunt du gouvernement quant à la courbe de rendement actuelle des taux d’obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent le moment des flux de trésorerie futurs estimatifs.

Les rentrées et autres crédits comptabilisés au compte comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l’intérêt prescrit au taux de 7 % calculé sur les prestations constituées et tout crédit requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits comptabilisés au compte représentent le paiement de rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels, les rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, virés aux revenus non fiscaux et la provision pour redressement des obligations au titre des prestations de retraite.

À la fin de l’exercice, un excédent actuariel de 1 087 351 $ a été viré aux revenus du gouvernement pour réduire le solde du compte à 45,2 millions de dollars et le compte de provision a été ajusté à 8,3 millions de dollars pour augmenter les obligations au titre de prestations de retraite à 53,5 millions de dollars au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2025, les rentiers détenaient 11 441 contrats actifs, ce qui représente une diminution de 1 686 rentes comparée à l’exercice précédent suite au décès de rentiers et de transferts au Trésor.

Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à débourser selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Tableau 6.28
Comptes de dépôt et en fiducie

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Comptes de dépôt				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés	42 000	227 400	–	269 400
Commission canadienne des grains				
Créditeurs relatifs aux demandes d'indemnisation au titre du programme de protection du paiement aux producteurs	–	28 885 799	28 831 038	54 761
Commission canadienne du lait				
Compte de la Commission canadienne du lait	491 899	98 084 067	98 575 966	–
	533 899	*127 197 266*	*127 407 004*	*324 161*
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	1 954 200	2 967 291	3 144 969	1 776 522
Emploi et Développement de la main-d'œuvre				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Code canadien du travail – Demande de révision ou d'appel liés au recouvrement de salaire	1 088 793	224 137	177 379	1 135 551
Code canadien du travail – Autres	138 426	631 430	627 095	142 761
	1 227 219	*855 567*	*804 474*	*1 278 312*
Énergie et Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Dépôts de garantie – Pétrole et gaz	20 309 255	1 264 532	806 000	20 767 787
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	21 935	–	5 000	16 935
Régie canadienne de l'énergie				
Dépôts de garantie	550 141	–	–	550 141
	20 881 331	*1 264 532*	*811 000*	*21 334 863*
Finances				
Ministère des Finances				
Corporation de développement des investissements du Canada Retenues – Privatisation	6 933 433	253 819	–	7 187 252
Dépôts de garantie pour échanges de devises	687 477 550	2 623 138 655	3 055 959 204	254 657 001
Société de gestion Canada Hibernia				
Fonds de réserve pour abandon	109 627 054	4 013 221	–	113 640 275
	804 038 037	*2 627 405 695*	*3 055 959 204*	*375 484 528*
Innovation, Sciences et Industrie				
Ministère de l'Industrie				
Dépôts provenant des enchères de spectre	–	59 990	59 990	–
Institutions démocratiques				
Bureau du directeur général des élections				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	2 500 000	–	–	2 500 000
Justice				
Registraire de la Cour suprême du Canada				
Cautionnement pour frais	395 810	964	–	396 774
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Cautionnement pour frais	5 748	25 526	6 878	24 396
	401 558	*26 490*	*6 878*	*421 170*
Parcs Canada				
Agence Parcs Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	2 677 409	289 481	870 474	2 096 416
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson	370 106	–	–	370 106
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	75 169	308 943	75 169	308 943
	445 275	*308 943*	*75 169*	*679 049*

Tableau 6.28
Comptes de dépôt et en fiducie – *suite*

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord				
Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord				
Dépôts de garantie	11 541 453	913	453 865	11 088 501
Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon	992 587	–	–	992 587
	12 534 040	*913*	*453 865*	*12 081 088*
Revenu national				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts de garantie	390 316 175	156 683 237	81 609 675	465 389 737
Moins : titres détenus en fiducie	35 000	–	–	35 000
	390 281 175	*156 683 237*	*81 609 675*	*465 354 737*
Santé				
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	73 672	–	73 672	–
Sécurité publique				
Agence des services frontaliers du Canada				
Dépôts de garantie	11 272 696	27 154 927	2 717 834	35 709 789
Dépôts de garantie générale	7 740 872	499 863	–	8 240 735
Dépôts temporaires reçus des importateurs	1 126 168	1 206 827	1 154 556	1 178 439
Fonds de garantie de l'immigration	25 919 995	5 109 588	5 352 307	25 677 276
	46 059 731	*33 971 205*	*9 224 697*	*70 806 239*
Gendarmerie royale du Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	584 560	–	62 780	521 780
	46 644 291	*33 971 205*	*9 287 477*	*71 328 019*
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones				
Dépôts de garantie	2 665 010	65 000	426 920	2 303 090
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Biens saisis – Encaisse	37 710 013	19 734 900	23 951 301	33 493 612
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	4 519 591	1 864 727	1 462 635	4 921 683
Dépôts sur aliénations et dépôts de sécurité de loyer	1 784 167	2 840 835	3 095 420	1 529 582
	44 013 771	*24 440 462*	*28 509 356*	*39 944 877*
Transports				
Ministère des Transports				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	174 180	3 951	18 117	160 014
Total – Comptes de dépôt	1 331 045 067	2 975 540 023	3 309 518 244	997 066 846

Tableau 6.28
Comptes de dépôt et en fiducie – *fin*

(en dollars)

	1er avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Comptes en fiducie				
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être	1 341 073	60 006	7 666	1 393 413
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Successions – Services militaires	582 164	2 023 589	1 800 678	805 075
Emploi et Développement de la main d'œuvre				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Convention de règlement relative aux pensionnats Indiens				
Paiements d'expérience commune	1 908 821	66 775	65 682	1 909 914
Innovation, Sciences et Industrie				
Ministère de l'Industrie				
Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence*	3 549	–	–	3 549
Sécurité publique				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse fiduciaire de bienfaisance	3 019 426	342 151	91 337	3 270 240
Service canadien du renseignement de sécurité				
Bourses scolaires	27 472	1 011	500	27 983
Service correctionnel du Canada				
Fonds de fiducie des détenus	32 325 613	52 865 495	50 005 906	35 185 202
	35 372 511	*53 208 657*	*50 097 743*	*38 483 425*
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones				
Comptes d'épargne des Indiens	23 983 267	2 701 176	3 754 756	22 929 687
Comptes de succession des Indiens	51 272 547	18 567 050	13 352 236	56 487 361
Fonds des bandes indiennes				
Comptes de capital, tableau 6.29	348 635 238	110 831 072	124 230 526	335 235 784
Comptes de recettes, tableau 6.30	221 953 947	71 941 025	42 503 010	251 391 962
	570 589 185	*182 772 097*	*166 733 536*	*586 627 746*
	645 844 999	*204 040 323*	*183 840 528*	*666 044 794*
Total – Comptes en fiducie	685 053 117	259 399 350	235 812 297	708 640 170
Total – Comptes de dépôt et en fiducie	2 016 098 184	3 234 939 373	3 545 330 541	1 705 707 016

Dépôts de garantie détenus en fiducie - Chèques certifiés

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Créditeurs relatifs aux demandes d'indemnisation au titre du programme de protection du paiement aux producteurs

Le compte a été établi afin de coordonner la réception des fonds de garantie (cautionnement, lettre de crédit, assurance) ainsi que le déboursement de ces fonds pour indemniser les producteurs admissibles dans le cadre du Programme de protection des producteurs de la Commission canadienne des grains aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* (articles 45 et 49) et du Règlement sur les grains du Canada. Les fonds sont détenus en fiducie pour le compte des producteurs admissibles jusqu'au déboursement.

Compte de la Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

Dépôts de garantie d'entrepreneur – Espèces – Ministère de la Défense nationale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Code canadien du travail – Demande de révision ou d'appel liée au recouvrement du salaire

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus à la suite de l'émission d'un ordre de paiement selon les termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ce compte contient les montants qui proviennent d'un employeur ou d'un administrateur qui demande une révision ou un appel d'un ordre de paiement émis par un agent des affaires du travail relativement à des salaires ou autres montants dus à des employés. Ce compte comprend également, dans le cas d'un employeur, les frais administratifs spécifiés dans l'ordre de paiement. L'une des conditions pour permettre le droit de révision ou d'appel est que l'employeur ou l'administrateur doit remettre au chef de la conformité et de l'application (le chef) le montant indiqué sur l'ordre de paiement, et dans le cas d'un employeur, les frais administratifs spécifiés, ou le montant indiqué dans la décision de révision du chef. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que la révision ou l'appel soit entendu après quoi elle sera remise soit aux employés, aux employeurs, aux administrateurs ou aux deux le cas échant, moins les frais administratifs, car ils constituent une créance de Sa Majesté en chef du Canada. Toutefois, si la révision ou l'appel est annulé en faveur de l'employeur, les frais administratifs peuvent être remboursés en partie ou en totalité à l'employeur en fonction de la décision. Les sommes consignées dans ce compte, à l'exception des frais administratifs, portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

Code canadien du travail – Autres

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus aux termes de l'article 251.01 de la Partie III du *Code canadien du travail*. Les rentrées sont des paiements de salaire ou autres montants prévus au Code qu'un agent des affaires du travail a déterminé être dû suite à une plainte ou une inspection. Il est permis aux employeurs de verser les sommes dues au chef de la conformité et de l'application au lieu de les verser directement aux employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

Dépôts de garantie – Pétrole et gaz – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin d'inscrire et détenir des titres financiers sous forme d'espèces, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d'exploration en vertu de l'article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, l'article 67 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador* et, l'article 70 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et sur la gestion de l'énergie renouvelable extracôtière*. Ces titres représentent une garantie quant à l'exécution de l'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie – Régie canadienne de l'énergie

Aux termes du projet de loi C-46 de la *Loi sur la sûreté des pipelines*, la Régie canadienne de l'énergie a demandé l'ouverture d'un compte à fins déterminées afin de garantir la présence des fonds qu'elle juge nécessaires pour couvrir les coûts et les dépenses liés à la cessation de l'exploitation de pipelines.

Corporation de développement des investissements du Canada Retenues – Privatisation –

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente. Aucune transaction durant l'année 2024.

Dépôts en garantie pour échanges de devises

Ce compte a été établi afin d'enregistrer l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec des institutions financières.

Fonds de réserve pour abandon – Société de gestion Canada Hibernia

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds perçus qui seront utilisés pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

Dépôts provenant des enchères de spectre

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des parties externes afin d'être admissible à participer à une vente aux enchères des licences de spectre.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Bureau du directeur général des élections

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Cautionnement pour frais – Registraire de la Cour suprême du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 $, déposé par un appelant auprès du registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1) *b)* de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

Cautionnement pour frais – Service administratif des tribunaux judiciaires

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces fonds, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Parcs Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à la préservation du poisson et de son habitat telle que requise par les permis, les contrats de location ou autorisations, conformément aux alinéas 34.4(2)(b) et 35(2)(b) de la *Loi sur les pêches*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Pêches et des Océans

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie – Ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution, telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droit de surface du Nunavut* ainsi que divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts effectués par la Commission d'énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

Dépôts de garantie – Agence du revenu du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les garanties en espèces exigées pour acquitter la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) car il concerne les inscrits non-résidents et certains titulaires de licences qui se rapportent aux taxes d'accise. Ces deux taxes sont payables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise.*

Les garanties détenues en fiducie par l'Agence du revenu du Canada sont constituées d'espèces et déposées au Trésor.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Agence canadienne d'inspection des aliments

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie – Agence des services frontaliers du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds en espèces pour acquitter les droits de douane prévus sur les biens importés en vertu de la *Loi sur les douanes*.

Dépôts de garantie générale – Agence des services frontaliers du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport en vertu de l'article 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Dépôts temporaires reçus des importateurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs afin d'assurer une conformité avec divers règlements (Douanes) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds perçus et détenus en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.*

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie – Ministère des Services aux Autochtones

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution, telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions, conformément à la *Loi sur les Indiens* et ses règlements : *Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes, Règlement sur le bois des Indiens, Règlement sur la récolte du bois des Indiens* et *Règlement sur la destruction des déchets dans les réserves indiennes.*

L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces. Les contrats conclus en vertu de la *Loi sur les Indiens* qui impliquent l'argent des Indiens sont exemptés des dispositions décrites dans le *Règlement sur les marchés de l'État, Section 3(1)(c).*

Biens saisis – Encaisse

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, afin d'inscrire les fonds en espèces saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et crédités au compte jusqu'à ce que ces fonds soient retournés au propriétaire ou confisqués.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts sur aliénations et dépôts de sécurité de loyer

Ce compte a été établi pour présenter les transactions associées aux dépôts sur aliénations et aux dépôts de sécurité de loyer du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC).

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Transports

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations – Ministère des Transports

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc., qui ont été reçus, lesquels sont à débourser au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

Successions – Services militaires

Ce compte a été établi conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale* afin de comptabiliser les paiements effectués pour régler les successions militaires des officiers et militaires de rang qui décèdent pendant leur service dans les Forces armées canadiennes. Sous l'administration du Juge-avocat général qui a été nommé directeur des successions, l'actif net de la succession militaire d'un membre décédé est distribué au représentant légal de la succession du membre.

Convention de règlement relative aux pensionnats Indiens – Paiements d'expérience commune

Ce compte a été établi conformément à l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin d'enregistrer les fonds reçus et versés en vertu de l'article 5 de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Il a été établi le 19 septembre 2007 afin d'assurer le paiement à d'anciens élèves ayant vécu dans un pensionnat indien admissible, pour le Paiement d'expérience commune (PEC) et les crédits personnels pour des programmes et services éducatifs aux bénéficiaires du PEC ou à certains membres de leur famille. Le compte en fiducie est crédité d'intérêts, conformément à l'article 21(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le fonds de la somme désignée est administré conjointement par le fiduciaire, le Gouvernement du Canada, représenté respectivement la ministre de l'Emploi et des Familles et la ministre des Relations Couronne-Autochtones.

Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence*

Ce compte a été établi afin de faciliter les jugements rendus en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la concurrence* et pour expliquer les fonds reçus en fiducie pour la restitution et pour les paiements ultérieurs.

Caisse fiduciaire de bienfaisance

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* afin d'inscrire les fonds encaissés par les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur rémunération et allocations, y compris une suppression de rémunération. L'argent payé à la caisse fiduciaire de bienfaisance est utilisé pour le bienfait des membres de la GRC, les anciens membres et leurs personnes à charge; l'utilisation de ces fonds est gouvernée par les règlements de la Gendarmerie royale du Canada, 2014.

Bourses scolaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 $ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité pour encourager des études universitaires.

Fonds de fiducie des détenus

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, ce compte est crédité de toute somme d'argent que le détenu a en sa possession lors de son admission ou réadmission, et toute somme d'argent reçue pour le compte du détenu pendant leur emprisonnement, y compris les cadeaux en argent de tiers, les sommes reçues pour la participation aux programmes, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de placement à l'extérieur ou de libération conditionnelle dans la collectivité, les sommes reçues d'un tiers pour le travail effectué dans une institution ou d'une entreprise commerciale administrée par des détenus et autorisée par le Service correctionnel du Canada, la vente d'objets d'artisanat ou du travail sur commande, un paiement, une allocation ou un revenu payé soit par une source privée ou un gouvernement. Des retenues peuvent être effectuées à partir de ce compte pour des questions telles que les dettes de la Couronne, la Caisse de bienfaisance des détenus, les dépenses de cantine, les appels téléphoniques, les paiements pour aider à la réadaptation du détenu, et d'autres paiements pour lesquels le détenu est responsable.

Comptes d'épargne des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour des particuliers autochtones conformément aux articles 52 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

Comptes de succession des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour les successions de particuliers autochtones décédés et d'adultes autochtones à charge, en vertu des articles 42 à 51 de la *Loi sur les Indiens* et pour des héritiers absents ou disparus, en vertu du *Règlement sur les successions d'Indiens.*

Fonds des bandes indiennes

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux Premières Nations à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens.*

Tableau 6.29
Fonds des bandes Indiennes – Comptes de capital

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	348 635 238	357 346 615
Rentrées et autres crédits		
Montants adjugés par une cour et règlements	–	1 454 932
Redevances sur le gaz	30 277 023	38 158 077
Redevances sur le pétrole	69 706 107	45 821 121
Divers	10 847 941	2 581 726
	110 831 072	88 015 856
	459 466 310	445 362 471
Paiements et autres débits		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne	4 667 320	5 788 500
Virement en vertu de l'article 64 de la *Loi sur les Indiens*	116 653 052	88 122 680
Divers	2 910 154	2 816 053
	124 230 526	96 727 233
Solde de clôture	335 235 784	348 635 238

Tableau 6.30
Fonds des bandes Indiennes – Comptes de recettes

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	221 953 947	203 356 756
Rentrées et autres crédits		
Intérêt de l'État	23 382 987	19 550 634
Règlements de réclamations – Terrains et autres	167	–
Divers	48 557 871	52 218 230
	71 941 025	71 768 864
	293 894 972	275 125 620
Paiements et autres débits		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne	–	1 000 000
Virement en vertu de l'article 69 de la *Loi sur les Indiens*	39 763 513	45 323 824
Divers	2 739 497	6 847 849
	42 503 010	53 171 673
Solde de clôture	251 391 962	221 953 947

Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Tableau 6.31
Autres comptes à fins déterminées

(en dollars)

	1 avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Comptes d'assurance et de prestations de décès				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Retenues salariales des avantages sociaux des employés recrutés sur place	5 525	106 769	106 104	6 190
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Fonds d'assurance des anciens combattants	549 465	–	71 725	477 740
Fonds d'assurance des soldats de retour	2 636	–	2 569	67
	552 101	–	74 294	477 807
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Compte de prestations de décès de la fonction publique, tableau 6.33	4 221 582 241	308 093 983	215 255 244	4 314 420 980
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Compte de prestations de décès de la force régulière, tableau 6.32	161 666 965	29 882 253	37 885 793	153 663 425
Emploi, et Développement de la main-d'œuvre				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Compte d'assurance du service civil	627 463	–	55 475	571 988
Total – Comptes d'assurance et de prestations de décès	4 384 434 295	338 083 005	253 376 910	4 469 140 390
Comptes de pension				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place	21 206	–	–	21 206
Sécurité publique				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)	5 117 178	140 421	1 033 335	4 224 264
Total – Comptes de pension	5 138 384	140 421	1 033 335	4 245 470
Autres comptes				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Aide financière aux Canadiens à l'étranger	136 207	482 667	512 549	106 325
Compte de la Fondation du Canada	408 193	–	25 831	382 362
Moins :				
Dépôts dans un compte de banque spécial	17 019	–	(395)	17 414
Titres détenus en fiducie	391 174	(26,225)	–	364 949
	–	26 225	26 225	–
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales	2 152 558	16 786 138	8 382 116	10 556 580
Projets à frais partagés	10 082 223	9 380 926	9 667 718	9 795 431
Projets à frais partagés – Appui à divers programmes	230 505	–	–	230 505
	12 601 493	26 675 956	18 588 608	20 688 841

Tableau 6.31
Autres comptes à fins déterminées – *suite*

(en dollars)

	1 avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Institution collaboratrice	202 766	1 166 035	1 359 733	9 068
Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne	9 947	235 602	189 249	56 300
Programme Agri-investissement	3 687 734	280 506 522	276 482 892	7 711 364
Programme Agri-stabilité	63 591 826	48 129 640	47 632 576	64 088 890
	67 492 273	330 037 799	325 664 450	71 865 622
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration	1 670	282 893	173 132	111 431
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique	915 744	1 286 739	1 395 582	806 901
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Ententes de frais partagés	–	–	–	–
Entente de frais partagés avec l'Association canadienne des agents financiers	361 833	–	63 749	298 084
	361 833	–	63 749	298 084
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Organismes non gouvernementaux	2 781 737	1 346 504	2 041 331	2 086 910
Projets de recherche et de développement mixtes	2 237 941	671 231	448 702	2 460 470
Centre de la sécurité des télécommunications				
Partenaires étrangers – Sécurité	22 045	74 230	51 929	44 346
	5 041 723	2 091 965	2 541 962	4 591 726
Emploi et Développement de la main-d'œuvre				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Compte d'attente des normes du travail	1 955 158	18 816	11 875	1 962 099
Entente de collaboration fédérale/provinciale	1 254 433	80 482 500	79 218 776	2 518 157
Projet fédéral/provincial à frais partagés	402 137	63 387	239 205	226 319
Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés				
Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux	3 577 748	463 462	725 336	3 315 874
	7 189 476	81 028 165	80 195 192	8 022 449
Énergie et Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Compte néo-écossais des recettes extracôtières	–	13 756	13 756	–
Fonds de Terre-Neuve-et-Labrador pour les recettes provenant des ressources en hydrocarbures	30	849 410 375	849 410 405	–
Ententes relatives aux frais partagés – Recherche	6 724 526	2 096 866	2 184 226	6 637 166
Projets à frais partagés	16 286 492	1 376 468	4 745 536	12 917 424
Commission canadienne de sûreté nucléaire				
Matériel de sécurité	137 513	486 157	–	623 670
	23 148 561	853 383 622	856 353 923	20 178 260
Finances				
Ministère des Finances				
Fonds de réclamations à l'étranger	179 020	–	–	179 020
Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale	4 237	–	–	4 237
Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec	2 677 771	–	–	2 677 771
	2 861 028	–	–	2 861 028
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Programme d'immigration des investisseurs	800 000	–	400 000	400 000

Tableau 6.31
Autres comptes à fins déterminées – *suite*

(en dollars)

	1 avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Innovation, Sciences et Industrie				
Agence de promotion économique du Canada atlantique				
Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances	1 198 259	2 266 666	2 043 597	1 421 328
Ministère de l'Industrie				
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis				
Loi canadienne sur les sociétés par actions	12 328 931	589 999	383 250	12 535 680
Loi sur la faillite et l'insolvabilité	38 167 085	1 076 174	138 331	39 104 928
Loi sur les liquidations et les restructurations	5 018 319	–	–	5 018 319
Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées	686 867	–	–	686 867
Projets à frais partagés	1 679 816	2 050 911	1 282 324	2 448 403
Revenus provenant de titres en fiducie – *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*	52 031	–	–	52 031
	59 131 308	5 983 750	3 847 502	61 267 556
Justice				
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Compte spécial	8 012 215	1 373 956	2 931 855	6 454 316
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs				
Commission des relations de travail dans la fonction publique du Yukon	5 080	60 330	42 346	23 064
Commission des relations de travail du personnel enseignant du Yukon	17 134	–	4 618	12 516
	8 034 428	1 434 286	2 978 819	6 489 896
Parcs Canada				
Agence Parcs Canada				
Dépôts pour projets divers	5 683 785	4 509 650	4 300 884	5 892 551
Patrimoine canadien				
Ministère du Patrimoine canadien				
Dépôts pour projets divers	1 046 004	1 391 363	1 584 112	853 255
Ententes de projets conjoints et à frais partagés	85 000	612 560	637 560	60 000
Téléfilm Canada				
Compte d'avances	79 838 519	9 240 157	2 717 768	86 360 908
	80 969 523	11 244 080	4 939 440	87 274 163
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dépôts pour projets divers	8 213 046	9 540 393	9 642 866	8 110 573
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés	45 927 990	21 790 807	34 650 012	33 068 785
Ventes de biens saisis	3 132 693	683 117	368 108	3 447 702
	57 273 729	32 014 317	44 660 986	44 627 060
Revenu national				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts/débours – Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	7 121	3 085 261	3 092 382	–
Dépôts/débours – Commission des accidents du travail	1 314 577	442 802 019	444 116 596	–
SCHL Prestation pour logement locatif	–	38 249 206	38 249 206	–
	1 314 577	484 136 486	485 458 184	–
Santé				
Ministère de la Santé				
Organisation mondiale de la santé	105 909	–	–	105 909
Projets de recherches en collaboration	5 245 478	1 124 622	528 690	5 841 410
Projets divers fédéraux/provinciaux	1 741 820	341 711	444 712	1 638 819
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Ententes relatives aux frais partagés	2 317 113	1 134 330	1 287 504	2 163 939
Agence de la santé publique du Canada				
Projets de recherches en collaboration	665 869	456 526	616 552	505 843
Projets divers fédéraux/provinciaux	972 870	–	–	972 870
	11 049 059	3 057 189	2 877 458	11 228 790
Sécurité publique				
Gendarmerie royale du Canada				
Projets de recherche et de développement mixtes	1 878 645	51 322	13 880	1 916 087

Tableau 6.31
Autres comptes à fins déterminées – *fin*

(en dollars)

	1 avril 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2025
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones				
Amendes – *Loi sur les Indiens*	428 054	393	–	428 447
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens	71 861 524	24 781 519	26 246 457	70 396 586
Comptes spéciaux des Indiens	3 202	–	–	3 202
Fonds des bandes indiennes – Actions et certificats	20 000	–	–	20 000
Moins : titres détenus en fiducie	20 000	–	–	20 000
Projets divers fédéral/provincial	34 911 751	8 062 500	–	42 974 251
Moins : titres détenus en fiducie	34 812 495	–	8 062 500	42 874 995
	99 256	8 062 500	8 062 500	99 256
	72 392 036	32 844 412	34 308 957	70 927 491
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires	455 202 386	601 216 612	–	1 056 418 998
Moins : titres détenus en fiducie	455 202 386	–	601 216 612	1 056 418 998
	–	601 216 612	601 216 612	–
Association des imprimeurs du Roi du Canada	43 391	–	43 390	1
Réseau en milieu de travail	528	–	513	15
	43 919	601 216 612	601 260 515	16
Transports				
Ministère des Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Projets de sécurité	8 419	–	–	8 419
Total	418 200 350	2 471 279 243	2 470 023 223	419 456 371
Moins : redressement de consolidation[1]	79 838 519	9 240 157	2 717 768	86 360 908
Total – Autres comptes	338 361 831	2 462 039 086	2 467 305 455	333 095 462
Total – Autres comptes à fin déterminées	4 727 934 510	2 800 262 512	2 721 715 700	4 806 481 322

[1] Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Retenues salariales des avantages sociaux des employés recrutés sur place

Ce compte a été établi afin d'inscrire les retenues salariales et/ou cotisations des employés recrutés sur place aux régimes d'avantages sociaux en vue de paiements futurs aux fournisseurs de services. Le compte à fins déterminées a été établi suite à la mise en œuvre du Plan régional médical africain.

Fonds d'assurance des anciens combattants

Ce fonds a été établi par la *Loi sur l'assurance des anciens combattants* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2024 de 46 587 $ a été imputé au cours de l'exercice, et crédité aux revenus. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

Fonds d'assurance des soldats de retour

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestation de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2024 de 2,117 $ a été imputé au compte au cours de l'exercice et crédité aux revenus. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

Compte de prestations de décès de la fonction publique

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* pour fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Au compte, sont portés au crédit : *a)* les cotisations des employés; *b)* les cotisations du gouvernement et les sociétés de la fonction publique; *c)* les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : *a)* les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; *b)* les prestations de 10 000 $ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 $ de prestations de décès.

Compte des prestations de décès de la force régulière

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de fournir une assurance-vie aux membres et aux anciens membres cotisants des Forces canadiennes.

Les rentrées et autres crédits consistent en : *a)* des cotisations des participants; *b)* la cotisation du gouvernement payée à l'égard de participants; *c)* des primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des participants qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 $; *d)* des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : *a)* des prestations payées à l'égard des participants; *b)* des prestations versées à l'égard des participants par choix; *c)* la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

Tableau 6.32
Compte de prestations de décès de la force régulière

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	161 666 965	166 641 508
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés	21 725 954	21 318 424
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement		
Généralités	2 467 283	2 278 850
Primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 $	914 733	836 797
Intérêt	4 774 283	5 012 542
Total des rentrées et autres crédits	29 882 253	29 446 613
Total partiel	191 549 218	196 088 121
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Prestations payées à l'égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière	37 885 793	34 421 156
Solde de clôture	153 663 425	161 666 965

Tableau 6.33
Compte de prestations de décès de la fonction publique

(en dollars)

	2025	2024
Solde d'ouverture	4 221 582 241	4 131 135 861
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés		
Membres actifs		
Employés de la fonction publique	124 700 553	114 563 305
Sociétés de la fonction publique	7 681 919	7 185 158
Employés retraités	29 098 900	28 904 213
Cotisations de l'employeur		
Sociétés de la fonction publique	2 022 320	1 900 742
Prestations de décès – généralités	14 292 295	13 475 148
Prestations de décès – prime unique pour 10 000 $	3 404 548	3 278 508
Intérêt	126 893 448	126 781 620
Total des rentrées et autres crédits	308 093 983	296 088 694
Total partiel	4 529 676 224	4 427 224 555
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Généralités	171 381 084	161 598 510
Couverture viagère pour 10 000 $	43 747 701	43 940 543
Autres paiements de prestations de décès	126 459	103 261
Total des paiements et autres débits	215 255 244	205 642 314
Solde de clôture	4 314 420 980	4 221 582 241

Compte d'assurance du service civil

Ce compte a été établi par la *Loi sur l'assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l'administration fédérale. Aucun nouveau contrat n'a été émis depuis l'entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les Forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes.*

Le nombre de polices d'assurance en vigueur au 31 mars 2025 était de 16 et l'âge moyen des souscripteurs de 95,4 ans. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 26 118 $ ont été versés en 2025. Il n'y a plus de primes à percevoir.

Conformément à l'évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 571 988 $ au 31 mars 2025. Le surplus en date du 31 mars 2025 s'établissait à 29 357 $. Conformément aux dispositions du paragraphe 16(4) du Règlement sur l'assurance du service civil, un montant de 29 357 $ a donc été débité au compte au cours de l'exercice 2025.

Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place

Ce compte a été établi afin d'inscrire les avantages payés aux employés recrutés sur place embauchés avant le 1er mars 2009 par le Haut-commissariat à la Guyane au moment de leur cessation d'emploi. Le compte à fins déterminées a été établi suite à la liquidation de CLICO Life et General Insurance Company (South America) Limited.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des gendarmes de la Gendarmerie royale du Canada, qui se sont procuré des bénéfices de retraite entre le 1er octobre 1934 et le 1er mars 1949. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contribuants.

Aide financière aux Canadiens à l'étranger

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

Compte de la Fondation du Canada

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n^{o} 2 de 1967* afin d'inscrire les fonds reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

Fonds provenant d'organisations non gouvernementales

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour des tiers.

Projets à frais partagés – Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant d'organisations ne faisant pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

Projets à frais partagés – Appui à divers programmes

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés pour appuyer divers programmes d'appui au développement.

Institution collaboratrice

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s**'**appuie souvent sur le travail de collaboration avec des parties externes afin d'atteindre ses objectifs stratégiques en science et technologie et pour maximiser son impact sur le continuum agricole. Les organismes de financement fournissent un soutien financier aux initiatives agricoles, en finançant des projets approuvés qui sont dirigés par des équipes scientifiques du ministère. Le soutien et l**'**expertise de la tierce partie permet au ministère de livrer des parties d**'**un plan de travail tel que présenté dans les propositions de recherche dirigées par le ministère aux organismes de financement. Ce compte est utilisé pour transférer des fonds de l**'**industrie à des tierces parties conformément aux accords d**'**investissement et aux accords d**'**institution de collaboration.

Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne

Ce compte enregistre les dépôts faits par les organismes de l'industrie agroalimentaire canadienne pour couvrir les coûts associés aux missions étrangères inter-gouvernementales se tenant au Canada faisant progresser les intérêts commerciaux agroalimentaires canadiens, ou pour couvrir les coûts associés aux missions prenant place à l'étranger qui soutiennent des activités de développement différentiel du marché agroalimentaire, pour lesquelles il existe une entente de collaboration avec le gouvernement fédéral. Les frais encourus par le gouvernement fédéral pour exécuter ces missions sont portés à ce compte et toute somme non dépensée est retournée aux organismes appropriés de l'industrie agroalimentaire canadienne en fin de mission.

Programme Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne conçu pour aider les producteurs à composer avec de légères baisses de leur marge.

Les coûts du programme Agri-investissement sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les provinces et territoires sont facturés pour leur part des contributions et celles-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées jusqu'à ce qu'elles soient appliquées et transférées aux comptes des producteurs. Les fonds des comptes à fins déterminées des producteurs sont utilisés au fur et à mesure que les fonds sont transférés à une institution financière du choix du producteur.

Programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été conçu pour couvrir les baisses plus importantes de la marge attribuables à des facteurs tels que les bas prix, les pertes de production et la hausse des coûts des intrants.

Les coûts du programme Agri-stabilité sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les producteurs, quant à eux, doivent payer des droits pour participer au programme. Ces droits couvrent une partie des dépenses du programme. Les provinces et territoires ainsi que les producteurs sont facturés pour leur part des contributions et celles-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées. Ces fonds sont retirés au fur et à mesure que les demandes sont traitées et que les paiements sont versés.

Projets à frais partagés— Anciens Combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant d'organisations ne faisant pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

Accords de partage de frais et autres accords de collaboration

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non gouvernementaux) pour des services de voyages qui leur ont été rendus.

Ententes de frais partagés

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et d'autres organisations tierces afin de couvrir les dépenses engagées dans le cadre de diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés conformément au mandat du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Entente de frais partagés avec l'Association canadienne des agents financiers

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de l'Association canadienne des agents financiers (ACAF) dans le cadre d'une entente à frais partagés entre le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et l'ACAF pour couvrir les frais d'une étude conjointe sur l'équité salariale.

Organismes non gouvernementaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

Projets de recherche et de développement mixtes – Ministère de la Défense nationale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes suite aux relations de collaboration en matière du partage de travail entre le gouvernement du Canada et les autres laboratoires.

Partenaires étrangers – Sécurité

Ces comptes ont été établis afin d'enregistrer les fonds provenant de partenaires étrangers pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

Compte d'attente des normes du travail

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du *Règlement du Canada sur les normes du travail* afin de comptabiliser les salaires remis au chef de la conformité et de l'application de la part des employeurs ou des administrateurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

Entente de collaboration fédérale/provinciale

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus d'une province par le ministère de l'Emploi et du Développement social à titre de financement aux termes d'une entente de collaboration avec la province.

Projet fédéral/provincial à frais partagés – Ministère de l'Emploi et du Développement social

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non utilisés.

Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés – Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des provinces et territoires afin de couvrir les frais de développement et d'opérations du Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI). Les paiements anticipés sont effectués en vertu de l'entente sur le projet conjoint d'exploitation courante du SIGEI. Les coûts encourus sont imputés au compte et les fonds inutilisés seront affectés selon la volonté commune des parties et conformément aux lois applicables.

Compte néo-écossais des recettes extracôtières

Ce compte a été établi en vertu de l'article 219 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et sur la gestion de l'énergie renouvelable extracôtière* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de la Nouvelle-Écosse équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (impôts, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

Fonds de Terre-Neuve-et-Labrador pour les recettes provenant des ressources en hydrocarbures

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de Terre-Neuve-et-Labrador équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (impôts, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve-et-Labrador y sont imputés.

Ententes relatives aux frais partagés – Recherche – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'industries et d'autres gouvernements pour des projets de recherche conjoints ou aux fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

Projets à frais partagés – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'organismes privés et d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques non liés à la recherche.

Matériel de sécurité

Les fonds déposés dans ce compte par les titulaires de permis servent à payer les achats de matériel de sécurité destiné aux installations des titulaires conformément aux arrangements de sécurité pris aux termes de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

Fonds de réclamations à l'étranger

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n^{o} 9 de 1966*, afin d'inscrire: *a)* toute partie des fonds reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens; et *b)* tous les fonds reçus des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1er avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumises, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides no 4 de 1952*, afin d'inscrire les fonds reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements : *a)* aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; *b)* d'une indemnité supplémentaire correspondant à 50 % de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et *c)* des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des Canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 $, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 % par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

Programme d'immigration des investisseurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme fédéral d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section abrogée 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Ce programme a permis aux immigrants qualifiés d'obtenir la résidence permanente au Canada en effectuant un investissement dans l'économie canadienne. L'investissement est retourné à l'investisseur, sans intérêt, cinq ans et deux mois après son paiement initial.

La *Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014* (projet de loi C-31) a mis fin aux demandes de participation au Programme fédéral d'immigration des investisseurs pour lesquelles une décision de sélection n'a pas été rendue avant le 11 février 2014.

Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts versés par des partenaires non fédéraux pour payer leur part des coûts associés à divers projets. Les versements sont effectués au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés aux contributeurs.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – *Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*

Ce compte est constitué des fonds qui sont crédités au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – *Loi sur les liquidations et les restructurations*

Ce compte comptabilise les fonds crédités au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*.

Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

Projets à frais partagés – Ministère de l'Industrie

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

Revenus provenant de titres en fiducie – *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originairement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites aux fins de conservation.

Compte spécial – Service administratif des tribunaux judiciaires

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces derniers, conformément à une ordonnance ou un jugement des dites Cours.

Commission des relations de travail dans la fonction publique du Yukon

Ce compte à fin déterminé a été créé afin de couvrir des dépenses encourus par le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) pour le gouvernement du Yukon. Un tribunal du SCDATA offre des services de médiation pour la Commission des relations de travail dans la fonction publique du Yukon. Il y a un total de 20 000 $ qui a été versé au SCDATA par le gouvernement du Yukon.

Commission des relations de travail du personnel enseignant du Yukon

Ce compte à fin déterminé a été créé afin de couvrir des dépenses encourus par le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) pour le gouvernement du Yukon. Un tribunal du SCDATA offre des services de médiation pour la Commission des relations de travail du personnel enseignant du Yukon. Il y a un total de 20 000 $ qui a été versé au SCDATA par le gouvernement du Yukon.

Dépôts pour projets divers – Parcs Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers pour divers projets.

Dépôts pour projets divers – Ministère du Patrimoine canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers pour divers projets.

Ententes de projets conjoints et à frais partagés – Ministère du Patrimoine canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

Compte d'avances – Téléfilm Canada

Ce compte a été établi en vertu de l'article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi lors d'exercices ultérieurs les revenus et récupérations dérivés des projets financés par Téléfilm Canada.

Dépôts pour projets divers – Ministère des Pêches et des Océans

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherche.

Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

Ventes de biens saisis

Ce compte a été établi afin d'inscrire le produit de la vente d'éléments saisis par le ministère des Pêches et des Océans d'un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les fonds reçus sont détenus dans le compte du Trésor jusqu'à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et des Océans ou les tribunaux.

Dépôts/débours – Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents du travail* afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de l'Ontario à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'ARC et la Commission.

Dépôts/débours – Commission des accidents du travail

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents du travail* afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse (Commission), dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'ARC et la Commission.

Dépôts/déboursements— SCHL Prestation pour logement locatif

Ce compte a été créé en vertu de la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur la prestation pour logement locatif*, afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de fournir une allocation de logement locatif unique aux demandeurs admissibles. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) transfère des fonds du Trésor au compte à fins déterminées. L'Agence du revenu du Canada, au nom de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, verse des prestations aux demandeurs admissibles et ces paiements sont imputés au compte à fins déterminées.

Organisation mondiale de la santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé pour des projets scientifiques.

Projets de recherches en collaboration – Ministère de la Santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

Projets divers fédéraux/provinciaux – Ministère de la Santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions d'envergure nationale relatives à la santé.

Ententes relatives aux frais partagés – Agence canadienne d'inspection des aliments

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les fonds sont déboursés pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

Projets de recherches en collaboration – Agence de la santé publique du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

Projets divers fédéraux/provinciaux – Agence de la santé publique du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent des questions d'envergure nationale relatives à la santé.

Projets de recherche et de développement mixtes – Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des agences de police nationales étrangères et d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche, d'exigences techniques et d'améliorations du système.

Amendes – *Loi sur les Indiens*

Jusqu'en 2014, les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, étaient portées au crédit de ce compte pour le bénéfice des Premières Nations. Ce compte n'accumule pas d'intérêts.

Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens

Ce compte a été établi afin de détenir les fonds reçus pour le compte de particuliers autochtones et de Premières Nations, qui ne peuvent être déboursés à un particulier autochtone, ou crédités à un fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour particuliers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement du particulier ou l'identification du bénéficiaire.

Comptes spéciaux des Indiens

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non productifs d'intérêt tenus à des fins particulières. Aucune activité n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Fonds des bandes indiennes – Actions et certificats

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens* afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de TransAlta Utilities Corporation, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood.

Projets divers fédéral/provincial – Ministère des Services aux Autochtones

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et les territoires pour des projets conjoints qui concernent des questions relatives à la santé d'envergure nationale.

Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour l'achat d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

Association des imprimeurs du Roi du Canada

L'Association des imprimeurs du Roi du Canada (AIRC) a été créée pour fournir une association professionnelle d'imprimeurs gouvernementaux désignés au Canada issus d'organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'impression, de l'approvisionnement d'imprimés, de l'édition et de la distribution des publications. L'Association doit fournir un environnement dans lequel les intérêts communs et les informations peuvent être présentés, discutés et échangés entre les membres afin d'améliorer la gestion et les technologies. Ce compte a été établi en vertu de l'article 21(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour enregistrer les frais annuels d'adhésion, les frais de participation à la conférence et autres fonds reçus ainsi que pour enregistrer les coûts associés à l'organisation de la conférence annuelle de l'AIRC. L'argent reçu dans le cadre de la conférence de l'AIRC ne peut être utilisé qu'aux fins spécifiées dans les règlements administratifs de l'AIRC. Selon l'article 39(h) des règlements administratifs de l'AIRC, tous les fonds résiduels après la conférence seront maintenus dans le fonds commun, qui sera ensuite transféré à la prochaine juridiction hôte.

Réseau en milieu de travail

Le Réseau en milieu de travail (RMT) a été créé pour fournir une plateforme mondiale pour les cadres supérieurs du domaine de l'immobilier du secteur public dans le but de stimuler la pensée créative, établir des liens et de discuter afin de faire avancer collectivement la gestion de portefeuilles immobiliers publics et les milieux de travail dans le contexte d'un environnement en constante évolution. Ce compte a été établi en vertu de l'article 21(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour enregistrer les frais de participation et autres fonds spécifiques reçus de la part des pays membres du RMT ainsi que pour enregistrer les coûts associés à l'organisation de la conférence annuelle du RMT.

Ententes relatives aux frais partagés – Projets de sécurité

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des tiers pour couvrir les dépenses encourues au titre des projets de sécurité à frais partagés.

États supplémentaires

Régime de pensions du Canada

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada sont préparés conformément au *Régime de pensions du Canada* par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de déterminer si le référentiel d'information financière applicable est acceptable et est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers consolidés, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec celle dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a élaboré et tient à jour des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, les actifs sont protégés et les opérations sont autorisées et comptabilisées adéquatement, conformément au *Régime de pensions du Canada* , à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'à leurs règlements afférents.

La vérificatrice générale du Canada, l'auditrice externe du Régime de pensions du Canada, effectue un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport à la ministre de l'Emploi et des Familles.

Le sous-ministre,
Emploi et Développement social Canada,
Paul Thompson

La dirigeante principale des finances,
Emploi et Développement social Canada,
Serena Francis, MBA, CPA, CMA

Gatineau, Canada
Le 28 août 2025

Régime de pensions du Canada – *suite*

Rapport de l'auditeur indépendant

À la ministre de l'Emploi et des Familles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints du Régime de pensions du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de pensions du Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés dans le but d'aider la direction du Régime de pensions du Canada de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans la loi relative au *Régime de pensions du Canada*. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime de pensions du Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime de pensions du Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime de pensions du Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Rapport de l'auditeur indépendant – *fin*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime de pensions du Canada;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime de pensions du Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime de pensions du Canada à cesser son exploitation;

- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du Régime de pensions du Canada pour servir de fondement a la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Original signé par :
Mathieu Le Sage, CPA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 28 août 2025

Régime de pensions du Canada – *suite*

État consolidé de la situation financière au 31 mars

(en millions de dollars)

	2025	2024
Actifs financiers		
Encaisse (note 3)	711	387
Créances (note 4)	8 183	8 568
Placements (note 6)	931 513	809 478
Montants à recevoir au titre des opérations en cours (note 6)	1 939	4 601
Autres	11	9
	942 357	823 043
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 273	2 079
Passifs liés aux placements (note 6)	216 101	170 648
Montants à payer au titre des opérations en cours (note 6)	2 543	10 832
	220 917	183 559
Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations	**721 440**	**639 484**
Actifs non financiers		
Locaux, matériel et autres	751	729
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	**722 191**	**640 213**

Obligation actuarielle au titre des prestations (note 13)
Obligations contractuelles et engagements (note 14)
Éventualités (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par :

Le sous-ministre,
Emploi et Développement social Canada,
Paul Thompson

La dirigeante principale des finances,
Emploi et Développement social Canada,
Serena Francis, MBA, CPA, CMA

Régime de pensions du Canada – *suite*

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2025 (note 9)	Réel 2025	Réel 2024
Revenus			
Cotisations	84 316	88 250	81 642
Revenu de placement net			
Revenu de placement (note 10)	–	69 648	54 822
Charges liées aux placements (note 10)	–	(873)	(813)
Charges financières (note 10)	–	(7 213)	(5 927)
	36 502	61 562	48 082
	120 818	149 812	129 724
Charges			
Pensions et prestations			
Retraite	53 819	52 073	48 590
Survivant	5 597	5 571	5 383
Invalidité	4 825	4 805	4 554
Enfant de cotisant invalide	363	342	319
Décès	461	447	492
Orphelin	263	259	246
Après retraite	-	1 562	1 331
Invalidité après retraite	-	52	47
Versements excédentaires nets (note 4)	-	(46)	(134)
	65 328	65 065	60 828
Charges d'exploitation (note 11)	2 802	2 769	2 626
	68 130	67 834	63 454
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations	52 688	81 978	66 270
Actifs disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice	**640 213**	**640 213**	**573 943**
Actifs disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice	**692 901**	**722 191**	**640 213**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2025 (note 9)	Réel 2025	Réel 2024
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations	52 688	81 978	66 270
Variation des actifs non financiers	–	(22)	(158)
Augmentation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations	52 688	81 956	66 112
Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice	**639 484**	**639 484**	**573 372**
Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice	**692 172**	**721 440**	**639 484**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Régime de pensions du Canada – *suite*

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations	81 978	66 270
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des locaux et du matériel	89	76
Pertes sur les passifs liés au financement par emprunt (note 6h)	4 747	822
Ajustements au titre de la variation nette des actifs et passifs d'exploitation :		
(Augmentation) des placements	(122 035)	(106 945)
Diminution (Augmentation) des montants à recevoir au titre des opérations en cours	2 662	(1 656)
Diminution (Augmentation) des autres actifs et créances	385	(4 132)
Augmentation des passifs liés aux placements	36 709	22 623
(Diminution) Augmentation des montants à payer au titre des opérations en cours	(8 289)	9 233
Augmentation des créditeurs et charges à payer	194	210
	(3 560)	(13 499)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit des passifs liés au financement par emprunt (note 6h)	19 206	24 166
Remboursements des passifs liés au financement par emprunt (note 6h)	(15 209)	(10 546)
	3 997	13 620
Flux de trésorerie liés aux activités en immobilisations		
Acquisition de locaux et matériel	(113)	(228)
	(113)	(228)
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	**324**	**(107)**
Encaisse au début de l'exercice	**387**	**494**
Encaisse à la fin de l'exercice	**711**	**387**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

a) Description du Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime fédéral provincial créé en 1965 en vertu d'une loi du Parlement. Ses activités ont commencé en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, qui est en vigueur partout au Canada, sauf au Québec qui offre le Régime de rentes du Québec (RRQ), un régime comparable.

L'objectif du RPC est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales au RPC. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada (GC) et les provinces. Par application du *Régime de pensions du Canada*, il revient à la ministre de l'Emploi et des Familles d'administrer le RPC et au ministre du Revenu national de percevoir les cotisations. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office), connu sous le nom d'Investissements RPC dans le rapport annuel de l'Office, est une société d'État fédérale qui fut créée conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (la Loi sur l'Office)*, en décembre 1997. Les opérations de l'Office sont régies par la *Loi sur l'Office* et ses règlements. Les actifs de l'Office doivent être placés en vue d'un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC et sa capacité à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

En vertu de l'article 108.1 et 108.3 du *Régime de pensions du Canada*, l'Office est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées du RPC qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour payer les pensions, prestations et charges d'exploitation du RPC. L'Office agit dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis au *Régime de pensions du Canada*.

L'Office et toutes ses filiales en propriété exclusive sont exemptés de l'impôt sur le revenu prévu à la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), puisque toutes les actions de l'Office sont émises à l'intention du ministre des Finances et détenues au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada.

L'Office exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement et est tenu de rendre compte au public, au Parlement (par l'entremise du ministre fédéral des Finances) et aux provinces. Il présente régulièrement des rapports de ses activités et des résultats obtenus. Les états financiers de l'Office sont audités annuellement par une firme externe et paraissent dans son rapport annuel.

Comme le prévoit le *Régime de pensions du Canada*, les modifications à la *Loi sur l'Office* et les modifications significatives au *Régime de pensions du Canada nécessitent l'accord d'au moins deux tiers des provinces* représentant au moins les deux tiers de la population de l'ensemble des provinces.

Le 15 décembre 2016, le *Régime de pensions du Canada*, la *Loi sur l'Office* et la *Loi de l'Impôt sur le revenu* (Canada) ont été modifiées pour refléter la bonification du RPC (RPC supplémentaire). La bonification du RPC sera mise en œuvre au moyen d'une approche progressive sur une période de sept ans qui a commencé le 1er janvier 2019. La bonification du RPC augmente le montant des cotisations au RPC et les pensions et prestations après retraite correspondantes qui seront versées sur les cotisations au RPC faites après le 31 décembre 2018.

Par conséquent, le RPC comprend maintenant deux comptes distincts, un compte pour le RPC de base (le Compte du RPC) et un compte pour la bonification du RPC (le Compte supplémentaire du RPC), collectivement dénommée les Comptes du RPC, où les activités financières de chaque compte sont comptabilisées dans le compte auquel elles se rapportent (note 17). Les opérations financières des Comptes du RPC sont régies par le *Régime de pensions du Canada* et ses règlements. Conformément aux paragraphes 112(1) et 112(2) du *Régime de pensions du Canada*, un ensemble d'états financiers pour l'exercice est publié sur une base consolidée pour inclure les comptes du RPC et de l'Office.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

b) Pensions et prestations

Pensions de retraite - En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension de retraite est payable aux cotisants du RPC ayant fait au moins une cotisation valide au Régime. La pension mensuelle comprend trois composantes : *(i)* une composante de base égale à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles inférieurs au seuil annuel durant la période cotisable; *(ii)* une première composante supplémentaire égale 8,33 % de la moyenne des 480 plus hauts gains mensuels admissibles durant la période cotisable, qui a débutée en janvier 2019; et *(iii)* une deuxième composante supplémentaire égale à 33,33 % de la moyenne des 480 plus hauts gains supplémentaires mensuels admissibles durant la période cotisable, qui a débutée en janvier 2024.

L'âge normal pour commencer à recevoir la pension de retraite est de 65 ans, cependant, les cotisants peuvent soit choisir une pension réduite sur une base actuarielle dès l'âge de 60 ans, ou une pension bonifiée sur une base actuarielle jusqu'à l'âge de 70 ans. Le montant mensuel maximal pour une pension payable à l'âge de 65 ans est de 1 433,00 $ en 2025 (1 364,60 $ en 2024).

Prestations après retraite - En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation après retraite (PAR) est payable à chaque bénéficiaire âgé de 60 à 70 ans qui a continué de travailler et qui a cotisé au Régime tout en recevant sa pension de retraite du RPC ou RRQ. Les cotisations sont obligatoires pour les bénéficiaires d'une pension de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans, moment où ils peuvent choisir de cesser de cotiser. Les cotisations ne sont plus autorisées après avoir atteint l'âge de 70 ans. La PAR est payable dans l'année suivant l'année au cours de laquelle les cotisations sont versées. Le montant mensuel maximal pour la PAR à compter de 65 ans est de 49,39 $ en 2025 (44,46 $ en 2024).

Pensions d'invalidité - En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension d'invalidité est payable à un cotisant en âge de travailler qui répond aux exigences médicales et de cotisation. La pension d'invalidité comprend une partie fixe et une partie variable égale à 75 % de la pension de retraite acquise. La pension d'invalidité prend fin automatiquement à l'âge de 65 ans, lorsque les bénéficiaires sont automatiquement convertis pour recevoir la pension de retraite. Le montant mensuel maximal pour une pension d'invalidité est de 1 673,24 $ en 2025 (1 606,78 $ en 2024).

Prestations d'invalidité après retraite – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation d'invalidité après retraite est payable à chaque bénéficiaire âgé de moins de 65 ans qui reçoit une pension de retraite et qui répond aux mêmes exigences médicales et de cotisation que la pension d'invalidité. La prestation d'invalidité après retraite est égale à une somme fixe de la pension d'invalidité et est ajoutée à la pension de retraite. Comme la pension d'invalidité, la prestation d'invalidité après retraite prend fin automatiquement à l'âge de 65 ans, lorsque le bénéficiaire devient admissible aux prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse. Le montant mensuel maximal pour une prestation d'invalidité après retraite est de 598,49 $ en 2025 (583,32 $ en 2024).

Pensions de survivant – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension de survivant est payable à l'époux ou au conjoint de fait d'un cotisant décédé qui a versé des cotisations suffisantes au Régime. Le montant de la pension dépend de l'âge du survivant et du fait que le survivant touche ou non d'autres prestations du RPC. Les survivants âgés de 65 ans et plus touchent une pension égale à 60 % de la pension de retraite du cotisant décédé. Les survivants de moins de 65 ans touchent une pension égale à 37,5 % de la pension de retraite du cotisant décédé ainsi qu'une somme fixe. Le montant mensuel maximal payable à un survivant de moins de 65 ans en 2025 est de 770,88 $ (739,31 $ en 2024) et à un survivant de 65 ans ou plus en 2025 à 859,80 $ (818,76 $ en 2024).

Prestations d'enfant de cotisant invalide et d'orphelin – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une pension d'invalidité ou une prestation d'invalidité après retraite ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à temps plein ou à temps partiel un établissement d'enseignement reconnu. La prestation mensuelle forfaitaire pour un enfant qui a moins de 18 ans ou est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à temps plein un établissement d'enseignement reconnu est de 301,77 $ en 2025 (294,12 $ en 2024). Aussi, commençant en janvier 2025, un enfant qui est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à temps partiel un établissement d'enseignement reconnu reçoit la moitié du montant forfaitaire ci-dessus, qui est de 150,89 $ en 2025 (s/o en 2024).

Prestations de décès – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte qui a fait des cotisations suffisantes au Régime. En 2025, la prestation de décès est un paiement au taux fixe de 2 500 $ (une prestation au taux fixe de 2 500 $ en 2024). Aussi, pour les décès survenant à partir du 1er janvier 2025, la prestation de décès comprend une prestation complémentaire de 2 500 $ si le défunt qui a droit à la prestation de décès, n'a jamais bénéficié d'une prestation d'invalidité, d'une prestation d'invalidité après retraite ou d'une pension de retraite au titre du RPC ou RRQ et n'a pas de conjoint ou de conjoint de fait survivant ayant droit à une pension de survivant (s/o en 2024).

Indexation des pensions et des prestations – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, les pensions et les prestations sont indexées annuellement au coût de la vie, en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. Le taux d'indexation pour 2025 est de 2,6 % (4,4 % en 2024).

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

2. Principales conventions comptables

a) Référentiel comptable

Ces états financiers ont été préparés selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous en conformité avec le *Régime de pensions du Canada*. Les états financiers sont présentés sur une base consolidée pour inclure les comptes du RPC et de l'Office et ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et un état consolidé des flux de trésorerie.

Le RPC, qui est administré par le GC et les provinces, n'est pas considéré comme faisant partie du périmètre comptable du GC. Par conséquent, ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du GC.

b) Normes internationales d'information financière

L'Office, étant une composante importante des états financiers consolidés du RPC, prépare ses états financiers en vertu des Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). L'Office constitue une entité d'investissement et présente ses résultats d'exploitation conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés*. Par conséquent, les états financiers consolidés présentent les résultats d'exploitation de l'Office et de ses filiales entièrement détenues qui ont été créées dans le but de fournir des services en matière d'investissement afin de soutenir ses activités. Les filiales en exploitation de cette nature comprennent celles qui fournissent des services-conseils en matière d'investissement ou celles qui ont été créées dans le but de fournir du financement à l'Office.

Les filiales entièrement détenues qui sont gérées par l'Office dans le but de détenir des placements sont appelées filiales constituées en sociétés de portefeuille. Ces filiales ne sont pas consolidées, mais plutôt évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* et présentées comme placements au bilan consolidé de l'Office.

Il n'y a pas d'incidence sur les actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations du fait que l'Office prépare ses états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Certaines informations supplémentaires dans les états financiers de l'Office quant à la présentation des placements et des passifs liés aux placements sont incluses à titre d'information supplémentaire dans ces états financiers consolidés.

c) Instruments financiers

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, classe ses actifs financiers et ses passifs financiers conformément à IFRS 9, comme suit :

Les actifs financiers sont classés comme étant évalués soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti. Le classement dépend *a)* du modèle économique pour la gestion des actifs financiers et *b)* des caractéristiques des flux de trésorerie des actifs financiers. Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils font partie d'un portefeuille de placement géré de façon à optimiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus, et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément aux stratégies de placement et de gestion des risques de l'Office. Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les placements dans des actions, des titres de créance, des fonds de placement, des titres acquis en vertu de conventions de revente et des dérivés ainsi que d'autres sommes à recevoir sur les placements. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir au titre des opérations en cours, la trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés et les autres actifs.

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction et classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs liés aux dérivés et les titres vendus à découvert. Les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs liés au financement par emprunt, les titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat et les autres passifs liés aux placements. Les passifs financiers au coût amorti comprennent les montants à payer au titre des opérations en cours, la garantie en trésorerie reçus pour les titres prêtés et les créditeurs et charges à payer.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, comptabilise un actif financier ou un passif financier lorsqu'il devient, et seulement lorsqu'il devient, une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction ou de règlement s'il existe un délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché pour la livraison de ces actifs et passifs.

Un actif financier est décomptabilisé dans les situations suivantes : *a)* lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier expirent; *b)* lorsque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont associés; ou *c)* lorsque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, n'a conservé ni la quasi-totalité des risques et des avantages ni le contrôle associés à l'actif transféré. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation aux termes du passif est acquittée, lorsqu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Ils continuent d'être évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées comme un profit (une perte) latent(e) sur les placements et incluses dans le revenu (la perte) de placement net(te) avec les revenus d'intérêts et le revenu de dividendes de tels instruments financiers.

d) Évaluation des placements des passifs liés aux placements

Les placements et les passifs liés aux placements sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont disponibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation des options et à d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement, qui peuvent comprendre l'utilisation d'estimations faites par la direction, des évaluateurs, ou les deux lorsqu'un degré de jugement important est nécessaire.

e) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du RPC qui ont été gagnées durant l'exercice. L'Agence du revenu du Canada (ARC) perçoit les cotisations et les évalue selon les déclarations de revenus traitées. Pour déterminer le montant des cotisations gagnées durant l'exercice, l'ARC prend en compte les montants perçus et les cotisations des déclarations de revenues traitées et établit un montant estimatif des cotisations pour les déclarations de revenus qui n'ont pas encore été traitées. Cette estimation demeure sujette à examen. Les corrections, le cas échéant, sont comptabilisées comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

f) Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements privés et publics, les profits et les pertes réalisés et latents sur les participations dans des filiales constituées en sociétés de portefeuille, et intérêts, dividendes et autres revenus. Les profits et les pertes sur les placements privés sont générés par les actions de sociétés fermées, les titres de créance, les titres de créance vendus à découvert, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements et excluent les passifs liés au financement par emprunt et les dérivés négociés en bourse. Les profits et les pertes sur les placements publics sont générés par les actions de sociétés ouvertes, les dérivés négociés en bourse et les actions de sociétés ouvertes vendues à découvert. Les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende, soit lorsque le droit de recevoir le dividende est établi. Les revenus d'intérêts et de dividendes comprennent également les revenus reçus des filiales constituées en sociétés de portefeuille.

g) Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les types de charges comme suit :

Les frais de gestion comprennent les paiements versés aux gestionnaires externes pour le placement et la gestion des capitaux engagés par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, et sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les commissions de performance comprennent les paiements versés aux gestionnaires externes lorsque le rendement touché par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, est supérieur à un taux de rendement établi et sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les charges liées aux transactions comprennent les coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, au maintien, à la restructuration ou à la cession d'un placement. Ces charges comprennent toutes sortes de charges non récurrentes, telles que les coûts liés au contrôle diligent relatif aux placements éventuels, les honoraires liés à des services-conseils de nature juridique et fiscale qui sont engagés pour exécuter les transactions visant des actifs de marchés privés ou, dans le cas des marchés publics, le versement des droits de garde et des commissions relatives à la négociation de titres. Les charges liées aux transactions sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, est exempté de l'impôt sur le résultat relativement à ses activités au Canada, mais est assujetti à l'impôt dans plusieurs territoires étrangers et doit payer de l'impôt indirect. L'impôt comprend principalement l'impôt sur les dividendes, les revenus d'intérêts et les gains en capital liés aux placements dans des actions et des titres de créance et aux participations dans des filiales constituées en sociétés de portefeuille. La majorité de ces impôts sont perçus à la source.

Les retenues d'impôt à la source, moins les déductions pour les montants remboursables, sont comptabilisées en même temps que le revenu de dividendes ou les revenus d'intérêts connexes et la retenue d'impôt à la source remboursable est présentée à titre d'autres sommes à recevoir sur les placements.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

L'autre impôt sur le résultat qui n'est pas perçu à la source est comptabilisé au cours de la même période que les revenus ou les profits y afférents. L'impôt différé sur les gains en capital générés par les actifs détenus directement par l'Office est comptabilisé à titre de passifs liés aux placements, en fonction des paiements futurs attendus lorsque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office se trouve en position de profit dans un marché applicable. Lorsque les gains sont générés par les filiales constituées en sociétés de portefeuille, les passifs sont déduits de la valeur liquidative des filiales respectives. Les changements apportés aux passifs d'impôt différé au cours de l'exercice sont comptabilisés à titre de charge ou d'économie au poste impôt ou à titre de profits nets (pertes nettes) provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille. Toutes les positions fiscales incertaines, comme les remboursements de retenues d'impôt contestés, sont évaluées à chaque période de présentation de l'information financière.

Toutes les charges liées aux placements assumées par les filiales constituées en sociétés de portefeuille sont comptabilisées dans les profits nets ou pertes nettes provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille.

h) Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts et les autres coûts engagés à l'égard de l'emprunt de fonds ou de titres. Elles sont composées des charges engagées relativement aux passifs liés au financement par emprunt, aux titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat et aux transactions de prêt et d'emprunt de titres. Les profits et les pertes associés aux passifs liés au financement par emprunt et à certains dérivés de taux d'intérêt utilisés dans le cadre des activités de financement sont également inclus dans les charges financières. Elles sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées. Toutes les charges financières liées aux placements assumées par les filiales constituées en sociétés de portefeuille sont comptabilisées dans les profits nets ou pertes nettes provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille.

i) Conversion des devises

Les transactions, y compris les achats et les cessions de placements, ainsi que les revenus et les charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les placements et les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de dollars canadiens en vigueur à la date de fin d'exercice. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère sont évalués au coût historique et sont convertis au moyen du cours de change à la date de la transaction initiale.

Les profits et pertes de change sur les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les profits et les pertes dans le revenu de placement.

j) Pensions et prestations

Les charges de pensions et de prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées et sont réduites du montant des trop-payés établis au cours de l'exercice. Les courus pour les pensions et prestations dus aux bénéficiaires mais non payés sont comptabilisés en fin d'exercice selon la meilleure estimation de la gestion.

k) Impôts déduits à remettre à l'Agence du revenu du Canada

Les impôts déduits à remettre à l'ARC sont principalement constitués d'impôts volontaires et d'impôts des non-résidents retenus à même les pensions et les prestations payées aux bénéficiaires du RPC (se reporter à la note 8).

l) Versements excédentaires nets

Les versements excédentaires nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis au cours de l'exercice, déduction faite des remises de dettes accordées.

m) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

n) Autres réclamations et procédures judiciaires

Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et procédures judiciaires lorsqu'il est probable qu'un paiement futur sera versé et qu'une estimation raisonnable peut être faite.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

o) Opérations entre apparentés

Les opérations inter-entités sont des opérations entre entités sous contrôle commun. Les opérations inter-entités sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

i. Les opérations inter-entités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsque les coûts des biens ou des services sont fournis sur une base de recouvrement.

ii. Les biens ou services reçus gratuitement entre entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

Les apparentés comprennent les principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du RPC, y compris les membres proches de leur famille. Les opérations entre apparentés, autre que les transactions inter-entités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

p) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément au *Régime de pensions du Canada* exige que la direction établisse des estimations, porte des jugements et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés de l'actif et du passif, principalement aux fins de l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. L'incertitude quant à ces estimations, jugements et hypothèses pourrait donner lieu à un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs concernés à l'avenir. Les vastes et importantes mesures politiques que l'administration américaine a annoncées le 2 avril 2025, après la date de clôture, y compris les mesures de rétorsion déjà adoptées par d'autres pays et l'évolution possible des conditions commerciales, accentuent l'incertitude quant aux perspectives économiques mondiales. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a tenu compte de toute l'information disponible au 31 mars 2025 et surveille de près l'évolution de la situation et d'autres événements connexes, et tiendra compte de tout changement significatif dans les futures périodes de présentation de l'information financière.

Des estimations, jugements et hypothèses importantes sont aussi nécessaires pour les revenus et les dépenses au cours de la période de présentation de l'information financière, principalement pour déterminer les cotisations estimatives et l'obligation actuarielle au titre des prestations. Même si l'obligation actuarielle au titre des prestations est revue sur une base triennale selon les notes 12 et 13, la direction fait des estimations, des jugements et des hypothèses en se basant sur la meilleure information disponible au moment de la préparation de ces états financiers. L'incertitude entourant l'évaluation est présente dans ces états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient significativement différer de ces estimations.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

3. Encaisse

L'encaisse est constituée du total d'encaisse des Comptes du RPC et de la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus directement par l'Office à des fins d'exploitation. Les Comptes du RPC ont été établis dans les comptes du Canada en vertu du *Régime de pensions du Canada* pour comptabiliser les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les charges d'exploitation du RPC. Les Comptes du RPC comptabilisent également les sommes transférées à l'Office ou reçues de celui-ci. Au 31 mars 2025, le dépôt auprès du receveur général du Canada dans les Comptes du RPC était de 465 millions de dollars (159 millions de dollars en 2024), et l'encaisse de l'Office se chiffrait à 246 millions de dollars (228 millions de dollars en 2024), pour un total de 711 millions de dollars (387 millions de dollars en 2024).

4. Créances

Les créances se présentent comme suit au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Cotisations	7 761	8 116
Régime de rentes du Québec	143	136
Bénéficiaires		
Solde des versements excédentaires de pensions et de prestations	313	362
Provision pour créances douteuses	(76)	(103)
Autres	42	57
	8 183	8 568

Les cotisations à recevoir représentent le montant estimatif à percevoir par l'ARC et transférer au RPC au titre des cotisations gagnées à la fin de l'exercice et rajustées en fonction des déclarations de revenus qui n'ont pas encore été traitées. Le montant comprend une estimation qui prend en considération le nombre de cotisants et la moyenne des contributions à recevoir basée sur le revenu moyen et le taux de cotisation au RPC. Le modèle utilisé pour établir l'estimation est révisé sur une base annuelle. Par le passé, la différence entre le montant estimatif et le montant réel n'a pas été significative.

Le RPC met en œuvre des procédés qui lui permettent de détecter les trop-payés. Au cours de l'exercice, les trop-payés établis ont atteint 199 millions de dollars (139 millions de dollars en 2024), alors que les créances pardonnées selon les dispositions de remise de dettes prévues dans le *Régime de pensions du Canada* se sont élevées à 153 millions de dollars (5 millions de dollars en 2024). Les recouvrements perçus sous forme de collecte de paiements et de retenues sur les paiements aux bénéficiaires ont totalisé 95 millions de dollars (96 millions de dollars en 2024).

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

5. Gestion des risques liés aux activités de placement

Le RPC, du fait des activités de placement réalisées par l'Office, est exposé à différents risques financiers. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité et de levier financier. L'Office utilise la politique de gestion du risque (la politique) qui établit les obligations de reddition de comptes du conseil d'administration, des divers comités, y compris le comité de gestion du risque, et des services de placement dans la gestion des risques liés aux placements. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen de la politique approuvée par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Cette politique contient des dispositions relatives à l'appétence au risque (sous forme de limites, d'énoncés et de cibles) et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement conformément avec le mandat de l'Office. Avec prise d'effet le 1er avril 2024, le conseil d'administration a approuvé les modifications de certaines mesures relatives aux risques de placement.

Les limites supérieures et inférieures relatives au risque sont incluses dans la politique et déterminent le degré de risque de placement total que l'Office peut prendre en ce qui concerne le portefeuille de placement du RPC de base et le portefeuille de placement du RPC supplémentaire (collectivement les portefeuilles de placement de l'Office). L'Office surveille quotidiennement le risque de pertes de placement éventuelles des portefeuilles de placement de l'Office et rend compte au conseil d'administration au moins une fois par trimestre.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, continue de respecter toutes les limites en matière de risque établies par son conseil d'administration, y compris les limites relatives aux risques de marché, de crédit, de liquidité et de levier financier.

Dans le cadre des pratiques de gestion des risques, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, effectue des simulations de crise et des analyses de scénarios historiques afin d'évaluer l'incidence d'événements éventuels et de repérer les possibles vulnérabilités du portefeuille qui pourraient ne pas être entièrement décelées par les mesures et les modèles de risque habituels. Cela inclut la façon dont les événements importants sur le marché et sur la scène géopolitique pourraient influer sur les portefeuilles de placement. Additionnellement, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, effectue des analyses ponctuelles selon divers scénarios de crise plausibles fondés sur les événements qui se déroulent dans le monde à l'heure actuelle, comme les chocs inflationnistes, les répercussions éventuelles de politiques économiques et réglementaires, des mesures politiques de l'administration américaine, des tensions géopolitiques entre la Chine et les États-Unis et de la crise du crédit bancaire. La direction surveille et prend en considération les pertes éventuelles estimatives résultant de ces analyses en tenant compte de l'appétence au risque établie de l'Office.

i. *Risque de marché* : Le risque de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit et le risque de change) est le risque que la juste valeur d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché, y compris les cours des actions, les taux d'intérêt, les écarts de taux et les taux de change.

   Risque lié aux actions : Le risque lié aux actions correspond au risque que la juste valeur fluctue en raison des variations des cours des actions et il est une importante source de risque des portefeuilles de placement de l'Office.

   Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, investit dans des actions cotées en bourse et des actions de sociétés fermées. Si toutes les autres variables demeuraient constantes, une diminution de 1 pour cent de l'indice S&P 500 se traduirait par une perte immédiate de 1 957 millions de dollars (1 699 millions de dollars en 2024) sur les placements en actions de sociétés ouvertes. Ce calcul suppose que le cours des actions autres que celles de l'indice S&P 500 varierait de façon conforme à leur comportement historique associé à une diminution de 1 pour cent de l'indice S&P 500.

   Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

   Applicable aux instruments de dette et aux produits dérivés sensibles aux taux d'intérêt, si toutes les autres variables demeuraient constantes, l'incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux sans risque nominaux se traduirait par une diminution de 22 844 millions de dollars (15 930 millions de dollars en 2024) sur la valeur des placements directement touchés par les fluctuations des taux d'intérêt.

   Risque d'écart de crédit : Le risque d'écart de crédit est la différence entre le rendement de certains titres et celui de titres comparables qui ne présentent aucun risque (c.-à-d. titres émis par les gouvernements) et dont la date d'échéance est la même. Le risque d'écart de crédit correspond au risque que la juste valeur de ces titres fluctue en raison des variations de l'écart de crédit.

   Si toutes les autres variables demeuraient constantes, une hausse du risque d'écart de crédit de 1 point de base se traduirait par une diminution des placements nets de 47 millions de dollars (33 millions de dollars en 2024).

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

Risque de change : Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, est exposé au risque de change, puisqu'il détient des placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements et de ces passifs liés aux placements.

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, s'établissait comme suit au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025		2024	
Devise	Exposition nette	% du total[1]	Exposition nette	% du total[1]
Dollar américain	448 207	63	367 899	58
Euro	45 504	6	34 895	6
Roupie indienne	16 595	2	15 962	3
Yen japonais	15 249	2	24 774	4
Autres	30 532	5	55 736	8
Total de l'exposition au Risque de change	556 087	78	499 266	79
Dollar canadien	158 721	22	133 333	21
	714 808	100	632 599	100

[1] Pourrait ne pas refléter le pourcentage du total réel en raison de l'arrondissement des chiffres.

Au 31 mars 2025, en supposant que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une appréciation ou une dépréciation de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par une diminution ou une augmentation de 55 609 millions de dollars des placements nets (49 927 millions de dollars en 2024).

ii. *Risque de crédit* : Le risque de crédit représente la dépréciation éventuelle d'un placement en raison de l'exposition directe ou indirecte à une contrepartie défaillante et/ou d'éventuelles pertes financières en raison de la détérioration de la qualité du crédit d'une entité. L'exposition au risque de crédit des portefeuilles de placement du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, découle principalement de leurs placements dans des entités de catégorie spéculative par exemples des titres de créance et des dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 6g). La valeur comptable de ces placements est présentée à la note 6 et représente l'exposition directe maximale au risque de crédit au 31 mars 2025.

iii. *Risque de liquidité et risque de levier financier* : Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les paiements de pensions et prestations, et les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. Le risque de levier financier correspond au risque que des obligations financières excessives augmentent le risque de marché et le risque de liquidité en période de crise. Le RPC gère ce risque par une planification des flux de trésorerie tant pour les besoins à court qu'à long termes. Les flux de trésorerie sont préparés pour une période de deux ans et mis à jour hebdomadairement pour informer l'Office des liquidités requises pour que le RPC puisse rencontrer ses obligations financières (se reporter à la note 17). Afin de gérer ce risque de liquidité, diverses formes de levier financier sont utilisées pour gérer certains autres risques et accroître les rendements de la caisse.

Le risque de liquidité est également géré en investissant certains actifs dans un portefeuille liquide d'actions cotées en bourse, de titres du marché monétaire et d'obligations négociables pour assurer que des titres liquides sont disponibles pour les obligations de placement et pour le transfert de fonds au RPC afin de respecter les obligations de paiement des prestations sur divers horizons de temps, y compris toute période d'un mois avec prise d'effet le 1er avril 2024. Aussi, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, complète sa gestion du risque de liquidité par sa capacité à mobiliser des fonds au moyen d'activités comme l'émission de titres d'emprunt non garantis, y compris des titres d'emprunt à terme, et la vente de titres en vertu de conventions de rachat (se reporter à la note 6 et note 7).

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1 500 millions de dollars (1 500 millions de dollars en 2024) pour répondre aux besoins éventuels de liquidités. Aucune facilité de crédit n'a été utilisée en date du 31 mars 2025 et du 31 mars 2024.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

6. Placements et passifs liés aux placements

Comme mentionné à la note 1, le rôle de l'Office est de placer les actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Afin de remplir son mandat, l'Office a établi des politiques en matière de placement conformes à ses règlements. Ces politiques décrivent la façon dont il doit investir ses actifs et gérer et atténuer les risques financiers au moyen du cadre intégré de gestion des risques.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, l'évaluation peut être beaucoup plus complexe et souvent subjective et exige l'exercice du jugement. Par conséquent, l'Office présente le classement de la juste valeur des placements et des passifs liés aux placements dans les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs:

- Niveau 1 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (données calculées à l'aide des prix); et
- Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif (données d'entrée non observables).

La juste valeur des placements classés dans le niveau 3 est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des modèles qui utilisent des données d'entrée non observables tout en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables sur les marchés et par conséquent nécessitent un degré de jugement particulièrement important. Comme chaque filiale constituée en société de portefeuille est surtout composée de placements de niveau 3, la filiale au complet est classée au niveau 3.

La valeur totale des placements nets non négociés activement de l'Office comprend les placements classés dans le niveau 2 et 3, et est de 421 160 millions de dollars au 31 mars 2025 (403 075 millions de dollars en 2024), dont 399 942 millions (350 929 millions de dollars en 2024) sont détenus complètement par les filiales constituées en sociétés de portefeuille.

Une variation importante des données d'entrée non observables donnerait lieu à une hausse ou à une baisse considérable de l'évaluation à la juste valeur. Au 31 mars 2025, si toutes les autres variables demeuraient constantes, l'utilisation de méthodes d'évaluation fondées sur d'autres données d'entrée raisonnablement possibles se traduirait par une diminution totale de 8 654 millions de dollars (10 441 millions de dollars en 2024) ou par une augmentation totale de 9 866 millions de dollars (11 764 millions de dollars en 2024) dans lesquelles une diminution de 7 741 millions de dollars (9 311 millions de dollars en 2024) ou une augmentation de 8 907 millions de dollars (10 089 millions de dollars en 2024) seraient relatives aux placements classés dans le niveau 3 détenus par les filiales constituées en société de portefeuille de l'Office.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

L'annexe consolidée du portefeuille de placement ci-dessous présente des renseignements sur les placements et les passifs liés aux placements de l'Office et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille, au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie[1]	**8 731**	**10 426**
Actions		
Actions de sociétés ouvertes	228 982	214 073
Actions de sociétés fermées	228 440	208 549
Total des actions	**457 422**	**422 622**
Titres de créance		
Obligations	228 337	165 258
Autres titres de créance	51 975	49 157
Titres du marché monétaire	487	7 710
Total des titres de créance	**280 799**	**222 125**
Fonds de placement	**162 484**	**141 968**
Sommes à recevoir sur les placements		
Titres acquis en vertu de conventions de revente et trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	18 525	12 143
Actifs liés aux dérivés	2 619	2 962
Autres	7 224	4 909
Total des sommes à recevoir sur les placements	**28 368**	**20 014**
Total des placements[2]	**937 804**	**817 155**
Passifs liés aux placements		
Titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat et garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés	(113 349)	(72 141)
Passifs liés au financement par emprunt	(80 798)	(73 122)
Titres vendus à découvert	(19 432)	(26 229)
Passifs liés aux dérivés	(5 719)	(3 647)
Autres	(3 159)	(2 846)
Total des passifs liés aux placements[2]	**(222 457)**	**(177 985)**
Montants à recevoir au titre des opérations en cours[2]	2 021	4 840
Montants à payer au titre des opérations en cours[2]	(2 560)	(11 411)
Placements nets	**714 808**	**632 599**

[1] Comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus à des fins de placement par l'Office et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille, qui sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière dans le cadre des placements. En revanche, l'encaisse dans l'état consolidé de la situation financière est constituée du total d'encaisse des Comptes du RPC et de la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus directement par l'Office à des fins d'exploitation. Veuillez vous reporter à la note 3 pour plus de détails.

[2] Comprend tous les actifs et les passifs financiers détenus par l'Office et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille. En revanche, l'état consolidé de la situation financière présente tous les actifs et les passifs financiers détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille à titre de placement. Il en résulte un écart de 6 291 millions de dollars (7 677 millions de dollars en 2024), de 6 356 millions de dollars (7 337 millions de dollars en 2024), de 82 millions de dollars (239 millions de dollars en 2024) et de 17 millions de dollars (579 millions de dollars en 2024) par rapport, respectivement, aux placements, aux passifs liés aux placements, aux montants à recevoir au titre des opérations en cours et aux montants à payer au titre des opérations en cours qui sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière. Veuillez vous reporter à la note 2b) pour plus de détails.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

a) Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme, le papier commercial, les acceptations bancaires, les billets de dépôt et les bons du Trésor dont l'échéance est de 90 jours et moins à partir de la date d'acquisition. La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les intérêts courus, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou à taux variable de ces actifs.

b) Actions

Les placements en actions se composent des placements dans des sociétés ouvertes et fermées.

i. Les actions de sociétés ouvertes se composent de placements directs dans des titres et des fonds négociés en bourse cotés sur des bourses. Les actions de sociétés ouvertes comprennent les dividendes à recevoir par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office. La juste valeur des actions cotées en bourse est fondée sur les cours du marché.

ii. Les actions de sociétés fermées se composent de participations dans des sociétés fermées. Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectuées directement ou par l'intermédiaire d'une structure de co-investissement. La juste valeur des placements détenus directement est principalement déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur, notamment les multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables ou la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les données d'entrée importantes utilisées dans le cadre de ces méthodes d'évaluation comprennent les données d'entrée propres à la société, comme le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le BAIIA), les multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables, les flux de trésorerie projetés, les taux d'actualisation calculés à l'aide des taux de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables, le bénéfice net d'exploitation, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation final. Des opérations récentes sur le marché, s'il y a lieu, sont également utilisées.

c) Titres de créance

i. Les obligations comprennent les obligations d'État émises par les gouvernements canadiens et étrangers et les obligations de sociétés. La juste valeur des obligations non négociables des gouvernements provinciaux du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Dans le cas des obligations négociables, la juste valeur est fondée sur les cours du marché.

ii. Les autres titres de créance se composent des placements directs dans des titres de créance privés, des titres adossés à des actifs, de certaines actions privilégiées et des flux de rentrées liés à des redevances. La juste valeur est fondée sur les cours du marché, les prix des courtiers ou les opérations récentes sur le marché, lorsque ces données sont disponibles. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée essentiellement d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, laquelle est fondée sur des données d'entrée importantes telles que les flux de trésorerie prévus et les taux d'actualisation déterminés à l'aide des rendements de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.

iii. Les titres du marché monétaire comprennent les dépôts à terme, le papier commercial, les acceptations bancaires, les billets de dépôt et les bons du Trésor, et ils ont tous une échéance de plus de 90 jours à partir de la date d'acquisition. La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les revenus d'intérêts à recevoir, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou au taux variable de ces actifs.

d) Fond de placement

Les fonds de placement comprennent des placements dans des fonds spéculatifs gérés à l'externe, des fonds d'actions de sociétés fermées et des fonds de titres de créance privés. La juste valeur des fonds de placement dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.

e) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et ils sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Les titres acquis en vertu de ces conventions ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu des conventions de revente est surveillée et des garanties additionnelles sont obtenues, au besoin, à des fins de protection contre le risque de crédit. En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a le droit de liquider la garantie détenue.

Les titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme un emprunt garanti puisqu'ils consistent en une vente de titres assortie d'une convention de rachat à un prix et à une date future déterminés. Les titres et prêts vendus en vertu de ces conventions continuent d'être comptabilisés au bilan consolidé et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme un profit net (une perte nette) sur les placements et incluse dans le revenu (la perte) de placement net(te).

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente sont comptabilisés à titre de revenus d'intérêts dans le revenu de placement. Les intérêts engagés dans le cadre des conventions de rachat sont comptabilisés à titre de charges financières.

Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées en fonction des montants auxquels les titres et les prêts ont initialement été acquis ou vendus, montants qui, avec les revenus d'intérêts à recevoir et les charges d'intérêts à payer, se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou du taux d'intérêt variable de ces conventions.

Au 31 mars 2025, la juste valeur des titres acquis en vertu de conventions de revente détenus directement par l'Office s'élève à 17 561 millions de dollars (10 777 millions de dollars en 2024) et arrivent tous à échéance dans un délai d'un an après la date de clôture.

Au 31 mars 2025, la juste valeur des titres acquis en vertu de conventions de revente détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille s'élève à 148 millions de dollars (167 millions de dollars en 2024) et arrivent tous à une échéance dans un délai de 1 an à 5 ans après la date de clôture.

Au 31 mars 2025, les valeurs contractuelles des titres et des prêts vendus en vertu de conventions de rachat détenus directement par l'Office s'établissent comme suit : moins de 1 an, 108 791 millions de dollars (67 343 millions de dollars en 2024) et de 1 an à 5 ans, 485 millions de dollars (448 millions de dollars en 2024).

Au 31 mars 2025, la valeur contractuelle des titres et des prêts vendus en vertu de conventions de rachat par des filiales constituées en sociétés de portefeuille s'élève à 246 millions de dollars et arrive a échéance dans un délai de 1 an après la date de clôture (230 millions de dollars en 2024 et arrive à échéance dans un délai de 1 an à 5 ans après la date de clôture).

f) Titres empruntés et titres prêtés

Les conventions d'emprunt et de prêt de titres sont des transactions dans le cadre desquelles le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, emprunte ou prête des titres auprès de tiers. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'état consolidé de la situation financière puisque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des titres transférés.

Le bien reçu ou donné en garantie correspond généralement à de la trésorerie, à des actions ou à des titres à revenu fixe. La garantie en trésorerie reçue est comptabilisée à titre de passif lié aux placements, alors que les actions et les titres à revenu fixe reçus en garantie ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée à titre de somme à recevoir sur les placements, tandis que les titres donnés en garantie par le RPC, l'intermédiaire de l'Office, dans le cadre de conventions d'emprunt de titres continuent d'être présentés dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts relatifs aux conventions d'emprunt et de prêt de titres sont comptabilisés à titre de charges financières.

Au 31 mars 2025, la juste valeur de la trésorerie donnée en garantie des titres empruntés s'élève à 816 millions de dollars (1 199 millions de dollars en 2024) et arrivent tous à échéance dans un délai d'un an après la date de clôture.

Au 31 mars 2025, la valeur contractuelle de la trésorerie reçue en garantie des titres prêtés s'élève à 5 307 millions de dollars (5 197 millions de dollars en 2024) et arrivent tous à échéance dans un délai d'un an après la date de clôture.

g) Actifs et passifs liés aux dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou des autres données du marché sous-jacent. Les dérivés sont négociés sur des bourses réglementées ou négociés hors bourse. L'Office utilise différents types de produits dérivés, notamment les contrats à terme normalisés et contrats à terme de gré à gré, les swaps, les options et les bons de souscription.

La juste valeur des dérivés négociés en bourse, notamment les contrats à terme normalisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, notamment les contrats à terme de gré à gré, les swaps, les options et les bons de souscription, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables sur les marchés, telles que des modèles d'évaluation des options, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des prix établis par consensus obtenus auprès de courtiers indépendants ou de tiers fournisseurs.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

h) Passifs liés au financement par emprunt

Les passifs liés au financement par emprunt consistent en du papier commercial à payer, en des titres d'emprunt à terme, en des avances de trésorerie provenant de courtiers de premier ordre et des emprunts. Le papier commercial à payer et les avances de trésorerie provenant de courtiers de premier ordre sont comptabilisés en fonction du montant auquel ils sont initialement émis, montant qui, avec les charges d'intérêts à payer, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs. La juste valeur des titres d'emprunt à terme est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des emprunts est fondée sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou sur le coût incluant les intérêts courus. Les charges d'intérêts et les coûts connexes au titre des passifs liés au financement par emprunt sont comptabilisés à titre de charges financières.

Au 31 mars 2025, les échéances des placements des valeurs contractuelles des passifs liés au financement par emprunt détenus directement par l'Office s'établissent comme suit : moins de 1 an, 9 616 millions de dollars (10 471 millions de dollars en 2024) ; de 1 an à 5 ans, 43 154 millions de dollars (37 826 millions de dollars en 2024) ; et plus de 6 ans, 26 870 millions de dollars (24 052 millions de dollars en 2024).

Au 31 mars 2025, les échéances des placements des valeurs contractuelles des passifs liés au financement par emprunt détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille s'établissent comme suit : moins de 1 an, 1 490 millions de dollars (678 millions de dollars en 2024); de 1 an à 5 ans, 1 522 millions de dollars (3 740 millions de dollars en 2024); et plus de 6 ans, 1 114 millions de dollars (542 millions de dollars en 2024).

Le tableau qui suit présente un rapprochement des passifs liés au financement par emprunt de l'Office découlant des activités de financement à l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	67 898	53 456
Produit	19 206	24 166
Remboursements	(15 209)	(10 546)
Variations de la juste valeur sans effet sur la trésorerie[1]	4 747	822
Solde à la fin de l'exercice[2]	76 642	67 898

[3] Comprennent des pertes de change de 3 051 millions de dollars (31 millions de dollars en 2024).

[4] Exclut des passifs liés au financement par emprunt des filiales constituées en sociétés de portefeuille de l'Office de 4 156 millions de dollars (5 224 millions de dollars en 2024).

i) Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 7). La juste valeur est fondée sur les cours du marché.

Au 31 mars 2025, des titres vendus à découvert d'un montant de 19 432 millions de dollars (26 229 millions de dollars en 2024) sont considérés comme remboursables dans un délai d'un an selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions.

j) Autres sommes à recevoir sur les placements et autres passifs liés aux placements

Les autres sommes à recevoir sur les placements comprennent la trésorerie donnée en garantie liée aux opérations sur des dérivés, les contreparties différées et éventuelles à recevoir, les placements financés avant la date de règlement et les immeubles de placement. Les autres passifs liés aux placements comprennent l'impôt différé, la trésorerie détenue en garantie liée aux opérations sur des dérivés, les contreparties différées et éventuelles à payer et les charges liées aux placements à payer. La juste valeur des autres sommes à recevoir sur les placements et autres passifs liés aux placements est fondée sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou sur le coût incluant les intérêts courus, qui se rapproche de la juste valeur.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

7. Garanties

Les opérations liées à des garanties, afin de soutenir les activités de placement de l'Office, sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. Ces ententes peuvent être négociées par l'Office ou par ses filiales constituées en sociétés de portefeuille dans le cours normal de leurs activités.

La juste valeur des actifs détenus et donnés en garantie directement par l'Office au 31 mars se détaille comme suit :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Actifs de tiers détenus en garantie au titre des éléments suivants :[1]		
Conventions de revente	17 525	10 809
Opérations sur dérivés	738	469
Titres prêtés[2,3]	7 574	6 654
Total	**25 837**	**17 932**
Actifs détenus en propre et actifs de tiers donnés en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de rachat	(108 026)	(66 822)
Titres empruntés[3,4]	(23 055)	(28 000)
Opérations sur dérivés	(13 106)	(15 147)
Passifs liés aux financements par emprunt	(1 176)	(1 113)
Total	**(145 363)**	**(111 082)**

1 Au 31 mars 2025, la juste valeur des actifs détenus en garantie vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à 3 124 millions de dollars (3 503 millions de dollars en 2024).
2 Au 31 mars 2025, la juste valeur des titres prêtés s'élevait à 7 379 millions de dollars (6 589 millions de dollars en 2024).
3 La garantie en trésorerie à payer de 5 307 millions de dollars (5 197 millions de dollars en 2024) comprend la garantie à recevoir de néant et la garantie à payer de 5 307 millions de dollars admissible à la compensation (néant et 5 197 millions de dollars en 2024, respectivement).
4 La juste valeur des titres empruntés au 31 mars 2025 s'élevait à 18 090 millions de dollars (23 430 millions de dollars en 2024), dont une tranche de 17 097 millions de dollars (23 048 millions de dollars en 2024) avait été utilisée dans le cadre d'activités de vente à découvert.

La juste valeur des actifs détenus et donnés en garantie directement par les filiales constituées en sociétés de portefeuille au 31 mars se détaille comme suit :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Actifs de tiers détenus en garantie au titre des éléments suivants :[1]		
Conventions de revente	147	167
Total	**147**	**167**
Actifs détenus en propre et actifs de tiers donnés en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de rachat	(330)	(399)
Titres empruntés[2,3]	(22 492)	(17 367)
Opérations sur dérivés[3]	(2 043)	(2 130)
Actions de sociétés fermées[4]	(14 294)	(12 474)
Passifs liés aux financements par emprunt	(8 665)	(10 284)
Total	**(47 824)**	**(42 654)**

1 Au 31 mars 2025, la juste valeur des actifs détenus en garantie vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à néant (2024 – néant).
2 La juste valeur des titres empruntés au 31 mars 2025 s'élevait à 12 960 millions de dollars (10 294 millions de dollars en 2024), et ils étaient tous utilisés dans le cadre d'activités de vente à découvert.
3 La garantie en trésorerie remise aux courtiers de premier ordre peut être utilisée pour les titres empruntés et les dérivés négociés par les courtiers.
4 Représentent des titres donnés en garantie sur les emprunts des entités émettrices.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

8. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et les charges à payer se détaillent comme suit, au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Charges d'exploitation	1 432	1 297
Pensions et prestations à payer	454	427
Impôts déduits sur les prestations à remettre à l'Agence du revenu du Canada	387	355
	2 273	2 079

9. Comparaison des résultats avec le budget

Les montants budgétés présentés dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations proviennent des montants qui ont été budgétés initialement dans le Plan ministériel 2024-2025 d'Emploi et Développement social Canada, déposé au Parlement en février 2024, et des prévisions du Bureau du surintendant des institutions financières.

10. Revenu de placement, charges liées aux placements et charges financières

L'Office constitue une entité d'investissement (se reporter à la note 2b). Les revenus tirés des placements qui sont effectués par l'intermédiaire de filiales constituées en sociétés de portefeuille sont présentés à titre des profits nets ou des pertes nettes. Les charges liées aux placements et les charges financières assumées par les filiales constituées en sociétés de portefeuille sont portées en réduction de la valeur de l'actif net des filiales constituées en sociétés de portefeuille et constituent par conséquent une composante des profits nets ou pertes nettes provenant en sociétés de portefeuille. Tous les profits et pertes réalisés et latents sont présentés comme profits et pertes nets dans les états financiers consolidés de l'Office.

Le tableau qui suit présente le revenu de placement, charges liées aux placements et charges financières de l'Office pour l'exercice terminé le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025	2024[1]
Revenu de placement du RPC		
Revenus d'intérêts	21	23
Revenu de placement de l'Office		
Revenus d'intérêts	9 636	7 793
Revenu de dividendes	8 740	9 064
(Pertes) réalisées sur les placements privés	(788)	(2 991)
(Pertes) latentes sur les placements privés	(784)	(1 100)
Profits réalisés sur les placements en actions de sociétés ouvertes	16 494	7 257
(Pertes latentes) profits latents sur les placements en actions de sociétés ouvertes	(3 893)	15 413
Profits nets provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille (voir les détails dans le tableau ci-dessous)	40 924	19 986
Autres	(702)	(623)
Total du revenu de placement	69 648	54 822
Charges liées aux placements de l'Office		
Frais de gestion	(16)	(16)
Commissions de performance	(131)	(62)
Charges liées aux transactions	(405)	(248)
Impôt	(321)	(487)
Total des charges liées aux placements	**(873)**	**(813)**
Charges financières de l'Office	**(7 213)**	**(5 927)**

[1] Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

Le tableau suivant présente l'information complémentaire sur les profits nets provenant des filiales constituées en sociétés de portefeuille, pour l'exercice terminé le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Revenu de placement des filiales constituées en sociétés de portefeuille		
Revenus d'intérêts	4 535	4 182
Revenu de dividendes	6 910	6 639
Profits réalisés sur les placements privés	11 013	9 627
Profits latents sur les placements privés	20 258	4 176
Profits réalisés sur les placements en actions de sociétés ouvertes	1 405	539
Profits latents sur les placements en actions de sociétés ouvertes	1 855	30
Autres	209	225
Total du revenu de placement	46 185	25 418
Charges liées aux placements des filiales constituées en sociétés de portefeuille		
Charges liées aux transactions	(325)	(179)
Impôt	(412)	91
Total des charges liées aux placements	(737)	(88)
Charges financières des filiales constituées en sociétés de portefeuille	(303)	(378)
Profits nets avant les dividendes et intérêts versés à l'Office	**45 145**	**24 952**
Dividendes versés à l'Office	(3 800)	(4 449)
Intérêts versés à l'Office	(421)	(517)
Total des profits nets provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille	**40 924**	**19 986**

11. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du RPC sont composées des frais encourus par différents ministères du GC (se reporter à la note 16) pour la gestion des activités du RPC ainsi que des coûts opérationnels de l'Office qui incluent les charges de personnel et les frais généraux et administratifs.

Les charges d'exploitation se détaillent comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025			2024[1]		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Coûts liés au personnel	523	1 166	1 689	506	1 087	1 593
Perception des cotisations et services d'enquêtes	302	–	302	307	–	307
Services liés aux technologies de l'information et à la gestion de données	–	218	218	–	202	202
Administration des pensions et des prestations	156	–	156	164	–	164
Services professionnels	–	166	166	–	150	150
Amortissement des locaux et du matériel	–	89	89	–	76	76
Locaux et matériel	–	45	45	–	43	43
Frais de déplacement et d'hébergement	–	21	21	–	24	24
Frais de communication	–	20	20	–	24	24
Services de soutien du Tribunal de la sécurité sociale du Canada	19	–	19	20	–	20
Autres	13	31	44	12	11	23
	1 013	1 756	2 769	1 009	1 617	2 626

[1] Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

12. Viabilité financière du Régime de pensions du Canada

Comme stipulé dans le Régime de pensions du Canada, un rapport actuariel est préparé par l'actuaire en chef tous les trois ans pour évaluer l'état financier du Régime de pensions du Canada sur une longue période de projection d'au moins 75 ans. Un rapport actuariel est préparé entre les mises à jour triennales lorsqu'il y a des modifications législatives proposées au Régime qui, de l'avis de l'actuaire en chef, affecteraient de manière significative les estimations du rapport triennal le plus récent.

Le rapport triennal le plus récent, le 31e Rapport actuariel sur le RPC au 31 décembre 2021, a été déposé au Parlement le 14 décembre 2022. Ce rapport a pris en compte et reflété toutes les données d'expérience mises à jour, les hypothèses démographiques, économiques et d'investissement ainsi que tout événement matériel subséquent, tel que l'escalade du conflit en Ukraine en février 2022, qui a commencé après la date de l'évaluation mais avant la date du rapport du 14 novembre 2022. L'Actuaire en chef a continué d'examiner les événements survenus au Canada et à l'échelle mondiale qui pourraient avoir une incidence sur la situation financière du RPC. Les économies canadiennes et mondiales traversent une période d'incertitude accrue, en partie en raison de l'escalade des tensions commerciales, des risques environnementaux et des conflits géopolitiques. Les répercussions futures de ces enjeux et risques sur la situation financière du RPC demeurent incertaines et évolutives, ce qui les rend donc difficile à définir clairement ou à projeter de manière fiable. Compte tenu des circonstances et de la nature des enjeux et des risques, l'Actuaire en chef ne considère pas, à ce stade, qu'ils aient des effets matériels sur la situation financière du RPC telle que prévue dans le 31e Rapport actuariel sur le RPC et, par conséquent, aucun autre changement n'est requis à la date du 31 mars 2025.

Depuis le 1er janvier 2019, le RPC comprend deux volets : le RPC de base et le nouveau RPC supplémentaire, tous deux financés par les cotisations et les rendements des investissements. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales au RPC de base et au RPC supplémentaire, et les travailleurs autonomes paient la totalité du montant.

Au moment de la création du régime en 1965, les conditions démographiques et économiques rendaient le financement par répartition approprié. Le financement par répartition, avec une petite réserve, signifiait que les pensions et les prestations pour une génération seraient principalement payées par les cotisations des générations suivantes.

Cependant, en 1997, pour répondre aux conditions démographiques et économiques qui avaient changé au fil du temps, le RPC de base a subi des modifications majeures pour rétablir sa viabilité financière à long terme et améliorer l'équité entre les générations. Cela a été réalisé en changeant l'approche de financement d'une base par répartition à une forme de financement partiel appelée financement en état stable, avec des règles de financement intégral progressif pour les nouvelles prestations ou les prestations améliorées, et en réduisant la croissance des prestations à long terme. De plus, une nouvelle politique d'investissement a été mise en place, ainsi que la création de l'Office d'investissement du RPC.

Un autre changement clé des réformes de 1997 a été l'introduction de dispositions d'autosuffisance pour protéger le RPC de base. Dans le cas où le taux de cotisation minimum projeté est supérieur au taux de cotisation légiféré et qu'aucune recommandation n'est faite par les ministres des Finances, le taux de cotisation augmenterait automatiquement et l'indexation des prestations actuelles serait suspendue.

Face au défi des jeunes générations de sécuriser des économies de retraite adéquates à une époque où de moins en moins de personnes peuvent espérer travailler dans des emplois incluant un régime de retraite en milieu travail, les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu en 2016 d'élargir le RPC en créant le RPC supplémentaire. Le RPC supplémentaire est entré en vigueur le 1er janvier 2019, et son financement adhère aux exigences de financer entièrement toute prestation augmentée ou nouvelle.

Similaire au RPC de base, la législation inclut des dispositions d'autosuffisance qui prévoient des actions à entreprendre si les taux de cotisation minimums supplémentaires dévient significativement des taux légiférés et qu'aucune recommandation n'est faite par les ministres des Finances. Les dispositions d'autosuffisance pour RPC supplémentaire sont décrites dans le *Règlement sur la viabilité du Régime de pensions supplémentaire du Canada*, entré en vigueur le 1er février 2021.

En vertu du *Régime de pensions du Canada*, les prestations supplémentaires de retraite, de survivant et d'invalidité fournies par le régime supplémentaire sont financées par des taux de cotisation supplémentaires qui sont :

i. Au moins égaux à ceux qui sont les plus bas taux constants possibles dans un avenir prévisible, et

ii. entraînent des revenus projetés (c.-à-d., des cotisations et des revenus de placements) qui suffisent à couvrir les dépenses prévues du RPC supplémentaire à long terme.

Étant donné que les taux de cotisation minimums du rapport le plus récent, 31e Rapport actuariel au 31 décembre 2021, se situent dans les fourchettes sans intervention, il n'y a aucun impact sur les états financiers au 31 mars 2025.

Un certain nombre d'hypothèses furent posées dans le 31e Rapport actuariel du RPC dans le but de projeter les revenus et les dépenses du RPC de base et du RPC supplémentaire sur une longue période de projection de plus de 75 ans, et pour déterminer les taux de cotisation minimaux. Les hypothèses fournies au tableau ci-dessous représentent les meilleures estimations selon le jugement professionnel de l'Actuaire en chef en ce qui a trait aux facteurs démographiques, économiques, d'investissement et autres, et ont été révisées par des pairs d'un comité d'actuaires indépendants.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

Hypothèses basées sur la meilleure estimation

Canada		31e Rapport (au 31 décembre 2021)		30e Rapport (au 31 décembre 2018)	
Indice de fécondité		1,54 (2029+)		1,62 (2027+)	
Mortalité		Tables de mortalité de Statistique Canada (TMC sur un an : 2019) avec améliorations futures		Tables de mortalité de Statistique Canada (TMC moyenne 3 ans : 2014-2016) avec améliorations futures	
Espérance de vie des Canadiens		Hommes	Femmes	Hommes[1]	Femmes[1]
à la naissance, en 2022		86,7 ans	90,0 ans	87,1 ans	90,1 ans
à l'âge de 65 ans, en 2022		21,3 ans	23,8 ans	21,6 ans	24,0 ans
Taux de migration nette		0,64 % de la population (pour 2031+)		0,62 % de la population (pour 2021+)	
Taux d'activité (18-69 ans)		80,0 %	(2035)	79,2 %	(2035)
Taux d'emploi (18-69 ans)		75,3 %	(2035)	74,4 %	(2035)
Taux de chômage (18-69 ans)		5,9 %	(2027+)	6,0 %[2]	(2030+)
Taux d'augmentation des prix		2,0 %	(2026+)	2,0 %	(2019+)
Augmentation du salaire réel		0,9 %	(2026+)	1,0 %	(2025+)
Taux de rendement réel (moyenne 2022-2096)	Actif du RPC de base	3,7 %		4,0 %	
	Actif du RPC Supplémentaire	3,3 %		3,5 %	
Taux de retraite pour cohorte à l'âge de 60 ans	Hommes	26,0 % (2022+)		Hommes	27,0 % (2021+)
	Femmes	28,0 % (2022+)		Femmes	29,5 % (2021+)
Taux d'incidence de l'invalidité du RPC (par 1 000 travailleurs admissibles)	Hommes	2,90 (2026+)		Hommes	2,97 (2019+)[3]
	Femmes	3,60 (2026+)		Femmes	3,66 (2019+)[3]

1 Les espérances de vie canadiennes du 30e Rapport actuariel du RPC sont présentées pour l'année 2022 afin de les comparer avec la même année que celle des espérances de vie du 31e Rapport actuariel du RPC.

2 L'hypothèse relative au taux de chômage du 30e Rapport actuariel du RPC a été rajustée pour présenter le taux pour un groupe de 18 à 69 ans, afin de les comparer sur la même base avec les hypothèses du 31e Rapport actuariel du RPC.

3 Aux fins de comparaison avec l'hypothèse du 31e rapport actuariel du RPC, la valeur de l'hypothèse des taux ultimes d'incidence de l'invalidité du 30e rapport actuariel du RPC a été ajustée en fonction de la population admissible de 2021.

RPC de base

La nature du financement partiel du RPC de base signifie que les cotisations, par opposition aux revenus de placement, sont la principale source de financement des dépenses du RPC de base. Selon le 31e Rapport actuariel du RPC, le taux de cotisation minimum, qui est le taux le plus bas pour soutenir le RPC de base, est déterminé à 9,56 % des revenus cotisables pour les années 2025 à 2033 et à 9,54 % pour l'année 2034 et au-delà (9,75 % des revenus cotisables pour les années 2022 à 2033 et 9,72 % pour les années 2034 et au-delà dans le 30e Rapport actuariel du RPC).

Le 31e Rapport actuariel du RPC confirme que, selon les hypothèses des meilleures estimations de l'actuaire en chef, le taux de cotisation légiféré actuel de 9,9 % pour le RPC de base est supérieur au taux de cotisation minimum et est donc suffisant pour financer le RPC de base à long terme. D'ici 2030, on s'attend à ce que les revenus de placement représentent environ 34 % des revenus.

Selon le taux de cotisation légiféré et le rendement nominal moyen attendu sur les actifs du RPC de base de 4,1 % sur la période 2022 à 2030, le total des actifs du RPC de base disponibles pour le paiement des prestations devrait croître pour atteindre environ 791 milliards de dollars d'ici la fin de 2030. Le ratio actif/dépense devrait augmenter de 8,1 à 8,4 entre 2022 et 2030, puis croître jusqu'à atteindre des valeurs de 10,7 en 2050 et 13,2 en 2100.

Au 31 mars 2025, la valeur des actifs du RPC de base disponibles pour les paiements de prestations s'élève à 662,3 milliards de dollars (600,5 milliards de dollars en 2024).

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

RPC supplémentaire

La nature de capitalisation intégrale du RPC supplémentaire signifie que les revenus de placement, par opposition aux cotisations, sont la principale source de financement des dépenses du RPC supplémentaire. Le 31e Rapport actuariel du RPC prévoit qu'avec les premiers et seconds taux de cotisation supplémentaires légiférés de 2,0 % pour 2023 et au-delà et de 8,0 % pour 2024 et au-delà, respectivement, le total des actifs du RPC supplémentaire augmentera rapidement au cours des premières décennies, les cotisations devraient dépasser les dépenses jusqu'en 2057 inclusivement. Par la suite, une partie des revenus de placement comblera la différence entre les cotisations et les dépenses. Le ratio des actifs aux dépenses de l'année suivante devrait augmenter rapidement, atteignant 89,8 en 2026, puis commencer à diminuer pour atteindre un niveau d'environ 26 en 2080 et rester proche de ce niveau pour les années suivantes jusqu'en 2100.

Le premier taux de cotisation minimal supplémentaire applicable aux gains ouvrant droit à pension entre l'exemption de base de l'année et le maximum des gains ouvrant droit à pension de l'année est de 1,97 % pour l'année 2025 et au-delà. Le second taux de cotisation minimum supplémentaire applicable aux revenus ouvrant droit à pension au-dessus du maximum des gains ouvrant droit à pension de l'année jusqu'au maximum supplémentaire des gains ouvrant droit à pension de l'année est de 7,88 % pour l'année 2025 et au-delà. Pour la période de révision triennale 2022-2024, le taux de cotisation supplémentaire légiféré progressif de 1,5 % s'applique en 2022, suivi du taux légiféré de 2,0 % en 2023 et 2024. Le second taux de cotisation supplémentaire légiféré de 8,0 % s'applique en 2024, qui est l'année de début de la deuxième tranche du RPC supplémentaire.

Le 31e Rapport actuariel du RPC confirme que, sur la base des hypothèses des meilleures estimations de l'actuaire en chef, les taux de cotisation légiférés actuels de 2,0 % pour 2023 et au-delà et de 8,0 % pour 2024 et au-delà sont supérieurs aux taux de cotisation minimums nécessaires pour soutenir le RPC supplémentaire, et sont donc suffisants pour financer le RPC supplémentaire à long terme. D'ici 2050, on s'attend à ce que les revenus de placement représentent environ 61 % des revenus. En appliquant le taux de cotisation actuel prévu par la loi et un rendement nominal moyen attendu sur les actifs du RPC supplémentaire de 3,6 % sur la période 2022 à 2030, le total des actifs du RPC supplémentaire disponibles pour le paiement des prestations devrait croître pour atteindre environ 200 milliards de dollars d'ici la fin de 2030.

Au 31 mars 2025, la valeur des actifs du RPC supplémentaire disponibles pour les paiements de prestations s'élève à 59,9 milliards de dollars (39,7 milliards de dollars en 2024).

Au 31 mars 2025, la valeur des actifs du RPC total disponibles pour les paiements de prestations de 722,2 milliards de dollars (640,2 milliards de dollars en 2024) équivaut à environ 10,1 fois la valeur totale des dépenses prévues pour 2026, établie à 71,7 milliards de dollars (2024 – 9,4 fois la valeur totale de 67,9 milliards de dollars des dépenses prévues pour 2025).

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

Tests de sensibilité individuels

Divers tests ont été exécutés pour mesurer la sensibilité des projections à long terme de la situation financière des deux composantes du RPC en fonction des changements qui caractériseront l'évolution des environnements démographiques, économiques et de placement. Les hypothèses (de meilleure estimation) clés démographiques, économique et de placement ont été variées individuellement afin de mesurer les incidences possibles sur la situation financière des deux composantes du RPC.

Les scénarios à coût plus bas et à coût plus élevé pour trois hypothèses importantes sont présentés dans le tableau ci-dessous. Pour chaque test, les hypothèses à coût plus bas et à coût plus élevé ont été élaborées en tenant compte des scénarios quant aux hypothèses de taux d'amélioration de la mortalité, de l'augmentation du salaire réel et du taux de rendement réel. Il est possible qu'un scénario à coût plus bas pour le RPC de base sera un scénario à coût plus élevé pour le RPC supplémentaire, et vice versa. Ceci se produit, par exemple, pour le test de l'augmentation du salaire réel, tel que décrit ci-dessous.

		Coût plus bas	Meilleure estimation	Coût plus élevé
Mortalité (RPC de base et supplémentaire) : Espérance de vie des Canadiens à 65 ans en 2050 avec améliorations futures		Hommes 20,9 Femmes 23,3	Hommes 23,1 Femmes 25,4	Hommes 25,2 Femmes 27,4
Augmentation du salaire réel	RPC de base	1,50%	0,90%	0,30%
	RPC supplémentaire	0,30%	0,90%	1,50%
Taux de rendement réel moyen (2022-2096)	RPC de base	5,29%	3,69%	2,09%
	RPC supplémentaire	4,47%	3,27%	2,07%

Le tableau ci-dessous résume, pour le RPC de base et le RPC supplémentaire, les résultats de sensibilité du taux de cotisation minimal sur les hypothèses de l'évolution de la mortalité, l'augmentation du salaire réel et le taux de rendement réel des placements :

		RPC de base Taux de cotisation minimal (%)	RPC supplémentaire Taux de cotisation minimal (%)	
Hypothèse	Scénario		Premier	Second
		2034+	2025+	2025+
	Meilleure estimation	9,54	1,97	7,88
Taux de mortalité	Mortalité plus élevée	9,17	1,79	7,16
	Mortalité plus basse	9,86	2,12	8,48
Augmentation du salaire réel	Augmentation de salaire plus élevée	9,26	2,18	8,72
	Augmentation de salaire plus basse	9,81	1,79	7,16
Rendement réel des placements	Rendement plus élevé	7,89	1,38	5,52
	Rendement plus bas	11,22	2,86	11,44

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

Mortalité :

La mortalité est une hypothèse démographique très importante puisqu'elle a un impact sur la durée de la période de paiement des bénéfices. Dans le scénario à coût plus élevé, la mortalité est présumée s'améliorer plus rapidement que dans le scénario basé sur la meilleure estimation, et les valeurs ultimes des taux d'amélioration de la mortalité sont doublées par rapport à leurs valeurs basées sur la meilleure estimation. Dans ce scénario, les niveaux de mortalité qui en résulteraient seraient plus faibles, ce qui entraînerait une augmentation de l'espérance de vie et, par conséquent, des taux de cotisation minimaux plus élevés pour le RPC de base et le RPC supplémentaire. Le taux de cotisation minimal du RPC de base pour les années 2034 et suivantes augmenterait à 9,86 %, ce qui est près du taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi. Pour le RPC supplémentaire, le premier et le deuxième taux de cotisation minimal supplémentaire augmenteraient à 2,12 % et 8,48 % respectivement. Ces taux seraient au-dessus des taux prévus par la loi de 2 % et 8 % respectivement.

D'autre part, pour le scénario à coût plus bas, la mortalité est présumée s'améliorer plus lentement que dans le scénario basé sur la meilleure estimation, et les valeurs ultimes des taux d'amélioration de la mortalité sont progressivement réduites à 0 % en 2039 pour tous les âges. Dans ce scénario, les niveaux de mortalité qui en résulteraient seraient plus élevés, ce qui entraînerait une diminution de l'espérance de vie et, par conséquent, des taux de cotisation minimaux plus faibles pour le RPC de base et le RPC supplémentaire. Le taux de cotisation minimal du RPC de base pour les années 2034 et suivantes diminuerait à 9,17 % alors que le premier et le deuxième taux de cotisation minimal du RPC supplémentaire diminueraient à 1,79 % et 7,16 % respectivement.

Augmentation du salaire réel :

La croissance du salaire réel a un impact direct sur le montant des cotisations futures du RPC. Pour ce test, on notera un effet inverse pour le RPC de base et le RPC supplémentaire qui est causé par les différentes approches de financement. En raison des différentes approches de financement, le RPC de base dépend davantage des cotisations, tandis que le RPC supplémentaire dépend davantage du revenu de placement.

Pour le RPC de base, si une augmentation ultime de salaire réel de 0,3 % était envisagée à compter de 2026 et après, le taux de cotisation minimal du RPC de base pour les années 2034 et suivantes augmenterait pour se situer à 9,81 %. Cependant, pour le RPC supplémentaire, avec les mêmes hypothèses, le premier et le deuxième taux de cotisation minimal supplémentaire diminueraient à 1,79 % et 7,16 % respectivement.

Pour le RPC de base, si une augmentation ultime de salaire réel de 1,5 % était envisagée à compter de 2026 et après, le taux de cotisation minimal du RPC de base pour les années 2034 et suivantes diminuerait pour se situer à 9,26 %. Cependant, pour le RPC supplémentaire, avec les mêmes hypothèses, le premier et le deuxième taux de cotisation minimal supplémentaire augmenteraient à 2,18 % et 8,72 % respectivement.

Taux de rendement réel :

Les taux de rendement réels peuvent varier significativement d'une année à l'autre et peuvent avoir un impact significatif sur la taille des actifs et sur le ratio des actifs sur les dépenses de l'année suivante.

Si pour le RPC de base, le taux de rendement réel moyen est supposé être de 2,09 % au lieu de 3,69 % sur la période des 75 prochaines années (2022 à 2096), alors le taux de cotisation minimal du RPC de base pour les années 2034 et suivantes augmenterait à 11,22 %. Pour le RPC supplémentaire, si le taux de rendement réel moyen est supposé être de 2,07 % au lieu de 3,27 % au cours de la même période, alors le premier et le deuxième taux de cotisation minimal supplémentaire augmenteraient à 2,86 % et 11,44 % respectivement.

Par contre, si pour le RPC de base, le taux de rendement réel moyen est supposé être de 5,29 % au lieu de 3,69 % sur la période des 75 prochaines années, le taux de cotisation minimal du RPC de base diminuerait à 7,89 %. Pour le RPC supplémentaire, si le taux de rendement réel moyen est supposé être de 4,47 % au lieu de 3,27 %, alors le premier et le deuxième taux de cotisation minimal supplémentaire diminueraient à 1,38 % et 5,52 % respectivement.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

13. Obligations actuarielles au titre des prestations

Le 31e Rapport actuariel du RPC est un rapport triennal qui évalue les obligations actuarielles du RPC de base ainsi que du RPC supplémentaire selon une approche de groupe ouvert, qui est conforme à la nature du financement des deux composantes du RPC. Il fournit aussi des informations sur l'approche de groupe fermé dans une note en bas du tableau. L'approche de groupe ouvert prend en considération tous les participants au RPC, qu'ils soient actuels ou futurs. Cela signifie que les cotisations futures des participants actuels et des nouveaux participants, de même que les prestations correspondantes, sont prises en compte afin de déterminer si les actifs actuels et les cotisations futures suffiront à couvrir l'ensemble des prestations futures. L'approche d'un groupe fermé ne comprend que les participants actuels au RPC, n'accepte aucun nouveau participant et ne permet aucune acquisition future de droits à une pension.

Le choix de l'approche utilisée pour produire le bilan financier d'un système de sécurité sociale est principalement dicté par son approche de financement. Les régimes partiellement capitalisés comme le RPC de base représentent un contrat social où, au cours d'une année donnée, les cotisants actuels autorisent l'utilisation de leurs cotisations pour verser les prestations des bénéficiaires actuels. Ce contrat social crée des réclamations pour les contributeurs actuels et passés aux contributions des futurs contributeurs. Ainsi, une évaluation adéquate de la viabilité financière d'un régime partiellement capitalisé au moyen de son bilan financier devrait tenir compte de ces droits. L'approche reposant sur un groupe ouvert tient compte spécifiquement de ces droits en faisant intervenir les prestations et les cotisations des participants actuels et à venir. Par comparaison, l'approche reposant sur un group fermé ne tient pas compte de ces droits puisque seuls les participants actuels sont considérés. Les méthodologies législatives visant à déterminer le taux de cotisations de régime permanent et le taux de capitalisation intégrale du RPC sont fondées sur l'approche du groupe ouvert (conformément au *Règlement de 2021 sur le calcul des taux de cotisation)*.

La détermination des taux minimaux de cotisation supplémentaires (conformément au *Règlement de 2021 sur le calcul des taux de cotisation)* exige aussi l'utilisation d'un groupe ouvert. Étant donné que la méthodologie de groupe ouvert se base sur des projections de revenus et dépenses futurs, l'exigence pour les actifs du groupe ouvert pour le RPC supplémentaire de couvrir au moins 100 % des obligations actuarielles de son groupe ouvert garantit, qu'à la date d'évaluation, les contributions additionnelles et revenus de placement projetés sont suffisants pour couvrir les dépenses supplémentaires prévues à long terme.

Pour déterminer les obligations actuarielles du RPC de base et du RPC supplémentaire selon l'approche de groupe ouvert et les taux de cotisation prévus par la loi, les revenus et les dépenses du RPC de base et du RPC supplémentaire ont été projetés en utilisant les hypothèses du 31e Rapport actuariel indiquées à la note 12. La période de projection de plus de 75 ans qui est utilisée pour calculer le taux de cotisation minimal est nécessaire pour s'assurer que les dépenses futures pour les cohortes qui entreront sur le marché du travail pendant cette période sont incluses dans les passifs. Les valeurs actualisées des actifs et des obligations du RPC de base et du RPC supplémentaire sont déterminées à l'aide d'un taux d'actualisation égal aux taux de rendement nominaux présumés des actifs du RPC de base et du RPC supplémentaire respectivement.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

RPC de base :

Le tableau ci-dessous fait état de l'excédent (ou le déficit) actuariel et de l'actif en pourcentage du passif actuariel du RPC de base sous l'approche de groupe ouvert et sous l'approche de groupe fermé selon la date d'évaluation du rapport actuariel actuel et du précédent qui tient compte du taux prévu par la loi de 9,9 %.

(en milliards de dollars)

	31e Rapport actuariel au 31 décembre 2021		30e Rapport actuariel au 31 décembre 2018	
	Groupe ouvert	Groupe fermé	Groupe ouvert	Groupe fermé
Actifs[1]	3 583,4	543,7	2 691,1	371,7
Passif actuariel[2]	3 523,0	1 686,1	2 674,4	1 257,1
Excédent (déficit) actuariel	60,4	(1 142,4)	16,7	(885,4)
Actif en pourcentage du passif actuariel	101,7 %	32,2 %	100,6 %	29,6 %

1 Comprend seulement l'actif courant pour le groupe fermé, mais inclut aussi les cotisations futures du groupe ouvert.
2 Le passif inclut les charges d'exploitation.

Le RPC de base n'a jamais été destiné à être un régime entièrement capitalisé et la viabilité financière du RPC de base n'est pas évaluée en fonction de son obligation actuarielle au titre des prestations. Selon le 31e Rapport actuariel, le RPC a comme objectif d'être viable à long terme et de nature durable. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont renforcé cet objectif en instaurant d'un commun accord un cadre de gouvernance et de responsabilisation rigoureux pour le RPC. Ainsi, si la viabilité financière du RPC de base devait être mesurée en fonction de l'excédent ou du déficit actuariel, l'approche de groupe ouvert devrait être considérée pour refléter le fait que le RPC de base est partiellement capitalisé, ou autrement dit, qu'il compte tant sur les cotisations futures que sur ses revenus de placement pour financer ses dépenses dans l'avenir.

RPC supplémentaire :

Pour le RPC supplémentaire, avec le premier et le deuxième taux de cotisation prévus par la loi de 2,0 % et 8,0 %, respectivement, le tableau ci-dessous représente l'excédent (déficit) actuariel et l'actif en pourcentage du passif actuariel pour l'approche de groupe ouvert et l'approche de groupe fermé selon la date d'évaluation :

(en milliards de dollars)

	31e Rapport actuariel au 31 décembre 2021		30e Rapport actuariel au 1er janvier 2019[1]	
	Groupe ouvert	Groupe fermé	Groupe ouvert	Groupe fermé
Actifs[2]	913,7	11,0	740,3	–
Passif actuariel[3]	856,5	12,2	686,6	–
Excédent (déficit) actuariel	57,2	(1,2)	53,7	–
Actif en pourcentage du passif actuariel	106,7 %	90,2 %	107,8 %	S/O[4]

1 Date de début du RPC supplémentaire et dernière date de mesure pour le 30e Rapport actuariel.
2 Comprend seulement l'actif courant pour le groupe fermé, mais inclut aussi les cotisations futures du groupe ouvert.
3 Le passif inclut les charges d'exploitation.
4 Au 31 décembre 2018, sous le groupe fermé, le passif actuariel, l'actif et l'excédent/déficit actuariel du RPC supplémentaire sont tous de 0$.

Selon l'approche de groupe ouvert, l'Actuaire en chef confirme, que le RPC de base et le RPC supplémentaire, selon les hypothèses fondées sur la meilleure estimation et les taux de cotisation prévus par la loi, seront en mesure de répondre à leurs obligations financières et qu'ils demeureront viable à long terme.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

14. Obligations contractuelles et engagements

Par leur nature, les activités du RPC et de l'Office peuvent donner lieu à des importants contrats et des ententes pluriannuels en vertu desquelles le RPC et l'Office seront tenus d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre leurs activités.

Les charges d'exploitation sont facturées au RPC conformément à divers protocoles d'entente (PE) entre le RPC et divers ministères du GC pour la gestion des activités du RPC (se reporter à la note 16). Les PEs peuvent être résiliés avec un avis écrit et requièrent un préavis écrit d'au moins un an avant la date de résiliation. Par conséquent, au 31 mars 2025, les charges d'exploitation divulguées de 983 millions de dollars (957 millions de dollars en 2024) sont une estimation des coûts basés sur les PE qui seront imputés aux Comptes du RPC au cours du prochain exercice. Des charges d'exploitation devraient continuer à être imputées aux Comptes du RPC au cours des prochains exercices financiers, mais ne peuvent être raisonnablement estimées au-delà d'un an.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a pris des engagements relatifs au financement de placements. De tels engagements sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire au placement visé par les modalités de chaque entente. Au 31 mars 2025, les engagements non appelés de l'Office et de ses filiales constituées en sociétés de portefeuille totalisaient 752 millions de dollars (994 millions de dollars en 2024) et 62 648 millions de dollars (57 000 millions de dollars en 2024), respectivement.

15. Éventualités

a) Appels concernant le paiement de pensions et de prestations

Au 31 mars 2025, on dénombrait 8 132 appels (3 842 en 2024) concernant le paiement de pensions d'invalidité du RPC. Ces éventualités sont estimées de façon raisonnable, à partir des données historiques, à 66,1 millions de dollars (38,0 millions de dollars en 2024). Cette somme a été comptabilisée comme charge à payer dans ces états financiers consolidés.

b) Autres réclamations et procédures judiciaires

Dans le cours normal des affaires, le RPC est engagé dans diverses réclamations et procédures judiciaires. Le montant des réclamations et leur dénouement ne peuvent être évalués pour le moment. Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et procédures judiciaires lorsqu'il est probable qu'un paiement soit fait et qu'une estimation raisonnable puisse être fait. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de 2024-2025 et 2023-2024 pour ces réclamations et procédures judiciaires.

c) Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office et ses filiales en sociétés de portefeuille, s'est engagé auprès d'autres contreparties à garantir, au 31 mars 2025, une somme pouvant atteindre 141 millions de dollars (190 millions de dollars en 2024) et 7 118 millions de dollars (7 011 millions de dollars en 2024), respectivement, dans le cas où certaines entités émettrices ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et autres ententes connexes ou manqueraient à des obligations contractuelles non financières déterminées.

d) Indemnisations

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes significatives ni effectué de paiements d'indemnisation significatifs.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

16. Opérations entre apparentés

Le RPC effectue des opérations avec le GC dans le cours normal de ses activités, lesquelles sont inscrites à la valeur d'échange. Les charges sont déterminées d'après une estimation de la répartition des coûts et sont imputées au RPC conformément à divers protocoles d'entente. Les détails de ces transactions sont fournis sous les charges d'exploitation du GC à la note 11 et sous les obligations contractuelles à la note 14.

Les dépenses de l'exercice se détaillent comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Emploi et Développement social Canada		
Administration des pensions et des prestations	625	615
Agence du revenu du Canada		
Perception des cotisations et services d'enquêtes	302	307
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Régime de soins de santé	54	55
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Services de soutien du Tribunal de la sécurité sociale du Canada	19	20
Services publics et Approvisionnement Canada		
Émission des chèques et services informatiques	7	6
Bureau du surintendant des institutions financières et ministère des Finances		
Services actuariels et autres	6	6
	1 013	1 009

Le RPC reçoit gratuitement des services de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada. La valeur de ces services d'audit n'est pas significative aux fins des présents états financiers consolidés et n'a pas été comptabilisée.

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

17. Information supplémentaire

L'administration du RPC est partagée entre divers ministères du GC. Le GC transfert à l'Office les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour payer les pensions, prestations et charges d'exploitation, et l'Office investit ces montants. Le GC, par l'entremise de différents ministères fédéraux, effectue la gestion des actifs restants et s'occupe de la perception des cotisations du RPC ainsi que de la gestion et du paiement des prestations du RPC.

Afin de montrer la responsabilité de chaque partie, les tableaux suivants présentent de l'information sommaire sur les niveaux d'actifs et de passifs et sur les sources de revenus et les charges gérées par le GC et l'Office ventilés respectivement par le Compte du RPC de base et le Compte du RPC supplémentaire. Les charges de l'Office sont présentées comme charges liées aux placements (se reporter à la note 10) et charges d'exploitation (se reporter à la note 11).

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2025						
	RPC de base			RPC supplémentaire			RPC
	GC	Office	Total	GC	Office	Total	Total
Actifs financiers et passifs							
Encaisse	389	244	633	76	2	78	711
Créances	6 906	22	6 928	1 254	1	1 255	8 183
Placements nets	–	656 188	656 188	–	58 620	58 620	714 808
Autres actifs	–	11	11	–	–	–	11
Créditeurs et charges à payer	(858)	(1 329)	(2 187)	(19)	(67)	(86)	(2 273)
	6 437	655 136	661 573	1 311	58 556	59 867	721 440
Actifs non financiers	–	716	716	–	35	35	751
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	6 437	655 852	662 289	1 311	58 591	59 902	722 191

(en millions de dollars)

	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025						
	RPC de base			RPC supplémentaire			RPC
	GC	Office	Total	GC	Office	Total	Total
Revenus							
Cotisations	71 506	–	71 506	16 744	–	16 744	88 250
Revenu de placement net							
Revenu de placement	17	65 194	65 211	4	4 433	4 437	69 648
Charges liées aux placements	–	(833)	(833)	–	(40)	(40)	(873)
Charges financières	–	(6 874)	(6 874)	–	(339)	(339)	(7 213)
	71 523	57 487	129 010	16 748	4 054	20 802	149 812
Charges							
Pensions et prestations	(64 804)	–	(64 804)	(261)	–	(261)	(65 065)
Charges d'exploitation	(727)	(1 662)	(2 389)	(286)	(94)	(380)	(2 769)
	(65 531)	(1 662)	(67 193)	(547)	(94)	(641)	(67 834)
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations	**5 992**	**55 825**	**61 817**	**16 201**	**3 960**	**20 161**	**81 978**

Régime de pensions du Canada – *suite*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2024						
	RPC de base			RPC supplémentaire			RPC
	GC	Office	Total	GC	Office	Total	Total
Actifs financiers et passifs							
Encaisse	127	222	349	32	6	38	387
Créances	7 335	35	7 370	1 197	1	1 198	8 568
Placements nets	-	594 044	594 044	–	38 555	38 555	632 599
Autres actifs	-	9	9	–	-	–	9
Créditeurs et charges à payer	(821)	(1 184)	(2 005)	(24)	(50)	(74)	(2 079)
	6 641	593 126	599 767	1 205	38 512	39 717	639 484
Actifs non financiers	–	705	705	–	24	24	729
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	**6 641**	**593 831**	**600 472**	**1 205**	**38 536**	**39 741**	**640 213**

(en millions de dollars)

	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024						
	RPC de base			RPC supplémentaire			RPC
	GC	Office	Total	GC	Office	Total	Total
Revenus							
Cotisations	67 926	–	67 926	13 716	–	13 716	81 642
Revenu de placement net							
Revenu de placement	18	52 522	52 540	5	2 277	2 282	54 822
Charges liées aux placements	–	(787)	(787)	–	(26)	(26)	(813)
Charges financières	–	(5 716)	(5 716)	–	(211)	(211)	(5 927)
	67 944	46 019	113 963	13 721	2 040	15 761	129 724
Charges							
Pensions et prestations	(60 710)	–	(60 710)	(118)	–	(118)	(60 828)
Charges d'exploitation	(722)	(1 559)	(2 281)	(287)	(58)	(345)	(2 626)
	(61 432)	(1 559)	(62 991)	(405)	(58)	(463)	(63 454)
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations	**6 512**	**44 460**	**50 972**	**13 316**	**1 982**	**15 298**	**66 270**

Régime de pensions du Canada – *fin*

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2025 – *fin*

Conformément au paragraphe 108.1 et 108.3 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord daté du 1er avril 2004, les sommes non nécessaires pour la satisfaction des obligations particulières du RPC sont transférées hebdomadairement à l'Office. Les fonds proviennent des cotisations des employeurs et des employés au RPC et des revenus d'intérêts générés par le dépôt auprès du receveur général.

Au besoin, l'Office transfère de la trésorerie au RPC, ce qui comprend la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires pour couvrir les obligations liées aux pensions, aux prestations et aux charges d'exploitation du RPC.

Les transferts cumulatifs à/de l'Office, depuis sa création, se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2025		
	RPC de base	RPC supplémentaire	Total
Transferts cumulatifs à l'Office au début de l'exercice	764 597	35 997	800 594
Transferts de fonds à l'Office	54 267	16 104	70 371
Transferts cumulatifs à l'Office à la fin de l'exercice	818 864	52 101	870 965
Transferts cumulatifs de l'Office au début de l'exercice	(600 236)	(344)	(600 580)
Transferts de fonds de l'Office	(48 071)	(9)	(48 080)
Transferts cumulatifs de l'Office à la fin de l'exercice	(648 307)	(353)	(648 660)
Transferts cumulatifs de l'Office	170 557	51 748	222 305

(en millions de dollars)

	2024		
	RPC de base	RPC supplémentaire	Total
Transferts cumulatifs à l'Office au début de l'exercice	712 056	22 943	734 999
Transferts de fonds à l'Office	52 541	13 054	65 595
Transferts cumulatifs à l'Office à la fin de l'exercice	764 597	35 997	800 594
Transferts cumulatifs de l'Office au début de l'exercice	(550 868)	–	(550 868)
Transferts de fonds de l'Office	(49 368)	(344)	(49 712)
Transferts cumulatifs de l'Office à la fin de l'exercice	(600 236)	(344)	(600 580)
Transferts cumulatifs de l'Office	164 361	35 653	200 014

Compte des rentes sur l’État

Responsabilité de la direction à l’égard des états financiers

Les états financiers du Compte des rentes sur l’État sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite par la direction d’Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de l’intégrité et de l’objectivité de l’information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s’acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l’information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d’information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l’information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l’augmentation du rendement des rentes sur l’État* ainsi qu’à la *Loi relative aux rentes sur l’État* et à son règlement.

La vérificatrice générale du Canada, l’auditeur externe du Compte des rentes sur l’État, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport à la ministre de l’Emploi et des Familles.

Sous-ministre
Emploi et Développement social Canada,
Paul Thompson.

Dirigeante principale des finances
Emploi et Développement social Canada,
Serena Francis, MBA, CPA, CMA

Gatineau, Canada
Le 28 août 2025

Compte des rentes sur l'État – *suite*

Rapport de l'actuaire

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État (le « compte ») au 31 mars 2025. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le passif actuariel et la situation financière du compte au 31 mars 2025. Les résultats de l'évaluation sont inclus dans les Comptes publics du Canada, de même que dans les états financiers du compte.

Au 31 mars 2025, le passif actuariel calculé conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État* et utilisé pour déterminer le montant débité du compte et crédité au Fonds consolidé du revenu, est basé sur les taux de mortalité et d'intérêt prescrits. De plus, le passif actuariel présenté dans l'état de la situation financière, dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que dans l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite des états financiers du compte, est basé sur les hypothèses de rechange des taux de mortalité et d'actualisation.

L'évaluation du passif actuariel et de la situation financière du compte repose donc sur ce qui suit :

- les données sur les participants au 31 mars 2025 fournies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Service Canada;
- les données sur l'actif fournies par EDSC;
- les taux de mortalité et d'intérêt prescrits :
  - des taux de mortalité tels qu'indiqués dans le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, c'est-à-dire, des taux de mortalité de la table de rente pour 1983, pour les contrats individuels et collectifs, modifiée selon l'échelle de projection G publiée par la « Society of Actuaries »; et
  - un taux d'intérêt annuel de sept pour cent tel qu'indiqué dans le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*;

Pour les états financiers du compte, préparés conformément au chapitre 4600 de la Partie IV du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, les hypothèses de rechange des taux de mortalité et des taux d'actualisation sont :

- la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience; et
- un taux d'actualisation déterminé par l'approche d'une courbe de rendement. La courbe de rendement est déterminée par référence aux rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée.

L'actif du compte est théorique et sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada. Par conséquent, le passif actuariel correspond à la valeur actualisée des paiements futurs au taux d'intérêt prescrit ou de rechange. Puisque les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, l'évaluation ne tient compte d'aucune provision pour frais administratifs. Cette évaluation n'inclut aucune marge ajoutée pour écarts défavorables.

Ottawa, Canada
le 25 juillet 2025

Compte des rentes sur l'État – *suite*

Rapport de l'actuaire – *fin*

À notre avis, compte tenu du fait que l'évaluation est préparée en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses qui ont été utilisées respectent les exigences légales;
- les hypothèses de rechange des taux de mortalité et d'actualisation qui ont été utilisées pour les états financiers du compte sont raisonnables et pertinentes;
- les méthodes utilisées pour l'évaluation sont pertinentes aux fins de l'évaluation; et
- l'évaluation est appropriée, conforme aux exigences législatives et ses résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En date du 25 juillet 2025, nous n'avons pris connaissance d'aucun événement qui aurait une incidence matérielle sur les résultats au 31 mars 2025. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2026.

Marie-Pier Bernier
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef

Luc Léger
Associé de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef

Compte des rentes sur l'État – *suite*

Rapport de l'auditeur indépendant

À la ministre de l'Emploi et des Familles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte des rentes sur l'État (le « Compte »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2025, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte;

Compte des rentes sur l'État – *suite*

Rapport de l'auditeur indépendant – *fin*

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte des rentes sur l'État dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi que la *Loi relative aux rentes sur l'État* et ses règlements.

À notre avis, les opérations du Compte des rentes sur l'État dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte des rentes sur l'État aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte des rentes sur l'État à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Original signé par
Mathieu Le Sage, CPA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 28 août 2025

Compte des rentes sur l'État – *suite*

État de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Actif net disponible pour le service des prestations		
Créances	55	41
Obligations au titre des prestations de retraite (note 3)	**53 487**	**59 357**
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada (note 4)	**53 432**	**59 316**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

Sous-ministre
Emploi et Développement social Canada,
Paul Thompson

Dirigeante principale des finances
Emploi et Développement social Canada,
Serena Francis, MBA, CPA, CMA

Compte des rentes sur l'État – *suite*

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Reçu ou payé par le gouvernement du Canada		
Rentes versées (note 4)	8 742	9 826
Remboursements de primes et autres (note 4)	16	4
	8 758	9 830
Montant payé par le Trésor	(8 758)	(9 830)
Dépenses administratives		
Services reçus gratuitement (note 5)	1 793	1 845
Services assumés par Emploi et Développement social Canada (note 5)	(1 793)	(1 845)
Variation des créances et augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	**14**	**3**
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	41	38
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	**55**	**41**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	**59 357**	**68 021**
Intérêts (note 4)	1 899	1 910
Rentes versées (note 4)	(8 742)	(9 826)
Rentes réclamées et non réclamées et autres éléments	(41)	(103)
Gains actuariels liés à l'expérience (note 4)	(651)	(170)
Pertes (gains) dus aux changements d'hypothèses de taux d'actualisation (note 4)	1 665	(1 492)
Pertes dues aux changements d'hypothèses de mortalité (note 4)	–	1 017
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice (note 3)	**53 487**	**59 357**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Compte des rentes sur l'État – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

Le Compte des rentes sur l'État (le Compte) a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, telle que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à se préparer financièrement pour leur retraite en achetant des rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des contrats de rentes sur l'État. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements de rentes aux rentiers débutent.

Le Compte est administré par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et il fonctionne à même le Trésor.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de présentation

Les états financiers du Compte sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600) selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés en milliers de dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Compte. Le chapitre 4600 fournit des normes comptables précises sur les obligations au titre des prestations de retraite. Pour les conventions comptables qui ne se rapportent pas aux obligations au titre des prestations de retraite, le Compte se conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS) de la Partie 1 du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada – Comptabilité. Lorsque les Normes IFRS de la partie 1 ne sont pas conformes au chapitre 4600, le chapitre 4600 a préséance.

Les états financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025, furent autorisés par les signataires le 28 août 2025.

b) Obligations au titre des prestations de retraite

La méthode qui a servi au calcul des obligations au titre des prestations de retraite inclut, en ce qui concerne les rentes échues et reportées, la valeur actuelle de ces rentes déterminées sur une base actuarielle en utilisant la meilleure estimation selon les tables de mortalité ajustées pour l'expérience disponibles au 31 mars 2025. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuelle sont basés sur le coût d'emprunt du gouvernement du Canada quant à la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent le moment des flux de trésorerie futurs estimatifs.

Les obligations au titre des prestations de retraite sont séparées en deux catégories : échues et reportées. Les participants échus sont ceux pour qui les rentes sont en paiement au 31 mars 2025. Les participants reportés sont ceux pour qui le paiement des rentes va débuter dans l'avenir.

c) Services reçus gratuitement

Les services administratifs rendus gratuitement par EDSC sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations selon leur valeur estimative. Un montant correspondant à ces frais est crédité à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

d) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif net disponible pour le service des prestations, des obligations au titre des prestations de retraite et de l'intérêt présentés à la date des états financiers. Les obligations au titre des prestations de retraite dépendent de facteurs qui sont déterminés sur une base actuarielle utilisant des hypothèses telles que les taux de mortalité et d'actualisation. Des changements à ces hypothèses auront un impact sur le montant comptabilisé des obligations au titre des prestations de retraite. Le montant comptabilisé des obligations au titre des prestations de retraite à la fin des exercices financiers est présenté à la note 3. Les résultats réels peuvent être différents de façon importante des estimés et hypothèses. En conséquence, il est possible que les montants des obligations au titre des prestations de retraite et que le montant des comptes connexes puissent changer de façon significative à court terme. Une révision d'estimation comptable est comptabilisée dans la période de la révision si la révision n'affecte que cette période ou dans la période de révision et les périodes ultérieures, si celles-ci sont également concernées par cette révision.

Compte des rentes sur l'État – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

3. Obligations au titre des prestations de retraite

Le Bureau de l'actuaire en chef, une unité indépendante au sein du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, effectue l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État au 31 mars.

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élevaient à :

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Obligations au titre des prestations de retraite		
Rentes échues	52 977	58 533
Rentes reportées	510	824
	53 487	59 357

Les taux d'actualisation utilisés pour mesurer les obligations au titre des prestations de retraite au 31 mars et l'intérêt couru de l'exercice étaient comme suit :

	2025	2024
Obligations au titre des prestations de retraite	2,93 %	3,48 %
Intérêt	3,48 %	3,05 %

L'âge moyen des rentiers a été estimé à 87,6 ans et la durée de vie restante du compte a été estimée à 34 ans au 31 mars 2025.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 mars 2026.

4. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada

La *Loi relative aux rentes sur l'État* autorisait le gouvernement du Canada à vendre des rentes au public canadien. Le gouvernement du Canada a conclu des contrats de rente avec une promesse de payer les rentes. Il est aussi tenu, en vertu de la Loi, de maintenir un compte à même les comptes du Canada, appelé le Compte des rentes sur l'État, afin d'enregistrer toutes les opérations liées à ces rentes. Ces opérations comprennent toutes les sommes reçues et payées relatives à l'octroi d'une rente, les rentes non réclamées et réclamées ainsi que les obligations représentant la valeur actualisée des rentes futures contractées. Il comprend également le montant des intérêts courus sur les obligations au titre des prestations de retraite.

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada au début de l'exercice	**59 316**	**67 983**
Intérêts	1 899	1 910
Rentes réclamées	54	5
Rentes non réclamées	(93)	(107)
Rentes versées	(8 742)	(9 826)
Remboursement de primes et autres	(16)	(4)
Gains actuariels liés à l'expérience	(651)	(170)
Pertes (gains) dus aux changements d'hypothèses de taux d'actualisation	1 665	(1 492)
Pertes dues aux changements d'hypothèses de mortalité	–	1 017
	(5 884)	(8 667)
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada à la fin de l'exercice	**53 432**	**59 316**

Compte des rentes sur l'État – *fin*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *fin*

Intérêts

Les intérêts représentent la désactualisation de l'escompte sur les obligations au titre des prestations de retraite. Ceci est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et est calculé en utilisant le taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent.

Rentes réclamées

Les rentes réclamées sont constituées de sommes non réclamées par des rentiers qui ne pouvaient être retracés antérieurement. Par la suite, si les rentiers sont retracés, la valeur actuelle actuarielle de leur rente est payée.

Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées sont constituées des sommes à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers n'ont pu être retracés.

Remboursements de primes

Les remboursements de primes représentent le remboursement complet des primes lors de l'annulation de contrat de rente à l'échéance.

Gains ou pertes actuariels dus à l'expérience et changements d'hypothèses actuarielles

À la fin de tout exercice, la somme des obligations au titre des prestations de retraite peut être différente de celle attendue due aux changements résultant de l'analyse de l'expérience et les effets du changement aux hypothèses actuarielles.

Étant donné qu'il n'y a plus de nouveaux contrats achetés sous la *Loi relative aux rentes sur l'État*, les principales sources de gains et pertes actuariels liés à l'expérience sont la mortalité et les retraites des participants actuels. Les gains et les pertes liés à la mortalité comprennent les changements aux paiements attendus dans le futur, suite au décès ou à la survie des rentiers et la différence entre les prestations attendues et payées au cours de l'année.

La meilleure estimation de la gestion des obligations au titre des prestations de retraite est calculée selon les taux de mortalité utilisés pour l'évaluation actuarielle du Régime de pensions du Canada, et les taux d'actualisation. Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 mars 2025 sont estimées selon les taux de mortalité utilisés dans le *31e rapport actuariel du Régime de pensions du Canada*. Ces taux de mortalité sont mis à jour tous les trois ans.

5. Opérations entre apparentés

Le Compte est lié aux ministères gouvernementaux, organismes et sociétés d'État sous un contrôle commun tenu par le gouvernement du Canada. Il n'y a pas de transactions importantes avec ses entités apparentées autres que celles décrites à la note 2 c) Services reçus gratuitement. Ces services administratifs incluent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Salaires	1 320	1 365
Coûts d'opération	358	362
Services actuariels	115	118
Services reçus gratuitement	**1 793**	**1 845**

6. Obligations au titre des prestations de retraite calculé selon la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *règlement relatif aux rentes sur l'État*

Selon la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, les prestations attendues futures sont escomptées en utilisant un taux annuel de sept pour cent. Les prestations futures sont estimées en utilisant les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée par la Society of Actuaries, pour les rentes individuelles et collectives respectivement. Les obligations au titre des prestations de retraite ont été initialement comptabilisées dans le Compte des rentes sur l'État établi dans les Comptes publics du Canada. Selon cette loi et ce règlement, le solde du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2025 est estimé à 45,2 millions de dollars (51,8 millions de dollars en 2024).

Tous les redressements requis pour refléter les obligations au titre des prestations de retraite selon les taux de mortalité ajustés pour l'expérience et selon les taux d'escomptes courants selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraites furent comptabilisés dans ces états financiers et dans les Comptes publics du Canada.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'image fidèle des états financiers de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) relève de la direction de la Gendarmerie royale du Canada.

Les états financiers de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ils comprennent, lorsque nécessaire, les meilleurs jugements et estimations établis par la direction.

Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction a établi des livres, des registres, ainsi que des méthodes de gestion et de contrôle interne qu'elle maintient à jour, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de veiller à ce que les opérations soient conformes à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et son règlement ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements.

Les présents états financiers ont été audités par la vérificatrice générale du Canada, la vérificatrice indépendante du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

Le commissaire,
Mike Duheme

La dirigeante principale des finances,
Samantha Hazen, CPA, CA, CIA

Le 22 août 2025

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – *suite*

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Sécurité publique

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (la « Caisse de pension »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse de pension au 31 mars 2025, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse de pension conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse de pension à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse de pension ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse de pension.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse de pension;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – *suite*

Rapport de l'auditeur indépendant – *fin*

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse de pension à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse de pension à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions pertinentes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements ainsi que la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et ses règlements.

À notre avis, les opérations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Original signé par
Mimma Venema, CPA, CA, CGA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 22 août 2025

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – *suite*

État de la situation financière au 31 mars

(en dollars canadiens)

	2025	2024
Passifs		
Prestations à payer (note 3)	273 675	473 316
Actif net disponible pour le service des prestations	**(273 675)**	**(473 316)**
Obligations au titre des prestations de retraite (note 4)	**2 925 366**	**3 921 027**
Déficit qui sera financé par le gouvernement du Canada (note 5)	**(3 199 041)**	**(4 394 343)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

Le commissaire,
Mike Duheme

La dirigeante principale des finances,
Samantha Hazen, CPA, CA, CIA

Le 22 août 2025

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – *suite*

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2025	2024
Actif net disponible pour le service des prestations—début de l'exercice	**(473 316)**	**(393 665)**
Diminution (augmentation) des prestations à payer	199 641	(79 651)
Actif net disponible pour le service des prestations—fin de l'exercice	**(273 675)**	**(473 316)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2025	2024
Obligations au titre des prestations de retraite—début de l'exercice	**3 921 027**	**6 215 801**
Intérêts cumulés sur les prestations constituées, montant net	105 220	167 745
Cotisations des participants au titre des services passés	141	537
Gains actuarielles	(267 327)	(840 850)
Versement des prestations aux survivants et transferts aux prestations à payer	(833 695)	(1 622 206)
Obligations au titre des prestations de retraite—fin de l'exercice	**2 925 366**	**3 921 027**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Description de la Caisse de pension

Une brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est fournie ci-dessous.

a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (« la Caisse de pension ») a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et opère maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* («la *Loi*») (en vigueur depuis 1959), ainsi que son règlement connexe.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1er mars 1949, ont le droit d'acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites.

La Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») assure la gestion de la Caisse de pension et Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC ») se charge de l'administration courante de la Caisse de pension. Le Bureau de l'actuaire en chef (« BAC »), une unité du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») procède périodiquement à des évaluations actuarielles de la Caisse de pension.

Toutes les opérations monétaires de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fins déterminées dans le Trésor.

La Caisse de pension est présentée selon les normes applicables aux régimes de retraite à prestations déterminées tel que décrit à la note 2 (a).

b) Politique de capitalisation

Tous les membres admissibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs cotisant à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant de versement des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement à la Caisse de pension, à même les crédits non affectés du Trésor, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

c) Versement des prestations aux survivants

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

i. Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 % du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

ii. Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, sont les plus admissibles à partager les prestations.

iii. Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de base de décès payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.

d) Dividendes sur le versement des prestations aux survivants

La *Loi* stipule que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront être versées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de base de décès, gagnées et futures.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

e) Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Ces états financiers présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres de la Caisse de pension et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

Ces états financiers sont préparés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Caisse de pension, conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) de la partie IV du Manuel des Comptables Professionnels Agréés (CPA) Canada. Le chapitre 4600 fournit des indications comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite.

En ce qui a trait aux conventions comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, la Caisse de pension se conforme à la partie I du Manuel de CPA Canada – Normes IFRS de comptabilité (IFRS). Lorsque les IFRS de la partie I ne sont pas en harmonie avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la préséance.

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ont été autorisés par les signataires le 22 août 2025.

b) Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont comme suit :

i. Versement des prestations aux survivants

Les prestations sont constatées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à titre de réduction de l'obligation au titre des prestations de retraite et de l'actif net disponible pour le service des prestations au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension ou au décès de la veuve.

ii. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite sont établies à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de capitalisation préparée par le BAC. L'évaluation est mise à jour annuellement à l'aide des données valides à la date des états financiers. Les obligations au titre des prestations de retraite sont égales à la valeur de toutes les prestations futures à verser, escomptées en fonction des hypothèses actuarielles, qui sont formulées à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

iii. Services fournis gratuitement et transactions entre apparentés

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement puisque la valeur de ces services n'est pas significative dans le cadre des états financiers pris dans leur ensemble. Ces services comprennent :

- Gestion financière et autres services de soutien fournis par la GRC;
- Évaluation actuarielle et autres services du BAC;
- Coûts d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – *suite*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *suite*

c) Sources d'incertitude relative aux estimations

Aux fins d'établissement de ces états financiers, la haute direction utilise des estimations et des hypothèses qui touchent principalement les passifs déclarés ainsi que d'autres renseignements.

Dans l'établissement d'estimations et dans l'utilisation d'hypothèses, la haute direction se fie sur des renseignements externes et des conditions observables autant que possible. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience et sur d'autres facteurs qui sont considérés être pertinents. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des estimations et des hypothèses.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que les périodes futures.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituent l'élément le plus important qui fait l'objet d'estimations et d'hypothèses. Ces obligations sont fonction d'un certain nombre de facteurs déterminés selon une méthode actuarielle à l'aide d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, telles que le taux d'actualisation (taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension), les taux de mortalité, la proportion de participants mariés, l'âge des nouvelles veuves et la bonification des prestations. Chaque année, la Caisse de pension consulte les actuaires externes du BAC à propos de ces estimations et de ces hypothèses. Tout changement aura une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. Des détails relatifs à ces estimations et à ces hypothèses ont été fournis à la note 4.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations d'imprévisibilité et de volatilité macroéconomiques comprennent le contexte géopolitique actuel, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt.

3. Prestations à payer

Les prestations à payer représentent les prestations sous forme de montant forfaitaire qui sont devenues payables lors du décès du participant ou de la veuve au cours de l'année, mais n'avait pas encore été payé à la fin de l'année. Au 31 mars 2025, les prestations à payer étaient de 273 675 $ (473 316 $ en 2024).

4. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite sont établies en fonction de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 mars 2022 et la mise à jour actuarielle pour la Caisse de pension au 31 mars 2025. Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées au moins une fois tous les cinq ans. La dernière évaluation actuarielle aux fins de capitalisation remonte au 31 mars 2022, et a été déposée au Parlement le 27 octobre 2023. L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 mars 2025 devrait être déposée au Parlement en 2026.

L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 mars 2022 indiquait un excédent actuariel de 494 000 $.

L'augmentation des prestations proposée représente une intégration de 5 % au 1er avril 2023, suivie d'une augmentation annuelle de 1,2 % au 1er avril 2024 et au 1er avril 2025 conformément à la recommandation du rapport actuariel aux fins de capitalisation au 31 mars 2022. Les paiements liés à l'augmentation des prestations ont été effectués durant l'année fiscale 2025, après la publication du décret approuvé dans la Gazette du Canada, Partie II, le 19 juin 2024.

L'utilisation prévue du solde résiduel de l'excédent actuariel est de pourvoir au paiement des augmentations des prestations au cours de la durée résiduelle de la Caisse de pension. Au 31 mars 2025, l'âge moyen des membres était d'environ 101,8 ans (99,3 ans en 2024) et l'âge moyen des veuves était d'environ 93,4 ans (93,6 ans en 2024). La durée résiduelle de la Caisse de pension au 31 mars 2025 était estimée à 24 ans (25 ans en 2024) selon l'évaluation actuarielle en cours aux fins de capitalisation au 31 mars 2022.

Les hypothèses les plus probables de la direction qui servent à établir les obligations au titre des prestations de retraite sont à la fois de nature économique et démographique. Les hypothèses démographiques ont trait notamment au taux de mortalité, la proportion de membres mariés, et l'âge des nouvelles veuves. Les taux de mortalité des membres sont conformes à l'évaluation actuarielle en cours aux fins de capitalisation au 31 mars 2022 et sont basés sur les taux de mortalité pour les membres réguliers de sexe masculin tirés du rapport actuariel sur le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au 31 mars 2021.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – *fin*

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 – *fin*

Les taux de mortalité des veuves sont basés d'après la table de mortalité des retraités canadiens de 2014 (CPM2014), secteurs public et privé combinés, publié par l'Institut canadien des actuaires, projeté avec les facteurs d'amélioration de la longévité de l'échelle d'amélioration de la CPM B (CPM-B) à l'année du régime 2023. Les taux de mortalité sont réduits dans le futur selon l'hypothèse d'amélioration de la longévité utilisée dans le rapport actuariel du régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au 31 mars 2021. Les principales hypothèses économiques portent sur les taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension. Ce taux est dérivé du rendement d'un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada d'une durée de 20 ans émises à des taux d'intérêt prescrits et conservées jusqu'à échéance à la date de l'évaluation actuarielle en cours aux fins de capitalisation. Nous réévaluons régulièrement la pertinence de ces hypothèses.

L'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite est mise à jour annuellement en fonction des transactions réalisées en cours d'exercice, y compris des gains/pertes actuariels imputables aux fluctuations dans la population des membres et conjoints survivants de la Caisse de pension. Les gains actuariels pour 2025 sont 267 327 $ (840 850 $ en 2024). L'information contenue dans les présents états financiers reflète l'évaluation actuarielle pour la mise à jour annuelle des obligations au titre des prestations de retraite réalisée le 31 mars 2025. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite à cette date était de 2 925 366 $ (3 921 027 $ en 2024).

Le taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 est 3,0 % par année (2024 – 3,1 % par année). On prévoit que le taux d'intérêt à long terme de la Caisse de pension diminuera à 2,6 % par année à compter de 2031 (2024 -2,6 % par année à compter de 2031) et augmentera pour atteindre le taux ultime de 4 % atteint à compter de 2048 (2024 – 4 % par année à compter de 2048). Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

5. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada

Toutes les transactions de la Caisse de pension sont effectuées par le biais d'un compte à fins déterminées dans le Trésor et sont rapportées dans les Comptes publics du Canada. Ceci comprend les cotisations reçues, les revenus d'intérêts enregistrés dans la Caisse de pension et le versement des prestations aux survivants.

Le gouvernement a une obligation légale de verser les prestations relatives à la Caisse de pension. Dans le cas d'un déficit, il n'y aurait aucune incidence sur le versement des prestations. Cette obligation au titre des prestations de retraite est envers les survivants des participants qui ont contribué à la Caisse de pension au cours des années. Cependant, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour constituer une provision suffisante pour versements futurs, le gouverneur en conseil peut augmenter le montant des prestations pour débourser le surplus aux survivants. De ce fait, le gouvernement a une obligation envers les bénéficiaires pour le solde de la Caisse de pension rapporté dans le compte à fins déterminées.

Le tableau suivant présente ces obligations au 31 mars :

(en dollars canadiens)

	2025	2024
Solde d'ouverture, compte à fins déterminées	**5 117 177**	**6 475 375**
Rentrées et autres crédits	140 421	184 358
Paiements et autres débits	(1 033 335)	(1 542 556)
Solde de clôture, compte à fins déterminées	**4 224 263**	**5 117 177**
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada	(3 199 041)	(4 394 343)
Excédent dû aux bénéficiaires	**1 025 222**	**722 834**

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 7

Comptes publics du Canada
2024-2025

Trésorerie et créances au 31 mars

Table des matières

Page

Trésorerie et équivalents de trésorerie 312
Impôts à recevoir 313
Autres créances 314

Trésorerie et créances

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique Trésorerie et créances.

Tableau 7.1
Trésorerie et créances

(en dollars)

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie, tableau 7.2	54 108 559 792	75 059 317 706
Impôts à recevoir, tableau 7.3	213 656 742 135	203 044 647 772
Autres créances, tableau 7.5	13 628 471 410	13 999 068 277
Total de la trésorerie et des créances	281 393 773 337	292 103 033 755

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit au 31 mars. Les fonds en banque comprennent les fonds publics déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers. Les fonds à la Banque du Canada comprennent les soldes opérationnels et les soldes détenus pour le Fonds de la liquidité prudentielle. Les fonds en transit comprennent les fonds publics reçus par des fonctionnaires publics avant le 1er avril, mais qui n'ont pas été déposés avant cette date, de même que les fonds détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Les chèques et mandats en circulation sont soustraits afin d'arriver au solde de clôture de la trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme résultant d'adjudications administrés par la Banque du Canada et le ministère des Finances au nom du ministre des Finances. Les dépôts à terme, en devises canadiennes, sont faits à partir d'une partie du surplus quotidien du solde de trésorerie et n'excèdent normalement pas 31 jours calendrier.

Tableau 7.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en dollars)

	2025	2024
Fonds en banque		
Monnaie canadienne[1]	25 073 857 989	55 037 081 309
Devises étrangères[2]	1 685 363 170	1 250 027 762
Dépôts spéciaux[3]	75 000 000	75 000 000
Total des fonds en banque	26 834 221 159	56 362 109 071
Fonds en transit		
Fonds détenus par les percepteurs et en transit	17 071 568 894	15 349 710 217
Autre encaisse – Sociétés d'État et autres entités consolidées[4]	2 683 035 000	1 919 580 000
Total des fonds en transit	19 754 603 894	17 269 290 217
Moins : Chèques et mandats en circulation		
Chèques en circulation[5]	8 330 300 731	6 572 117 734
Chèques sur comptes d'avance fixe[6]	530	(152)
Total des chèques et des mandats en circulation	8 330 301 261	6 572 117 582
Total de la trésorerie	38 258 523 792	67 059 281 706
Équivalents de trésorerie	15 850 036 000	8 000 036 000
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	54 108 559 792	75 059 317 706

1 Comprend 20 milliards de dollars (20 milliards de dollars en 2024) de monnaie canadienne ayant trait au Fonds de la liquidité prudentielle.
2 Les soldes libellés en devises américaines incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, celles-ci ont été converties en dollars canadiens correspondants au 31 mars.
3 Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le ministère du Revenu du Québec pour le gouvernement.
4 Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada mais sont pour l'usage exclusif des sociétés d'État et autres entités consolidées.
5 Les chèques du Receveur général du Canada émis en dollars canadiens et impayés sont comptabilisés dans ce compte. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux autres revenus. Au cours de l'exercice, une somme de 84 724 302 $ (159 821 310 $ en 2024) a été virée aux autres revenus. Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.
6 Les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux impayés pour plus de 10 ans (qui ont été virés aux autres revenus) sont comptabilisés dans ce compte.

Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont fait l'objet d'une cotisation par l'Agence du revenu du Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'ont pas encore été recouvrés ainsi que des montants estimatifs des impôts qui n'ont pas fait l'objet d'une cotisation à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts, les primes et les cotisations percevables pour le compte d'autrui tels que les gouvernements provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le gouvernement établit une provision pour créances douteuses afin de réduire la valeur comptable des impôts à recevoir à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Le tableau 7.3 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les créances qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 2 du volume III (Créances – radiations ou renonciations).

Tableau 7.3
Impôts à recevoir au 31 mars

(en dollars)

	2025			2024		
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets
Impôts à recevoir						
Impôt sur le revenu à recevoir						
Particuliers	117 232 062 970	12 139 519 818	105 092 543 152	107 182 981 562	10 565 204 078	96 617 777 484
Employeurs	34 638 170 938	2 990 094 118	31 648 076 820	34 930 125 282	2 284 386 962	32 645 738 320
Sociétés	44 522 217 463	7 106 261 664	37 415 955 799	40 787 462 948	6 211 722 421	34 575 740 527
Non-résidents	5 261 008 403	626 016 579	4 634 991 824	4 436 193 287	643 163 062	3 793 030 225
Taxe sur les produits et services à recevoir	38 669 174 446	7 143 971 702	31 525 202 744	38 972 318 114	6 764 313 734	32 208 004 380
Droits de douane à l'importation à recevoir	1 038 811 226	195 812 569	842 998 657	820 583 377	196 316 736	624 266 641
Autres taxes et droits d'accise à recevoir	3 446 125 076	949 151 937	2 496 973 139	3 157 182 636	577 092 441	2 580 090 195
Total	244 807 570 522	31 150 828 387	213 656 742 135	230 286 847 206	27 242 199 434	203 044 647 772

Tableau 7.4
Classement chronologique des impôts à recevoir

(en dollars)

	2025	2024
Impôts à recevoir		
Moins d'un an	146 899 614 097	143 129 970 887
1 à 2	19 229 916 396	15 629 559 614
2 à 3	16 432 880 577	11 102 677 676
3 à 4	11 386 653 808	6 472 273 265
4 à 5	7 129 877 220	6 148 561 966
Plus de 5 ans	43 728 628 424	47 803 803 798
Total	244 807 570 522	230 286 847 206

Les créances provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont comprises dans les créances à court terme.

Autres créances

Les autres créances représentent des montants qui ont été facturés mais non recouvrés ou des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus, de divers trop-payés, y compris les prestations liées à la COVID-19, et des liquidités données en nantissement à des contreparties, au 31 mars.

Les créances radiées ou renoncées sont incluses à la section 2 du volume III (Créances – radiations ou renonciations).

Tableau 7.5
Autres créances au 31 mars

(en dollars)

	2025			2024		
	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes
Autres créances	10 258 080 136	2 556 706 334	7 701 373 802	8 854 360 624	2 214 039 673	6 640 320 951
Trop-payés de prestations COVID-19	12 961 644 062	10 491 275 054	2 470 369 008	11 355 952 078	6 290 967 771	5 064 984 307
Liquidités données en nantissement à des contreparties[1]	3 456 728 600	–	3 456 728 600	2 293 763 019	–	2 293 763 019
Total	26 676 452 798	13 047 981 388	13 628 471 410	22 504 075 721	8 505 007 444	13 999 068 277

[1] Les liquidités données en nantissement à des contreparties représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association relativement aux accords de swaps de devises étrangères à conclure.

Section 8

Comptes publics du Canada
2024-2025

Comptes d'opérations de change au 31 mars

Table des matières

Page

Réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes 317
Fonds monétaire international 318
Fiducies du Fonds monétaire international 319
Allocations de droits de tirage spéciaux 320
État supplémentaire
Compte du fonds des changes 321

Comptes d’opérations de change

Les comptes de change représentent les actifs et passifs financiers du gouvernement liés aux réserves officielles internationales du Canada, détenues principalement dans le Compte du fonds des changes (CFC), et l’adhésion du Canada au Fonds monétaire international (FMI). Les actifs et les passifs libellées en devises sont présentées au 31 mars, en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d’opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d’actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus nets des opérations de change et revenus de placements à l’état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité des actifs des comptes d’opérations de change, en montrant les soldes d’ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Le tableau 8.2 présente les passifs des comptes d’opérations de change dans le même format. On doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 29 557 millions de dollars au 31 mars 2025 (21 246 millions de dollars au 31 mars 2024); le détail portant sur cette dette est présenté au tableau 6.1 de la section 6 de ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux.

Tableau 8.1
Actifs des comptes d’opérations de change

(en dollars)

	1er avril 2024	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2025
Réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, tableau 8.3	159 415 389 312	54 311 505 673	36 135 880 768	177 591 014 217
Fonds monétaire international – Souscriptions	19 756 919 000	1 313 455 836	–	21 070 374 836
Fiducies du Fonds monétaire international – Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	493 981 000	1 416 800 523	–	1 910 781 523
Fiducies du Fonds monétaire international – Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	473 956 000	315 748 552	–	789 704 552
Total des actifs des comptes d’opérations de change	180 140 245 312	57 357 510 584	36 135 880 768	201 361 875 128

Tableau 8.2
Passifs des comptes d’opérations de change

(en dollars)

	1er avril 2024	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2025
Réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes – Dû au courtier, tableau 8.3	–	–	316 000 000	316 000 000
Fonds monétaire international – Effets à payer	14 438 000 695	946 590 875	2 249 783 805	15 741 193 625
Allocations de droits de tirage spéciaux	29 667 894 000	–	1 972 345 151	31 640 239 151
Total des passifs des comptes d’opérations de change	44 105 894 695	946 590 875	4 538 128 956	47 697 432 776

Réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, (CFC) en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le CFC est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie.* Les états financiers non vérifiés au 31 mars 2025, et pour l'exercice clos à cette date, se trouvent à la fin de cette section.

En 2025, les paiements et autres débits pour les réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes comprenaient des avances au CFC de 39 415 millions de dollars, un redressement de 4 149 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du CFC pour l'exercice clos le 31 mars 2025, un redressement net dû à la réévaluation de change de 10 431 millions de dollars, et la comptabilisation à la date de transaction de 316 millions de dollars d'achats de titres négociables qui n'étaient pas réglés à la fin de l'année. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 33 185 millions de dollars et un versement de 2 951 millions de dollars au Trésor pour le résultat net du CFC pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Pour les passifs du Compte du fonds des changes, les rentrées et autres crédits comprenaient des dettes de 316 millions de dollars encourues pour des achats de titres négociables non réglés à la fin de l'année.

Tableau 8.3
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

(en millions de dollars)

	31 mars 2025	31 mars 2024
Dépôts en dollars américains	8 706	11 710
Titres négociables en dollars américains	92 964	77 649
Dépôts en euros	107	552
Titres négociables en euros	20 299	18 344
Dépôts en livres sterling britanniques	743	431
Titres négociables en livres sterling britanniques	13 595	12 128
Dépôts en yens japonais	282	93
Titres négociables en yens japonais	6 517	6 298
Dépôts à court terme	1 603	218
Droits de tirage spéciaux	32 775	31 992
Total	177 591	159 415
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollars américains	113 505	99 824
Euros	20 890	19 315
Livres sterling britanniques	14 114	12 176
Yens japonais	6 667	6 315
Droits de tirage spéciaux (2024, 14 001 millions DTS; 2023, 14 001 millions DTS)	26 761	25 092
Dollars canadiens	(8 811)	(6 258)
Total des avances sur le Trésor	173 126	156 464
Total des revenus nets du 1er avril au 31 mars	4 149	2 951
Total dû au Trésor	177 275	159 415
Dû au courtier	316	–
Total	177 591	159 415

Fonds monétaire international

Souscriptions

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de cinq grandes devises, l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2025, les paiements et autres débits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de change de 1 313 millions de dollars.

Le Conseil des gouverneurs du FMI procède à une révision générale des quotes-parts au moins tous les cinq ans afin d'évaluer l'adéquation des quotes-parts (c'est-à-dire leur taille et leur répartition). Le 15 décembre 2023, le Conseil des gouverneurs du FMI a conclu la 16e révision générale des quotes-parts et approuvé une augmentation équiproportionnelle de 50 % des quotes-parts des membres du FMI (sans modifier les quotes-parts des membres individuels) et une réduction des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) [voir ci-dessous]. Cette augmentation entrera en vigueur lorsque le consentement des membres représentant 85 % du total des droits de vote pour les quotes-parts et 90 % pour les montants des participants aux NAE aura été obtenu. Une fois cette mesure entrée en vigueur, la quote-part du Canada a donné son consentement à l'augmentation des quotes-parts le 15 juillet 2024. Canada sera portée de 11 024 millions de DTS à 16 536 millions de DTS.

Prêts

Ce compte inscrit la valeur des prêts portants intérêts accordés au titre des accords d'emprunt multilatéraux et bilatéral du Canada avec le FMI. Ces accords visent à fournir des ressources temporaires au FMI, qui s'emploie à promouvoir la croissance économique et à protéger la stabilité du système monétaire international.

Il existe deux ententes de prêts en cours avec le FMI à l'extérieur du système de quotes-parts : les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ainsi que les accords d'emprunts bilatéraux (AEB) temporaires.

La participation actuelle du Canada aux NAE est régie par la décision d'octobre 2020, en vigueur de janvier 2021 à décembre 2025. L'engagement maximal du Canada en vertu des NAE est de 7 747 millions de DTS. Lorsque les résultats de la 16e révision générale des quotes-parts entreront en vigueur, l'engagement maximal du Canada en vertu des NAE sera réduit à 6 486 millions de DTS.

Le Canada participe également aux AEB, qui augmentent encore davantage les ressources financières que peut emprunter le FMI auprès des pays membres. À partir des accords d'emprunt bilatéraux entrés en vigueur le 1er janvier 2021, le Canada s'est engagé à hauteur de 3 532 millions de droits de tirage spéciaux. Cette entente a été prolongée jusqu'à la fin de 2024. Pour s'assurer que le FMI conserve des ressources adéquates pendant la période intérimaire, les accords d'emprunt bilatéraux ont ensuite été prolongés jusqu'au 31 décembre 2027, ou jusqu'à ce que les résultats de la 16e révision générale des quotes-parts, comme cela est décrit ci-dessus, entrent en vigueur, selon la première éventualité. À ce jour, les accords d'emprunt bilatéraux ne sont pas entrés en vigueur et aucun décaissement n'a été effectué au titre de l'engagement du Canada. De plus, le conseil d'administration du FMI a entamé des discussions avec les participants aux NAE (y compris le Canada) en vue de les prolonger à compter du 1er janvier 2026, soit au niveau actuel, soit à un niveau révisé, selon l'avancement de la mise en œuvre des résultats de la révision générale des quotes-parts. Le Canada a donné son consentement à la réduction des NAE et à la prolongation des accords d'emprunt bilatéraux le 15 juillet 2024.

Conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, les prêts en cours accordés au FMI en vertu d'accords multilatéraux ou bilatéraux ne peuvent à aucun moment dépasser les 13 000 millions de DTS, ou tout autre montant déterminé par le gouverneur en conseil, à aucun moment. Les engagements maximaux du Canada en vertu des NAE et des AEB de 11 279 millions de DTS sont inclus à cette restriction.

Au 31 mars 2025, aucun montant était en cours dans le cadre de ces accords. On considère les avances versées au titre de ces accords comme faisant partie des réserves officielles de change du Canada.

Fiducies du Fonds monétaire international

Le Canada prête des fonds aux fiducies constituées par le FMI pour supporter les membres à faible revenu et les membres à revenu moyen vulnérables. Pour ces fiducies, l'autorisation tournante totale de prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords* connexes est établie à 1 000 millions de DTS, ou tout montant supérieur que peut fixer le Gouverneur en conseil. Le montant fut fixé à 4 200 millions de DTS par la Gouverneure en conseil le 19 février 2024. Certains prêts au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI qui sont soumis à cette restriction sont inclus dans les autres prêts, placements et avances, dont les précisions sont fournies dans la section 9 de ce volume.

Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Compte de prêts du FFRPC

Ce compte inscrit la valeur des prêts consentis au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) du FMI afin de fournir une aide financière aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*.

Des prêts totalisant 956 millions de DTS étaient en cours sur le total de prêt renouvelable de 2 000 millions de DTS du Canada engagés au compte de prêts du FFRPC au 31 mars 2025, (prêts en cours de 960 millions de DTS sur engagement de 2 000 millions de DTS, au 31 mars 2024).

Sur l'encours total des prêts accordés au compte de prêts du FFRPC au 31 mars 2025, des prêts de 300 millions de DTS sont inclus dans les comptes d'opérations de change (276 millions de DTS au 31 mars 2024). Ce solde impayé a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,91134 $ CAD). Au cours de l'année, les opérations comprenaient des sorties de fonds de 24 millions de DTS, équivalent à 45 millions de dollars canadiens au moment des opérations, et un gain de l'évaluation des changes de 34 millions de dollars. En plus des prêts au FFRPC inclus dans les comptes d'opérations de change, 656 millions de DTS de prêts en cours au compte de prêts du FFRPC au 31 mars 2025 (684 millions de DTS au 31 mars 2024) sont inclus dans les autres prêts, placements et avances (se reporter à la section 9 de ce volume pour des précisions).

Compte de dépôts et placements du FFRPC

Le total des prêts accordés au FFRPC qui sont inclus dans les comptes d'opérations de change aussi incluent 700 millions de DTS, équivalent à 1 254 millions de dollars canadiens au moment de l'opération, fournis au compte de dépôts et placements du FFRPC en avril 2024. Au cours de l'année, un gain de l'évaluation des changes de 84 millions de dollars a été attribué au compte de dépôts et placements du FFRPC. Le montant prêté par le Canada rapportera des intérêts et vient à échéance en mars 2034.

De plus, le prêt du Canada, et les sommes ainsi prêtés dans le compte par d'autres pays participants au FFRPC, seront investis par le FMI, les gains et pertes de placement étant attribués au prêt du Canada au prorata.

Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité

En septembre 2022, le Canada a conclu une entente avec le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD), conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, pour prêter au FFRD des sommes libellées en DTS, jusqu'à concurrence de l'équivalent de 2 000 millions de dollars canadiens. Le FFRD peut effectuer des prélèvements sur la facilité jusqu'au 30 novembre 2030. Le FFRD aide des pays vulnérables et à faibles revenus à renforcer leur résilience face aux difficultés structurelles à plus long terme, telles que le changement climatique et les pandémies.

Compte de prêts du FFRD

Le total des prêts accordés au compte de prêts du FFRD au 31 mars 2025 est 186 millions de DTS (37 millions de DTS au 31 mars 2024). Au cours de l'année, le Canada a prêté au compte de prêts du FFRD une somme additionnelle de 149 millions de DTS, équivalent à 276 millions de dollars canadiens au moment du prêts. De plus, un rajustement de l'évaluation des changes de 13 millions de dollars a été attribué au compte de prêts du FFRD. Le montant prêté par le Canada rapporte des intérêts, qui sont payés trimestriellement, et vient à échéance en décembre 2043.

Compte de dépôts du FFRD

En vertu de l'accord, en octobre 2022, le Canada a déposé dans le compte de dépôts du FFRD une somme de 228 millions de DTS, équivalent à 400 millions de dollars canadiens au moment du dépôt. Le montant déposé par le Canada rapporte des intérêts, qui sont payés trimestriellement, et vient à échéance le 30 novembre 2050. De plus, le dépôt du Canada, et les sommes ainsi déposées dans le compte par d'autres pays participants, sont investis par le FFRD, les gains et pertes de placement étant attribués au dépôt du Canada au prorata. Au cours de l'année, un gain de l'évaluation des changes de 27 millions de dollars a été attribué au compte de dépôts du FFRD.

Cotisation au compte de réserve du FFRD

Toujours en vertu de l'accord, en octobre 2022, le Canada a versé une contribution de 23 millions de DTS, soit un montant équivalant à 40 millions de dollars au moment de la contribution, au compte de réserve du FFRD, qui vise à couvrir le risque de crédit et de liquidité du FFRD, ainsi que les frais d'administration. La contribution du Canada au compte de réserve du FFRD ne rapporte pas d'intérêts, n'a pas d'échéance fixe, et a été comptabilisée comme une charge de paiement de transfert Cotisation au compte de réserve du FFRD.

Effets à payer

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (initialement égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2025, les effets à payer au FMI ont augmenté de 1 303 millions de dollars.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le DTS est un avoir de réserve international créée par le FMI et allouée aux pays participants à son département des droits de tirage spéciaux. Il représente à la foi un actif et une dette du Canada.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participants au département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes. Cependant, des circonstances pourraient survenir qui pousseraient le FMI à décider de rappeler les DTS en circulation, ce qui pourrait obliger le Canada à repayer son allocation de DTS, en partie ou en tout.

En 2025, les rentrées et autres crédits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de change de 1 972 millions de dollars.

État supplémentaire

Compte du fonds des changes

État de la situation financière *(non vérifié)* en date du 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Actifs financiers		
Dépôts détenus dans le CFC (note 3)	11 441	13 004
Placements (note 3)		
Titres négociables	133 375	114 419
Droits de tirage spéciaux	32 775	31 992
Total des placements	166 150	146 411
Total des actifs financiers	177 591	159 415
Passifs		
Dû au courtier	316	–
Dû au Trésor (note 5)	177 275	159 415
Total des passifs	177 591	159 415

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le sous-ministre,
Ministère des Finances,
Chris Forbes

Le dirigeant principal des finances,
Ministère des Finances
Christopher Veilleux

État des résultats *(non vérifié)* Exercice clos le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Revenus nets de placements		
Titres négociables		
Intérêts	3 587	2 743
Pertes nettes sur la vente de titres négociables	(744)	(1 355)
Coûts de transaction et autres	(3)	(3)
Intérêts sur les dépôts détenus dans le CFC	712	419
Intérêts sur droits de tirage spéciaux	1 144	1 262
Revenus totaux nets de placements	4 696	3 066
Autres		
Pertes nettes de change	(547)	(115)
Revenus nets de l'exercice	4 149	2 951

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Compte du fonds des changes – *suite*

Notes complémentaires à l'état de la situation financière et à l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2025 *(non vérifiés)*

1. Mandat et objectifs

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est ouvert au nom du ministre des Finances et est administré par la Banque du Canada (la Banque) en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC.

La *Loi sur la monnaie* confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et fournir une source de liquidité au gouvernement du Canada, si nécessaire. En vertu de la *Loi sur la monnaie*, le ministre des Finances peut, afin de mettre en oeuvre *l'Énoncé de politique de placement du gouvernement du Canada*, acquérir, emprunter, vendre ou prêter des actifs détenus dans le CFC.

Les actifs détenus dans le CFC sont gérés de manière à contribuer au contrôle et à la protection de la valeur externe de l'unité monétaire du Canada et à fournir une source des liquidités en devises au gouvernement du Canada, si nécessaire. À l'heure actuelle, le Canada a pour politique d'intervenir sur les marchés des changes lorsqu'il le juge à propos, plutôt que de manière systématique, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Depuis septembre 1998, la Banque n'a effectué aucune intervention sur le marché des changes sous la forme d'achats ou de ventes de dollars américains par rapport au dollar canadien.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice les revenus nets de l'exercice doivent être versés au Trésor du gouvernement du Canada, si le montant est positif, ou imputés au Trésor, si le montant est négatif. Le revenu net du CFC est calculé conformément au paragraphe 20 (2) de la *Loi sur la monnaie*. Le ministre des Finances rend compte des activités du CFC au Parlement dans les 60 premiers jours de séance du Parlement suivant la fin de l'exercice. Ces états financiers ont été préparés par le ministère des Finances.

2. Principales conventions comptables

Comme le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés en concordance avec les conventions comptables qu'utilise le gouvernement du Canada pour établir ses états financiers.

a) Constatation des revenus

Les revenus de placements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les intérêts gagnés (y compris l'amortissement des primes et des escomptes) selon la méthode des intérêts effectifs, les gains et pertes résultant de la vente de titres, et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les intérêts s'accumulent sur les dépôts à court terme, les dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux (DTS) sont mesurés selon la méthode des intérêts effectifs.

b) Constatation des charges

Les services d'administration, de garde et d'agent financier se rapportant aux opérations du CFC sont fournis et payés par la Banque et le ministère des Finances. Ces coûts n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

En outre, le coût théorique du financement des actifs du CFC et les avances provenant du Trésor ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

c) Actifs financiers

Dépôts détenus dans le CFC

Les dépôts détenus dans le CFC sont constitués de la trésorerie et des dépôts à court terme. Les dépôts à court terme sont présentés au coût amorti et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance. Le revenu qui en découle est inclus dans l'intérêt sur les dépôts détenus dans le CFC dans l'état des résultats selon la méthode des intérêts effectifs.

Titres négociables

Les titres négociables comprennent principalement les titres émis par des États souverains, des organismes gouvernementaux et des organisations supranationales, notamment des bons du trésor et des obligations nominales. Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés à la date de transaction. Les titres négociables sont présentés au coût amorti et ajustés afin de tenir compte de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission selon la méthode des intérêts effectifs sur la durée jusqu'à l'échéance. La valeur comptable des titres négociables comprend les intérêts courus.

À la décomptabilisation d'un titre, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans le gain (perte) net sur la vente de titres négociables. Cette approche reflète l'impact économique réel de l'opération.

Compte du fonds des changes – *suite*

Notes complémentaires à l'état de la situation financière et l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(non vérifiés) – suite

Baisse de la valeur

À la fin de chaque période de déclaration, la Banque évalue les facteurs qualitatifs et quantitatifs afin de déterminer s'il existe une baisse durable de la valeur des dépôts à court terme, des dépôts détenus dans le cadre de mises en pension et des titres négociables. Les charges de dépréciation reflètent une perte de valeur résultant de l'anticipation que la ressource économique sous-jacente a diminué de façon permanente et que la valeur comptable ne sera pas recouvrable. Lorsqu'une condition indiquant une dépréciation potentielle persiste pendant une période de quatre ans, il existe une présomption générale que la perte de valeur est durable. Cette présomption ne peut être renversée que par des preuves convaincantes du contraire.

Une fois dépréciés, ces actifs sont réévalués à leur valeur recouvrable, le montant de la perte de valeur étant comptabilisé dans l'état des résultats, et il n'y a pas de reprise au cours des années suivantes.

Programme de prêt de titres

Dans le cadre du programme de prêt de titres, le CFC a conclu des ententes de représentation avec deux grandes institutions financières. Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par ces agents, qui les garantissent et qui se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès des contreparties approuvées. La durée de ces opérations varie entre 1 jour et 31 jours. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés en tant qu'actifs d'investissement, car le compte conserve les risques et les avantages. Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est inclus dans les intérêts dans l'état des résultats.

Droits de tirage spéciaux

Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de cinq grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Les DTS sont comptabilisés originairement au coût et sont convertis par la suite à chaque date de clôture à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change.

Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux

Les actifs libellés en devises et en DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur au 31 mars, comme suit :

	2025	2024
Dollar américain	1,4385	1,3542
Euro	1,5558	1,4608
Yen japonais	0,0096	0,0089
Livre sterling britannique	1,8585	1,7092
DTS	1,9113	1,7922

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances provenant du Trésor libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont comptabilisés comme gains ou pertes nets de change et inclus dans l'état des résultats.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

d) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers, la direction de la Banque doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, en se fondant sur l'information disponible à la date des états financiers. Les estimations importantes sont majoritairement effectuées dans le domaine des justes valeurs des instruments financiers, y compris toute baisse (note 3).

Compte du fonds des changes – *suite*

Notes complémentaires à l'état de la situation financière et l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(non vérifiés) – suite

3. Instruments financiers

Juste valeur des actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dépôts détenus dans le CFC				
Dollars américains	8 706	8 706	11 710	11 710
Euros	107	107	552	552
Yens japonais	282	282	93	93
Livres sterling britanniques	743	743	431	431
Dépôts à court terme	1 603	1 603	218	218
Total des dépôts détenus dans le CFC	11 441	11 441	13 004	13 004
Placements				
Titres négociables				
Dollars américains	92 964	90 633	77 649	73 610
Euros	20 299	19 423	18 344	17 221
Yens japonais	6 517	6 274	6 298	6 240
Livres sterling britanniques	13 595	13 202	12 128	11 640
Total des titres négociables	133 375	129 532	114 419	108 711
DTS	32 775	32 775	31 992	31 992
Total des placements	166 150	162 307	146 411	140 703
Total des actifs financiers	177 591	173 748	159 415	153 707

Les justes valeurs estimatives des titres négociables sont fondées sur les cours du marché et comprennent les intérêts courus. Si ces prix ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide d'une courbe de rendement appropriée. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent, aucun titre négociable n'a été déprécié pour refléter une dépréciation de la valeur autre que temporaire.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations :

Niveau 1

Les prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, qui représentent des transactions de marché réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence.

Niveau 2

Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (par exemple, les prix pour des instruments similaires, les prix des marchés inactifs) ou indirectement (par exemple, les taux d'intérêt, les écarts de taux).

Niveau 3

Les données inobservables pour les actifs ou les passifs, qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables comme un résultat des marchés inactifs (par exemple, les hypothèses des acteurs du marché).

Les justes valeurs estimatives des instruments financiers sont conçues pour se rapprocher des montants contre lesquels les instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction courante dans des conditions normales de concurrence entre des parties bien informées et consentantes. La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables du marché partout où de telles données existent. Lors de l'évaluation de la juste valeur, un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte.

Les justes valeurs divulguées pour tous les actifs financiers sont classées comme des instruments de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. L'évaluation de la juste valeur des titres est fondée sur des données observables provenant de données du marché et d'évaluations implicites. Cette méthode ne repose pas uniquement sur des prix cotés et ne tient pas compte de tous les facteurs que les participants au marché prendraient en compte pour fixer un prix. Il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux au cours de l'année.

Compte du fonds des changes – *suite*

Notes complémentaires à l'état de la situation financière et l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(non vérifiés) – suite

Biens donnés en garantie

Dans le cadre de ses opérations, le CFC doit donner des biens en garantie concernant les facilités de crédit que lui accorde son centre d'échange européen. Les biens donnés en garantie doivent avoir une juste valeur d'un minimum de 250 millions de dollars américains, après une réduction appliquée à la valeur d'un actif proportionnelle à son risque, en titres équivalents. Au 31 mars, les garanties mises en gage et détenues aux fins du maintien des facilités de crédit étaient les suivantes, dans leur équivalent en dollar canadien avant décote :

Biens donnés en garantie

(en millions de dollars canadiens)

	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres négociables	542	529	441	419
Total	542	529	441	419

Prêt de titres

Au 31 mars 2025, il n'y avait pas de titres prêtés (aucun titre prêté au 31 mars 2024)

4. Gestion des risques financiers

Le compte est exposé à des risques financiers par l'intermédiaire de ses instruments financiers, y compris le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Voici une description de ces risques et de la façon dont leur exposition est gérée par le compte.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie ou un garant à un contrat financier doit subir une perte au CFC en ne s'acquittant pas de ses obligations suivant les modalités convenues. L'exposition du CFC au risque de crédit découle principalement de ses dépôts détenus dans le CFC et des titres négociables.

L'Énoncé de politique de placement prescrit par le ministre des Finances assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit. *L'Énoncé de politique de placement* établit des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organisations gouvernementaux, institutions supranationales, sociétés ou institutions financières commerciales), l'émetteur ou la contrepartie, ainsi que le type d'instrument.

L'Énoncé de politique de placement définit également le traitement réservé aux avoirs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou ne respectent pas les limites fixées en raison de circonstances exceptionnelles telles des baisses de notation.

Compte du fonds des changes – *suite*

Notes complémentaires à l'état de la situation financière et l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(non vérifiés) – suite

Le tableau suivant présente la cote de crédit des titres négociables détenus par le CFC, selon la deuxième évaluation externe la plus élevée parmi celles fournies par Moody's Investors Service, Standard et Poor's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Service.

Cote de crédit des titres négociables

(en millions de dollars canadiens)

	Valeur Comptable	
En date du	31 mars 2025	31 mars 2024
AAA	108 022	92 372
AA+	4 735	4 121
AA	7 850	11 466
AA-	5 713	162
A+	6 934	6 298
A	8	-
A-	113	-
	133 375	114 419

Concentration du risque de crédit

Des concentrations de risques de crédit se produisent lorsqu'une proportion importante du portefeuille est investie dans des titres exposés à un risque de crédit présentant des caractéristiques similaires ou à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. Le CFC peut détenir des titres à revenu fixe d'États souverains, de banques centrales, d'entités soutenues par le gouvernement du Canada et d'organismes supranationales hautement cotés. La Banque définit globalement les États souverains hautement cotés comme ceux dont la cote de crédit est équivalente à BBB ou supérieure. Pour être admissible à un placement, une entité doit avoir une cote de crédit acceptable, éclairée par des cotes de crédit externes et une analyse de crédit interne. Le CFC peut également effectuer des dépôts et exécuter d'autres transactions, jusqu'à concurrence des limites prescrites, auprès d'institutions financières commerciales qui répondent aux mêmes critères de classement.

Compte du fonds des changes – *suite*

Notes complémentaires à l'état de la situation financière et l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(non vérifiés) – suite

Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit des titres négociables détenus par le CFC.

Concentration du risque de crédit des titres négociables

(en millions de dollars canadiens)

	Euros		Livres sterling		Yens		Dollars américains		Total	
En date du 31 mars 2025	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Titres émis par des										
États souverains	8 717	44	7 867	60	6 274	100	55 582	62	78 440	61
Entités sous-souveraines	752	4	565	4	–	–	3 938	4	5 255	4
Entités supranationales	5 960	31	3 483	26	–	–	20 316	22	29 759	23
Agences implicites	3 994	21	1 287	10	–	–	10 797	12	16 078	12
Juste valeur totale des titres	19 423	100	13 202	100	6 274	100	90 633	100	129 532	100
Valeur comptable des titres	20 299		13 595		6 517		92 964		133 375	

(en millions de dollars canadiens)

	Euros		Livres sterling		Yens		Dollars américains		Total	
En date du 31 mars 2024	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Titres émis par des										
États souverains	7 443	43	5 601	48	6 240	100	46 817	64	66 101	60
Entités sous-souveraines	1 118	6	622	5	–	–	3 652	5	5 392	5
Entités supranationales	4 568	27	4 069	35	–	–	14 868	20	23 505	22
Agences implicites	4 092	24	1 348	12	–	–	8 273	11	13 713	13
Juste valeur totale des titres	17 221	100	11 640	100	6 240	100	73 610	100	108 711	100
Valeur comptable des titres	18 344		12 128		6 298		77 649		114 419	

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, le ministre des Finances peut nommer des agents chargés de fournir des services relativement au CFC, y compris le prêt de titres. Le prêt de titres consiste à prêter un titre à une contrepartie, qui doit finalement restituer le même titre, afin d'obtenir un rendement supplémentaire sur le portefeuille. Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des parties figurant sur une liste de contreparties admises. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec au moins un des agents.

Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement du Canada. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et notations de crédit. Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur.

Risque de marché

Le risque du marché est le potentiel de variations défavorables de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de variations des variables du marché, telles que les taux d'intérêt, les taux de change et d'autres prix du marché.

a) Risque de taux d'intérêt

Le CFC est exposé au risque du marché par le biais du risque de taux d'intérêt, étant donné que les équivalents de trésorerie, les titres négociables et les DTS du CFC se composent essentiellement d'actifs portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est géré, en tenant dûment compte du risque pour le gouvernement du Canada, au moyen d'une politique de gestion actif-passif. Cette politique utilise une stratégie consistant à faire correspondre la structure par échéances et la devise des actifs du CFC avec les emprunts en devises du gouvernement du Canada qui financent théoriquement les actifs du CFC.

Compte du fonds des changes – *suite*

Notes complémentaires à l'état de la situation financière et l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(non vérifiés) – suite

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. Le CFC n'est pas exposé à d'autres risques de prix significatifs.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le risque de change est présent pour le CFC sur une base autonome car les actifs et les passifs du CFC sont essentiellement libellés en dollars américains, en euros, en yen japonais, en livres sterling ou en DTS.

Le risque de change est géré, en tenant dûment compte du risque pour le gouvernement du Canada, au moyen d'une politique de gestion actif-passif. Cette politique utilise une stratégie consistant à faire correspondre la structure de durée et la devise des actifs du CFC avec les emprunts en devises du gouvernement du Canada qui financent théoriquement les actifs du CFC.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Le CFC n'est exposé au risque de liquidité qu'en raison de son passif dû au Trésor. Bien que ce montant soit dû au gouvernement du Canada sur demande, il serait très peu probable que le gouvernement du Canada fasse appel à cette obligation. Dans le cas où l'obligation doit être remplie, le CFC dispose de liquidités suffisantes pour générer le paiement nécessaire.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des actifs et des passifs financiers du CFC.

Analyse des échéances

(en millions de dollars canadiens)

En date du 31 mars 2025	Dû sur demande	Dans les 90 jours	Dans les 4 à 12 mois	Dans les 1 à 5 ans	Dans plus de 5 ans	Total
Actifs financiers						
Dépôts détenus dans le CFC	11 441	–	–	–	–	11 441
Investissements						
Dollars américains	–	11 834	11 607	52 077	28 560	104 078
Euros	–	238	796	8 469	13 250	22 753
Yens japonais	–	96	775	2 181	3 637	6 689
Livres sterling britanniques	–	1 628	3 615	3 583	6 915	15 741
DTS	32 775	–	–	–	–	32 775
	44 216	13 796	16 793	66 310	52 362	193 477
Passifs						
Dû au courtier	(316)	–	–	–	–	(316)
Dû au Trésor	(177 275)	–	–	–	–	(177 275)
	(177 591)	–	–	–	–	(177 591)
Écart de financement net	(133 375)	13 796	16 793	66 310	52 362	15 886

Compte du fonds des changes – *fin*

Notes complémentaires à l'état de la situation financière et l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(non vérifiés) – fin

5. Dû au Trésor

Le CFC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'avances sans intérêts consenties par le Trésor. Le versement d'avances du Trésor au CFC est autorisé par le ministre des Finances, aux conditions fixées par celui-ci. Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la monnaie*, l'encours de ces avances est limité à un plafond de 150 milliards de dollars américains aux termes d'un arrêté du ministre des Finances daté du 26 mars 2015.

Le Trésor avance au CFC le produit des emprunts en devises contractés par le gouvernement du Canada et des DTS attribués par le FMI. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises consenties par le Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Le produit en dollars canadiens des ventes de devises est versé au Trésor. Ces rentrées de fonds, combinées aux paiements en devises effectués au nom du gouvernement du Canada, ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens et peuvent se traduire par des dépôts nets en dollars canadiens du CFC auprès du Trésor.

Au 31 mars, les avances provenant du Trésor étaient constituées de sommes libellées dans les monnaies suivantes :

Composition en monnaies des avances provenant du Trésor

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Dollars américains	113 505	99 824
Euros	20 890	19 315
Livres sterling britanniques	14 114	12 176
Yens japonais	6 667	6 315
DTS	26 761	25 092
Total – devises	181 937	162 722
Dollars canadiens	(8 811)	(6 258)
Revenus nets	4 149	2 951
Total	177 275	159 415

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 9

Comptes publics du Canada
2024-2025

Prêts, placements et avances au 31 mars

Table des matières

Page

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques 333
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques 337
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques 342
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques 343
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques 343
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques 344
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques 344
Placements de portefeuille 345
Souscriptions au capital – Organisations internationales 349
Autres prêts et avances 352
Provision pour moins-value 373

Prêts, placements et avances

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentés par les créances acquises sur des tiers et les titres de participation obtenus par l'emploi de crédits parlementaires. Ceci exclut la portion des soldes de placements par les redressements des capitaux propres des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, ou des placements de l'État dans des instruments financiers émis par ces entités. Certains crédits permettent l'utilisation des remboursements pour des prêts et des avances supplémentaires. Les sections ministérielles du volume II offrent des précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation. Ils sont comptabilisés au coût ajusté du résultat net annuel des sociétés et réduits de tout dividende versé au gouvernement par celles-ci. Selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas harmonisées pour les rendre conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payables à ces sociétés et lorsque le gouvernement a avancé des fonds à des sociétés pour maintenir leurs activités de prêts directs, il comptabilise les montants comme des prêts et avances.

Les autres prêts et avances sont initialement comptabilisés au coût et, le cas échéant, sont actualisés pour refléter les conditions avantageuses. Les placements de portefeuille sont évalués au coût après amortissement, sauf s'ils sont cotés sur un marché actif, auquel cas ils sont évalués à leur juste valeur. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les soldes des prêts, placements et avances qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets, liés à ces prêts souverains consentis, sont présentés avec les produits de placements de ceux-ci sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. Des précisions sont fournies à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 10 du volume III.

Tableau 9.1
Prêts, placements et avances

(en dollars)

	1er avril 2024	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2025	Provision pour moins-value	Total
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, tableau 9.2	165 344 320 538	125 314 585 657	63 302 526 372	227 356 379 823	–	227 356 379 823
Placements de portefeuille, tableau 9.10	2 393 583 492	436 336 252	589 854 496	2 240 065 248	65 968 128	2 174 097 120
Souscriptions au capital – Organisations internationales, tableau 9.11	18 349 739 219	689 609 985	–	19 039 349 204	19 039 349 204	–
Autres prêts et avances, tableau 9.12	66 173 859 510	17 670 554 129	9 686 614 300	74 157 799 339	25 168 102 473	48 989 696 866
Total	252 261 502 759	144 111 086 023	73 578 995 168	322 793 593 614	44 273 419 805	278 520 173 809

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés et des entreprises relativement au fonds de roulement; aux dépenses en capital et autres; aux participations au capital-actions des sociétés; et aux prêts et avances aux sociétés et aux entreprises en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive. Une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à 100 % à Sa Majesté. Une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à 100 % à une ou plusieurs sociétés d'État mères, directement ou non, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques définies comme étant celles des sociétés d'État qui ne dépendent pas de crédits parlementaires; leur activité première et leur principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement, puisque son mandat est de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada, lui-même exclu de ce périmètre comptable.

Il existe aussi plusieurs entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement et doivent habituellement rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme « autres entreprises publiques » et incluent les diverses administrations portuaires canadiennes.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- autorisation législative;
- proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

Des renseignements supplémentaires sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État « mères » et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentés dans le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux*. Les états financiers vérifiés des sociétés d'État mères sont disponibles et publiés sur leur site web respectif.

Tableau 9.2
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en dollars)

	1er avril 2024	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2025
Placements				
Placements et résultat net accumulé, tableau 9.4	47 849 533 346	4 515 739 000	1 194 834 000	51 170 438 346
Autres placements				
Fiducie du Canada pour l'habitation				
Obligations hypothécaires du Canada	7 580 210 511	29 559 780 449	582 528 767	36 557 462 193
Prêts et avances[1]				
Affaires mondiales				
Exportation et développement Canada				
Corporation de développement des investissements du Canada	16 896 589 399	18 706 714 928	–	35 603 304 327
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Prêts aux Sociétés d'État[2]	–	101 000 000	–	101 000 000
	16 896 589 399	*18 807 714 928*	–	*35 704 304 327*
Finances				
Ministère des Finances				
Banque de développement du Canada	29 490 425 323	31 596 145 310	27 285 757 190	33 800 813 443
Financement agricole Canada	43 097 225 498	14 800 901 035	10 395 124 010	47 503 002 523
Société canadienne d'hypothèques et de logement	21 222 721 637	26 033 489 051	23 721 629 593	23 534 581 095
Société immobilière du Canada limitée	296 592 812	815 884	22 952 542	274 456 154
	94 106 965 270	*72 431 351 280*	*61 425 463 335*	*105 112 853 215*
Logements, Infrastructure et Collectivités				
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants	2 178 277	–	1 181 065	997 212
Habitation	601 947 947	–	165 889 145	436 058 802
Immeubles	5 389 092	–	924 401	4 464 691
Programmes conjoints	295 394 769	–	26 783 219	268 611 550
	904 910 085	–	*194 777 830*	*710 132 255*
Total – Prêts et avances	111 908 464 754	91 239 066 208	61 620 241 165	141 527 289 797
Moins :				
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	1 993 888 073	–	95 077 560	1 898 810 513
Total	165 344 320 538	125 314 585 657	63 302 526 372	227 356 379 823

[1] Ces prêts sont comptabilisés au coût.
[2] Prêt à FinDev Canada, une filiale détenue à 100 % par Exportation et développement Canada.

Fiducie du Canada pour l'habitation – Obligations hypothécaires du Canada

Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) a été mis en œuvre en 2001. Dans le cadre de ce programme, les obligations sont émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation, une fiducie à vocation spéciale créée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), et vendues à des investisseurs en coupures d'un minimum de 1 000 dollars. Le produit des obligations est utilisé pour acheter des prêts hypothécaires regroupés en titres hypothécaires de la *Loi nationale sur l'habitation* nouvellement émise. Les OHC, y compris les intérêts courus, le paiement en temps opportun des intérêts semestriels et du capital à l'échéance émises par la Fiducie sont pleinement reconnus par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

Le gouvernement fédéral a acquis pour 28,8 milliards de dollars d'OHC émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation en 2024-2025. Le gouvernement achètera jusqu'à un maximum de 30 milliards de dollars par an en OHC dans le cadre de ce programme.

Les investissements portent intérêt à des taux de 2,90 % à 4,00 % par an.

Depuis le 10 février 2025, le gouvernement a rendu disponible ses Obligations hypothécaires du Canada pour emprunt par le biais d'un programme de prêt de titres. Au 31 mars 2025, 1 834 millions de dollars d'Obligations hypothécaires du Canada étaient prêtés à des tiers. La juste valeur des garanties détenues s'élevait à 1 926 millions de dollars, représentant 105 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Prêts directs aux sociétés d'État

Corporation de développement des investissements du Canada

La Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Roi du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La CDEV possède huit filiales en propriété exclusive, soit 16342451 Canada Inc., le Fonds de Croissance du Canada (FCC), Corporation D'innovation du Canada (CIC), Corporation de financement d'urgences d'entreprises du Canada (CFUEC), Canada Eldor Inc. (CEI), la société de gestion Canada (SGCH), Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC) et Financière Canada TMP Ltée (Financière Canada TMP), laquelle est propriétaire de Corporation Trans Mountain (CTM). Les filiales FCC et CFUEC ne sont pas consolidés.

Durant l'année, une facilité de refinancement de 19 milliards de dollars a été mise à la disposition de Financière TMP pour fournir des fonds afin de rembourser la dette de CTM dans le cadre de la facilité consortiale existante et de rembourser les commissions de garantie correspondantes. Le refinancement a compris une restructuration des prêts intergroupes de Financière TMP à CTM, en plus de l'acquisition par Financière TMP de capitaux propres supplémentaires de CTM.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à un taux de 3,01 % par année.

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) a été créée en 1974 aux termes de la *Loi fédérale sur la Banque de développement du Canada* et a poursuivi ses activités avec la même dénomination en vertu d'une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La BDC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le rôle de la société d'État est de promouvoir et de faciliter l'instauration et la croissance des entreprises commerciales au Canada, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en leur fournissant un large éventail de services de prêts, d'investissements et de services de consultation en complémentarité de ceux des institutions financières et commerciales. La Société offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure permettant de répondre aux besoins courants des PME et d'obtenir un rendement adéquat du capital investi, qui servent à l'avancement des activités de la société d'État.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la société d'État, peut consentir des prêts à la société d'État selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,44% à 4.89% par année.

Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC), anciennement la Société du crédit agricole, a été créée en 1959 en vertu de la *Loi sur Financement agricole Canada* pour succéder à la Commission du prêt agricole canadien. FAC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour rôle de mettre en valeur le secteur rural canadien par le biais de solutions financières et commerciales proposées aux fermes familiales et aux entreprises agroalimentaires. La Société peut dispenser en outre des programmes précis pour le compte du gouvernement du Canada selon le principe du recouvrement des coûts.

Conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur Financement agricole Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut consentir des prêts à la Société selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,35 % à 4,75 % par année.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Conformément à l'article 21(1) de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut, à même le Trésor, consentir des prêts à la Société aux conditions fixées par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,01 % à 4,70 % par année.

Société immobilière du Canada limitée

La Société immobilière du Canada limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada (SIC) limitée et le Parc Downsview Park (PDP), ses principales filiales en propriété exclusive. L'objectif premier de la SIC et de PDP est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la SIC et le PDP peuvent gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La SIC et le PDP ont acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, aucune note n'a été émise et un montant de 0,8 million de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente les billets à recevoir net de l'escompte non amorti correspondant.

Avances aux programmes

Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société a été constituée, le 1er janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Société, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien de l'habitation. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

Ensembles d'habitation destinés à des étudiants

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 7,64 % à 10,05 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final exigible le 1er avril 2030.

Habitation

Les avances accordées pour les habitations à loyer modique (HLM) portent intérêt à des taux de 5,61 % à 16,10 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 31 mars 2037.

Immeubles

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 10,07 % à 11,08 % par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2036.

Programmes conjoints

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 7,92 % à 17,96 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2038.

Intérêt payé au gouvernement

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts et investissements au cours des exercices terminés le 31 mars 2026 et 2025 est le suivant :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Banque de développement du Canada	1 195,1	1 151,1
Corporation de développement des investissements du Canada	748,4	779,0
Fiducie du Canada pour l'habitation - Obligations hypothécaires du Canada	731,9	-
Financement agricole Canada	1 478,5	1 382,7
Société canadienne d'hypothèques et de logement	620,7	511,6
Total	4 774,6	3 824,4

États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non-mandataires de l'État. Dans certains cas, le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises « mères » et d'autres entreprises publiques, de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ».

Les tableaux résument les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres méthodes comptables. Toutes les sociétés d'État entreprises préparent leurs états financiers selon les normes internationales d'information financière.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur des états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Le tableau 9.3 et le tableau 9.4 présentent un sommaire de l'information financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Les montants provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent ceux entre apparentés. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les revenus comprennent l'aide financière du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les redressements des capitaux propres comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items inscrits par les sociétés. Les autres éléments du résultat global comprennent certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés lesquels sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global, mais exclus du bénéfice net. Les autres éléments du résultat global sont aussi exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialisent, les montants correspondants sont comptabilisés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et sont, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés. Les opérations dans les capitaux propres avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Tous gains et pertes inter-organisationnels non réalisés sont éliminés conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Tableau 9.3
Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques
Actifs, passifs et capitaux propres au 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Actifs			
	Financiers			
Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques[1]	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Non financiers	Total des actifs
Administration de pilotage de l'Atlantique	7 474	–	24 395	31 869
Administration de pilotage des Grands Lacs	2 295	–	796	3 091
Administration de pilotage des Laurentides	20 915	–	22 711	43 626
Administration de pilotage du Pacifique	22 989	3 543	41 354	67 886
Administration portuaire de Halifax[2]	16 551	–	291 314	307 865
Administration portuaire de Hamilton-Oshawa[2]	43 541	–	212 972	256 513
Administration portuaire de Montréal[2]	96 176	59 095	844 345	999 616
Administration portuaire de Prince Rupert[2]	194 462	–	440 585	635 047
Administration portuaire de Québec[2]	33 365	5 434	204 028	242 827
Administration portuaire de Saint John[2]	11 617	–	148 519	160 136
Administration portuaire de Sept-Îles[2]	63 412	217	297 362	360 991
Administration portuaire de Toronto[2]	133 070	–	248 517	381 587
Administration portuaire Vancouver Fraser[2]	151 838	8 273	2 631 789	2 791 900
Banque de développement du Canada	50 266 588	21 798	215 627	50 504 013
Banque du Canada	12 939 614	236 395 225	706 067	250 040 906
Corporation de développement des investissements du Canada	2 316 120	123 303	35 347 247	37 786 670
Fonds de Croissance du Canada Inc.[3]	382 941	4 089 953	–	4 472 894
Exportation et développement Canada	75 895 446	–	194 751	76 090 197
Financement agricole Canada	57 948 649	–	206 365	58 155 014
Monnaie royale canadienne	50 009	29 488	283 615	363 112
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	14 387	–	35 470	49 857
Société canadienne des postes	6 897 152	267 585	7 165 913	14 330 650
Société canadienne d'hypothèques et de logement	321 436 356	13 869 442	741 858	336 047 656
Société d'assurance-dépôts du Canada	2 481 022	7 754 460	10 897	10 246 379
Société immobilière du Canada limitée	457 602	50 027	685 587	1 193 216
Autres administrations portuaires canadiennes[2, 4]	167 246	16 546	357 803	541 595
Total	532 050 837	262 694 389	51 359 887	846 105 113
Redressements d'élimination		(12 196 640)	(268 151)	(12 464 791)
Total	532 050 837	250 497 749	51 091 736	833 640 322

[1] Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ». L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

[2] Les administrations portuaires, bien que n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées autres entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

[3] Le Fonds de Croissance du Canada Inc. est une société d'État fédérale, constituée en décembre 2022 et détenue à 100 % par la Corporation de développement des investissements du Canada.

[4] Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Nanaïmo, Port Alberni, Saguenay, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

Passifs								
Tiers								
Emprunts	Autres	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital-actions	Capitaux du Canada	Total des passifs et des capitaux
10 456	5 993	–	16 449	15 420	–	–	15 420	31 869
–	4 757	553	5 310	(2 219)	–	–	(2 219)	3 091
–	17 100	–	17 100	26 526	–	–	26 526	43 626
4 419	40 153	6	44 578	23 308	–	–	23 308	67 886
19 977	11 218	1 255	32 450	224 558	50 857	–	275 415	307 865
26 605	25 526	–	52 131	181 342	23 040	–	204 382	256 513
196 168	279 650	1 997	477 815	288 110	233 691	–	521 801	999 616
–	148 728	70 659	219 387	379 447	36 213	–	415 660	635 047
10 449	46 274	44 510	101 233	84 332	57 262	–	141 594	242 827
26 412	3 260	–	29 672	68 805	61 659	–	130 464	160 136
25 444	138 806	–	164 250	185 034	11 707	–	196 741	360 991
21 636	89 254	–	110 890	270 697	–	–	270 697	381 587
40 000	221 587	3 979	265 566	2 376 075	150 259	–	2 526 334	2 791 900
–	1 238 624	33 937 556	35 176 180	9 060 155	27 778	6 239 900	15 327 833	50 504 013
–	233 934 542	25 075 871	259 010 413	(8 974 507)	–	5 000	(8 969 507)	250 040 906
–	1 898 715	36 762 115	38 660 830	(1 477 455)	603 294	1	(874 160)	37 786 670
–	213	10 592	10 805	72 089	–	4 390 000	4 462 089	4 472 894
61 374 298	3 036 757	338 940	64 749 995	5 294 202	–	6 046 000	11 340 202	76 090 197
1 224 645	562 163	47 718 095	49 504 903	8 650 111	–	–	8 650 111	58 155 014
12 079	178 390	2 285	192 754	130 358	–	40 000	170 358	363 112
42 153	8 217	(513)	49 857	–	–	–	–	49 857
1 788 399	6 885 211	612 226	9 285 836	3 889 643	1 155 171	–	5 044 814	14 330 650
247 492 345	13 487 594	60 454 189	321 434 128	14 588 518	25 010	–	14 613 528	336 047 656
–	2 168 043	18 065	2 186 108	8 060 271	–	–	8 060 271	10 246 379
71 900	114 814	297 703	484 417	527 629	181 170	–	708 799	1 193 216
52 998	127 023	6 837	186 858	211 667	143 070	–	354 737	541 595
312 440 383	264 672 612	205 356 920	782 469 915	44 154 116	2 760 181	16 720 901	63 635 198	846 105 113
		(31)	(31)	(12 464 760)			(12 464 760)	(12 464 791)
312 440 383	264 672 612	205 356 889	782 469 884	31 689 356	2 760 181	16 720 901	51 170 438	833 640 322

Tableau 9.4
Revenus, charges et autres variations des capitaux propres des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Revenus			Charges		
Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités[1]	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
Administration de pilotage de l'Atlantique	38 706	–	38 706	39 332	315	39 647
Administration de pilotage des Grands Lacs	51 398	19	51 417	49 331	3 179	52 510
Administration de pilotage des Laurentides	119 478	–	119 478	117 180	1 148	118 328
Administration de pilotage du Pacifique	145 204	–	145 204	137 473	3 490	140 963
Administration portuaire de Halifax	55 491	–	55 491	43 684	–	43 684
Administration portuaire de Hamilton-Oshawa	48 692	–	48 692	38 683	–	38 683
Administration portuaire de Montréal	157 221	762	157 983	129 974	5 883	135 857
Administration portuaire de Prince Rupert	91 993	–	91 993	53 002	–	53 002
Administration portuaire de Québec	72 294	3 628	75 922	54 169	3 490	57 659
Administration portuaire de Saint John	30 687	–	30 687	26 280	1 342	27 622
Administration portuaire de Sept-Îles	37 544	–	37 544	23 248	–	23 248
Administration portuaire de Toronto	87 125	–	87 125	70 309	–	70 309
Administration portuaire Vancouver Fraser	386 918	2 425	389 343	236 465	9 561	246 026
Banque de développement du Canada	2 512 721	–	2 512 721	904 482	1 204 288	2 108 770
Banque du Canada	497 938	3 086 772	3 584 710	5 986 568	–	5 986 568
Corporation de développement des investissements du Canada	2 761 148	5 067	2 766 215	2 187 197	775 629	2 962 826
Fonds de Croissance du Canada Inc.	41 253	115 530	156 783	580	52 564	53 144
Exportation et développement Canada	4 885 514	1 079	4 886 593	4 575 382	(7 236)	4 568 146
Financement agricole Canada	3 006 382	–	3 006 382	926 403	1 490 785	2 417 188
Monnaie royale canadienne	1 262 789	97 039	1 359 828	1 285 776	58 671	1 344 447
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	68 901	–	68 901	81 934	–	81 934
Société canadienne des postes	8 765 681	333 697	9 099 378	9 804 260	(109 817)	9 694 443
Société canadienne d'hypothèques et de logement	10 380 172	5 757 289	16 137 461	13 367 694	1 216 777	14 584 471
Société d'assurance-dépôts du Canada	1 054 622	184 600	1 239 222	(21 769)	49 922	28 153
Société immobilière du Canada limitée	362 379	–	362 379	231 872	37 354	269 226
Autres administrations portuaires canadiennes	69 774	1 336	71 110	57 578	635	58 213
Total	36 992 025	9 589 243	46 581 268	40 407 087	4 797 980	45 205 067
Redressements d'élimination						
Total des résultats nets	36 992 025	9 589 243	46 581 268	40 407 087	4 797 980	45 205 067
Moins les redressements de capitaux propres						
Quote-part des bénéfices annuels						

Les notes complémentaires au tableau 9.3 font partie intégrante de ce tableau.

[1] Les revenus avec le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement, d'aide financière ainsi que des subventions versés aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. Des montants additionnels représentant des crédits reçus par les sociétés pour des investissements en capital sont inclus sous « Opérations avec le gouvernement portant sur les capitaux propres ».

Bénéfice net (perte nette)	Capitaux début de l'exercice	Redressements des capitaux et autres	Autres éléments du résultat global	Opérations avec le gouvernement portant sur les capitaux propres		Capitaux à la fin de l'exercice
				Dividendes	Capital	
(941)	16 393	–	(32)	–	–	15 420
(1 093)	(1 126)	–	–	–	–	(2 219)
1 150	25 376	–	–	–	–	26 526
4 241	19 182	–	(115)	–	–	23 308
11 807	264 009	–	(401)	–	–	275 415
10 009	191 830	–	2 543	–	–	204 382
22 126	486 741	(383)	13 317	–	–	521 801
38 991	376 267	–	402	–	–	415 660
18 263	126 758	–	(3 427)	–	–	141 594
3 065	126 777	–	622	–	–	130 464
14 296	182 445	–	–	–	–	196 741
16 816	246 261	–	7 620	–	–	270 697
143 317	2 382 964	–	53	–	–	2 526 334
403 951	16 526 455	–	134 427	(337 000)	(1 400 000)	15 327 833
(2 401 858)	(6 660 109)	–	92 460	–	–	(8 969 507)
(196 611)	(685 687)	155 281	19 857	(167 000)	–	(874 160)
103 639	1 358 450	–	–	–	3 000 000	4 462 089
318 447	12 157 252	–	108 503	–	(1 244 000)	11 340 202
589 194	8 735 598	–	15 319	(690 000)	–	8 650 111
15 381	155 865	(1)	113	(1 000)	–	170 358
(13 033)	–	13 033	–	–	–	–
(595 065)	5 257 025	–	382 854	–	–	5 044 814
1 552 990	12 831 436	–	374 102	(145 000)	–	14 613 528
1 211 069	6 849 223	–	(21)	–	–	8 060 271
93 153	626 646	–	–	(11 000)	–	708 799
12 897	339 338	(96)	2 598	–	–	354 737
1 376 201	61 935 369	167 834	1 150 794	(1 351 000)	356 000	63 635 198
	(14 085 836)	1 684 476	(230 400)	167 000		(12 464 760)
1 376 201	47 849 533	1 852 310	920 394	(1 184 000)	356 000	51 170 438
1 863 144		(1 863 144)				–
3 239 345	47 849 533	(10 834)	920 394	(1 184 000)	356 000	51 170 438

Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Tableau 9.5
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	1er avril 2024	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres charges	31 mars 2025
Sociétés d'État entreprises mandataires				
Exportation et développement Canada	58 450 753	33 802 134	30 878 589	61 374 298
Financement agricole Canada	926 601	12 276 445	11 978 401	1 224 645
Monnaie royale canadienne	18 119	339	6 379	12 079
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	36 886	42 153	36 886	42 153
Société canadienne d'hypothèques et de logement	258 780 999	30 650 610	41 939 264	247 492 345
Société canadienne des postes	998 243	790 156	–	1 788 399
Total – Sociétés d'État entreprises mandataires	319 211 601	77 561 837	84 839 519	311 933 919
Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques				
Administration de pilotage de l'Atlantique	9 760	1 501	805	10 456
Administration de pilotage du Pacifique	4 731	–	312	4 419
Administration portuaire de Halifax[1]	17 854	4 466	2 343	19 977
Administration portuaire de Hamilton-Oshawa[1]	–	26 605	–	26 605
Administration portuaire de Montréal[1]	199 264	7 099	10 195	196 168
Administration portuaire de Québec[1]	30 885	–	20 436	10 449
Administration portuaire de Saint John[1]	25 952	1 650	1 190	26 412
Administration portuaire de Sept-Îles[1]	30 663	–	5 219	25 444
Administration portuaire de Toronto[1]	23 913	–	2 277	21 636
Administration portuaire Vancouver Fraser[1]	140 000	23 593	123 593	40 000
Autres administrations portuaires canadiennes[1]	26 032	31 697	4 731	52 998
Corporation de développement des investissements du Canada[2]	17 095 167	1 774 863	18 870 030	–
Société immobilière du Canada limitée[3]	56 600	16 600	1 300	71 900
Total – Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques	17 660 821	1 888 074	19 042 431	506 464
Total – Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	336 872 422	79 449 911	103 881 950	312 440 383
Sociétés d'État entreprises mandataires – Emprunts détenus par le gouvernement du Canada				
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Obligations hypothécaires du Canada	7 580 000	29 559 991	582 529	36 557 462
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	344 452 422	–	–	348 997 845
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état consolidé de la situation financière	–	–	–	–

[1] L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non-mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

[2] Les emprunts de la Corporation de développement des investissements du Canada sont ceux de sa filiale, la Corporation Trans Mountain, qui n'est pas mandataire de Sa Majesté.

[3] Les emprunts de la Société immobilière du Canada limitée sont ceux de sa filiale, la Société immobilière du Canada SIC, qui n'est pas mandataire de Sa Majesté.

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés au Trésor et versés à même ce fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif net des remboursements prévus payés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent parfois être garantis par le gouvernement.

Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Tableau 9.6
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	Tiers			Détenus par le gouvernement du Canada	
Année d'échéance	Mandataires	Non-mandataires	Total	Mandataires	Total
2026	53 877 932	141 475	54 019 407	–	54 019 407
2027	39 848 237	25 906	39 874 143	–	39 874 143
2028	54 509 066	25 333	54 534 399	–	54 534 399
2029	43 611 086	20 625	43 631 711	–	43 631 711
2030	45 425 362	40 517	45 465 879	–	45 465 879
Exercices ultérieurs	74 662 236	252 608	74 914 844	36 557 462	111 472 306
Total	311 933 919	506 464	312 440 383	36 557 462	348 997 845 [1]

[1] L'équivalent en dollars canadiens des emprunts est composé de 37 674 256 USD, 3 942 408 GBP, 2 759 812 AUD, 15 858 296 EUR, 1 051 751 HKD, 286 398 902 CAD et 1 312 420 pour les autres devises.

Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau ci-dessous présente les passifs éventuels divulgués des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui ne sont pas inclus dans les provisions pour passifs éventuels du gouvernement du Canada.

Tableau 9.7
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	2025
Garanties de prêts	8 957 848
Lettres de crédit	232 566
Cautionnements d'exécution et capital sujet à appel	203 367
Causes en instance et imminentes et autres réclamations	1 743
Total	9 395 524

Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Une obligation contractuelle est une obligation légale envers des organismes tiers ou des particuliers résultant d'un marché.

Tableau 9.8
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques au 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Prêts	Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation et autres	Total
Administration de pilotage de l'Atlantique	–	–	–	2 898	2 898
Administration de pilotage des Grands Lacs	–	–	–	1 862 346	1 862 346
Administration portuaire de Hamilton-Oshawa	–	27 183	–	15	27 198
Administration portuaire de Montréal	–	–	11 010	–	11 010
Administration de pilotage du Pacifique	–	–	–	722	722
Administration portuaire Vancouver Fraser	–	–	144 033	–	144 033
Banque du Canada	–	–	34 209	157 892	192 101
Banque de développement du Canada	–	6 324 386	–	133 243	6 457 629
Corporation de développement des investissements du Canada	–	–	6 648	1 342 721	1 349 369
Exportation et développement Canada	–	16 422 245	–	611 000	17 033 245
Financement agricole Canada	–	13 079 000	–	293 000	13 372 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement	8 019 000	13 499 000	–	182 000	21 700 000
Société d'assurance-dépôts du Canada	–	–	–	26 757	26 757
Société immobilière du Canada limitée	–	–	73 500	–	73 500
Total	8 019 000	49 351 814	269 400	4 612 594	62 252 808

Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 présente les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 9.4.

Tableau 9.9
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Aide financière
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 466 399
Société canadienne des postes	22 210
Total	5 488 609

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille représentent des placements dans des obligations, instruments de capitaux propres, des fonds du marché et des titres à revenu fixe dans des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

Tableau 9.10
Placements de portefeuille

(en dollars)

	1er avril 2024	Paiements et autres débits[1]	Rentrées et autres crédits	31 mars 2025
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Fonds Aequitas	22 652 332	1 387 663	384 994	23 655 001
Fonds Allianz pour la dette des marchés émergents alignée sur l'accord de Paris	–	28 000 000	–	28 000 000
Fonds d'aide à l'accès à l'énergie	29 012 506	1 047 059	5 468 502	24 591 063
Fonds BlueOrchard Amérique latine et Caraïbes pour le genre, la diversité et l'inclusion	37 134 146	2 311 629	–	39 445 775
Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique	46 512 693	–	–	46 512 693
Fonds Mirova Gigaton	30 536 455	1 900 918	–	32 437 373
Fonds Mirova pour une gestion durable des terres	–	9 500 000	–	9 500 000
Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres	56 208 055	3 498 995	–	59 707 050
Fonds ResponsAbility pour une agriculture et des systèmes alimentaires intelligents face au climat	33 911 028	2 110 988	–	36 022 016
	255 967 215	*49 757 252*	*5 853 496*	*299 870 971*
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	100	–	–	100
Énergie et Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Lower Churchill Development Corporation Limited	14 750 000	–	–	14 750 000
Finances				
Ministère des Finances				
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	100	–	–	100
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) – Instruments de capitaux propres hybrides perpétuels (capital hybride)	–	287 700 000	–	287 700 000
	100	*287 700 000*	–	*287 700 100*
Innovation, Sciences et Industrie				
Agence de promotion économique du Canada Atlantique				
Investissement en actions	6 788 973	–	–	6 788 973
Conseil national de recherches du Canada				
Participation financière	3	–	–	3
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
North Portage Development Corporation	1	–	–	1
	6 788 977	–	–	*6 788 977*
Parcs Canada				
Agence Parcs Canada				
Projet de coopérative d'habitation	100	–	–	100
Total partiel	277 506 492	337 457 252	5 853 496	609 110 248
Redressement de consolidation :				
Conseil des Arts du Canada	555 398 000	37 240 000	–	592 638 000
Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada	423 006 000	–	423 006 000	–
Énergie atomique du Canada, Limitée	338 522 000	–	34 393 000	304 129 000
Fonds pour les habitations du marché des premières nations	369 894 000	1 902 000	–	371 796 000
Autres	429 257 000	59 737 000	126 602 000	362 392 000
Total – Redressement de consolidation	2 116 077 000	98 879 000	584 001 000	1 630 955 000
Total partiel	2 393 583 492	436 336 252	589 854 496	2 240 065 248
Moins : provision pour moins-value	69 882 128	(3 914 000)	–	65 968 128
Total – Placements de portefeuille	2 323 701 364	440 250 252	589 854 496	2 174 097 120

[1] Les paiements et autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

Fonds Aequitas

Le placement se compose d'une contribution au fonds Aequitas, qui vise à financer le développement international et à favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies, à commencer par l'égalité des genres et la lutte aux changements climatiques.

Fonds Allianz pour la dette des marchés émergents alignée sur l'accord de Paris

Le placement consiste en une contribution au fonds Allianz pour la dette des marchés émergents alignée sur l'accord de Paris, qui vise à offrir une exposition aux actions de grande et moyenne capitalisation des pays émergents alignés sur la transition vers une économie faible en carbone.

Fonds d'aide à l'accès à l'énergie

Le placement se compose d'une contribution au fonds d'aide à l'accès à l'énergie, qui a été conçu pour fournir des prêts d'une durée allant jusqu'à 3,5 ans, subordonnés, non garantis et subventionnés à faible coût aux entreprises qui avaient des modèles commerciaux viables avant la COVID et qui sont confrontées à des problèmes de liquidité en raison de la COVID-19.

Fonds BlueOrchard pour le genre, la diversité et l'inclusion en Amérique latine et dans les Caraïbes

Le placement consiste en une contribution au fonds BlueOrchard pour le genre, la diversité et l'inclusion en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui se concentrera sur l'amélioration de l'accès au financement pour les groupes mal desservis en fournissant du financement principalement aux institutions financières. Le Fonds vise à accroître l'accès au financement pour les micros, petites et moyennes entreprises dirigées et/ou détenues par des femmes, les groupes autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées et les entreprises à l'avant-garde de la mise en œuvre de politiques de diversité.

Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique

Le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA) était une initiative conjointe des secteurs public et privé qui visait à offrir du capital de risque pour des investissements privés favorisant la croissance en Afrique. Le gouvernement du Canada était un partenaire limité dans le FICA et cette initiative a été finalisée au cours de l'exercice 2020.

Fonds Mirova Gigaton

Le placement consiste en une contribution au fonds Mirova Gigaton, qui est un fonds de dette privé ciblant l'accès à l'énergie, la transition énergétique propre et les investissements climatiques dans les marchés mal desservis et émergents des pays en développement du monde entier, avec un fort accent sur l'Afrique subsaharienne.

Fonds Mirova pour une gestion durable des terres

Le placement consiste en une contribution au fonds Mirova pour une gestion durable des terres, qui vise à relever les défis interconnectés de la dégradation des terres et du changement climatique en investissant dans des projets de gestion durable des terres dans certains pays.

Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres

Le placement se compose d'une contribution au fonds de neutralité en matière de dégradation des terres, un fonds de placement lancé afin de soutenir la gestion et la restauration durables des terres.

Fonds ResponsAbility pour une agriculture et des systèmes alimentaires climato-intelligents

Le placement consiste en une contribution au fonds ResponsAbility pour une agriculture et des systèmes alimentaires climato-intelligents, qui vise à fournir une dette d'expansion à long terme aux entreprises innovantes opérant dans la chaîne de valeur alimentaire en Asie-Pacifique, en Amérique latine et en Afrique, dans le but d'atténuer les changements climatiques, réduire les pertes alimentaires et promouvoir la résilience au changement climatique des petits exploitants agricoles.

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) est une société de la Couronne établie en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*. Sa mission législative est de gérer, dans l'intérêt primordial des cotisants et des bénéficiaires, les sommes qui lui sont transférées depuis le 1er avril 2000 par le gouvernement du Canada. Ces montants sont égaux aux cotisations moins les prestations et les autres frais reliés aux régimes de retraite de la fonction publique fédérale, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que depuis 2007, de la Force de réserve des Forces canadiennes, les montants n'excédant pas les limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements sans poser de risques de pertes indus, compte tenu du financement, des principes et exigences et des obligations financières de chaque régime de retraite.

Le gouvernement détient 100 % du capital-actions de l'OIRPSP, ce qui comprend 10 actions ayant chacune une valeur nominale de 10 $ aux termes de la Loi. Les actifs gérés par l'OIRPSP sont inscrits en réduction de l'obligation accumulée depuis le 1er avril 2000 des régimes de retraite.

Lower Churchill Development Corporation Limited

Lower Churchill Development Corporation (LCDC) a été incorporée en 1978 en vertu de la *Loi sur les sociétés* de Terre-Neuve, dans l'objectif de mettre en valeur, en totalité ou en partie, le potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill. Newfoundland and Labrador Hydro, l'agent du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, détient 51 % de ses intérêts et le Canada, 49 %. LCDC n'est pas une société active.

Le Canada possède 1 475 actions de classe A, qu'il a achetées au prix de 10 000 $ par action au début de l'existence de LCDC. Les fonds ont été utilisés pour financer des études de faisabilité des projets du bassin inférieur du fleuve Churchill. Le seul actif de LCDC était une option d'achat des biens de Gull Island Production Company et d'acquisition des droits de développement hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill, accordée par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en échange de sa participation initiale, évaluée à 5 200 000 $.

L'option a expirée le 24 novembre 2006 et n'a pas été prolongée par la province, entraînant une dépréciation des placements pour LCDC.

Office d'investissement du régime de pensions du Canada

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) a été constitué en vertu de la *Loi sur L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. L'OIRPC a comme objectif d'aider le Régime de pensions du Canada (RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires et de gérer les sommes qui lui sont transférées dans l'intérêt de ces derniers.

Le gouvernement détient 100 % du capital-actions de la société qui comprend 10 actions avec une juste valeur de 10 $ chacune émises selon la Loi. Les actifs gérés par l'OIRPC sont inclus dans les états financiers du RPC. Ils sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement puisque le RPC est exclus du périmètre comptable du gouvernement tel qu'expliqué à la note 1 aux états financiers consolidés du gouvernement.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) - Instruments de capitaux propres hybrides perpétuels (capital hybride)

Le 19 février 2025, le gouvernement du Canada a acquis des capitaux hybrides de la BIRD équivalant à un montant de 200 millions de dollars américains, comme l'autorisent la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes et diverses lois de crédits. Le capital hybride est un instrument à échéance perpétuelle qui présente à la fois les caractéristiques à la fois de la dette et des capitaux propres, et qui ne représente pas le capital-actions ou la participation détenue dans la BIRD. Au 31 mars 2025, la valeur totale du capital hybride s'élevait à 288 millions de dollars canadiens.

Investissement en actions

Afin de satisfaire son mandat visant la promotion du développement économique de la région du Cap Breton en Nouvelle-Écosse, la Société d'expansion du Cap Breton (SECB) a acquis des actions de nombreuses entreprises afin de les aider à prendre de l'expansion ou à innover.

Lors de la dissolution de la SECB le 19 juin 2014, tous les actifs et obligations de la SECB, sauf les biens immobiliers, ont été transférés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). L'APECA a reçu l'autorité de détenir, d'exercer ou de remettre, de vendre, de céder ou de disposer des options d'achat d'actions, des actions ou tout autres instruments financiers de même nature qu'elle a acquis de la SECB ou de l'une de ses filiales.

Participation financière

Afin de satisfaire son mandat visant la promotion de l'innovation dans le secteur de l'industrie au Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a obtenu des actions de plusieurs nouvelles sociétés issues de la technologie du CNRC. Ce dernier fournit à des sociétés une aide financière à de meilleures conditions que celles du marché en leur donnant accès à du matériel, à la propriété intellectuelle et à des espaces d'incubation dans les laboratoires et dans les installations de partenariat industriel de l'organisation.

Comme il arrive souvent que ces sociétés ne peuvent assumer le plein coût de l'aide reçue du CNRC, celui-ci obtient des actions afin de les aider à surmonter l'étape cruciale du développement. Par ailleurs, cela permet au CNRC d'obtenir un rendement qui reflète quelque peu le risque pris quand ces entreprises réussissent.

Cette acquisition d'actions est autorisée au titre de l'alinéa 92(1) *b)* de la *Loi sur la gestion des finances* publiques, qui autorise l'acquisition, la vente ou autre forme de cession d'actions ou d'actifs dans le cadre d'une activité normale d'assistance financière à des sociétés publiques ou privées et qui sont inscrites à leur coût.

La détention de capital-actions ordinaire du gouvernement représente une participation minoritaire dans deux sociétés cotées en bourse et une société privée. Les placements présentés dans les Comptes publics du Canada ont été dépréciés puisque ces compagnies sont inactives Equity Ownership.

North Portage Development Corporation

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations* du Manitoba, afin de favoriser le développement socio-économique de la région de Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les capitaux propres en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 % des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada. Il y a trois actions ordinaires d'émises ayant une juste valeur de 1 $ chacune.

Projet de coopérative d'habitation

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que trois autres partenaires, afin de fournir un logement pour les employés de l'Agence Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

Redressement de consolidation

Les redressements de consolidation reflètent les investissements détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Ceux-ci comprennent essentiellement des investissements tels que des obligations, des fonds du marché monétaire et des titres à revenu fixe. Les investissements sont évalués au coût après amortissement, sauf s'ils sont cotés sur un marché actif, auquel cas ils sont évalués à leur juste valeur.

Souscriptions au capital – Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. La majorité des souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, aux fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel liés aux organisations internationales au tableau 11.7 de la section 11 de ce volume.

Le tableau 9.11 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur de 1 $ USD/1,4385 $ CAD à la fin de l'exercice.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.7 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel relatives aux organisations internationales, qui sont présentés dans les notes aux états financiers consolidés audités à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 309 773 690 $ (90 746 275 $ en 2024) sont présentés au tableau 5.3 de la section 5 de ce volume.

Tableau 9.11
Organisations internationales

(en dollars)

		Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2024	Participation ou autres débits	Réévaluation	Rembourse-ments ou autres crédits	Réévaluation	31 mars 2025
Souscriptions au capital[1]						
Affaires mondiales						
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement						
Banque africaine de développement	636 813 554	–	–	–	–	636 813 554
Banque asiatique de développement	383 996 907	–	–	–	–	383 996 907
Banque de développement des Caraïbes	51 886 041	–	–	–	–	51 886 041
Banque interaméricaine de développement	328 974 323	–	–	–	–	328 974 323
Société interaméricaine d'investissement	83 935 208	–	–	–	–	83 935 208
	1 485 606 033	–	–	–	–	*1 485 606 033*
Finances						
Ministère des Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements	13 827 431	–	–	–	–	13 827 431
Association internationale de développement[2]	15 183 850 061	486 916 000	–	–	–	15 670 766 061
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	257 200 158	–	–	–	–	257 200 158
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	278 549 076	202 693 985	–	–	–	481 243 061
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)	805 062 415	–	–	–	–	805 062 415
Société financière internationale	325 644 045	–	–	–	–	325 644 045
	16 864 133 186	*689 609 985*	–	–	–	*17 553 743 171*
Total partiel – Souscriptions au capital	18 349 739 219	689 609 985	–	–	–	19 039 349 204
Moins : provision pour moins-value	18 349 739 219	689 609 985	–	–	–	19 039 349 204
Total – Souscriptions au capital	–	–	–	–	–	–

1 Prêts et placements consentis avant le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.
2 Prêts et placements consentis depuis le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

Banque africaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2025, la participation du Canada au capital émis est de 636 813 554,00 $ CAD pour 36 412 actions, dont 31 884 émises en dollars américains. Le capital rachetable peut être appelé par la Banque africaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 5 240 240 000,00 SDR, pour une valeur totale de 10 009 539 631,00 $ CAD.

Banque asiatique de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2025, la participation du Canada au capital émis est de 383 996 907,40 $ CAD pour 27 768 actions, dont 25 398 émises en dollars américains. Le capital rachetable peut être appelé par la Banque asiatique de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 5 274 900 000,00 SDR, pour une valeur totale de 10 075 744 737,00 $ CAD.

Banque de développement des Caraïbes

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2025, la participation du Canada au capital émis est de 51 886 041,24 $ CAD pour 5 710 actions émises en dollars américains. Le capital rachetable peut être appelé par la Banque de développement des Caraïbes dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 122 408 132,00 $ USD pour une valeur totale de 176 084 097,00 $ CAD.

Banque interaméricaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2025, la participation du Canada au capital émis est de 328 974 323,61 $ CAD pour 20 034 actions émises en dollars américains. Le capital rachetable peut être appelé par la Banque interaméricaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 598 757 829,00 $ USD pour une valeur totale de 9 492 313 137,00 $ CAD.

Société interaméricaine d'investissement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société interaméricaine d'investissement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2025, la participation du Canada au capital émis est de 83 935 207,50 $ CAD pour 4 088 actions émises en dollars américains.

Agence multilatérale de garantie des investissements

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2025, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 $ USD, dont 10 732 250 $ USD ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par l'Agence multilatérale de garantie des investissements dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 $ USD.

Association internationale de développement

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit 5 du ministère des Finances, de la *Loi de crédits no 1 pour 2018-2019*). Les contributions et souscriptions à l'AID, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ayant des taux d'intérêts très faibles, d'une durée de 25 à 40 ans avec un délai de grâce de 5 à 10 ans).

Au 31 mars 2025, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 15 670 766 061 $ CAD.

Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures

À compter du 19 mars 2018, le Canada est devenu membre de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) en vertu de la *Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures* et de diverses lois de crédits. La BAII a commencé à exercer ses activités en janvier 2016.

L'investissement du Canada, comme celui de tous les autres actionnaires de la banque, prend la forme de 20 % du capital libéré et de 80 % du capital sujet à appel. Au 31 mars 2025, le Canada a souscrit 9 954 actions (9 954 en 2024). La valeur totale de ces actions est de 995,4 millions $ USD (995,4 millions $ USD en 2024), dont 199,1 millions $ USD (199,1 millions $ USD en 2024) doivent être versés et dont le solde est sujet à appel. À date, le Canada a fait 4 paiements égaux de 39,8 millions $ USD.

Le 14 juin 2023, le gouvernement du Canada a suspendu toutes les activités gouvernementales à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures jusqu'à nouvel ordre et a lancé un examen de la participation du Canada à la Banque. Cet examen est en cours.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 115 764 actions du capital autorisé de la BERD d'une valeur totalisant 1 157 640 000 euros.

Seulement 350 000 000 euros (481,243,060 $ CAD au 31 mars 2025) ou environ 30 % de l'ensemble des actions souscrites par le Canada sont réputées être « versées ». Le solde est exigible à vue, c'est-à-dire que l'institution peut exiger les ressources dans l'éventualité improbable où elle en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le paiement des souscriptions d'actions est autorisé par la Loi.

Le passif éventuel du Canada, au titre de la partie exigible à vue de ses actions, était évalué à 807 640 000 euros.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2025, le Canada avait souscrit à 70 455 actions. La valeur totale de ces actions est de 8 499 338 925 $ USD, dont 619 497 519$ USD ont été payés. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque mondiale dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 7 879.8 millions USD.

Société financière internationale

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'augmentation générale de capital de 2020 à la Société financière internationale incluait une réévaluation de l'actionnariat en convertissant 17 milliards de dollars USD de ses bénéfices non répartis en nouvelles actions. Ces nouvelles actions ont été fournies gratuitement au prorata à tous les actionnaires, ce qui a porté la participation canadienne de 81 342 à 620 199.

Au 31 mars 2025, le Canada avait souscrit à 796 137 actions (796 137 au 31 mars 2024). Ces actions ont une valeur totale de 796 137 000 $ USD, dont 257 280 000 $ USD ont été appelées.

Autres prêts et avances

Tableau 9.12
Autres prêts et avances

(en dollars)

	1er avril 2024	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2025
Contributions remboursables sans condition				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	3 832 306 237	854 403 292	173 103 435	4 513 606 094
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	149 317 723	2 386 888	23 487 983	128 216 628
Énergie et Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles	123 645 967	–	15 214 306	108 431 661
Finances				
Ministère des finances	185 756 000	1 419 000	–	187 175 000
Innovation, Sciences et Industrie				
Ministère de l'Industrie	1 627 619 021	269 421 387	110 696 164	1 786 344 244
Agence canadienne de développement économique du Nord	12 338 990	5 474 411	8 915 421	8 897 980
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	859 530 693	117 080 207	128 098 738	848 512 162
Agence de développement économique du Pacifique Canada	81 064 058	46 100 076	46 292 239	80 871 895
Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario	94 083 331	6 919 589	18 851 077	82 151 843
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	836 881 461	146 553 532	147 985 830	835 449 163
Agence de promotion économique du Canada atlantique	583 309 544	147 994 161	145 439 485	585 864 220
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	620 165 041	59 311 677	76 246 197	603 230 521
	4 714 992 139	*798 855 040*	*682 525 151*	*4 831 322 028*
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans	47 424 987	14 635 538	3 063 992	58 996 533
Total – Contributions remboursables sans condition	9 053 443 053	1 671 699 758	897 394 867	9 827 747 944
Prêts et avances à justifier				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Employés affectés à l'étranger	20 064 072	19 615 285	19 396 840	20 282 517
Missions à l'étranger	53 391 724	1 768 928 071	1 754 446 413	67 873 382
	73 455 796	*1 788 543 356*	*1 773 843 253*	*88 155 899*
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Avance de fonds de roulement	42 808 558	562 216 697	565 726 930	39 298 325
Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes	21 395 472	88 164	1 961 756	19 521 880
Diverses avances à justifier	76 267 753	33 271 544	33 205 354	76 333 943
	97 663 225	*33 359 708*	*35 167 110*	*95 855 823*
Total – prêts et avances à justifier	213 927 579	2 384 119 761	2 374 737 293	223 310 047

Tableau 9.12
Autres prêts et avances – *suite*

(en dollars)

	1er avril 2024	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2025
Autres				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Aide au développement international – Pays en développement	343 385 716	224 852 849	77 483 760	490 754 805
Associations et organismes internationaux	6 586 180	–	–	6 586 180
Institutions financières internationales	9 391 765 076	248 558 959	–	9 640 324 035
Société financière internationale	40 759 434	422 269	15 959 892	25 221 811
Exportation et développement Canada - Compte du Canada				
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	8 507 632 194	(40 000)	749 928 801	7 757 663 393
Expansion du commerce international – Pays en développement	232 374 389	54 470 904	61 583 108	225 262 185
Soutien et développement du commerce	421 096 468	473 292 644	42 394 775	851 994 337
	18 943 599 457	*1 001 557 625*	*947 350 336*	*18 997 806 746*
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples	35 593	–	–	35 593
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc	6 027 321	–	5 677 829	349 492
Programmes nationaux de commercialisation	257 622 773	43 593 014	42 059 495	259 156 292
	263 685 687	*43 593 014*	*47 737 324*	*259 541 377*
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth	51 276	4 480	–	55 756
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale	855 055	2 966 794	2 839 634	982 215
Programme d'apprentissage mixte	3 246 803	3 019 640	2 698 158	3 568 285
	4 101 858	*5 986 434*	*5 537 792*	*4 550 500*
Emploi et développement de la main-d'œuvre				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Commissions provinciales des accidents du travail	19 229 001	429 000	–	19 658 001
Prêts canadiens aux apprentis	259 320 799	76 476 279	56 723 614	279 073 464
Programme canadien d'aide financière aux étudiants	22 554 649 089	6 888 107 728	4 370 591 428	25 072 165 389
	22 833 198 889	*6 965 013 007*	*4 427 315 042*	*25 370 896 854*
Finances				
Ministère des Finances				
Agence de la consommation en matière financière du Canada Avances	–	22 000 000	22 000 000	–
Aide financière – gouvernements étrangers	6 092 352 943	3 126 967 441	147 000 000	9 072 320 384
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	275 357 216	3 585 000	83 614 824	195 327 392
Banque Commerciale du Canada	42 202 293	–	–	42 202 293
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	–	4 000 000	4 000 000	–
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver	2 899 837	–	–	2 899 837
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	315 626	–	–	315 626
Organisations internationales et autres	1 987 274 000	136 983 246	51 813 421	2 072 443 825
	8 400 401 915	*3 293 535 687*	*308 428 245*	*11 385 509 357*
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Prêts consentis aux immigrants	254 297 937	111 121 516	40 228 874	325 190 579

Tableau 9.12
Autres prêts et avances – *fin*

(en dollars)

	1er avril 2024	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2025
Innovation, Sciences et Industrie				
Ministère de l'Industrie				
Autres prêts aux entreprises	162 988 405	67 944 599	84 670 045	146 262 959
Conseil national de recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes	5 707 016	50 890	–	5 757 906
	168 695 421	*67 995 489*	*84 670 045*	*152 020 865*
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord				
Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord				
Conseil des Premières Nations du Yukon – Ainés	576 747	–	–	576 747
Fonds de prêts aux Inuits	71 457	–	–	71 457
Revendicateurs autochtones	100 346 061	16 589 642	10 507 162	106 428 541
	100 994 265	*16 589 642*	*10 507 162*	*107 076 745*
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones				
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens	278 589	–	87 103	191 486
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves	567 944	–	303 000	264 944
	846 533	–	*390 103*	*456 430*
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Biens saisis – Compte de fonds de roulement	(15 729 758)	36 817 796	32 063 179	(10 975 141)
Opérations du Cap-Breton – Réserves pour soins médicaux et pour la commission des accidents du travail	2 661 787	63 352	529 945	2 195 194
	(13 067 971)	*36 881 148*	*32 593 124*	*(8 779 947)*
Transports				
Ministère des Transports				
Administration portuaire du Grand Victoria	2 201 703	–	61 667	2 140 036
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent	173 698	–	–	173 698
	2 375 401	–	*61 667*	*2 313 734*
Paiements de transition – Salaires en arrérages	469 620 839	16 736	24 302 750	445 334 825
Prêts divers, placements et avances	203 371	1 556 832	1 629 676	130 527
	469 824 210	*1 573 568*	*25 932 426*	*445 465 352*
Total – Autres	51 429 004 878	11 543 851 610	5 930 752 140	57 042 104 348
Redressement de consolidation[1]:				
Banque de l'infrastructure du Canada	3 058 261 000	2 070 609 000	–	5 128 870 000
Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada	2 391 637 000	–	478 606 000	1 913 031 000
Autres	27 586 000	274 000	5 124 000	22 736 000
Total – Redressement de consolidation	5 477 484 000	2 070 883 000	483 730 000	7 064 637 000
Total – Autres prêts et avances	66 173 859 510	17 670 554 129	9 686 614 300	74 157 799 339
Moins : provision pour moins-value	24 039 780 304	1 562 905 286	434 583 117	25 168 102 473
Total	42 134 079 206	16 107 648 843	9 252 031 183	48 989 696 866

[1] Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont également fournies à la section 4 de ce volume.

Contributions remboursables inconditionnelles

Les contributions remboursables inconditionnelles sont offertes dans le cadre de deux programmes spécifiques: le programme de Financement international de la lutte contre les changements climatiques, qui aide les pays en développement à en atténuer les effets et à s'adapter; et, le programme d'innovation en aide internationale, qui contribue à renforcer les marchés à soutenir les investissements dans le développement durable au profit des populations les moins bien desservies dans les pays en développement. Les contributions remboursables inconditionnelles sont offertes aux Banques multilatérales de développement ainsi qu'à d'autres institutions financières ou gestionnaires de placements dont le mandat est axé sur le développement international.

Les contributions remboursables inconditionnelles de type fixe sont assorties d'un taux d'intérêt entre 0,25 % et 1,00 % par an, avec des remboursements semestriels, aucune garantie n'étant requise, les modalités de remboursement ne sont pas susceptibles d'être annulées, avec des périodes de grâce de 5 à 15 ans et des dates d'échéance allant de 2032 à 2052.

Les contributions remboursables inconditionnelles basées sur les remboursements sont sans intérêt. Dans ce cas, les remboursements annuels ou semestriels basés sur les rendements obtenus par la contrepartie, aucune garantie n'étant requise, les modalités de remboursement ne sont pas susceptibles d'être annulées, avec des périodes de grâce de 0 à 5 ans et des dates d'échéance allant de 2031 à 2051.

Affaires mondiales

Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

Les contributions remboursables sans condition sont offertes dans le cadre de deux programmes spécifiques : le programme de Financement international de la lutte contre les changements climatiques, qui aide les pays en développement à en atténuer les effets et à s'adapter; et, le programme d'innovation en aide internationale, qui contribue à renforcer les marchés à soutenir les investissements dans le développement durable au profit des populations les moins bien desservies dans les pays en développement. Les contributions remboursables sans condition sont offertes aux Banques multilatérales de développement ainsi qu'à d'autres institutions financières ou gestionnaires de placements dont le mandat est axé sur le développement international.

Les contributions remboursables sans condition de type fixe sont assorties d'un taux d'intérêt entre 0,25 % et 1,00 % par an, avec des remboursements semestriels, aucune garantie n'étant requise, avec des périodes de grâce de 5 à 15 ans et des dates d'échéance allant de 2032 à 2052.

Les contributions remboursables sans condition basées sur les remboursements sont sans intérêt. Dans ce cas, les remboursements annuels ou semestriels basés sur les rendements obtenus par la contrepartie, aucune garantie n'étant requise, avec des périodes de grâce de 0 à 5 ans et des dates d'échéance allant de 2036 à 2051.

Agriculture et Agroalimentaire

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Les programmes de contributions remboursables sans condition incluent le programme Agri-innover, le programme Agri-innovation, le programme d'innovation en agriculture, le Fonds d'urgence pour la transformation, l'initiative Agri-transformation, le programme Agri-risques, le programme Agri-débouchés et le Programme canadien d'adaptation agricole. L'objectif de ces programmes est d'appuyer les initiatives suivantes : accélérer le rythme de l'innovation et faciliter la commercialisation et l'adoption de produits agro-industriels, de technologies, de procédés et de services novateurs dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Les contributions remboursables sans condition sont remboursables d'ici 2038, leur versement final pouvant normalement aller jusqu'à 8 à 10 ans après l'achèvement du projet. Le montant à rembourser et le calendrier de remboursement sont établis dans chaque entente de contribution. Les remboursements ne portent pas intérêt au cours de la période de remboursement précisée et commencent normalement de 1 à 3 ans après la fin du projet.

Énergie et Ressources naturelles

Ministère des Ressources naturelles
Les contributions remboursables sans condition sont liées au programme du Fonds de réduction des émissions (FRE). Le FRE aide les sociétés d'exploitation pétrolière et gazière classiques et extracôtières en fournissant des fonds servant à investir dans des solutions vertes afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en mettant l'accent sur le méthane, et conserver les emplois dans ce secteur. Les remboursements sont des prêts sans intérêts et sont remboursables sur une période allant jusqu'à 5 ans à partir de la date de fin du projet, avec le dernier versement au plus tard le 31 mars 2028.

Finances

Ministères des finances

Le Canada a versé une contribution remboursable sans condition de 200 millions de dollars à l'Alberta Oil and Gas Orphan Abandonnement and Reclamation Association Canada (l'Orphan Well Association) pour appuyer les efforts de l'Association visant à nettoyer les propriétés pétrolières et gazières. La contribution est non productive d'intérêt et remboursable en 16 versements égaux de 2032 à 2035. Le remboursement anticipé est autorisé.

Innovation, Sciences et Industrie

Ministère de l'Industrie

Les programmes de contributions remboursables sans condition comprennent : le Partenariat technologique Canada, le Programme des projets industriels stratégiques, l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense, le Fonds d'innovation stratégique et le Fonds d'innovation automobile. Ces programmes ont des objectifs variés, notamment : soutenir les progrès de la science et de la technologie, du savoir et de l'innovation pour renforcer l'économie canadienne; encourager la recherche et le développement stratégiques, améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes de l'aérospatiale et de la défense; encourager la recherche et le développement qui accéléreront le transfert de technologie et la commercialisation d'innovations, faciliteront la croissance et l'expansion des entreprises au Canada et attireront et conserveront des investissements à grande échelle; soutenir des projets stratégiques de recherche et développement à grande échelle dans le secteur automobile pour développer des véhicules innovants, plus verts et plus économes en carburant. Les contributions remboursables sans condition doivent être remboursées d'ici 2048, les remboursements finaux étant généralement dus entre 2 et 24 ans après l'achèvement du projet financé. Les montants à rembourser et les calendriers de remboursement sont inclus dans chaque accord de contribution. Le montant à rembourser est déterminé en fonction du niveau de risque tel qu'identifié lors de la phase de diligence raisonnable du projet ainsi que des modalités propres à chaque programme. Les obligations de remboursement sont généralement égales au montant du financement fourni et commencent dans les 2 ans suivant l'achèvement des projets. Un nombre limité d'accords comportent des obligations de remboursement supérieures au montant nominal du financement fourni.

Agence canadienne de développement économique du Nord

Les contributions remboursables sans condition comprennent le programme Inclusion diversifiée et évolution économique dans le Nord (IDEENord), le Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées (FICNI), le Programme pour la croissance du tourisme (PCT), le Programme de possibilités économiques pour les Autochtones du Nord (PPEAN) et le programme Croissance économique régionale par l'innovation (CERI). Les résultats finaux de ces programmes incluent : des investissements fondamentaux dans des secteurs clés de l'économie territoriale, des entreprises novatrices et en croissance, des collectivités économiquement diversifiées, une amélioration de la sécurité alimentaire dans les collectivités nordiques et autochtones, une croissance continue du secteur du tourisme dans les territoires canadiens, une pleine participation des entrepreneurs, entreprises et collectivités autochtones qui profitent de la croissance économique du Nord pour devenir innovantes et compétitives. Les contributions remboursables sans condition doivent être remboursées sur une période comprise entre 9 et 13 ans, les derniers versements étant dus entre 2031 et 2038. Le montant à rembourser et le calendrier de remboursement sont décrits dans chaque accord de contribution. Les remboursements ne portent pas intérêt au cours de la période spécifiée et commencent normalement 1 à 2 ans après l'achèvement du projet.

Agence du développement économique du Canada pour les régions du Québec

Les programmes de contributions remboursables sans condition comprennent deux axes. La première étant le programme de Croissance économique régionale par l'innovation (CERI) qui vise la croissance économique des entreprises et des régions par l'innovation en regroupant les programmes, fonds et initiatives suivantes : Expansion des entreprises et productivité, Fonds pour l'emploi et la croissance, Initiative de relance régionale de l'aérospatiale et autres. Le programme de développement économique du Québec (PDEQ) fait également parti des programmes de contributions remboursables. Il s'agit d'un programme qui a pour objectif d'aider les collectivités à saisir des occasions de développement et de diversification économique porteuses pour l'avenir dans lequel plusieurs initiatives, programmes et fonds sont mis en place : Développement et promotion des atouts et des régions, Développement local, Fonds pour l'emploi et la croissance et autres. Les contributions remboursables sans condition sont remboursables d'ici le 1er mars 2033 avec des versements finaux généralement exigibles dans les 5 à 10 ans suivant l'achèvement du projet avec un délai de grâce de 2 ans. Le montant à rembourser et le calendrier de remboursement sont définis dans chaque accord de contribution. Les remboursements ne portent pas d'intérêts pendant la totalité du remboursement.

Agence de développement économique du Pacifique Canada

Les programmes de contributions remboursables sans condition sont offerts dans le cadre de deux programmes distincts : le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, qui vise à créer une économie diversifiée, plus forte et inclusive en Colombie-Britannique; et le programme Croissance économique régionale par l'innovation, qui vise à financer des entreprises pour qu'elles se développent et produisent des biens, des technologies ou des services novateurs. Les contributions remboursables sans condition le sont d'ici 2038, les derniers versements devant généralement être effectués dans les six à huit ans suivant l'achèvement du projet. Le montant à rembourser et les calendriers de remboursement sont définis dans chaque accord de contribution. Les remboursements sont sans intérêt pendant la période de remboursement spécifiée et commencent normalement d'un à trois ans après l'achèvement du projet.

Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario

Les programmes de contribution remboursables sans condition comprennent le programme développement du Nord de l'Ontario et croissance économique régionale par l'innovation. L'objectifs de ces programmes est de créer des possibilités de croissance économique en aidant les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus novatrices et plus productives, en travaillant avec diverses communautés afin de développer et de diversifier leur économie, et en faisant la promotion des forces de la région. Les contributions remboursables sans condition sont remboursables d'ici 2039 avec des versements finaux généralement exigibles dans les 1 à 15 ans suivant l'achèvement du projet. Le montant à rembourser et le calendrier de remboursement sont définis dans chaque accord de contribution. Les remboursements ne portent pas intérêt pendant la période de remboursement spécifiée et commencent normalement 1 à 3 ans après l'achèvement du projet.

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Les programmes de contribution remboursable sans condition de FedDev Ontario comprennent le Programme pour la prospérité du Sud de l'Ontario et le Programme de croissance économique régionale par l'innovation. Ces programmes visent à promouvoir une économie du Sud de l'Ontario innovatrice et inclusive au moyen d'investissements favorisant la croissance régionale, la commercialisation et l'adoption de technologies et la diversification des collectivités. Les contributions remboursables sans condition sont remboursables d'ici 2036 sur une période de 3 à 10 ans suivant l'achèvement du projet, par versements sans intérêt. Les divers versements de chacun des projets commencent normalement de 1 à 3 ans après l'achèvement du projet et sont fonction de leur calendrier de remboursement respectif en suivant les montants définis dans l'accord de contribution qui s'applique.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Les programmes de contributions remboursables sans condition(URC) sont inclus dans trois des programmes offerts à l'agence. Ces programmes sont le Développement des entreprises, la Croissance économique régionale par l'innovation et le Fonds d'innovation de l'Atlantique. Ces contributions doivent être absolument remboursées et sont assorties de conditions particulièrement avantageuses puisqu'elles sont consenties sans intérêt. De plus, les modalités de remboursement varient. Les modalités de toutes les contributions connexes remboursables sans condition sont historiquement versées dans une période moyenne de 7 ans, la durée maximale autorisée étant établie à 10 ans pour le développement des entreprises et le Fonds d'innovation de l'Atlantique; et 15 ans pour la croissance économique régionale par l'innovation. La méthode à taux effectif modifié est employée pour déterminer la valeur actualisée des prêts.

Ministère de la Diversification économique de l'Ouest canadien

Les programmes de contributions remboursables sans condition comprennent le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, l'Initiative d'innovation dans l'Ouest, le programme Croissance et productivité des entreprises, le Fonds d'aide au tourisme, le Programme pour la croissance du tourisme, le Fonds d'aide et de relance régionale, l'Initiative de relance régionale de l'aérospatial, le Fonds pour l'emploi et la croissance, l'Initiative quantique régionale, l'Initiative du transport aérien régional, le Fonds d'adaptation des collectivités, l'Initiative régionale sur l'intelligence artificielle, et l'Initiative régionale pour l'innovation en construction résidentielle. Les objectifs de ces programmes sont les suivants : créer une économie diversifiée, plus forte et inclusive dans les Prairies; financer des entreprises pour créer des emplois grâce à une croissance verte, numérique et inclusive; financer des entreprises touchées par la COVID-19 pour qu'elles poursuivent leurs activités, conservent leur personnel et se préparent à la reprise; financer les entreprises touristiques pour qu'elles s'adaptent aux réglementations sanitaires et se positionnent en vue d'une croissance; financer les transporteurs aériens et les aéroports régionaux et locaux dans les provinces des Prairies afin de soutenir la croissance économique; financer les entreprises pour les aider à adopter de manière responsable la technologie de l'intelligence artificielle; appuyer, grâce au financement, des solutions locales innovantes en matière de logement dans tout le pays. Les contributions remboursables sans condition le sont d'ici 2038, mais la plupart des derniers versements auront été effectués entre le 31 décembre 2025 et le 1er septembre 2029. Le montant à rembourser et les calendriers de remboursement sont définis dans chaque accord de contribution. Les remboursements ne portent pas d'intérêts au cours de la période de remboursement et reflètent normalement des modalités de remboursement de deux à cinq ans qui commence au cours des trois années qui suivent l'achèvement du projet.

Pêches, Océans et Garde côtière canadienne

Ministère des Pêches et des Océans

Les programmes de contributions remboursables sans condition comprennent le fonds des pêches de l'Atlantique et le fonds des pêches du Québec. Ces programmes visent à transformer et stimuler l'innovation dans le secteur du poisson et des fruits de mer au Canada en étant centré sur le développement du secteur destiné à répondre à la demande croissante, sur le marché, de produits de la mer de haute qualité provenant de sources durables. Les contributions remboursables sans condition sont remboursables d'ici 2036 sur une période de 5 à 10 ans après l'achèvement du projet. Le calendrier de remboursement est établi dans chaque accord de contribution et les remboursements ne portent pas intérêt au cours de la période de remboursement précisée.

Prêts et avances à justifier

Employés affectés à l'étranger

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances aux fins médicales au personnel embauché sur place. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 38 200 000,00 $, tel que modifié par le crédit L12c des Affaires étrangères et du Commerce international de *la Loi de crédits no 5 pour 2009-2010*.

Le solde de clôture consiste en : des prêts de 10 637 706,01 $ aux employés, des avances de 4 866 516,89 $ pour frais médicaux, des avances de 701,89 $ pour indemnités d'accident du travail, des dépôts de garantie et autres dépôts de 1 828 877,77 $ en vertu des Directives des services à l'étranger, et des débentures scolaires et de clubs de 2 948 714,58 $.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 3,25 % à 4,75 % par année. Ces taux sont fixés par le ministère des Finances et sont remboursables sur des périodes allant jusqu'à 4 ans.

Missions à l'étranger

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement et autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 70 000 000,00 $.

Avance de fonds de roulement

Un Compte d'avance de fonds de roulement a été créé pour financer les avances temporaires des employés ministériels au Canada et à l'étranger pour : a) le salaire et les avantages sociaux; *b)* les avances permanentes; et *c)* les demandes de remboursement de frais de déplacement et les demandes de remboursement diverses. Le nom du compte a été modifié afin de refléter l'utilisation du compte par le ministère de la Défense nationale.

Le montant autorisé est de 120 000 000 $ tel que modifié par le crédit L11b du ministère de la Défense nationale, de la *Loi de crédits n^{o} 4 pour 2001-2002*.

Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 $.

Diverses avances à justifier

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

Autres

Aide au développement international – Pays en développement

Des prêts ont été consentis aux pays en développement aux fins d'aide au développement international, ayant les caractéristiques principales suivantes :

- Taux d'intérêt entre 0 % et 5 % par an
- Remboursements trimestriels, semestriels ou annuels
- Non garantis
- Modalités de remboursement ne sont pas susceptibles d'être annulées
- Périodes de grâce de 4 à 10 ans
- Dates d'échéance de 2024 à 2035

En 2006-2007, un accord a été signé entre le gouvernement du Canada, tel que représenté par l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAECD), et le gouvernement du Pakistan pour renoncer au solde du prêt de 447 507 534,74 $ tel qu'autorisé par le crédit 32c des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits no 5 pour 2009-2010*. Afin d'annuler l'obligation reliée à sa dette, le gouvernement du Pakistan devra effectuer des investissements dans le secteur de l'éducation qui sont équivalents à la valeur actualisée de sa dette. Selon l'accord, sa dette doit être réduite de façon proportionnelle au fur et à mesure que les investissements sont effectués. Le gouvernement du Pakistan a effectué les investissements nécessaires dans le secteur de l'éducation, permettant ainsi la renonciation complète de sa dette au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux pays en développement, ainsi que leurs modalités de remboursements.

(en dollars)

	1er avril 2024	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits[1]	31 mars 2025
a) durée de 35 ans, délai de grâce de 4 ans, portant intérêt au taux de 5,0 % par année, avec les remboursements d'intérêt semi-annuels sur le premier remboursement du capital en janvier 2017 et le remboursement final en juillet 2026 :				
Égypte	11 955 810	726 939	5 165 983	7 516 766
b) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêt, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie	102 041	63 235	145 724	19 552
Guatemala	81 741	68 379	100 000	50 120
Indonésie	7 863 999	3 813 581	4 989 673	6 687 907
Malaisie	130 028	40 025	53 028	117 025
Maroc	325 966	93 118	149 383	269 701
Pakistan	6 486 302	13 675 718	20 162 020	–
Philippines	43 140	–	43 140	–
République dominicaine	239 391	–	53 198	186 193
Sri Lanka	5 398 475	–	–	5 398 475
Thaïlande	703 077	493 328	674 621	521 784
Tunisie	1 055 746	1 183 194	1 846 990	391 950
	22 429 906	*19 430 578*	*28 217 777*	*13 642 707*
c) durée de 10 ans, aucun délai de grâce, portant intérêt au taux de 3,75 % par année, remboursements annuels d'intérêt et de capital avec un remboursement final en 2033:				
Guyanne	81 000 000	38 900 000	12 000 000	107 900 000
d) durée de 10 ans, aucun délai de grâce, portant intérêt au taux de 2,81 % par année, remboursements annuels d'intérêt et de capital avec un remboursement final en mars 2033 :				
Jordanie	108 000 000	–	12 000 000	96 000 000
e) durée de 10 ans, aucun délai de grâce, portant intérêt au taux de 3,53 % par année, remboursements semestriels d'intérêt et de capital avec un remboursement final en 2034:				
Afrique du Sud	120 000 000	–	12 000 000	108 000 000
f) durée de 10 ans, aucun délai de grâce, portant intérêt au taux de 3,53 % par année, remboursements annuels d'intérêt et de capital avec un remboursement final en 2034:				
Équateur	–	84 738 533	8 100 000	76 638 533
g) durée de 10 ans, période de grâce de 4 ans sur le principal, portant intérêt au taux de 3,02% par année, remboursements annuels d'intérêt et de capital avec un remboursement final en 2034				
Moldavie	–	81 056 799	–	81 056 799
Total	343 385 716	224 852 849	77 483 760	490 754 805

Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

[1] Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, redressements, etc.

Associations et organismes internationaux

Ces éléments représentent la valeur des paiements établie en 2006 effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou n'ont pas de calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

(en dollars)

		Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2024	Participation ou autres débits	Réévaluation	Rembourse-ments ou autres crédits	Réévaluation	31 mars 2025
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	48 806	–	–	–	–	48 806
Agence internationale de l'Énergie atomique	447 111	–	–	–	–	447 111
Conseil de coopération douanière	9 662	–	–	–	–	9 662
Organisation de l'aviation civile internationale	200 429	–	–	–	–	200 429
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	872 987	–	–	–	–	872 987
Organisation maritime internationale	2 202	–	–	–	–	2 202
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	100 989	–	–	–	–	100 989
Organisation mondiale de la santé	181 122	–	–	–	–	181 122
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	1 051 200	–	–	–	–	1 051 200
Organisations des Nations Unies	3 632 480	–	–	–	–	3 632 480
Union de Berne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	39 192	–	–	–	–	39 192
Total	6 586 180	–	–	–	–	6 586 180

[1] Prêts et placements consentis avant le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.

Institutions financières internationales[1]

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits 20b et L25b du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

Les prêts et avances sont effectués au moyen de paiements directs. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués au moyen de paiements directs.

(en dollars)

		Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2024	Participation ou autres débits	Réévaluation	Rembourse-ments ou autres crédits	Réévaluation	31 mars 2025
Banque asiatique de développement – Spécial	27 027 000	–	–	–	–	27 027 000
Banque de développement des Caraïbes						
Fonds de développement agricole	2 000 000	–	–	–	–	2 000 000
Régionale des Caraïbes du Commonwealth	5 319 600	–	–	–	–	5 319 600
Fonds de développement spécial	486 883 870	20 352 750	–	–	–	507 236 620
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	26 598 000	–	–	–	–	26 598 000
Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'Environnement Mondial	1 333 767 005	40 371 188	–	–	–	1 374 138 193
Fonds africain de développement	3 679 406 195	123 142 820	–	–	–	3 802 549 015
Fonds asiatique de développement	2 575 812 327	30 136 464	–	–	–	2 605 948 791
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement	404 792 625	52 854	–	–	–	404 845 479
Fonds international de développement agricole	604 383 396	25 000 000	–	–	–	629 383 396
Fonds monétaire international	14 588 248	–	–	–	–	14 588 248
Fonds multilatéral des investissements	58 706 125	–	–	–	–	58 706 125
Fonds multilatéral du Protocole de Montréal	172 480 685	9 502 883	–	–	–	181 983 568
Total	9 391 765 076	248 558 959	–	–	–	9 640 324 035

[1] Prêts et placements consentis depuis le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

Société financière internationale

Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique

Ce compte consigne l'aide financière que le Canada accorde à la Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique (MFCC) de la Société financière internationale et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les MFCC soutiennent l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Au 31 mars 2025, le montant du prêt s'établissait à 11 615 724,01 $ CAD.

Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

Ce compte inscrit l'aide financière du Canada destinée à la Société financière internationale pour participer à l'initiative du G8 en matière de sécurité alimentaire autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2025, le montant net du prêt s'établissait à 8 938 867,42 $ CAD.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts, incluant les réévaluations dues aux fluctuations des devises.

(en dollars)

		Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2024	Participation ou autres débits	Réévaluation	Rembourse-ments ou autres crédits	Réévaluation	31 mars 2025
Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique	25 534 656	–	–	13 907 504	11 428	11 615 724
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	15 224 778	–	422 269	2 040 960	–	13 606 087
Total	40 759 434	–	422 269	15 948 464	11 428	25 221 811

Compte du Canada

Exportation et développement Canada (EDC) a été créée en 1944 comme l'organisme de crédit à l'exportation (OCE) du Canada. Le 1er octobre 1969, EDC a été constituée en société d'État sous le régime d'une loi du Parlement canadien, la *Loi sur le développement des exportations* (la « Loi »). Le mandat d'EDC est non seulement de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du Canada d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international, mais aussi de fournir du financement de développement et d'autres formes de soutien au développement d'une manière qui reflète les priorités du Canada en matière de développement international. EDC est citée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle relève du Parlement par l'intermédiaire de la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique.

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique (la « Ministre ») peut, avec le consentement du ministre des Finances, accorder à EDC l'autorisation d'entreprendre certaines opérations financières et opérations donnant lieu à un passif éventuel si la ministre est d'avis que cela servirait l'intérêt national qu'EDC entreprenne de telles opérations. Le ministre des Finances impute au Trésor les fonds versés à EDC dans le cadre de ladite opération ou catégorie d'opérations, que la Société gère au nom du gouvernement du Canada. Ces opérations sont désignées collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Au 31 mars 2025, la limite prescrite par la Loi était de 115 milliards de dollars.

En mars 2020, EDC a reçu une directive (C.P. 2020-206) donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui ordonnant : d'exercer toute activité concernant la réponse à la pandémie de la COVID 19 que la Ministre aura autorisée en vertu de l'article 23 de la Loi; de soutenir le développement du commerce intérieur conformément à l'alinéa 10(1)a) de la Loi dans le cadre de cette réponse; et de prendre toutes les mesures auxiliaires, opportunes ou nécessaires pour l'exécution de la directive. Les autorisations et modifications susmentionnées concernent le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC); elles ont permis à EDC de conclure des opérations conformément aux autorisations reçues le 5 avril, le 8 avril, le 13 avril, le 16 avril, le 12 mai et le 20 octobre 2020. Le financement des opérations pour le programme du CUEC a pris fin le 31 décembre 2021; par conséquent, aucun décaissement n'a été fait après cette date.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Une autorisation ministérielle a permis l'utilisation d'un montant maximal de 25 milliards de dollars pour fournir des liquidités d'urgence aux entreprises canadiennes dans le cadre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Ce montant a finalement été porté à 73 milliards de dollars, toujours sur autorisation ministérielle. Aux termes du programme du CUEC, les entreprises admissibles pouvaient recevoir un prêt pouvant aller jusqu'à 60 000 $ à un taux de 0 %, remboursable au plus tard le 18 janvier 2024 et pouvant faire l'objet d'une seule et unique prolongation de trois ans, avec un taux d'intérêt de 5 % par an à partir du 19 janvier 2024. L'emprunteur ayant remboursé la totalité du prêt au titre du CUEC le 18 janvier 2024 ou avant pouvait voir jusqu'à 33 % de son prêt radié.

Expansion du commerce international – Pays en développement

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, la ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à entreprendre certaines opérations financières ou opérations donnant lieu à un passif éventuel si la ministre est d'avis que cela servirait l'intérêt national qu'EDC entreprenne de telles opérations. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.6 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties présentés dans les notes aux états financiers consolidés audités à la section 2 de ce volume.

(en dollars)

		Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2024	Paiements ou autres débits[1]	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits[2]	Réévaluation	31 mars 2025
Prêts non budgétaires[3]						
a) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 0 % à 9,0 par année, avec les remboursements finals en septembre 2028 :						
Argentine	21 302 780	–	926 796	7 393 732	–	14 835 844
b) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le taux sans risque, plus 0,93 % par année, assumé de la Commission canadienne du blé (CCB), avec les remboursements finals en janvier 2028 :						
Irak	46 263 314	2 879 927	–	12 285 810	–	36 857 431
c) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 9,0 % à 10,0 % par année, avec les remboursements finals en septembre 2000 :						
Soudan	5 229 931	–	782 895	–	–	6 012 826
d) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le taux sans risque plus 0,98 % par année, avec les finals entre décembre 2024 et décembre 2027 :						
Pakistan	2 475 692	–	143 038	1 905 855	–	712 875
e) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le taux sans risque plus 0,98 % par année, assumé de la CCB, avec les remboursements finals entre décembre 2024 et décembre 2027 :						
Pakistan	5 030 971	–	331 187	4 412 788	–	949 370
f) durée de 25 ans, portant intérêt au taux de 0,63% par année, avec les remboursements finals en octobre 2018:						
Venezuela	2 648 354	–	164 862	–	–	2 813 216
Total – Prêts non budgétaires	82 951 042	2 879 927	2 348 778	25 998 185	–	62 181 562

		Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2024	Paiements ou autres débits[1]	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits[2]	Réévaluation	31 mars 2025
Prêts budgétaires[3]						
a) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à des taux de 0 % à 10,29 % par année, avec les remboursements finals entre septembre 2029 et février 2045 :						
Chine	85 860 545	15 636 164	15 876 875	25 555 869	–	91 817 715
Égypte	2 028 621	261 388	100 400	359 640	–	2 030 769
Gabon	900 904	241 815	345 111	–	–	1 487 830
Inde	6 984 337	1 305 040	1 910 687	1 617 802	–	8 582 262
Jamaïque	1 628 419	402 258	–	263 215	–	1 767 462
Maroc	24 355 957	5 753 442	–	3 692 191	–	26 417 208
Turquie	26 270 375	2 795 068	4 253 749	3 923 579	–	29 395 613
	148 029 158	*26 395 175*	*22 486 822*	*35 412 296*	–	*161 498 859*
b) durée de 31 à 55 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 0 % à 2,21 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2018 et décembre 2033 :						
Kenya	1 394 189	179 729	180 473	172 627	–	1 581 764
Total – Prêts budgétaires	149 423 347	26 574 904	22 667 295	35 584 923	–	163 080 623
Total	232 374 389	29 454 831	25 016 073	61 583 108	–	225 262 185

Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

[1] Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

[2] Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que des remboursements, renonciations, redressements, etc.

[3] Avant le 1er avril 1987, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

Soutien et développement du commerce

EDC a pour mandat de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada et la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.6 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties présentés dans les notes aux états financiers consolidés audités de la section 2 de ce volume.

(en dollars)

		Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2024	Paiements ou autres débits[1]	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits[2]	Réévaluation	31 mars 2025
Commerce d'exportation						
a) durée de 1 ans, composé d'un prêt portant intérêt au taux sans risque plus 4,75% par année, avec les remboursements finals en août 2025:						
Canada	76 529 317	–	4 806 885	42 394 775	–	38 941 427
b) durée de 2 ans, composé de plusieurs prêts, portant intérêt au taux sans risque plus 3 à 7% par année, avec les remboursements finals en juin 2025 :						
Canada	142 191 000	12 155 325	8 907 308	–	–	163 253 633
c) durée de 10 ans, composé d'un prêt portant intérêt au taux sans risque plus 6,5% par année, avec les remboursements finals en mai 2029 :						
Canada	29 772 874	–	–	–	–	29 772 874
d) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt au taux de 8,08 % par année, avec les remboursements finals en décembre 2036 :						
Canada	19 302 178	–	–	–	–	19 302 178
e) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt au taux de 2,26 % par année, avec les remboursements finals en août 2048 :						
Canada	8 643 565	54 257	–	–	–	8 697 822
f) durée de 48 ans, comprenant un prêt portant intérêt au taux de 8,0259% par année, avec les remboursements finals en décembre 2071 :						
Canada	144 657 534	159 880 099	–	–	–	304 537 633
g) durée de 15 ans, comprenant un prêt portant intérêt au taux sans risque plus 4,75% par année, avec les remboursements finals en janvier 2040:						
Canada	–	287 488 770	–	–	–	287 488 770
Total – Commerce d'exportation	421 096 468	459 578 451	13 714 193	42 394 775	–	851 994 337

Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

[1] Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

[2] Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que des remboursements, renonciations, etc.

Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples

Le prêt en circulation a été consenti pour financer la construction d'un bâtiment d'exposition à usages multiples.

Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc

Les prêts accordés par les institutions financières dans le cadre du programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc sont partiellement garantis par la Couronne. Une fois que les producteurs ont fait défaut et que les prêteurs ont effectué toutes les activités régulières de collection, la Couronne devient subrogée dans les droits des prêteurs contre le producteur en défaut, dans la mesure d'un montant égal au retrait du fonds de réserve.

Programmes nationaux de commercialisation

Les prêts accordés par les institutions financières sous la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garantis par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

Commission des sépultures de guerre du Commonwealth

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 livres sterling britannique. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice. Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale

L'Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale (appelée Administration du RSSFP) a été constituée en société sans capital-actions, conformément au paragraphe 7.2(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* le 1er mai 2007. Le 31 mai 2007, les actifs et les passifs du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) ont été transférés au gouvernement du Canada, et à l'Administration du RSSFP, en conformité avec les instructions du président du Conseil du Trésor du Canada et l'Accord de fiducie, qui a pris fin le 31 mai 2007.

L'Administration du RSSFP est responsable de l'administration du RSSFP. Elle doit veiller à ce que les prestations et les services destinés aux participants au régime et à leurs personnes à charge admissibles, selon les définitions contenues dans la documentation sur le RSSFP, soient fournis d'une manière qui garantit l'administration efficace du RSSFP. Des paiements sont effectués à l'intention de l'Administration du RSSFP au titre du crédit 20 et sont autorisés en vertu de l'entente de financement conclue entre le président du Conseil du Trésor et l'Administration du RSSFP. L'entente de financement permet le transfert de fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'Administration du RSSFP en quatre versements trimestriels, après l'approbation du budget de fonctionnement par la secrétaire du Conseil du Trésor du Canada. Ces versements trimestriels sont effectués à l'avance et les charges réelles sont comptabilisées après l'approbation du *Rapport financier trimestriel de l'Administration du RSSFP*.

Programme d'apprentissage mixte

Des avances ont été consenties à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour le Programme d'apprentissage mixte (PAM). Suite aux rondes de négociations de 2004, 2008, 2010, 2014, 2018 et subséquemment de 2021, un protocole d'entente entre le Conseil du Trésor et l'AFPC a été intégré aux conventions collectives pour fournir du financement pour un PAM. Le PAM est un partenariat négocié entre l'AFPC et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). L'objectif du PAM est d'améliorer les relations de travail dans le secteur public. L'intention est d'offrir des occasions d'apprentissage syndical-patronal mixte dans des secteurs où les deux parties doivent assumer des rôles et responsabilités.

Les paiements sont effectués à l'AFPC sous le crédit 20 et sont autorisés en vertu du mandat du programme. Le mandat inclus les coûts de programme, les conditions de financement, les conditions de paiements, les échéanciers, ainsi qu'un calendrier de paiements. Le calendrier de paiements prévoit une avance de 3 mois du SCT à l'AFPC pour couvrir les coûts de livraison du programme. Lorsque les dépenses réelles sont rapportées aux trois mois, l'avance est renversée et la charge est comptabilisée.

Commissions provinciales des accidents du travail

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 4(6) *b)* et *e)* de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds dans le but de permettre aux commissions provinciales des accidents du travail d'administrer les réclamations pour le compte de l'État, et de fournir les indemnisations aux employés fédéraux blessés ou malades au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à chacune des commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont administrées selon les modalités convenues dans les ententes avec les commissions provinciales des accidents du travail et sont remboursables à la cessation de ces dernières.

Prêts canadiens aux apprentis

Les prêts canadiens aux apprentis sont administrés en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les prêts aux apprentis* qui est entrée en vigueur le 2 janvier 2015. La ministre de l'Emploi et des Familles est autorisée à conclure un accord de prêt directement avec tout apprenti admissible. Depuis le 1 avril 2023, l'accumulation des intérêts sur les prêts canadiens aux apprentis a été éliminée. Toutefois, les apprentis sont tenus de payer les intérêts accumulés avant cette date. Les apprentis ne sont pas tenus d'effectuer des paiements sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leur programme d'apprentis ainsi que pendant la période de 6 mois qui suit l'achèvement du programme. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs rencontrant des difficultés à repayer leur prêt pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts aux apprentis en circulation émis en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis* ne peut dépasser 1,5 milliard de dollars. Le montant total des prêts aux apprentis en circulation au 31 mars 2025 est de 332 773 464 $ (309 620 799 $ au 31 mars 2024) qui est réduit par un escompte non amorti résultant en une valeur comptable de 279 073 464 $ (259 320 799 $ au 31 mars 2024). Au cours de l'exercice, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 1 653 096 $ (483 676 $ au 31 mars 2024) ont été renoncés conformément à la *Loi sur les prêts aux apprentis*.

Programme canadien d'aide financière aux étudiants

Depuis le 1 août 2000, les prêts canadiens sont consentis sous le régime des prêts directs. Avant cette date, les prêts étaient consentis sous le régime des prêts garantis (1964-1995) ou sous le régime des prêts à risque partagé (1995-2000). En vertu de ces trois différents régimes, aucune garantie n'est reçue des étudiants. Depuis le 1 avril 2023, l'accumulation des intérêts sur les prêts d'études canadiens a été éliminée. Toutefois, les étudiants sont tenus de payer les intérêts accumulés avant cette date. Les étudiants ne sont pas tenus d'effectuer des paiements sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leurs études ainsi que pendant la période de 6 mois qui suit l'achèvement de leurs études. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs rencontrant des difficultés à repayer leur prêt, pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts directs en circulation émis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* ainsi que les prêts à risque partagé rachetés par le ministère de l'Emploi et du Développement social ne peut dépasser 34 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 8 570 610 $ (8 262 248 $ au 31 mars 2024) ont été radiés conformément à l'article 25(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. De plus, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 242 196 606 $ (245 363 440 $ au 31 mars 2024) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et 1 033 603 $ (1 645 856 $ au 31 mars 2024) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.

Financement direct des prêts aux étudiants

Les prêts émis le ou après le 1 août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise la ministre de l'Emploi et des Familles à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Emploi et des Familles et avec le consentement du ministre des Finances. Le montant total des prêts directs en circulation au 31 mars 2025 est de 28 874 056 041 $ (26 044 576 252 $ au 31 mars 2024) qui est réduit par un escompte non amorti résultant en une valeur comptable de 25 030 256 041 $ (22 506 176 252 $ au 31 mars 2024).

Prêts à risque partagé

Les prêts émis avant le 1 août 2000 et le, ou après le, 1 août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2025 est de 26 168 625 $ (32 231 459 $ au 31 mars 2024) pour les prêts appartenant au ministère de l'Emploi et du Développement social qui est réduit par un escompte non amorti résultant en une valeur comptable de 9 531 475 $ (12 379 349 $ au 31 mars 2024). Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2025 est de 0 $ (27 948 $ au 31 mars 2024) pour les prêts appartenant aux institutions financières. À partir de l'exercice financier 2021, le ministère de l'Emploi et du Développement social a procédé au rachat complet des prêts à risque partagé des institutions financières.

Prêts garantis

Les prêts émis avant le 1 août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2025 est de 32 377 873 $ (36 093 488 $ au 31 mars 2024) pour les prêts appartenant au ministère de l'Emploi et du Développement social et de 0 $ (0 $ au 31 mars 2024) pour les prêts appartenant aux institutions financières. À partir de l'exercice financier 2021, le ministère de l'Emploi et du Développement social a procédé au rachat complet des prêts garantis des institutions financières.

Agence de la consommation en matière financière du Canada – Avances

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.*

Aide financière – gouvernements étrangers

Conformément à l'article 8.3 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances, par décret du gouverneur en conseil, peut octroyer diverses formes d'aide financière à un État étranger. L'octroi d'une telle aide est conditionnel à un arrangement entre l'État étranger et le Fonds monétaire international et à la participation indiquée d'autres pays avec le Canada à l'octroi de l'aide financière.

Le financement de ces opérations est effectué par le ministre des Finances à même le Trésor. L'aide financière maximale qui peut être accordée aux termes de la loi est de 15 milliards de dollars canadiens pour tout État étranger en particulier et de 22 milliards de dollars canadiens pour tous les États étrangers.

En 2024-2025, le gouvernement a octroyé à l'Ukraine une aide financière de 2.9 milliard de dollars canadiens (2 milliard canadiens en 2023-2024) sous la forme de prêts portant intérêts. Au 31 mars 2025, le solde impayé du prêt à l'Ukraine s'élevait à 9,8 milliards de dollars canadiens. (6,9 milliards au 31 mars 2024).

Les prêts ont été consentis soit à des taux d'intérêts commerciaux de références (TICR) ou à des taux préférentiels et ont des périodes de remboursement variant de 5 à 30 ans.

Le cadre de l'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires

En juin 2024, les dirigeants du G7 ont convenu de fournir à l'Ukraine un soutien financier d'environ 50 milliards de dollars américains au moyen du mécanisme de prêt accordé dans le cadre de l'accélération de l'utilisation des recettes. Le capital et les intérêts seront remboursés par les recettes extraordinaires générées par l'immobilisation d'actifs souverains russes. À ce moment-là, le Canada a annoncé qu'il verserait 5 milliards de dollars à l'initiative. Le Canada a conclu les négociations de son accord de prêt de 5 milliards de dollars dans le cadre de l'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires avec le gouvernement de l'Ukraine en mars 2025 et a déboursé 2,5 milliards de ce montant au cours du même mois (inclus dans les 2,9 milliards de dollars octroyés en 2024-2025).

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Ces montants représentent les trop-payés nets relatifs aux transferts aux provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs.

Les trop-payés ne portent pas intérêt et seront versés dans les exercices subséquents.

Banque Commerciale du Canada

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts acheté de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités du Centre en vertu de l'article 50.1(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.*

Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emplois.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 % à 9,5 % par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 % à 5,375 % par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans.

Organisations internationales et autres

Fonds pour l'environnement mondial

Ce compte inscrit le financement d'une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité, des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2025, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 $ CAD.

Association internationale de développement

Ce compte inscrit le prêt consenti, pour un montant de 575 420 000 $ USD (575 420 000 $ USD au 31 mars 2024) à l'Association internationale de développement pour le concessional Partner Loan (CPL).

L'autorisation du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et les accords connexes*. Le prêt porte intérêt au taux de 1,2 % avec un terme de 25 ans et un délai de grâce de 10 ans. Le premier versement du capital étant dû le 15 juillet 2027 et le dernier versement du capital le 15 janvier 2047.

Société financière internationale – Fonds catalyseur

Ce compte consigne l'aide financière que le Canada accorde dans le fonds catalyseur de la Société financière internationale (SFI) et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L12b de Finances, de la *Loi de crédit nº 4 pour 2010-2011* et le crédit L17c de la *Loi de crédit nº 5 pour 2012-2013*). Le fonds catalyseur soutient l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Au 31 mars 2025, les avances aux fonds catalyseur de la SFI s'établissaient à 75 000 000 $ CAD.

Fiducies du Fonds monétaire international– Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Ce compte inscrit la valeur des prêts consentis au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) du Fonds monétaire international afin de fournir une aide financière aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*.

Pour les fiducies du Fonds monétaire international, l'autorisation tournante totale de prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* est établie à 1 milliard de DTS ou tout montant supérieur que peut fixer le Gouverneur en conseil. Le montant fut fixé à 4,2 milliards de DTS par la Gouverneure en conseil le 19 février 2024. Certains prêts au FFRPC et au Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du Fonds monétaire international, qui sont également soumis à cette autorisation, sont inclus dans les comptes d'opérations de change, dont les précisions sont fournies dans la section 8 de ce volume.

Des prêts totalisant 955,982,216 de DTS étaient en cours sur le total de prêt renouvelable de 2 000 000 000 de DTS du Canada engagés au compte de prêts du FFRPC au 31 mars 2025. Sur le total des prêts en cours accordés, des prêts de 655 982 216 de DTS sont inclus dans les autres prêts, placements et avances. Ce solde impayé a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,91134 $ CAD). Au cours de l'année, les opérations comprenaient des remboursements et un rajustement de l'évaluation des changes. En plus des prêts au FFRPC inclus dans les autres prêts, placements et avances, des prêts en cours de 300 000 000 au compte de prêts du FFRPC et de 700 000 000 DTS au compte de dépôts et placements du FFRPC sont inclus dans les comptes d'opérations de change au 31 mars 2025 (se reporter à la section 8 de ce volume pour des précisions).

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts, incluant les réévaluations dues aux fluctuations des devises.

(en dollars)

		Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2024	Participation ou autres débits	Réévaluation	Rembourse-ments ou autres crédits	Réévaluation	31 mars 2025
Association internationale de développement	676 234 000	8 900 000	48 507 525	–	–	733 641 525
Fiducies du Fonds monétaire international – Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance[1]	1 226 040 000	–	79 575 721	51 813 421	–	1 253 802 300
Fonds pour l'environnement mondial[2]	10 000 000	–	–	–	–	10 000 000
Société financière internationale – Fonds catalyseur	75 000 000	–	–	–	–	75 000 000
Total	1 987 274 000	8 900 000	128 083 246	51 813 421	–	2 072 443 825

[1] Prêts et placements consentis avant le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.
[2] Prêts et placements consentis depuis le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

Prêts consentis aux immigrants

En vertu de la *Loi* sur *l'immigration et la protection des réfugiés*, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada peut consentir des prêts aux immigrants jusqu'à concurrence de 400 000 000 $. Le Programme des prêts aux immigrants offre aux immigrants admissibles, pour la plupart des réfugiés sélectionnés aux fins de réinstallation au Canada, l'accès à du financement auquel ils n'auraient pas autrement accès. Les prêts sont utilisés pour couvrir un certain nombre de dépenses, dont le voyage jusqu'au Canada et d'autres coûts liés à la réinstallation, soit :

- assumer les coûts de transport vers le Canada;
- favoriser l'établissement au Canada;
- assumer les frais relatifs au droit de résidence permanente.

À compter du 28 février 1995, tous les prêts aux immigrants portaient intérêt au taux fixé par le ministre des Finances au début de chaque année civile. Les règlements prévoyaient un délai allant jusqu'à six ans pour le remboursement des prêts et le taux d'intérêt sur les prêts en circulation variait de 0,76 % à 9,06 %. Depuis le 21 février 2018, les prêts sont non productifs d'intérêts et prévoient des délais de règlement entre un et huit ans avec une prorogation possible de deux ans.

Autres prêts aux entreprises

Ce compte comptabilise l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujets aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*. Cette autorité pourvoit au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1) *f)* de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Conseil des Premières Nations du Yukon – Aînés

Des prêts ont été octroyés au Conseil des Premières Nations du Yukon afin de verser des indemnités provisoires aux Aînés du Yukon en attendant le règlement futur de revendications territoriales globales. Ces prêts ont été octroyés avec des prêts pour les négociations de revendications territoriales globales. Le ministère n'émet plus ces prêts.

Fonds de prêts aux Inuits

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 $, tel que modifié par le crédit 37b du ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord, de la *Loi de crédits no 4 pour 1995-1996*.

Le ministère n'émet plus ces dettes et une seule dette est encore due à la couronne.

Revendicateurs autochtones

Le ministère émet des prêts aux groupes autochtones afin de soutenir leur participation aux négociations sur les revendications particulières. Ces prêts sont payables quand la revendication est réglée.

Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens

Le Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens établi par le crédit L53b, de la *Loi de crédits no 1*, 1970, modifié par le décret C.P. 1977-3608 autorise le Ministère à garantir des prêts aux entreprises autochtones qui ne sont pas constituées en personne morale sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux, puisque la *Loi sur les Indiens* interdit que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des personnes autochtones et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières. Le solde de ces prêts effectués par les institutions financières ne peut pas dépasser 60 000 000 $ moins le total cumulatif des paiements déjà effectués pour des prêts garantis en défaut en vertu de cette autorité.

Si un prêt consenti sous la garantie du ministre tombe en défaut, le prêteur a recours au ministre pour le remboursement du prêt. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars par année a été établie à même les niveaux de référence du ministère afin de couvrir les défauts possibles des programmes de prêts garantis. L'intérêt simple calculé à partir d'un pourcentage ajouté à un taux de base s'accumule sur la dette une fois que le paiement est fait au prêteur. Tous les paiements faits aux prêteurs ainsi que l'intérêt accumulé sur les paiements sont considérés comme une dette de l'emprunteur jusqu'à ce qu'il y ait un recouvrement complet de la dette.

Un montant total de 82 662,42 $ a été radié dans l'année financière 2024-2025.

Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves

Ce programme autorise le Ministère à garantir des prêts aux particuliers autochtones et aux Premières Nations pour les aider à acheter des logements dans les réserves et à surmonter les restrictions relatives à la sécurité contenues dans la *Loi sur les Indiens* qui interdisent que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Ces garanties d'emprunt permettent aux membres autochtones inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de Premières Nations ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts au logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit.

Le montant total de garanties d'emprunt ministérielles autorisé pour le Ministère ne peut dépasser 3 milliards de dollars.

Si un prêt consenti sous la garantie du Ministre tombe en défaut, le prêteur a recours à une réclamation pour le remboursement du solde du prêt par SAC. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars par année a été établie à même les niveaux de référence du Ministère afin de couvrir les défauts possibles du programme de prêts garantis du ministère. Ces paiements restent une dette des Premières Nations à la Couronne et les intérêts s'accumulent et sont capitalisés sur ces dettes au taux inscrit à l'accord de prêt qui a été attribué au Ministre. Dans la mesure du possible, le recouvrement des dettes se fait à partir de nantissements tels que les fonds provenant d'un règlement concernant les revendications des terres ou à partir d'un accord de recouvrement.

Biens saisis – Compte de fonds de roulement

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 $.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

Opérations du Cap-Breton – Réserves pour soins médicaux et pour la commission des accidents du travail

Ce compte est établi afin d'enregistrer des réserves financières distinctes, qui sont maintenues pour soutenir les paiements des demandes d'indemnisation des accidents du travail et des soins médicaux aux anciens employés de la Société d'expansion du Cap-Breton.

La responsabilité de ces obligations a été transférée au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC) au cours de 2015 conformément à *la Loi sur le plan d'action économique de 2014*, où TPSGC a été nommé responsable d'assumer les obligations en matière de ressources humaines à la suite de la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton.

Les réserves sont versées auprès des assureurs et de la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse. Les régimes d'assurance et d'indemnisation des accidents du travail sont auto-assurés par la Couronne. Les ajustements aux comptes de réserve sont basés sur la différence entre les coûts réels des réclamations et un montant prédéterminé qui est versé aux fournisseurs au cours de l'année. Le solde des réserves financières sera restitué au ministère à la fin des programmes.

Administration portuaire du Grand Victoria

Le prêt relativement au port de Victoria est relié à la vente d'une parcelle de terrain du port de Victoria.

Le prêt porte intérêt au taux de 4,9 % par année, remboursable sur une période initialement prévue de 15 ans. Une prolongation de 3 ans avait été accordée en 2020-2021.

Des pourparlers entre les parties sont en cours concernant ce prêt.

Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministère des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent sont dorénavant gérés par la Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt portait intérêt au taux préférentiel plus 2,0 % par année. Le versement final des modalités existantes était anticipé pour mars 2013.

Des démarches légales sont en cours afin d'obtenir le remboursement.

Paiements de transition – Salaires en arrérages

Au cours de l'exercice 2015, un paiement unique a été émis aux employés à la suite de la mise en œuvre des salaires en arrérages. Ce montant sera recouvré des employés au moment de leur départ de la fonction publique. Le montant à la fin de l'exercice représente le solde restant à recouvrer dans le futur.

Prêts divers, placements et avances

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe comptabilise les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Redressement de consolidation

Le redressement de consolidation reflète le total des prêts, placements et avances détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Ceux-ci comprennent essentiellement des investissements tels que des obligations, des fonds du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC ») a été constituée le 11 mai 2020 et détenue à 100 % par la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »), une société d'État entreprise. La CFUEC est une société d'État non-mandataire et n'est pas assujetti à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, la CFUEC a été mandatée pour mettre en œuvre le crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) du gouvernement du Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le ministère des Finances. Le programme du CUGE visait à fournir un financement de transition aux plus grands employeurs du Canada dont les besoins financiers durant la pandémie de la COVID-19 ne peuvent être comblés par les mécanismes conventionnels. Les liquidités supplémentaires mises à la disposition par le biais du CUGE permet un support de financement d'urgence aux plus grandes entreprises ayant des défis financiers en raison de la répercussion économique de la pandémie de la COVID-19, leur permettant ainsi qu'à leurs fournisseurs de maintenir leurs activités durant cette période difficile, et de se positionner pour une relance économique rapide. Avec la fermeture du programme CUGE aux nouvelles demandes en 2022, CFUEC a continué à gérer son portefeuille en 2024-2025. La CFUEC continue de travailler avec les emprunteurs pour s'assurer que les objectifs du programme CUGE sont atteints.

Provision pour moins-value

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions du coût comptabilisée à la valeur estimative de recouvrement nette.

Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des autres prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette. La provision pour moins-value des autres prêts, placements et avances reflète la possibilité de recouvrement et le risque de perte sur la base des événements passés, des conditions actuelles, et des circonstances connues. L'estimation de la provision pour moins-value tient compte de la cote de crédit de l'emprunteur ou du groupe d'emprunteurs du nantissement fourni de l'historique, des recouvrements récents, de la situation économique du pays ou du secteur d'activité, les mécanismes de remboursement en place et de toute autre circonstance connue ayant une incidence sur la possibilité de recouvrement.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 10

Comptes publics du Canada
2024-2025

Actifs non financiers au 31 mars

Table des matières

Page

Actifs non financiers 377
Immobilisations corporelles 378
Véhicules 380
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition..... 380

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des actifs corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks aux fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance et autres sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la prestation de service.

Tableau 10.1
Actifs non financiers par catégorie

(en milliers de dollars)

	2025	2024
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2		
Terrains	2 411 437	2 385 535
Bâtiments	20 418 755	19 678 796
Travaux et infrastructures	13 218 523	12 853 458
Matériel et outillage	13 977 483	13 593 149
Véhicules, tableau 10.3	19 754 488	18 525 081
Améliorations locatives	1 636 225	1 636 070
Actifs en construction	41 252 697	33 403 929
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition, tableau 10.4	2 421 686	2 475 611
	115 091 294	*104 551 629*
Stocks	7 932 695	8 214 184
Charges payées d'avance et autres	4 078 188	3 837 505
Total	127 102 177	116 603 318

Immobilisations corporelles

Tableau 10.2
Immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde des actifs

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Travaux et infrastructures	Matériel et outillage
Immobilisations au coût				
Affaires mondiales	576 462	2 012 825	30 023	293 858
Agence Parcs Canada	291 121	1 331 450	5 900 592	661 372
Défense nationale	96 639	14 768 944	3 422 539	23 935 089
Énergie et Ressources naturelles	10 166	1 052 065	196 945	899 451
Innovation, Sciences et Industrie	23 459	1 443 209	98 474	4 368 951
Logement, Infrastructure et Collectivités	198 495	31 114	3 617 650	36 929
Patrimoine canadien	80 604	2 213 894	418 684	1 513 218
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	27 541	1 128 049	3 835 583	890 045
Sécurité publique	100 549	6 258 875	1 162 306	3 142 910
Services publics et Approvisionnement	711 457	10 295 477	2 859 518	3 130 869
Transports	238 447	1 776 094	4 673 009	1 885 030
Autres portefeuilles ministériels	56 497	2 195 798	193 161	6 262 329
Immobilisations brutes totales	2 411 437	44 507 794	26 408 484	47 020 051
Amortissement cumulé				
Affaires mondiales	–	1 281 896	15 645	245 093
Agence Parcs Canada	–	762 831	2 922 005	372 715
Défense nationale	–	7 447 828	2 125 329	16 101 411
Énergie et Ressources naturelles	–	497 032	78 734	613 559
Innovation, Sciences et Industrie	–	889 502	48 064	3 343 411
Logement, Infrastructure et Collectivités	–	3 657	647 856	28 465
Patrimoine canadien	–	1 151 223	253 226	1 128 652
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	–	678 939	1 935 626	571 857
Sécurité publique	–	3 559 163	759 203	2 594 278
Services publics et Approvisionnement	–	5 336 130	1 507 746	2 396 782
Transports	–	1 030 022	2 822 740	1 226 179
Autres portefeuilles ministériels	–	1 450 816	73 787	4 420 166
Amortissement cumulé total	–	24 089 039	13 189 961	33 042 568
Immobilisations nettes totales				
Affaires mondiales	576 462	730 929	14 378	48 765
Agence Parcs Canada	291 121	568 619	2 978 587	288 657
Défense nationale	96 639	7 321 116	1 297 210	7 833 678
Énergie et Ressources naturelles	10 166	555 033	118 211	285 892
Innovation, Sciences et Industrie	23 459	553 707	50 410	1 025 540
Logement, Infrastructure et Collectivités	198 495	27 457	2 969 794	8 464
Patrimoine canadien	80 604	1 062 671	165 458	384 566
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	27 541	449 110	1 899 957	318 188
Sécurité publique	100 549	2 699 712	403 103	548 632
Services publics et Approvisionnement	711 457	4 959 347	1 351 772	734 087
Transports	238 447	746 072	1 850 269	658 851
Autres portefeuilles ministériels	56 497	744 982	119 374	1 842 163
Immobilisations nettes totales	2 411 437	20 418 755	13 218 523	13 977 483

[1] On trouvera des précisions au tableau 10.3.
[2] On trouvera des précisions au tableau 10.4.
[3] Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l’exercice en cours.

Véhicules[1]	Améliorations locatives	Actifs en construction	Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition[2]	Total 2025	Total 2024[3]
72 719	346 117	563 398	–	3 895 402	3 719 374
185 434	13 338	507 484	15 636	8 906 427	8 678 130
44 819 054	242 211	20 869 166	199 765	108 353 407	100 727 084
31 631	106 117	536 831	95 993	2 929 199	2 743 963
57 247	71 448	838 099	53 700	6 954 587	6 475 777
6 952	11 326	4 367 377	340 450	8 610 293	8 145 079
32 698	324 571	212 033	241 482	5 037 184	4 948 552
5 211 201	668 122	4 152 962	–	15 913 503	14 467 743
1 208 161	339 687	2 075 665	16 265	14 304 418	13 671 665
23 692	1 364 743	5 561 725	2 633 355	26 580 836	26 390 116
2 953 308	192 308	841 976	818 819	13 378 991	12 536 886
214 624	1 019 895	725 981	18 530	10 686 815	10 062 361
54 816 721	4 699 883	41 252 697	4 433 995	225 551 062	212 566 730
49 025	264 210	–	–	1 855 869	1 822 788
122 237	6 984	–	5 768	4 192 540	3 976 025
30 171 328	118 330	–	152 404	56 116 630	54 622 662
18 409	75 014	–	54 571	1 337 319	1 291 814
34 706	45 007	–	40 330	4 401 020	4 087 306
3 310	7 214	–	–	690 502	602 297
23 266	170 156	–	64 017	2 790 540	2 675 060
2 459 366	440 517	–	–	6 086 305	5 841 535
637 686	249 671	–	10 052	7 810 053	7 438 899
12 363	902 489	–	1 440 202	11 595 712	12 656 148
1 384 791	97 430	–	227 905	6 789 067	6 514 037
145 746	686 636	–	17 060	6 794 211	6 486 530
35 062 233	3 063 658	–	2 012 309	110 459 768	108 015 101
23 694	81 907	563 398	–	2 039 533	1 896 586
63 197	6 354	507 484	9 868	4 713 887	4 702 105
14 647 726	123 881	20 869 166	47 361	52 236 777	46 104 422
13 222	31 103	536 831	41 422	1 591 880	1 452 149
22 541	26 441	838 099	13 370	2 553 567	2 388 471
3 642	4 112	4 367 377	340 450	7 919 791	7 542 782
9 432	154 415	212 033	177 465	2 246 644	2 273 492
2 751 835	227 605	4 152 962	–	9 827 198	8 626 208
570 475	90 016	2 075 665	6 213	6 494 365	6 232 766
11 329	462 254	5 561 725	1 193 153	14 985 124	13 733 968
1 568 517	94 878	841 976	590 914	6 589 924	6 022 849
68 878	333 259	725 981	1 470	3 892 604	3 575 831
19 754 488	1 636 225	41 252 697	2 421 686	115 091 294	104 551 629

Véhicules

Tableau 10.3
Véhicules par sous-catégorie

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2025	2024
Navires et embarcations	22 786 122	14 323 285	8 462 837	7 703 375
Aéronefs	24 609 028	16 367 849	8 241 179	8 231 612
Véhicules automobiles (non-militaires)	2 785 544	1 713 389	1 072 155	1 004 138
Véhicules militaires	2 220 837	1 548 449	672 388	690 113
Autres véhicules	2 415 190	1 109 261	1 305 929	895 843
Total	54 816 721	35 062 233	19 754 488	18 525 081

Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition

Tableau 10.4
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition par catégories principales

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2025	2024
Terrains	355 251	–	355 251	286 782
Bâtiments	2 681 142	1 326 326	1 354 816	1 506 446
Travaux et infrastructures	818 819	227 905	590 914	599 103
Matériel et outillage	488 554	367 849	120 705	83 280
Véhicules	90 229	90 229	–	–
Total	4 433 995	2 012 309	2 421 686	2 475 611

Section 11

Comptes publics du Canada
2024-2025

Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel au 31 mars

Table des matières

Page

Obligations contractuelles 382
Droits contractuels 455
Passif éventuel 457

Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel

Cette section renferme des informations détaillées concernant les obligations contractuelles, les droits contractuels et le passif éventuel.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont des obligations du gouvernement envers des tiers qui deviendront des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords pour l'acquisition des biens et services ou pour la prestation des paiements de transfert sont remplies. Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Toutes les obligations contractuelles en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet ou par programme à la fin de l'exercice, sont rapportées.

Selon les principales méthodes comptables du gouvernement, les obligations contractuelles des sociétés d'État consolidées sont incluses avec celles du gouvernement.

Tableau 11.1
Obligations contractuelles

(en millions de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Information provenant des :					
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, tableau 11.3	217 006	115 306	3 329	–	335 641
Obligations contractuelles internationales, tableau 11.4	–	–	–	4 978	4 978
Total	217 006	115 306	3 329	4 978	340 619

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations contractuelles pour chaque exercice, de 2026 à 2030 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2031 et exercices ultérieurs.

Tableau 11.2
Cédule des paiements minimums

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
2026	65 971	30 260	478	2 084	98 793
2027	40 194	21 237	456	1 035	62 922
2028	31 731	18 048	429	589	50 797
2029	23 049	11 263	367	371	35 050
2030	18 366	7 321	270	261	26 218
2031 et exercices ultérieurs	37 695	27 177	1 329	638	66 839
Total	217 006	115 306	3 329	4 978	340 619

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation

Les accords de paiements de transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile. Les achats sont appuyés par un contrat pour des biens ou des services.

Un contrat de location-exploitation est un contrat qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété. Certains contrats contiennent des clauses d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Accords de paiements de transfert										
Agriculture et Agroalimentaire										
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire										
Programme Agri-Assurance										
Agrégat	51	51	16	35	15	11	9	–	–	–
Programme des technologies propres en agriculture										
Agrégat	320	320	253	67	59	6	2	–	–	–
Solutions agricoles pour le climat										
Agrégat	398	398	344	54	22	21	11	–	–	–
4565732 Perennia Food and Agriculture Corporation	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Association canadienne pour les plantes fourragères	16	16	–	16	6	5	5	–	–	–
Investment Agriculture Foundation of British Columbia	13	13	–	13	4	5	4	–	–	–
Manitoba Association of Watersheds	40	40	–	40	15	13	12	–	–	–
L'Association pour l'amélioration du sol et des cultures du Nouveau-Brunswick	10	10	–	10	3	4	3	–	–	–
L'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario	36	36	–	36	15	11	10	–	–	–
Prince Edward Island Federation of Agriculture	13	13	–	13	5	4	4	–	–	–
Results Driven Agriculture Research	60	60	–	60	21	20	19	–	–	–
Saskatchewan Association of Watersheds	40	40	–	40	15	13	12	–	–	–
Union des producteurs agricoles	38	38	–	38	15	12	11	–	–	–
Programme Agri-marketing										
Agrégat	63	63	41	22	22	–	–	–	–	–
Programme Agri-relance										
Gouvernement de la Colombie-Britannique	43	43	19	24	24	–	–	–	–	–
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick	15	15	4	11	11	–	–	–	–	–
Programme Agri-Science										
Agrégat	115	115	41	74	29	26	19	–	–	–
Ententes de financement pour les gouvernements provinciaux et les territoires										
Gouvernement de l'Alberta	277	277	105	172	54	59	59	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	76	76	28	48	15	16	17	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	115	115	40	75	23	26	26	–	–	–
Gouvernement du Nouveau Brunswick	24	24	8	16	5	5	6	–	–	–
Gouvernement du Terre-Neuve-et- Labrador	24	24	9	15	5	5	5	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	25	25	9	16	5	6	5	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	305	305	113	192	60	66	66	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	25	25	9	16	5	5	6	–	–	–
Gouvernement du Québec	191	191	67	124	39	42	43	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	265	265	102	163	51	56	56	–	–	–
Fonds d'infrastructure alimentaire locale										
Agrégat	21	21	5	16	16	–	–	–	–	–
Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les oeufs										
Agrégat	359	359	344	15	15	–	–	–	–	–
Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous la gestion de l'offre										
Agrégat	224	224	170	54	47	7	–	–	–	–
Amalgamated Dairies Limited	10	10	–	10	5	5	–	–	–	–
	3 223	*3 223*	*1 727*	*1 496*	*630*	*453*	*413*	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Patrimoine canadien										
Ministère du Patrimoine canadien										
Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine										
Agrégat	16	16	6	10	9	1	–	–	–	–
Fonds du Canada pour la présentation des arts										
Agrégat	67	67	21	46	30	12	3	1	–	–
Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts										
Agrégat	55	55	19	36	20	8	8	–	–	–
Fonds du Canada pour les espaces culturels										
Agrégat	83	83	39	44	36	8	–	–	–	–
Fonds des médias du Canada										
Agrégat	413	413	259	154	154	–	–	–	–	–
Programme des contestations judiciaires										
Agrégat	41	41	5	36	10	10	11	5	–	–
Programme Développement des communautés de langue officielle										
Agrégat	1 794	1 794	490	1 304	486	424	394	–	–	–
Fédération Culturelle Canadienne-Française	16	16	4	12	5	3	4	–	–	–
Province de l'Alberta	30	30	9	21	13	7	1	–	–	–
Province de l'Ontario	42	42	23	19	10	6	3	–	–	–
Programme de Mise en valeur des langues officielles										
Agrégat	54	54	14	40	20	10	10	–	–	–
Programme Échanges Canada										
Agrégat	29	29	1	28	15	13	–	–	–	–
Programme des langues et cultures autochtones										
Agrégat	628	628	259	369	147	100	95	27	–	–
Bureau de l'écran autochtone										
Agrégat	39	39	13	26	13	13	–	–	–	–
Programme du multiculturalisme et de la lutte contre le racisme										
Agrégat	25	25	8	17	15	1	1	–	–	–
Programme d'aide aux musées, Jeunesse Canada au travail										
Agrégat	45	45	8	37	14	8	8	7	–	–
Programme d'accueil au sport										
Agrégat	50	50	26	24	16	8	–	–	–	–
Coupe du monde de la FIFA 2026	220	220	46	174	58	115	1	–	–	–
Programme de soutien au sport										
Agrégat	53	53	21	32	32	–	–	–	–	–
Conseil des Arts du Canada										
Subventions	556	556	302	254	159	54	31	10	–	–
	4 256	*4 256*	*1 573*	*2 683*	*1 262*	*801*	*570*	*50*	–	–
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord										
Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord										
Entente de financement pour bénéficiaires autochtones (Autre)										
Agrégat (133 ententes)	399	399	287	112	61	27	9	2	2	11
Arctic Co-Operatives Ltd	73	73	53	20	20	–	–	–	–	–
British Columbia Treaty Commission	153	153	61	92	30	31	31	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Commission Crie-Naskapie	18	18	5	13	1	1	1	1	2	7
Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine d'Eeyou	25	25	8	17	1	1	2	2	2	9
Fédération des coopératives du Nouveau Québec	48	48	16	32	16	16	–	–	–	–
Gwich'In Land & Water Board	23	23	9	14	1	1	1	1	2	8
Gwich'In Land Use Planning Board	16	16	3	13	1	1	1	1	2	7
Gwich'In Renewable Resource Board	24	24	9	15	1	1	1	2	2	8
Joint Secretariat	79	79	30	49	4	4	5	5	5	26
Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board	84	84	31	53	5	5	5	5	5	28
Mackenzie Valley Land and Water Board	57	57	13	44	4	4	4	4	4	24
Ministre des Finances - Québec	4 283	4 283	944	3 339	287	299	310	322	331	1 790
Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions	16	16	4	12	1	1	1	1	1	7
Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik	21	21	5	16	1	1	1	2	2	9
Nunavik Marine Region Wildlife Board	94	94	22	72	6	6	7	7	7	39
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions	124	124	19	105	9	10	10	10	10	56
Commission d'Aménagement du Nunavut	121	121	15	106	9	9	10	10	11	57
Office des eaux du Nunavut	118	118	18	100	9	9	9	10	10	53
Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut	387	387	42	345	30	31	32	33	34	185
Sahtu Land and Water Board	32	32	12	20	2	2	2	2	2	10
Sahtu Land Use Planning Board	16	16	3	13	1	1	1	1	2	7
Sahtu Renewable Resources Board	29	29	13	16	1	2	1	2	2	8
Sahtu Secretariat Incorporated	26	26	13	13	1	1	1	1	2	7
The North West Company	186	186	78	108	54	54	–	–	–	–
Wek'Eezhii Land and Water Board	51	51	22	29	2	3	3	3	3	15
Wek'Eezhii Renewable Resources Board	20	20	8	12	1	1	1	1	1	7
Entente de financement pour bénéficiaires autochtone (Autre) - Arrangement de financement fondé sur les projets										
Agrégat (88 ententes)	76	76	55	21	13	7	1	–	–	–
Ententes de financement pour les gouvernements provinciaux et les territoires										
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	86	86	17	69	6	6	6	7	7	37
Gouvernement du Yukon	80	80	14	66	6	6	6	6	7	35
Subvention										
Agrégat (13 ententes)	197	197	104	93	33	33	3	3	3	18
?Aqam	22	22	4	18	1	2	2	2	2	9
B'Maakonigan	294	294	38	256	22	23	24	25	25	137
Cowichan	191	191	35	156	13	14	15	15	15	84
Cree Nation Government	105	105	7	98	8	9	9	9	10	53
Ditidaht First Nation	20	20	2	18	1	1	2	2	2	10
Gouvernement du Nunavut	460	460	21	439	38	39	41	42	44	235
Innu Nation	11	11	–	11	1	1	1	1	1	6
Kativik Regional Government	227	227	38	189	19	19	19	19	19	94
Kinoomaadziwin Education Body Inc.	1 567	1 567	313	1 254	108	112	117	121	124	672
Makivik Corporation	45	45	25	20	20	–	–	–	–	–
Naskapi Nation of Kawawachikamach	27	27	4	23	2	2	2	2	3	12
Nunavut Tunngavik Inc.	1 718	1 718	1 001	717	91	94	114	136	57	225

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Seabird Island Indian Band	92	92	17	75	7	7	7	7	7	40
Shishálh Nation	273	273	81	192	16	17	18	19	19	103
Squamish Indian Band	38	38	3	35	3	3	3	3	4	19
Tsleil-Waututh Nation	20	20	8	12	2	2	2	2	2	2
Tsq'Escen' First Nation	19	19	2	17	1	1	2	2	2	9
Westbank First Nation	225	225	64	161	14	14	15	15	16	87
Whitecap Dakota Nation	159	159	12	147	13	13	14	14	14	79
Autonomie gouvernementale des indiens										
Agrégat (58 ententes)	207	207	90	117	42	42	4	4	4	21
Carcross/Tagish First Nation	302	302	82	220	19	20	20	21	22	118
Champagne and Aishihik First Nations	349	349	95	254	22	23	24	24	25	136
Gouvernement de la Nation Crie	3 278	3 278	1 104	2 174	229	249	191	198	204	1 103
Deline Got'Ine Government	188	188	62	126	11	11	12	12	12	68
First Nation Education Authority	30	30	5	25	2	2	2	3	3	13
First Nation of Nacho Nyak Dun	289	289	76	213	18	19	20	21	21	114
Gwich'In Tribal Council	148	148	49	99	14	15	8	8	8	46
Huu-Ay-Aht First Nations	174	174	51	123	11	11	11	12	12	66
Inuvialuit Regional Corporation	348	348	51	297	28	29	37	44	25	134
Ka:'Yu:'K'T'H'/Che:K:Tles7Et'H' First Nations	216	216	66	150	13	13	14	14	15	81
Kluane First Nation	224	224	57	167	14	15	15	16	17	90
Kwanlin Dun First Nation	448	448	114	334	29	30	31	32	33	179
Lil'Wat Nation	113	113	20	93	8	8	9	9	9	50
Little Salmon/Carmacks First Nation	318	318	84	234	20	21	22	22	23	126
Makivik Corporation	879	879	185	694	65	67	83	95	60	324
Manitoba Métis Federation Inc.	275	275	92	183	16	16	17	18	18	98
Métis Nation - Saskatchewan Secretariat Inc.	256	256	93	163	14	15	15	16	16	87
Métis Nation of Alberta Association	279	279	98	181	16	16	17	17	18	97
Nation métisse de l'Ontario	184	184	63	121	10	11	11	12	12	65
Mi'Kmaw Kina'Matnewey	1 688	1 688	393	1 295	111	116	120	125	128	695
Naskapi Nation of Kawawachikamach	332	332	80	252	26	28	22	23	24	129
Nisga'A Nation	2 032	2 032	580	1 452	132	139	133	138	142	768
Nunatsiavut Government	1 756	1 756	572	1 184	104	108	119	128	113	612
Sahtu Secretariat Incorporated	124	124	25	99	13	14	8	8	9	47
Selkirk First Nation	334	334	87	247	21	22	23	24	25	132
Sioux Valley Dakota Nation	589	589	169	420	40	43	38	39	41	219
Ta'An Kwach'An Council	190	190	51	139	12	12	13	13	14	75
Teslin Tlingit Council	334	334	96	238	21	21	22	23	23	128
Tla'Amin Nation	313	313	91	222	19	20	21	21	22	119
Tlicho Government	665	665	212	453	47	51	40	41	43	231
Toquaht Indian Band	122	122	35	87	7	8	8	8	9	47
Tr'Ondëk Hwëch'In	331	331	90	241	21	22	22	23	24	129
Tsawwassen First Nation	248	248	93	155	13	14	15	15	15	83
Uchucklesaht Tribe	125	125	37	88	8	8	8	8	9	47
Ucluelet First Nation	193	193	57	136	12	12	13	13	13	73
Vuntut Gwitchin First Nation	357	357	99	258	26	29	23	24	24	132
	30 713	*30 713*	*8 912*	*21 801*	*2 231*	*2 247*	*2 083*	*2 152*	*2 062*	*11 026*
Emploi et Développement de la main-d'œuvre										
Ministère de l'Emploi et du Développement social										
Service Jeunesse Canada										
Agrégat	157	157	31	126	63	63	–	–	–	–
Association nationale des centres d'amitié	18	18	4	14	7	7	–	–	–	–
The Career Foundation	14	14	2	12	6	6	–	–	–	–
Stratégie Canadienne en matière d'apprentissage										
Agrégat	279	279	163	116	55	36	18	7	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale	39	39	21	18	10	4	4	–	–	–
Skills / Compétences Canada Corporation	51	51	33	18	9	5	4	–	–	–
Apprentissage et la garde des jeunes enfants										
Association des collèges et universités de la francophonie Canadienne	16	16	5	11	4	4	3	–	–	–
Commission nationale des parents francophones	48	48	9	39	15	14	10	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	4 153	4 153	2 990	1 163	1 163	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	9 085	9 085	2 680	6 405	1 023	1 032	1 040	1 071	1 103	1 136
Gouvernement du Manitoba	3 223	3 223	954	2 269	364	367	368	379	390	401
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	1 483	1 483	439	1 044	168	170	169	174	179	184
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	867	867	266	601	97	98	97	100	103	106
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	1 791	1 791	532	1 259	202	204	204	210	216	223
Gouvernement de Nunavut	199	199	66	133	23	23	21	21	22	23
Gouvernement de l'Ontario	11 475	11 475	8 287	3 188	3 188	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	349	349	110	239	40	40	38	39	40	42
Gouvernement du Québec	16 616	16 616	4 908	11 708	1 871	1 885	1 900	1 958	2 017	2 077
Gouvernement de la Saskatchewan	1 149	1 149	833	316	316	–	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	151	151	53	98	18	18	15	15	16	16
Gouvernement du Yukon	139	139	48	91	16	17	14	14	15	15
Fonds pour l'accessibilité										
Agrégat	19	19	6	13	8	5	–	–	–	–
Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire										
Agrégat	65	65	24	41	14	14	13	–	–	–
Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire	19	19	8	11	4	4	3	–	–	–
La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers										
Agrégat	168	168	66	102	38	37	25	2	–	–
Compétences futures										
Ryerson University	566	566	432	134	73	61	–	–	–	–
Apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones										
Agrégat	329	329	247	82	62	16	4	–	–	–
Kakivak Association	87	87	45	42	15	14	13	–	–	–
Kitikmeot Inuit Association	43	43	22	21	8	7	6	–	–	–
Kivalliq Inuit Association	54	54	28	26	9	9	8	–	–	–
Métis Nation of Ontario Secretariat	16	16	6	10	5	5	–	–	–	–
Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones										
Agrégat	965	965	595	370	95	92	92	91	–	–
Aboriginal Community Career Employment Services Society	52	52	32	20	5	5	5	5	–	–
Aboriginal Labour Force Development Circle	113	113	69	44	11	11	11	11	–	–
Akwesasne Career & Employment Support Service	38	38	23	15	4	4	4	3	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc.	73	73	45	28	7	7	7	7	–	–
Coast Salish Employment & Training Society	52	52	32	20	5	5	5	5	–	–
Community Futures Treaty Seven	92	92	56	36	9	9	9	9	–	–
Congrès des peuples autochtones	34	34	21	13	3	3	3	4	–	–
Commission de développement des ressources humaines des premières nations du Québec	230	230	142	88	22	22	22	22	–	–
First Peoples Development Inc	117	117	78	39	9	10	10	10	–	–
Grand River Employment & Training Inc.	62	62	38	24	6	6	6	6	–	–
Island Lake Tribal Council	31	31	19	12	3	3	3	3	–	–
Kakivak Association	68	68	42	26	6	7	6	7	–	–
Keewatin Tribal Council	12	12	–	12	3	3	3	3	–	–
Kitikmeot Inuit Association	27	27	17	10	2	3	3	2	–	–
Kivalliq Inuit Association	40	40	24	16	4	4	4	4	–	–
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.	110	110	74	36	9	9	9	9	–	–
Manitoba Métis Federation Inc.	166	166	102	64	16	16	16	16	–	–
Nation métisse de l'Ontario	87	87	54	33	9	8	8	8	–	–
Metis Nation Saskatchewan Secretariat Inc.	72	72	16	56	14	14	14	14	–	–
Métis Provincial Council of British Columbia	84	84	52	32	8	8	8	8	–	–
Mi'kmaq Employment/Training Secretariat	58	58	36	22	6	5	5	6	–	–
Mushkegowuk Council	28	28	17	11	3	3	3	2	–	–
Association des femmes autochtones du Canada	34	34	21	13	3	3	3	4	–	–
Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres	99	99	60	39	9	10	10	10	–	–
Oteenow Employment and Training Society	41	41	25	16	4	4	4	4	–	–
Prince George Nechako Aboriginal Employment & Training Association	39	39	24	15	4	4	4	3	–	–
Rupertsland Institute	177	177	109	68	17	17	17	17	–	–
Saskatchewan Indian Training Assessment Group Inc.	326	326	202	124	33	30	31	30	–	–
Shooniyaa Wa-Biitong	49	49	30	19	4	5	5	5	–	–
Shuswap Nation Tribal Council Society	30	30	19	11	3	3	2	3	–	–
Sioux Lookout Area Aboriginal Employment & Training Initiatives	62	62	38	24	6	6	6	6	–	–
Skanehionkwaioteh Incorporated	30	30	18	12	3	3	3	3	–	–
Stó:Lo Nation	45	45	28	17	5	4	4	4	–	–
Tribal Chiefs Employment & Training Services Association	28	28	17	11	2	3	3	3	–	–
Tribal Resources Investment Corporation	61	61	38	23	6	5	6	6	–	–
Union of Ontario Indians	41	41	25	16	4	4	4	4	–	–
Ententes de développement du marché du travail										
Agrégat	24	24	12	12	12	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	336	336	167	169	169	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	590	590	293	297	297	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	101	101	50	51	51	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	189	189	95	94	94	–	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	264	264	132	132	132	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	169	169	85	84	84	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	1 286	1 286	641	645	645	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	50	50	25	25	25	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Gouvernement du Québec	1 182	1 182	593	589	589	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	88	88	44	44	44	–	–	–	–	–
Programme national d'alimentation dans les écoles										
Agrégat	62	62	17	45	23	22	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	42	42	8	34	17	17	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	39	39	7	32	16	16	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	17	17	4	13	6	7	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	109	109	19	90	45	45	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	65	65	11	54	27	27	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	16	16	4	12	6	6	–	–	–	–
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés										
Agrégat	132	132	59	73	28	13	13	12	7	–
Fonds d'intégration pour les personnes handicapées										
Agrégat	237	237	143	94	78	16	–	–	–	–
Inclusion Canada	30	30	16	14	7	7	–	–	–	–
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale	27	27	9	18	9	9	–	–	–	–
Fonds pour les compétences et les partenariats										
Agrégat	201	201	109	92	38	37	17	–	–	–
Labrador Aboriginal Training Partnership Inc.	19	19	9	10	4	4	2	–	–	–
Qikiqtani Inuit Association	25	25	11	14	5	5	4	–	–	–
Compétences pour réussir										
Agrégat	105	105	73	32	25	6	1	–	–	–
Programme de partenariats pour le développement social										
Agrégat	98	98	56	42	26	15	1	–	–	–
Prosper Canada	60	60	1	59	11	16	16	16	–	–
Innovation sociale et de finance sociale (Programme de préparation à l'investissement)										
Boann Social Impact L.P.	156	156	115	41	22	19	–	–	–	–
Fonds de finance sociale - CAP Finance	91	91	64	27	13	14	–	–	–	–
Realize Capital Partners Investco Inc.	135	135	95	40	22	18	–	–	–	–
Programme de stages pratiques pour étudiants										
Agrégat	301	301	255	46	46	–	–	–	–	–
BioTalent Canada	112	112	96	16	16	–	–	–	–	–
Enseignement coopératif et apprentissage intégré au travail	89	89	71	18	18	–	–	–	–	–
Conseil des Technologies de l'Information et des Communications	180	180	158	22	22	–	–	–	–	–
La Fédération des chambres de commerce de la province de Québec	126	126	103	23	23	–	–	–	–	–
Riipen Networks Inc.	86	86	67	19	19	–	–	–	–	–
TECHNATION Canada	215	215	192	23	23	–	–	–	–	–
Toronto Metropolitan University	191	191	167	24	24	–	–	–	–	–
Venture for Canada Fellowship Institute	71	71	59	12	12	–	–	–	–	–
Travailleurs étrangers temporaires - Programme de soutien aux travailleurs migrants										
Agrégat	75	75	57	18	18	–	–	–	–	–
Ententes sur le développement de la main-d'œuvre										
Agrégat	106	106	87	19	10	9	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	881	881	711	170	85	85	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Gouvernement de la Colombie-Britannique ...	1 032	1 032	834	198	99	99	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba ...	274	274	222	52	26	26	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick ...	160	160	130	30	15	15	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ...	102	102	83	19	9	10	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse ...	201	201	163	38	19	19	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario ...	2 919	2 919	2 359	560	280	280	–	–	–	–
Gouvernement du Québec ...	1 569	1 569	1 254	315	158	157	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan ...	236	236	193	43	21	22	–	–	–	–
Stratégie emploi et compétences jeunesse										
Agrégat ...	409	409	109	300	117	94	89	–	–	–
	71 636	*71 636*	*35 893*	*35 743*	*12 889*	*5 661*	*4 481*	*4 378*	*4 111*	*4 223*
Énergie et Ressources naturelles										
Ministère des Ressources naturelles										
Établir et mobiliser les connaissances fondamentales sur la lutte aux feux de forêt										
Agrégat ...	36	36	2	34	12	12	10	–	–	–
Centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière de feux de forêt										
Consortium pour la résilience aux feux de forêt du Canada ...	12	12	–	12	3	4	5	–	–	–
Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées										
Agrégat ...	131	131	78	53	29	24	–	–	–	–
Fonds pour les combustibles propres et et de codification et normalisation des combustibles propres										
Agrégat ...	385	385	183	202	24	178	–	–	–	–
Nettoyage de l'installation minière d'uranium de Gunnar										
Gouvernement de la Saskatchewan ...	12	12	1	11	11	–	–	–	–	–
Adaptation aux changements climatiques										
Agrégat ...	46	46	12	34	–	17	12	5	–	–
Fonds d'infrastructure pour les minéraux critiques										
Agrégat ...	27	27	3	24	15	6	2	1	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ...	25	25	–	25	4	9	9	3	–	–
Mcilvenna Bay Operating Ltd ...	20	20	3	17	16	1	–	–	–	–
Province of British Columbia ...	74	74	1	73	12	18	17	16	10	–
Yukon Development Corp. ...	40	40	–	40	4	6	9	9	12	–
Programme de prédéveloppement en matière d'électricité										
Agrégat ...	53	53	48	5	5	–	–	–	–	–
Bruce Power L.P. ...	50	50	29	21	21	–	–	–	–	–
New Brunswick Power Corporation ...	23	23	9	14	14	–	–	–	–	–
Appui des Partenariats pour les ressources naturelles autochtones										
Agrégat ...	28	28	9	19	11	8	–	–	–	–
Efficacité énergétique										
Agrégat ...	203	203	63	140	80	60	–	–	–	–
Building Owners and Managers Association of Canada Inc. ...	25	25	5	20	13	7	–	–	–	–
Centre for Indigenous Environmental Resources Inc. ...	16	16	4	12	6	6	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Climate Change and Emissions Management (Ccemc) Corporation	40	40	6	34	18	16	–	–	–	–
Fédération Québécoise de Municipalités Locales et Régionales	19	19	2	17	9	8	–	–	–	–
La Société Indépendante d'Exploitation du Réseau d'Électricité (Siere)	20	20	1	19	9	10	–	–	–	–
MVZEIF (DBA Metro Vancouver Zero Emissions Innovation Centre)	14	14	4	10	6	4	–	–	–	–
The Alberta Ecotrust Foundation	15	15	3	12	6	6	–	–	–	–
L'initiative de récupération	16	16	3	13	6	7	–	–	–	–
Fonds atmosphérique de Toronto	13	13	2	11	5	6	–	–	–	–
Programme d'innovation énergétique										
Agrégat	397	397	186	211	117	57	33	4	–	–
Combattre et gérer les feux de forêt dans un climat en changement										
Agrégat	75	75	30	45	26	19	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	29	29	12	17	8	9	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	32	32	18	14	7	7	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	19	19	6	13	6	7	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	32	32	6	26	15	11	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	32	32	6	26	13	13	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	29	29	16	13	8	5	–	–	–	–
Agence de la sécurité publique de la Saskatchewan	22	22	4	18	–	18	–	–	–	–
Investissements dans la transformation de l'industrie forestière										
Agrégat	35	35	13	22	22	–	–	–	–	–
Programme d'innovation forestière										
Agrégat	7	7	4	3	3	–	–	–	–	–
FPInnovations	62	62	40	22	22	–	–	–	–	–
Programme de construction verte en bois										
Agrégat	27	27	13	14	14	–	–	–	–	–
Accroître les forêts canadiennes - 2 milliards d'arbres										
Agrégat	345	345	135	210	61	47	31	25	24	22
Agroforestry & Woodlot Extension Society	17	17	3	14	2	2	2	3	2	3
Cariboo Carbon Solutions Ltd.	44	44	7	37	9	6	7	6	5	4
Central Chilcotin Rehabilitation Ltd.	44	44	12	32	5	6	6	6	5	4
Ville d' Edmonton	48	48	10	38	6	7	6	7	6	6
Ville de Toronto	18	18	5	13	3	2	2	2	2	2
Cree Nation Government	15	15	1	14	2	5	7	–	–	–
Cree Nation of Waskaganish	15	15	–	15	2	2	3	3	3	2
Fédération canadienne des municipalités	291	291	12	279	30	50	56	46	44	53
Forest Resource Improvement Association of Alberta	95	95	11	84	22	28	17	14	2	1
Forests Ontario	62	62	3	59	9	9	10	11	10	10
Government of Alberta	84	84	10	74	15	15	15	15	14	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	38	38	1	37	2	5	6	7	11	6
Groupe Ramo Inc.	50	50	11	39	7	6	7	7	7	5
Manitoba Metis Federation Inc	26	26	10	16	13	1	1	1	–	–
Métis Nation British Columbia	12	12	–	12	1	1	3	3	3	1
Métis Nation of Alberta	15	15	–	15	4	4	4	1	1	1
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	220	220	–	220	11	15	46	46	51	51

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts, Ontario	14	14	–	14	14	–	–	–	–	–
Nekoté Limited Partnership	27	27	3	24	4	4	4	4	4	4
Osoyoos Indian Band	19	19	6	13	2	2	2	2	3	2
Province of British Columbia Forest Investment and Reporting Branch	99	99	–	99	25	25	25	24	–	–
Ministre des Finances du Nouveau-Brunswick	36	36	15	21	7	4	3	2	2	3
Province of Nova Scotia	21	21	2	19	3	4	4	3	3	2
Secwepemcul'Ecw Restoration and Stewardship Society	29	29	6	23	3	3	7	4	4	2
Skeetchestn Natural Resources Corp	19	19	3	16	3	3	3	3	2	2
Société de verdissement du Montréal métropolitain	20	20	5	15	2	3	3	3	2	2
Telus Environmental Solutions Inc.	15	15	5	10	3	6	1	–	–	–
The Carbon Farmer Inc.	14	14	2	12	3	1	1	1	4	2
The City of Calgary	28	28	5	23	6	6	6	5	–	–
The Cree Nation of Eastmain	14	14	–	14	2	2	3	2	3	2
Tlicho Government	45	45	4	41	7	8	7	6	7	6
Tree Canada / Arbres Canada	52	52	10	42	6	7	8	8	7	6
Ville de Montréal	49	49	8	41	11	10	10	10	–	–
Yinka Dene Economic Development Limited Partnership	29	29	3	26	6	12	6	2	–	–
Yun Ka Whu'Ten Forestry Ltd.	15	15	2	13	2	2	2	2	2	3
Rénovations de maisons										
Agrégat	31	31	10	21	18	3	–	–	–	–
EfficiencyOne	372	372	183	189	107	82	–	–	–	–
Enbridge Gas Inc.	671	671	658	13	13	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	34	34	6	28	14	14	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	61	61	27	34	19	15	–	–	–	–
Gouvernement delL'Île-du-Prince-Édouard	95	95	44	51	25	26	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	283	283	68	215	135	80	–	–	–	–
New Brunswick Power Corporation	92	92	20	72	36	36	–	–	–	–
Partenariats pour les ressources naturelles autochtones										
Agrégat	62	62	38	24	15	9	–	–	–	–
Programme Communautés résilientes grâce à Intelli-feu										
Agrégat	41	41	7	34	11	11	12	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	18	18	3	15	5	5	5	–	–	–
Gouvernement de a Colombie Britannique	18	18	3	15	5	5	5	–	–	–
Énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification										
Agrégat	217	217	157	60	41	12	5	2	–	–
Ville d'Edmonton	24	24	3	21	2	3	8	8	–	–
Independent Electricity System Operator	17	17	5	12	3	5	4	–	–	–
Kitikmeot Tugliq Limited Partnership	25	25	3	22	11	11	–	–	–	–
Nova Scotia Power Inc.	74	74	28	46	38	8	–	–	–	–
Nova Solar L.P.	25	25	5	20	10	10	–	–	–	–
Wicehtowak Solar Ltd.	33	33	–	33	20	13	–	–	–	–
Initiative en matière de technologie et d'innovation										
Agrégat	46	46	15	31	24	7	–	–	–	–
Stratégie emploi et compétences jeunesse										
Agrégat	14	14	–	14	14	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Infrastructure pour les véhicules à émission zéro										
Agrégat	144	144	68	76	–	54	22	–	–	–
	6 522	*6 522*	*2 486*	*4 036*	*1 479*	*1 281*	*482*	*332*	*255*	*207*
Environnement et Changement climatique										
Ministère de l'Environnement										
Fonds canadien pour la nature										
Agrégat	597	597	420	177	177	–	–	–	–	–
Alberta Environment and Protected Areas	11	11	1	10	10	–	–	–	–	–
Réseau National des Gardiens des Premières Nations	32	32	14	18	18	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	31	31	20	11	11	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	100	100	25	75	40	35	–	–	–	–
Conservation de la nature Canada	54	54	36	18	18	–	–	–	–	–
Conservation de la nature										
Agrégat	289	289	177	112	63	37	7	5	–	–
Première nation de Mowachaht/Muchalaht	15	15	3	12	–	12	–	–	–	–
Première nation de Simpcw	16	16	6	10	–	10	–	–	–	–
Financement climatique internationale										
Agrégat	130	130	95	35	35	–	–	–	–	–
Économie à faibles émissions de carbone										
Agrégat	123	123	39	84	44	27	10	3	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	61	61	30	31	31	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	23	23	–	23	3	10	10	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	22	22	11	11	7	4	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	61	61	34	27	27	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	89	89	16	73	12	29	22	10	–	–
Gouvernement du Yukon	17	17	–	17	4	5	4	4	–	–
Lafarge Canada Inc.	19	19	1	18	13	4	1	–	–	–
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	24	24	12	12	12	–	–	–	–	–
Prévention et gestion de la pollution										
Experimental Lakes Area, Inc.	25	25	15	10	5	5	–	–	–	–
Système de tarification fondé sur le rendement										
Agrégat	130	130	62	68	48	16	4	–	–	–
Nouveau projet nucléaire de Darlington	56	56	21	35	35	–	–	–	–	–
Programme amélioré d'économies d'énergie	20	20	10	10	10	–	–	–	–	–
Réduction des émissions de carbone	25	25	1	24	2	11	11	–	–	–
Système de chaleur et d'énergie	14	14	–	14	13	1	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	26	26	–	26	7	7	8	3	1	–
Saskatchewan Power Corporation	486	486	99	387	137	152	76	22	–	–
Prise de mesures sur la croissance propre et les changements climatiques										
Agrégat	85	85	41	44	21	13	7	3	–	–
Institut canadien sur la croissance propre et les changements climatiques	31	31	13	18	6	6	6	–	–	–
Agence canadienne de l'eau										
Subventions et contributions à l'appui de l'intendance de l'eau douce										
Agrégat	16	16	1	15	4	6	5	–	–	–
Lower Thames River Conservation Authority	13	13	1	12	4	4	4	–	–	–
Upper Thames River Conservation Authority	17	17	2	15	5	5	5	–	–	–
Agence canadienne d'évaluation d'impact										
Programmes d'aide financière-composante soutien des capacités autochtones										
Agrégat	34	34	14	20	14	4	2	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Programmes d'aide financière-composante de l'aide financière aux participants										
Agrégat	21	21	9	12	6	4	2	–	–	–
	2 713	*2 713*	*1 229*	*1 484*	*842*	*407*	*184*	*50*	*1*	–
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne										
Ministère des Pêches et des Océans										
Programme de contribution pour la science des océans et du changement climatique										
Université de Victoria	47	47	27	20	10	10	–	–	–	–
	47	*47*	*27*	*20*	*10*	*10*	–	–	–	–
Affaires mondiales										
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement										
Programmation en matière de développement, de paix et de sécurité										
Agrégat	3 297	3 297	1 850	1 447	671	393	213	113	51	6
Action contre la faim	48	48	22	26	14	12	–	–	–	–
Action Canada pour la santé et les droits sexuels	21	21	1	20	1	3	3	4	4	5
Agence de développement et de secours adventiste du Canada	30	30	2	28	2	4	5	5	5	7
Fondation Aga Khan Canada	88	88	40	48	15	11	10	5	4	3
Alinea International Ltd	49	49	14	35	16	5	5	5	4	–
Oiseaux Canada	15	15	4	11	6	5	–	–	–	–
Canadian Foodgrains Bank	100	100	25	75	25	25	25	–	–	–
CARE Canada	132	132	36	96	20	22	22	18	14	–
Catalyste+	50	50	31	19	7	6	6	–	–	–
Centre d'études et de coopération internationale	115	115	45	70	15	19	26	8	2	–
Collèges et instituts Canada	130	130	34	96	23	25	25	14	9	–
CowaterSogema International Inc	141	141	26	115	22	27	27	20	13	6
Cuso International	50	50	32	18	5	7	6	–	–	–
Dalhousie University International Research and Development	19	19	3	16	3	4	3	2	4	–
Développement international Desjardins	36	36	7	29	6	6	4	4	9	–
Médecins du Monde	33	33	21	12	5	7	–	–	–	–
Médecins sans frontières	50	50	13	37	12	12	13	–	–	–
Éducation internationale	17	17	5	12	3	3	3	3	–	–
Fondation Paul Gérin-Lajoie	58	58	21	37	8	10	9	5	5	–
Grands Défis Canada	200	200	186	14	10	4	–	–	–	–
HealthBridge Foundation of Canada	18	18	1	17	3	3	3	3	3	2
Horizons d'amitié	18	18	1	17	3	3	3	3	2	3
Coalition humanitaire	20	20	10	10	–	5	5	–	–	–
Institut international du développement durable	15	15	2	13	4	3	2	3	1	–
Islamic Relief Canada	14	14	–	14	2	2	3	2	2	3
Journalists for Human Rights	16	16	–	16	4	4	4	4	–	–
Fondation Jules et Paul-Émile Léger	30	30	19	11	11	–	–	–	–	–
Avocats sans frontières Canada	15	15	–	15	1	4	5	5	–	–
Manitoba Council for International Cooperation	38	38	3	35	4	6	6	6	7	6
Mennonite Economic Development Associates	31	31	2	29	2	7	6	8	6	–
Nutrition International	396	396	72	324	6	66	67	65	60	60
Oxfam Canada	30	30	1	29	5	5	5	5	5	4
Oxfam-Québec	131	131	61	70	15	18	17	8	7	5

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Plan International Canada Inc	19	19	5	14	4	3	4	3	–	–
Right To Play International	35	35	23	12	12	–	–	–	–	–
Santé Monde	67	67	25	42	15	15	5	4	3	–
Aide à l'enfance Canada	45	45	23	22	10	8	4	–	–	–
Société de coopération pour le développement international	79	79	6	73	11	15	15	14	9	9
Solidarité Union Coopération	31	31	21	10	4	4	2	–	–	–
The Hospital for Sick Children	19	19	9	10	4	4	2	–	–	–
Toronto Centre	20	20	8	12	4	4	4	–	–	–
Bureau de promotion du commerce Canada	15	15	1	14	3	3	3	4	1	–
UNICEF Canada	27	27	5	22	4	4	6	6	2	–
United Nations University Institute for Water, Environment and Health	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
Université de Montréal	47	47	3	44	5	8	8	8	7	8
University of Saskatchewan	20	20	1	19	3	4	4	4	3	1
WaterAid Canada	16	16	1	15	2	2	2	3	2	4
Entraide universitaire mondiale du Canada	62	62	33	29	6	10	8	2	3	–
Vision mondiale Canada	61	61	14	47	9	11	11	9	7	–
	6 034	*6 034*	*2 768*	*3 266*	*1 049*	*835*	*613*	*379*	*258*	*132*
Santé										
Ministère de la Santé										
Programme du Fonds canadien de recherche sur le cerveau										
Fondation Brain Canada	164	164	91	73	28	30	15	–	–	–
Programme canadien de soutien aux survivants de la thalidomide										
Les services d'actions collectives Epiq Canada	151	151	72	79	15	15	16	16	17	–
Contribution to Canada Health Infoway										
Inforoute Santé du Canada Inc	225	225	158	67	67	–	–	–	–	–
Programme de contribution au renforcement des capacités d'adaptation en matière de santé et changements climatiques										
Agrégat	14	14	1	13	4	5	4	–	–	–
Contribution pour améliorer la qualité des soins de santé et la sécurité des patients										
Excellence en santé Canada	129	129	104	25	25	–	–	–	–	–
Contribution à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé										
Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé	265	265	45	220	59	60	51	50	–	–
Contribution à l'Institut canadien d'information sur la santé										
Institut canadien d'information sur la santé	245	245	118	127	127	–	–	–	–	–
Contribution au Partenariat canadien contre le cancer										
Partenariat canadien contre le cancer	237	237	142	95	47	48	–	–	–	–
Contributions aux provinces et aux territoires pour les priorités de santé partagées										
Agrégat	70	70	44	26	23	1	1	1	–	–
Gouvernement de l'Alberta	861	861	575	286	286	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	1 216	1 216	700	516	373	47	47	49	–	–
Gouvernement du Manitoba	369	369	246	123	123	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	276	276	184	92	92	–	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	256	256	158	98	82	5	5	6	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	309	309	206	103	103	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	2 506	2 506	1 671	835	835	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	86	86	57	29	29	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	1 980	1 980	988	992	496	496	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	332	332	221	111	111	–	–	–	–	–
Programme des politiques et des stratégies en matière de soins de santé										
Agrégat	174	174	70	104	37	32	20	15	–	–
Centre de toxicomanie et de santé mentale	15	15	–	15	3	4	4	4	–	–
Effectif de la santé Canada	22	22	6	16	5	5	6	–	–	–
Institut de recherche Terry Fox	121	121	84	37	37	–	–	–	–	–
Programme pour améliorer l'accès abordable aux médicaments d'ordonnance										
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	35	35	24	11	11	–	–	–	–	–
Programme de contribution de la Commission de la santé mentale du Canada										
Commission de la santé mentale du Canada	64	64	50	14	14	–	–	–	–	–
Programme de la stratégie nationale sur les médicaments pour le traitement des maladies rares										
Agrégat	34	34	9	25	13	12	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	162	162	54	108	54	54	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	194	194	64	130	65	65	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	48	48	16	32	16	16	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	33	33	11	22	11	11	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	22	22	7	15	8	7	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	40	40	14	26	13	13	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	535	535	178	357	179	178	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	306	306	102	204	102	102	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	40	40	13	27	13	14	–	–	–	–
Programme pour les langues officielles en santé										
Agrégat	85	85	32	53	18	17	18	–	–	–
Réseau communautaire de santé et de services sociaux	32	32	13	19	6	6	7	–	–	–
Université McGill	20	20	8	12	4	4	4	–	–	–
Société Santé en Français Inc	37	37	15	22	8	7	7	–	–	–
Université d'Ottawa	25	25	10	15	5	5	5	–	–	–
Programme d'organes, de tissus et de sang										
La Société canadienne du sang	27	27	7	20	5	5	5	5	–	–
Contributions aux provinces et aux territoires pour les priorités de santé partagées										
Agrégat	74	74	40	34	20	8	6	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	842	842	422	420	210	140	70	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	987	987	494	493	247	164	82	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	264	264	132	132	66	44	22	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	154	154	77	77	38	26	13	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	77	77	34	43	17	17	9	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	194	194	96	98	48	33	17	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	2 781	2 781	1 394	1 387	696	462	229	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	29	29	13	16	6	6	4	–	–	–
Gouvernement du Québec	1 712	1 712	789	923	396	396	131	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	221	221	110	111	55	37	19	–	–	–
Programme sur l'usage et les dépendances aux substances										
Agrégat	180	180	30	150	72	41	37	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Centre canadien de lutte contre les toxicomanies	53	53	43	10	10	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	94	94	33	61	30	17	14	–	–	–
Fonds d'investissement-santé pour les territoires										
Gouvernement du Nunavut	75	75	30	45	15	15	15	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	50	50	20	30	10	10	10	–	–	–
Gouvernement du Yukon	50	50	20	30	10	10	10	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	670	670	–	670	17	243	205	205	–	–
Gouvernement du Manitoba	226	226	–	226	62	55	55	54	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	30	30	–	30	8	7	7	8	–	–
Instituts de recherche en santé du Canada										
Chaires d'excellence en recherche du Canada										
Conseil des recherches en sciences humaines du Canada	104	104	34	70	17	17	9	9	9	9
Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada										
Conseil des recherches en sciences humaines du Canada	396	396	116	280	58	59	59	58	46	–
Bourses d'études supérieures du Canada										
Agrégat	68	68	14	54	22	21	11	–	–	–
Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel										
Agrégat	329	329	182	147	65	38	25	13	6	–
Baycrest Academy for Research and Education	23	23	4	19	5	5	5	4	–	–
Centre de toxicomanie et de santé mentale	73	73	31	42	15	13	10	3	1	–
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	79	79	37	42	16	12	8	4	2	–
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	57	57	25	32	11	9	6	4	2	–
Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	22	22	12	10	4	3	2	1	–	–
CIUSSS de Centre-Ouest-de-l'Ile-de-Montréal-Hôpital juif	45	45	20	25	9	7	5	2	1	1
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Ile-de-Montréal-Hôpital Douglas	41	41	18	23	8	7	5	2	1	–
CIUSSS Est-de-l'Ile-de-Montréal-Maisonneuve Rosemont	21	21	11	10	3	3	2	1	1	–
Dalhousie University	81	81	31	50	16	14	10	8	2	–
Hospital for Sick Children	197	197	102	95	37	28	17	9	4	–
Institut de recherches cliniques de Montréal	38	38	17	21	7	6	4	3	1	–
Maternal Infant Child and Youth Research Network	20	20	8	12	4	4	4	–	–	–
Université McGill	244	244	113	131	46	37	28	15	5	–
McMaster University	244	244	125	119	47	39	18	10	4	1
Memorial University of Newfoundland	19	19	9	10	4	2	2	1	1	–
Institut de cardiologie de Montréal	35	35	17	18	6	5	2	2	2	1
Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa	22	22	11	11	4	3	2	1	1	–
Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa	69	69	31	38	15	11	7	3	1	1
Université Queen's	89	89	41	48	18	15	9	4	1	1
Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill	173	173	66	107	37	31	21	14	4	–
Simon Fraser University	67	67	24	43	14	12	10	5	2	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Sinai Health System	68	68	32	36	14	11	7	3	1	–
Conseil des recherches en sciences humaines du Canada	656	656	331	325	98	79	61	45	26	16
Sunnybrook Research Institute	75	75	36	39	13	11	8	4	2	1
Unity Health Toronto	74	74	42	32	13	11	5	2	1	–
Université de Montréal	83	83	41	42	16	12	8	4	2	–
Université de Sherbrooke	69	69	37	32	14	8	6	3	1	–
Université Laval	169	169	80	89	33	26	17	9	4	–
University Health Network	213	213	99	114	44	33	21	11	5	–
University of Alberta	159	159	74	85	32	26	16	8	3	–
University of British Columbia	434	434	224	210	82	60	40	19	9	–
University of Calgary	244	244	107	137	49	39	25	14	9	1
University of Guelph	31	31	13	18	6	5	4	2	1	–
University of Manitoba	119	119	54	65	25	18	11	7	4	–
Université d'Ottawa	81	81	39	42	15	12	8	4	2	1
University of Saskatchewan	64	64	31	33	13	10	6	3	1	–
University of Toronto	238	238	108	130	46	36	27	15	6	–
University of Victoria	35	35	15	20	8	5	3	2	2	–
University of Waterloo	23	23	10	13	5	4	3	1	–	–
University of Western Ontario	103	103	48	55	19	15	11	6	4	–
Women's College Hospital	20	20	7	13	5	4	3	1	–	–
York University	19	19	8	11	4	3	3	1	–	–
Subventions aux instituts										
Agrégat	102	102	73	29	15	9	4	1	–	–
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier										
Agrégat	20	20	5	15	6	6	3	–	–	–
Agence de la santé publique du Canada										
Prévention des maladies chroniques										
Agrégat	88	88	42	46	24	13	7	2	–	–
Contrôle des maladies transmissibles et des infections										
Agrégat	196	196	127	69	35	33	1	–	–	–
Données probantes liées à la promotion de la santé et à la prévention des maladies chroniques et des blessures										
Agrégat	93	93	70	23	9	8	6	–	–	–
Promotion de la santé										
Agrégat	1 196	1 196	836	360	162	76	71	50	1	–
Association d'aide préscolaire aux autochtones de la Colombie-Britannique	15	15	4	11	3	3	2	3	–	–
Centre de toxicomanie et de santé mentale (Queen Street West)	165	165	106	59	59	–	–	–	–	–
Vaccination										
Oxaro Inc	79	79	59	20	20	–	–	–	–	–
	28 012	*28 012*	*14 202*	*13 810*	*6 960*	*3 972*	*1 838*	*809*	*198*	*33*
Logement, Infrastructure et Collectivités										
Bureau de l'infrastructure du Canada										
Fonds sur l'infrastructure frontalière										
Gouvernement du Québec	147	147	134	13	–	1	2	5	5	–
Fonds Chantiers Canada – volet Collectivités										
Gouvernement du Québec	201	201	174	27	3	3	21	–	–	–
Fonds Chantiers Canada – volet Grandes villes										
Gouvernement du Québec	200	200	169	31	5	13	13	–	–	–
Fonds Chantiers Canada – volet Grandes infrastructures										
Agrégat	221	221	208	13	4	5	4	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Gouvernement de l'Ontario										
Projet de transport léger sur rail Finch Ouest	333	333	300	33	33	–	–	–	–	–
Prolongement de l'autoroute 11/17	27	27	17	10	10	–	–	–	–	–
Élargissement de l'autoroute 401	67	67	56	11	5	6	–	–	–	–
Gouvernement du Québec										
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation										
Amélioration de la station de traitement des eaux usées Jean R. Marcotte	64	64	19	45	5	18	22	–	–	–
Projet de contrôle des débordements des eaux usées en temps de pluie de Montréal	50	50	18	32	8	9	15	–	–	–
Réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal	22	22	10	12	4	8	–	–	–	–
Fonds sur l'infrastructure frontalière										
Gouvernement du Nunavut	74	74	–	74	3	3	15	34	19	–
Fonds pour le transport en commun du Canada										
Agrégat	269	269	76	193	171	19	3	–	–	–
Association des services de transport scolaire de la Colombie-Britannique	53	53	8	45	25	18	2	–	–	–
BC Transit	82	82	1	81	60	21	–	–	–	–
Ville de Calgary	220	220	2	218	68	134	16	–	–	–
Ville d'Edmonton	350	350	2	348	348	–	–	–	–	–
Ville de Laval	10	10	–	10	10	–	–	–	–	–
Ville d'Ottawa	350	350	54	296	115	119	62	–	–	–
Ville de Red Deer	11	11	1	10	10	–	–	–	–	–
Ville de Regina	26	26	2	24	24	–	–	–	–	–
Ville de Toronto	552	552	253	299	273	9	8	9	–	–
Corporation de la Ville de Mississauga	28	28	–	28	28	–	–	–	–	–
Langs Bus Lines Limited	21	21	8	13	13	–	–	–	–	–
Municipalité Régionale de York	76	76	10	66	25	18	23	–	–	–
Splatsin Indian Band	13	13	–	13	10	3	–	–	–	–
Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes										
Agrégat	780	780	511	269	123	62	49	12	14	9
Ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique	29	29	9	20	11	9	–	–	–	–
Ville d'Edmonton	22	22	–	22	4	5	5	5	2	1
Ville de Hamilton	13	13	2	11	8	2	1	–	–	–
Ville de Iqaluit	214	214	10	204	14	53	50	50	26	11
Ville de Kelowna	22	22	11	11	6	3	2	–	–	–
Ville de Kitchener	50	50	22	28	9	11	4	1	–	3
Ville de Markham	49	49	20	29	3	4	6	6	5	5
Ville de Peterborough	12	12	–	12	1	1	1	1	4	4
Ville de Prince Rupert	77	77	4	73	22	26	15	10	–	–
Ville de Richmond	14	14	4	10	3	3	4	–	–	–
Ville de Saskatoon	22	22	11	11	4	5	2	–	–	–
Ville de Surrey	77	77	30	47	18	20	9	–	–	–
Ville de Toronto	259	259	59	200	9	24	46	29	25	67
Ville de Vancouver	84	84	–	84	–	8	10	4	10	52
Ville de Whitehorse	46	46	–	46	1	1	23	21	–	–
Ville de Windsor	65	65	14	51	12	7	3	10	10	9

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Ville de Yellowknife	26	26	2	24	1	4	19	–	–	–
Corporation de la Ville de Brampton	39	39	1	38	15	13	10	–	–	–
Corporation de la Ville de Sarnia	12	12	–	12	1	1	2	2	2	4
Cowichan Tribes	24	24	–	24	–	–	2	9	8	5
Gingolx Village Government (GVG)	20	20	–	20	1	6	8	5	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	22	22	–	22	2	4	4	4	4	4
Gouvernement du Nunavut	22	22	–	22	–	1	13	8	–	–
Gouvernement du Yukon	14	14	–	14	2	2	2	1	2	5
Gwa'sala-'Nakwaxda'xw Nation	12	12	1	11	6	5	–	–	–	–
Hameau de Tuktoyaktuk	54	54	33	21	17	4	–	–	–	–
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	161	161	32	129	32	32	29	13	13	10
Municipalité de Chatham-Kent	17	17	6	11	3	2	1	2	2	1
Northwest Territories Association of Communities	20	20	2	18	3	3	3	3	3	3
Nova Scotia Department of Public Works	32	32	7	25	10	9	6	–	–	–
O'Chiese First Nation	13	13	–	13	6	7	–	–	–	–
Province de la Nouvelle-Écosse	25	25	5	20	8	8	4	–	–	–
Ministère des Finances du Québec	46	46	18	28	17	6	5	–	–	–
Ministère des Transports du Québec	13	13	2	11	–	–	11	–	–	–
Municipalité Régionale de York	18	18	1	17	1	2	3	5	4	2
Saskatchewan Power Corporation	20	20	10	10	5	3	2	–	–	–
Toronto and Region Conservation Authority (TRCA)	34	34	7	27	5	5	3	3	3	8
Ville de Bridgewater	21	21	1	20	5	2	2	3	2	6
Ville de Canmore	13	13	3	10	2	4	4	–	–	–
Ministère des Services communautaires du Yukon	39	39	–	39	–	1	5	6	7	20
Bâtiments communautaires verts et inclusifs										
Agrégat	893	893	544	349	278	46	14	11	–	–
A.S.T.C. Science World Society	19	19	4	15	15	–	–	–	–	–
Beaver Lake Cree Nation	16	16	6	10	7	3	–	–	–	–
Centre d'amitié autochtone de Val d'or Inc.	25	25	7	18	18	–	–	–	–	–
Ville du Grand Sudbury	25	25	1	24	12	12	–	–	–	–
Ville de North Bay	24	24	6	18	18	–	–	–	–	–
Corporation of the Township of Langley	25	25	–	25	1	11	13	–	–	–
Cowessess First Nation	15	15	–	15	15	–	–	–	–	–
De dwa da dehs nyes Aboriginal Health Centre	13	13	–	13	3	5	5	–	–	–
Fathers of Confederation Buildings Trust	25	25	9	16	16	–	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	24	24	6	18	15	3	–	–	–	–
Manitoba Metis Federation	23	23	8	15	15	–	–	–	–	–
Mariners Centre Management Authority	16	16	5	11	11	–	–	–	–	–
McMichael Canadian Art Collection	25	25	–	25	5	10	10	–	–	–
Centre culturel afro-canadien de Montréal (CCAM)	14	14	1	13	13	–	–	–	–	–
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	25	25	2	23	6	16	1	–	–	–
Native Addictions Council of Manitoba Inc.	21	21	6	15	15	–	–	–	–	–
Neeginan Centre Inc.	21	21	7	14	14	–	–	–	–	–
Nunacor Development Corporation	24	24	–	24	7	9	8	–	–	–
Onion Lake Cree Nation	15	15	1	14	14	–	–	–	–	–
Pikangikum First Nation	17	17	3	14	9	5	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Saint John Theatre Company	12	12	1	11	1	6	4	–	–	–
Table de Quartier Parc Extension	18	18	–	18	6	10	2	–	–	–
Tr'Ondek Hwech'In	25	25	1	24	10	14	–	–	–	–
Under One Sky - Monoqonuwicik - Neoteetjg Mosigisg Inc	19	19	8	11	11	–	–	–	–	–
Fonds pour l'infrastructure verte – Gouvernement du Québec										
Biométhanisation à Montréal	33	33	10	23	23	–	–	–	–	–
Programme d'infrastructure investir dans le Canada										
Gouvernement de l'Alberta	3 663	3 663	1 327	2 336	475	720	578	161	80	322
Ministère des Affaires municipales et du Logement de la Colombie-Britannique	1 230	1 230	551	679	305	206	115	53	–	–
Ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique	2 691	2 691	1 455	1 236	981	255	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	1 183	1 183	328	855	257	279	209	110	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	672	672	296	376	130	98	82	52	11	3
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	553	553	253	300	69	93	101	32	4	1
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	579	579	186	393	118	108	67	50	23	27
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	828	828	276	552	93	226	153	50	20	10
Gouvernement du Nunavut	576	576	84	492	76	155	146	106	–	9
Gouvernement de l'Ontario	10 427	10 427	1 673	8 754	3 049	1 356	1 382	1 278	523	1 166
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	374	374	299	75	48	20	3	1	1	2
Gouvernement du Québec	7 559	7 559	1 202	6 357	1 166	1 274	1 312	1 094	637	874
Gouvernement de la Saskatchewan	898	898	490	408	127	131	75	34	11	30
Gouvernement du Yukon	455	455	277	178	85	51	28	6	–	8
Ville de Greater Napanee	14	14	2	12	5	6	1	–	–	–
Fonds d'infrastructure naturelle – Contributions										
Agrégat	23	23	9	14	12	2	–	–	–	–
Ville de Toronto	20	20	2	18	18	–	–	–	–	–
Ville de Vancouver	19	19	7	12	12	–	–	–	–	–
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures nationales										
Ville d'Edmonton										
Projet de conversion du chemin Yellowhead en autoroute	242	242	132	110	41	27	42	–	–	–
Ministère des Transports du Québec										
Autoroute A-85/185	390	390	315	75	36	26	13	–	–	–
Ministère de la Voirie et des Travaux publics du Yukon										
Projet d'accès aux ressources du Yukon	247	247	25	222	10	25	46	55	50	36
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet infrastructures provinciales-territoriales – Projets nationaux et régionaux										
Agrégat	994	994	932	62	25	8	29	–	–	–
Ministère des Transports de l'Alberta										
Entente-cadre pour les autoroutes de l'Alberta	378	378	345	33	23	7	3	–	–	–
Ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique										
Entente-cadre pour les autoroutes de la Colombie-Britannique	847	847	596	251	109	90	52	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Ville d'Ottawa										
Étape 2 du projet du train léger sur rail d'Ottawa	1 091	1 091	982	109	–	109	–	–	–	–
Ville de Winnipeg										
Projet accéléré de réfection de routes régionales	100	100	87	13	1	10	2	–	–	–
Gouvernement du Manitoba										
Entente-cadre pour les projets du Manitoba	190	190	166	24	9	2	13	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick										
Entente-cadre pour les projets nationaux et régionaux du Nouveau-Brunswick	206	206	176	30	5	11	14	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse										
Nouvelle galerie d'art de la Nouvelle-Écosse	30	30	–	30	9	15	6	–	–	–
Gouvernement du Nunavut										
Entente-cadre pour l'infrastructure marine au Nunavut	94	94	80	14	14	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario										
Projet d'agrandissement du GO Transit	1 900	1 900	768	1 132	424	114	70	30	154	340
Entente-cadre pour les autoroutes de l'Ontario	335	335	140	195	12	13	170	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard										
Entente-cadre pour l'Île-du-Prince-Édouard	142	142	128	14	9	5	–	–	–	–
Gouvernement du Québec										
Ministère de l'Enseignement supérieur										
Projet de Complexe Scientifique de l'Institut nordique du Québec - Phase 1	25	25	7	18	10	4	4	–	–	–
Ministère des Transports										
Réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et travaux liés	428	428	161	267	–	267	–	–	–	–
Entente-cadre pour les projets de transport au Québec	770	770	473	297	200	89	8	–	–	–
Greater Vancouver Sewerage and Drainage District										
Usine de traitement secondaire des eaux usées de Lions Gate	212	212	191	21	–	–	21	–	–	–
Island Ferry Services Limited										
Projet de traversier rapide à Nanaimo et à Vancouver, Colombie Britannique	13	13	–	13	–	–	13	–	–	–
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet infrastructures provinciales-territoriales – Fonds des petites collectivités										
Agrégat	556	556	540	16	14	2	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	186	186	161	25	15	7	3	–	–	–
Gouvernement du Nunavut	220	220	88	132	3	45	58	24	2	–
Gouvernement du Québec	171	171	155	16	5	11	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon	257	257	229	28	16	6	6	–	–	–
Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance – Capacité communautaire et innovation										
Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance	45	45	1	44	12	26	6	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance – Communautés désignées										
Agrégat	407	407	242	165	54	59	52	–	–	–
Affordable Housing Association of Nova Scotia	48	48	29	19	6	6	7	–	–	–
Calgary Homeless Foundation	178	178	108	70	23	24	23	–	–	–
District Régional de la Capitale	28	28	16	12	4	4	4	–	–	–
Ville d'Hamilton	87	87	54	33	11	11	11	–	–	–
Ville d'Ottawa	140	140	87	53	17	18	18	–	–	–
Ville de Toronto	368	368	209	159	52	53	54	–	–	–
Ville de Windsor	30	30	18	12	4	4	4	–	–	–
Corporation of the County of Simcoe	32	32	18	14	4	5	5	–	–	–
Corporation de la ville de London	41	41	24	17	5	6	6	–	–	–
Corporation de la Municipalité Régionale de Halton	37	37	21	16	5	5	6	–	–	–
End Homelessness Winnipeg Inc.	89	89	54	35	11	12	12	–	–	–
Homeward Trust Foundation	158	158	98	60	20	20	20	–	–	–
Lu'Ma Native Bch Housing Society	250	250	147	103	34	35	34	–	–	–
Ministère de la Santé et des Services Sociaux	565	565	298	267	87	89	91	–	–	–
Municipalité Régionale de Durham	43	43	25	18	6	6	6	–	–	–
Municipalité Régionale de Niagara	34	34	20	14	4	5	5	–	–	–
Municipalité Régionale de Peel	100	100	58	42	14	14	14	–	–	–
Municipalité Régionale de Waterloo	41	41	24	17	6	6	5	–	–	–
United Way of Greater Toronto	73	73	42	31	10	10	11	–	–	–
Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance – Approches fondées sur distinctions, signataires traités modernes										
Agrégat	180	180	88	92	29	32	31	–	–	–
Secrétariat de l'Assemblée des Chefs du Manitoba	18	18	7	11	3	4	4	–	–	–
Fédération des Nations Autochtones Souveraines	18	18	8	10	2	8	–	–	–	–
Nunavut Tunngavik Inc	21	21	7	14	4	5	5	–	–	–
Ontario First Nations Technical Services Corporation	22	22	8	14	3	6	5	–	–	–
Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance – Itinérance autochtone										
Agrégat	218	218	133	85	35	25	25	–	–	–
Aboriginal Labour Force Development Circle	79	79	46	33	11	11	11	–	–	–
Brandon Neighbourhood Renewal Corporation	21	21	10	11	3	4	4	–	–	–
End Homelessness Winnipeg Inc.	75	75	46	29	9	10	10	–	–	–
Lu'Ma Native Bch Housing Society	131	131	76	55	18	19	18	–	–	–
Métis Nation - Saskatchewan Secretariat Inc.	37	37	18	19	6	7	6	–	–	–
Ontario Federation of Indigenous Friendship Centers	98	98	59	39	13	13	13	–	–	–
End Homelessness Winnipeg Inc.	41	41	17	24	8	8	8	–	–	–
Stoney Nakoda - Tsuut'Ina Tribal Council Ltd.	44	44	23	21	7	7	7	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance – Itinérance rurale et éloignée										
Agrégat	81	81	46	35	11	12	12	–	–	–
Prince George Nechako Aboriginal Employment & Training Association	26	26	15	11	3	4	4	–	–	–
United Way Simcoe Muskoka	36	36	21	15	5	5	5	–	–	–
Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance – Itinérance territoriale										
Ville de Yellowknife	25	25	15	10	4	3	3	–	–	–
Coalition anti-pauvreté du Yukon	25	25	14	11	3	4	4	–	–	–
Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance – Initiative de lutte contre itinérance hors refuge et campements										
Agrégat	93	93	47	46	46	–	–	–	–	–
British Columbia Ministry of Housing	40	40	20	20	20	–	–	–	–	–
Ville de Toronto	26	26	13	13	13	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	52	52	35	17	17	–	–	–	–	–
Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec	74	74	50	24	12	12	–	–	–	–
Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée										
Agrégat	34	34	10	24	12	12	–	–	–	–
Initiative pour soutenir les infrastructures résilientes aux changements climatiques										
Institut Urbain du Canada	16	16	1	15	6	5	4	–	–	–
Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans - Soutien et services										
Agrégat	57	57	15	42	14	14	14	–	–	–
	53 601	*53 601*	*21 031*	*32 570*	*10 930*	*7 446*	*6 043*	*3 408*	*1 686*	*3 057*
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté										
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration										
Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec										
Gouvernement du Québec	6 071	6 071	867	5 204	867	867	868	868	867	867
Programme d'aide au logement provisoire										
La province du Nouveau-Brunswick	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
La province de Terre-Neuve-et-Labrador	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale										
Agrégat	18	18	8	10	5	5	–	–	–	–
Programme d'aide à la réinstallation										
Agrégat	149	149	4	145	50	48	47	–	–	–
Calgary Catholic Immigration Society	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Catholic Centre for Immigrants	11	11	–	11	4	3	4	–	–	–
COSTI Immigrant Services	14	14	–	14	4	5	5	–	–	–
Immigrant Services Society of BC	30	30	–	30	10	10	10	–	–	–
London Cross Cultural Learner Centre	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Multicultural Council of Windsor and Essex County	13	13	–	13	4	4	5	–	–	–
Polycultural Immigrant & Community Services	34	34	–	34	11	11	12	–	–	–
Wesley Urban Ministries	18	18	–	18	6	6	6	–	–	–
Programme d'établissement										
Agrégat	1 807	1 807	15	1 792	628	590	574	–	–	–
Achev	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Association for New Canadians	25	25	–	25	8	8	9	–	–	–
Bridges Niagara	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Building Multicultural Communities	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
Calgary Bridge Foundation for Youth	18	18	–	18	6	6	6	–	–	–
Calgary Catholic Immigration Society	38	38	–	38	12	13	13	–	–	–
Calgary Immigrant Women's Association	19	19	–	19	6	7	6	–	–	–
Catholic Centre for Immigrants	14	14	–	14	5	4	5	–	–	–
Catholic Community Services of York Region	25	25	–	25	8	8	9	–	–	–
Catholic Crosscultural Services	28	28	–	28	10	9	9	–	–	–
Catholic Social Services	16	16	–	16	5	5	6	–	–	–
Centre for Immigrant & Community Services	27	27	–	27	10	9	8	–	–	–
Centre for Newcomers Society of Calgary	29	29	–	29	9	10	10	–	–	–
Collège Boréal	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Colleges and Institutes Canada	11	11	–	11	4	3	4	–	–	–
Community Development Council Durham	13	13	–	13	5	4	4	–	–	–
Conestoga College Institute of Technology & Advanced Learning	13	13	–	13	6	4	3	–	–	–
COSTI Immigrant Services	29	29	–	29	10	9	10	–	–	–
CultureLink Settlement and Community Services	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
DIVERSEcity Community Resources Society	24	24	–	24	9	8	7	–	–	–
Dixie Bloor Neighbourhood Centre	20	20	–	20	7	6	7	–	–	–
Edmonton Catholic Separate School Division	16	16	–	16	5	5	6	–	–	–
Edmonton Immigrant Services Association	11	11	–	11	3	4	4	–	–	–
Edmonton Newcomer Centre	32	32	–	32	10	11	11	–	–	–
Fast Track - Community Centre for Skills, Development and Training	12	12	–	12	5	4	3	–	–	–
Halton Multicultural Council	16	16	–	16	6	5	5	–	–	–
Association des services aux immigrants de la Nouvelle-Écosse	61	61	–	61	21	20	20	–	–	–
Immigrant Services Society of BC	43	43	–	43	19	12	12	–	–	–
Immigrants Working Centre	13	13	–	13	5	4	4	–	–	–
Indus Community Services	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
London Cross Cultural Learner Centre	16	16	–	16	6	5	5	–	–	–
Malton Neighbourhood Services	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Multilingual Orientation Service Association for Immigrant Communities	37	37	–	37	14	12	11	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
My Community Services	11	11	–	11	4	3	4	–	–	–
New Canadians' Centre of Excellence Inc	25	25	–	25	9	8	8	–	–	–
Newcomer Centre of Peel	32	32	–	32	12	10	10	–	–	–
Newcomers Employment and Education Development Services Inc	10	10	–	10	3	3	4	–	–	–
NorQuest College	29	29	–	29	11	9	9	–	–	–
North York Community House	17	17	–	17	6	6	5	–	–	–
Options Community Services Society	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Ottawa-Carleton District School Board	13	13	–	13	5	4	4	–	–	–
Peel Multicultural Council	10	10	–	10	4	3	3	–	–	–
Polycultural Immigrant & Community Services	29	29	–	29	11	9	9	–	–	–
Red River College Polytechnic	14	14	–	14	7	4	3	–	–	–
Regina Open Door Society Inc	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Saskatoon Open Door Society	17	17	–	17	6	6	5	–	–	–
Settlement Assistance & Family Support Services	11	11	–	11	4	3	4	–	–	–
Entreprise sociale pour le Canada	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Success	54	54	–	54	20	18	16	–	–	–
Surrey School District	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
The Immigrant Education Society	24	24	–	24	9	8	7	–	–	–
TNO - The Neighbourhood Organization	28	28	–	28	10	9	9	–	–	–
Toronto District School Board	37	37	–	37	12	12	13	–	–	–
Woodgreen Community Services	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
Working Women Community Centre	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
YMCA Canada	84	84	–	84	29	28	27	–	–	–
	9 427	*9 427*	*894*	*8 533*	*2 052*	*1 952*	*1 927*	*868*	*867*	*867*
Services aux Autochtones										
Ministère des Services aux Autochtones										
Entente de financement pour bénéficiaires (Premières Nations et conseils tribaux)										
Abegweit Band	61	61	36	25	7	3	3	2	2	8
Adams Lake Indian Band	75	75	49	26	6	5	5	5	5	–
Ahousaht Indian Band	146	146	90	56	12	11	11	11	11	–
Ahtahkakoop Band	327	327	234	93	30	21	21	21	–	–
Albany	197	197	157	40	21	19	–	–	–	–
Alderville First Nation	31	31	21	10	5	5	–	–	–	–
Alexander Band	220	220	209	11	11	–	–	–	–	–
Alexis Nakota Sioux Nation	120	120	105	15	15	–	–	–	–	–
Algonquins of Barriere Lake	176	176	103	73	34	10	10	10	9	–
All Nations Holding Company Inc	13	13	3	10	3	3	2	2	–	–
Animakee Wa Zhing #37	84	84	66	18	5	5	4	4	–	–
Anishnaabeg of Naongashiing	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Apitipi Anicinapek Nation	69	69	56	13	4	3	3	3	–	–
Athabasca Health Authority Inc	238	238	112	126	50	19	19	19	19	–
Atikameksheng Anishnawbek	51	51	33	18	4	4	4	3	3	–
Atikamekw Sipi - Conseil de la Nation Atikamekw	146	146	102	44	42	1	1	–	–	–
Attawapiskat First Nation	239	239	216	23	21	2	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Bande de la Nation Innu Matimekush-Lac John	291	291	169	122	61	15	15	15	16	–
Bande des Innus de Ekuanitshit	172	172	96	76	40	9	9	9	9	–
Bande des Innus de Pessamit	57	57	–	57	38	5	5	5	4	–
Bande des Montagnais de Pakua Shipi	104	104	94	10	10	–	–	–	–	–
Bande Innue Essipit	68	68	38	30	5	5	5	5	5	5
Battle River Treaty 6 Health Centre Inc.	64	64	49	15	8	7	–	–	–	–
Battlefords Agency Tribal Chiefs Inc	121	121	58	63	29	21	2	2	2	7
Beardy's & Okemasis Band	122	122	96	26	17	9	–	–	–	–
Bearskin Lake First Nation	16	16	–	16	9	2	2	2	1	–
Bearspaw	23	23	9	14	4	4	3	3	–	–
Beausoleil First Nation	114	114	89	25	7	6	6	6	–	–
Berens River Band	240	240	222	18	18	–	–	–	–	–
Big Island Lake Cree Nation	214	214	140	74	46	7	7	7	7	–
Big River Band	366	366	211	155	35	24	24	24	24	24
Bigstone Cree Nation	279	279	255	24	24	–	–	–	–	–
Bilijk	169	169	127	42	14	7	7	7	7	–
Binche Whut'En	13	13	3	10	3	3	2	2	–	–
Birch Narrows First Nation Band	68	68	42	26	18	2	2	2	2	–
Black Lake Band	59	59	20	39	14	8	8	9	–	–
Black River First Nation	139	139	104	35	9	9	9	8	–	–
Blood Band	1 116	1 116	206	910	114	100	99	100	99	398
Brokenhead Ojibway Nation	175	175	104	71	29	5	5	5	4	23
Buffalo River Dene Nation Band	123	123	86	37	24	3	3	3	4	–
Bunibonibee Cree Nation	389	389	353	36	36	–	–	–	–	–
Canoe Lake Band	162	162	104	58	42	4	4	4	4	–
Carry the Kettle Band	185	185	141	44	13	11	10	10	–	–
Cat Lake First Nation	73	73	61	12	10	2	–	–	–	–
Chawathil Indian Band	57	57	35	22	14	2	2	2	2	–
Chemawawin Cree Nation	187	187	167	20	20	–	–	–	–	–
Chippewas of Georgina Island	100	100	76	24	5	5	5	5	4	–
Chippewas of Kettle and Stony Point	172	172	90	82	37	12	11	11	11	–
Chippewas of Rama First Nation	58	58	21	37	5	5	5	4	4	14
Chippewas of the Thames First Nation	141	141	99	42	11	11	10	10	–	–
Clearwater River Dene Band	166	166	101	65	31	9	9	8	8	–
Cold Lake First Nations Band	105	105	95	10	10	–	–	–	–	–
Coldwater Indian Band	13	13	–	13	4	3	2	2	2	–
Communauté Anicinape de Kitcisakik	151	151	92	59	29	8	8	7	7	–
Confederacy of Mainland Mi'Kmaq	92	92	53	39	24	2	2	2	2	7
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	214	214	118	96	46	13	13	12	12	–
Conseil des Atikamekw de Wemotaci	329	329	244	85	33	18	17	17	–	–
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	541	541	93	448	50	50	50	50	50	198
Conseil Tribal Mamuitun	10	10	–	10	1	1	1	1	1	5
Constance Lake First Nation	149	149	105	44	38	2	2	1	1	–
Cote First Nation 366	170	170	106	64	34	7	8	7	8	–
Cowessess Band	54	54	21	33	12	7	7	7	–	–
Cowichan	328	328	268	60	15	15	15	15	–	–
Cree Board of Health and Social Services of James Bay	107	107	88	19	19	–	–	–	–	–
Cree Nation Miyoyawin Centre	48	48	37	11	11	–	–	–	–	–
Cross Lake Band of Indians	687	687	620	67	67	–	–	–	–	–
Cumberland House Cree Nation Band	175	175	110	65	44	5	5	5	6	–
Curve Lake First Nation	119	119	98	21	11	10	–	–	–	–
Day Star Band	42	42	30	12	12	–	–	–	–	–
Deer Lake First Nation	163	163	114	49	41	2	2	2	2	–
Dene Tha' Band	304	304	257	47	27	20	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Dokis First Nation	16	16	–	16	3	3	4	3	3	–
Driftpile Cree Nation	110	110	77	33	15	9	9	–	–	–
Eabametoong First Nation	209	209	191	18	18	–	–	–	–	–
Eagle Lake First Nation	50	50	40	10	10	–	–	–	–	–
Ebb and Flow Band	178	178	118	60	20	20	20	–	–	–
Eel River Bar First Nation	72	72	59	13	8	5	–	–	–	–
Ehattesaht Band	13	13	3	10	3	3	2	2	–	–
Elsipogtog First Nation	210	210	171	39	33	6	–	–	–	–
English River First Nation Band	132	132	88	44	28	4	4	4	4	–
Enoch Cree Nation #440	335	335	255	80	22	19	19	20	–	–
Ermineskin Tribe	348	348	336	12	12	–	–	–	–	–
Esgenoopetitj First Nation	202	202	141	61	51	3	3	2	2	–
Eskasoni Band Council	287	287	202	85	34	26	25	–	–	–
Esk'Etemc	13	13	–	13	3	3	3	2	2	–
File Hills Qu'Appelle Tribal Council Inc.	296	296	135	161	54	11	11	11	12	62
First Nations Health Authority	8 213	8 213	1 333	6 880	720	757	794	834	876	2 899
Fisher River Band	391	391	282	109	29	27	27	26	–	–
Fishing Lake First Nation Band	160	160	102	58	38	5	5	5	5	–
Flying Dust First Nation	136	136	92	44	13	8	8	8	7	–
Fond du Lac Band	47	47	19	28	7	7	7	7	–	–
Fort Alexander Band	502	502	316	186	38	37	37	37	37	–
Fort Nelson First Nation	70	70	48	22	6	6	5	5	–	–
Fort Severn First Nation	33	33	19	14	8	2	2	2	–	–
Frog Lake Band	384	384	312	72	18	18	18	18	–	–
Garden Hill First Nation	398	398	356	42	42	–	–	–	–	–
Garden River First Nation	119	119	104	15	13	2	–	–	–	–
George Gordon First Nation	194	194	115	79	42	9	9	9	10	–
Gitga'At First Nation	54	54	27	27	5	4	4	4	5	5
Gitksan Local Services Society	106	106	57	49	17	16	16	–	–	–
Gitsegukla Indian Band	59	59	36	23	13	2	2	3	3	–
Gitwangak Indian Band	16	16	–	16	4	3	3	3	3	–
Gitxaala Nation	82	82	53	29	8	7	7	7	–	–
God's Lake First Nation	322	322	298	24	24	–	–	–	–	–
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki Inc.	105	105	72	33	21	3	3	3	3	–
Grassy Narrows First Nation	194	194	183	11	9	2	–	–	–	–
Gwa'Sala-Nakwaxda'Xw Indian Band	79	79	64	15	15	–	–	–	–	–
Haisla Nation	74	74	27	47	7	7	7	7	6	13
Halalt Indian Band	52	52	39	13	13	–	–	–	–	–
Hatchet Lake Band	139	139	123	16	16	–	–	–	–	–
Heiltsuk Indian Band	187	187	124	63	17	15	15	16	–	–
Henvey Inlet First Nation	32	32	10	22	3	3	3	3	3	7
Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam	302	302	228	74	74	–	–	–	–	–
James Smith Band	211	211	123	88	45	11	11	11	10	–
Kahkewistahaw Band	140	140	67	73	13	10	10	10	10	20
Kanesatake Health Center	24	24	–	24	3	2	2	2	3	12
Kasabonika Lake First Nation	226	226	209	17	15	2	–	–	–	–
Kashechewan First Nation	256	256	208	48	24	24	–	–	–	–
Kashechewan Health Services Board	66	66	50	16	16	–	–	–	–	–
Katzie Indian Band	28	28	5	23	3	3	3	2	2	10
Kawacatoose Band	156	156	88	68	39	8	7	7	7	–
Kebaowek First Nation	81	81	33	48	6	6	6	6	6	18
Kee Tas Kee Now Tribal Council	903	903	854	49	49	–	–	–	–	–
Keeseekoose Band	139	139	83	56	35	5	5	5	6	–
Keewatin Tribal Council Inc.	199	199	187	12	12	–	–	–	–	–
Keewaytinook Okimakanak/ Northern Chiefs Council	164	164	151	13	8	5	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Kehewin Cree Nation	212	212	201	11	11	–	–	–	–	–
Kingfisher Lake First Nation	152	152	142	10	10	–	–	–	–	–
Kinistin Saulteaux Nation	95	95	31	64	20	5	5	5	5	24
Kispiox	35	35	22	13	5	4	4	–	–	–
Kitchenuhmaykoosib Inninuwug	115	115	97	18	18	–	–	–	–	–
Kitigan Zibi Anishinabeg	259	259	39	220	26	24	24	24	24	98
Kitselas Indian Band	40	40	16	24	4	3	3	3	4	7
Kitsumkalum Indian Band	12	12	–	12	3	2	2	2	3	–
K'ómoks First Nation	17	17	5	12	1	1	1	1	2	6
Kwadacha Nation	81	81	22	59	8	7	7	7	7	23
La Nation Micmac de Gespeg	17	17	3	14	2	2	2	1	1	6
Lac la Ronge Band	1 104	1 104	788	316	98	73	73	72	–	–
Lac la Ronge Indian Band Health Services Inc.	207	207	157	50	12	12	13	13	–	–
Lac Seul First Nation	90	90	71	19	17	2	–	–	–	–
Lake Babine Nation	160	160	115	45	11	11	11	12	–	–
Lake Manitoba Band	176	176	129	47	10	9	9	9	10	–
Lax Kw'alaams Indian Band	173	173	105	68	13	13	14	14	14	–
Lennox Island Band	85	85	71	14	9	5	–	–	–	–
Les Atikamekw de Manawan	226	226	–	226	47	44	45	45	45	–
Lesser Slave Lake Indian Regional Council	109	109	90	19	19	–	–	–	–	–
Lil'wat Nation	135	135	89	46	7	7	8	8	8	8
Listuguj Mi'gmaq Government	301	301	–	301	33	30	30	30	30	148
Little Grand Rapids Band	367	367	161	206	57	16	16	17	17	83
Little Pine Band	66	66	44	22	22	–	–	–	–	–
Little Red River Cree Nation	1 132	1 132	1 009	123	123	–	–	–	–	–
Long Lake No.58 First Nation	70	70	45	25	18	2	2	2	1	–
Long Plain Band	328	328	243	85	22	21	21	21	–	–
Long Point First Nation	197	197	137	60	18	10	10	11	11	–
Loon River Cree	53	53	7	46	5	5	5	5	5	21
Louis Bull Tribe	31	31	20	11	9	1	1	–	–	–
Lower Nicola Indian Band	82	82	54	28	7	7	7	7	–	–
Lower Similkameen Band	53	53	40	13	3	3	3	4	–	–
Lytton Indian Band	231	231	189	42	11	10	10	11	–	–
Magnetawan First Nation	57	57	36	21	21	–	–	–	–	–
Makwa Sahgaiehcan First Nation Band	207	207	127	80	45	8	9	9	9	–
Malahat Nation	27	27	12	15	10	1	2	2	–	–
Manto Sipi Cree Nation	176	176	161	15	15	–	–	–	–	–
Mathias Colomb Band	327	327	302	25	25	–	–	–	–	–
M'Chigeeng First Nation	145	145	118	27	14	13	–	–	–	–
Mcleod Lake Indian Band	24	24	5	19	2	2	2	2	2	9
Meadow Lake Tribal Council	203	203	–	203	15	21	21	21	21	104
Membertou Band Council	149	149	107	42	13	10	9	10	–	–
Metepenagiag Mi'Kmaq Nation	83	83	55	28	7	5	5	5	6	–
Metlakatla First Nation	44	44	28	16	4	4	4	4	–	–
Miawpukek Band	133	133	107	26	26	–	–	–	–	–
Micmacs of Gesgapegiag	84	84	27	57	17	13	13	14	–	–
Mikisew Cree First Nation Band	71	71	45	26	12	7	7	–	–	–
Millbrook Band Council	161	161	116	45	15	10	10	10	–	–
Ministikwan Lake Cree Nation	38	38	18	20	12	2	3	3	–	–
Mississaugas of the Credit	77	77	39	38	13	12	13	–	–	–
Mistawasis Nêhiyawak	150	150	86	64	12	8	9	9	9	17
Mltc Program Services Inc.	48	48	–	48	25	2	2	3	3	13
Mohawk Council of Akwesasne	908	908	625	283	72	71	70	70	–	–
Mohawks of Kahnawá:Ke Band	681	681	320	361	60	50	50	50	50	101
Mohawks of Kanesatake	168	168	90	78	33	11	11	11	12	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Mohawks of the Bay of Quinte	168	168	149	19	19	–	–	–	–	–
Montagnais de Unamen Shipu	330	330	183	147	66	20	20	20	21	–
Montana Band	101	101	48	53	7	7	8	8	8	15
Montreal Lake Band	118	118	–	118	29	10	10	10	10	49
Moose Cree First Nation	214	214	190	24	21	3	–	–	–	–
Moosomin Band	178	178	134	44	17	9	9	9	–	–
Mosquito-Grizzly Bear's Head Band	155	155	106	49	11	9	9	10	10	–
Mushuau Innu First Nation	280	280	198	82	61	5	5	5	6	–
Muskeg Lake Cree Nation #102	43	43	18	25	8	5	6	6	–	–
Muskoday First Nation Band	116	116	71	45	10	7	7	7	7	7
Muskowekwan Band	127	127	75	52	29	5	6	6	6	–
Musqueam Indian Band	64	64	50	14	14	–	–	–	–	–
Nak'Azdli Whut'En	85	85	29	56	8	8	8	8	8	16
Namgis First Nation	86	86	61	25	6	6	6	7	–	–
Naotkamegwanning	136	136	122	14	11	3	–	–	–	–
Nation Anishnabe du Lac Simon	154	154	116	38	29	4	5	–	–	–
Nation Huronne Wendat	280	280	56	224	26	24	25	25	25	99
Natoaganeg	104	104	65	39	29	6	1	1	2	–
Naut'sa Mawt Tribal Council	54	54	42	12	12	–	–	–	–	–
Nekaneet Band	11	11	–	11	4	1	2	2	2	–
Neskonlith Indian Band	12	12	–	12	3	2	2	2	3	–
Nibinamik First Nation	63	63	50	13	9	2	2	–	–	–
Nipissing First Nation	118	118	94	24	6	6	6	6	–	–
Nisichawayasihk Cree Nation	282	282	242	40	40	–	–	–	–	–
North Caribou Lake First Nation	221	221	202	19	17	2	–	–	–	–
North Peace Tribal Council	99	99	89	10	10	–	–	–	–	–
North Shore Mi'Kmaq Tribal Council Incorporated	124	124	22	102	25	23	23	23	2	6
Northlands Band	202	202	189	13	13	–	–	–	–	–
Norway House Cree Nation	1 037	1 037	717	320	82	79	79	80	–	–
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	185	185	146	39	9	10	10	10	–	–
Nuu-Chah-Nulth Tribal Council	186	186	69	117	40	25	26	26	–	–
Nuxalk Nation Band	172	172	112	60	31	7	7	7	8	–
Ocean Man Band	44	44	28	16	4	3	3	3	3	–
Odanak	82	82	34	48	7	7	7	7	7	13
Ojibways of Onigaming First Nation	108	108	59	49	23	6	6	7	7	–
Okanagan Indian Band	191	191	137	54	30	6	6	6	6	–
Okanese Band	33	33	19	14	5	3	3	3	–	–
Old Massett Village Council Band	116	116	70	46	23	5	6	6	6	–
One Arrow First Nation	94	94	83	11	11	–	–	–	–	–
Oneida Nation of the Thames	305	305	164	141	62	19	20	20	20	–
Onion Lake Cree Nation	570	570	534	36	36	–	–	–	–	–
Onion Lake Health Board Inc.	26	26	–	26	8	9	9	–	–	–
Opaskwayak Cree Nation	630	630	445	185	47	46	46	46	–	–
Oromocto First Nation	114	114	79	35	31	1	1	1	1	–
Osoyoos Indian Band	63	63	42	21	5	5	5	6	–	–
Pabineau Band Council	27	27	4	23	2	3	3	3	2	10
Padc Management Company Ltd.	198	198	146	52	26	26	–	–	–	–
Paqtnkek Mi'kmaw Nation	68	68	50	18	5	5	4	4	–	–
Pasqua First Nation #79	144	144	96	48	28	5	5	5	5	–
Pauingassi First Nation	105	105	20	85	9	9	9	10	10	38
Paul Band	177	177	167	10	10	–	–	–	–	–
Peepeekisis Cree Nation No.81	119	119	86	33	9	8	8	8	–	–
Peguis Band	484	484	435	49	49	–	–	–	–	–
Pelican Lake Band	193	193	123	70	42	7	7	7	7	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Penticton Indian Band	121	121	94	27	6	7	7	7	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation	202	202	80	122	31	30	30	31	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation Health Services	234	234	47	187	20	22	22	22	20	81
Pheasant Rump Nakota Band	55	55	43	12	3	3	3	3	–	–
Piapot First Nation	124	124	20	104	11	12	12	12	12	45
Pictou Landing Band Council	76	76	54	22	7	5	5	5	–	–
Piikani Nation	152	152	122	30	15	15	–	–	–	–
Pikangikum First Nation	353	353	303	50	50	–	–	–	–	–
Pinaymootang First Nation	118	118	29	89	10	10	10	10	10	39
Poplar Hill First Nation	86	86	75	11	9	2	–	–	–	–
Poplar River First Nation	288	288	223	65	16	16	16	17	–	–
Poundmaker Band	49	49	20	29	13	6	5	5	–	–
Première Nation des Innus de Nutashkuan	274	274	170	104	53	12	13	13	13	–
Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	510	510	334	176	47	43	43	43	–	–
Première Nation Wolastoqiyik (Malécite) Wahsipekuk	16	16	–	16	1	1	2	2	2	8
Pwi-Di-Goo-Zing Ne-Yaa-Zhing Advisory Services	16	16	5	11	3	3	3	2	–	–
Qalipu First Nation Band	154	154	110	44	12	10	11	11	–	–
Rainy River First Nation	86	86	52	34	5	5	6	6	6	6
Red Earth Band	243	243	157	86	58	7	7	7	7	–
Red Pheasant Band	153	153	108	45	15	10	10	10	–	–
Red Sucker Lake Band	177	177	162	15	15	–	–	–	–	–
Regroupement Mamit Innuat Inc.	211	211	133	78	55	5	6	6	6	–
Sachigo Lake First Nation	118	118	107	11	9	2	–	–	–	–
Saddle Lake Cree Nation	586	586	536	50	50	–	–	–	–	–
Sagamok Anishnawbek First Nation	241	241	133	108	18	18	18	18	18	18
Saint Mary's Band Council	177	177	44	133	20	15	14	14	14	56
Samson Band	231	231	65	166	85	20	20	20	21	–
Sandy Bay Band	385	385	352	33	33	–	–	–	–	–
Sandy Lake First Nation	440	440	407	33	33	–	–	–	–	–
Sapotaweyak Cree Nation	150	150	136	14	14	–	–	–	–	–
Saugeen First Nation	128	128	87	41	11	10	10	10	–	–
Saulteau First Nations	79	79	60	19	4	5	5	5	–	–
Saulteaux Band	45	45	29	16	7	4	5	–	–	–
Seabird Island Indian Band	128	128	105	23	6	5	6	6	–	–
Shamattawa First Nation	242	242	224	18	18	–	–	–	–	–
Shawanaga First Nation Ojibway Territory	77	77	61	16	4	4	4	4	–	–
Sheshatshiu Innu First Nation	172	172	159	13	13	–	–	–	–	–
Sheshegwaning First Nation	20	20	7	13	2	2	2	1	1	5
Shoal Lake Cree Nation	81	81	69	12	12	–	–	–	–	–
Siksika Nation Band	611	611	555	56	56	–	–	–	–	–
Simpcw First Nation	49	49	36	13	3	3	3	4	–	–
Sioux Lookout First Nations Health Authority	199	199	169	30	30	–	–	–	–	–
Sipekne'Katik	190	190	135	55	17	13	12	13	–	–
Réserve des Six Nations	506	506	465	41	41	–	–	–	–	–
Skeetchestn Indian Band	40	40	13	27	3	3	3	4	4	10
Skidegate Indian Band	112	112	74	38	9	9	10	10	–	–
Skwlax Te Secwépemcúl?Ecw	79	79	69	10	2	2	3	3	–	–
Snuneymuxw First Nation	97	97	69	28	7	7	7	7	–	–
Songhees Nation	47	47	34	13	4	3	3	3	–	–
Southern First Nations Secretariat	136	136	51	85	17	7	7	8	8	38
Squamish Indian Band	166	166	74	92	11	11	11	12	12	35
St. Theresa Point Band	494	494	447	47	47	–	–	–	–	–
Standing Buffalo Band	51	51	30	21	10	5	6	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Stanley Mission Health Services Inc	71	71	47	24	6	6	6	6	–	–
Star Blanket Cree Nation	26	26	–	26	6	2	2	2	2	12
Stc Health & Family Services Inc	182	182	171	11	11	–	–	–	–	–
Stellat'En First Nation	34	34	23	11	2	3	3	3	–	–
Sto:Lo Service Agency Society	22	22	–	22	4	4	4	5	5	–
Stoney Band	119	119	87	32	32	–	–	–	–	–
Sts'ailes Band	111	111	83	28	7	7	7	7	–	–
Sturgeon Lake Cree Nation	44	44	12	32	16	8	8	–	–	–
Sturgeon Lake First Nation	291	291	182	109	57	13	13	13	13	–
Sucker Creek Band	106	106	95	11	11	–	–	–	–	–
Sunchild First Nation Band	202	202	155	47	11	12	12	12	–	–
Sweetgrass Band	37	37	23	14	7	2	2	3	–	–
Tahltan Indian Band	39	39	9	30	3	3	3	3	4	14
Takla Nation	68	68	41	27	6	5	5	5	6	–
Tataskweyak Cree Nation	358	358	328	30	30	–	–	–	–	–
Taykwa Tagamou Nation	46	46	34	12	3	3	3	3	–	–
Temagami First Nation	88	88	53	35	7	7	7	7	7	–
The Key First Nation	38	38	25	13	6	3	4	–	–	–
Thunderchild First Nation	167	167	138	29	29	–	–	–	–	–
Timiskaming First Nation	231	231	132	99	43	6	6	6	6	32
T'it'q'et	42	42	30	12	3	3	3	3	–	–
Tl'azt'en Nation	35	35	22	13	5	4	4	–	–	–
Tl'Etinqox Government	93	93	60	33	6	6	7	7	7	–
Tobique Band Council	115	115	94	21	17	4	–	–	–	–
Tribal Chiefs Ventures Incorporated	122	122	101	21	7	7	7	–	–	–
Tsal'Alh	13	13	–	13	3	2	2	3	3	–
Tsartlip Indian Band	186	186	129	57	15	14	14	14	–	–
Tsawout First Nation	49	49	26	23	4	3	3	3	3	7
Tsay Keh Dene Band	60	60	35	25	5	5	5	5	5	–
Tsleil-Waututh Nation	52	52	38	14	3	3	4	4	–	–
Tsq'Escen' First Nation	34	34	13	21	7	7	7	–	–	–
Tsuut'Ina Nation	321	321	300	21	21	–	–	–	–	–
Ulkatcho Indian Band	84	84	50	34	17	4	4	4	5	–
Union of Nova Scotia Mi'Kmaq-Advisory Services	91	91	32	59	17	16	16	2	2	6
United Chiefs & Councils of Mnidoo Mnising	14	14	–	14	1	1	1	2	2	7
Upper Nicola Indian Band	77	77	58	19	4	5	5	5	–	–
Wabaseemoong Independent Nation	219	219	154	65	56	2	2	2	3	–
Wagmatcook Band Council	66	66	35	31	19	6	2	2	2	–
Wahpeton Dakota Nation Band	13	13	–	13	5	2	2	2	2	–
Walpole Island First Nation	178	178	158	20	17	3	–	–	–	–
Wapekeka First Nation	92	92	80	12	9	3	–	–	–	–
Wasagamack First Nation	352	352	325	27	27	–	–	–	–	–
Wasauksing First Nation	62	62	43	19	4	4	3	4	4	–
Wasoqopa'q First Nation	50	50	35	15	5	4	3	3	–	–
Waterhen Lake Band	130	130	64	66	9	8	8	8	8	25
Waywayseecappo First Nation Treaty Four - 1874	201	201	184	17	17	–	–	–	–	–
We Wai Kai Nation	45	45	7	38	5	4	4	4	4	17
Webequie	135	135	123	12	12	–	–	–	–	–
Weeneebayko Area Health Authority	244	244	176	68	34	34	–	–	–	–
We'koqma'q First Nation	89	89	30	59	10	7	7	7	7	21
West Region Tribal Council Inc	24	24	11	13	4	4	5	–	–	–
Western Cree Tribal Council	370	370	358	12	12	–	–	–	–	–
White Bear Band	122	122	51	71	14	9	10	9	10	19

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Whitefish Lake #128	75	75	61	14	14	–	–	–	–	–
Wikwemikong Unceded Indian Reserve	381	381	304	77	38	39	–	–	–	–
Williams Lake First Nation	60	60	45	15	4	3	4	4	–	–
Willow Cree Health Services Corporation	17	17	–	17	3	3	3	4	4	–
Windigo First Nations Council	62	62	51	11	8	2	1	–	–	–
Witset First Nation	129	129	95	34	9	8	8	9	–	–
Woodstock Band Council	67	67	56	11	7	4	–	–	–	–
Wunnumin Lake First Nation	74	74	57	17	11	3	3	–	–	–
Xeni Gwet'In First Nations Government	12	12	–	12	3	2	2	2	3	–
Yorkton Tribal Administration Inc.	123	123	81	42	27	3	4	4	4	–
Zagime Anishinabek	100	100	55	45	24	5	5	5	6	–
Entente de financement pour bénéficiaires (autres)										
Agency Chiefs Child & Family Services Corp.	32	32	–	32	6	6	6	7	7	–
Ahtahkakoop Child and Family Services Incorporated	31	31	–	31	6	6	6	6	7	–
Akamihk Child and Family Services Society	37	37	27	10	5	5	–	–	–	–
Anishinaabe Abinoojii Family Services	42	42	19	23	7	8	8	–	–	–
Anishinaabe Child and Family Services	45	45	26	19	6	6	7	–	–	–
Athabasca Dene Education Corp.	316	316	164	152	58	23	23	24	24	–
Awasis Agency of Northern Manitoba	206	206	107	99	33	33	33	–	–	–
Awasisak Nikan Child and Family Services Inc	23	23	5	18	4	4	5	5	–	–
Ayik Sakahikan Awasisak Mamawinitowin Society	17	17	4	13	3	3	3	4	–	–
Bc Aboriginal Child Care Society	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Bigstone Cree Nation Child and Family Services Society	74	74	46	28	28	–	–	–	–	–
Carrier Sekani Family Services Society	262	262	187	75	75	–	–	–	–	–
Centre de Readaptation Wapan	17	17	6	11	1	1	1	1	2	5
Charles J. Andrew Healing Centre Inc.	12	12	–	12	2	2	2	3	3	–
Commission de la Santé et des Services Sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	89	89	78	11	11	–	–	–	–	–
Conseil en education des premieres nations	127	127	112	15	8	7	–	–	–	–
Cree Nation Child and Family Caring Agency	74	74	37	37	12	12	13	–	–	–
Dakota Ojibway Child and Family Services	68	68	39	29	9	10	10	–	–	–
Dakota Tiwahe Services Inc.	18	18	8	10	3	3	4	–	–	–
Dnaagdawenmag Binnoojiiyag Child and Family Services	45	45	12	33	11	11	11	–	–	–
East Central First Nations Education Authority Incorporated	31	31	–	31	6	6	6	6	7	–
Federation of Saskatchewan Indians, Inc.	32	32	8	24	2	2	3	3	3	11
Confédération des centres éducatifs et culturels des Premières Nations	27	27	16	11	5	6	–	–	–	–
First Nations Education Steering Committee Society	502	502	416	86	86	–	–	–	–	–
Conseil de gestion financière des Premières Nations	98	98	27	71	25	20	13	13	–	–
First Nations Health Consortium Ltd.	218	218	127	91	45	46	–	–	–	–
Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations	74	74	50	24	24	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Commission de la fiscalité des Premières Nations	99	99	20	79	19	20	20	20	–	–
First Nations University of Canada Inc.	37	37	8	29	7	7	7	8	–	–
First Nations Housing and Infrastructure Council (Bc) Society	21	21	10	11	11	–	–	–	–	–
Fraser Valley Aboriginal Children and Family Services Society (Fvacfss)	89	89	66	23	23	–	–	–	–	–
Giishkaandago'Ikwe Health Services	48	48	10	38	4	4	4	5	5	16
Gitxsan Child and Family Services Society	126	126	56	70	27	10	11	11	11	–
Haida Child and Family Services Society	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
Hamlet of Arviat	20	20	10	10	10	–	–	–	–	–
Hamlet of Pangnirtung	17	17	7	10	5	5	–	–	–	–
Heiltsuk Kaxla Society	21	21	–	21	4	4	4	4	5	–
Ilitaqsiniq	32	32	22	10	10	–	–	–	–	–
Indian Associations Co-Ordinating Committee of Ontario Inc. (Chiefs of Ontario)	69	69	48	21	21	–	–	–	–	–
Institut Tshakapesh	84	84	73	11	11	–	–	–	–	–
Inuit Tapiriit Kanatami	91	91	73	18	6	6	4	2	–	–
Island Lake First Nations Family Services	76	76	37	39	13	13	13	–	–	–
Kahnawake Shakotiia'Takehnhas Community Services	127	127	54	73	11	10	10	10	11	21
Ka-na-Chi-Hih Healing Lodge	27	27	5	22	2	2	3	2	3	10
Kanaweyimik Child & Family Services Inc.	44	44	8	36	9	9	9	9	–	–
Kanesatake Health Center	64	64	50	14	14	–	–	–	–	–
Kapown Rehabilitation Centre	22	22	9	13	4	4	5	–	–	–
Kasohkowew Child Wellness Society (2012)	183	183	156	27	27	–	–	–	–	–
Keewaytinook Okimakanak Board of Education	113	113	66	47	15	16	16	–	–	–
Kehewin Awasisak Protection Society	16	16	4	12	3	3	3	3	–	–
Keyanow Child and Family Centre Inc.	41	41	11	30	7	7	8	8	–	–
Kina Gbezhgomi Child and Family Services	153	153	63	90	30	30	30	–	–	–
Kinosao Sipi Minisowin Agency	53	53	25	28	9	9	10	–	–	–
Ktunaxa/Kinbasket Child and Family Service Society	25	25	–	25	5	5	5	5	5	–
Kunuwanimano Child & Family Services	55	55	23	32	10	11	11	–	–	–
Kwumut Lelum Child and Family Services Society	126	126	84	42	42	–	–	–	–	–
Labrador Innu Round Table Secretariat	85	85	64	21	19	2	–	–	–	–
Lac la Ronge Indian Band Child and Family Services Agency Inc.	92	92	19	73	18	18	18	19	–	–
Leading Thunderbird Lodge Inc.	18	18	4	14	3	3	4	4	–	–
Makivik Corporation	308	308	268	40	40	–	–	–	–	–
Makoose C Gamik Inc.	27	27	4	23	7	8	8	–	–	–
Mamu Tshishkutamashutau Innu Education Inc.	142	142	28	114	28	28	29	29	–	–
Manitoba First Nations Education Resource Centre Inc.	527	527	464	63	63	–	–	–	–	–
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.	152	152	118	34	34	–	–	–	–	–
Manitoba Metis Federation Inc.	495	495	221	274	90	90	67	27	–	–
Maskwacis Education Schools Commission	243	243	197	46	44	1	1	–	–	–
Metis Nation - Saskatchewan Secretariat Inc.	491	491	282	209	72	63	57	17	–	–
Metis Nation of Alberta Association	526	526	283	243	84	81	59	19	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Metis Nation of Ontario	159	159	102	57	17	14	15	11	–	–
Ralliement national des Métis	83	83	54	29	10	9	9	1	–	–
Metis Provincial Council of British Columbia	135	135	98	37	12	10	10	5	–	–
Mi'kmaw Family & Children's Services of Nova Scotia	95	95	72	23	23	–	–	–	–	–
Mino Obigiwasin Services Enfance & Famille	130	130	64	66	36	15	15	–	–	–
Mistahi Sipiy Child and Family Services Inc.	93	93	41	52	19	8	8	8	9	–
Mltc Child & Family Services Inc.	64	64	17	47	11	12	12	12	–	–
Mnaasged Child and Family Services	20	20	7	13	4	4	5	–	–	–
Montreal Lake Child and Family Agency Inc.	67	67	21	46	11	11	12	12	–	–
National Aboriginal Capital Corporations Association	453	453	378	75	75	–	–	–	–	–
Association nationale des gestionnaires des terres autochtones	42	42	29	13	13	–	–	–	–	–
Fraternité des Indiens du Canada	177	177	142	35	13	9	8	5	–	–
National Native Addictions Partnership Foundation	37	37	–	37	5	4	4	4	4	16
Native Horizons Treatment Centre	12	12	2	10	1	1	1	1	1	5
Nechapanuk Centre Child and Family Services Inc.	62	62	18	44	11	11	11	11	–	–
Nezul Be Hunuyeh Child and Family Services Society	99	99	44	55	24	7	8	8	8	–
Nigig Nibi Ki-Win Gamik Society	18	18	4	14	3	3	4	4	–	–
Nikan Awasisak Agency	51	51	34	17	5	6	6	–	–	–
Nil/Tuo Child and Family Services Society	19	19	–	19	3	4	4	4	4	–
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre Inc.	58	58	35	23	7	8	8	–	–	–
Nog-Da-Win-Da-Min Family and Community Services	210	210	42	168	42	42	42	42	–	–
Northern Inter-Tribal Health Authority Inc.	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
Northern Nishnawbe Education Council	117	117	39	78	19	19	20	20	–	–
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	92	92	72	20	20	–	–	–	–	–
Nunavut Tunngavik Inc	123	123	103	20	12	8	–	–	–	–
Onion Lake Family Services Inc.	108	108	94	14	14	–	–	–	–	–
Opaskwayak Cree Nation Child and Family Services Agency	39	39	22	17	5	6	6	–	–	–
Payukotayno: James & Hudson Bay Family Services	95	95	37	58	19	19	20	–	–	–
Peigan Board of Education Society	69	69	41	28	28	–	–	–	–	–
Peter Ballantyne Child & Family Services Inc.	172	172	56	116	29	29	29	29	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation Education Authority Inc	166	166	–	166	33	33	33	33	34	–
Piikani Child and Family Services	39	39	28	11	5	6	–	–	–	–
Qbow Child and Family Services Inc.	33	33	8	25	6	6	6	7	–	–
Sagashtawao Healing Lodge Incorporated	12	12	1	11	1	1	1	1	2	5
Sagkeeng Child and Family Services	71	71	53	18	6	6	6	–	–	–
Sandy Bay Child and Family Services	44	44	28	16	5	5	6	–	–	–
Sasamans (Our Children) Society	16	16	3	13	3	3	3	4	–	–
Saskatchewan Aboriginal Land Technicians Corp.	17	17	3	14	3	3	4	4	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Saskatchewan Indian Institute of Technologies	54	54	42	12	12	–	–	–	–	–
Secwepemc Child & Family Services Agency	119	119	92	27	27	–	–	–	–	–
Societe de Protection des Forets Contre le Feu (Sopfeu)	58	58	32	26	26	–	–	–	–	–
Société d'épargne des Autochtones du Canada	164	164	135	29	29	–	–	–	–	–
Southeast Child and Family Services	320	320	162	158	52	53	53	–	–	–
Stoney Nakoda Child and Family Services Society	102	102	51	51	25	26	–	–	–	–
Sturgeon Lake Child and Family Services Inc.	30	30	6	24	6	6	6	6	–	–
Sturgeon Lake Cree Nation Child and Family Services Society	37	37	21	16	16	–	–	–	–	–
Ta'N Etli-Tpi'Tmk Association	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations	196	196	133	63	16	17	20	10	–	–
Tikinagan Child and Family Services	165	165	89	76	25	25	26	–	–	–
Tillicum Lelum Aboriginal Society	27	27	5	22	5	5	6	6	–	–
Tla'Amin Nation	48	48	32	16	16	–	–	–	–	–
Tlicho Community Services Agency	49	49	33	16	11	5	–	–	–	–
Touchwood Child and Family Services Inc	44	44	12	32	8	8	8	8	–	–
Treaty 8 Urban Child and Family Services	102	102	73	29	29	–	–	–	–	–
University of Saskatchewan Northern Medical Services	17	17	–	17	3	3	3	4	4	–
Victoria Native Friendship Centre	19	19	5	14	4	5	5	–	–	–
Wachiay Friendship Centre Society	18	18	4	14	3	3	4	4	–	–
Wahkotowin Child and Family Services Inc.	25	25	5	20	5	5	5	5	–	–
Waywayseecappo Child and Family Services Inc.	27	27	9	18	6	6	6	–	–	–
Weechi-It-Te-Win Family Services Inc	38	38	24	14	7	7	–	–	–	–
Wequedong Lodge of Thunder Bay	63	63	44	19	9	10	–	–	–	–
West Region Child and Family Services	68	68	42	26	8	9	9	–	–	–
White Buffalo Treatment Centre Inc.	12	12	–	12	2	2	2	3	3	–
Yellow Quill Child and Family Prevention Services Inc	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
Yorkton Tribal Council Child and Family Services Incorporated	79	79	23	56	14	14	14	14	–	–
Yukon First Nation Education Directorate Society	103	103	65	38	19	19	–	–	–	–
Yuthe Dene Sekwi Chu L A Koe Betsedi Inc.	66	66	14	52	13	13	13	13	–	–
Entente de financement pour bénéficiaires (projet)										
Atlantic First Nations Water Authority Inc.	215	215	51	164	21	27	29	22	21	44
Keewatinohk Inniniw Minoayawin Inc	56	56	41	15	7	8	–	–	–	–
National Assembly of Remote Communities	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Shawano Consulting Services Ltd	135	135	27	108	27	27	27	27	–	–
St. Amant Inc.	30	30	17	13	6	7	–	–	–	–
Entente de financement commune du Canada pour les Premières Nations et les conseils tribaux										
Onion Lake Cree Nation	144	144	125	19	19	–	–	–	–	–
Bigstone Health Commission	335	335	307	28	28	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Accord consolidé pour la santé des Premières Nations et des Inuit – Arrangement de financement fondé sur les projets										
Federation of Saskatchewan Indians, Inc.	126	126	111	15	15	–	–	–	–	–
Entente de financement pour gouvernements provinciaux et des territoires										
Gouvernement du Nunavut - Département de la santé	344	344	266	78	54	24	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon	245	245	95	150	21	21	21	22	22	43
Ministre des Finances de l'Alberta	1 077	1 077	908	169	169	–	–	–	–	–
Ministry of Child and Family Development, Colombie-Britannique	403	403	358	45	45	–	–	–	–	–
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, Ontario	2 352	2 352	1 991	361	361	–	–	–	–	–
Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique	412	412	360	52	52	–	–	–	–	–
Ministère du développement du Nord, des mines, des richesses naturelles et des forêts, Ontario	38	38	25	13	13	–	–	–	–	–
Ministry of Social Development and Poverty Reduction, Colombie-Britannique	51	51	40	11	11	–	–	–	–	–
Ministère du Solliciteur général	80	80	30	50	16	17	17	–	–	–
Ministère de la Santé de l'Ontario	1 242	1 242	25	1 217	90	120	176	206	306	319
Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick	39	39	26	13	13	–	–	–	–	–
The Board of Education of the Saskatoon School Division No. 13	26	26	5	21	5	5	5	6	–	–
Subvention										
Asikiw Mostos O'Pikinawasiwin Society	57	57	22	35	17	18	–	–	–	–
Chief Kinosêw Awâsak Mîkiwâhp	48	48	14	34	8	8	9	9	–	–
Conseil des Atikamekw D'Opitciwan	34	34	4	30	15	15	–	–	–	–
Cowichan	100	100	30	70	23	23	24	–	–	–
Galgapothla Family Services Society	45	45	5	40	4	4	4	5	5	18
Inuvialuit Social Development Program	465	465	100	365	40	40	41	41	41	162
Sts'ailes Band	68	68	10	58	6	6	6	7	7	26
Tsilhqot'In National Government	18	18	–	18	18	–	–	–	–	–
Wabaseemoong Child Welfare Authority	235	235	36	199	25	25	25	25	25	74
Wabaseemoong Independent Nation	39	39	5	34	4	4	4	4	5	13
Autonomie gouvernementale des indiens										
Cowessess Band	45	45	34	11	11	–	–	–	–	–
Kitchenuhmaykoosib Inninuwug	161	161	92	69	23	23	23	–	–	–
Ktc Child & Family Services	145	145	69	76	25	25	26	–	–	–
Nigig Nibi Ki-Win Gamik Society	98	98	9	89	10	10	10	10	10	39
Peguis Child and Family Services	320	320	282	38	38	–	–	–	–	–
Splatsin	52	52	28	24	8	8	8	–	–	–
Jordan's Principle										
Jordan's Principle	120	120	–	120	120	–	–	–	–	–
Appui accordé aux Premières Nations en vue de l'accès à une source d'eau potable salubre dans les réserves[1]	945	945	–	945	–	191	212	232	310	–
Agrégat de divers accords de paiements de transfert										
1 400 accords	21 760	21 760	18 645	3 115	2 271	378	202	142	85	37
	111 080	*111 080*	*72 980*	*38 100*	*13 565*	*5 766*	*5 158*	*4 428*	*3 162*	*6 021*

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Innovation, Sciences et Industrie										
Ministère de l'Industrie										
Programme d'infrastructure de calcul pour l'intelligence artificielle										
Institut de l'intelligence artificielle de l'Alberta	20	20	–	20	16	1	2	1	–	–
Alliance de recherche numérique du Canada	83	83	–	83	59	12	12	–	–	–
MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle	20	20	–	20	16	2	1	1	–	–
Unity Health Toronto	30	30	–	30	8	12	10	–	–	–
Institut Vecteur	20	20	–	20	16	1	2	1	–	–
L'Institut canadien de recherches avancées										
L'Institut canadien de recherches avancées	48	48	36	12	12	–	–	–	–	–
L'Institut canadien de recherches avancées pour l'Institut canadien pour la sécurité de l'intelligence artificielle										
L'Institut canadien de recherches avancées	27	27	3	24	6	6	6	6	–	–
L'Institut canadien de recherches avancées pour la stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle										
L'Institut canadien de recherches avancées	160	160	45	115	29	27	23	18	14	4
CANARIE Inc										
CANARIE Inc	176	176	–	176	30	32	35	38	41	–
Programme CodeCan										
Agrégat	37	37	4	33	33	–	–	–	–	–
Réseau d'innovation pour la cyber sécurité										
Consortium national pour la cybersécurité	77	77	10	67	26	17	14	10	–	–
Capacités informatiques dédiées à l'intelligence artificielle										
Alliance de recherche numérique du Canada	39	39	25	14	9	5	–	–	–	–
Stratégie pour l'infrastructure de recherche numérique										
Alliance de recherche numérique du Canada	258	258	–	258	51	51	52	52	52	–
Fabricants de batteries de véhicules électriques										
2 noms retenus	25 434	25 434	41	25 393	2 137	2 475	2 933	3 359	4 126	10 363
Programme ÉleverlaPI										
Agrégat	47	47	29	18	18	–	–	–	–	–
Communitech Corporation	39	39	23	16	16	–	–	–	–	–
Futurpreneur Canada										
Offrira du financement, du mentorat et des outils de soutien aux jeunes entrepreneurs canadiens	60	60	12	48	12	12	12	12	–	–
Génome Canada										
Soutien la recherche pour la science et la technologie génomiques	356	356	190	166	63	41	32	30	–	–
Grappes d'innovation mondiales										
10793574 Canada Association	352	352	234	118	62	35	16	2	2	1
Supergrappe des océans du Canada	306	306	173	133	73	40	20	–	–	–
Fabrication de prochaine génération Canada	550	550	337	213	116	68	26	1	1	1
Protein Industries Canada Inc	355	355	217	138	55	45	33	2	2	1
Scale AI	361	361	199	162	79	65	18	–	–	–
Mitacs Inc										
Livraison des stages de recherche et développement industriel	748	748	477	271	169	50	32	20	–	–
Instituts nationaux d'intelligence artificielle										
Agrégat	60	60	48	12	12	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Programme de développement de la petite entreprise et de l'entrepreneuriat										
La Chambre de commerce gaie et lesbienne du Canada	25	25	14	11	11	–	–	–	–	–
Fonds stratégique pour l'innovation										
Agrégat	740	740	629	111	93	12	4	2	–	–
14751311 Canada Centre	350	350	16	334	48	56	60	60	60	50
AbCellera Biologies Inc	225	225	79	146	49	31	29	26	11	–
ArcelorMittal Dofasco GP	450	450	16	434	–	28	119	162	125	–
Aspect Biosystems Ltd	49	49	12	37	–	19	18	–	–	–
BHP Canada Inc	100	100	50	50	24	17	4	5	–	–
Biotechnologies Aramis Inc	40	40	8	32	14	18	–	–	–	–
CAE Inc	173	173	144	29	29	–	–	–	–	–
Réseau canadien de l'automatisation et l'intelligence agroalimentaire	57	57	33	24	10	6	5	3	–	–
Réseau canadien d'innovation en alimentation	39	39	26	13	8	5	–	–	–	–
Cedar LNG Partners LP	200	200	20	180	82	52	23	23	–	–
CENGN - Centre of Excellence in Next Generation Networks	45	45	7	38	17	15	6	–	–	–
Centre pour l'excellence en innovation minière	45	45	25	20	10	5	5	–	–	–
Réseau d'innovation pour les ressources propres	110	110	72	38	21	12	5	–	–	–
CMC Microsystèmes	120	120	8	112	23	30	32	27	–	–
Cohere Inc	240	240	2	238	41	56	58	58	25	–
Conscience Medicines Network	49	49	6	43	6	13	24	–	–	–
Consortium MEDTEQ	47	47	6	41	9	9	23	–	–	–
Coveo Solutions Inc	15	15	4	11	5	6	–	–	–	–
Delpharm Boucherville Canada Inc	60	60	10	50	10	13	8	4	8	7
Dow Chemical Canada ULC	400	400	177	223	80	68	34	24	17	–
E One Moli Energy (Canada) Limited	204	204	1	203	6	100	62	35	–	–
E3 Lithium Ltd	27	27	11	16	16	–	–	–	–	–
Edesa Biotech Research Inc	23	23	3	20	20	–	–	–	–	–
Entos Pharmaceuticals Inc	62	62	4	58	10	34	14	–	–	–
Ericsson Canada Inc	79	79	23	56	16	17	17	6	–	–
Eurofins CDMO Alphora Inc	23	23	11	12	10	2	–	–	–	–
Evonik Canada Inc	97	97	–	97	15	34	43	5	–	–
FCA Canada Inc	529	529	223	306	94	95	79	6	13	19
Ford Motor Company of Canada Ltd	295	295	34	261	100	61	100	–	–	–
Giatec Scientific Inc	17	17	6	11	11	–	–	–	–	–
Goodyear Canada Inc	44	44	33	11	4	5	2	–	–	–
Hitachi Energy Canada Inc	40	40	5	35	13	17	5	–	–	–
Honda Canada Inc	132	132	91	41	41	–	–	–	–	–
HTEC Hydrogen Technology & Energy Corporation	49	49	6	43	7	23	13	–	–	–
IBM Canada Limited	270	270	7	263	27	84	66	73	13	–
Jubilant HollisterStier General Partnership	24	24	3	21	21	–	–	–	–	–
KABS Laboratories Inc	37	37	24	13	13	–	–	–	–	–
Linamar Corporation	170	170	46	124	41	44	39	–	–	–
LM Wind Power Blades (Canada) Inc	25	25	–	25	–	–	25	–	–	–
Manikheir Canada Inc	50	50	7	43	30	13	–	–	–	–
McIlvenna Bay Operating Ltd	41	41	12	29	23	6	–	–	–	–
Michelin North America (Canada) Inc	44	44	9	35	16	8	10	1	–	–
Produits naturels du Canada	25	25	12	13	6	5	2	–	–	–
Nokia Canada Inc	40	40	7	33	4	13	8	8	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Northern RNA Inc	15	15	3	12	12	–	–	–	–	–
PowerCo Canada Inc	700	700	4	696	114	107	108	154	131	82
Providence Therapeutics Holdings Inc	50	50	9	41	24	17	–	–	–	–
Ranovus Inc	36	36	24	12	6	5	1	–	–	–
Rio Tinto Iron and Titanium Inc	222	222	105	117	24	9	10	28	46	–
Ross Video Limited	49	49	21	28	11	12	5	–	–	–
Sanofi Pasteur Ltd	415	415	333	82	26	56	–	–	–	–
STEMCELL Technologies Canada Inc	50	50	–	50	5	8	10	11	10	6
Sunnybrook Research Institute	49	49	31	18	13	5	–	–	–	–
Telesat Canada	85	85	66	19	5	2	2	10	–	–
Institut de recherche Terry Fox	49	49	5	44	10	34	–	–	–	–
Umicore Canada Inc	551	551	58	493	–	–	148	345	–	–
Vale Canada Limited	37	37	3	34	11	23	–	–	–	–
Westinghouse Electric Canada Inc	27	27	11	16	16	–	–	–	–	–
Fonds stratégique des sciences										
Agrégat	33	33	12	21	14	4	2	1	–	–
Actua	39	39	7	32	8	8	8	8	–	–
Arcticnet Inc	32	32	4	28	7	6	8	7	–	–
BiocanRX: Biotherapeutics for Cancer Treatment	38	38	7	31	9	8	7	7	–	–
Association canadienne des centres de sciences	14	14	2	12	3	3	3	3	–	–
Centre d'Innovation sur la santé du cerveau et le vieillissement	39	39	–	39	9	9	10	11	–	–
Le réseau canadien de la glycomique (Glyconet)	25	25	5	20	5	5	5	5	–	–
Institut canadien de recherches avancées	34	34	–	34	–	9	12	13	–	–
Réseau canadien des montagnes (RCM)	30	30	6	24	6	6	6	6	–	–
Conseil des académies canadiennes	18	18	4	14	3	3	4	4	–	–
Génome Canada	154	154	29	125	25	31	33	36	–	–
IQC Canada Inc	18	18	4	14	4	4	3	3	–	–
Réseau pour la santé du cerveau des enfants	17	17	3	14	4	3	4	3	–	–
Parlons sciences	29	29	5	24	6	6	6	6	–	–
MEOPAR Inc	38	38	3	35	8	8	10	9	–	–
Institut Périmètre	34	34	5	29	3	8	9	9	–	–
Réseau de cellules souches	48	48	–	48	13	11	12	12	–	–
Capacité du satellite Telesat LEO										
Telesat Canada	600	600	–	600	–	–	15	60	60	465
Fonds pour la large bande universelle										
Agrégat	241	241	130	111	98	13	–	–	–	–
Bell Canada	137	137	50	87	87	–	–	–	–	–
City West Cable & Telephone Corp	24	24	3	21	20	1	–	–	–	–
Cogeco Connexion Inc	25	25	7	18	18	–	–	–	–	–
Columbia Basin Broadband Corporation	29	29	1	28	20	8	–	–	–	–
County of Northumberland	18	18	1	17	17	–	–	–	–	–
GCT#3 Representative Services	38	38	14	24	24	–	–	–	–	–
Island Lake Tribal Council Inc	50	50	1	49	22	27	–	–	–	–
Keewaytinook Okimakanak/Northern Chiefs Council	35	35	4	31	31	–	–	–	–	–
Matawa First Nations Management	50	50	18	32	32	–	–	–	–	–
Nunatsiavut Government	31	31	1	30	18	12	–	–	–	–
Municipalité de Pictou County	30	30	14	16	9	7	–	–	–	–
NHCN Broadband Inc	12	12	2	10	10	–	–	–	–	–
Nunatsiavut Government	33	33	16	17	17	–	–	–	–	–
Rock Networks (H&M) LP	57	57	23	34	34	–	–	–	–	–
Rogers Communications Canada Inc	152	152	69	83	83	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation-SaskTel	125	125	12	113	91	22	–	–	–	–
Telus Communications Inc	85	85	32	53	40	13	–	–	–	–
Whitesand First Nation	18	18	–	18	14	4	–	–	–	–
Xplore Fibre LP	171	171	9	162	117	45	–	–	–	–
Xplore Inc	62	62	5	57	32	25	–	–	–	–
L'initiative de perfectionnement pour l'industrie										
Palette Skills Inc.	230	230	125	105	105	–	–	–	–	–
Fondation canadienne pour l'innovation										
Subventions	11 079	10 784	9 492	1 292	389	310	271	168	154	–
Agence canadienne de développement économique du Nord										
Contributions pour la promotion du développement régional dans les trois territoires du Canada										
Agrégat	16	16	–	16	10	5	1	–	–	–
Programme de possibilités économiques pour les Autochtones du Nord										
Agrégat	23	23	–	23	14	6	2	1	–	–
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec										
Programme de développement des collectivités										
Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et Centre d'aide aux entreprises (CAE)	143	143	30	113	30	28	28	27	–	–
Réseau des SADC et CAE	25	25	5	20	5	5	5	5	–	–
Programme de développement économique du Québec (PDEQ)										
Montréal International	54	54	20	34	8	5	5	5	5	6
Petites et moyennes entreprises (PME), regroupements ou associations de PME et organismes à but non lucratif	166	166	64	102	67	31	3	1	–	–
Société du Parc Jean-Drapeau	98	98	48	50	3	7	7	7	8	18
Croissance économique régionale par l'innovation (CÉRI)										
Petites et moyennes entreprises (PME), regroupements ou associations de PME et organismes à but non lucratif	414	414	234	180	134	36	8	2	–	–
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario										
Programme de développement des collectivités										
Agrégat	40	40	27	13	13	–	–	–	–	–
Contributions pour les Initiatives pour la prospGritG du Sud de (Ontario)										
Agrégat	27	27	13	14	13	1	–	–	–	–
Programme de Croissance économique régionale par l'innovation										
Agrégat	451	451	169	282	138	108	32	4	–	–
Communitech Corporation	16	16	4	12	4	4	4	–	–	–
Investir Ottawa	16	16	4	12	4	4	4	–	–	–
Conseil national de recherches du Canada										
Biologics Manufacturing Centre Inc.										
Le Centre de production de produits biologiques est une installation de production biologique de bout en bout	142	142	1	141	22	17	17	17	17	51

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Programme de collaboration en science, en technologie et en innovation										
Agrégat	41	41	–	41	27	10	4	–	–	–
Alliance de recherche numérique du Canada										
Fournir une infrastructure de recherche en astronomie essentielle, élever la recherche en astronomie nationale et internationale et permettre l'adhésion du Canada au Square Kilometer Array Observatory (SKAO)	34	34	4	30	4	5	8	5	5	3
Programme d'aide à la recherche industrielle – programme Technologies propres										
Agrégat	144	144	11	133	110	17	5	1	–	–
Programme d'aide à la recherche industrielle – programme de contributions aux entreprises, organizations, stratégie emploi jeunesse et Solutions Innovatrices Canada										
Agrégat	205	205	–	205	176	26	3	–	–	–
Miovision Technologies Incorporated										
Contribution à Miovision pour permettre aux villes et villages de réduire les embouteillages et les émissions des véhicules	13	13	1	12	6	6	–	–	–	–
Triumf										
Contribution à l'installation située a Vancouver, Colombie-Britannique gérée conjointement par un consortium d'universities	548	548	149	399	76	76	79	83	85	–
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie										
Financement de la recherche et de la formation en sciences naturelles et en génie –										
Agrégat	6 618	6 618	2 480	4 138	1 327	1 301	1 313	93	68	36
Université Concordia	104	104	36	68	15	14	14	14	11	–
Dalhousie University	183	183	112	71	15	15	15	15	11	–
Université McGill	42	42	25	17	3	4	4	3	3	–
Memorial University of Newfoundland	46	46	16	30	6	6	6	7	5	–
Université de Montréal	106	106	73	33	7	7	7	7	5	–
University of Calgary	75	75	63	12	3	3	2	2	2	–
Université d'Ottawa	22	22	8	14	3	3	3	3	2	–
University of Toronto	100	100	34	66	13	14	14	14	11	–
University of Victoria	50	50	17	33	7	7	7	7	5	–
York University	57	57	34	23	5	4	5	5	4	–
Agence de développement économique du Pacifique Canada										
Programme de développement des collectivités										
Agrégat	10	10	–	10	10	–	–	–	–	–
Croissance économique régionale par l'innovation										
Agrégat	76	76	–	76	47	26	3	–	–	–
Programme de diversification de l'Ouest										
Agrégat	11	11	–	11	8	2	1	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Conseil de recherches en sciences humaines										
Financement de la recherche et de la formation en sciences humaines –										
Agrégat	5 091	5 091	1 469	3 622	671	566	509	495	484	897
Université Concordia	19	19	6	13	3	3	3	2	2	–
Dalhousie University	65	65	33	32	7	7	6	7	5	–
Université McGill	33	33	22	11	2	2	2	3	2	–
Memorial University of Newfoundland	44	44	13	31	7	6	7	6	5	–
Toronto Metropolitan University	69	69	21	48	10	10	10	10	8	–
Université de Montréal	47	47	21	26	5	6	6	5	4	–
University of Calgary	52	52	26	26	6	5	5	5	5	–
Université d'Ottawa	33	33	10	23	4	5	5	5	4	–
University of Toronto	40	40	12	28	6	6	6	6	4	–
University of Victoria	34	34	10	24	5	5	5	5	4	–
York University	36	36	11	25	5	5	5	6	4	–
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien										
Programme de développement des collectivités										
Agrégat	18	18	–	18	18	–	–	–	–	–
Programme de croissance par l'innovation régionale										
Agrégat	97	97	–	97	67	27	3	–	–	–
Applied Pharmaceutical Innovation et The Governors of the University of Alberta	54	54	33	21	21	–	–	–	–	–
NFI Group Inc.	15	15	4	11	7	4	–	–	–	–
Parkland County	17	17	7	10	9	1	–	–	–	–
Université de la Saskatchewan	30	30	9	21	13	8	–	–	–	–
Programme de diversification de l'Ouest										
Agrégat	84	84	–	84	55	19	7	3	–	–
Ville de Burnaby, Colombie-Britannique	23	23	2	21	2	2	2	2	2	11
	67 913	*67 618*	*20 234*	*47 384*	*9 245*	*7 416*	*7 123*	*5 888*	*5 691*	*12 021*
Justice										
Ministère de la Justice										
Ententes sur les services d'accès à la justice										
Agrégat	18	18	4	14	7	7	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut	13	13	2	11	5	6	–	–	–	–
Fonds canadien de justice familiale										
Agrégat	41	41	14	27	15	11	1	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	16	16	6	10	5	5	–	–	–	–
Loi sur les contraventions										
Agrégat	26	26	6	20	7	6	7	–	–	–
Programme d'aide juridique en matière pénale										
Agrégat	24	24	8	16	8	8	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	88	88	23	65	32	33	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	85	85	27	58	29	29	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	41	41	13	28	14	14	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	19	19	6	13	7	6	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	236	236	77	159	80	79	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	119	119	39	80	40	40	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	35	35	9	26	13	13	–	–	–	–
Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie										
Agrégat	40	40	10	30	10	10	10	–	–	–
Aide juridique aux immigrants et réfugiés										
Gouvernement du Québec	33	33	13	20	12	8	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Aide juridique Ontario	155	155	62	93	56	37	–	–	–	–
Legal Services Society	29	29	10	19	11	8	–	–	–	–
Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones										
Agrégat	49	49	13	36	12	12	12	–	–	–
Programme de la justice applicable aux Autochtones										
Agrégat	85	85	31	54	28	26	–	–	–	–
Fonds pour les partenariats avec les Autochtones										
Agrégat	24	24	11	13	7	6	–	–	–	–
Programme juridique de partenariat et d'innovation										
Agrégat	88	88	31	57	36	13	4	4	–	–
Fonds des langues officielles										
Agrégat	42	42	14	28	11	9	8	–	–	–
Fonds d'aide aux victimes										
Agrégat	161	161	36	125	46	25	23	18	13	–
Programme de financement des services de justice pour les jeunes										
Agrégat	52	52	16	36	18	18	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	66	66	20	46	23	23	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	63	63	20	43	22	21	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	24	24	7	17	8	9	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	17	17	5	12	6	6	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	189	189	59	130	65	65	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	101	101	31	70	35	35	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	24	24	8	16	8	8	–	–	–	–
	2 003	*2 003*	*631*	*1 372*	*676*	*596*	*65*	*22*	*13*	–
Agence Parcs Canada										
Agence Parcs Canada										
Gestion des logements temporaires										
Croix-Rouge canadienne	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Renouveler et étendre le Sentier Transcanadien										
Sentier Transcanadien	55	55	30	25	12	13	–	–	–	–
	67	*67*	*30*	*37*	*16*	*17*	*4*	–	–	–
Sécurité publique										
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile										
Programme de contribution à l'analyse des cas de biologie										
Gouvernement de l'Ontario	26	26	15	11	6	5	–	–	–	–
Ministre des Finances du Québec	36	36	22	14	7	7	–	–	–	–
Programme pour créer un fonds pour des communautés plus sûres										
Agrégat	177	177	128	49	49	–	–	–	–	–
Ministre des Finances du Québec	42	42	31	11	11	–	–	–	–	–
Lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et la traite de personnes										
Centre canadien de protection de l'enfance	18	18	6	12	3	3	3	3	–	–
Fonds résilience communautaire										
Agrégat	48	48	23	25	10	9	5	1	–	–
Programme des services de police des Premières nations et des Inuits										
Agrégat	329	329	188	141	50	30	31	27	1	2
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	27	27	14	13	3	3	3	4	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean	21	21	9	12	3	3	3	3	–	–
Gouvernement de la Nation Crie	138	138	99	39	13	13	13	–	–	–
Dakota Ojibway Tribal Council	42	42	21	21	21	–	–	–	–	–
Innu Takuaikan Uashat Mak	28	28	10	18	3	3	4	4	4	–
Administration régionale Kativik	284	284	35	249	51	58	66	74	–	–
Lac Seul First Nation Police Board	28	28	4	24	3	3	3	3	3	9
Listuguj Mi'gmaq Government	20	20	9	11	2	3	3	3	–	–
Mohawk Council of Akwesasne	33	33	18	15	3	4	4	4	–	–
Mohawk Council of Kahnawake	39	39	19	20	5	5	5	5	–	–
Nation Anishinabe du Lac-Simon	25	25	12	13	3	3	3	4	–	–
Province de l'Ontario	42	42	10	32	10	11	11	–	–	–
Six Nations of the Grand River	31	31	12	19	6	6	7	–	–	–
Stlatlimx Tribal Police Board	18	18	8	10	2	2	2	2	2	–
Wikwemikong Unceded Indian Reserve	56	56	5	51	5	5	5	6	6	24
Modalités de financement pour les installations policières des Premières Nations et des Inuits										
Agrégat	64	64	35	29	27	2	–	–	–	–
Première nation d'Attawapiskat	12	12	–	12	5	7	–	–	–	–
Fonds d'action contre les armes à feu et les gangs										
Agrégat	47	47	28	19	7	6	6	–	–	–
Ministre des Finances du Québec	132	132	81	51	17	17	17	–	–	–
Province de l'Alberta	83	83	51	32	11	11	10	–	–	–
Province de la Colombie-Britannique	85	85	52	33	11	11	11	–	–	–
Province du Manitoba	37	37	23	14	4	5	5	–	–	–
Province de l'Ontario	187	187	114	73	24	24	25	–	–	–
Province de la Saskatchewan	32	32	20	12	4	4	4	–	–	–
Programme de police de district parlementaire										
Ville d'Ottawa	46	46	6	40	10	10	10	10	–	–
Programme de contributions pour l'élaboration de politiques										
Agrégat	1	1	–	1	1	–	–	–	–	–
University of Regina	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
Programme de contribution à la lutte contre le crime grave et organisé										
Agrégat	65	65	28	37	17	14	5	1	–	–
Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage										
Agrégat	16	16	5	11	6	4	1	–	–	–
Soutenir le personnel humanitaire pour répondre au COVID-19 et à d'autres situations d'urgence de grande ampleur										
Agrégat	35	35	23	12	12	–	–	–	–	–
Croix-Rouge Canadienne	53	53	35	18	18	–	–	–	–	–
Programme pour soutenir les efforts de secours d'urgence de la Croix-Rouge canadienne liés à la COVID-19, aux inondations et au feu incontrôlé										
Agrégat	29	29	18	11	11	–	–	–	–	–
Croix-Rouge Canadienne	32	32	19	13	13	–	–	–	–	–
Appui de l'initiative pour des communautés plus sûres										
Agrégat	182	182	70	112	41	31	25	13	2	–
	2 661	*2 661*	*1 306*	*1 355*	*513*	*327*	*295*	*167*	*18*	*35*

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Transports										
Ministère des Transports										
Programme des infrastructures essentielles des aéroports										
Agrégat	146	146	116	30	30	–	–	–	–	–
Administration de l'aéroport international de Vancouver	38	38	23	15	15	–	–	–	–	–
Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires										
Agrégat	57	57	21	36	33	3	–	–	–	–
Administration aéroportuaire régionale de Thompson	30	30	3	27	10	10	7	–	–	–
Village de Masset	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
Services de traversier et de cabotage pour les marchandises et les voyageurs										
Bay Ferries Limited	71	71	45	26	13	13	–	–	–	–
C.T.M.A. Traversier Ltée	83	83	56	27	15	12	–	–	–	–
Northumberland Ferries Limited	104	104	72	32	16	16	–	–	–	–
Programme de contribution aux infrastructures portuaires communautaires du haut-arctique										
Gouvernement du Nunavut	76	76	1	75	5	20	31	19	–	–
Programme de formation maritime										
Agrégat	646	646	421	225	176	37	12	–	–	–
Fonds national des corridors commerciaux										
Agrégat	57	57	41	16	8	8	–	–	–	–
Aéroport de Québec Inc	13	13	–	13	13	–	–	–	–	–
Administration portuaire de Belledune	12	12	–	12	2	4	6	–	–	–
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	44	44	8	36	18	11	7	–	–	–
Canadian North (First Air Operations)	26	26	1	25	2	22	1	–	–	–
Ville d'Edmonton	71	71	45	26	19	6	1	–	–	–
Administration aéroportuaire régionale d'Edmonton	118	118	13	105	41	49	15	–	–	–
Global Agriculture Trans-Loading Inc.	23	23	1	22	11	11	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	185	185	28	157	28	58	71	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	22	22	1	21	11	10	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut	133	133	44	89	27	38	24	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	98	98	69	29	9	7	13	–	–	–
Gouvernement du Yukon	387	387	179	208	115	53	40	–	–	–
Municipalité régionale de Halifax	24	24	1	23	12	9	2	–	–	–
Metlakatla Development Corporation	43	43	7	36	27	9	–	–	–	–
Aéroports de Montréal	50	50	28	22	11	7	4	–	–	–
Administration portuaire de Montréal	150	150	–	150	118	32	–	–	–	–
Administration portuaire de Nanaimo	46	46	–	46	46	–	–	–	–	–
NAV Canada	105	105	47	58	23	20	15	–	–	–
NorZinc Ltd.	25	25	5	20	12	7	1	–	–	–
Port of Argentia Inc.	38	38	1	37	11	16	10	–	–	–
Administration portuaire de Prince Rupert	150	150	48	102	55	47	–	–	–	–
QSL International Ltée	14	14	–	14	4	6	4	–	–	–
Administration portuaire du Saguenay	55	55	28	27	27	–	–	–	–	–
Administration portuaire de Sept-Îles	10	10	–	10	9	1	–	–	–	–
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	164	164	–	164	2	67	95	–	–	–
Stewart World Port Services Ltd	13	13	–	13	11	2	–	–	–	–
Administration portuaire de Toronto	30	30	16	14	14	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Trigon Pacific Terminals Ltd	75	75	47	28	16	7	5	–	–	–
Administration portuaire de Trois-Rivières	87	87	28	59	44	15	–	–	–	–
Administration de l'aéroport de Vancouver	74	74	11	63	31	19	13	–	–	–
Administration portuaire de Vancouver Fraser	160	160	60	100	44	35	21	–	–	–
West Kitikmeot Resources Corp	22	22	7	15	8	5	2	–	–	–
Winnipeg Airports Authority	50	50	32	18	17	1	–	–	–	–
Entente d'aménagement des routes de l'Outaouais										
Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec	226	226	151	75	3	5	10	57	–	–
Pour la prestation des services de traversier, de cabotage pour la marchandise et des passagers en Colombie-Britannique										
Ministère des Transports et du Transport en commun de la Colombie-Britannique	991	991	749	242	38	39	40	40	42	43
Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire										
Agrégat	47	47	27	20	17	3	–	–	–	–
Programme ferroviaire voyageur dans les collectivités éloignées										
Agrégat	57	57	38	19	13	6	–	–	–	–
Arctic Gateway Group Limited Partnership	44	44	–	44	22	22	–	–	–	–
Tshiuetin S.E.C.	39	39	13	26	13	13	–	–	–	–
Initiative des équipements de sécurité et des infrastructures portuaires de base pour les collectivités du Nord										
Agrégat	18	18	7	11	9	2	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut	95	95	10	85	41	44	–	–	–	–
VIA Rail Canada Inc.										
InfraMTL										
Utilisation des voies	42	42	5	37	1	1	1	2	2	30
	5 395	*5 395*	*2 554*	*2 841*	*1 327*	*828*	*451*	*118*	*44*	*73*
Femmes et Égalité des genres										
Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres										
Programme de promotion de l'égalité des sexes, de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre										
Agrégat	213	213	123	90	56	34	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	54	54	23	31	16	15	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	62	62	26	36	18	18	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	22	22	10	12	6	6	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	18	18	8	10	5	5	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	162	162	66	96	48	48	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	97	97	40	57	28	29	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	21	21	9	12	6	6	–	–	–	–
Programme de financement pour la lutte contre la violence fondée sur le sexe										
Agrégat	68	68	45	23	22	1	–	–	–	–
Programme de promotion de la femme										
Agrégat	223	223	115	108	90	17	1	–	–	–
	940	*940*	*465*	*475*	*295*	*179*	*1*	–	–	–
Total – Accords de paiements de transfert	**406 243**	**405 948**	**188 942**	**217 006**	**65 971**	**40 194**	**31 731**	**23 049**	**18 366**	**37 695**

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Immobilisations et achats										
Immobilisations										
Patrimoine canadien										
Bibliothèque et Archives du Canada										
Ville d'Ottawa										
Entente de gouvernance - Construction de l'installation partagée entre la Bibliothèque publique d'Ottawa et Bibliothèque et Archives Canada	147	147	97	50	32	18	–	–	–	–
Plenary Properties Gatineau LP										
Partenariat public privé pour la conception, la construction et la gestion du complexe de préservation de Gatineau	446	446	94	352	14	14	14	14	12	284
Société Radio-Canada										
Accenture Inc										
Accenture Inc	12	12	–	12	11	1	–	–	–	–
	605	*605*	*191*	*414*	*57*	*33*	*14*	*14*	*12*	*284*
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne										
Ministère des Pêches et des Océans										
Chantier Davie Canada Inc										
Brise-glace Polar Max	3 254	3 254	225	3 029	605	938	526	468	460	32
Programme Brise-glaces	33	33	9	24	24	–	–	–	–	–
Chantier Naval Forillon Inc										
Navires semi-hauturier de recherche halieutique	55	55	14	41	16	18	5	1	1	–
Heddle Marine Service Inc										
Cale sèche pour le NGCC Terry Fox - Prolongation de la durée de vie du navire	122	122	68	54	42	12	–	–	–	–
Hike Metal Products Ltd										
V6V27 Stations de recherche et sauvetage - VLE amarrage - région Ontario	25	25	9	16	3	3	3	3	3	1
Industries Ocean Inc										
CCGS Griffon - VLE amarrage - région Québec	38	38	2	36	17	19	–	–	–	–
Ocean Pacific Marine										
V6V27 Stations de recherche et sauvetage - Prolongation de la durée de vie du navire amarrage - région Pacifique	24	24	8	16	2	2	2	2	2	6
Vancouver Shipyards Co. Ltd										
Navire hauturier de sciences océanographiques (NHSO)	645	645	590	55	55	–	–	–	–	–
Navires polyvalents (NP)	1 084	1 084	77	1 007	86	204	102	177	242	196

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Brise-glace polaire	627	627	366	261	190	71	–	–	–	–
Brise-glace polaire - Articles à longs délais d'approvisionnement	425	425	137	288	148	130	10	–	–	–
Construction de brise-glace polaire	3 149	3 149	1	3 148	230	371	454	479	479	1 135
	9 481	*9 481*	*1 506*	*7 975*	*1 418*	*1 768*	*1 102*	*1 130*	*1 187*	*1 370*
Logement, Infrastructure et Collectivités										
Autorité du pont Windsor-Détroit										
Projet du Pont international Gordie-Howe										
Bridging North America	2 700	2 700	2 541	159	159	–	–	–	–	–
Michigan Department of Transportation	707	707	665	42	23	19	–	–	–	–
Autres contrats à l'appui de la construction du pont	216	216	191	25	21	1	1	1	1	–
	3 623	*3 623*	*3 397*	*226*	*203*	*20*	*1*	*1*	*1*	–
Innovation, Sciences et Industrie										
Agence spatiale canadienne										
ExactEarth Ltd										
Infrastructure spatiale canadienne pour lutter contre les feux de forêt	64	64	2	62	13	20	29	–	–	–
MacDonald Dettwiler and Associates Ltd										
Interfaces robotisés externes de la station Gateway	74	74	53	21	21	–	–	–	–	–
Ingénierie de soutien et logistique pour le système d'entretien mobile de la Station spatiale internationale	34	34	21	13	2	2	5	4	–	–
Fournir un système robotique intelligent (Canadarm3)	1 320	1 320	467	853	400	260	141	47	5	–
	1 492	*1 492*	*543*	*949*	*436*	*282*	*175*	*51*	*5*	–
Défense nationale										
Ministère de la Défense nationale										
Airbus Defence and Space SA, Madrid, Espagne										
Projet d'avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol	2 541	2 541	1 615	926	141	125	121	113	326	100
Achat d'avions de recherche et de sauvetage	3 962	3 463	858	2 605	605	397	930	594	79	–
Ameresco Canada Inc										
Travaux de construction, Richmond Hill, Ontario	102	99	13	86	13	4	5	39	25	–
Bell Textron Canada Limited										
Projet C.003146 - pour terminer les modifications apportées aux quatre-vingt-trois (83) aéronefs actifs CH146, aux deux (2) simulateurs d'entretien immobiles et à un (1) hélicoptère d'entraînement sans certification	694	694	243	451	180	140	110	21	–	–
Black & McDonald Limited (Markham)										
Travaux de construction	103	99	13	86	18	20	20	19	9	–
Black & McDonald Limited (Ottawa)										
Travaux de construction	80	79	69	10	10	–	–	–	–	–
Construction Pierre Blouin Inc.										
Travaux de construction	14	14	–	14	12	2	–	–	–	–
DEW Engineering										
Autres équipements et pièces	11	11	–	11	6	5	–	–	–	–
Dexterra Group Inc										
Travaux de construction, Concord, Ontario	56	56	31	25	25	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
EllisDon Construction Services Inc.										
Travaux de construction, Edmonton, Alberta	76	76	46	30	30	–	–	–	–	–
Travaux de construction, Ottawa, Ontario	1 002	795	110	685	384	130	98	73	–	–
Entreprises G.N.P. Inc										
Travaux de construction, Victoriaville, Quebec	22	22	–	22	19	3	–	–	–	–
General Atomics Aeronautical Systems, Inc										
Système d'Aéronef Télépiloté	1 821	1 821	230	1 591	468	178	367	132	87	359
General Dynamics Canada Ltd										
Véhicule blindé léger de reconnaissance : système de surveillance	468	373	185	188	113	75	–	–	–	–
General Dynamics Land Systems - Canada Corporation										
Véhicule blindé de soutien au combat	1 906	1 906	1 181	725	426	259	40	–	–	–
Mise en œuvre de la modernisation des véhicules blindés légers III	1 719	1 691	1 630	61	37	24	–	–	–	–
Modernisation des véhicules logistiques	1 310	1 310	18	1 292	47	225	531	314	82	93
GM Defense Canada Company										
Véhicule tactique Léger - Amélioration des forces légères	37	37	12	25	25	–	–	–	–	–
Indra Park Air										
Projet de système aérien de commandement, de contrôle et de communication intrégrés tactiques (TIC3 Air)	21	21	–	21	7	7	7	–	–	–
International Airfinance Corporation										
Avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol - Acquisition d'avions usagées	216	206	181	25	25	–	–	–	–	–
Les chantiers maritimes Irving										
Contrat de construction pour le navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique	3 696	3 696	3 590	106	106	–	–	–	–	–
Contrat de définition de navire de combat de surface canadien	8 075	8 075	3 553	4 522	1 507	1 507	1 508	–	–	–
Project des destroyers de la classe Fleuves et Rivières - Contrat d'implementation	6 965	6 965	29	6 936	1 156	1 156	1 156	1 156	1 156	1 156
Johnson Controls Canada L.P.										
Travaux de construction	29	29	1	28	2	6	6	1	2	11
Johnson Controls L.P. (Ottawa)										
Travaux de construction	214	205	91	114	9	9	10	10	11	65
JV b/w EllisDon Corporation and EBC Inc.										
Travaux de construction, Ottawa, Ontario	239	162	136	26	26	–	–	–	–	–
L3Harris										
Projet de système aérien de commandement, de contrôle et de communication intrégrés tactiques (TIC3 Air)	26	17	–	17	6	6	5	–	–	–
L3HARRIS MAPPS Inc.										
Système de communication intégré pour l'installation d'essai terrestre	37	35	24	11	5	6	–	–	–	–
Leonardo UK Ltd										
Permettre des mises à niveau pour étendre la durée de vie du CH149 jusqu'en 2042	1 027	1 027	192	835	166	227	186	189	67	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
M. Sullivan & Son (Arnprior)										
Travaux de construction, Arnprior, Ontario	152	150	99	51	40	11	–	–	–	–
Markland Paving Ltd.										
Travaux de construction, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador	21	20	9	11	11	–	–	–	–	–
Maskunow Construction LP										
Travaux de construction, Saskatoon, Saskatchewan	41	41	–	41	15	26	–	–	–	–
Mid-Valley Construction (1997) Limited										
Travaux de construction, Kingston, Nouvelle-Écosse	33	33	6	27	23	4	–	–	–	–
OSI Maritime										
System de navigation intégré pour l'installation d'essai terrestre	17	15	3	12	4	4	4	–	–	–
PCL Construction Management Inc.										
Travaux de construction, Edmonton, Alberta	99	99	36	63	43	20	–	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc.										
Travaux de construction, Trenton, Ontario	48	43	12	31	29	2	–	–	–	–
Pomerleau Inc										
Travaux de construction, Bedford, Nouvelle-Écosse	61	61	9	52	34	18	–	–	–	–
Travaux de construction, Lévis, Quebec	161	77	28	49	49	–	–	–	–	–
Rafael Advanced Defence Systems Ltd										
Missile portatif anti-X (PAXM)	43	43	3	40	40	–	–	–	–	–
Raymond EMC										
Installation d'accès tactique spécial pour F-35	15	15	–	15	1	9	2	1	–	2
Rheinmetall Canada										
Contrat d'acquisition - Capacité de récupération améliorée (CRA)	367	367	1	366	21	25	165	98	57	–
Contrat de support en service - Capacité de récupération améliorée (CRA)	30	30	–	30	–	–	–	–	–	30
Système de traitement d'eau	31	31	2	29	16	13	–	–	–	–
Saab Technologies Canada, Inc.										
Systèmes de Défense aérienne transportables par des soldats - acquisition	169	158	9	149	50	–	99	–	–	–
SCYTALYS Interoperability Systems										
Station d'entrée au sol de liaison de données tactiques déployable, Acquisition	16	16	1	15	6	9	–	–	–	–
Sikorsky International Operations Inc Stratford, Connecticut										
Acquisition de 28 hélicoptères maritimes	1 936	1 936	1 675	261	31	77	45	108	–	–
Techno Feu Inc										
Véhicule de lutte contre l'incendie avec échelle aérienne de 22,86 mètres (75 pieds)	11	11	–	11	–	–	11	–	–	–
Thales Canada Inc										
Télémètre Laser Thermique Portatif de Longue Portée (TL-ITP-LP)	35	35	–	35	10	25	–	–	–	–
Radar de Controle Tactique - Acquisition	147	147	105	42	42	–	–	–	–	–
Département de la Force aérienne des États-Unis										
Bloc 30 de contre-mesure infrarouge pour gros aéronefs	83	83	36	47	9	15	18	5	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Système d'Aéronef Télépiloté	410	410	52	358	39	39	39	21	3	217
Département de la Défense des États-Unis										
Chasseurs de conception avancée F-35 et de l'équipement et des services de maintien en puissance connexes	4 323	1 098	262	836	50	100	160	140	183	203
United States Department of the Army										
Munitions rodeuses	53	53	21	32	7	7	7	7	4	–
United States Department of the Navy										
Acquisition du système d'armes AEGIS	2 954	2 954	328	2 626	230	504	575	604	331	382
Acquisition de la SM-II Missile	712	712	27	685	50	50	50	50	100	385
Projet d'extension du système avancé d'entraînement au combat distribué Hornet	66	66	51	15	15	–	–	–	–	–
Cas de planification FMS attribué pour soutenir l'acquisition du système d'arme AEGIS pour le Navire de Combat Canadien	217	217	153	64	64	–	–	–	–	–
Ppuch AESA Radars	248	248	204	44	44	–	–	–	–	–
Ppuch Logiciel classifié	70	70	22	48	48	–	–	–	–	–
Ppuch JMPS	21	21	10	11	11	–	–	–	–	–
Ppuch OFP	114	114	92	22	22	–	–	–	–	–
Architecture navale - services de consultation	70	70	40	30	30	–	–	–	–	–
Aéronef P8A Poséidon	7 373	7 373	1 597	5 776	3 629	1 179	822	47	24	75
Vancouver Shipyards Co. Ltd										
Contrat de construction de navires de soutien interarmées.	3 236	3 236	2 442	794	650	144	–	–	–	–
Articles à long délai de livraison des navires de soutiens interarmées	699	699	625	74	42	27	5	–	–	–
Voyageur Aviation Corp.										
CT142 DASH 8 Mise à niveau de l'avionique des communications, de la navigation, de la surveillance et de la gestion du trafic aérien, y compris le remplacement du radar	14	14	3	11	7	4	–	–	–	–
	60 565	*56 291*	*22 014*	*34 277*	*10 986*	*6 823*	*7 102*	*3 742*	*2 546*	*3 078*
Agence Parcs Canada										
Agence Parcs Canada										
Artic Fresh Project										
Construction de logement pour le personnel	13	13	1	12	6	6	–	–	–	–
Divers contrats										
Dépôt national de matériel de lutte contre les incendies	28	28	8	20	18	2	–	–	–	–
Parc urbain national de la Rouge centre d'accueil des visiteurs, d'apprentissage et communautaire	27	27	4	23	22	1	–	–	–	–
	68	*68*	*13*	*55*	*46*	*9*	–	–	–	–
Sécurité publique										
Gendarmerie royale du Canada										
Arctic Fresh Projects Inc										
Améliorations de divers immeubles	17	17	3	14	9	5	–	–	–	–
Avondale Construction Limited										
Construction d'un nouveau détachement	19	19	2	17	17	–	–	–	–	–
Penn-Co Construction Canada (2003) Ltd										
Construction d'un nouveau détachement et de logements	30	30	18	12	12	–	–	–	–	–
Pilatus Aircraft Ltd										
GRC aéronef	22	22	1	21	21	–	–	–	–	–
GRC parc de véhicules										
Agrégat	307	307	183	124	124	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Zodiac Hurricane Technologies										
Bateaux pneumatiques à coque rigide avec remorques	16	16	1	15	7	4	4	–	–	–
	411	*411*	*208*	*203*	*190*	*9*	*4*	–	–	–
Services publics et Approvisionnement										
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux										
Aménagement des locaux du Sénat au 40, rue Elgin										
Agrégat	21	21	12	9	9	–	–	–	–	–
Pomerleau Inc	26	26	1	25	15	10	–	–	–	–
Alaska Highway Maintenance – North Section Km 589 to Km 968										
LEDCOR Highways Limited	58	58	–	58	58	–	–	–	–	–
Rénovation de l'observation de veille de l'atmosphère du globe à Alert										
Agrégat	2	2	1	1	–	1	–	–	–	–
Arctic Fresh Projects Inc	16	16	5	11	7	4	–	–	–	–
Renovations du batiment Murray de l'Institut oceanographique de Bedford										
Maxim Construction Inc	40	40	5	35	17	18	–	–	–	–
Projet de renouvellement de l'îlot 2										
Agrégat	18	18	15	3	3	–	–	–	–	–
Pomerleau Inc	51	51	13	38	38	–	–	–	–	–
Zeidler Architecture Inc.	47	47	36	11	11	–	–	–	–	–
BGIS Solutions Globales Intégrées Canada S E C, Biens immobiliers-1										
Réparation de dalles de béton C D Howe	37	37	19	18	11	7	–	–	–	–
Modernisation de l'aménagement du milieu de travail des Terrasses de la Chaudière, Phase 1	155	155	132	23	22	1	–	–	–	–
Réalisation de projets et services facultatifs	1 794	1 794	1 109	685	228	228	229	–	–	–
Réhabilitation de l'édifice Lester B Pearson	418	418	290	128	75	50	3	–	–	–
Renouvellement de Portage III	1 207	1 207	551	656	234	266	156	–	–	–
Programme de l'édifice du Centre, Ottawa, Ontario										
Agrégat	195	195	180	15	8	4	1	1	1	–
PCL Constructors Canada Inc, EllisDon Corporation, en coentreprise	2 191	2 191	933	1 258	239	575	444	–	–	–
WSP Canada Inc	605	605	516	89	87	1	1	–	–	–
Construction du complexe judiciaire fédéral à Montréal										
Agrégat	16	16	12	4	2	2	–	–	–	–
Pomerleau Inc	125	125	26	99	58	40	1	–	–	–
Remplacement de la station de pompage et du réservoir d'eau du SCC										
Industra Construction Corp	11	11	1	10	6	4	–	–	–	–
Projet de modernisation de l'édifice Daniel J MacDonald										
Agrégat	11	11	10	1	1	–	–	–	–	–
Pomerleau Inc	88	88	52	36	30	6	–	–	–	–
Démolition des infrastructures au quai de Portneuf, Québec										
Construction Polaris CMM Inc	43	43	–	43	21	14	8	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE)										
Agrégat	46	46	42	4	4	–	–	–	–	–
Innovate Energy	1 279	1 279	726	553	551	2	–	–	–	–
Le projet d'assainissement de la mine Faro										
Agrégat	138	138	95	43	43	–	–	–	–	–
Parsons Inc	380	380	229	151	90	–	–	61	–	–
Initiative des bâtiments fédéraux, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants										
Agrégat	77	77	62	15	12	3	–	–	–	–
Ameresco Canada Inc.	255	255	128	127	56	12	14	3	21	21
Énergère Inc	38	38	8	30	30	–	–	–	–	–
Johnson Controls Canada LP	41	41	29	12	5	7	–	–	–	–
MCM Custom Energy Solutions Ltd	52	52	3	49	38	11	–	–	–	–
IBM Canada Ltd										
Soutien en service pour le système de paye du gouvernement du Canada	85	78	68	10	10	–	–	–	–	–
Modernisation de l'usine de traitement des eaux usées Kent & Mountain										
Tritech Group Ltd	27	27	8	19	12	7	–	–	–	–
Laboratoires Canada										
Centre d'entreprise des sciences de l'Atlantique (CESA)										
Agrégat	29	29	18	11	4	1	1	1	1	3
Pomerleau Inc	376	376	19	357	17	50	30	33	35	192
RAFF M50										
EBC Inc.	38	38	22	16	16	–	–	–	–	–
Science réglementaire et Sciences pour la sécurité										
Agrégat	17	17	12	5	5	–	–	–	–	–
Perkins & Will Canada Inc	50	50	12	38	18	10	2	2	2	4
Innovation et science TerraCanada - Secteur de la capitale nationale										
Agrégat	3	3	2	1	1	–	–	–	–	–
AECOM Canada Ltd.	53	53	6	47	8	13	17	3	3	3
EBC Inc.	70	70	2	68	4	61	2	–	–	1
Science de la sécurité et de la technologie des transports (SSTT)										
Agrégat	4	4	3	1	1	–	–	–	–	–
ARCHITECTURE49 Inc	25	25	6	19	19	–	–	–	–	–
Modernisation du poste frontalier										
Agrégat	13	13	7	6	4	1	1	–	–	–
Pomerleau Inc	79	79	8	71	44	15	12	–	–	–
Nouvel édifice fédéral à Shawinigan										
Agrégat	20	20	18	2	2	–	–	–	–	–
Pomerleau Inc	138	138	106	32	21	11	–	–	–	–
Reconstruction de la piste 09-27 et réhabilitation des voies de circulation à l'Aéroport de Sept-Îles										
Construction Polaris CMM Inc.	43	43	–	43	15	17	11	–	–	–
Réhabilitation de l'enveloppe de l'édifice Les Terrasses de la Chaudière										
Agrégat	26	26	23	3	2	1	–	–	–	–
PCL Constructors Eastern Inc	309	309	137	172	82	60	30	–	–	–
Projet d'infrastructure de la voie navigable Trent-Severn										
Agrégat	18	18	16	2	2	–	–	–	–	–
Maple Reinders Constructors Ltd	45	45	35	10	10	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Amélioration du système d'épuration des eaux usées, Établissement de l'Atlantique										
Industra Construction Corp	14	14	3	11	11	–	–	–	–	–
Projet de réhabilitation de l'édifice commémoratif de l'Ouest										
Agrégat	64	64	61	3	3	–	–	–	–	–
EllisDon Corporation	460	460	382	78	78	–	–	–	–	–
Projet de gestion de l'assainissement des sédiments du port de Whitby										
Agrégat	3	3	2	1	1	–	–	–	–	–
Kehoe Marine Construction Ltd	25	25	12	13	13	–	–	–	–	–
Commission de la capitale nationale										
MP Lundy Construction	84	84	43	41	41	–	–	–	–	–
Pomerleau Inc.	45	45	13	32	32	–	–	–	–	–
PA SPAC - Achat d'immeuble	11	11	–	11	–	–	–	1	1	9
	11 655	*11 648*	*6 285*	*5 363*	*2 485*	*1 513*	*963*	*105*	*64*	*233*
Transports										
Ministère des Transports										
Système d'aéronef télépiloté (SATP) - Acquisition d'un système de drone à moyenne altitude et longue endurance (MALE) pour la surveillance de l'Arctique										
Elbit Systems Ltée	39	32	14	18	5	13	–	–	–	–
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien										
Analogic Corporation	36	36	23	13	4	4	3	2	–	–
Smiths Detection Montreal Inc	356	356	300	56	19	21	16	–	–	–
VIA Rail Canada Inc.										
Buttcon Limited										
Buttcon Limited	247	247	172	75	27	48	–	–	–	–
CAD Railways										
Modernisation des passages à niveau	33	33	23	10	10	–	–	–	–	–
Siemens										
Renouvellement de la flotte	989	989	872	117	94	19	4	–	–	–
	1 700	*1 693*	*1 404*	*289*	*159*	*105*	*23*	*2*	–	–
Total – Immobilisations	89 600	85 312	35 561	49 751	15 980	10 562	9 384	5 045	3 815	4 965
Achats										
Patrimoine canadien										
Société Radio-Canada										
Droits de diffusion										
Allied Properties Data Centre Limited Partnership	25	25	11	14	2	2	2	3	3	2
Brookfield Global Integrated Solutions (BGIS)	85	85	51	34	11	11	12	–	–	–
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	10	10	–	10	1	1	1	1	1	5
Ville de Montréal	15	15	1	14	1	1	1	1	1	9
ITV Studios Global Distribution Limited	33	33	10	23	10	10	3	–	–	–
Jeux olympiques pour 2026/2028 - 2030/2032	220	220	44	176	20	27	22	32	75	–
Rogers - Frais de licences	23	23	–	23	23	–	–	–	–	–
Rogers - Non-monétaire	10	10	–	10	10	–	–	–	–	–
Rogers Communications Partnership	49	49	6	43	5	5	5	5	5	18
Shaftesbury Murdoch XIX Inc	15	15	–	15	15	–	–	–	–	–
	485	*485*	*123*	*362*	*98*	*57*	*46*	*42*	*85*	*34*

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Institutions démocratiques										
Bureau du directeur général des élections										
Bell Canada										
Services de télécommunications	34	34	23	11	11	–	–	–	–	–
Kyndryl Canada Limited										
Services d'hébergement et d'opérations corporatives et d'élections	173	173	117	56	24	32	–	–	–	–
Services des bureaux régionaux lors d'un événement	110	110	99	11	11	–	–	–	–	–
	317	*317*	*239*	*78*	*46*	*32*	–	–	–	–
Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Inclusion des personnes en situation de handicap										
Ministère de l'Emploi et du Développement social										
Accenture Inc										
Intégrateur de systèmes (IS)	151	151	72	79	79	–	–	–	–	–
Deloitte Inc.										
Intégrateur de systèmes (IS)	337	337	304	33	33	–	–	–	–	–
DH Corporation										
Service de gestion des prêts aux étudiants	495	495	283	212	70	71	71	–	–	–
Gatestone and company Inc										
Centre de contact des services de renseignements généraux du du Canada	119	119	101	18	18	–	–	–	–	–
IBM Canada Ltd										
Fournisseur de technologie de base (FTB)	85	85	69	16	16	–	–	–	–	–
	1 187	*1 187*	*829*	*358*	*216*	*71*	*71*	–	–	–
Énergie et Ressources naturelles										
Énergie atomique du Canada limitée										
Bons de commande	*1 950*	*1 950*	*1 249*	*701*	*701*	–	–	–	–	–
Finances										
Bureau du surintendant des institutions financières										
KPMG Société à responsabilité limitée										
Services d'intégration de systèmes	*15*	*15*	–	*15*	*4*	*4*	*5*	*2*	–	–
Affaires mondiales										
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement										
Mercer (Canada) Limitée										
Services pour améliorer la conception et la prestation des pensions et des prestations d'assurance aux employés recrutés sur place	36	36	8	28	7	6	15	–	–	–
Investir au Canada										
GroupM Canada Inc - anciennement Wavemaker Canada ULC										
Services de publicité	125	125	12	113	28	28	28	29	–	–
	161	*161*	*20*	*141*	*35*	*34*	*43*	*29*	–	–
Santé										
Ministère de la Santé										
KPMG Société à responsabilité limitée										
Services de conseillers en gestion	19	19	4	15	15	–	–	–	–	–
Sun Life du Canada compagnie d'assurance-vie										
Compagnie d'assurance-vie	650	650	130	520	197	113	103	107	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Agence de la santé publique du Canada										
Contrats liés à la COVID-19										
Lutte contre la pandémie										
Équipement médical (1 nom retenu)	109	109	89	20	20	–	–	–	–	–
Service d'emmagasinage et d'entreposage										
Metro Supply Chain Group Inc	26	26	8	18	18	–	–	–	–	–
Consultants en science de la santé										
University of Calgary	18	18	4	14	14	–	–	–	–	–
Produits pharmaceutiques et autres produits médicaux										
Bavarian Nordic	403	403	378	25	16	5	4	–	–	–
Elusys Therapeutics Inc	46	46	22	24	12	12	–	–	–	–
Seqirus Canada Inc	65	65	54	11	11	–	–	–	–	–
Vaccins et thérapeutiques (2 noms retenus)	2 597	2 597	231	2 366	831	364	364	364	364	79
	3 933	*3 933*	*920*	*3 013*	*1 134*	*494*	*471*	*471*	*364*	*79*
Logement, Infrastructure et Collectivités										
Bureau de l'infrastructure du Canada										
Groupe Signature sur le Saint-Laurent										
Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent	1 582	1 582	327	1 255	57	57	56	56	56	973
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.										
Consortium Norda Stelo / EXP										
Autoroute Bonaventure, sections 10 à 13, services de consultant, surveillance des travaux de reconfiguration de l'autoroute (2024-2031)	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Consortium Parsons / WSP										
Pont de Québec, services de consultant en gestion d'actifs, inspections annuelles, études de capacité portante, diagnostic, plan directeur et autres services connexes (2025-2030)	21	21	–	21	6	5	4	3	3	–
Construction Deric Inc										
Pont Champlain, travaux d'héritage Champlain (2024-2026)	29	29	8	21	21	–	–	–	–	–
Eurovia Québec Grands Projets Inc										
Autoroute Bonaventure, réparation du pont Clément, des viaducs A,B et 3, et de la voie B sur l'Île-des-Sœurs (2024-2031)	22	22	11	11	11	–	–	–	–	–
Autorité du pont Windsor-Détroit										
Projet du Pont international Gordie-Howe										
Bridging North America	1 992	1 992	596	1 396	55	28	24	25	24	1 240
Autres contrats	127	127	104	23	12	3	3	2	2	1
	3 788	*3 788*	*1 046*	*2 742*	*165*	*96*	*90*	*89*	*88*	*2 214*
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté										
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration										
Accenture Inc										
Intégrateur de systèmes travaillant en tandem avec le fournisseur de technologie cloud pour soutenir l'intégration d'une nouvelle plateforme de données d'entreprise	214	214	16	198	44	47	30	45	16	16

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Compagnie canadienne de billets de banque ltée										
Achat de matériel de passeports	453	453	134	319	45	49	49	37	35	104
Achat de matériel pour les documents de résidents temporaires	83	83	35	48	17	15	16	–	–	–
Croix Bleue Medavie										
Frais administratifs pour la protection en matière de soins de santé temporaire	77	77	46	31	15	16	–	–	–	–
Microsoft Canada Inc										
Provisionnement de technologie cloud pour soutenir le développement d'une nouvelle plateforme de données d'entreprise	320	320	1	319	6	6	9	10	11	277
VF Worldwide Holdings Ltd										
Réseau mondial de centres de réception de demandes de Visa, incluant les fonctions liées à la collecte de la biométrie	951	951	442	509	115	115	130	149	–	–
	2 098	*2 098*	*674*	*1 424*	*242*	*248*	*234*	*241*	*62*	*397*
Innovation, Sciences et Industrie										
Agence spatiale canadienne										
Canadensys Aerospace Corporation										
Mission de rover lunaire	43	43	21	22	8	11	3	–	–	–
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd										
Ingénierie de soutien et logistique pour le système d'entretien mobile de la Station spatiale internationale	446	446	220	226	41	49	44	56	36	–
MDA Geospatial Services Inc										
Services d'opérations de vol des satellites et de gestion des données	63	63	48	15	15	–	–	–	–	–
Conseil national de recherches du Canada										
1872087 Ontario Inc										
Projet de consolidation des installations acoustiques M38	11	11	1	10	9	1	–	–	–	–
Statistique Canada										
Microsoft Canada Inc										
Services d'informatique en nuage	135	135	25	110	40	36	34	–	–	–
Imprimeries Transcontinental Inc										
Matériel d'impression pour le recensement de 2026	15	15	1	14	9	5	–	–	–	–
	713	*713*	*316*	*397*	*122*	*102*	*81*	*56*	*36*	–
Défense nationale										
Ministère de la Défense nationale										
ADGA Group Consultants Inc										
LC4ISR Services Professionnel	214	214	53	161	80	81	–	–	–	–
Allied Wings Limited Partnership										
Formation primaire voilure tournante et multimoteur pour les pilotes, Portage la Prairie, Manitoba	1 828	1 768	1 533	235	101	95	39	–	–	–
Arcfield Canada Corp										
Gestion optimisée du soutien des systèmes d'armes pour l'avionique des CF-18 Hornet, Calgary, Alberta	202	137	33	104	35	27	24	18	–	–
ATCO Frontec Ltd										
Initiative 1 de défense continentale (CONDI) 1 - Radar transhorizon polaire (P-OTHR) (BL4) - Phase 4	62	46	–	46	13	33	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
ATCO Group										
Entretien des installations, Calgary, Alberta	161	130	110	20	20	–	–	–	–	–
Babcock Canada Inc										
Contrat de HCSM Victoria période en cale sèche prolongée principale	644	644	246	398	168	186	44	–	–	–
Contrat de soutien en service pour la classe Victoria, Ottawa, Ontario	2 023	2 023	1 736	287	135	130	22	–	–	–
Bell Textron Canada Limité										
Contrat de soutien en service des CH-146 Griffon pour les garder en service	2 283	2 283	125	2 158	112	117	122	125	128	1 554
Black & McDonald Limited										
Entretien des installations, Moncton	36	36	17	19	10	9	–	–	–	–
Entretien des installations, Ottawa	84	67	1	66	10	11	14	14	17	–
BMT Fleet Technology Limited										
Soutien en service en ingénierie, logistique et gestion	270	145	100	45	11	11	11	12	–	–
Boeing, Pennsylvanie										
Soutien en service pour les CH-147F Chinooks	3 798	3 798	2 479	1 319	460	429	430	–	–	–
CAE Inc										
Formation opérationnelle de soutien en service des aéronefs CC-130J Hercules et CH-147F Chinook pour les équipages	633	633	466	167	29	18	17	16	16	71
Simulateur de vol	71	71	37	34	22	12	–	–	–	–
Soutien en service pour les appareils d'entrainement et simulateurs CH146, CP140 et CC130H	138	138	–	138	14	14	14	14	15	67
CAE Military Aviation Training Inc										
Entrainement en vol de l'OTAN au Canada	2 913	2 672	2 532	140	96	44	–	–	–	–
CAE USA Inc										
Services d’entretien du simulateur CF188	13	13	2	11	3	3	3	2	–	–
Calian Ltd										
Le Centre d’analyse et de recherche opérationnelle (CARO)	21	21	6	15	15	–	–	–	–	–
Gestion et recrutement de fournisseurs de soins de santé	984	984	843	141	73	68	–	–	–	–
Achat de forfaits et de cours de formation	18	18	1	17	8	9	–	–	–	–
Developpement des capacites de formation	282	221	185	36	36	–	–	–	–	–
Canadian Base Operators Inc										
Services logistiques et pour la base	157	144	48	96	16	16	16	16	15	17
Cascade Aerospace Inc										
Gestion optimisée des systèmes d'armes pour le PAV des CC-130 Hercules	1 601	1 171	1 107	64	64	–	–	–	–	–
Chantier Davie Canada Inc										
Soutien en service des frégates de la classe Halifax	1 500	1 500	730	770	192	192	193	193	–	–
Commericial Cleaning Services										
Contrat de gestion des installations	14	14	2	12	4	4	4	–	–	–
Corporation Fort Saint-Jean										
Soutien au collège militaire royal St-Jean	493	493	388	105	35	44	26	–	–	–
Département de la défense des États-Unis										
Arrangement de projet Numéro (01-16) pour l'obusier léger tracté 155mm	104	104	65	39	5	5	6	6	5	12

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Pour fournir le segment spatial dans la bande de fréquences extrêmement hautes autour du monde de +/- 70 degrés en latitude au MDN et aux FAC	205	205	94	111	10	10	11	11	11	58
Pour fournir le segment spatial en bande L autour de la planète au MDN et aux FAC.	59	59	46	13	13	–	–	–	–	–
DRS Pivotal Power Inc										
Réparation et révision du Système de communication interne	17	17	–	17	3	3	3	3	5	–
E. Gruben's Transport										
Assainissement de BAR-B	17	17	–	17	17	–	–	–	–	–
Services de Flotte Fédéral Inc										
Interimaire pétrolier ravitailleur d'escadre	1 046	1 046	806	240	98	98	44	–	–	–
Fleetway Inc										
Soutien en service des frégates de la classe Halifax	208	208	180	28	28	–	–	–	–	–
GEC Aviation Inc										
Services de révision de turbine à gaz, marine	100	100	46	54	13	13	14	14	–	–
General Dynamics Canada Ltd										
Soutien optimisé de systèmes d'armes pour les véhicules blindés légers à roues, phase 2	2 044	1 236	1 148	88	19	18	18	17	16	–
General Dynamics Land Systems Canada Corporation										
Aéronef à voilure fixe	72	72	21	51	17	17	17	–	–	–
Services de soutien du réseau central	1 320	455	40	415	58	64	65	66	65	97
Soutien d'ingénierie de cybersécurité	79	70	44	26	26	–	–	–	–	–
Équipement de sonar de contrôle de tir	23	23	7	16	5	5	6	–	–	–
LC4ISR - Services de maintien en puissance pour ISTAR	630	210	9	201	30	33	34	35	36	33
LC4ISR Applications - Services de maintien en puissance	894	301	11	290	47	48	48	49	50	48
LC4ISR Services de soutien de systèmes des systèmes d'ingénierie et d'intégration	2 694	713	69	644	101	109	105	108	113	108
General Dynamics Maritime Systems Canada										
Soutien en service - Systèmes de combat pour les navires de la classe Halifax	269	269	96	173	29	29	28	29	29	29
General Dynamics Mission Systems Canada										
Services d'ingénierie et d'intégration du Système C4ISR de la Force Terrestre	374	372	351	21	21	–	–	–	–	–
Amélioration de la suite de guerre sous-marine	145	143	88	55	18	15	8	5	5	4
I.M.P. Group Limited										
Services d'entretien du CT114	40	40	29	11	11	–	–	–	–	–
IBM Canada Ltd										
Système de traitement de liaison de données multiliaisons	32	32	–	32	6	8	8	8	2	–
IMP Group Ltd, Aerospace Division										
Contrat de soutien en service des hélicoptères CH-149 Cormorant	3 502	3 023	2 217	806	202	206	214	180	4	–
Aéronef CP-140 Aurora véhicules aériens principaux - Gestion optimisée des systèmes d'armes	1 500	1 500	1 186	314	55	54	53	52	55	45

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
IMT Partnership										
Enquetes techniques et études d'ingénierie (ETEI)	34	34	1	33	7	7	6	7	6	–
Industries Ocean Inc										
Gros remorqueur naval	121	121	76	45	24	20	1	–	–	–
Les Chantiers Maritimes Irving Inc										
Soutien en service des turbines à gaz des frégates de la classe Halifax	650	650	254	396	99	99	99	99	–	–
Johnson Controls L.P. (Ottawa)										
Entretien des installations	49	49	13	36	5	4	27	–	–	–
KNDS Deutschland GmbH & Co KG										
Char de combat principal - Services d'enquêtes techniques et études d'ingénierie	21	21	1	20	20	–	–	–	–	–
Leopard 2 FdV LTSC	1 016	1 016	15	1 001	172	139	117	123	129	321
Kraken Robotic Systems Inc										
Système de chasse aux mines et d'élimination à distance	40	40	13	27	27	–	–	–	–	–
Soutien en service du système de chasse aux mines et d'élimination à distance	20	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Krauss-Maffei Wegmann GmbH & Co. KG										
Leopard 2 A6M -Conversion de la tourelle du char de combat principal	49	49	–	49	49	–	–	–	–	–
Leopard 2 A6M char de combat principal - Réparation et Révision	34	34	–	34	34	–	–	–	–	–
L3HARRIS MAPPS Inc										
Entretien, réparation, modification, réflexion, et installation de biens et d'équipement afférents aux navires	98	98	47	51	26	25	–	–	–	–
Unités de Servo pour Vérin	20	20	1	19	2	3	6	3	5	–
L3Harris MAS Inc										
CC150 Polaris- Multi year I - SSC	638	638	575	63	31	32	–	–	–	–
CC330 HUSKY - Support en service provisoire	262	230	115	115	86	29	–	–	–	–
Soutien d'ingénierie pour les systèmes des aéronefs CF-18 Hornet	2 267	2 267	1 992	275	143	116	16	–	–	–
Gestion optimisée pour le soutien des systèmes d'armes pour l'avionique de l'Aéronef CP-140 Aurora	1 075	1 075	705	370	74	74	74	74	74	–
Contrat de transition pour les réparations en entretiens des CT114	129	68	30	38	21	17	–	–	–	–
Lloyd's Register Canada Limited										
Service d'une société de classification pour les navires de combat	77	48	28	20	3	4	4	4	4	1
Lockheed Martin Canada Inc										
Intégration des systèmes de combat	794	80	25	55	14	14	13	14	–	–
Réparation et révision	31	31	16	15	15	–	–	–	–	–
Lockheed Martin Corporation										
Systèmes de conduite de tir, complets	88	88	36	52	26	26	–	–	–	–
Soutien en service pour la flotte de CC130J Hercules	5 295	5 295	4 543	752	191	561	–	–	–	–
Logistik Unicorp Inc										
Amélioration des capacités de l'infanterie	23	23	1	22	2	15	5	–	–	–
Contrat des vêtements et chaussures non-opérationnels	2 112	628	395	233	79	96	58	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Contrat consolidé vêtements et chaussures opérationnels	2 488	741	48	693	117	127	136	52	261	–
Magellan Aerospace Limited										
Services d'enquêtes techniques et études d'ingénierie (ETEI)	30	30	–	30	6	6	6	6	6	–
Macdonald, Dettwiler and Associates Corporation										
Démilitarisation et de l'élimination moteurs - fusées de roquettes CRV7	51	36	26	10	9	1	–	–	–	–
Metak Distributing Ltd										
Démilitarisation et de l'élimination moteurs - fusées de roquettes CRV7	22	22	–	22	22	–	–	–	–	–
Modis Canada Inc., Thales Canada Inc. La Société Thales Canada Inc., Kwesst Inc., en coentreprises										
Services Professionnels pour le DAPSCT	118	118	9	109	36	36	37	–	–	–
Nasittuq Corporation										
Contrat de gestion des installations	346	139	22	117	8	16	17	18	19	39
Services d'exploitation et d'entretien d'installations techniques et scientifiques	1 153	374	187	187	45	47	47	48	–	–
NATO SeaSparrow Consortium										
Mise en œuvre du projet de modernisation du système de missiles de défense ponctuelle	791	791	703	88	30	6	52	–	–	–
Soutien en service du système de missiles de défense ponctuelle	557	557	288	269	21	38	45	45	50	70
Nautel C-Tech Limited										
Réparation et révision du capteur de guerre anti-sous-marine	13	13	–	13	–	–	–	–	–	13
Nav Canada										
Services de réparation et de révision et maintenance des radios à ultra haute fréquence et interface de liaison secondaire en soutien de l'équipement d'expansion de la couverture de contrôle des armes aériennes de la Force aérienne royale canadienne.	14	14	–	14	3	3	2	3	3	–
Northrop Grumman International Trading Inc.										
Service de soutien pour navigation	154	154	56	98	33	32	33	–	–	–
Orenda Aerospace Corporation										
Soutien intérimaire pour le groupe de propulsion F404	326	326	286	40	20	20	–	–	–	–
Pacific Marine Batteries Pty Ltd										
Batterie d'accumulateurs de classe Victoria	95	45	6	39	9	9	9	9	3	–
Palantir Technologies Canada Inc.										
Outil de traitement du renseignement (IPT)	39	39	27	12	12	–	–	–	–	–
Parleview Ltd										
Innovation pour la défense l'excellence et la sécurité (IDEaS) Service de gestion d'événement (IEMS)	16	16	2	14	6	4	4	–	–	–
PricewaterhouseCoopers LLP, SI Systems ULC, Accenture Inc. en coentreprise avec IBM										
Soutien en service pour le système de gestion de l'information sur les ressources de la+D3430 Défense (SGRD)	527	120	68	52	52	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Raytheon Canada Limited										
Réparation et révision du système d'arme rapproché Phalanx	330	330	198	132	24	28	80	–	–	–
Rheinmetall Canada Inc										
Tourelle Léopard 2 électronique et optronique - Réparation et Révision	28	28	–	28	15	10	3	–	–	–
Rohde & Schwarz Canada Inc.										
Modernisation des communications navales (MCN) / Fréquences hautes et basses (FHB) Acquisition de systèmes radio FH de 1KW	23	23	–	23	22	–	–	–	–	1
Saab Microwave Canada Ltd										
SG180 remplacement de l'antenne	98	84	56	28	19	9	–	–	–	–
Santé Montfort										
Installations et services médicaux	338	338	228	110	16	16	17	18	18	25
Select Global International Ltée										
Formation pour le système avancé d'entraînement à distance pour le combat (SAEDC)	60	25	10	15	5	6	4	–	–	–
Serco Facilities Management Inc										
Prestations de services à Goose Bay, Terre-Neuve-et-Labrador	771	771	183	588	52	54	56	59	61	306
Sikorsky International Operations Inc, Stratford, Connecticut										
Soutien en service pour les hélicoptères maritimes	5 822	5 822	1 603	4 219	294	126	129	131	129	3 410
SkyAlyne Canada Limited Partnership										
Autre services profesionnels pas spécifiés ailleurs	9 976	9 976	544	9 432	446	939	940	518	266	6 323
Standard Aero Limited										
Réparation et révision des moteurs T56 du CC-130 Hercules et CP-140 Aurora	218	218	185	33	11	11	11	–	–	–
Textiles Monterey (1996) Inc										
Tissu leger de nylon/coton DCamC	34	26	16	10	10	–	–	–	–	–
Textron Systems Canada Inc										
Soutien pour les véhicules blindés tactiques de patrouille	364	226	119	107	37	49	21	–	–	–
Thales Canada Inc										
Soutien en service du navire de patrouille extracôtier et de l'arctique et du navire de soutien interarmées	5 000	800	411	389	158	90	83	58	–	–
Contrat de soutien en service des petits navires de guerre et des navires auxiliaires	4 485	450	78	372	93	93	93	93	–	–
Recherche et attaque par périscope, réparation et révision des sous-marins de classe Victoria	30	30	1	29	6	6	6	5	6	–
Top Aces Inc										
Services de soutien au combat requis pour répondre aux exigences de préparation et de formation opérationnelle	749	749	338	411	90	100	110	110	1	–
Département de la Force aérienne des États-Unis										
Étude de la capacité des armes de domination aérienne	78	78	40	38	13	13	12	–	–	–
Maintien et soutien des moteurs F117	132	132	49	83	32	28	23	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Soutien en service pour la flotte du CC-177 Globemaster III, Warner Robins, Georgie	1 531	1 531	984	547	264	283	–	–	–	–
Logiciels d'environnements de planification de mission (MPE) du système de planification de mission conjointe (JMPS)	15	15	1	14	–	1	1	12	–	–
Contre-mesure infrarouge pour gros aéronefs / Système laser directionnel anti-missile pour CC177 CH147F (F/O QCS)	14	14	1	13	4	5	4	–	–	–
Télécommunications - services par satellite	182	182	23	159	22	25	28	42	42	–
Pour fournir le segment spatial en bande X et en bande Ka militaire autour du monde de +/- 70 degrés en latitude au MDN et aux FAC	619	619	558	61	15	3	3	3	3	34
Département de l'armée des États-Unis										
Batteries portables conformes	21	21	3	18	18	–	–	–	–	–
Réparation et composante pour moteurs T55	68	68	13	55	14	14	14	13	–	–
Département de la Marine des États-Unis										
Missiles air-air à moyenne portée AIM-120D (MRAAM)	1 325	1 325	177	1 148	117	116	116	117	116	566
APG-79(v)4: Logiciel supplémentaire	70	70	3	67	6	30	13	12	6	–
ARC-210 Gen 6 Radios pour CH-146	56	56	29	27	2	2	23	–	–	–
Radios ARC-210 RT 2036C et accessoires	51	51	14	37	8	7	12	10	–	–
ASRM AIM-9x Sidewinder Missile (BLOCK II & BLOCK II+) (Munition)	275	275	35	240	27	28	27	27	27	104
Composantes de l'avion CF-18	14	14	4	10	2	2	2	2	1	1
Soutien en service pour CF-18 - VME cas CN-P-FFZ	17	17	–	17	4	5	4	4	–	–
Soutien au Capteur Infrarouge Multi-Role Avance (AMIRS) du CF-18	35	35	2	33	6	5	5	6	6	5
VME Case pour services technique et de la gestion de programme	46	46	25	21	5	5	6	5	–	–
Assistance logiciel des CF-18	48	48	7	41	3	3	6	8	8	13
Mises à jour des logiciels – Mesures de surveillance électronique CH148 / Récepteur d'avertissement radar et l'outil de chargement de données de mission canadienne	23	23	–	23	3	7	9	4	–	–
Maintien en puissance des contre-mesures électroniques pour les services de formation aéroportés sous contrat	16	16	3	13	4	4	4	1	–	–
Contre-mesure des fusées éclairantes et des paillettes	36	36	8	28	7	7	7	7	–	–
Cas VME pour obtenir des missiles de l'AMRAAM	389	389	161	228	57	57	57	57	–	–
Modernisation des torpilles lourdes	281	281	134	147	49	74	24	–	–	–
PPUCH AIM-9x	100	100	69	31	15	16	–	–	–	–
PPUCH Jmps/Ofp	36	36	–	36	1	2	4	3	26	–
Modernisation des torpilles poids-léger	554	554	247	307	98	98	111	–	–	–
Citation à l'ordre du jour (COJ) Système radio tactique interarmées (JTRS) (Link 16)	21	21	3	18	3	3	3	3	6	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Sonobouée P-8A Poséidon	142	142	4	138	29	38	36	35	–	–
Réparation et révision des ANBQQ10(V)7	153	153	77	76	29	16	16	15	–	–
Réparation et révision des torpilles MK-48	45	45	20	25	25	–	–	–	–	–
Télécommunications - services par satellite	77	77	39	38	38	–	–	–	–	–
Gouvernement des États-Unis										
Protocole d'entente concernant le soutien du système contrôle des batailles et le développement subséquent	152	152	98	54	10	8	8	9	9	10
Entrepreneurs variés										
Munitions	1 874	1 873	1 088	785	371	219	108	72	15	–
Victoria Shipyards Company Limited										
Soutien en service des turbines à gaz des frégates de la classe Halifax	650	650	414	236	59	59	59	59	–	–
Weir Canada Inc										
Centre d'essai technique (Mer) (CETM) 3	3 822	560	46	514	100	120	140	154	–	–
Zodiac Hurricane Technologies Inc										
Systeme de bateau polyvalent (SBP)	35	35	22	13	8	5	–	–	–	–
Centre de la sécurité des télécommunications										
Plenary Properties										
Partenariat public-privé de type conception, construction, financement et installation (35 ans), Ottawa, Ontario	3 290	3 290	1 285	2 005	117	108	110	121	115	1 434
	102 119	*78 674*	*39 599*	*39 075*	*7 060*	*6 871*	*5 026*	*3 291*	*2 008*	*14 819*
Sécurité publique										
Agence des services frontaliers du Canada										
Corbel Management Corporation										
Services de gestion des centres de détention	81	81	46	35	17	8	8	2	–	–
Corporation de Sécurité Garda Canada										
Services de garde rehaussés	166	166	99	67	67	–	–	–	–	–
The Character Group, LLC dba Perceptics										
Solution de lecteur de plaque minéralogique (LPM) et d'identification par radiofréquence (RFID)	26	26	6	20	20	–	–	–	–	–
Service correctionnel du Canada										
Centres résidentiels communautaires										
Agrégat	431	431	295	136	136	–	–	–	–	–
Services de santé										
Agrégat	110	108	28	80	39	24	17	–	–	–
Gendarmerie royale du Canada										
Axon Public Safety Canada Inc										
Caméras corporelles et système de gestion des preuves numériques	121	121	2	119	8	17	21	26	29	18
E-Comm Emergency Communications for Southwest British Columbia Incorporated										
Services de radio	769	769	350	419	24	27	30	34	38	266
Divers contrats										
Services de radio	111	111	54	57	10	10	10	10	10	7
	1 815	*1 813*	*880*	*933*	*321*	*86*	*86*	*72*	*77*	*291*
Services publics et Approvisionnement										
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux										
Banque Amex du Canada										
Services d'acceptation des cartes de paiements	26	26	15	11	6	5	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
BGIS Solutions Globales Intégrées Canada S E C										
Services de gestion immobilière de la région de la capitale nationale (Biens immobiliers-4)	2 338	2 338	–	2 338	76	78	81	397	409	1 297
Services de gestion immobilière et de réalisation de projets (Biens immobiliers-1)	7 775	7 775	5 937	1 838	546	564	728	–	–	–
Dayforce Canada Ltd										
Projet de transformation des RH et de la paye	305	253	133	120	105	15	–	–	–	–
Dragage Ocean DS Inc										
Dragage d'entretien Voie naviguable du Saint-Laurent	34	34	–	34	–	5	5	5	5	14
Projet du Pont de l'Est, services de conseil technique										
Parsons / Stantec	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE) – Service d'entretien et de réparation										
Agrégat	55	55	53	2	1	1	–	–	–	–
Innovate Energy (payé par l'intermédiaire de ESAP Project Co Limited Partnership)	2 084	2 084	136	1 948	26	43	47	48	49	1 735
ESIT Canada Services Aux Entreprises Cie, anciennement Hewlett-Packard (Canada) Company										
Modernisation de la pension	492	475	454	21	21	–	–	–	–	–
Sommet du G7 - Travaux d'améliorations locatives à la station de ski Nakiska										
Agrégat	3	3	1	2	2	–	–	–	–	–
Resorts of the Canadian Rockies Inc	27	27	8	19	19	–	–	–	–	–
Assainissement de la mine Giant										
Agrégat	97	97	91	6	5	1	–	–	–	–
Parsons Inc	1 562	1 562	573	989	989	–	–	–	–	–
WSP Canada Inc	75	53	37	16	13	3	–	–	–	–
IBM Canada Ltd										
Soutien en service pour le système de paye du gouvernement du Canada	314	288	218	70	70	–	–	–	–	–
Moneris Solutions Corporation										
Services d'acceptation des cartes de paiements	392	392	93	299	81	65	65	88	–	–
Open Text Corporation										
Contrat de licence	86	86	75	11	11	–	–	–	–	–
Projet d'assainissement de Rayrock										
Sanexen Services	74	74	48	26	23	3	–	–	–	–
Déménagement de la division E de la GRC										
Green Timbers Limited Partnership (Payé par l'intermédiaire de Computershare Investor Services Inc)	798	798	375	423	32	32	32	34	34	259
Laboratoire judiciaire de la GRC										
Green Timbers Limited Partnership (Payé par l'intermédiaire de Computershare Investor Services Inc)	36	36	5	31	1	2	3	2	2	21
Ricoh Canada Inc										
Service d'insertion de flux d'impression et de messagerie	32	28	16	12	4	4	4	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Symcor Inc										
Service d'imagerie de chèques	27	27	15	12	11	1	–	–	–	–
Portion des baux touchant l'impôt foncier et les frais de fonctionnement et d'entretien										
2344701 Ontario Ltd										
180 rue Queen Ouest, Toronto	185	99	–	99	–	4	4	4	5	82
3340848 Canada Inc										
30 rue Victoria, Gatineau, Québec	133	132	57	75	5	6	6	6	5	47
6149626 Canada Inc										
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec	228	164	114	50	4	4	4	5	5	28
6979611 Canada Inc										
22 rue Eddy, Gatineau, Québec	116	114	48	66	5	5	5	5	5	41
6979637 Canada Inc (société mère – Broccolini Construction)										
455, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec	170	131	75	56	5	4	5	4	4	34
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie										
90, rue Elgin, Ottawa, Ontario	286	282	121	161	12	12	12	12	11	102
Société de fiducie Computershare Canada										
Édifice Place Canada, 9700, avenue Jasper, Edmonton, Alberta	422	422	267	155	19	19	19	20	20	58
Édifice Harry Hays, 220 - 4e avenue, Calgary, Alberta	236	236	148	88	11	11	11	11	11	33
Édifice Joseph Shepard, 4900, rue Yonge, Toronto, Ontario	273	273	174	99	12	13	13	12	12	37
Édifice de la GRC, 4225, boulevard Dorchester Ouest, Westmount, Québec	128	128	81	47	6	5	6	6	6	18
Édifice Revenu Canada, 305, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec	165	165	102	63	8	8	8	8	8	23
Complexe Skyline, 1400, chemin Merivale, Ottawa, Ontario	416	416	280	136	17	17	17	17	17	51
Édifice Thomas D'Arcy McGee, 90, rue Sparks, Ottawa, Ontario	300	300	196	104	13	13	13	13	13	39
Édifice 550 de la Cité Inc										
550, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec	58	50	11	39	4	3	3	3	3	23
Minto Commercial Properties Inc										
3000, chemin Merivale, Ottawa, Ontario	251	251	169	82	12	12	12	12	12	22
Morguard Realty Holdings Inc et HOOPP Realty Inc										
280, rue Slater, Ottawa, Ontario	52	45	5	40	3	3	3	3	3	25
Slategreen GP Inc										
191, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	28	27	7	20	3	3	3	2	3	6
Société d'habitation et de développement de Montréal										
1501, rue De Bleury, Montréal, Québec	58	49	12	37	3	3	3	2	2	24
Services partagés Canada										
Bell Canada										
Services de réseaux internationaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 3	210	210	182	28	28	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Service d'accès local	135	135	60	75	34	26	15	–	–	–
Bell Mobility										
Services cellulaires gouvernementaux	915	915	768	147	51	52	44	–	–	–
BMC Software Canada Inc										
Solution de gestion des services informatiques d'entreprise	91	91	63	28	11	6	6	5	–	–
Frais de licence/maintenance des logiciels client	110	110	24	86	21	21	22	22	–	–
CA Inc										
Contrat de licence d'entreprise Computer Associates	223	223	88	135	45	45	45	–	–	–
Carahsoft Technology Corp										
Frais de licence/maintenance pour le système d'exploitation du serveur et les logiciels	331	331	95	236	109	127	–	–	–	–
Citrix Systems Inc										
Contrat de licences de logiciels Citrix, de maintenance et support	39	39	14	25	8	8	8	1	–	–
Computacenter Teramach Inc										
Matériel informatique – serveurs	20	20	–	20	20	–	–	–	–	–
License de visibilité et sensibilisation de point d'extrémité	32	32	9	23	–	10	13	–	–	–
Construction de Défense Canada										
Partenariat public-privé, Centre de données d'entreprise de Borden	83	83	28	55	4	4	4	4	3	36
Equinix										
Services de colocalisation de centres de données	62	62	36	26	8	8	8	2	–	–
Galaxy Broadbrand Communications Inc										
Services satellites	19	19	9	10	10	–	–	–	–	–
IBM Canada Ltd										
Services de centre de contacts hébergés	127	127	92	35	9	17	9	–	–	–
Frais de licences/maintenances pour le système d'exploitation et des logiciels utilitaires liés aux serveurs, au stockage, aux périphériques et aux composants	496	496	481	15	15	–	–	–	–	–
Renouvellement du superordinateur, Dorval, Québec	204	204	113	91	22	30	31	8	–	–
Inmarsat Solutions Canada Inc										
Services de communications/réseau	87	87	71	16	16	–	–	–	–	–
Kyndryl Canada Limited										
Matériel informatique – serveurs	23	23	11	12	3	3	3	3	–	–
Services de colocalisation de centres de données	51	51	19	32	7	7	7	7	4	–
Microsoft Canada Inc.										
Accord d'entreprise Microsoft	821	821	532	289	289	–	–	–	–	–
Northwestel Inc										
Services filaires locaux	18	18	5	13	4	4	3	2	–	–
Purelogic IT Solutions Inc										
Frais de licence/maintenance des logiciels client	14	14	3	11	11	–	–	–	–	–
Rogers Cable Communications Inc.										
Services de réseau sans frais	166	166	155	11	7	1	1	2	–	–
Rogers Communications Partnership										
Fibre noire louée	179	179	166	13	13	–	–	–	–	–
Telesat Canada										
Services de communications et réseau	38	38	20	18	4	4	4	3	3	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars 2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Société Telus Communications										
Services de communications et réseau	343	343	252	91	52	39	–	–	–	–
Services de réseau d'entreprise du gouvernement	341	341	292	49	34	15	–	–	–	–
Services de réseaux internationaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycl	51	51	27	24	6	5	5	4	4	–
Services filaires locaux	22	22	6	16	7	8	1	–	–	–
Unisys Canada Inc										
Unité centrale	61	61	49	12	6	6	–	–	–	–
Zayo Canada Inc										
Services de communication par canal numérique pour transmission combinée	177	177	142	35	35	–	–	–	–	–
	25 637	*25 295*	*13 962*	*11 333*	*3 084*	*1 413*	*1 341*	*782*	*658*	*4 055*
Transports										
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien										
Gardaworld Security Screening Inc – Central	1 582	1 582	279	1 303	299	335	335	334	–	–
Gardaworld Security Screening Inc – Prairies	1 075	1 075	166	909	211	232	233	233	–	–
K'(Prime) Technologies Inc.	99	99	44	55	15	19	18	3	–	–
Paladin Airport Security Services Ltd (Pacific)	993	993	178	815	179	212	212	212	–	–
Paladin Airport Security Services Ltd (Prairies)	1 057	1 057	177	880	202	226	226	226	–	–
Smiths Detection Montreal Inc	356	356	293	63	26	21	16	–	–	–
VIA Rail Canada Inc.										
Siemens										
Services techniques	356	356	10	346	13	25	26	26	27	229
	5 518	*5 518*	*1 147*	*4 371*	*945*	*1 070*	*1 066*	*1 034*	*27*	*229*
Conseil du Trésor										
Secrétariat du Conseil du Trésor										
SAP Canada Inc										
Entente de services professionnels et licences	393	393	228	165	29	28	27	27	27	27
SAS Institute (Canada) Inc										
Entente de services professionnels et licences	90	90	11	79	17	18	19	19	6	–
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie										
Régime de soins de dentaires de la fonction publique et Régime de services dentaires pour les pensionnés	95	95	73	22	22	–	–	–	–	–
Régime de soins de santé de la fonction publique (services administratifs)	447	447	101	346	39	51	58	63	68	67
	1 025	*1 025*	*413*	*612*	*107*	*97*	*104*	*109*	*101*	*94*
Total – Achats	150 761	126 972	61 417	65 555	14 280	10 675	8 664	6 218	3 506	22 212
Total – Immobilisations et des achats	**240 361**	**212 284**	**96 978**	**115 306**	**30 260**	**21 237**	**18 048**	**11 263**	**7 321**	**27 177**
Contrats de location-exploitation										
Patrimoine canadien										
Conseil des Arts du Canada										
Locaux à bureaux, 150, rue Elgin, Ottawa, Ontario	92	92	51	41	4	4	5	5	5	18
Société Radio-Canada										
Cinepool	14	14	1	13	1	1	2	2	2	5
Morguard	144	144	94	50	5	5	6	6	6	22

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Regina	13	13	2	11	–	1	1	1	1	7
Société en commandite La Nouvelle Maison	659	659	334	325	13	13	13	13	13	260
Musée canadien de l'immigration du Quai 21										
1055, rue Marginal, Halifax, Nouvelle-Écosse	69	69	20	49	1	2	2	2	2	40
	991	*991*	*502*	*489*	*24*	*26*	*29*	*29*	*29*	*352*
Environnement et Changement climatique										
Ministère de l'Environnement										
Réserve indienne Nº 5 de Capilano, Première Nation des Squamish, Vancouver, Colombie-Britannique										
Location de terrain – Centre de l'environnement du Pacifique	*692*	*692*	*350*	*342*	*18*	*18*	*18*	*18*	*18*	*252*
Affaires mondiales										
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement										
237 Park Owner LLC.										
Chancellerie, New York, États-Unis	196	196	51	145	8	8	9	9	9	102
California Limited										
Chancellerie, San Fransisco, Californie	19	19	5	14	1	1	2	2	2	6
L'administration des affaires principales pour les services au Corps diplomatique (GlavUpDK)										
Moscou, Russia	60	60	48	12	4	4	4	–	–	–
Pacific Grace limited										
Hong Kong, Hong Kong	26	26	8	18	5	5	5	3	–	–
Corporation commerciale canadienne										
Espace de bureau	13	13	1	12	1	1	1	1	1	7
Centre de recherches pour le développement international										
World Exchange Plaza, 45 Rue O'Connor, Ottawa	81	81	9	72	4	4	4	4	5	51
	395	*395*	*122*	*273*	*23*	*23*	*25*	*19*	*17*	*166*
Sécurité publique										
Gendarmerie royale du Canada										
Gouvernement de l'Alberta										
Système de radiocommunications pour les premiers intervenants de l'Alberta	385	385	217	168	24	24	24	24	24	48
Gouvernement du Manitoba										
Entente sur les services de communications de sécurité publique du Manitoba	85	85	25	60	10	10	8	8	8	16
	470	*470*	*242*	*228*	*34*	*34*	*32*	*32*	*32*	*64*
Services publics et Approvisionnement										
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux										
100-130 Rue Colonnade Reginal Inc (Cushman et Wakefield Ottawa)										
130, Chemin Colonnade, Ottawa, Ontario	20	20	8	12	2	3	3	3	1	–
1301986 Ontario Inc										
405, avenue Terminal, Ottawa, Ontario	50	44	24	20	5	5	4	3	3	–
3352200 Canada Inc										
840, rue Howe, Vancouver, Colombie-Britannique	67	67	36	31	7	7	7	7	3	–
519719 Ontario Inc										
1600, chemin Star Top, Ottawa, Ontario	58	46	15	31	6	6	6	6	6	1

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
800 Burrard Limited Partnership										
800, rue Burrard, Vancouver, Colombie-Britannique	220	138	61	77	12	13	13	5	15	19
9182071 Canada Inc et 10064963 Canada Inc										
2215, Gladwin Crescent, Ottawa, Ontario	27	20	8	12	3	3	4	2	–	–
Access Kenaston ltd										
1165, rue Kenaston, Ottawa, Ontario	13	13	–	13	–	–	–	1	1	11
AIMCo Realty investors LP, DD Acquisitions Partnership et Chefoo Holdings Ltd										
1138, rue Melville, Vancouver, Colombie-Britannique	82	64	33	31	8	8	9	6	–	–
Bluestone Properties Inc										
130 rue Dufferin, London, Ontario	33	33	2	31	4	4	4	4	4	11
Bona Building & Management Company Ltd										
1625 Vanier Parkway, Ottawa, Ontario	115	58	31	27	6	7	5	5	4	–
222 rue Nepean, Ottawa, Ontario	30	30	13	17	3	3	3	3	3	2
333 and 355 North River Road, Ottawa, Ontario	125	61	33	28	12	13	3	–	–	–
Colonnade Bridgeport Realty Inc										
11, Avenue Holland Ottawa, Ontario et 1600, Rue Scott, Ottawa, Ontario	58	38	18	20	4	3	4	4	4	1
Concert Realty Services Inc										
468 Terminal Avenue, Vancouver, British Columbia	79	79	42	37	5	5	5	5	6	11
Corporation Immobilière CAGIM										
825, boulevard Lebourgneuf, Québec, Québec	17	14	–	14	–	1	1	1	1	10
CPVC Place de Ville Nominee Inc										
320, rue Queen, Ottawa, Ontario	436	339	221	118	42	39	20	17	–	–
CR5 Blair Towers Inc										
1430, Blair Towers Pl, Ottawa, Ontario	19	19	1	18	2	2	2	2	2	8
Crestpoint Real Estate Investment Limited Partnership										
121, rue King Ouest, Toronto, Ontario	111	70	34	36	7	7	8	7	7	–
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et SWBC MEC 2 Ltd										
2, promenade Robert Speck, Mississauga, Ontario	26	26	10	16	3	3	2	3	3	2
Edifice 160 Elgin Inc										
160 Elgin Street, Ottawa, Ontario	62	62	42	20	4	4	4	3	4	1
Hantom Holdings Inc										
100, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario	72	60	18	42	6	6	6	6	6	12
HOOPP Realty Inc										
Place ATB, Tour Nord, 10025, avenue Jasper, Edmonton, Alberta	24	19	4	15	2	2	2	2	3	4
Jones Lang et Lasalle Real Estate Services Inc au nom de la Société canadienne des postes										
750, Chemin Heron, Ottawa, Ontario	353	204	161	43	10	9	9	9	6	–
Kidinks Holdings Inc et Crestpoint Real Estate (234 Laurier) Inc										
234, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	97	97	6	91	4	8	8	8	8	55
KLT 3250 Lapiniere Inc										
3250, boulevard Lapinière, Brossard, Québec	25	18	–	18	1	1	1	1	1	13

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
LCPF Realty Inc et Southland Park Inc, a/s Lasalle Investment Management (Canada)										
Southland Park 1, 10201, chemin Southport Sud-Ouest, Calgary, Alberta	20	16	6	10	2	2	2	2	2	–
Leima Holdings Limited										
Édifice Leima, 410, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	25	25	14	11	3	3	2	2	1	–
Les Cours Pointe St-Charles Inc										
Environnement et Changement climatique Canada, 1870, rue Le Ber, Montréal, Québec	28	13	3	10	2	2	1	1	1	3
Société en Commandite 200 Sacré-Cœur										
200 Sacré-Cœur, Gatineau, Québec	23	17	7	10	6	4	–	–	–	–
Mega-Centre Guzzo Pont Viau Inc										
1041, boulevard des Laurentides, Laval, Québec	47	32	–	32	–	2	2	2	2	24
Minto (Kent St) Inc, I G Investment Management Ltd et LCPF Realty Inc										
180, rue Kent, Ottawa, Ontario	41	41	25	16	5	5	4	2	–	–
Minto Commercial Properties Inc, I G Investment Management Ltd et LCPF Realty Inc										
427, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	57	42	15	27	6	6	6	6	1	2
Minto Properties Inc, I G Investment Management Ltd, Lasalle Canada Core Real Property LP and LCPF Realty Inc										
344, rue Slater, Ottawa, Ontario	110	65	21	44	11	11	11	11	–	–
MJ (5001 Yonge) Limited Partnership										
5001, rue Yonge, Toronto, Ontario	28	28	18	10	9	1	–	–	–	–
Morguard Investments Ltd										
Édifice Place Héritage, 155, rue Queen, Ottawa, Ontario	43	43	25	18	4	4	5	5	–	–
Morguard Real Estate Investment Trust										
7575, 8e rue Nord-Est, Calgary, Alberta	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
MTCC GP Inc										
277 Front Street West, Toronto, Ontario	36	36	–	36	–	2	7	7	7	13
OMNI Property Management Inc										
1611, rue Main, Vancouver, Colombie-Britannique	93	68	48	20	5	5	5	5	–	–
OPB (Centre 10) Inc										
517, 10e avenue Sud-Ouest, Calgary, Alberta	130	98	77	21	6	6	6	3	–	–
Orlando Corporation										
5800, rue Hurontario, Mississauga, Ontario	21	21	3	18	7	7	4	–	–	–
Oxford Properties Group Inc et OREC (RAC) Holdings Inc										
120, rue Adelaide Ouest et 101, rue Richmond Ouest, Toronto, Ontario	168	81	54	27	8	8	9	2	–	–
Pivotal 858 Limited Partnership										
877, boulevard Expo, Vancouver, Colombie-Britannique	27	21	5	16	3	3	3	3	3	1
Place Montcalm (Phase III) S E N C										
70, rue Crémazie, Gatineau, Québec	49	19	6	13	5	5	3	–	–	–
Prado Holdings Ltd										
Surrey 15330 54A, Colombie-Britannique	35	23	1	22	2	2	2	3	2	11

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Priority Asset Management Inc										
9240, 49e rue, Edmonton, Alberta	102	51	39	12	3	4	4	1	–	–
QPI/NCCP Développement du Plateau P L										
Bâtiment 5302, Cour Qulliq, Iqaluit, Nunavut	19	16	–	16	1	1	1	1	1	11
S E C Promenade du Portage										
60 rue Laval, Gatineau, Québec	22	22	9	13	2	2	2	2	2	3
Saskatoon Office Development Corp										
340 3e Avenue Nord, Saskatoon, Saskatchewan	27	19	–	19	–	–	1	3	3	12
Station Lands Ltd										
Tour Epcor, 10423, 101e rue, Edmonton, Alberta	94	81	38	43	6	5	6	6	6	14
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Ontario Holdings Limited										
Centre financier de la Sun Life, 50, rue O'Connor, Ottawa, Ontario	143	123	92	31	14	9	7	1	–	–
T I C C Limited										
6900 chemin de l'aéroport, Mississauga, Ontario	26	18	1	17	4	3	4	4	2	–
The Cadillac Fairview Corporation Limited										
Tour IBM, 701, rue West Georgia, Vancouver, Colombie-Britannique	33	33	19	14	4	4	4	2	–	–
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie										
200 rue Kent, Ottawa, Ontario	227	175	162	13	13	–	–	–	–	–
219 Avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	77	77	36	41	5	5	5	6	6	14
255, rue Albert, Ottawa, Ontario	34	34	7	27	4	3	4	3	4	9
269 Avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	119	90	57	33	9	5	6	5	6	2
The Manitoba Public Insurance Corporation										
Édifice Cityplace, 234, rue Donald, Winnipeg, Manitoba	57	45	3	42	3	4	4	5	5	21
TNC 340 Laurier Ltd										
Édifice Sir Wilfrid Laurier, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	84	84	43	41	10	10	10	7	4	–
TNC 400 Cumberland Ltd										
Édifice Place Cumberland, 400, rue Cumberland, Ottawa, Ontario	43	28	9	19	5	5	5	4	–	–
Whiterock 655 Bay Street Toronto Inc										
655, rue Bay, Toronto, Ontario	32	32	6	26	4	5	5	5	4	3
Windmill Dream Ontario GP 211 Inc										
125, privé Zaida Eddy, Ottawa, Ontario	155	113	23	90	8	8	7	8	7	52
Winnipeg Square Leaseco Inc										
Bourse des marchandises et Winnipeg Square, 360, rue Main, Winnipeg, Manitoba	45	45	18	27	4	4	5	5	5	4
York Realty Inc										
7390, 64e rue Sud-Est, Calgary, Alberta	22	15	1	14	1	1	1	1	1	9
Z V Holdings Corporation										
2, Constellation Drive, Ottawa, Ontario	37	26	14	12	3	3	4	2	–	–
	4 613	*3 470*	*1 729*	*1 741*	*348*	*324*	*293*	*241*	*166*	*369*
Transports										
Marine Atlantique S.C.C.										
MV Ala'suinu	125	125	28	97	25	25	26	21	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 – *fin*

(en millions de dollars)

					Obligations en cours à être versées au 31 mars					
	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
VIA Rail Canada Inc.										
Ville de Toronto										
Gare Union	211	211	76	135	4	4	4	5	5	113
Bail SITQ										
Place Ville Marie	24	24	–	24	2	2	2	2	3	13
	360	*360*	*104*	*256*	*31*	*31*	*32*	*28*	*8*	*126*
Total – Contrats de location-exploitation	**7 521**	**6 378**	**3 049**	**3 329**	**478**	**456**	**429**	**367**	**270**	**1 329**
Total global	**654 125**	**624 610**	**288 969**	**335 641**	**96 709**	**61 887**	**50 208**	**34 679**	**25 957**	**66 201**

[1] Dépenses futures auxquelles le gouvernement s'est engagé dans le cadre d'un règlement judiciaire.

Obligations contractuelles internationales

Les obligations contractuelles internationales présentées dans ce tableau incluent les paiements de transfert et prêts et avances aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir.

Le tableau 11.4 présente de l'information qui est résumée à la note 23 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

Tableau 11.4
Obligations contractuelles internationales

(en millions de dollars)[1]

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
Paiements de transfert, prêts et avances budgétaires				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Programmation en matière de développement, de paix et de sécurité	3 213	–	–	3 213
Finances				
Ministère des Finances				
Initiative multilatérale de réduction de la dette				
Association internationale de développement	710	–	–	710
Fonds africain de développement	380	–	–	380
	1 090	–	–	*1 090*
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	24	–	–	24
Organisation internationale pour les migrations	93	–	–	93
	117	–	–	*117*
Innovation, Sciences et Industrie				
Ministère de l'Industrie				
Commission européenne	123	–	–	123
Union internationale des télécommunications	29	–	–	29
Agence spatiale canadienne				
Agence spatiale européenne	137	–	–	137
Conseil national de recherches du Canada				
La Société du télescope Canada-France-Hawaii	33	–	–	33
Observatoire du réseau d'un kilomètre carré	55	–	–	55
The National Science Foundation	24	–	–	24
TMT International Observatory LLC	131	–	–	131
	532	–	–	*532*
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel	26	–	–	26
Total	4 978	–	–	4 978

[1] Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2025 (1 $ USD = 1,4385 $ CAD; 1 SDR = $1.9101 CAD; 1 EUR = 1,5559 $ CAD).

Droits contractuels

Les droits contractuels sont des droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui lui donnent droit à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Les droits contractuels peuvent être classés en quatre catégories : la vente de biens et de services, la location de biens, des ententes de redevances et de partage des revenus et des bénéfices et autres.

Tous les droits contractuels de 10 millions de dollars ou plus par contrat ou par portefeuille d'accords de nature similaire en circulation à la fin de l'exercice sont rapportés.

Selon les principales méthodes comptables du gouvernement, les droits contractuels des sociétés d'État consolidées sont inclus avec celles du gouvernement.

Tableau 11.5
Vente de biens et de services, location de biens, ententes de redevances et de partage des revenus et des bénéfices et autres droits contractuels au 31 mars 2025

(en millions de dollars)

		Revenu non gagné à être reçu avant le 31 mars					
	Revenu non gagné[1]	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs
Vente de biens et de services							
Affaires mondiales							
Corporation commerciale canadienne	61	10	6	6	8	17	14
Environnement et Changement climatique							
Ministère de l'Environnement et Changement climatique	27	14	13	–	–	–	–
Logement, Infrastructure et Collectivités							
Ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités	425	15	16	16	17	17	344
Sécurité publique							
Gendarmerie royale du Canada	29 996	3 551	3 801	4 014	4 268	4 513	9 849
Total – Vente de biens et de services	30 509	3 590	3 836	4 036	4 293	4 547	10 207
Location de biens							
Parcs Canada							
Agence Parcs Canada[2]	654	26	26	26	26	25	525
Patrimoine canadien							
Société Radio-Canada	369	11	11	11	12	12	312
Services publics et approvisionnement							
Commission de la capitale nationale	91	2	2	2	2	2	81
Transports							
Ministère des Transports[3]	3 250	592	623	655	683	697	–
Total – Location de biens	4 364	631	662	694	723	736	918
Ententes de redevances et de partage des revenus et des bénéfices							
Innovation, Sciences et Industrie							
Conseil national de recherches du Canada	23	4	2	2	5	4	6
Total – Ententes de redevances et de partage des revenus et des bénéfices	23	4	2	2	5	4	6
Autre							
Agriculture et Agroalimentaire							
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	232	37	34	31	19	19	92
Défense nationale							
Ministère de la Défense nationale	31	8	8	8	7	–	–
Emploi et Développement de la main-d'œuvre							
Ministère de l'Emploi et du Développement social	522	522	–	–	–	–	–
Énergie et Ressources naturelles							
Ministère des Ressources naturelles	36	3	2	2	2	2	25
Innovation, Sciences et Industrie							
Ministère de l'Industrie	9 008	12	436	724	780	891	6 165
Parcs Canada							
Agence Parcs Canada[2]	66	9	8	8	8	7	26
Total – Autre	9 895	591	488	773	816	919	6 308
Droits contractuels assujettis à une clause de non-divulgation	178	2	2	3	3	3	165
Total	44 969	4 818	4 990	5 508	5 840	6 209	17 604

1 Les montants reflétés dans le Revenu non gagné sont incomplets en raison du degré d'incertitude entourant un certain nombre de contrats. Des estimations des revenus futurs ont été fournies lorsque le degré de certitude permet de faire des estimations raisonnables.

2 Il existe des accords qui sont de nature perpétuelle, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de date de fin. Les revenus futurs de cinq ans ont été estimés; les revenus au-delà n'ont pas été estimés en raison de l'incertitude.

3 Il existe des accords selon lesquels le ministère ou la société d'État a droit à des revenus futurs fondés sur un pourcentage du revenu ou des bénéfices de l'autre partie à l'accord ou sur la réception d'un montant pour chaque unité vendue. Des estimations des revenus futurs ont été fournies lorsque le degré de certitude permet de faire des estimations raisonnables.

Passif éventuel

Le passif éventuel du gouvernement est classé selon : garanties, organisations internationales, causes en instance et imminentes et autres réclamations, cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel et programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Des précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées sont fournies au tableau 4.4 de la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.7 de la section 9 de ce volume.

Garanties

Les pertes provenant des garanties sont comptabilisées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Le tableau 11.6 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 9 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume. Les limites autorisées indiquées au tableau 11.6 représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la loi, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à n'importe quel moment.

Tableau 11.6
Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2025

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Principal non remboursé	
Garanties sur emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques			
Sociétés d'État mandataires de Sa Majesté		311 934	[1]
Autres garanties accordées par le gouvernement			
Garanties sur prêts			
Affaires mondiales			
Exportation et développement Canada – Compte du Canada			
Corporation de développement des investissements du Canada – Corporation Trans Mountain	–	–	[1]
Agriculture et Agroalimentaire			
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire			
Prêts aux agriculteurs en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*	3 000	67	
Programme de paiements anticipés – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	7 500	1 847	
Emploi et Développement de la main-d'œuvre			
Ministère de l'Emploi et du Développement social			
Loi fédérale sur les prêts aux étudiants	–	–	
Énergie et Ressources naturelles			
Ministère des Ressources naturelles			
Projets hydroélectriques du Bas-Churchill	10 700	9 204	
Finances			
Ministère des Finances			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	170	170	
Innovation, Sciences et Industrie			
Ministère de l'Industrie			
Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce	1	–	
Loi sur le financement des petites entreprises du Canada	4 916	1 373	
Services aux Autochtones			
Ministère des Services aux Autochtones			
Programme de garantie des prêts au logement sur les réserves	3 000		
Société canadienne d'hypothèques et de logement		1 634	
Autres prêteurs agréés		242	
Programme de garantie des prêts pour le développement économique des Indiens	60	–	[2]
Total – Garanties sur prêts	29 347	14 537	

Tableau 11.6
Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2025 – *fin*

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)		Principal non remboursé	
Programmes d'assurance gérés par le gouvernement				
Énergie et Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Compte de la responsabilité en matière nucléaire	–		–	
Finances				
Ministère des Finances				
Protection de l'assurance hypothécaire	350 000		278 727	
Patrimoine canadien				
Ministère du Patrimoine canadien				
Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes	3 000		–	
Total – Programmes d'assurance gérés par le gouvernement	353 000	–	278 727	
Autres garanties explicites				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Programme de mise en commun des prix – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	–		–	
Total – Autres garanties explicites	–		–	
Total – Garanties brutes	382 347		605 198	
Moins : provision pour garanties			450	
Risque net en vertu des garanties			604 748	
Emprunts détenus par le gouvernement du Canada				
Obligations hypothécaires du Canada			36 557	[1]

Ce tableau exclut les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. Des renseignements sur ces programmes sont présentés à la note 9 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume et des renseignements supplémentaires sont fournis au tableau 11.8 de cette section.

[1] On trouvera des précisions au tableau 9.5 de la section 9 de ce volume.

[2] Moins de 500 000 $

Corporation Trans Mountain

Le 25 avril 2022, la Corporation Trans Mountain (TMC), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada, a modifié son statut à celui de société d'État non mandataire afin de pouvoir effectuer des emprunts auprès d'autres parties que le gouvernement du Canada. Le 29 avril 2022, TMC a conclu une convention pour une facilité de prêt de premier rang renouvelable non garantie de 10 milliards de dollars d'une durée d'un an auprès d'un syndicat de prêteurs (la Facilité syndiquée). À partir du Compte du Canada, une garantie de prêt a été établie pour la Facilité syndiquée de TMC, laquelle arrive à échéance le 31 août 2025 et est assortie d'une limite totale autorisée de 10 milliards de dollars. Le 24 mars 2023, la Facilité syndiquée de TMC a été modifiée. La garantie de prêt a été revue en conséquence et portée à 11,5 milliards de dollars. Auparavant, la commission de garantie annuelle s'élevait à 5 % moins le taux d'intérêt moyen journalier pondéré par année payable par TMC conformément à la Facilité syndiquée. La nouvelle commission de garantie est majorée à un taux fixe fondé sur le solde impayé au terme de la Convention de prêt syndiqué. Le 17 mai 2024, la garantie de prêt a été portée à 19,5 milliards de dollars. Le 5 février 2025 la Facilité syndiquée a été repayée et la garantie a été portée à zéro.

Prêts aux agriculteurs en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*

Le Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) est un programme de garantie de prêts de financement facilitant l'accès des producteurs agricoles au crédit. Les producteurs agricoles peuvent utiliser ces prêts en vue de construire, de rénover et d'agrandir leurs exploitations agricoles, alors que les coopératives agricoles peuvent aussi avoir accès aux prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser des produits agricoles. Les prêteurs, comme les banques, les coopératives de crédit et les caisses populaires, consentent et administrent les prêts dans le cadre du programme de la LCPA.

Par le truchement de la LCPA, le gouvernement du Canada appuie le renouvellement du secteur agricole et permet aux coopératives de tirer davantage parti des débouchés. Ce programme garantit 95 % de la valeur des prêts attribués pour les exploitations agricoles et les coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la LCPA, est de 500 000 $. La plupart des prêts sont remboursables dans un délai de 10 ans. Pour les prêts sur l'acquisition d'un terrain, le délai de remboursement est de 15 ans.

Programme de paiements anticipés – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

Le Programme de paiements anticipés (PPA) est un programme fédéral de garantie de prêts qui permet aux producteurs d'obtenir des avances de fonds au cours de leur période de production et de commercialisation. Les montants des avances de fonds sont calculés en fonction de la valeur anticipée des produits agricoles qui sont en production ou entreposés. Le programme est administré par des organisations de producteurs participantes (agents d'exécution du PPA), et la garantie fédérale aide ces organisations à obtenir un financement pour les avances de fonds à des taux d'intérêt inférieurs.

En vertu du PPA, un producteur peut obtenir une avance de fonds pouvant atteindre 1,0 million de dollars. Alors que le gouvernement fédéral paie généralement les intérêts sur les premiers 100 000 $, la limite des avances sans intérêt a été augmentée temporairement à 250 000 $ pour l'année de programme 2022, à 350 000 $ pour l'année de programme 2023, et à 250 000 $ pour l'année de programme 2024 afin d'aider les producteurs qui font face à l'augmentation des prix des intrants et des taux d'intérêt. Les producteurs sont tenus de rembourser leurs avances à mesure qu'ils vendent leurs produits, avec un délai de 18 mois pour le remboursement intégral des avances sur la plupart des produits agricoles (jusqu'à 24 mois pour les bovins et les bisons). Le PPA aide les producteurs agricoles primaires à respecter leurs obligations financières et à bénéficier des meilleures conditions du marché en améliorant la liquidité des producteurs tout au long de l'année.

Loi fédérale sur les prêts aux étudiants

Les prêts consentis entre 1964 et août 1995 par des institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* sont garantis aux prêteurs par le ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC). EDSC rembourse aux prêteurs le principal impayé, les intérêts courus et les frais en cas de défaillance, d'invalidité permanente ou de décès de l'emprunteur. EDSC assume tous les risques liés aux prêts garantis.

La garantie n'est plus en vigueur et il n'y a aucun montant en cours.

Projets hydroélectriques du Bas-Churchill

De 2013 à 2017, le gouvernement du Canada a garanti 9,2 milliards de dollars de dette pour soutenir la construction des projets hydroélectriques du Bas-Churchill, qui comprennent deux projets menés par Nalcor Energy ([1] la centrale hydroélectrique de Muskrat Falls et les lignes de transport du Labrador et [2] la ligne de transport entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve) et un projet mené par Emera Inc. (Maritime Link).

Les paiements d'intérêts sur ces obligations ont commencé immédiatement après la mise en circulation, se produisant tous les six mois, le 1er juin et le 1er décembre de chaque année. Les remboursements du principal ont commencé en 2020. Dans certains cas, les remboursements du principal sont effectués directement aux détenteurs d'obligations tous les six mois; dans d'autres cas, le montant total du principal de l'obligation est remboursé à la date d'échéance – dans ces cas, des fonds sont progressivement mis de côté tous les six mois pour s'assurer que le montant total du principal puisse être payé à la date d'échéance.

En mars 2022, le gouvernement du Canada a émis une garantie de prêt fédérale subséquente pour une dette de 1 milliard de dollars. Le produit de cette émission de dette sera utilisé pour effectuer les remboursements du principal pour le projet de la centrale hydroélectrique de Muskrat Falls et les lignes de transport du Labrador qui viennent à échéance le 1er juin 2029 ou avant. Les paiements d'intérêts sur cette garantie subséquente commenceront le 1er juin 2022 et auront lieu tous les six mois jusqu'au remboursement de la dette. Les montants du principal seront remboursés à partir du 1er décembre 2037, le dernier paiement ayant lieu le 1er juin 2057.

En décembre 2024, le gouvernement du Canada a émis une deuxième garantie de prêt pour une dette de 500 millions de dollars pour le Maritime Link. Les paiements d'intérêts et de principal sur cette deuxième tranche de dette garantie commenceront le 1er juin 2025 et auront lieu tous les six mois jusqu'au remboursement de la dette le 1er décembre 2052.

Parmi les nombreuses mesures de protection mises en place pour protéger les intérêts du Canada, toutes les actions, les actifs et les accords des entités des projets ont été donnés en garantie au Canada.

Le montant de la dette nette restant en circulation, après avoir été réduit à la fois par les remboursements du principal aux détenteurs d'obligation et par les fonds détenus pour les remboursements futurs du principal, est de 9 204 197 561 $ en date du 31 mars 2025.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

En vertu de l'article 8.3(1) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances a autorisé, par décret du gouverneur en conseil, une garantie partielle de prêt au montant de 118 millions de dollars américains à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Elle fait partie d'une convention de prêt de 1 443,82 millions de dollars américains conclue entre la BIRD et la République d'Iraq.

Aux termes de cette garantie, le ministre ferait un paiement à la BIRD dans le cas où la République d'Iraq accusait un retard de plus de six mois pour respecter les échéances de paiements du principal et des intérêts à la BIRD. Le ministre serait tenu de payer seulement une quote-part du remboursement du prêt échu, jusqu'au montant total fixe de 118 millions de dollars américains. Si une partie de la garantie est demandée, le Canada recevrait une réclamation de la BIRD contre la République d'Iraq et il aurait l'option de poursuivre le recouvrement. Jusqu'à ce jour, aucune perte n'est envisagée relativement à cette garantie, et aucune disposition n'a été prise.

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a le pouvoir, en vertu de l'article 14(1)(b) de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, d'autoriser une garantie de prêt pour faciliter la mise en œuvre de tout programme ou projet du ministère. Le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce a été créé dans la législation fédérale en décembre 2018 pour agir en tant que seul et unique organisme de réglementation des agents de brevets et des agents de marques de commerce. La garantie a été fournie sur une marge de crédit allant jusqu'à 1 000 000 $ pour soutenir les préparatifs du Collège avant l'entrée en vigueur complète de sa législation, moment auquel il aurait le pouvoir de percevoir des frais.

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

La *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* inclut des prêts enregistrés depuis le 1er avril 1999. En collaboration avec les institutions financières, les programmes offerts sous cette loi a été conçu pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada à avoir accès à du financement qui ne serait autrement pas accessible ou qui serait uniquement accessible sous des conditions moins favorables. En cas de défaut de paiement dans le cadre d'un prêt enregistré, le gouvernement couvre 85 % des pertes nettes admissibles. Pour être admissibles, les PME doivent être des entreprises à but lucratif dont les revenus ne dépassent pas 10 millions de dollars par année.

Programme de garantie des prêts au logement sur les réserves

Ce programme autorise le ministère des Services aux Autochtones à garantir des prêts aux particuliers autochtones et aux Premières Nations pour les aider à acheter des logements dans les réserves puisque les restrictions relatives à la sécurité contenues dans la *Loi sur les Indiens* interdisent que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Ces garanties d'emprunt permettent aux membres autochtones inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de Premières Nations ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts au logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit.

Les prêts sous ce programme sont consentis par les institutions financières enregistrées et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le paiement du capital et de l'intérêt pour les prêts consentis dans le cadre de ce programme est amorti sur une période pouvant aller jusqu'à vingt-cinq ans. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires aux taux d'intérêt des hypothèques classiques offerts par les principales banques. Le montant total de garanties d'emprunt ministérielles autorisé pour le Ministère ne peut dépasser 3 milliards de dollars.

Programme de garantie des prêts pour le développement économique des Indiens

Ce programme autorise le ministère à garantir des prêts aux entreprises autochtones qui ne sont pas constituées en personne morale sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux, puisque la *Loi sur les Indiens* interdit que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des personnes autochtones et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières.

Les prêts consentis dans le cadre de ce programme ne peuvent dépasser un terme de quinze ans et la ligne de crédit doit être renouvelée chaque année. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires à ceux accordés par les établissements de crédit aux entreprises commerciales, lesquels sont habituellement fixés d'après une marge établie à partir du taux préférentiel. Un titre donné en gage pour un prêt garanti ne peut être libéré par l'établissement de crédit sans une approbation préalable du ministre des Services aux Autochtones.

Compte de la responsabilité en matière nucléaire

En vertu de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* (LRIMN), entrée en vigueur le 1er janvier 2017 et qui remplace la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN), maintenant abrogée, les exploitants d'établissements nucléaires désignés doivent maintenir une garantie financière pour assumer les responsabilités que la LRIMN leur impose.

Selon la LRIMN, la responsabilité d'un exploitant pour les dommages causés par un accident nucléaire se limite à 1 milliard de dollars. Ce montant s'applique aux établissements de la catégorie « réacteur de puissance », décrite dans le Règlement sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire (RRIMN). Le RRIMN précise aussi que la responsabilité se limite à des montants moins élevés pour les établissements présentant des risques plus faibles, selon la proportionnalité des risques. Le ministre des Ressources naturelles doit passer en revue la limite de responsabilité des exploitants au moins une fois tous les cinq ans, et le gouvernement peut augmenter la limite au moyen d'un règlement.

La garantie financière couvre tous les dommages indemnisables en vertu de la LRIMN jusqu'à concurrence de la limite imposée aux exploitants par la LRIMN ou prévue par le RRIMN, à l'exception des dommages causés par des émissions de routine et des dommages corporels survenus 10 à 30 ans après un accident nucléaire. Aux termes de l'accord d'indemnisation, conclu avec 9 exploitants, le gouvernement fédéral couvre la responsabilité associée aux deux exceptions. Il couvre également la différence entre le montant de responsabilité moins élevé prévu dans le RRIMN pour les établissements présentant des risques plus faibles et le montant maximal de la responsabilité, selon le cas, de 1 milliard de dollars prévu dans la LRIMN. Le gouvernement fédéral réclame des droits annuels auprès de chaque exploitant en échange de cette couverture.

Le ministère des Ressources naturelles administre le Compte de la responsabilité en matière nucléaire (Compte) au nom du gouvernement fédéral, au moyen d'un compte à fins déterminées consolidé. Ce Compte est une suite du Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire en vertu de l'ancienne LRN maintenant abrogée. Les droits payés par les exploitants d'établissements nucléaires sont versés dans ce Compte. Le solde du Compte en date du 31 mars 2025 était de 5 377 535 $. Toute réclamation pour un accident nucléaire découlant d'un accord d'indemnisation peut correspondre au montant maximal prévu dans l'article 24 de la LRIMN. Toutefois, il n'y a aucune limite au nombre d'accidents applicable à l'indemnisation. Il n'y a eu aucune réclamation ni paiement sur le Compte depuis sa création aux termes de la LRN.

Protection de l'assurance hypothécaire

La *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR) a reçu la sanction royale le 26 juin 2011 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2013.

La LPAHR autorise le ministre des Finances à fournir une protection à l'égard de certains contrats d'assurance hypothécaire rédigés par des assureurs hypothécaires agréés. En vertu de la LPAHR, un paiement relatif à cette garantie ne serait effectué que si une ordonnance de mise en liquidation était rendue à l'égard d'un assureur hypothécaire agréé ayant rédigé un contrat d'assurance garanti en vertu de la LPAHR. Dans ce cas, le ministre honorerait les réclamations du prêteur pour des assurances hypothécaires en souffrance, sous réserve de; *a)* tout produit que le bénéficiaire a reçu au titre du bien sous-jacent ou de la liquidation de l'assureur, et *b)* une franchise de 10 % du montant initial du principal du prêt hypothécaire assuré.

Au 31 mars 2025, le montant total du solde impayé du principal des prêts qui sont garantis en vertu de la LPAHR est évalué à 317,4 milliards de dollars (305,4 milliards de dollars en 2024). Tout paiement par le ministre est assujetti à une franchise équivalant à 10 % du montant initial du principal de ces prêts, ou 38,7 milliards de dollars (37,2 milliards de dollars en 2024). Le montant du principal impayé présenté au tableau 11.6 ne se rapporte pas aux pertes ou paiements anticipés à l'égard de la garantie. Aucune provision n'a été établie dans ces comptes pour des paiements aux termes de la garantie.

En date du 31 mars 2025, il y a deux assureurs hypothécaires agréés en vertu de la LPAHR, soit la Compagnie d'assurance d'hypothèques Sagen Canada (auparavant la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada) et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes

Conformément à l'article 3(1) de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes* (la Loi), le ministre de Patrimoine canadien est autorisé à conclure des accords d'indemnisation avec les propriétaires d'objets ou d'accessoires prêtés aux expositions itinérantes au Canada. En vertu de la Loi, les niveaux de responsabilité sont établis et ne peuvent excéder 600 millions de dollars au titre de chaque exposition et à aucun moment à plus de 3 milliards de dollars à l'égard de toutes les expositions itinérantes. Les Règlements sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes énoncent les exigences spécifiques à respecter lorsque les propriétaires concluent des accords d'indemnisation avec le ministre. Les règlements établissent également des limites sur l'étendue de la couverture de l'indemnisation, déterminent la franchise applicable, définissent la couverture maximale et la durée de la couverture, établissent les exigences en matière de constat d'état, décrivent une procédure de réclamation et de résolution de différend, entre autres. Les candidats peuvent inclure les institutions organisant ou participant à des expositions itinérantes qui appliquent au nom des propriétaires. Sur approbation du ministre de la demande présentée, le propriétaire d'un objet ou d'un accessoire inclus dans l'exposition itinérante particulière peut conclure un accord d'indemnisation avec le ministre.

Programme de mise en commun des prix – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

Le Programme de mise en commun des prix offre une garantie de prix qui protège les agences de commercialisation et leurs producteurs contre un effondrement imprévu du prix de marché de leurs produits. Les agences de commercialisation utilisent la garantie de prix à titre de sûreté pour obtenir un crédit auprès d'institutions financières. En retour, ce financement permet à l'agence de commercialisation d'améliorer la liquidité des producteurs grâce à un paiement initial pour les produits agricoles livrés, et leur permet d'assurer des recettes égales aux producteurs pour des produits de même catégorie, de même variété et de même type. Ce programme est conçu pour soutenir et encourager la commercialisation coopérative des produits agricoles admissibles, y compris les produits de transformation.

Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.7 présente les détails concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 9 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

Tableau 11.7
Organisations internationales – Passif éventuel

(en millions de dollars)[1]

	2025	2024
Actions en capital et prêts non-budgétaires		
Capital sujet à appel		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
Banque africaine de développement	10 010	9 397
Banque asiatique de développement	10 076	9 459
Banque de développement des Caraïbes	176	166
Banque interaméricaine de développement	9 492	8 936
	29 754	*27 958*
Finances		
Ministère des Finances		
Agence multilatérale de garantie des investissements	66	62
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures	1 145	1 078
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	1 257	1 180
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)	11 335	10 671
	13 803	*12 991*
Total	43 557	40 949

[1] Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2025 (1 $ USD = 1,4385 $ CAD; 1 SDR = $1.9101 CAD; 1 EUR = 1,5559 $ CAD).

Causes en instance et imminentes et autres réclamations

Se référer à la note 9 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume pour des renseignements sur les cas de causes en instance et imminentes et autres réclamations.

Cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel

Se référer à la note 9 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume pour des renseignements sur les cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel.

Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. La Société d'assurance-dépôts du Canada, La société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada et Financement agricole Canada administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce que les quatre sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.

Tableau 11.8
Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en millions de dollars)

	Société d'assurance dépôts du Canada[1]		Société canadienne d'hypothèques et de logement[2]				Exportation et développement Canada[3]		Financement agricole Canada[4]	
			Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires					
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Assurance en vigueur à la date de déclaration	1 240 886	1 182 476	442 000	418 000	561 000	524 000	39 014	35 704	5 132	4 940
Solde d'ouverture du Fonds	6 849	6 031	11 702	11 240	1 593	1 502	[3]	[3]	14	16
Revenus pour la période										
Primes et honoraires	986	891	38	35	922	844	306	297	22	23
Intérêts sur prêts	–	–	–	–	7 349	6 807	–	–	–	–
Revenus de placement	253	189	568	392	105	96	–	–	1	–
Autres revenus	–	–	1 096	1 026	9	8	–	–	–	–
Revenus totaux	1 239	1 080	1 702	1 453	8 385	7 755	306	297	23	23
Charges pour la période										
Pertes sur/provision pour indemnités	(100)	150	–	–	–	–	–	–	5	6
Intérêts sur emprunts	–	–	–	–	7 339	6 798	–	–	–	–
Charges d'administration	87	86	194	182	65	65	–	–	8	8
Autres charges (impôts inclus)	41	26	675	578	246	222	199	211	10	11
Charges totales	28	262	869	760	7 650	7 085	199	211	23	25
Bénéfice net ou (perte nette) pour la période	1 211	818	833	693	735	670	107	86	–	(2)
Ajustements	–	–	(41)	(231)	(148)	(579)	–	–	–	–
Solde de clôture du Fonds	8 060	6 849	12 494	11 702	2 180	1 593	[3]	[3]	14	14
Montants nets des indemnités pour la période[5]			46	40			164	109	5	6
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices			77	113			106	96	6	7

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

[1] La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 $ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiducies membres. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

[2] La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires à l'habitation canadienne. En plus d'établir un climat de confiance parmi les établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible aux Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Société détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada.

Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 $. Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 $. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada de 284 050 millions de dollars (266 361 millions de dollars en 2024), incluant les intérêts courus, émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada. Le paiement ponctuel de l'intérêt semestriel et du principal à l'échéance est garanti par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

[3] Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour ses programmes d'assurance et conséquemment le solde des fonds n'est pas disponible. Le passif des contrats d'assurance de la Société inclut des estimations de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance et est fondé sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde du passif net des contrats d'assurance s'élève à 211 millions de dollars (252 millions de dollars en 2024).

[4] Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance, et ce programme d'assurances représente un risque limité pour Financement agricole Canada.

[5] Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouvrés sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux*. Ces renseignements sont également résumés à la note 9 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 12

Comptes publics du Canada
2024-2025

Index

Index

	Page	
	Français	*Anglais*
A		
Actifs non financiers, section 10		
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition	380	364
Actifs non financiers	377	361
Allocations de droits de tirage spéciaux	320	308
Analyse des états financiers, section 1		
Analyse des états financiers	8	8
Aperçu financier de 2025	8	8
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	231	222
Autres comptes à fins déterminées	244	235
Autres comptes à fins déterminées consolidés	164	156
Autres créances	113, 314	105, 302
Autres comptes créditeurs et charges à payer	92	87
Autres passifs	111, 233	103, 224
Autres prêts, placements et avances	120, 352	112, 340
Autres revenus	138	130
B		
Bons du Canada	202	193
Bons du Trésor	201	193
C		
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), états financiers	301	290
Changements comptables à venir	46	42
Charges	17, 87, 140	16, 82, 132
par article	147	139
par secteur	142	134
Comparaison des résultats réels aux projections	20	18
Comparaison sur dix exercices d'information financière	48	44
Comptabilisation des charges	140	132
Compte des opérations de l'assurance-emploi, états financiers	166	158
Compte des rentes sur l'État	235	226
États financiers	291	280
Compte du fonds des changes		
États financiers	321	309
Réserve internationales détenues dans le	317	305
Comptes à fins déterminées consolidés	160	152
Comptes consolidés, section 4		
Comptes d'assurance	162	154
Comptes d'opérations de change, section 8		
Comptes d'opérations de change	115, 316	106, 304
Comptes de dépôt et en fiducie	236	227
Contexte économique	9	9
Cotisations d'assurance-emploi	137	129
Coûts des opérations du gouvernement	142	134
Créditeurs et charges à payer, section 5		
Créditeurs et charges à payer	184	176
Créditeurs fiscaux	192	184
D		
Déficit accumulé	23, 91	20, 86
Dépenses en vertu d'autorisations législatives	148	140
Dérivés	109	101
Dette du gouvernement, Échéance de la	204	195
Dette non échue	100	93
Dette portant intérêt, section 6		
Dotations	165	157
Droits contractuels	45, 130, 455	41, 122, 439

Index – *suite*

	Page	
	Français	*Anglais*
E		
Énoncé de responsabilité	62	58
État consolidé de la situation financière	73	68
Détaillé	49	45
État consolidé de la variation de la dette nette	75	70
Détaillé	51	47
État consolidé des flux de trésorerie	76	71
Détaillé	52	48
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	74	69
Détaillé	50	46
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé	54	50
État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé	53	49
État consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités	72	67
Détaillé	48	44
États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport de la vérificatrice générale du Canada, section 2		
États financiers consolidés de gouvernement du Canada		
Notes afférentes aux	77	72
Préface des	61	57
F		
Fiducies du Fonds monétaire international	319	306
Flux de trésorerie	45	41
Fonds monétaire international	318	306
G		
Glossaire	55	51
I		
Immobilisations corporelles	378	362
Immobilisations corporelles et stocks	123	115
Impôts à recevoir	112, 313	104, 301
Informations sectorielles	131	123
Instruments financiers	125	117
Information comparative	80	74
M		
Méthodes comptables importantes, Sommaire des	77	72
O		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	204	196
Obligation en vertu des partenariats public-privé	208	200
Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel, section 11		
Obligations contractuelles	45, 130, 382	41, 122, 366
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	194	186
Obligations négociables	199	189
Organisations internationales, souscriptions au capital	349	337
P		
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	96, 192	90, 185
Passif éventuel	93, 457	88, 441
Placements de portefeuille	345	333
Pouvoirs de dépenser et d'emprunter	80	75
Prêts, placements et avances, section 9		
Prêts, placements et avances	332	320
Provision pour moins-value	373	358

Index – *fin*

	Page	
	Français	*Anglais*
R		
Régime de pensions du Canada	233	224
États financiers	256	247
Régimes de retraite du secteur public	210	202
Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	103	95
Régimes de retraite et autres avantages futurs	210	202
Revenus, charges et déficit accumulé, section 3		
Revenus	13, 136	13, 128
de placement	139	131
fiscaux	82, 136	77, 128
non-fiscaux	84	78
reportés	188	180
Risques et incertitudes	46	42
S		
Sociétés d'État consolidées, Aide financière aux, provenant de crédits budgétaires	159	151
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	117, 333	109, 321
Aide financière aux	344	332
Échéances et devises des emprunts des	343	331
Emprunts effectués par les	342	330
États financiers sommaires des	337	325
Obligations contractuelles des	344	332
Passif éventuel des	343	331
Sociétés d'État et autres entités consolidées	153	145
États financiers sommaires des	153	145
Passif éventuel des	158	150
Sociétés d'État mandataires consolidées, Emprunts effectués par les	158	150
Solde budgétaire	11	11
T		
Taux d'intérêt	202	194
Trésorerie et créances, section 7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112, 312	104, 300
V		
Véhicules	380	364
Vérificatrice générale du Canada – Rapport de l'auditeur indépendant	63	59